
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

<https://books.google.com>





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



WISCONSIN ACADEMY
OF
SCIENCES, ARTS, AND LETTERS

SOCIÉTÉ

**DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES
DU HAINAUT.**



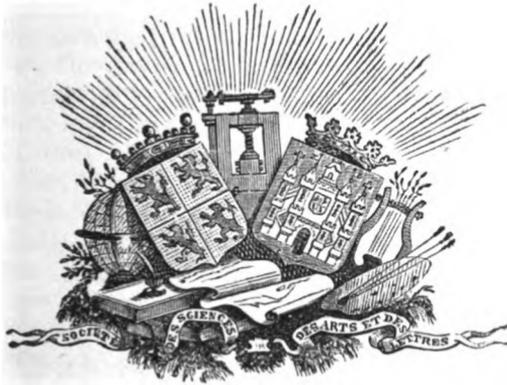
Mémoires et Publications.

III^e SÉRIE.

TOME SEPTIÈME.

MÉMOIRES
ET
PUBLICATIONS
DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES,
DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT.

—
ANNÉE 1871-1872.



MONS,
IMPRIMERIE DEQUESNE-MASQUILLIER

M DCCC LXXII

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.



TRENTE-SEPTIÈME ANNIVERSAIRE.



Séance publique du 7 juin 1871.

La Société se réunit à onze heures, au salon boisé de l'Hôtel-de-Ville.

Au bureau prennent place MM. DE PUYDT, *Président*; A. CLESSE et DEVILLEZ, *Vice-Présidents*; A. HOUZEAU, *Secrétaire*.

Sont présents : MM. CORNET, DE BETTIGNIES, DE HÉRISSEM, MAX. DEPREZ, JULIEN DE PUYDT, DESCAMPS, DE SIMONY, DEVILLERS, DUMONT, GRENIER, LAROCHE, PETIT, J. PUTSAGE, ROUVEZ, V. VAN DER ELST, VINCENT et WILLIÈME.

M. le Président ouvre la séance.

M. A. Clesse, Vice-Président, dans un remarquable discours sur *le Travail*, passe en revue la condition des classes laborieuses dans la société moderne.

Les applaudissements de l'assemblée, en interrompant fréquemment l'orateur, lui prouvent combien il a su l'intéresser.

Le Secrétaire annuel présente son rapport sur la situation et les travaux de la Société pendant l'année 1870-1871. En l'absence de M. le Secrétaire-général, il rend compte du résultat des concours de 1870.

L'assemblée applaudit lorsqu'il fait connaître que M. l'abbé Petit, curé de Baudour, lauréat du concours de l'année dernière, recevra cette année une nouvelle médaille en vermeil pour son *Mémoire historique sur la ville de S'-Ghislain*.

M. Arthur Grenier lit une pièce de vers intitulée *Le Village*; les applaudissements des personnes présentes témoignent du plaisir que cette lecture leur a fait.

M. le Président De Puydt lit une *Notice sur les rapports qu'il y a entre la littérature et l'état moral des nations de l'occident de l'Europe*.

Cette savante étude provoque de chaleureux applaudissements.

Il en est de même de deux pièces de poésie, *Le Génie* de M. Hippolyte Laroche et *L'âme de l'artiste* de M. Antoine Clesse. Dans la première, M. Laroche retrace éloquemment les luttes du génie contre les obstacles et sa récompense dans le sentiment du triomphe. Dans la seconde, M. Clesse rend hommage à notre regretté compatriote François Fétis.

La séance est levée.

Le Président,

Le Secrétaire,

DE PUYDT.

A. HOUZEAU DE LEHAIE.

DISCOURS D'OUVERTURE.

1871.

LE TRAVAIL.

MESSIEURS,

J'ai eu l'honneur, il y a trois ans, de vous entretenir de la chanson ; permettez-moi de vous parler aujourd'hui du travail.

Quelles que soient les diverses opinions de la science sur l'origine des races humaines, j'aime à m'appuyer sur le texte de la Bible qui nous montre l'humanité sortant d'une source unique.

Ce principe admis, prêcher ou défendre les saintes lois de la fraternité, devient pour le penseur un devoir sacré.

« Vous mangerez votre pain à la sueur de votre visage. »

Telles sont, d'après la Genèse, les paroles que le Créateur adressa à Adam, chassé du Paradis terrestre.

Le travail semble donc une punition.

Adam, guidé par ses instincts, à l'aide de ses bras, entre en lutte avec la terre; il arrache un arbuste, s'en fait un outil et fouille le sol, en songeant à ceux qui naîtront d'Ève; les fruits des arbres suffiront longtemps à leurs besoins; avec le premier né arrive la moisson: elle est petite, mais elle s'agrandira plus tard avec la famille.

Déjà Caïn partage avec son père les fatigues de l'agriculture; déjà Abel est pasteur de brebis.

Voilà le travail organisé et distribué selon les forces et les aptitudes des premiers habitants du monde.

Chaque nouveau groupe voulut naturellement cultiver et posséder son champ. Dans la succession des siècles, ces divers groupes occupèrent de vastes étendues de terrains chèrement acquis par le travail.

Hélas! la propriété ne devait pas rester longtemps intacte entre les mains de ses légitimes possesseurs.

Bientôt les forts opprimèrent les faibles qui, en récoltant maigrement pour eux, devaient récolter abondamment pour leurs oppresseurs.

L'horrible esclavage était institué. Il dura longtemps: n'a-t-il pas laissé des traces dans la société moderne?

L'égoïsme, l'orgueil, l'ambition semèrent la division parmi des êtres créés pour s'aimer et se protéger les uns les autres; ils se firent la guerre non seulement d'homme à homme, mais de tribu à tribu, de peuple à peuple. Chacune des deux parties invoqua un Dieu des armées qui n'est autre que le sombre esprit du mal: Dieu c'est la paix, c'est la lumière. Les rois, les grands inventèrent des divinités à leur taille et à leur image, ayant toutes leurs mauvaises passions, et firent croire à la multitude qu'ils étaient issus des Dieux qu'eux-mêmes avaient créés. Les guerriers étaient des héros, les travailleurs étaient des esclaves. Le travail fut couvert d'opprobre.

Dans la plupart des villes de la Grèce antique, les citoyens libres ne s'exerçaient qu'au rude métier des armes. Les lois y déclaraient

raient l'artisan indigne et le petit commerçant infâme ; l'agriculture y était une honte. Les esclaves, les peuples vaincus seuls travaillaient à la terre.

L'erreur est inhérente même aux hommes de génie. Loin que l'odieuse injustice qui frappait les ouvriers fût le fruit de préjugés vulgaires, elle était proclamée et soutenue par les sages de l'antiquité : les Xénophon, les Aristote, les Platon.

Quand Rome eut chassé les Tarquins et fondé la république, elle donna aux autres nations un spectacle admirable et dont le souvenir restera éternellement à sa gloire. Le travailleur, l'agriculteur surtout y étaient appréciés et respectés. Les plus illustres citoyens tenaient à honneur de cultiver la terre. L'histoire de Cincinnatus, retournant à la charrue qu'il avait quittée pour vaincre les ennemis de la république, en fournit une preuve éclatante.

Rome devint l'arbitre de l'univers.

Chez les peuples comme chez les individus, la décadence commence souvent dès qu'ils sont arrivés à l'apogée de leur grandeur. Peu à peu la simplicité des mœurs disparut ; le désir immodéré des richesses eut bientôt égaré les grands et corrompu les petits ; le luxe et les vices nombreux qu'il engendre s'étalèrent triomphalement où régnaient naguère les nobles sentiments et les mâles vertus : l'empire romain s'élevait sur les ruines de la république.

Sous la domination des Césars, la classe ouvrière et commerçante, les cultivateurs formaient la plèbe. Citoyens libres, mais trop longtemps exclus des charges publiques, les plébéiens, sans cesse sur la brèche, parvinrent, en partie, à conquérir leur émancipation politique.

Dans les Gaules, le servage, après l'invasion des Francs, met encore un stigmate de mépris sur le travail et le travailleur.

Au moyen-âge, les serfs, attachés à la glèbe, étaient vendus avec la terre. Comme l'esclave de Rome, le serf n'était rien qu'une chose. Et le seigneur arrogant et farouche se disait chrétien ; et le courageux paysan, le vilain auquel on devait les abon-

dantes productions du sol, n'était, pour ce maître sans entrailles, qu'une vile marchandise, sujette à la hausse et à la baisse, mais bonne à l'enrichir, comme les denrées et le bétail.

D'une telle oppression doit surgir la révolte.

Disons le bien vite en l'honneur de la Belgique, nos communes prirent, dès le *xiv^{me}* siècle, une large part à la lutte ardente de la démocratie contre la féodalité.

Notre pays s'écriait alors : Plus de joug au travail, à bas les privilèges !

Les travailleurs belges réclamaient, les armes à la main, l'égalité des hommes devant une loi unique pour tous.

Gloire à ces héroïques communiens dont nous avons hérité, avec la haine du despotisme, l'amour des franchises communales, sources vives de nos libertés.

On ne saurait trop le répéter : cette moisson des droits que nous avons recueillie, ce sont nos pères, les gens de métiers, qui l'ont semée, non pas seulement à la sueur de leur front, mais en arrosant du plus pur de leur sang le sol sacré de la patrie.

Cet héritage béni, nous le conservons précieusement et cherchons à l'enrichir pour le léguer à nos fils.

Pour juger de la bonté des institutions d'un pays, dit un grand écrivain, demandez comment il est peuplé et combien il est prospère : En Belgique, les chiffres, sous ce double rapport sont éloquentes ; nous n'avons rien à envier aux autres. Monarchie, république, *le nom ne fait rien à la chose*, dit Proudhon ; le tout est d'avoir la liberté.

« Ah ! — s'écrie un de mes bons amis de France, dans une lettre datée d'hier, — « j'envie votre sort à vous enfants d'un noble pays qui sait pratiquer la liberté sans la faire dégénérer en licence criminelle. »

L'histoire nous a révélé les misères, l'abaissement du peuple français, même au *xviii^e* siècle. C'était trop d'humiliations ; la mesure était comble. La révolution de 89 devait bientôt secouer les chaînes du servage.

A l'écrivain qui pourrait consacrer sa vie entière à la tâche la plus glorieuse, il faudrait un génie et une érudition immenses pour entreprendre et accomplir l'histoire du travailleur à travers les âges.

A chacun son lot en ce monde. J'ai essayé d'écrire cette grande histoire, mais en miniature, c'est-à-dire en chanson. Cette chanson, inédite encore, date de 1870 ; permettez-moi de vous la communiquer. Elle est intitulée :

JACQUES BONHOMME.

En chemin, par un dimanche,
A travers l'or des moissons,
Un vieillard, à tête blanche,
Se retourne à mes chansons.

- « Dis-moi comment on te nomme ? »
- « Plus vieux que le juif errant,
« J'ai pour nom Jacques Bonhomme,
« Et je vais désespérant ! »

— « Comme

- « Moi, lève le front :
- « Espère, Jacques Bonhomme,
« Comme
- « Moi, lève le front ;
- « Jacques, les beaux jours viendront. »

- « Esclave des temps antiques,
« Tous les pouvoirs d'autrefois,
« Empires ou républiques,
« M'ont privé de tous mes droits.
« Mes fils traînent ma souffrance..... »
- « Jacques, tes fils ont lutté :
« Ils auront la délivrance,
« Car ils ont la liberté.

« Comme

- « Moi, etc.

- « Au bruit lugubre des guerres,
« Depuis l'œuvre de Caïn,
« Répond la plainte des mères,
« La plainte du genre humain.
« Chaque frontière se couvre
« De forts et de bastions..... »
- « Que partout l'école s'ouvre
« Pour unir les nations.

« Comme

« Moi, etc.

- « Pour la vieille race humaine
« J'ai combattu, chaque jour,
« Le despotisme et la haine,
« Par le travail et l'amour.
« Au progrès je vais sans doute,
« Mais par siècle, à petits pas :
« Dieu n'éclaire plus la route ! »
- « Jacques, ne blasphème pas !

« Comme

« Moi, etc.

Mais tout-à-coup, chose étrange,
Tous deux nous voilà muets :
Devant nous était un ange
Aux yeux couleur de bluets :
« Crois en moi comme au Messie,
Dit le bel ange à l'œil bleu ;
« Je suis la démocratie :
« J'accomplis l'œuvre de Dieu.

« Comme

- Moi, lève le front :
- Espère, Jacques Bonhomme ;
« Comme
« Moi, lève le front ;
« Jacques, les beaux jours viendront. »

L'ange de la démocratie n'est pas ici une simple fantaisie du poète.

Le progrès est fils de l'amour.

La haine ne sait que détruire, l'amour seul sait fonder.

En avril 1848, deux mois après la révolution de février, deux mois avant les funestes événements de juin, j'ai vu Paris, Paris sombre et triste, portant encore au front de ses monuments la trace des combats et de l'incendie. Des rumeurs sinistres planaient sur la grande ville réveillée chaque matin en sursaut par le rappel des tambours d'alarme. Les brillants équipages n'osaient plus se montrer : on avait peur de paraître riche. L'industrie et le commerce souffraient et tremblaient pour l'avenir. L'émigration prenait des proportions effrayantes ; la monnaie d'or se vendait à un prix exorbitant. Le regard inquiet et auxieux, chacun se croyait à la veille de quelque terrible malheur ; on pressentait la guerre civile qui devait bientôt, hélas ! déchirer le sein de la France. L'ouvrier était surexcité sans cesse par la parole exaltée et fiévreuse de certains clubs dont les orateurs fougueux montraient au peuple une balance informe composée d'un seul plateau, important, il est vrai, celui de ses droits : ils oubliaient de lui montrer en même temps le plateau non moins important de ses devoirs. La balance n'était pas complètement celle de la justice et de la vérité.

Dans une lettre qu'il m'a adressée de Paris le 1^{er} juillet 1848, voici comment Béranger apprécie le résultat des sanglantes journées de juin :

« C'est au bruit des plus affreux événements que je vous écris.
« Le retentissement d'une pareille mêlée a une longue et doulou-
« reuse durée.

« Votre dernière chanson exprime bien la position et les droits
« de l'ouvrier. Espérons qu'une victoire nécessaire, mais dont
« gémit l'humanité, ne compromettra pas trop les droits de la
« classe travailleuse, et que la loi des devoirs se fera entendre
« enfin des uns et des autres. »

Les faux amis du peuple, ceux qui l'égarent au lieu de l'éclairer,

feraient bien de méditer les sages paroles du chansonnier dont le nom est resté, à juste titre, l'un des plus populaires de la France.

A l'heure présente, la question sociale se dresse, formidable, devant nous.

Pour l'aplanir, il faut deux choses : la liberté et l'instruction. Nous possédons la première, tâchons de conquérir l'autre.

Mais il y a instruction et instruction.

On peut savoir beaucoup et valoir très-peu. Cela dépend de ce que l'on a retenu. Il faut apprendre à l'enfant des choses saines et utiles. En matière d'enseignement, on récolte aussi ce qu'on sème.

Ce n'est pas par de vaines théories, par des phrases pompeuses, mais par le simple bon sens, mis au service de nos sentiments humains, que la question sociale sera résolue.

Elle peut et doit être divisée en trois parties :

- 1° Le salaire.
- 2° Les grèves.
- 3° Les droits politiques.

Les économistes auront éternellement raison : La vente est et restera subordonnée à la demande. Si la demande diminue, l'industrie devra restreindre l'extraction ou la fabrication des produits, et le salaire baissera. Au contraire, si la demande prend de vastes proportions, on activera l'extraction et la fabrication, et le salaire sera plus élevé.

Ce monde n'est pas un lieu de délices. C'est une rude vallée d'épreuves et de souffrances. Il faut apaiser nos douleurs, panser nos blessures autant que possible, mais il y a de pénibles nécessités auxquelles on est forcé de se soumettre.

Or, le marchand donne-t-il des commandes quand il ne vend pas ? le médecin peut-il pratiquer sans malades ? l'avocat plaider sans causes ?

Il ne faut pas se faire d'illusions. Le peuple ayant l'instruction et possédant tous ses droits, les maux n'auront pas fui complètement l'humanité. Notre plus cruel ennemi est souvent en nous-même, et je ne parle pas du vulgaire seulement : des natures

privilegiées, de véritables génies, par un caractère irritable et soupçonneux, ont été la seule cause de leur malheur.

Quand son salaire lui semble insuffisant, ou pour tout autre motif, l'ouvrier a incontestablement le droit de se mettre en grève. Mais il n'a pas le droit d'empêcher ses camarades de travailler si ces derniers croient devoir le faire. Quand l'autorité intervient, est-ce pour forcer le gréviste à reprendre son ouvrage? non pas, mais pour garantir la liberté de celui qui veut travailler, et parfois pour sauver l'usine menacée par l'émeute.

Du drapeau noir pourquoi l'épouvantail?
Unissez-vous, vous que la loi relève,
Mais sans briser l'instrument du travail,
Et sans forcer vos frères à la grève.

— En lui montrant un avenir meilleur,
La liberté sourit au travailleur.

Une grève prolongée n'est-ce pas, pour l'ouvrier, les enfants sans pain, la femme en pleurs, le foyer en deuil?

Les démocrates fanatisés qui se prétendent les seuls, les vrais défenseurs de l'ouvrier, sont, plus que les rétrogrades, fatals à la cause populaire. Ils réclament des choses justes, sans doute, mais poussant tout à l'extrême, ils vont jusqu'à prêcher le communisme. Le communisme serait bon dans une société d'anges, mais il devient une utopie dangereuse, irréalisable parmi des êtres doués d'intelligences et d'aptitudes diverses. Ceux qui cherchent à propager une telle doctrine, quand il sont sincères, oublient tout simplement que le bien le plus précieux de l'homme réside dans la libre expansion de ses facultés. Supprimer la propriété, c'est supprimer la famille.

Aimez-vous les uns les autres, dit l'Écriture; mais l'Écriture dit aussi: Aimez votre prochain comme vous-même; or il faut s'aimer soi-même d'abord et chérir les siens avant tout.

Que penserait-on d'une mère qui, sans motifs impérieux,

cesserait d'allaiter son propre enfant pour nourrir les enfants des autres ?

Sans famille, plus d'avenir pour personne : à quoi bon travailler, pour qui ?

Sa part du pain quotidien obtenue, chacun ira s'étendre dans le chemin, comme le lazzarone, et il ne brille pas partout le soleil de Naples ; à propos de communisme, voici un fait assez plaisant, que je tiens d'un témoin oculaire :

« Un paysan, dans un pré qui ne lui appartenait pas, faisait paître son âne. Arrive le garde-champêtre qui lui dit : Vous ne pouvez pas laisser paître votre âne dans ce pré. — Pourquoi donc, répondit le paysan, l'herbe n'est-elle pas à tout le monde ?

« Un jeune soldat, loustic allant en congé vers son village, et qui écoutait ce colloque, emmène maître Aliboron. — Eh ! s'écrie le paysan avec violence, ne prenez pas cet âne, il est à moi ! — A vous, dit le loustic, d'un ton narquois, est-ce que les ânes ne sont pas à tout le monde ? »

Le 29 novembre 1869, un journaliste de talent et de cœur, enlevé trop tôt, hélas ! aux lettres belges, *Louis Seghers*, dans la publication à 2 centimes qu'il avait fondée, fit paraître, sous le pseudonyme de *Ménippe*, un excellent article qui entre en plein dans la question des salaires, et dont voici quelques extraits :

« Il y a de cela quarante-trois ans, arrivait à Paris le plus grand
« entrepreneur de peinture qui soit aujourd'hui dans la ville de
« M. Hausmann. Il avait nom Leclair, possédait à peu près mille
« francs, et comptait faire fortune. — Comment ? vous l'allez voir.

« Le défaut des ouvriers peintres, à Paris, comme ailleurs, est
« d'exécuter la besogne avec cette lenteur sage que Boileau re-
« commande aux écrivains, mais dont on peut complètement se
« dispenser quand il s'agit de mettre des portes et des châssis en
« couleur. Une surveillance active et dispendieuse ne remédie
« pas au mal et pourtant un groupe d'ouvriers perdant chacun
« un quart d'heure ne manquent point de diminuer la recette
« quotidienne du patron. Leclair, — bientôt devenu M. Leclair,
« — comptait en 1842 trois cents hommes sous ses ordres et

« chiffrâ un jour le calcul d'apparence simple que voici : — « Mon
« industrie consiste exclusivement en main-d'œuvre, et la diffé-
« rence de travail utile entre un ouvrier zélé et un ouvrier insou-
« ciant s'élève aisément à cinquante centimes par jour ; l'emploi
« plus rapide des matières et le soin plus grand donné aux outils
« économiseraient encore vingt-cinq centimes, soit par homme
« et par jour soixante-quinze c.^{mes}. C'est 225 francs au bout de
« l'an : pour trois cents ouvriers, en supposant 300 jours de
« travail, le *profit* s'élèverait à 67,500 frs.

« Done, de 1842 à 1869, la maison Leclaire, Defourneau et
« Cie a tenté, puis admis définitivement, le système d'association
« du travail au capital. Outre le salaire habituel de la profession,
« considéré comme « minimum nécessaire, » les ouvriers par-
« ticipent au bénéfice à deux titres : premièrement pour leur
« compte personnel par l'attribution qui est faite à chacun d'eux
« proportionnellement au salaire gagné dans l'année. Un second
« prélèvement est attribué, à titre collectif et indivis, à une
« société de secours mutuels que les ouvriers ont formée entre
« eux et qui est un véritable associé commercial de la maison.
« Cette caisse, aujourd'hui, ne possède pas moins de 21,000
« francs de rente. Elle paie des pensions viagères à dix-sept
« personnes pour une somme de 9,215 francs. L'excédant dis-
« ponible est capitalisé.

« Dans la maison Leclaire *le lundi est inconnu*, sans qu'au-
« cun règlement défende de l'employer à ne rien faire.

« Pas de travail le dimanche quand c'est possible. — Respect
« absolu de la liberté de conscience et du besoin de repos inhé-
« rent à notre nature.

« L'assiduité au travail est telle, que, le 24 février 1848,
« chacun des ouvriers resta sur place à sa besogne.

« Aux journées de juin, il fallut la fusillade qui les envelop-
« pait dans certains quartiers de Paris pour les décider à se
« replier.

« Partout où ils sont envoyés, à Paris ou dans les départe-

« ments, ils se montrent des modèles d'activité, de conduite et de tenue.

« L'harmonie, dit un compte-rendu fait par les chefs de l'établissement, règne entre eux, au dedans et au dehors; » à quoi M. Jules Duval ajoute : — « L'unité d'action, cette loi essentielle de toute œuvre, est obtenue dans le drame du travail, par l'unité de sentiment et d'intérêt, tandis qu'elle manque si fréquemment sous le régime du salaire pur et simple. »

M. Leclaire me semble avoir trouvé, pour la grande industrie, la solution de la grave question du salaire, en intéressant l'ouvrier aux bénéfices du patron.

Il serait béni le jour qui verrait cesser le duel insensé du travail contre le capital.

Dans son île inhabitée, Robinson, en s'occupant sans relâche, a fait individuellement des choses extraordinaires : qu'a-t-il fait au point de vue humain ?

Seul, le labeur, même opiniâtre, est un mince producteur; seul, un trésor en numéraire ne produit rien; par leur union féconde, le travail et le capital ont créé des ouvrages qui sont le patrimoine du monde civilisé.

Les hommes étant frères, il semble qu'ils ont également le droit de s'occuper des affaires publiques. Et cependant, dans bien des États, proclamer aujourd'hui le suffrage universel, ce serait s'exposer au pire des despotismes, au despotisme de l'ignorance.

Je suis de l'avis du fabuliste :

Rien n'est plus dangereux qu'un ignorant ami :
Mieux vaudrait un sage ennemi.

L'instruction seule peut dissiper l'erreur.

L'honnête homme qui sait lire et écrire doit être électeur.

Certes l'ouvrier illettré pourra jeter ce reproche à la société : — Est-ce ma faute à moi, si, enfant, vous ne m'avez pas forcé d'aller à l'école; homme, vous m'avez bien forcé d'être soldat. — Mais la société lui répondra avec raison : L'intérêt général avant tout; l'injustice commise envers vous, nous la réparons

autant qu'il est en notre pouvoir, en ouvrant à vos enfants l'école gratuite obligatoire : à l'époque de leur majorité, si vos fils ne jouissent pas de l'électorat, c'est qu'ils seront parmi les indignes ou les incapables.

Il existe de singuliers préjugés sur les parvenus et les oisifs. Parvenu ! c'est un titre pour le travailleur. Il est facile de venir au monde avec quarante mille francs de rente ; ce n'est qu'au prix d'efforts incessants que celui qui n'est rien peut devenir quelque chose.

Honte au parvenu qui rougit de son point de départ ; honneur à celui qui en est fier.

Il est des misères imméritées, respectables, et que les gens de cœur sont heureux de secourir !

Mais, généralement, comme le dit Montesquieu : « Un homme n'est pas pauvre parce qu'il n'a rien, mais parce qu'il ne travaille pas. »

Tel, que l'opinion populaire range parmi les oisifs, gagne le pain de sa famille aussi péniblement que l'ouvrier des champs ou de l'atelier.

Le bureau administratif est aussi nécessaire à un établissement industriel que la fabrique ou l'usine.

Dans un gouvernement bien organisé, il en est de même des administrations de la commune, de la province, de l'État. Cela ne veut pas dire qu'il n'existe pas dans ces diverses administrations des rouages, et par conséquent des employés inutiles : c'est une question économique qui ne peut être abordée ici.

Mais en garantissant à chaque citoyen la libre possession de ses droits et de ses biens, en lui donnant la sécurité qui lui permet d'obtenir, par son activité, le bien être et peut-être la richesse, le Gouvernement, dans l'état actuel de l'Europe, doit exiger que, riche ou pauvre, chaque citoyen valide soit soldat pour défendre le sol natal à l'heure du danger.

Aide-toi, le ciel t'aidera.

Il faut une nombreuse armée nationale, sauf à la réduire aux proportions exigées pour assurer l'ordre intérieur, le jour où les gouvernants des grands pays comprendront que l'existence d'armées colossales amène inévitablement les choes épouvantables qui font verser à flots l'or et le sang des nations.

Au lieu des écrasants budgets de la guerre, l'ancien monde, transformé, voterait alors les bienfaisants budgets de la paix.

Il n'y aurait plus de conquérants si rois et peuples croyaient sérieusement en Dieu.

En enseignant à l'élève les choses utiles et pratiques, l'école doit, avant tout, lui montrer Dieu dans la morale de l'évangile et dans les merveilles de la nature.

Un peuple sans foi est un peuple sans grandeur. Mais prenons garde au fanatisme : il fait surgir les incrédules et les athées.

L'Espagne, autrefois la reine des deux mondes, n'est tombée si bas que par le fanatisme.

C'est le scepticisme qui égare aujourd'hui une partie de la population de Paris, et compromet les destinées de la France.

Les extrêmes se touchent.

Les émigrants européens qui ont fondé les États-Unis d'Amérique, ont trouvé des terrains sans borne devant eux et n'avaient heureusement, dans leur patrie nouvelle, ni passé, ni prétendants; mais, malgré ces conditions exceptionnelles de force et de durée, cette immense république serait-elle le pays le plus avancé dans la voie du progrès, si les races anglo-saxonne et germanique n'avaient apporté là, leur ténacité, leur sens droit, et surtout leur croyance raisonnée et profonde ?

Aux États-Unis, le prêtre n'intervient pas dans l'école. Avant et après la classe, l'instituteur rend hommage à Dieu en disant, à haute voix, la plus belle des prières : *Notre père, qui êtes aux cieux*, et en récitant un chapitre de la bible; après quoi, les élèves chantent un cantique.

Le dimanche, comme en notre pays, dans une salle spéciale, attenante au temple, le pasteur catéchise les enfants.

Vous voyez que, malgré la non intervention du prêtre dans

l'école, l'enseignement est essentiellement religieux en Amérique.

Je le demande à tout homme consciencieux et non prévenu : tout cela n'est-il pas très-raisonnable ?

En Amérique, la plupart des professeurs sont des femmes. La femme surtout doit être éclairée. Quand un artisan devient patron, quand, après de longues années de fatigues, d'inquiétude, de gêne, il arrive enfin à l'aisance, parfois à la fortune, regardez bien, et vous verrez que sa position n'est pas seulement le fruit de sa conduite, de son talent, de son courage, mais qu'il la doit surtout à l'ordre et à l'économie de sa femme.

Pour qu'elle soit un jour le bon ange du foyer, il faut instruire la fille du peuple, en faire une sage ménagère, lui donner une éducation chrétienne dans la plus large acception du mot. Ne l'oublions jamais : la mère de famille qui, au bruit de la chanson préférée, balance doucement son enfant, tient dans ses faibles mains l'avenir de l'humanité.

Jean-Jacques Rousseau, cet écrivain paradoxal, ce cerveau puissant d'où jaillirent à la fois tant de splendeurs et de folies, Jean-Jacques, au point de vue du bonheur de la société, se fait le champion de l'ignorance. Il ne veut la science que pour les natures supérieures. Mais comment l'homme d'élite pourra-t-il rencontrer sa voie, si on laisse sur son être moral le bandeau de l'ignorance ?

L'homme le meilleur est loin de la perfection.

En disant aux scribes et aux pharisiens qui lui avaient amené la femme adultère : « que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette le premier la pierre, » le Christ a prouvé qu'il est vraiment divin. Sans doute on a vu des individus, des peuples instruits commettre des fautes, des crimes mêmes; au terrible appel de la guerre, le penseur, le philosophe peuvent s'oublier et s'abandonner tout entiers à leurs instincts sauvages, mais, le calme revenu, ils recouvreront bien vite les nobles sentiments du bon, du vrai et du juste.

Que dirait-on d'un navigateur qui s'obstinerait à ne pas quitter le rivage, sous prétexte que les tempêtes menacent de l'assaillir en plein océan comme près des bords semés d'écueils ?

Instruisons l'ouvrier pour le relever à ses propres yeux.

Fous et vaniteux, gardez pour vous les dédains que vous prodiguez à celui qui, comme notre premier père, gagne son pain à la sueur de son visage.

Plus de défiance impie envers les gens des métiers.

Législateurs, brisez enfin les derniers chainons qui rappellent à la classe ouvrière le joug des siècles maudits.

Quand patrons, ouvriers paraissent ensemble devant elle, la loi ne doit voir en eux que des citoyens.

En stigmatisant l'oisiveté, fille de la paresse, songeons que l'esprit a conçu ce que la main exécute.

Tout ce qui pense, travaille.

Le rêveur, insouciant de sa pauvreté, et auquel le vulgaire lance, comme une flétrissure, le nom de paresseux, est peut-être un remueur d'idées, qui, par ses œuvres, illustrera son pays.

Tout ce qui pense, travaille.

L'intelligence suprême a-t-elle des bras pour régir les mondes?

Le labeur humain est une dure nécessité, sans doute; mais, selon que nous sommes pauvres ou riches, il nous sauve de la misère qui dégrade ou de l'ennui qui tue.

Notre tâche, ici-bas, nous est imposée comme une épreuve; acceptons-la : que le saint travail soit béni! Dans l'accomplissement de ses devoirs, l'homme honnête et vaillant trouve sa récompense.

Mons, 1871.

ANTOINE CLESSE.

RAPPORT

du Secrétaire

sur

LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

pendant l'année académique 1870-1871.

MESSIEURS ,

Je viens, conformément au vœu de notre règlement, vous exposer la situation de la Société et vous retracer ses travaux pendant l'année qui finit aujourd'hui.

Trois membres nous ont été enlevés par la mort : Messieurs Charles Halbreck et Marcel Grenier, membres effectifs et l'un de nos vice-présidents honoraires à vie : François Fétis.

Vous avez reçu une démission, celle de M. le docteur Barella.

Cinq nouveaux membres ont été admis dans la Société ; ce sont : MM. Maurice Leenders, directeur du Conservatoire de Tournai, l'abbé Petit, curé à Baudour, et Julien De Puydt, ingénieur à Mons, lauréats du concours de l'année dernière ; M. Defontaine, docteur en médecine à Mons, et M. Parent, de Braine-le-Comte.

Vous avez conféré le titre de membre correspondant à M. Joseph Dauby, régisseur du Moniteur Belge à Bruxelles, après avoir

récompensé son mémoire « sur les moyens d'assurer des pensions de retraite aux ouvriers âgés ou infirmes ; »

A John Stuart-Mill, l'éminent économiste anglais ;

A sir Charles Lyell, vice-président de la Société royale de Géologie de Londres ;

A M. Chandelon, professeur de chimie à l'Université de Liège ;

A M. Jean Chalon qui, tout jeune, s'est déjà fait un nom par ses travaux scientifiques ;

Et à M. Camille Devercy, sculpteur, à Paris.

Chaque année nos relations d'échange s'étendent ; nous avons encore ajouté à notre liste déjà longue trois sociétés étrangères :

Le Letterkunde Matschappy (Société de littérature, de Leyde) ;

La Société d'archéologie de Leuwarden ;

Et celle des Antiquaires du Nord à Copenhague.

Le cinquième volume de la troisième série de vos Mémoires a pu vous être distribué dès le mois de septembre dernier. Il contient quelques pièces de poésie lues à la séance publique de de 1869 : l'Avocat et le Cuisinier, le Cerf-Volant, le Milicien, fables de M. Marcel Grenier ; et Patrie par Monsieur Hippolyte Laroche ;

Un mémoire couronné de monsieur Renier Malherbe sur les engrais des villes, les moyens de les désinfecter et de les utiliser ;

Un intéressant relevé par M. Armand Thielens, des plantes rares découvertes en Belgique depuis la fondation de la Société royale de Botanique, signalant environ 250 espèces.

Une notice de M. le Major Lehon sur les brigands du Hainaut sous le Directoire. Notre collègue y retrace l'histoire du trop fameux Moneuse et de ses complices ;

Une monographie des Loranthacées par M. Jean Chalon ;

Enfin une suite à la bibliographie montoise par M. Léopold Devillers.

Un nouveau volume est sous presse et pourra bientôt vous être distribué. Déjà les diverses lectures faites à la séance publique de l'année dernière sont imprimées. Le mémoire historique sur la ville

de Péruwelz par M. l'abbé Petit est entièrement terminé. Le mémoire de M. Dauby sur les moyens d'assurer des pensions de retraite aux ouvriers âgés, malades ou infirmes est commencé.

Notre collègue M. Constantin Malaise publie sous le patronage de la Société, le *Traité pratique de Minéralogie* pour lequel vous lui avez, l'année dernière, décerné une médaille d'or.

Malgré les préoccupations de toutes sortes qui semblaient devoir éloigner l'attention de nos pacifiques études, les séances de la Société ont continué à être fréquentées par un grand nombre de membres, et d'intéressantes communications y ont été faites. Nous pouvons donc encore cette année nous féliciter des résultats de nos travaux.

A. HOUZEAU DE LEHAIE.

RAPPORT

SUR

LES RÉSULTATS DES CONCOURS

POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1870-1871.

MESSIEURS,

En l'absence de votre Secrétaire-général, vous m'avez chargé de vous rendre compte du résultat des concours de cette année. Sept mémoires vous ont été adressés.

Trois sont des pièces de poésie que vous avez soumises à l'examen d'une Commission composée de MM. Depuydt, Laroche, Marsigny, Moutriex et Benoit Quinet.

Le 19 avril, M. Laroche vous a fait un rapport au nom de cette Commission. Les pièces envoyées n'avaient pas répondu à l'attente de la Société et vous avez décidé de n'accorder aucune récompense.

Un mémoire sur les améliorations à apporter à la législation hypothécaire actuellement en vigueur en Belgique a été examiné par MM. Brouwez, Jules Delcourt, Félix Depret, Maximilien Deprez et Wéry. M. Max. Deprez vous a lu, le 19 avril, le rapport de M. Delcourt.

Les conclusions de ce rapport sont que le mémoire, dont la Commission reconnaît le mérite, se borne à exposer la législation existante et n'indique pas suffisamment les améliorations que l'on pourrait y apporter. Comme il ne répond à la question que d'une manière incomplète, la Commission vous proposait de remettre cette question au concours.

Vous vous êtes ralliés à cette manière de voir; vous avez décidé que la récompense ne serait pas décernée et que la question serait maintenue au programme des concours.

Dans la séance du 1^{er} juin, M. Laduron vous a présenté le rapport de la Commission chargée de juger le mémoire historique sur la ville de Saint-Ghislain.

MM. De Bettignies, Lacroix, Laduron, Lejeune et Valentin Vander Elst composaient cette Commission.

Je voudrais pouvoir vous donner lecture de ce rapport en entier; mais je devrai me borner à vous en faire connaître le préambule et les conclusions.

« Bien des questions préalables viennent à la pensée lorsque l'on se trouve en présence d'une histoire écrite, sur laquelle on a à donner son avis.

« Suffit-il d'avoir secoué la poussière des archives, d'avoir recueilli un grand nombre de documents, les uns déjà publiés, les autres inédits; d'avoir classé le tout dans un ordre méthodique pour être autorisé à dire que l'on a écrit l'histoire d'une ville?

« L'histoire nous semble avoir d'autres exigences.

« C'est surtout à faire parler les documents par une rapide et sincère analyse, à faire revivre les faits et à en dessiner avec indépendance et impartialité les caractères et les conséquences heureuses ou malheureuses, que l'historien doit s'attacher. Chargé de réveiller le passé pour éclairer le présent et l'avenir, il doit dégager les causes principales des causes accessoires et les mettre en évidence, sans trop se préoccuper s'il s'attaque à d'antiques abus et à de vieux préjugés, ou s'il donne appui à de respectables institutions que l'imprévoyance ou d'aveugles passions voudraient abattre. »

Après avoir passé en revue les qualités et les défauts de cette œuvre, le rapport conclut à ce qu'une mention honorable avec médaille en vermeil soit accordée à l'auteur de l'histoire de Saint-Ghislain.

Vous avez adopté ces conclusions. L'auteur s'est fait connaître : c'est notre collègue M. Petit, curé à Baudour ; il a déjà, l'année dernière, reçu pareille récompense pour un mémoire historique sur la ville de Péruwelz.

Il est à regretter que diverses circonstances aient retardé le travail de deux de vos commissions. Vous ne pourrez avant le commencement du mois prochain, vous prononcer sur deux mémoires, l'un retraçant l'histoire des voies de communication du Hainaut, l'autre sur les moyens d'élever le niveau moral et intellectuel des classes ouvrières en Belgique.

Comme l'importance de ces mémoires est une des causes qui en ont prolongé l'examen, nous pouvons espérer que bientôt nous aurons d'autres récompenses à accorder.

Le Secrétaire ,
A. HOUZEAU DE LEHIAIE.

MÉMOIRES
ET
PUBLICATIONS.

La Société, en imprimant un ouvrage qui lui est soumis, ne fait pas siennes les opinions qu'il contient; l'auteur en conserve toute la responsabilité.

Art. 31 du règlement.

LE VILLAGE.

La solitude de ces célestes campagnes
est un baume pour mon cœur.

(X. MARMIER.)

Il est un charmant paysage
Que ma vue aime à parcourir,
C'est celui du petit village
Où jeune j'aimais à courir.

Son église est toute de pierre
Et vaut mieux qu'un riche palais,
Modeste tempie de prière
Où l'âme se recueille en paix.

Le champ du repos l'entourne :
L'on n'y trouve que d'humbles croix,
Mais à chacune une couronne
Plus sainte que celle des rois !

Gage qu'on paie à la mémoire
D'êtres aimés qu'on veut bénir,
Offrande pure et méritoire :
Religion du souvenir.

Tout près de l'enceinte sacrée
S'élèvent de blanches maisons
Où la ménagère affairée
Met son linge sur les gazons.

Plus loin, au bout de la prairie,
Est un délicieux bosquet.
Pour plaire à ma mère chérie
J'allais y former un bouquet !

Je cueillais la tendre pervenche,
Le narcisse aux pâles couleurs,
La simple marguerite blanche,
Enfin une moisson de fleurs.

Lorsque je rentrais dans la ville,
Le cœur ému, tout agité,
Je regrettais ce lieu tranquille
Et je me sentais attristé.

A ma bonne mère inquiète
Me demandant : où courez-vous?...
Je contais mon historiette
Et couvrais de fleurs ses genoux !

Mon père en souriant m'adressait la parole :

- « Compare, disait-il, cette simplicité
- « A l'existence d'or de ce monde frivole
- « Où tout n'est que plaisir et sottise vanité;
- « Tu parais préférer des champs la quiétude :
- « Tes goûts sont purs, mon fils, sache les conserver;
- « Car, plus tard, tu verras que l'humble solitude
- « Renferme des trésors qu'on ne peut enlever. »

Il est un charmant paysage
Que ma vue aime à rencontrer,
Celui de ce petit village
Où, vieillard, j'irai soupirer.

ARTHUR GRENIER.

LA LITTÉRATURE ET LES ARTS

DANS LEURS RAPPORTS AVEC LA MORALE.

FRAGMENT.

La génération présente assiste à un spectacle sans précédents. Le monde matériel est emporté, sous nos yeux, par un mouvement de progrès que l'esprit a peine à suivre et qui donne le vertige à ceux qui en sont les témoins inintelligents.

Le monde moral, au contraire, demeure à peu près stationnaire. S'il y a progrès en certaines régions, il y a recul dans d'autres. Nous valons peut-être mieux que nos aïeux, mais le progrès de la moralité publique est en retard sur le progrès de la richesse publique, et s'il est vrai, comme on l'a souvent affirmé, que la richesse porte en elle tous les germes de la corruption, il nous faut désespérer de l'avenir.

Hâtons-nous de dire que rien n'autorise une conclusion aussi désolante. Que la richesse individuelle, quand elle dépasse certaines limites, et qu'elle n'est pas accompagnée d'un développement suffisant du sens moral, amène l'insolent mépris des devoirs et la dépravation du cœur, cela s'est vu de tout temps; mais les nations les plus riches ne sont pas moins morales que les plus pauvres, et l'on peut affirmer que chez les peuples travailleurs, nonobstant d'incessantes sollicitations, la moralité publique a fait

plus de progrès que chez les peuples demeurés pauvres parce qu'ils sont oisifs.

Quelle que soit l'influence de la richesse publique sur les mœurs, nous voulons seulement établir ce point : que leur progrès ou leur dépravation ne sont pas corrélatifs à la somme de bien-être matériel départi aux populations.

Si l'on veut apprécier l'influence de la littérature et des arts, on ne peut plus omettre une circonstance : c'est que, pour sentir cette influence, il faut posséder un certain degré de culture intellectuelle, culture qui ne s'acquiert pas au sein de la misère, parmi les soucis continuels du pain quotidien.

La richesse publique et une large rémunération du travail sont donc, à ce point de vue, des éléments ou plutôt des facteurs du progrès moral, de même que la moralité, par un juste retour, devient un agent créateur du bien-être.

Mais les arts, les lettres surtout, peuvent agir en mal comme en bien sur la direction des idées et sur la sagesse des peuples. Celui qui tient une plume a charge d'âmes. S'il est honnête, convaincu, éclairé, il pourra se tromper souvent, mais ne tendant qu'au bien, il adviendra rarement qu'il provoque le mal. S'il manque de principes, de conscience, s'il n'est qu'un vulgaire spéculateur alignant des phrases à effet pour attirer l'attention, courant après les succès de vanité et d'argent, il sera d'autant plus dangereux qu'il aura plus d'esprit et plus de style.

Il semble, au premier abord, que ces spéculations littéraires, qui reposent sur le paradoxe et l'abus de l'esprit et s'adressent aux mauvais côtés de la nature humaine, doivent être rares et peu fructueuses ; mais ici, il faut distinguer, car ce qui échouerait en certains lieux est ce qui réussit le mieux en d'autres ; ce qui révolterait la conscience de telle nation et condamnerait son auteur au mépris, ailleurs excitera la curiosité ardente, le scandale, si l'on veut, mais le scandale productif, qui s'escompte en réputation équivoque et en écus sonnants.

Quand nous examinons sérieusement ce qui se passe dans le monde, et que nous cherchons en quels lieux la littérature à paradoxe et à scandale réussit ou tombe ; dans quel milieu le

dévergondage du pinceau et du burin font argent ou ruine, nous reconnaissons bientôt que deux courants distincts se partagent le monde intellectuel. Nous les appellerions volontiers le courant de l'*esprit* et le courant du *bon sens*; le premier émanant tout spécialement du midi et des races Gréco-Latines, avec son point de départ moderne en Italie et son centre actuel en France; celui-ci amoureux surtout de la forme et de l'effet, aimant à gaspiller son fonds, à jeter au vent de la conversation ses paillettes, à briller partout et à tout prix; sacrifiant à ce besoin d'éclat rapide et passager les grands biens qu'on n'acquiert et ne garde que par un profond respect de soi et des autres : la moralité et la liberté.

Le second courant vient du Nord avec les nations germaniques et surtout avec cette puissante race anglo-saxonne qui envahit le monde. Celui-ci sérieux, avide de science pratique, respectueux, dans sa liberté illimitée d'examen, envers ce qui lui semble être la base de l'ordre social : la religion, la famille, la loi; mettant au second rang, comme un ornement utile et charmant mais accessoire, le genre d'esprit qui lui est propre, l'humour anglais, la fantaisie allemande, la causticité flamande, etc.

Autrefois on lisait peu. Le livre était rare et n'arrivait guères, dans l'immense majorité des ménages bourgeois, que par l'intermédiaire du chef de famille. Celui-ci, quelle que fut souvent son insuffisance, ne laissait pas que d'exercer un contrôle salutaire. Une jeune personne, un jeune homme même, quoiqu'à demi émancipé, ne lisaient guères que des livres choisis par le père et la mère.

Les mauvais livres, il y en avait, étaient pour la cour et pour ce monde à part où le plaisir facile et le dégagement de toute obligation morale deviennent la seule loi. L'infiltration de ces mauvais livres dans les maisons bourgeoises était trop faible pour devenir bien dangereuse.

Mais de grands esprits, dans tout l'éclat de leur renommée, cédant à des entraînements déplorables, se permettent des écrits licencieux, où des pages dépravatrices se parent de tout l'éclat de leur esprit et de leur style; Voltaire écrit la pucelle, Rousseau les

confessions, et on se les arrache. D'autres, la tourbe des imitateurs, pénètrent par la brèche ouverte dans le mur protecteur des familles; la licence des écrits est à la mode, et Dieu sait ce que la mode a de puissance en certain pays! La leçon pratique de l'immoralité descend des cours et des châteaux et, par le livre, pénètre jusque dans l'austère demeure de la vieille bourgeoisie.

Qu'après cela une grande révolution affranchisse la pensée et la presse; qu'en multipliant les lecteurs elle multiplie du même coup les écrivains de second et de troisième ordre; que la presse périodique, devenue bientôt la commensale, le besoin quotidien de tous, invente le roman feuilleton, le roman sans étude et sans conscience; qu'à défaut de génie, le feuilletonniste spéculé à son tour sur le paradoxe et sur le scandale; que le scandale vulgaire et le paradoxe primitif usés, il en soit réduit à raffiner et à renchérir sans limites; que ce feuilleton ou ce livre à bon marché devienne si commun qu'il traîne sur toutes les tables et se lise sans contrôle par les êtres les moins propres à la résistance; que le théâtre à son tour, continuant l'œuvre, mette en scène sous les yeux de la jeunesse, cette dépravation que le livre n'avait montrée qu'aux esprits, et l'on comprendra ce qui doit arriver dans un monde ainsi guidé; comment l'honnêteté se cache de peur du ridicule, comment le vice s'étale effrontément et tient le haut du pavé, donnant le ton et dictant la mode; comment les consciences troublées ne savent où s'appuyer; comment les vertus modestes doutent d'elles-mêmes; comment l'argent devient un Dieu, le scandale un chemin pour parvenir; comment ensuite, après avoir détruit tout frein, abaissé toute puissance, nié toute foi, on arrive lentement mais sûrement aux révolutions sociales.

Dans cette œuvre impie de dissolution et de démoralisation universelles, il faut noter avec soin l'action d'une petite presse à bon marché et des journaux pour rire. Vulgariser la connaissance des faits et les idées saines; donner au peuple, par l'attrait du bon marché et du bon sens, l'habitude de lire, de s'intéresser aux débats publics, de discerner ses intérêts vrais, ses droits et aussi ses devoirs, car sans devoirs il n'y a point de droits, c'eut été faire chose utile et saine; c'eut été préparer des citoyens

et éviter des malentendus déplorables. Comment cette mission a-t-elle été remplie ? Les uns ont affecté de ne rien prendre au sérieux ; ils ont ri de tout , à tort et à travers , d'un rire de convention sans gaieté ni franchise , rapetissant les questions , ridiculisant , bafouant sans choix ni pudeur hommes et choses. Grâce à eux , une nation déjà trop inclinée à ne rien approfondir , s'est habituée à chercher , en toute discussion , non l'utile mais le piquant , non le sens mais le mot de la fin , et à résoudre les plus graves problèmes avec des épigrammes et des calembours. Les autres , ont spéculé sur les passions , l'ignorance et la crédulité du grand nombre. Ils ont vécu du mensonge , inventé la *nouvelle à sensation* , dénaturé quotidiennement les faits et les principes. Ils ont flatté les mauvais instincts , excité la jalousie et la haine entre les classes. Corrompus eux-mêmes , ils se sont faits corrupteurs à la journée ou à la page. La liberté , entre leurs mains n'a su que désorganiser et détruire ; elle a fini par se dévorer elle-même.

Tous les torts , il est vrai , ne sont pas d'un seul côté ; les mains qui commettent un crime n'en ont pas seules la responsabilité. Pour que les conséquences signalées soient possibles , il faut que le dissolvant moral agisse dans un milieu suffisamment préparé ; à ce point qu'on se demande si l'écrivain corrupteur est une cause ou un effet. Supposez une nation froide , d'un caractère solide , plus sensée que brillante , ayant au fond du cœur l'esprit de famille , base de l'esprit public , et le respect du pouvoir légal , base de l'ordre public ; ces paradoxales boutades ou ces grossières excitations la trouveront indifférente ou hostile. Le mal , sous quelque forme qu'il s'y produise , s'y heurtera aux puissantes assises de la société et retombera impuissant. Mais prenez un peuple éminemment impressionnable , plus spirituel que sage , concevant facilement et prompt à se passionner ; aimant les jeux d'esprit , parce qu'il y brille ; vivant surtout au dehors , avide de société et de causeries légères : le premier souci qu'il aura sera de prouver qu'il a compris le paradoxe et saisi toute sa portée. Il le commente , il le retourne ; tout à l'heure il voudra le compléter , enchérir , afin de prouver que tous ont autant d'esprit que chacun. L'*idée* , ou ce qu'on appelle

de ce nom, circule, occupe les têtes, stimule les imaginations. Les gens sensés haussent les épaules, mais tout bas, de peur qu'on ne rie à leurs dépens. Les têtes faibles, et c'est le grand nombre, n'ayant aucun point où s'appuyer, arrivent bientôt à ne plus discerner le vrai du faux, la morale éternelle de quelques hardiesses folles et passagères. Le désordre s'introduit et se propage dans les intelligences et dans les consciences.

Ajoutez aux enseignements des livres à succès et des journaux populaires les *illustrations* de l'art à bon marché. Voyez avec quel esprit le crayon ou le burin rendent sensibles aux yeux les leçons du livre ! Nous ne parlons pas de ces nudités ou de ces crudités qui peuvent être chastes, mais de la pensée malsaine qui s'étale entre les pages, qui se retrouve aux vitrines et, grâce à quelque nom célèbre, jusques sur les murailles des maisons honnêtes. Voyez la vie de famille ridiculisée, la corruption, l'adultère acquérant en quelque sorte droit de bourgeoisie ! Il y a l'art, dans sa plus grande expression, qui peint ou sculpte pour les musées des Phynés et des Laïs ; il y a l'art bourgeois, la peinture de genre, la gravure, la lithographie, voire même la photographie, qui ont chacune une part d'attentats à se reprocher contre la conscience d'autrefois, contre la chasteté des femmes et la paix des ménages ; il y a l'art populaire, la gravure sur bois et ses grossièretés matérielles et morales, qui se chargent d'enseigner au peuple le mépris de ce qu'il ne demandait qu'à respecter.

Puis vient le théâtre, l'*Ecole des mœurs*, comme l'on sait. En province, par la littérature qui court, on ose à peine y conduire ses filles ; on rougit souvent d'y être soi-même. Il n'y a qu'un grand ressort à l'intrigue théâtrale, c'est la séduction, surtout celle de la femme mariée. C'est quelquefois le jeune homme qui résiste et la femme qui le poursuit, mais il y a peu de Joseph. Il est vrai que, par un reste de pudeur, le vice ordinairement encore succombe au dénouement, et que la vertu, intacte ou non, en sort avec une sorte de récompense ; mais on sent que c'est pour la forme et que l'intérêt n'est pas de son côté. Que voulez-vous ? Les anciens ont épuisé les caractères, les passions

humaines, les grandes conceptions dramatiques, et il faut du neuf ! Il faut aussi que les vaudevillistes vivent, et c'est là la grande raison. Or on ne vit jamais mieux au théâtre que par des hardiesses qui flattent les passions de l'auditoire et lui ouvrent à deux battants les portes contre lesquelles il se heurte dans la vie privée.

Peut-être serait-ce le lieu, pour ne pas laisser dans l'ombre une des causes modernes de l'appauvrissement des esprits et des mœurs, de citer les alcazar, les cafés chantants et leur répertoire spécial. Non ! Pour l'honneur de notre temps, affirmons bien haut que cela n'a rien de commun avec la littérature, et souhaitons seulement que cette fange, sortie des bas fonds d'une civilisation déviée, ne se répande pas trop sur notre pays.

Maintenant considérez la fin : nous voulons bien admettre que personne ne prenne à la lettre la leçon ; mais enfin le roman ou le théâtre sont toujours plus ou moins l'expression de la société. Peut-être le sont-ils, dans l'occurrence, plus que nous le pensons ; non pas de la nôtre, mais d'une société à part, qui n'est ni la France, ni Paris, mais une bohème sans lois, peuplée surtout de viveurs fatigués, d'écrivains faméliques et de femmes sans pudeur. C'est là qu'on remue ce qu'ils appellent des questions sociales ; c'est la peinture de cette corruption qu'on nous présente comme des scènes de la vie réelle. Par eux on s'habitue à lire dans les romans, à regarder au théâtre, des scènes où la bourgeoisie est invariablement ridiculisée, où le vice est tout puissant, où l'argent règne et gouverne, où le mari se livre ouvertement au désordre, où la femme oublie ses devoirs et s'en cache à peine ; où la fille perdue est devenue une héroïne. On sait, à la vérité, que tout cela est mal ; le roman ou la comédie l'expriment comme ils peuvent ; mais on s'accoutume à voir, dans ces tristes conceptions, une peinture de l'état social ; et telle qui serait restée pure dans un milieu honnête, avec la conviction que la vertu est la règle et le vice à peine l'exception, succombera peut-être quand on lui aura assez redit, assez mis sous les yeux, que la faute est la règle et que l'exception est la résistance. Tel jeune homme bien élevé, entré dans ce théâtre avec la candeur

de ses vingt ans , croyant à la chasteté des femmes , à la sainteté du lien conjugal, en sortira convaincu qu'il est un grand niais et que son éducation est à refaire.

Ne me parlez pas des lieux communs de morale boiteuse dont on saupoudre de loin en loin le dialogue ; ne me citez pas le *Desgenais* ou, quelque soit son nom, l'homme sage de la pièce, personnage ennuyeux et secondaire, sacrifié par l'auteur qui ne sait comment le faire parler. Le fond, l'intérêt, le drame est dans la lutte de l'individu contre le frein social, contre la morale universelle, et dans un tel plan, au milieu du déchaînement des passions, la vertu est froide et maussade, le vice seul peut faire école.

N'avons-nous pas vu édifier toute une poétique nouvelle sur cette base : « La lutte de l'homme contre la Société. » Certes il y avait là matière à des développements de caractères et de situations dignes de nos grands écrivains. Après tout, ce n'était rien d'imprévu ni même de neuf, mais simplement une face de la poétique de tous les temps. De grands génies littéraires ont, depuis les Grecs, bâti sur cette donnée générale la charpente de quelques uns de leurs chefs-d'œuvre. Mais les génies sont rares et ce qui, sous leur plume, était sublime, devient aisément médiocre et dangereux livré à la plèbe des imitateurs. La société peut être injuste, voire même corrompue, et rien de plus noble, de plus magnifique que la lutte de l'homme de bien, abandonné de tous, contre la force irrésistible, aveugle, de l'opinion égarée, de la foule tyrannique ; mais que la société soit à l'homme une ennemie, que l'individu ait le droit de se révolter contre elle au nom de ses instincts ou de son tempérament personnel, que le sacrifice soit une duperie ou une lâcheté et l'insurrection contre la volonté générale ou contre la morale publique un droit, voire même un devoir, c'est une absurdité, une odieuse folie, contre laquelle on ne saurait s'élever assez ni protester trop hautement.

P.-E. DE PUYDT.

LE GÉNIE.

Qu'il est doux, qu'il est doux de s'appeler Génie,
De verser de son cœur des torrents d'harmonie,
Des flots de sentiment sur notre Humanité !
Qu'il est doux d'apporter le rayon de lumière
A l'obscur mansarde, à la pauvre chaumière,
De faire entendre aux rois l'austère Vérité !

Qu'il est beau, par ses chants, d'adoucir la souffrance,
D'offrir avec amour des hymnes d'espérance
Aux nations en pleurs, aux peuples enchaînés !
Qu'il est beau d'éveiller les échos de l'Histoire,
De montrer aux nouveaux qui cherchent la victoire
Le chemin où passaient leurs glorieux aînés !

Le Génie au travail sait consacrer ses veilles,
Il soulève, à nos yeux, le voile des merveilles,
Il les fait admirer et nous en fait jouir ;
Si la foule parfois — parfois — lui rend hommage,
Et s'en vient au forum acclamer son image,
De son destin pourtant doit-il se réjouir ?

L'histoire en main, suivons le cours lointain des âges ;
Le malheur en tous lieux atteint le front des sages :
Homère mendiait son pain, crime permis !
Et Socrate, obligé de boire la ciguë,
Stoïque surmontant une douleur aigue,
D'un sublime entretien console ses amis !

Armé de grand savoir et d'audace profonde,
Un homme indique, un jour, du doigt un nouveau monde,
Il part! Que de périls et que de maux soufferts!
Il a doté son roi d'une riche conquête,
Le roi l'attend au port! la récompense est prête!...
Le géôlier seul paraît : Colomb, voici tes fers!

Qu'il dut souffrir aussi, ce noble Galilée,
Des coups de l'ignorant pauvre âme mutilée,
Par la main du bourreau pauvre corps torturé!
Quelle douleur pour lui! Renier la Science,
Mentir à son esprit, comme à sa conscience,
Lorsque d'avoir raison l'on se sent assuré!

Et ces grand inventeurs devançant leur époque!
Que de noms malheureux notre mémoire évoque!
C'est Salomon de Caust qu'on jette au cabanon!
Puis, Jacquart menacé de périr dans le Rhône,
Voit brûler son métier qu'aujourd'hui chacun prône...
Fous, qui n'inventaient pas quelque puissant canon!

Et toi, chantre inspiré de la Liberté sainte,
Silvio Pellico, qui bannissais la crainte,
Tu trainas de longs jours dans la captivité;
Le sort de ton pays plongé dans les alarmes,
Ses maux — et non les tiens — ont fait couler tes larmes;
A quel prix payas-tu ton immortalité?

Et la guerre civile au cœur brisant le Dante,
Et le Tasse mourant de flamme trop ardente,
Et.... Mais barrons ce flot de sombres souvenirs;
Car du berceau des temps jusqu'aux jours où nous sommes,
La foudre, dans leur gloire, a frappé les grands hommes.
Quelle est longue, ô mon Dieu, leur liste de martyrs!

Qu'il est dur, qu'il est dur de s'appeler Génie,
D'avalier ce poison qu'on nomme calomnie,
D'avoir le pied mordu par de hideux serpents,
De voir tous les travaux d'une vaillante vie
Déchirés par la haine et salis par l'envie,
Quand grimpent au sommet un tas d'êtres rampants!

**Et pourtant ces malheurs ne peuvent point l'abattre,
Sa tâche est de lutter, sa gloire est de combattre,
Et son triomphe enfin n'est si grand qu'à ce prix !
Et si des nains ligués auxquels il est en butte
Le géant ennuyé veut s'épargner la lutte,
Il les écrase encor d'un souverain mépris.**

**Oh ! comme il rentre alors dans ses hautes pensées,
Se tenant à l'écart des foules insensées
Qui troublent ses loisirs, mais non pas son sommeil !
Tel, fatigué des cris de quelque bande ailée,
L'aigle altier, remontant vers son aire isolée,
S'élançait d'un coup d'aile en face du soleil !**

**Mais s'il fuit les ennuis d'une mesquine guerre,
L'obstacle et ses périls ne l'épouvantent guère,
C'est là qu'il se retrouve en son rude chemin !
Les abus, les erreurs il les poursuit sans trêve,
Rêvant de voir un jour, — quel magnifique rêve ! —
Rayonner le bonheur sur tout le genre humain.**

**Quoique doux, le Génie a son cachet sévère,
Pour peindre nos douleurs il gravit son Calvaire,
C'est le signe divin dont il est revêtu ;
Que la tempête éclate autour de lui, qu'importe !
Sur nombre d'ennemis son courage l'emporte,
On lit sur sa bannière : honneur, force et vertu !**

**Sa main dans le sillon a jeté la semence,
Plus tard son grain de blé devient moisson immense,
Ses dons en gerbes d'or pour tous vont resplendir !
Qu'importe que son siècle, au surplus, le comprenne,
Il marche vers son but, l'âme ferme et sereine,
L'avenir qui récolte est là pour l'applaudir.**

**Et quand arrivera la fin de sa carrière,
Calmé il reportera ses regards en arrière,
Saluant le passé de son touchant adieu ;
Et dans son dernier jour voyant un jour de fête,
Il pourra s'écrier : ma mission est faite,
Mon œuvre est achevée et je la livre à Dieu !**

HIPPOLYTE LAROCHE.

L'ÂME DE L'ARTISTE.

Un matin, je marchais le long de la rivière,
Songeant au triste sort de ce monde changeant ;
A travers un ciel gris, une pâle lumière
Répandait sur les eaux de petits flots d'argent.
Près des hauts peupliers, tristement, en silence,
Un homme était au champ, suivi d'un jeune gars :
Tous les grains ont gelé presque dans leur semence :
Le pauvre paysan semait du blé de mars.

A gauche, de villas les collines ornées
Semblent avec amour regarder le vallon ;
A droite, à l'horizon, de grandes cheminées
Révèlent les trésors de notre sol wallon :
Gloire au pays borain, plein de vie et de force,
Noir comme le charbon, simple et naïf encor :
C'est l'arbre au rude aspect, à la grossière écorce,
Mais dont la sève est pure et produit des fruits d'or.

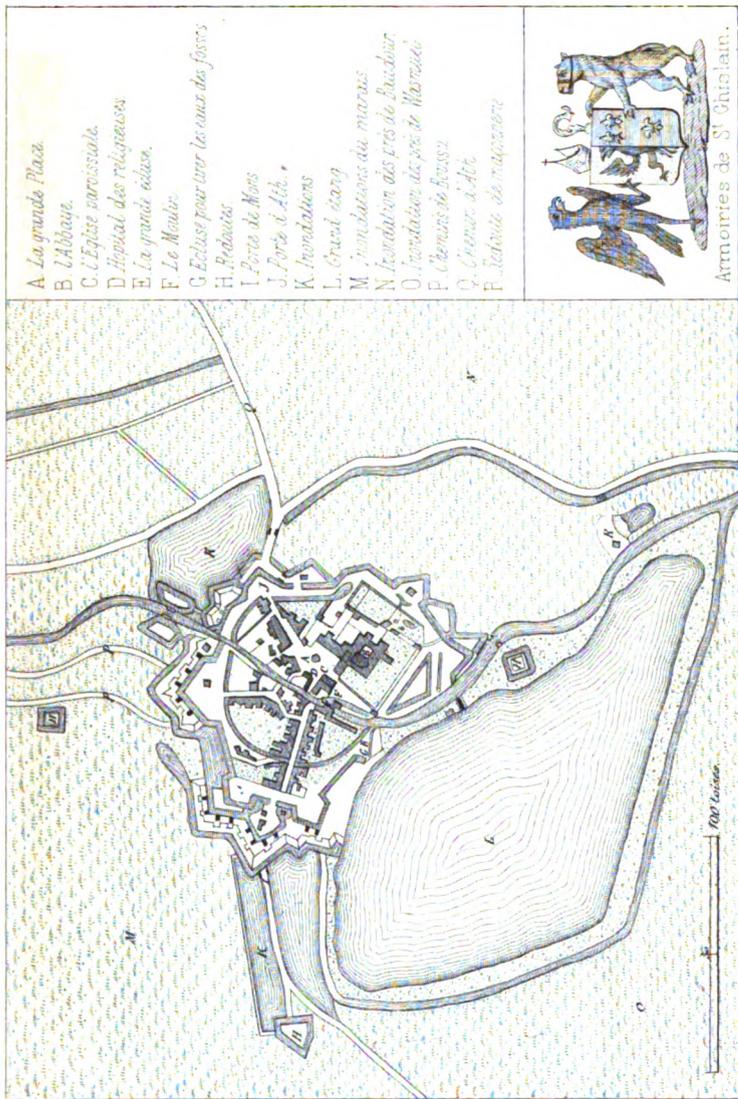
Non loin du pont léger où les eaux, moins profondes,
Roulent blanches d'écume et vont tourbillonner,
Les saules rabougris se penchaient vers les ondes
Comme s'ils voulaient voir leurs branches bourgeonner.
En face, un vieux clocher borne le paysage ;
Des files de corbeaux se perdaient dans les airs.
Laisant le grand chemin qui s'ouvre en plein village,
Je pris, comme un rêveur, par les sentiers déserts.

Le vent jetait au loin sa sauvage harmonie ;
Je marchais, et bientôt, du vieux mont Panisel,
Je pus contempler Mons, notre cité bénie ;
Et, le front découvert, je priai l'Eternel.
Une alouette, seule, en ce lieu solitaire
Portait jusqu'à la nue un chant mélodieux :
C'est l'âme de Fétis qui saluait la terre
Une dernière fois avant d'entrer aux cieux ¹.

29 mars 1871.

ANTOINE CLESSE.

¹ François-Joseph Fétis, illustre musicien, né à Mons, le 25 mars 1784, décédé à Bruxelles, le 26 mars 1871.



PLAN DE LA VILLE DE SAINT-GHISLAIN.

Dressé en 1756 par C. Dubuisson/ (MSS de la Bibl. de Mons.)

Carte par L. Van der Schueren, Bruxelles.

Concours de 1870.

HISTOIRE

DE LA

VILLE DE SAINT-GHISLAIN,

PAR

l'abbé L.-A.-J. PETIT,

curé de Baudour.

« Le clocher d'une église ou d'une abbaye était un drapeau sous lequel se rangeaient les habitants dispersés. Les villages, les bourgs, les villes grandissaient sous cette protection. »

DE REIFFENBERG, *Histoire du comté de Hainaut*, t. 1, p. 39.

MÉMOIRE EN RÉPONSE A LA QUESTION :

VIII. — « *Écrire l'histoire d'une des anciennes villes du Hainaut* » ; »

et qui a obtenu la MÉDAILLE DE VERMEIL.

¹ Commissaires : MM. DE BETTIGNIES, LACROIX, LADURON, LEJEUNE et VANDER ELST.

AVANT-PROPOS.

Dans la première moitié du dernier siècle, de Boussu écrivit une *Histoire de la ville de Saint-Ghislain*¹, d'après les documents qu'il avait puisés dans Locrius, de Guyse, Sigebert, Masseus, Miræus, Brasseur, Molanus, Lessabée, Vinchant et autres auteurs. Ce petit volume est devenu rare; il est, du reste, fort incomplet, et s'arrête à l'année 1737.

Les annales de l'abbaye de Saint-Ghislain par Dom Baudry², continuées par Dom Durot, les archives du royaume à Bruxelles, de l'État à Mons, et celles de la ville de Saint-Ghislain, telles sont les sources où j'ai puisé.

Quoique Saint-Ghislain soit une cité peu spacieuse, elle ne laisse pas cependant d'être considérable par l'activité de son commerce et de son industrie. C'est également un des pèlerinages les plus fréquentés. Les pauvres mères qui craignent pour la vie de leurs chers nourrissons les portent à Saint-Ghislain. Le prêtre récite sur eux l'évangile, leur fait toucher les reliques du saint, et souvent, après ce pieux pèlerinage, les hideuses convulsions et les frayeurs naturelles aux jeunes enfants, surtout à l'époque de la première dentition, se trouvent apaisées.

Inutile de rappeler qu'à l'apostolat de saint Ghislain se rattache la fondation des villes de Mons, Soignies, Maubeuge, et de celle dont voici l'histoire.

Je divise cet ouvrage en trois livres. Le premier est consacré à l'abbaye, le second à l'histoire civile et politique de la ville et le troisième à ses annales religieuses.

¹ Histoire de la ville de St-Ghislain, contenant tout ce qui s'est passé de plus curieux depuis son origine, la liste des abbés et leurs faits principaux, avec une ample description des sièges, des ruines, des rétablissemens, des fondations et autres événemens très-surprenans; par le sieur G.-J. de Boussu, écuyer. A Mons, chez Michel Varret, imprimeur de Sa Majesté, de MM les États et de MM. les Magistrats, rue d'Havrè, 1737. In-12, 278 pp. et 20 ff. non cotés.

² Publiées en partie par le baron de Reiffenberg, dans le t. VIII des *Monuments pour servir à l'histoire des prov. de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*.

INTRODUCTION.

A l'époque où saint Ghislain fonda son monastère sur les bords de la Haine, l'emplacement de la ville qui conserve son nom, n'était qu'un bois marécageux, nommé *URSIDUNGUS*, *Ursidongue*, c'est-à-dire « repaire de l'ours » ; plus tard, il prit le nom de *CELLA*, *Celle*, c'est-à-dire, « résidence, » jusqu'à ce que ce nom disparut pour être remplacé par celui du saint fondateur.

La ville de Saint-Ghislain, en latin *GHISLENOPOLIS*, située à deux lieues $\frac{3}{4}$ O. de Mons, à cinq de Valenciennes et à quatre de Condé, est traversée par la rivière de la Haine. Les eaux de celle-ci font mouvoir deux moulins; elles servaient autrefois non-seulement pour les étangs de l'abbaye, mais encore pour les fossés de la ville et pour les inondations, qu'on pouvait étendre au loin. Cette rivière, d'où le Hainaut tire son nom, a sa source à Anderlues et va se jeter dans l'Escaut, à Condé. Elle portait anciennement de gros bateaux.

Le territoire de Saint-Ghislain est borné au Nord et à l'Ouest par Baudour, à l'Est par Wasmuël et Quaregnon, au Sud par Hornu, et au Sud-Ouest par Boussu.

L'abbé de Saint-Ghislain était autrefois le seigneur spirituel et temporel de la ville. Il y faisait remplir tous les offices de police. Il y avait un gouverneur pour les troupes. La garnison de Saint-Ghislain était toujours considérable; elle se composait d'un détachement de celle de Mons, qui se relevait de temps en temps.

Les armoiries de la ville de Saint-Ghislain sont : de l'empire parti de France, surmontées de la mitre et de la crosse, et ayant pour supports un aigle et un ours ¹.

En 1804, cette localité ne comptait que 800 habitants; en 1840, elle en avait 1,837, et aujourd'hui, sa population s'élève à 3,000 âmes.

¹ Reprise autorisée par arrêté royal du 29 août 1840.

LIVRE PREMIER.

PREMIÈRE PARTIE.

DE L'ABBAYE ET DE SES ABBÉS.

CHAPITRE I.

1^{er} abbé : SAINT GHISLAIN.

Saint Ghislain, dont le nom semble trahir une origine franque ou belge¹, naquit à Athènes, embrassa la vie monastique sous la règle de saint Basile et fut même, dit-on, élevé à la dignité d'archevêque de sa ville natale; mais ce fait trouve de nombreux contradicteurs². Quoiqu'il en soit, ce pieux personnage, qui

¹ Ce nom est plus Germanique que Grec; il n'est pas impossible que la famille du saint, franque d'origine, ait été transplantée en Grèce; car la cour de France était en relation avec celle de Constantinople, à cette époque.

• Tametsi Gislēni seu Ghysleni nomen Græcam originem neutiquam sapiat, ac potiùs ab unâ ex his vocibus *Gisel*, *Gisle*, *Ghysel*, *Ghyselen*, quæ apud priscos Francos Belgasque obsidem, testem ac vadem sonabant, deductum esse latinâque veste dein donatum videatur: nihilominus tamen in atticâ Græciæ provinciâ sanctum nostrum et natum et enutritum fuisse. • (*Acta sanctorum Belgii selecta*, t. iv, p. 343.)

² Mabillon donne sept arguments pour prouver que saint Ghislain n'a point été archevêque d'Athènes; néanmoins, certains chronologistes et presque tous les historiens des Pays-Bas le font archevêque d'Athènes ou du moins évêque régional. (*Monuments pour servir à l'histoire des prov. de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. viii, p. 214.)

avait été promu au moins au sacerdoce, vint à Rome visiter les tombeaux des saints apôtres Pierre et Paul, et, obéissant à une inspiration divine¹, se rendit en Belgique où il se lia d'amitié avec saint Amand.

Voulant se sanctifier dans la solitude, Ghislain accompagné de deux prêtres, Bellère et Lambert², se fixa d'abord à Château-Lieu et commença à couper des arbres, à arracher des broussailles pour élever un oratoire au Seigneur. Bientôt il abandonna cette résidence et vint s'établir, vers le milieu du VII^e siècle, sur les bords de la Haine, dans un endroit appelé *Ursidungus*, repaire ou buisson de l'Ours³. Là, il prend la hache et le hoyau, il arrache avec ses compagnons, les ronces et les broussailles; car à cette époque, la partie septentrionale du Hainaut était encore en friche: c'était une vaste solitude où des marais entrecoupés de forêts séculaires donnaient un asile aux bêtes féroces. Ghislain prépara ainsi ce sol à la culture, et jeta les fondements d'une église. Mais il fut interrompu dans ses travaux par un envoyé d'Aubert, évêque de Cambrai, qui le somma de comparaître devant ce prélat⁴. Ghislain obéit et se présentant à l'évêque, il lui

¹ Saint Pierre lui était apparu. (*Monuments*, t. VIII, p. 255.)

² Leurs reliques reposent dans l'église paroissiale de Saint-Ghislain.

³ D'après la tradition populaire, une ourse vivement poursuivie par les chiens du roi Dagobert, se réfugia dans la robe du saint. Délivrée de la poursuite des chasseurs, cette ourse retourna vers ses petits, en enlevant la corbeille dans laquelle saint Ghislain avait placé son calice et ses ornements sacerdotaux. Inaccessible à la crainte, Ghislain se mit à la recherche de la bête féroce; un aigle lui servit de guide. Le Saint retrouva sa corbeille à *Ursidungus*, et comprit que c'était là le lieu que Dieu lui désignait.

Ce fait, qui est rapporté par un auteur anonyme du neuvième siècle, par De Guyse et par d'autres, est regardé comme une fable par Ghesquière, (*Act. SS. Belg.*, t. IV, p. 337). Pour conserver le souvenir de la légende, l'abbaye nourrissait un ours et un aigle.

⁴ La légende raconte que le Saint, à son retour de Cambrai, ayant sur sa route délivré la femme du seigneur de Roisin des douleurs de l'enfantement, en lui appliquant sa ceinture en forme de Baudrier, tous les aînés de cette noble famille portèrent depuis le nom de *Baudri*, et que les terres

dît : « Je suis grec et chrétien ; je suis né à Athènes ; j'ai été à Rome, d'où la volonté de Dieu m'a conduit dans ce pays. Je travaille de mes mains dans le pays de Hainaut, sur les bords de la Haine ; j'y bâtis un oratoire à Dieu, en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul. Je désirais prier votre sainteté de m'accorder la permission de l'achever, lorsque vous m'avez prévenu en me faisant appeler auprès de vous. »

Saint Aubert et saint Amand consacrèrent cette église autour de laquelle s'élevèrent bientôt de nombreuses cellules ; elles donnèrent naissance à l'abbaye de *Celle des Apôtres*, qui prit ensuite le nom de son saint fondateur.

Cette institution naissante reçut plusieurs donations considérables : le roi de France lui fit présent d'*Ursidungus* et de *Hornu*, Waudru donna *Quaregnon* et une partie de *Frameries* ; et la communauté compta jusqu'à trois cents moines.

Leur culture s'agrandit ; des terres couvertes de riches moissons, des prairies verdoyantes remplacèrent cette vallée marécageuse ; les bêtes sauvages disparurent devant la présence de l'homme. Toutefois, le défrichement du sol n'était pour saint Ghislain, qu'une occupation secondaire ; il s'attacha surtout à cultiver le champ du Seigneur, à gagner des âmes à Jésus-Christ ; il contribua par son influence à la fondation de plusieurs maisons religieuses ; il pourvut aux besoins spirituels de la partie du Hainaut qu'il habitait. Après avoir gouverné sagement pendant environ quarante ans son monastère¹, comblé de mérites, il alla recevoir la récompense de ses vertus, l'an 685. Son corps inhumé dans l'église

qu'elle possédait à Roisin furent cédées en reconnaissance à Saint-Ghislain. (*Act. SS. Belg.*, t. iv, p. 338.)

On comprend qu'il serait difficile d'établir la filiation de la noble famille de Roisin depuis l'an 633. Vinchant, quoiqu'il admette la légende dont il s'agit, ne commence cette généalogie qu'en 1123 ou environ. (Baron de Reiffenberg, *Histoire du comté de Hainaut*, t. I, p. 40.)

¹ Les auteurs ne s'accordent pas sur le point de savoir si ce fut d'abord la règle de saint Basile ou celle de saint Benoît qui fut la code religieux de ce monastère.

des saints apôtres Pierre et Paul, que lui-même avait bâtie, fut levé de terre et placé dans une châsse, l'an 894. La fête du saint fut fixée au 9 octobre.

Les disciples de saint Ghislain, Bellère et Lambert, égaux en vertu à leur maître, l'ont égalé en mérite. Compagnons de ses courses, compagnons de ses travaux, ils ont été ses collègues dans la prédication de la parole sainte. Avec lui ils ont abandonné leur patrie et sont allés à Rome; avec lui ils sont venus en Hainaut, et sous sa conduite ont commencé à évangéliser les pays voisins. Enfin, leur tâche finie, ils ont été justement couronnés.

On ignore les noms et les actes des abbés qui ont succédé à saint Ghislain, depuis son trépas jusqu'à l'an 808.

CHAPITRE II.

Construction d'une nouvelle église et agrandissement du monastère.

2^e abbé : SAINT ÉLÉPHAS. Ses successeurs.

Vers la fin du VIII^e siècle, l'abbaye de Saint-Ghislain fut gouvernée par Éléphas, parent de Charlemagne. Cet illustre empereur agrandit le monastère et fit construire une magnifique église sur le tombeau de saint Ghislain. La consécration en fut faite le 25 juillet 822 par Halichaire, 17^e évêque de Cambrai. Cet abbé Éléphas donna à son monastère une terre considérable, dite la terre des *Allemands*, près de Soissons, où il fonda un prieuré, nommé le *Petit Saint-Ghislain*¹. Il lui donna encore la moitié du village d'*Élouges*, avec la dime de ce lieu, ainsi que les fiefs

¹ Charles de Croy, évêque de Tournai et abbé de Saint-Ghislain, aliéna ce prieuré vers l'an 1540.

qui en dépendaient. Après avoir édifié ses religieux par une conduite aussi régulière que dévote, il décéda en odeur de sainteté, en 839. On tient par tradition qu'il fut inhumé dans le monastère.

On n'a aucune connaissance de ses successeurs immédiats à la prélature.

Vers l'an 881, les Normands fondirent sur le Hainaut, s'abatirent sur le monastère de Saint-Ghislain, massacrèrent presque tous les religieux, livrèrent aux flammes l'abbaye et sa superbe église. Ces barbares brûlèrent les fermes, ravagèrent les récoltes et marquèrent leur passage par le meurtre, l'incendie, la dévastation.

Heureusement le corps de saint Ghislain n'avait pas encore été exhumé ; un moine, nommé Winerade, qui seul avait survécu à la destruction de l'abbaye, indiqua l'endroit où ces précieuses reliques étaient déposées, et ce fut avec un vif sentiment de joie qu'Étienne, évêque de Cambrai, les leva de terre en 894 et les mit dans une châsse.

Quelque temps après la retraite des Normands, des clercs séculiers, protégés par Régnier, comte de Hainaut, s'établirent dans les débris de l'abbaye et travaillèrent à en réparer les ruines. Mais leur vie dissolue, le trafic sacrilège qu'ils faisaient au moyen des reliques de saint Ghislain, engagèrent Gislebert, duc de Lorraine, à les chasser de cette sainte retraite, qu'ils déshonoraient par le scandale de leur vie.

3^e abbé : SAINT GÉRARD.

Gérard, fondateur de l'abbaye de Brogne, se chargea, en 931, d'établir à Saint-Ghislain une nouvelle communauté, sous la règle de Saint-Benoit. Il y fit fleurir l'ordre, la régularité, la piété ; il répara les ruines de ce monastère, récupéra les reliques de saint Ghislain, que les clercs mercenaires avaient cachées à Maubeuge. Sous la sage direction de ce saint homme, l'abbaye de Saint-Ghislain reprit son ancienne splendeur, et il est regardé comme le second fondateur de ce monastère. S'étant retiré dans son abbaye de Brogne, il y mourut le 3 octobre 958.

4^e abbé : WIDON.

Après la mort de saint Gérard, Widon fut promu à la prélature. Il obtint de l'empereur Othon I, surnommé le Grand, en 965, un diplôme confirmant la possession des biens et privilèges de son monastère ¹. C'est sous son règne que parut la première charte de serfs assujettis à l'abbaye, soit par leurs maîtres, soit volontairement. Cette charte est datée de l'an 978 ². La discipline qui régnait dans le monastère, y attira un certain Bernard, homme riche et puissant, qui, se trouvant sans enfants, y vint se faire religieux, après l'avoir doté de sa terre de franc-alleu, nommée *Halletrude*, avec toutes ses dépendances, à Ronquières. Cette terre était si considérable que l'abbé Widon y érigea depuis un prieuré, où il bâtit une église avec des lieux claustraux, et y envoya six religieux, en 980 ³.

5^e abbé : SIMON.

De même que tous nos anciens établissements religieux, le monastère eut ses époques de prospérité et ses époques de décadence. L'abbé Simon le ruina tellement que le nombre des moines fut réduit à quatre.

6^e abbé : WINERIC.

Mais l'abbé Wineric, nommé par saint Henri II, empereur, et sacré en 1015, rétablit les affaires temporelles de la communauté, ainsi que la discipline. Il obtint un diplôme daté de Nimègue, en 1018, confirmant l'abbaye dans la possession de ses biens ⁴.

¹ ANNEXE I.

² ANNEXE II.

³ Cette terre et ce prieuré d'*Halletrude*, depuis nommés *Harut*, furent donnés par l'abbé Lambert, en 1182, à l'abbaye de Cambron, à la prière du bienheureux Daniel, 3^e abbé de ce monastère, à charge de payer tous les ans, en reconnaissance, à celui de Saint-Ghislain, six marcs d'argent au poids de Cologne.

⁴ ANNEXE III.

7^o et 8^o abbés : GUIDON et HILFRIDE.

Régnier IV ayant succédé à son père dans le comté de Hainaut, prétendit s'attribuer le droit de choisir des abbés. Il en établit deux successivement, Guidon et Hilfride; et il aurait continué, sans doute, à user de cette possession, si l'évêque n'y eût mis obstacle, en remplaçant l'intrus Hilfride par saint Poppon.

9^o abbé : SAINT POPPON.

Saint Poppon, nommé à la prélatrice, en 1029, par l'empereur Conrad, fit revivre l'ancienne discipline monastique. L'année suivante, il alla à St.-Maxime de Trèves. Il mourut à Marchienne, en 1048.

CHAPITRE III.

L'abbé, comte de Basècles.

10^o abbé : HÉRIBRAND.

Saint Poppon eut pour successeur Héribrand, qui alla trouver l'empereur Conrad, pour se plaindre des exactions des comtes de Hainaut et demander l'exemption de leur juridiction. Il en rapporta des lettres de protection dépêchées à Ratisbonne. Après la mort de Conrad, il obtint de Henri III, son fils, la donation ou plutôt la confirmation de la propriété du village et comté de Basècles¹.

De Boussu donne pour successeur à Héribrand un certain Ratbode ou Raboud, à qui Romerus dédia une vie de saint Ghislain; d'après les annales de l'abbaye, Ratbode n'a jamais été abbé de Saint-Ghislain, mais bien de Saint-Pierre, à Gand².

¹ ANNEXE IV.

² *Monuments*, t. VIII, p. 308.

11^e abbé : WIDRIC.

Widric, au commencement de sa prélature, n'eut pas moins de persécutions à endurer de la part de Bauduin, comte de Hainaut, second mari de la comtesse Richilde, qu'Héribrand avait eu à souffrir de la part de Régnier, père de cette comtesse; et il ne témoigna pas moins de zèle pour conserver les biens et les privilèges de son monastère. Après trois ans de persécution de la part de Bauduin, l'abbaye était réduite à une telle extrémité, qu'il n'y avait plus moyen de subsister: ce qui obligea l'abbé Widric à se plaindre à l'empereur Henri III. Celui-ci attaqua Bauduin, le défit et par là rendit la sécurité et la paix à l'abbé et à sa communauté. On croit que Widric mourut en 1056.

De Boussu cite comme abbés de Saint-Ghislain Everinus et Folcade que Dom Baudry, dans ses annales, affirme n'avoir jamais gouverné l'abbaye.

12^e abbé : WIDRIC II ou GUIDRY.

Widric II, grand zéléteur de l'observance monastique, se concilia l'estime et la bienveillance du bienheureux Liébert, évêque de Cambrai. Cet évêque l'invita au synode qu'il tint en 1064. L'année suivante, il obtint pour son abbaye, de Bauduin, comte de Hainaut, repentant des injustices qu'il avait exercées contre elle, le dixième chêne dans le bois de Baudour, avec le dixième denier du droit de pâture, la coupe de bois à tous les usages du monastère, tant pour le chauffage de la maison que pour la construction des édifices, dans toute son enceinte; la permission de pêcher dans la Haine, depuis Jemmapes jusqu'à Condé, autant de fois que les religieux le souhaiteraient. Bauduin concéda à l'abbaye, par l'avis et à la réquisition de la comtesse Richilde, son épouse, un bois nommé *Richelaunoit*; il confirma de plus la moitié de la Haine, pour l'usage des moulins appartenant au monastère¹.

¹ *Monuments*, t. VIII, p. 327. Cette coupe de bois et ce droit de pêche occasionnèrent dans la suite de grandes difficultés avec les seigneurs de Baudour, lesquelles furent terminées par Bauduin IV, comte de Hainaut, en 1155, et par la comtesse Jeanne, en 1216.

Quoique la régularité fût en vigueur dans le monastère, Widric, pour élever ses religieux à une plus haute perfection, par l'entremise de Gérard, évêque de Cambrai, successeur de Liébert, abrogea, le 22 décembre 1078, certains usages, pour en introduire de nouveaux. Plusieurs ont cru que cette réforme reproduisait celle de Cluni. L'abbé Widric décéda l'an 1081.

13^e abbé : ODUIN.

Oduin, après avoir exercé l'office de prévôt, sous l'abbé Widric, lui succéda ; et ses vertus ont été si éminentes qu'il mourut en odeur de sainteté, le 16 décembre 1093 ou 1094.

14^e abbé : ALLARD.

Allard, recommandable tant par sa piété que par sa science, fut élu abbé, après la mort d'Oduin. Sous sa prélature, les biens du monastère furent augmentés de plusieurs dîmes, qui furent données par Gaucher et Odon, évêques de Cambrai : le premier céda les autels de *Wasmès* et d'*Hautrage* par deux lettres datées de l'an 1095. Un peu après, l'abbé Allard se rendit à Clermont, en Auvergne, assista au Concile que le pape Urbain II y avait convoqué, pour le recouvrement de la Terre-Sainte. Ce souverain-pontife confirma les biens du monastère de Saint-Ghislain par un diplôme daté de Clermont, le 29 novembre 1096. C'est le premier diplôme donné à l'abbaye par le souverain-pontife¹. Le deuxième confirma les autels ou collations de *Celle*, avec ses dépendances : *Hornu* et *Quaregnon* ; de *Dour* avec ses dépendances : *Blaugies*, *Erquennes*, *Athis*, *Élouges* ; de *Monceau* et *Offignies* ; de *Villers-St-Ghislain* avec *Harmignies* et *Bougnies* ; de *Wasmès* avec *Wasmuël* et *Resignies* ; de *Basècles* avec *Wadelincourt*, *El-lignies* et *Waudignies* ; d'*Hautrage* avec sa dépendance, *Ville* ; de *Baudour* et *Villerot*, sa dépendance². L'abbé Allard décéda l'an 1112.

¹ ANNEXE V.

² *Monuments*, t. VIII, p. 326.

15^e abbé : WALBERT.

On choisit pour lui succéder Walbert, prévôt du monastère. Celui-ci gouverna avec beaucoup d'équité et décéda en 1115.

16^e abbé : ODUIN II.

Oudin II, surnommé le Vénérable, est un des plus illustres et des plus saints prélats qu'ait eus le monastère. Il acquit l'estime et la bienveillance des souverains-pontifes, tant par sa science et la pureté de ses mœurs, que par sa vie austère, jointe à une profonde humilité. Il augmenta tellement le spirituel et le temporel de la maison, que ses disciples le nommèrent un autre Auguste. Quelques-uns lui ont aussi donné le titre de Bienheureux. Après avoir été élu abbé par la communauté, son respect religieux envers le saint-siège l'obligea d'entreprendre un voyage à Rome, pour se dispenser de recevoir l'investiture de l'empereur Henri que le pape Pascal II avait excommunié.

A la recommandation de Bouchart, évêque de Cambrai, il obtint du pape Gélase II, la confirmation de tous les biens et privilèges de son monastère, par deux diplômes donnés à Capoue, l'an 1118, l'un le 9 avril, et le second le 12 du même mois. Le dernier diplôme résume les différentes possessions de l'abbaye de Saint-Ghislain¹. Ce sont :

Le village de *Hornu*, avec *Boussu* et ses autres dépendances, le tout exempt d'avouerie, tel qu'il est indiqué dans les privilèges royaux ; *Villers*, dit Au-delà de Mons, avec ses dépendances, excepté le comté ; une partie de *Boussoit*, consistant en terres et en courtils et autres dépendances ; au village de *Vellereille* et à *Harmignies*, des terres et des courtils ; à *Nouvelles*, une charrue de terre labourable ; le quart de *Blaugies* avec justice ; à *Elouges*, une ferme seigneuriale, avec des terres et des courtils ; le village de *Wihéries* en entier ; à *Audregnies*, une ferme seigneuriale, avec des terres et des courtils ; à *Quiévrain*, une ferme seigneuriale,

¹ ANNEXE VI.

riale avec des terres, des prés, des bois, des eaux et des courtils ; trois moulins en-dehors du circuit de l'abbaye, et dans le circuit, la pêche, des prés et la justice ; à *Baudour*, une ferme seigneuriale, avec des terres et des courtils ; le village de *Basècles* avec ses dépendances, comme il est indiqué dans les chartes royales ; les alleus d'*Imbrechies*, de *Ville*, de *Rumigny*, de *Guileries*, d'*Escornay*, de *Humberge*, de *Herzelles*, d'*Everberg*, de *Rebaix*, de *Perecasa*, de *Hisel*, de *Tongres*, d'*Ollignies*, de *Jurbise*, d'*Erbisœul*, de *Sirault*, d'*Hautrage*, de *Villerot*, d'*Ollie*, de *Semousies*, de *Roisin*, d'*Angreau*, de *Montrœul*, d'*Ursignies*, de *Sebourg*, de *Gésignies*, de *Dimunt*, de *Rembrechies*, d'*Ostregnies*, de *Spiennes*, de *Siply*, de *Fleignies*, d'*Obies*, de *Wasmuël*, de *Gussignies*, d'*Erquennes*, de *Seniz*, du champ de *Gaudin* ; l'alleu des *Allemans*, le moulin de *Hast*, le huitième du village d'*Angre*, l'église et la dime de *Celle*, avec ses dépendances : *Hornu* et *Quaregnon* ; l'église et la dime de *Dour*, avec ses dépendances : *Blaugies*, *Erquennes*, *Athis*, *Élouges*, *Monceau* ; l'autel de *Villers* avec la dime, et ses dépendances : *Harmignies* et *Bougnies* ; l'église et la dime de *Wasmes* avec ses dépendances : *Wasmuël* et *Résignies* ; la dime et l'église de *Basècles*, avec ses dépendances : *Wadelincourt*, *Ellignies*, *Waudignies* ; l'église et la dime d'*Hautrage*, avec *Ville* sa dépendance, libre de tout engagement personnel, et de toute redevance, sauf la redevance ordinaire à l'évêque ; l'autel et la dime de *Boussu*, libre de tout engagement personnel et de toute redevance, sauf six deniers par an pour l'évêque ; l'église et la dime de *Baudour*, avec sa dépendance *Villerot*, libre de tout engagement personnel et exempt de redevance, excepté trois sous à payer annuellement à l'évêque, le droit de couper du bois dans la forêt de *Baudour*, tel qu'il a été concédé par le comte *Bauduin*.

L'évêque de Cambrai *Bouchard* augmenta encore les biens de l'abbaye par la donation des autels d'*Ellignies*, de *Thumaide* et de la chapelle de *Rameignies*, et surtout en réunissant les biens et les privilèges de l'abbaye d'*Aubechies* à celle de *Saint-Ghislain*. Il pria le pape *Calixte II*, qui venait de succéder à *Gélase*, de ratifier

ces dons, ainsi que les autres revenus et privilèges, comme avait fait son prédécesseur, l'année précédente : ce souverain-pontife accéda à cette prière par un diplôme donné à Étampes, le 3 octobre 1119¹. Le vénérable abbé Oduin assista au synode que l'évêque Bouchard convoqua à Mons, en 1123, et du consentement de sa communauté et de l'évêque Bouchard, il céda à toujours à l'abbaye de Grammont, une terre située près de cette localité à charge de payer annuellement six deniers à celle de Saint-Ghislain. Ce saint abbé, ayant réuni près de lui tous ses religieux, fut placé, à sa demande, sur la cendre et le cilice, et s'endormit du sommeil des justes, le 17 octobre 1142.

17^e abbé : ÉGÉRIC.

Un des plus parfaits disciples du vénérable abbé Oduin fut Égéric. Ce religieux d'un rare mérite, lui succéda à la fin de la même année 1142. Ses vertus lui acquirent l'estime des évêques de Soissons et de Cambrai, et le rendirent digne de contracter une étroite amitié avec saint Bernard, abbé de Clairvaux, qui plusieurs fois l'honora de sa visite et célébra dans la chapelle de l'église du monastère, dédiée à saint Martin.

Quoique les années de sa prélature n'eussent point été exemptes de traverses, il ne laissa pas d'augmenter le temporel de son monastère par quelques donations que des seigneurs firent en sa considération et en celle de ses religieux, dont la simplicité et la pureté des mœurs répandaient partout leur agréable parfum, selon le témoignage des deux évêques cités plus haut, qui, dans leurs lettres, en font un éloge magnifique. Il obtint de Conrad II, qu'il alla trouver à Altine, la confirmation des biens et des privilèges de l'abbaye, par un diplôme daté de l'an 1145. Dans ce diplôme, l'empereur déclare que l'abbaye est exempte de toute juridiction des hommes, et qu'elle ne doit obéir à qui que ce soit, sinon à son créateur ; sous la condition cependant de faire hom-

¹ ANNEXE VII.

mage au roi, comme à son libre avoué. L'empereur y ratifie toutes les immunités accordées par ses prédécesseurs, ordonne aux serfs de Saint-Ghislain, de quelque ville, château ou autre lieu qu'ils soient, d'obéir aux abbés comme à leur propre seigneur et avoué. Il donne aux religieux la liberté de se choisir, la crosse étant vacante, un abbé qui, après avoir été élu, devra se présenter en temps au roi, pour en recevoir l'investiture, après lui avoir fait hommage. Il défend à qui que ce soit, ensuite d'une sentence prononcée par les princes ou conseillers de sa cour, d'occuper ou de retenir à ferme les censes du monastère, ou d'y rentrer, après en avoir été tirés, sous prétexte d'être héritiers de ceux qui les avaient occupées auparavant ; mais il laisse aux abbés plein-pouvoir d'y établir qui bon leur semble de la famille, et de l'en tirer quand ils jugeront à propos¹.

Ainsi s'accroissaient journellement les revenus du monastère ; et le progrès spirituel que les religieux faisaient dans la voie de la perfection, causait une joie extrême à l'abbé Égéric. Il voyait régner parmi ses disciples une union et une charité parfaites ; mais Dieu, dit la chronique, voulant modérer leur bonheur et mettre leur patience à l'épreuve, permit qu'un incendie consumât tout le monastère, le 8 mai 1151.

On commença aussitôt à rétablir le plus nécessaire, et les choses demeurèrent en cet état jusqu'à la mort d'Égéric, arrivée, selon Dom Jean Carlier, en 1156 ; selon Vinchant, en 1161 ; selon Simon Guillemot, en 1162 ; tandis que Dom Baudry la place en 1160.

18^e abbé : ENGLEBERT.

Englebert, de prieur fut fait abbé. Il gouverna le monastère avec la même régularité qu'avait fait Égéric. Du consentement de sa communauté, il fit un échange d'une terre du prieuré d'Allemans contre une autre terre. Il décéda, l'an 1164.

A sa mort, un nommé Gossuin suscita au monastère de grands

¹ ANNEXE VIII.

troubles qui durèrent trois ans. C'était un homme de science, mais de cette science du siècle, qui enfle le cœur. Il reçut l'investiture de l'empereur Frédéric qui lui donna des lettres pleines de menaces pour l'évêque de Cambrai, s'il lui refusait la juridiction spirituelle, ce à quoi Gossuin s'attendait assez, parcequ'il avait usurpé l'administration du temporel, sans avoir été élu canoniquement. L'évêque refusa, en effet, demeura ferme dans son refus et fit condamner et déposer cet intrus, en 1167, par l'archevêque de Rheims. Il vécut cependant dans sa disgrâce fort religieusement jusqu'à sa mort.

19^e abbé : LÉON.

Léon, qui avait été élu canoniquement, marcha sur les traces de ses prédécesseurs et maintint la discipline régulière dans toute sa vigueur. Il gouverna la maison avec beaucoup de sagesse, et le chapitre de Cambrai conçut une si haute idée de son expérience et de ses mérites, qu'un grand différend étant survenu, à cause de l'élection d'un nouvel évêque, il le députa vers l'empereur Frédéric, en faveur de l'archidiaque Alard. Cette démarche est contestée par plusieurs auteurs et notamment par Dom Baudry qui croit l'abbé Léon mort en 1169.

20^e abbé : LAMBERT.

Lambert, revêtu de la prélature, s'appliqua à réparer le dommage que le feu avait fait au monastère du temps d'Égéric ; il acheva les ouvrages que ses prédécesseurs avaient laissés imparfaits. Il fit confectionner de nouvelles châsses pour honorer les reliques du saint fondateur. Il invita Roger de Wavrin, évêque de Cambrai, à venir chez lui pour en solenniser la translation. Après y avoir célébré la messe, le jour de l'an 1180, ce pieux évêque transporta le corps de saint Ghislain dans la nouvelle châsse notablement plus belle et plus digne que l'ancienne. Cette pompeuse cérémonie, qui se fit en présence de tous les religieux et d'une foule considérable, étant achevée, il prit les corps de saint Sulpice

et de Ste. Léocadie et les mit dans d'autres chasses préparées, y laissant des actes authentiques de cette translation enfermés avec ces corps. Notre abbé donna, avec le consentement de sa communauté, au bienheureux Daniel, abbé de Cambron, le prieuré ou la *cour de Harut*, à Ronquières, avec les terres, prés, bois et eaux qui en dépendaient, ainsi que les deux autels de Ronquières et de Henripont, et toutes les dîmes, offrandes et autres droits y attachés. En outre, il céda le moulin situé à Ronquières, à condition que l'abbaye de Cambron paierait à celle de St-Ghislain, en reconnaissance de ce bienfait trois marcs d'argent, au poids de Cologne, dans les douze jours de la solennité de la Nativité, et trois autres marcs, dans l'octave de St. Jean-Baptiste. Malgré cette donation, notre abbé fit encore des épargnes suffisantes pour bâtir une nouvelle église, sur l'emplacement de celle qui avait été brûlée 32 ans auparavant, et il eut la satisfaction de la voir achevée. Il mourut l'an 1191.

21^e abbé : GOSSUIN.

Son successeur fut Gossuin, digne zéléateur de la vie monastique et d'une profonde humilité. Après avoir reçu l'investiture de l'empereur Henri IV, Gossuin pria ce prince de confirmer au monastère les biens et les privilèges qu'il possédait : ce que l'empereur fit par un diplôme daté de Naples, le 17 juin 1191 ; le 27 juillet de la même année, le pape Célestin III en ratifia la concession, de son côté. Deux ans après, l'abbé abdiqua volontairement pour vaquer avec plus de loisir à la contemplation et aux affaires spirituelles. Il vécut encore au moins vingt ans, d'après Baudry.

22^e abbé : HUGUES.

L'abbé Hugues, successeur de Gossuin, pacifia les différends qui s'étaient élevés entre le chapitre de St^e-Waudru et son monastère, au sujet des dîmes. Il décéda l'an 1202.

23^e abbé : GILLES.

Le successeur de Hugues fut Gilles, lequel remplit dignement les devoirs de sa charge et répondit à la haute idée que l'on avait conçue de ses mérites. Cet abbé s'attira l'estime générale par sa douceur et ses talents ; mais quelque grand que fût son amour pour la paix, il ne put éviter plusieurs difficultés et persécutions que lui suscitèrent quelques seigneurs du pays et principalement Ferrand, comte de Flandre et de Hainaut, à qui il s'opposa, comme un autre Élie, pour la maison du seigneur. Il eut recours à Frédéric, roi des Romains et de Sicile, qui, à l'exemple des empereurs, ses prédécesseurs, prit l'abbaye sous sa protection, par des lettres datées d'Aix-la-Chapelle l'an 1215⁴. L'abbé Gilles mourut le 7 octobre 1228.

24^e abbé : HENRI.

Henri, prévôt de Basècles, lui succéda. Il n'était point digne de la prélature et Dieu ne permit pas qu'il gouvernât longtemps. Cet abbé décéda le 1^{er} novembre de la même année 1228.

25^e abbé : WAUTIER DE BERSILLIES.

Wautier de Bersillies, un des plus illustres abbés de St-Ghislain, tant par sa piété solide et son amour de la régularité que par son adresse dans la gestion des affaires temporelles, fut élu le 5 novembre 1228. Il reçut un peu après, à Worms, l'investiture des mains de Henri, roi des Romains, et le pria de confirmer les privilèges de son monastère, avec tous les biens anciens et ceux qu'il avait acquis récemment : ce que ce prince fit par un diplôme daté du 17 janvier 1229. De retour à Saint-Ghislain, Wautier tâcha de remplir exactement les devoirs attachés à sa dignité. L'an 1230, au mois de mai, à la prière d'Élisabeth, abbesse de Ghislenghien, il échangea quelques biens que son

⁴ ANNEXE IX.

monastère possédait à Wasmes contre d'autres que l'abbaye de Ghislenghien avait à Dour¹. Après quarante ans de prélature. Wautier de Bersillies mourut, vers le milieu de l'année 1268.

26^e abbé : GUILLAUME.

Guillaume, son successeur, fut béni et reçut l'investiture, le 16 août 1268. Cet abbé dilapida autant le temporel du monastère que son prédécesseur l'avait augmenté. Il mourut le 31 octobre 1271.

27^e abbé : PIERRE DE QUAREGNON.

L'abbé Guillaume eut pour successeur Pierre de Quaregnon. Sous ce dernier, la discipline régulière prit un grand accroissement, et les religieux de Saint-Ghislain se distinguèrent au-dessus de ceux des autres monastères. Il contracta une amitié si étroite avec Bauduin d'Avesnes, que l'empereur Richard institua le comte patron et protecteur du monastère. Ce pieux seigneur s'acquitta noblement de sa mission de protecteur, et il contribua autant qu'il put à la prospérité du monastère. Pierre eut ordre de l'empereur d'annuler, révoquer, casser et mettre à néant les promesses, ventes, permissions et autres aliénations faites sans le consentement de son souverain et de tout le couvent. L'abbé Pierre, après avoir déchargé son monastère, du moins en partie, des dettes contractées par son prédécesseur, trouva encore de quoi, vers la fin de sa vie, acheter le droit de terrage à Erquenne. Pierre mourut le 11 avril ou le 12 mai 1281, d'après Baudry. De Boussu place sa mort en 1284, mais abusivement, puisque son successeur

28^e abbé : WAUTIER DE MAURAING.

Wautier de Mauraing ou Wautier II était déjà abbé au mois de mars 1282. Il mourut le 1^{er} octobre 1284, et la crosse vaqua neuf mois et demi.

¹ ANNEXE X.

29^e abbé : GILLES II.

Gilles II ou de Hainin fut élevé à la prélature, probablement à la fin du mois de juillet 1285; mais se connaissant peu propre à gouverner le temporel et le spirituel de son monastère, il remit sa crosse, du consentement de ses religieux et de l'empereur Rodolphe, entre les mains de Guillaume, évêque de Cambrai. Celui-ci lui ayant assigné une portion convenable sur le bien du monastère, présenta à la communauté, pour son successeur, un religieux très-expérimenté, tant pour le spirituel que pour le temporel, en la personne de Roger de Sart, prévôt de Crespin.

CHAPITRE IV.

L'abbé est qualifié prince du Saint-Empire.

30^e abbé : ROGER DE SART.

La présentation dont il vient d'être fait mention, fut goûtée de tous les religieux de Saint-Ghislain, qui, ayant élu Roger d'un suffrage unanime, prièrent l'évêque de Cambrai de confirmer cette élection: ce qui eut lieu le jeudi après la Trinité, l'an 1289. L'empereur chargea Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, de donner l'investiture en son nom à Roger de Sart, après en avoir reçu l'hommage ordinaire, par des lettres datées de Basle, le 4 août 1289, dans lesquelles il reconnaît que l'abbé de Saint-Ghislain était déjà auparavant prince du Saint-Empire et le qualifie tel, par trois fois ¹. La solennité eut lieu le 1^{er} septembre suivant.

Roger fit fleurir l'observance régulière; il orna son monastère de toutes choses utiles et pieuses, en augmenta les biens et fit élever plusieurs édifices. Le Ciel mit fin à ses projets par une douce mort qui l'enleva de ce monde, le 17 novembre 1310.

¹ ANNEXE XI.

31^e abbé : PHILIPPE MARTIN.

Philippe Martin ayant été élu abbé, après la mort de Roger de Sart, employa le crédit de Béatrix, mère de l'empereur Henri VII, afin que ce prince le dispensât d'aller recevoir en Italie l'investiture de ses mains royales. Henri, déférant aux prières de sa mère et voulant épargner les fatigues et les frais que cet abbé aurait dû faire dans un aussi long voyage, adressa une commission à Nicolas de Barbençon, noble chevalier, seigneur de Villers, et à Jean de Barbençon, son neveu, pour la lui donner en son nom, après en avoir reçu l'hommage et le serment ordinaire de fidélité. Cette solennité s'accomplit le dimanche de la Quasimodo de l'an 1311.

L'abbé Philippe marcha sur les traces de son prédécesseur et gouverna le spirituel et le temporel de la maison avec beaucoup de zèle et de prudence. Guillaume, comte de Hainaut, fit, en considération de ses mérites, don au monastère, vers la mi-novembre 1311, des prés et héritages situés depuis le ruisseau qui allait au moulin du Tertre jusqu'au pont sur la Haine, à Boussu.

L'abbé Philippe Martin rendit son âme à Dieu, le 2 août 1316.

32^e abbé : ÉTIENNE DE WARELLES.

Étienne de Warelles, successeur de l'abbé Philippe Martin, commença à gouverner en qualité d'abbé, vers la semaine sainte de l'an 1317. Il reçut, par commission de l'empereur Louis de Bavière, l'investiture des fiefs royaux, le 27 juillet de la même année, et dans les lettres d'investiture, il est qualifié de prince du Saint-Empire ¹.

Étienne n'était investi de la prélature que depuis deux ans, lorsque les habitants de Baudour vinrent à main armée pour ravager le monastère et la ville de Saint-Ghislain. Il faillit être la victime de leur fureur, et néanmoins il fut accusé près de Guillaume, comte de Hainaut, qui le reconnut et le déclara innocent.

¹ ANNEXE XII.

Notre abbé fit, en 1321, un contrat de confraternité avec l'abbé de Saint-Denis-en-Broqueroie et avec Nicolas, abbé de Crespin.

Vers l'an 1323, l'abbé Étienne reçut de la ville de Cologne le chef de sainte Salamène, une des onze mille vierges : en reconnaissance d'un don si précieux, il écrivit leur légende. Le 17 février 1355, il fit assembler tous ses religieux au chapitre et leur représenta qu'on ne devait pas admettre plus de religieux que les biens de la maison ne permettaient d'en nourrir et entretenir ; qu'il était expédient d'en réduire le nombre à vingt-quatre et de n'en plus recevoir qu'après la mort de l'un ou de l'autre. Les religieux, d'un consentement unanime, agréèrent ces propositions de l'abbé ; ils en firent un statut, et, après avoir juré sur les saints évangiles de l'observer, ils prièrent l'évêque de Cambrai de le confirmer de son autorité épiscopale. Cet évêque, après mûre délibération, trouva ce statut si sage et si utile au temporel et au spirituel du monastère, que non-seulement il le confirma, le mois suivant, mais aussi qu'il ordonna à l'abbé et à toute sa communauté, de l'observer à toujours et inviolablement, et leur défendit d'aller à l'encontre ou d'y contrevenir directement ou indirectement, ou de quelque manière que ce soit, sous peine d'encourir l'excommunication. L'abbé Étienne fit l'acquisition de plusieurs chapelles fondées, sous sa prélature, dans les paroisses du patronat de son monastère : la chapelle de Saint-George et celle de Sainte-Catherine, à Neufvilles ; celle de la Sainte-Vierge, à Quaregnon, et celle de Sainte-Catherine, à Wasmes. Il aplanit quelques difficultés à Boussu, Hautrage, Harvengt, et acquit divers biens, entre autres, une pièce de pré située à Blaugies. Enfin, chargé d'années et de mérites, l'abbé Étienne rendit son âme à Dieu, dans la quatre-vingtième année de son âge et la quarante-neuvième de sa prélature, le 27 février 1366. Il fut inhumé au chapitre.

33^e abbé : ÉTIENNE II ou DE MORANFAYT.

De Boussu a omis dans son histoire, le successeur immédiat d'Étienne de Warelles qui fut Étienne II, surnommé de Moranfayt. Cet Étienne gouvernait déjà en qualité d'abbé, le 3 juillet 1366 :

il fut nommé et confirmé par le pape Urbain IV, qui écrivit à l'empereur Charles IV de ne plus intervenir dans la nomination des abbés de Saint-Ghislain. Sous Étienne II, on travailla aux fortifications de la ville et c'est à cette occasion qu'il fit creuser le grand étang. N'ayant pas encore reçu l'investiture des fiefs royaux relevant de l'empire, il pria l'empereur Charles IV de le dispenser de faire le voyage d'Allemagne pour aller la recevoir de ses mains : ce qu'il obtint par des lettres datées de Nuremberg, le 15 septembre 1366. L'abbé Étienne II mourut le 16 décembre 1383.

34^e abbé : JEAN DE GOUGNIES.

Après la mort de ce prélat, Jean de Gougnyes, plus souvent appelé de Gommignies, noble de naissance, fut élu par les religieux et confirmé par Jean de T'Serclaes, évêque de Cambrai. Mais le schisme qui régnait alors dans l'Église (à cause des deux papes : Barthélemy Pignano, qui prit le nom d'Urbain, et Robert, cardinal de Genève, autrefois évêque de Cambrai, qui prit celui de Clément VII) ne troubla pas peu la communauté. L'empereur Wenceslas tenait le parti d'Urbain VI. Ayant appris que Jean de Gougnyes avait reçu sa confirmation de Jean de T'Serclaes, partisan de Clément VII, cet empereur écrivit d'Arlon, le 28 septembre 1384, au prieur et aux religieux de Saint-Ghislain, pour les déterminer, tant par menaces que par promesses, à ne pas reconnaître Jean de Gougnyes; mais le personnage que le pape Urbain VI leur avait donné ou devait leur donner pour abbé. Malgré ces promesses et ces menaces, les religieux de Saint-Ghislain, qui avaient élu Jean de Gougnyes, le reconnurent pour leur abbé légitime; et plus tard, Wenceslas lui-même écrivit à Albert de Bavière pour donner en son nom et de sa part à Jean de Gougnyes l'investiture des fiefs royaux, relevant de l'empire et de tout le temporel, après en avoir reçu l'hommage et le serment de fidélité, selon les cérémonies et les solennités ordinaires. Jean de Gougnyes acheta au profit de son monastère plusieurs pièces de terre, tant à Hornu qu'à Baudour. Il mourut, croit-on, le 27 août 1396.

35^e abbé : GUILLAUME II.

Guillaume II, surnommé de Ville, parcequ'il était issu de la maison de Ville-lez-Pommerœul, ainsi que de Sart, Mastaing et Gougnyes, commença à gouverner en qualité d'abbé à la fin de 1396. Plus illustre encore par ses vertus que par sa noblesse, il administra sagement sa communauté et augmenta les biens de son monastère par l'acquisition d'un fief très-considérable situé à Wasmes, appelé le *fief de Fontenoy* et consistant en terres, cens, rentes, houillères. Guillaume de Ville mourut le 9 octobre, fête de saint Ghislain, 1401 ; il fut enterré au chapitre, sous une tombe de marbre.

36^e abbé : ALBERT DE GÆGNIES.

Guillaume eut pour successeur Albert de Gœgnies, aussi de noble famille et qui rendit sa noblesse recommandable par la sainteté de ses mœurs. Il décéda le 3 août 1402.

37^e abbé : JEAN II.

Jean II, surnommé de Layens, docteur en théologie, fut honoré de la crosse, en 1402. Sa profonde érudition lui acquit l'estime du savant et célèbre cardinal Pierre d'Ailly, autrefois évêque de Cambrai. Son grand jugement et son habileté dans le maniement des affaires de l'Église et de l'État le rendirent si recommandable qu'il fut député aux conciles de Pise et de Constance par le comte de Hainaut, avec lequel il alla aussi en Angleterre pour traiter de la paix entre le roi d'Angleterre et le roi de France.

La vive douleur dont il était pénétré à la vue de la décadence de la discipline monastique et de l'ignorance des moines de son temps, ainsi que le sage statut qu'il fit pour remédier à ces maux, sont un témoignage de son zèle pour l'observance régulière.

Jean de Layens acheta le *fief de l'Avouerie*, à Basècles, pour la somme de trois cents florins d'or ; il acquit encore plusieurs terres et prés, tant à Quaregnon qu'à Baudour et à Élouges, ainsi

que le moulin, dit *le Moulineau*, près de Moranfayt, avec ses dépendances, et un fief considérable, situé à Roisin.

Il avait obtenu de Rome le pouvoir de procéder à l'élection de son successeur ; mais cet octroi fut révoqué. Pendant sa maladie, il fut visité par deux dominicains de Valenciennes, qui demeurèrent auprès de lui jusqu'à sa mort, laquelle arriva le 2 avril 1432. Il fut enterré dans l'église, par Nicolas Duparcq, abbé de Crespin.

38^e abbé : PIERRE II.

Pierre II, surnommé Bourgeois, quoiqu'élu pendant la semaine sainte, en avril 1432, ne fut cependant nommé abbé par le pape Eugène IV que l'année suivante, au mois de mars ou au commencement du mois suivant. Il avait été autrefois chantre et maître des novices. A son avènement à la crosse, la maison était tellement dépourvue d'argent, qu'elle fut obligée de se charger de plusieurs pensions en rentes viagères pour avoir de quoi fournir aux frais de sa bénédiction. Cet abbé rétablit le temporel du monastère. Il acquit pour lui et ses successeurs la collation de la chapelle fondée à l'hôpital du village d'Hautrage par Jean Sourive, bourgeois de Mons. Le 26 mai 1439, il assista à Maubeuge, à la translation du corps de Ste. Aldegonde. Il mourut le 11 avril ou le 17 mai 1443, et fut inhumé au chœur, près du maître-autel.

39^e abbé : PIERRE DE DURMELZ.

La mort de Pierre Bourgeois occasionna une difficulté entre le pape Eugène IV et Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai. Celui-ci fit procéder à l'élection d'un successeur et confirma l'élu ; mais le pape cassa l'élection et la confirmation et, ayant ordonné d'élire de nouveau, il confirma de son autorité celui qui avait été choisi : Pierre de Durmelz, surnommé de Croix ou de Croy. Celui-ci, après s'être acquitté dignement des offices de grénétier, de sous-prieur et de prieur, apporta tous ses soins à remplir les devoirs d'un abbé. Il se chargea de l'éducation des enfants, pour lesquels il fit plusieurs statuts. Se sentant accablé de vieillesse, il

prit pour co-adjuteur Dom Thierry du Château, abbé de Haumont, depuis 1447, et s'étant réservé une chambre séparée et le droit de choisir sa sépulture où bon lui semblerait, il lui résigna la crosse, à la fin de 1546, pour avoir plus de loisir de se préparer à la mort. Celle-ci arriva l'an 1457.

CHAPITRE V.

L'Abbé reçoit la mitre.

40^e abbé : THIERRY DU CHATEAU.

Thierry du Château, qui n'était encore que co-adjuteur le 24 octobre 1456, doit avoir été nommé abbé de St.-Ghislain, à la fin du même mois. Il obtint du pape Calixte III, par sa bulle datée de Rome, le 12 décembre de la même année, le privilège de porter la mitre et l'anneau, de se servir des autres ornements pontificaux et de donner la bénédiction solennelle, après la messe, les vêpres et les matines, au peuple et aux ecclésiastiques y ayant assisté, tant dans l'église du monastère que dans les prieurés, paroisses et autres églises de sa dépendance, quoiqu'ils ne lui appartenissent pas de plein-droit, pourvu qu'aucun évêque ou légat du Saint-Siège n'y fût présent¹. L'abbé Thierry mourut le 7 avril 1458 et fut inhumé dans la nef de l'église, à l'entrée du chœur.

41^e abbé : JACQUES.

Le pape ayant appris la mort de l'abbé Thierry du Château conféra provisionnellement le temporel et le spirituel de l'abbaye à Jacques, cardinal-diacre, du titre de St. Eustache, et ordonna aux évêques de Spolette et de Toul et à l'official de Cambrai de

¹ ANNEXE XIII.

l'en mettre en possession, comme il conste des lettres de Calixte, datées du 17 juin, la quatrième année de son pontificat, c'est-à-dire l'an 1458, où le pape dit que, s'étant réservé depuis longtemps la provision ou collation de tous les monastères dont les revenus excédaient la somme de deux cents florins d'or, il lui donne celui de Saint-Ghislain, en commende, pour subvenir aux frais que ce cardinal était obligé de faire. Mais cette commende ne dura qu'environ dix mois. Pendant ce temps, Dom Jean Blarie, religieux de Saint-Ghislain, gouverna le temporel et le spirituel, en qualité de vicaire.

42^e abbé : JEAN BLARIE, III.

Dom Jean Blarie, troisième du nom de Jean, après avoir exercé fidèlement sa vicairie, fut élu abbé par toute la communauté, vers la fin du mois de juillet 1459, et confirmé par le pape Pie II, qui venait de succéder à Calixte III. Ce prélat remplit dignement les devoirs d'un bon pasteur. Il brilla par sa grande sagesse. Il gouverna sept ans la famille de Saint-Ghislain réduite à un fort petit nombre de membres, et mourut le 11 juin 1465.

43^e abbé : JEAN FABRY, IV.

Après la mort de Jean Blarie, les religieux élurent pour abbé, Dom Jean Fabry, quatrième du nom de Jean, qui fut confirmé par le pape Paul II. Il était déjà abbé le 13 mai 1466. Ce prélat de grand conseil se choisit un co-adjuteur, vers l'an 1481, en la personne de Dom Quentin Benoît, sur lequel il se déchargea du soin du temporel et de la conduite de son troupeau, pour vaquer à l'unique affaire de son salut. Il ne mourut qu'en 1494.

CHAPITRE VI.

Réforme de Bursfeld.

44^e abbé : QUENTIN BENOIT.

Quentin Benoit, ayant reçu les pleins-pouvoirs et le gouvernement entier du monastère, n'omit rien pour remplir ses devoirs de co-adjuteur et pour correspondre à la haute idée que l'on avait conçue de lui. Il s'attacha les cœurs de ses religieux, qu'il exhortait sans cesse à la pratique de la règle encore plus par son exemple que par ses discours. Il se concilia l'affection et la bienveillance de tous les gens de bien et s'acquit l'estime des princes, des souverains-pontifes, des évêques et des états de Hainaut.

En 1484, il fit réparer tous les édifices du monastère extrêmement délabrés alors. Bénéit abbé, vers le 20 avril 1491, selon que le lui avait ordonné le pape Innocent VIII, il fit venir du monastère de Saint-Martin à Cologne quelques religieux pour introduire dans la maison confiée à ses soins la réforme dite de Bursfeld.

Pendant sa prélature, il trouva, par sa grande économie, les moyens suffisants, non-seulement pour payer toutes les dettes contractées par l'abbé Fabry; mais aussi pour faire des constructions considérables : un cloître neuf, le quartier abbatial, la voûte de l'église, la chapelle de Saint-Ghislain. Outre cela, il fit exécuter plusieurs beaux ouvrages : des stalles, un grand nombre de tableaux, la châsse d'argent de saint Ghislain, une crosse d'argent doré, plusieurs vases d'argent, des ornements de prêtre et d'autel, et une grande quantité de manuscrits, dont il enrichit tant l'église que la sacristie et la bibliothèque du monastère.

Il augmenta le temporel de la maison par l'achat du fief de *Fontenich*, situé au village de Wasmes, consistant en « maison, « édifices, grange, étables, maréchaussées, cour, jardin, courtil « et entrepresure, » etc.

Dom Quentin fit bâtir à Mons un vaste et magnifique hôtel pour servir d'asile à ses religieux pendant les guerres : la chapelle en fut achevée en 1513, et bénite solennellement le 12 septembre.

Les fréquentes maladies de Dom Quentin l'obligèrent de prendre pour co-adjuteur un de ses religieux, nommé Simon Dutrieu. Ce moine fut confirmé dans sa co-adjutorerie, en 1524, par le pape Clément VII et résigna sa crosse, avant d'être béni, à Charles de Croy, évêque de Tournai, en 1527.

Dom Quentin Benoit, chargé d'années et de mérites, rendit son âme à Dieu, le 27 juin 1528.

45^e abbé : CHARLES DE CROY.

Charles de Croy, très-illustre par la grandeur de sa naissance, avait fait profession de la règle de St. Benoît dans l'abbaye d'Afflighem, dont il fut abbé en 1520. Il devint ensuite évêque de Tournai, en 1525, puis abbé de Saint-Ghislain, le 1^{er} janvier 1529. Cet abbé-évêque, qui préférait le séjour de Saint-Ghislain à celui d'Afflighem et de Tournai, y fit sa résidence ordinaire jusqu'à la fin de sa vie, et, pour y demeurer avec plus de repos et de tranquillité, il se déchargea des affaires ordinaires de son diocèse sur Guibert d'Ognies, qu'il établit son vicaire-général, l'an 1552.

Quoique de Croy eût obtenu du pape Clément VII la permission de porter le rochet sous ses habits monacaux, il la demanda encore à Jules III, qui la lui accorda, par une bulle datée de 1553.

Au commencement de l'année 1563, notre prélat tomba si dangereusement malade que les médecins désespérèrent de lui ; il se rétablit néanmoins et rappela de Louvain Dom Mathieu Moulart, lequel, après avoir été un moment prieur du monastère, fut, du consentement de toute la communauté, établi co-adjuteur. Charles de Croy décéda le 11 décembre 1564.

46^e abbé : MATHIEU MOULART.

Charles de Croy eut pour successeur Dom Mathieu Moulart. Ce

prélat ne lui fut inférieur ni en capacités , ni en piété. On le vit à la tête des états de Hainaut , l'an 1576, lorsqu'après la mort de Requesens, gouverneur des Pays-Bas, le roi Philippe II trouva bon de remettre l'administration des affaires publiques entre les mains de son Conseil d'État. Moulart fut député en Espagne pour représenter au souverain que le dixième denier que le duc d'Albe, gouverneur des Pays-Bas, exigeait de tous les biens mobiliers, était une taxe qui allait anéantir le commerce, ruiner le peuple et les manufactures. Il en revint très-satisfait, et le ministre ne mit pas sa résolution à exécution dans le Hainaut.

L'abbé Moulart eut le chagrin de voir cette province livrée aux incursions des Huguenots, pillant insolemment le pays et profanant avec rage les églises.

C'est encore en qualité de député que l'abbé Moulart se trouva à la grande et fameuse assemblée tenue à Gand, le 8 novembre 1576, et y signa le traité de pacification, avec tous les seigneurs et les députés des provinces. Ce traité contenait 25 articles : le 4^e regardait les Luthériens et les Calvinistes, auxquels on défendait de rien entreprendre contre la religion catholique, apostolique et romaine.

Tant de vertus et de crédit procurèrent au prélat un évêché, en 1579, celui d'Arras, qui vauqua par la mort de François Richardot, depuis 1576. Il tint, en 1588, un synode dont il fit imprimer les décrets, fit bâtir à Douai un beau collège qui porte son nom, et y fonda des bourses, dont deux furent à la collation de l'abbé de Saint-Ghislain.

A sa promotion à l'évêché d'Arras, Moulart y eut de fâcheuses contestations au sujet de l'élection d'un autre abbé, Jean Hannecart, que l'autorité des états conjurés prétendait imposer. Elles ne finirent que par la fermeté inébranlable de la partie la plus saine des religieux qui refusèrent de l'admettre. Enfin, Jean Hannecart se retira à Crespin.

47^e abbé : JÉRÔME LIÉTARD, de Wiers.

Dom Jérôme Liétard, natif de Wiers (village situé entre Condé et Tournai), après avoir été élu par toute la communauté, fut

nommé abbé, par Philippe II, et bénit à Saint-Ghislain, vers le 1^{er} février 1581. Avant sa prélature, il s'était acquitté dignement des charges de sous-prieur et de maître des novices. Ce prélat ne cédait ni en zèle, ni en piété, ni en érudition à l'évêque Moulart, son prédécesseur, et s'il ne brilla pas avec tant d'éclat à la cour et aux États, c'est qu'il aima mieux vivre dans le recueillement et la retraite. Il refusa la dignité de suffragant de Cambrai, que lui présenta plusieurs fois l'archevêque Louis de Berlaymont. En 1584, les protestants de Tournai s'emparèrent par surprise de la ville de Saint-Ghislain. Ils pillèrent le monastère, enlevèrent les argenteries et arrachèrent les lames d'or et d'argent qui garnissaient le tabernacle. A son avènement à la prélature, Dom Liétard trouva son abbaye tellement obérée, tant par les procès et les dépenses excessives de Dom Jean Hannecart que par les tailles exorbitantes imposées au clergé à cause des guerres continuelles, qu'il se vit obligé de vendre, avec la permission de l'archevêque de Cambrai, quelques argenteries de la sacristie dont on pouvait se passer. En 1582, il dut faire diverses modérations aux fermiers, en considération des pertes qu'ils avaient essuyées, et l'ancien abbé Moulard, évêque d'Arras, exigeait, sans délai ultérieur, le paiement de trois mille six cent cinquante-cinq florins, qu'il prétendait lui être dus pour avoir gouverné le monastère pendant la vacance de trois ans et pour plusieurs voyages qu'il avait faits, à cause de l'intrus Dom Hannecart.

L'abbé Liétard ayant reçu des lettres du président Jean Richardot, qui lui écrivait, au nom de Philippe II, pour lui demander le corps de sainte Léocade, vierge et martyre, patronne de Tolède, vit une occasion favorable d'obtenir en don une certaine somme d'argent. Son espérance ne fut pas vaine, car en vertu d'un indult du pape Grégoire XIII, l'abbé Liétard reçut sept mille florins que le cardinal archevêque de Tolède lui fit compter, en reconnaissance de la donation du corps de sainte Léocade. Un accommodement eut lieu avec l'évêque Moulard ; on lui paya 2,000 florins, et l'abbaye renonça aux prétentions qu'elle avait sur les tapis,

croix, livres et autres meubles et bijoux que cet évêque avait emmenés avec lui à Arras, lorsqu'il fut promu à l'épiscopat. L'abbé Liétard décéda le 3 septembre 1586.

48^e abbé : JEAN HAZART.

En présence de l'archevêque de Cambrai, de l'abbé de Crespin et du conseiller Philippe de la Samme, d'un suffrage unanime de toute la communauté, le prieur Dom Jean Hazart, originaire de Mons, fut élu abbé. Il fut béni le 8 septembre 1587.

Hazart commença à remplir tous les devoirs attachés à sa charge, travaillant sans relâche à l'instruction de ses religieux, leur montrant leurs devoirs encore plus par ses actions que par ses paroles. Il pria l'archevêque de Cambrai, Louis de Berlaymont, d'ériger l'église de la ville de Saint-Ghislain en paroisse, en la détachant de celle d'Hornu, et il accorda un mayeur et des échevins à Hornu.

En 1590, l'abbé embellit de divers ornements le tombeau de saint Ghislain, érigé depuis cinq cents ans, au même endroit où l'on avait tiré de terre le corps du saint patron.

Le 26 juin 1591, avec le consentement de sa communauté, il fit un contrat de confraternité entre son monastère et celui d'Hasnon.

En 1593, il se rendit à Mons pour y recevoir Charles de Croy, duc d'Aerschot et prince de Chimay, qui y faisait sa première entrée en qualité de grand bailli de Hainaut.

L'abbé Hazard, ayant déchargé le monastère de ses dettes, se trouva en état d'embellir l'église abbatiale de plusieurs beaux tableaux. Il fit faire aussi, en 1602, par Jean Devergnies, orfèvre à Ath, une magnifique croix d'argent. L'année suivante, par ses soins, douze grosses cloches et six petites furent fondues par Jean Delcourt. Enfin, après avoir rédigé plusieurs règlements concernant l'office divin et les vêtements de ses religieux, il rendit son âme au Créateur, le 13 mai 1604. Il fut inhumé devant l'autel de la chapelle de Notre-Dame des Sept-Douleurs.

49^e abbé : AMAND D'ANVAING.

Amand d'Anvaing était tout récemment élevé à la dignité d'abbé, quand il fut invité au synode de Namur, que l'évêque Buisseret y tint en 1615. Il renferma dans de belles châsses d'argent les reliques des saints, qu'il s'était procurées de part et d'autre. La restauration de l'église du monastère fut sous ce prélat dirigée avec une telle entente de l'art, qu'il semblait qu'elle n'avait rien souffert du pillage des hérétiques.

Il rétablit aussi la maison que les guerres avaient ruinée, et fit bâtir la sacristie. Il décéda, le 5 novembre 1616, âgé de 54 ans.

50^e abbé : GASPARD DE BOUSSU.

Gaspard de Boussu, natif de Mons, obtint la crosse abbatiale, en 1616 ; il s'appliqua d'abord à rétablir l'abbaye qui avait beaucoup souffert durant les derniers événements ; il la clôtura du côté du marché. Il donna, en outre, tous ses soins pour qu'il ne manquât rien aux choses du service divin, et fit confectionner des ornements tissus, rebrochés d'or et d'argent. Après avoir pourvu les autels de ce qu'il y avait de plus beau, il fit fabriquer une châsse d'argent ciselé en forme d'église pour y renfermer les précieuses reliques de saint Ghislain. Il fit aussi faire un buste en argent représentant le saint en habits de pontife, pour y mettre le chef de ce saint fondateur. Le tout étant achevé, il supplia François Vanderburch, archevêque de Cambrai, de prendre jour pour la translation des reliques dans cette châsse superbe. On choisit le 18 novembre 1626.

L'abbé ne renferma pas tout son zèle dans son monastère ; il donna des marques de sa libéralité même envers les étrangers. Après qu'il eût gouverné son troupeau pendant onze ans, dans une parfaite union, dans l'exacte observance de la discipline religieuse et dans une grande charité envers les pauvres et les étrangers qu'il recevait chez lui avec douceur et les admettant à sa table, il décéda regretté de tous, le 30 juillet 1628, étant âgé de 59 ans.

51^e abbé : PIERRE TRIGAULT.

L'abbé Trigault, imitant le zèle de son prédécesseur, fit faire, à son exemple, plusieurs ornements pour l'office divin. Il fit aussi confectionner un buste d'argent dans lequel on renferma le chef de saint Sulpice ; mais les guerres qui régnaient continuellement dans le pays firent cacher par précaution ces beaux ouvrages. Il mourut de l'inquiétude que lui causèrent ces guerres. De Boussu place sa mort en 1636, et Vinchant, en 1637.

52^e abbé : SULPICE DE BLOIS.

Sulpice de Blois se fit admirer par sa prudence, son génie et ses qualités administratives, joints à un grand fonds d'humilité et d'affabilité, sans affectation. Ses nobles vertus promettaient de grandes choses. Malheureusement, la mort l'enleva de ce monde, après deux années de prélature, le 22 novembre 1639, âgé de 50 ans.

CHAPITRE VII.

Réforme du Mont-Cassin.

53^e abbé : AUGUSTIN CRULAY.

Augustin Crulay fut béni abbé en 1640. Il introduisit, le 12 mai 1642, la réforme du Mont-Cassin dans son monastère : ce ne fut pas sans contradictions ; en effet, l'abbé en essaya d'extraordinaires de la part de l'archevêque de Cambrai, aussi bien que des autres prélats de la province et de ses propres religieux. Mais il ne se découragea point : il avait mis sa confiance en la très-sainte Vierge, envers laquelle il avait une dévotion toute particulière, et cela lui suffisait.

Ceux des religieux qui voulurent embrasser cette réforme, firent leur profession solennelle, le 25 septembre 1643. Dix moines sortirent du monastère avec une pension annuelle. Le pape confirma la réforme introduite dans l'abbaye et qui depuis y a toujours été observée. L'abbé Crulay songeait à établir un prieuré à Bon-Secours-lez-Péruwelz, lorsque la mort le frappa, le 9 février 1648.

54^e abbé : JÉRÔME DE MARLIÈRE.

Jérôme de Marlière, âgé de 36 ans, fut promu à la prélature. C'était un homme d'État; aussi le roi l'honora-t-il d'un consulat dans son conseil souverain de Hainaut. Sa prélature fut agitée de diverses tempêtes et de très-fâcheux événements. La ville de Saint-Ghislain essuya trois sièges. Le monastère fut ruiné de fond en comble, les religieux chassés par les Français, réduits à errer de toute part, et d'autres substitués à leur place. Tous les biens de la communauté étant ruinés par les désastres des guerres, l'abbé fut forcé de prendre de l'argent à intérêts pour la subsistance de ses religieux, qu'il tâcha de rassembler. Il décéda, le 2 juin 1681, après avoir gouverné 32 ans.

55^e abbé : ILDEFONSE DU BELLOI.

Ce prélat probe, humble et affable, gouverna pendant six ans l'abbaye avec beaucoup de douceur et décéda le 9 septembre 1687.

56^e abbé : GHISLAIN MOLLE.

Après avoir exercé avec beaucoup d'exactitude les charges d'économe, de maître des novices et de sous-prieur, Ghislain Molle fut honoré de la prélature, le 12 mars 1688. Il fit revivre la discipline monastique et rétablit l'ordre et l'économie dans les finances. Il supprima le luxe des voitures, des chevaux, d'une nombreuse domesticité; quitta le quartier abbatial et se contenta d'une modeste cellule. Il décéda âgé de 49 ans, le 17 avril 1700.

57^e abbé : JOSEPH HAVINNE.

Joseph Havinne, natif de Saint-Ghislain, considérant la nécessité indispensable qu'il y avait de rebâtir son monastère si délabré et ruiné par les divers sièges de la ville et autres accidents, prit la résolution de raser tout ce que la guerre avait épargné. Il jeta les fondements de l'église, le 8 mai 1714, et, quatre ans plus tard, elle fut bénite par Dom André Tourneur, abbé de Saint-Denis. Depuis lors, chaque année, le deuxième dimanche après l'Épiphanie, on en faisait la dédicace. Après qu'il eut achevé l'église, l'abbé Havinne fit reconstruire le monastère.

Cet abbé, après 27 ans de prélature, qu'il passa dans une simplicité angélique, décéda le 8 décembre 1726, âgé de 73 ans.

58^e abbé : GHISLAIN L'ÉVÊQUE.

Ghislain L'évêque, natif de Solre-le-Château, entra en religion, en 1704 : ses supérieurs, ayant reconnu en lui un esprit droit et solide, le chargèrent dans la suite du soin des novices. De cet emploi, il passa à celui de sous-prieur, qu'il ne quitta que pour occuper la place de prieur. C'est ainsi que de degré en degré, il parvint à la prélature, en 1727. Il fut béni à Cambrai, dans la métropole, par l'archevêque Charles d'Orléans, le 27 avril 1727.

Dom Ghislain fit construire une infirmerie et une bibliothèque ; la première pierre en fut posée, le 17 juin 1729, par l'archevêque de Cambrai, et on travailla avec tant de diligence que le bâtiment fut achevé en 1730. Il fit élever sur la cour deux pavillons magnifiques, qui étaient joints par un grillage en fer et faisaient face à l'entrée de la maison. Il fit placer dans l'église deux autels de marbre gris de Gènes, ornés d'argent et de cuivre doré, l'un au chœur et l'autre à la chapelle de Saint-Ghislain ; sur le maître-autel, on posa un tabernacle de huit pieds de haut, surmonté d'une couronne d'argent que soutenaient deux adorateurs façonnés de même métal. Il fit encore faire trois petits autels, le pavement et les formes, qui excitaient l'admiration des visiteurs.

59^e abbé : NICOLAS BROUWET.

Cet abbé fit fondre des cloches pour l'église paroissiale de Saint-Martin, et construire l'hôtel de ville. Il décéda le 31 décembre 1762.

60^e abbé : AMAND DECAZIER.

Sous le gouvernement d'Amand Decazier, l'étude fut négligée et la discipline religieuse laissa à désirer.

61^e abbé : JEAN-BAPTISTE-ANTOINE-JOSEPH LETO.

Jean-Baptiste-Antoine-Joseph Leto, né à Baudour, le 14 août 1732, fils légitime de Cornil et d'Anne-Marie Delecourt, s'étant fait religieux, mérita par sa science et ses vertus, d'être élevé à la dignité de prélat. Il eut la douleur de voir la suppression de son abbaye, dont les moines furent chassés comme la poussière par la tempête révolutionnaire, et purent à peine trouver des chariots pour les transporter en Allemagne, laissant derrière eux tant de domaines que l'on devait bientôt vendre à vil prix : on les a vus dans de misérables auberges de village, couchés sur de la paille, écouter avec terreur le récit des succès de l'armée ennemie, et fuir avec épouvante les lieux où ils avaient été si puissants ¹. L'abbé Leto, pendant ces mauvais jours de la révolution, alors que l'on persécutait les prêtres fidèles à leur devoir et qui refusaient de prêter serment à la Constitution civile du clergé, revint à Baudour et se tint caché, tantôt dans le clocher, tantôt au dessus de la voûte de l'église où ses parents lui portaient la nourriture. Quand l'époque de la tourmente fut passée, il se retira à Pommerœul, et, en 1803, Monseigneur l'évêque de Tournai le nomma chanoine honoraire de sa cathédrale; mais il continua à vivre à Pommerœul, chez Augustin Abrassart, et y mourut en 1806. Il fut inhumé en face du porche de l'église. Nul monument ne fut érigé sur sa tombe.

¹ DE BOVE. *Recherches historiques sur les communes du canton de Boussu*, p. 32.

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE I.

Translations du corps de saint Ghislain.

Le corps de saint Ghislain reposa en terre près de cent-quarante ans¹. En 808, l'abbé Éléphas leva de terre ce précieux trésor, qu'il cacha derrière la voûte et la fenêtre de l'autel qu'il venait de faire bâtir². Il y a tout lieu de croire qu'il l'avait déposé dans une châsse; car, d'après Nicolas de Guyse, ce corps aurait été transporté en 880 ou 881 à Château-Lieu (la ville de Mons ancienne) et mis en terre, ajoute Vinchant, derrière le chœur de Sainte-Waudru³. De ce dernier endroit, il aurait été enlevé et transporté à Maubeuge, et rendu, en 925, au monastère de Saint-Ghislain par l'abbesse Théodrade⁴. Mais Dom Baudry dit que le corps du saint ne fut levé de l'endroit où l'abbé Éléphas et l'évêque Halichaire l'avaient mis en 808, que l'an 919 au plus tôt.

On ne savait même plus où reposait le corps de saint Ghislain, quand un certain Winerade l'apprit par révélation. Ayant convoqué les ecclésiastiques du voisinage, il se transporta avec eux à l'endroit qui lui avait été indiqué, creusa la terre en leur présence et trouva ces précieuses reliques enfermées dans un coffre et enveloppées dans un linge blanc. Ils en écrivirent aussitôt à Étienne, évêque de Cambrai, qui, se trouvant empêché, envoya son archidiacre Oilbolde. Pendant qu'on chantait des hymnes, Oilbolde leva de terre avec toute la vénération possible, le 13

¹ *Monuments*, t. VIII, p. 258.

² Id. p. 261.

³ Id. p. 267.

⁴ Id. p. 257.

octobre, le corps de saint Ghislain et l'exposa solennellement et avec grand appareil à la dévotion des fidèles dans l'église du monastère, dédiée aux apôtres saint Pierre et saint Paul ¹. Des prêtres furent commis à sa garde, et, malgré leur vigilance, le monastère de Maubeuge qui était en contestation avec celui de Château-Lieu, par rapport au corps de saint Ghislain, l'enleva et le transporta à Maubeuge; mais l'évêque Étienne, informé du fait par un certain Adelelne, ordonna à l'abbesse et à sa communauté de renvoyer au monastère de Saint-Ghislain, le corps de son saint fondateur. L'abbesse Théodrade, craignant d'encourir une censure, lui remit, quoique à regret, ce dépôt sacré ².

Gislebert, duc de Lorraine, voulant rendre un culte convenable à saint Ghislain, dont les reliques n'étaient gardées que par quelques prêtres, qui venaient tour à tour faire leurs fonctions au monastère, établit un nombre suffisant de chanoines pour y remplir leurs fonctions de nuit et de jour; mais, au lieu de s'acquitter dignement de leur devoir, ces prêtres s'adonnèrent à toutes sortes de débauches, et, par une sordide avarice, ils portaient les reliques de saint Ghislain de village en village, appliquant à leur usage les offrandes des fidèles, au lieu de les employer aux ornements et autres nécessités de l'église qu'ils desservaient.

Vers 933, ces moines furent remplacés par des cénobites, qui gardèrent religieusement les reliques de saint Ghislain ³.

En 989, pendant une grande sécheresse, des sentiments de haine s'étaient allumés entre les Montois et les habitants d'Hornu; pour rétablir la paix, on porta le corps de saint Ghislain et celui de sainte Waudru à Grand-Lieu, qui vraisemblablement était l'oratoire de Saint-Quentin, à Quaregnon ⁴.

En 1025, le corps de saint Ghislain fut porté au Câteau-Cam-

¹ *Monuments*, t. VIII, p. 278.

² Id. p. 272.

³ Id. p. 273.

⁴ Id. p. 303; DEVILLERS, *Notices sur les monuments remarquables des environs de Mons*, p. 19, Le château du Diable, à Quaregnon.

brésis pour la dédicace du monastère de Saint-André, que Gérard, évêque de Cambrai, y faisait ¹.

En 1035, l'abbé Héribrand et ses religieux, pour donner plus de force à la plainte qu'ils allaient faire à Conrard contre le comte Régnier, prirent avec eux le corps de saint Ghislain ².

En 1053, l'abbé Widric, afin d'apaiser le comte Bauduin, époux de Richilde, alla avec ses religieux, à sa rencontre avec le corps de saint Ghislain, croyant que c'était pour cela le moyen le plus efficace ³.

A la prière de l'abbé Widric, l'évêque de Cambrai, saint Liébert, fit la visite du corps de saint Ghislain qu'il mit dans une nouvelle châsse, en 1070 ⁴.

La même année, le corps de saint Ghislain fut transporté à l'abbaye d'Hasnon, pour la consécration de son église ⁵.

Lors de l'incendie du monastère de Saint-Ghislain, en 1151, Hubert, prieur, et Hugues, frère convers, par ordre de leur abbé, transportèrent le corps du saint au village de Béclers, près de Leuze, quoique l'abbaye de Saint-Ghislain n'y ait eu ni cense, ni bien, et ce précieux dépôt y reposait encore en 1158 ⁶.

Le 6 juin 1161, Nicolas, évêque de Cambrai, pour rendre plus célèbre la première translation du corps de sainte Aldegonde, fit porter à Maubeuge ceux de saint Ghislain et de sainte Waudru ⁷.

En 1180, Roger de Wavrin, évêque de Cambrai, visita, à la prière de l'abbé Lambert, le corps de saint Ghislain, qu'il mit dans une nouvelle châsse avec l'acte suivant :

« Anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo octogesimo,
« concurrente secunda, epacta vigesima secunda, indictione tertia
« decima, luna quarta, die dominica calendis Junii, translatum

¹ *Monuments*, t. viii, p. 314.

² Id. p. 317.

³ Id. p. 322.

⁴ Id. p. 327.

⁵ Id. p. 329.

⁶ Id. p. 371.

⁷ Id. p. 376.

« est in scrinii hujus conclavi corpus Christi sacerdotis Gislani
« à Domino Rogero, Cameracensis sedis episcopo, residente
« Alexandro, papa, in sede apostolica, necnon regente Frederico
« imperatore Romani populi jura, Lamberto quoque regulariter
« innuente, cum sibi subditorum caterva ¹. »

L'abbé Wautier et ses religieux, pour faire sentir à la comtesse Jeanne que les injustices qu'elle commettait à leur égard étaient autant d'injures faites à saint Ghislain en la personne de ses enfants, cachèrent son corps sacré en terre où il demeura près de deux ans (1233-1235) ².

L'absence du corps de saint Ghislain, qu'on avait caché en terre pour reprocher à Jeanne ses injustices, lui ayant été trop sensible, elle pria Godefroid de Fontaine, évêque de Cambrai, de venir à Saint-Ghislain, pour lever de terre ce dépôt sacré et l'exposer à la vénération du public : c'est ce que ce prélat fit solennellement, en présence d'un grand nombre de personnes, le 12 août 1236 ³.

Henri de Berghes, évêque de Cambrai, étant venu au monastère de Saint-Ghislain, en 1492, consacrer une chapelle en l'honneur de saint Ghislain, visita les reliques du patron, qu'il trouva tout entières, excepté un bras, que l'on donnait à baiser aux pèlerins ; et, après la consécration de la chapelle, il y transporta le corps du saint ⁴.

Le 25 mai 1572, le prieur Dom Jean Hazart, qui avait été informé de la prise de Mons, fit conduire, par précaution, les corps saints et les reliques, avec les titres et les principales pièces des archives de l'abbaye, à Tournai ⁵.

Le 7 novembre 1586, Louis de Berlaimont, archevêque de Cambrai, s'étant rendu au monastère de Saint-Ghislain, pour procéder à l'élection d'un nouvel abbé, alla processionnellement à la chapelle de Saint-Ghislain, détacha un bras du corps du saint,

¹ *Monuments*, t. VIII, p. 389.

² Id. p. 428.

³ Id. p. 430.

⁴ Id. p. 585.

⁵ Id. p. 662.

pour le donner à baiser aux pèlerins parceque l'autre avait été enlevé avec son reliquaire, cinq ans auparavant, par les gueux de Tournai, lorsqu'ils surprirent la ville et pillèrent ce monastère; puis il donna ce bras à baiser à tous les assistants ¹.

Le 18 octobre 1626, en présence du gouverneur de Mons, de l'abbesse de Maubeuge, des députés des États de Hainaut, des abbés de la province, et de quantité de gens de la première distinction, à la demande de Gaspard de Boussu, abbé de Saint-Ghislain, François Vanderburch, archevêque de Cambrai, transporta les reliques de saint Ghislain dans une châsse magnifique en argent et mit le chef du saint dans un buste de même métal.

Vers l'an 1630, l'abbé Trigault, à cause des guerres de l'époque, fit cacher la châsse et le buste renfermant les reliques du saint, ainsi que la châsse et le buste renfermant celles de saint Sulpice; et ce ne fut que vingt-sept ans après, qu'on remit au jour ces objets précieux ².

Le 16 mars 1657, à huit heures et demie du matin, le clergé de toutes les paroisses de Mons, le chapitre de Saint-Germain, l'abbé du Val-des-Écoliers avec sa communauté, et tous les religieux de la ville s'assemblèrent au refuge de Saint-Ghislain et y prirent en cérémonie le corps et le chef de ce grand pontife, qui fut porté par ses religieux dans le chœur de Sainte-Waudru où l'on célébra la messe en présence de Dom Jean d'Autriche ³.

Pendant les mauvais jours de la révolution française, les religieux de Saint-Ghislain s'émigrèrent, emportant avec eux les châsses et les bustes en argent, dont ils durent se servir pour leur subsistance; mais, à leur retour de l'émigration, ils rapportèrent précieusement les saintes reliques et donnèrent aux religieuses de l'hospice les corps de saint Ghislain et de saint Sulpice, qui sont aujourd'hui dans deux châsses en bois. Une relique insigne de saint Ghislain (un bras) se trouve à l'église

¹ *Monuments*, VIII, p. 792.

² DE BOUSSU, *Histoire de la ville de Saint-Ghislain*, p. 157.

³ *Idem*, p. 182.

paroissiale dans la châsse qui est sur l'autel du saint, et l'on donne à baiser aux pèlerins une petite relique qui a été détachée du corps.

Le lundi de la Pentecôte 1871, les reliques de saint Ghislain ont été portées solennellement à Soignies, à l'occasion d'un grand pèlerinage qui avait pour objet de prier pour Pie IX.

Tels sont les souvenirs qui se rattachent aux reliques du saint patron.

CHAPITRE II.

Faits merveilleux opérés par l'intercession de saint Ghislain.

Voici maintenant dans toute leur naïveté les relations abrégées des faits prodigieux arrivés par l'intercession de saint Ghislain.

Saint Ghislain, revenant de Cambrai à Ursidongue, s'arrêta à Roisin pour y loger, selon la promesse qu'il avait faite en passant à un habitant de cette localité. Son hôte lui annonça que sa femme était dans les maux de l'enfantement et le conduisit loger dans une maison voisine. Bientôt les douleurs devinrent si vives et le péril si imminent, qu'on la croyait sur le point de mourir; le mari courut alors en fondant en larmes trouver le saint et lui dit : « Serviteur de Dieu, secourez ma femme qui va mourir, et daignez implorer pour elle la divine bonté. » L'homme de Dieu, touché de compassion, leva les yeux au ciel et dit à son hôte : « Cessez de vous alarmer, mon ami, retournez chez vous et vous retrouverez votre femme saine et sauve avec l'enfant qu'elle vient de mettre au monde. » Cet homme, malgré son affliction, retourna chez lui avec confiance et trouva, à son grand étonnement, suivant ce que le saint lui avait dit, sa femme et son enfant en bonne santé. Il courut aussitôt se jeter aux pieds de Ghislain, pour le remercier du bienfait qu'il lui avait obtenu de Dieu et le prier de vouloir baptiser son enfant. Le saint acquiesça à ce désir et donna

à l'enfant le nom de *Baudry*. C'est à cause de ce prodige et d'autres que saint Ghislain est invoqué par les femmes enceintes .

Un grand nombre de fidèles accouraient de tous côtés au monastère de Saint-Ghislain, pour implorer l'assistance du saint, dont les reliques étaient cachées; le prêtre Teutfride, qui desservait alors l'église du monastère, ignorait lui-même l'endroit où reposait ce précieux trésor, lorsqu'un aveugle du village de Thielrode en Flandre, nommé *Berherus*, fut averti en songe de faire le voyage de Saint-Ghislain, et que, par les mérites du saint dont les reliques reposaient en cet endroit, il recouvrerait la vue. Cet aveugle étant arrivé devant la muraille de l'église, du côté de l'orient, où Éléphas et l'évêque Halichaire avaient placé autrefois le corps de saint Ghislain, alluma quelques cierges qu'il avait apportés, passa la nuit en prières, et ayant lavé ses yeux pour en apaiser la douleur, se trouva parfaitement guéri ².

Pendant qu'on levait de terre le corps de saint Ghislain, il en sortit une odeur si agréable que les assistants crurent jouir d'un avant-goût du paradis. La même puissance qui fit exhaler cette odeur, confirma les mérites de ce grand saint par d'autres merveilles, en rendant la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, la faculté de marcher aux boiteux, et guérissant de diverses maladies un grand nombre de personnes qui y assistèrent ³.

Une fille, nommée Godrade, native de Chièvres, aveugle dès son bas-âge et servante d'Egbert, comte de Vermandois, recouvra la vue ⁴.

Une autre fille, nommée Albrade, du village de Moustier, percluse de tous ses membres, fut parfaitement guérie ⁵.

Un aveugle de Cambrai, nommée Fredelaïus, à qui l'évêque Étienne donnait l'aumône tous les jours, recouvra la vue, en 934 ⁶.

¹ *Monuments*, t. VIII, p. 236.

² Id. p. 268.

³ Id. p. 270.

⁴ Id. p. 277.

⁵ Id. p. 277.

⁶ Id. p. 278.

Un aveugle de Liège reçut la même faveur ¹.

Un enfant sourd d'un village voisin du monastère, recouvra l'ouïe ².

Haimeric, aveugle de Valenciennes, recouvra la vue ³.

Une femme nommée Hébraïde, native de Saint-Sauve, près de Valenciennes, percluse de tous ses membres, obtint sa guérison ⁴.

Une femme, nommé Dada, affligée d'une si grande contraction de nerfs que le gros de ses jambes était joint à ses cuisses, recouvra la santé ⁵.

Godefroid, fils de Regnier III, époux de Jeanne de Flandre, guérit d'une maladie dangereuse, vers l'an 1000 ⁶.

Un aveugle nommé Dominique, natif de Saint-Sauve, près de Valenciennes, recouvra la vue ⁷.

Les portes de l'église collégiale de Viset, petite ville entre Liège et Maestricht, s'ouvrirent d'elles-mêmes en présence du corps de saint Ghislain ⁸.

Martine de la Salle de Boussewau, agitée, depuis plus de vingt ans qu'elle était mariée, du haut mal appelé vulgairement *le mal de saint Ghislain*, dans lequel elle tombait deux fois par jour, vint en 1560, suivant les conseils de quelques personnes pieuses, à Saint-Ghislain, où s'étant fait inscrire dans la confrérie du saint et ayant communiqué à sa chapelle, elle fut parfaitement guérie ⁹.

En 1574, un nommé Jean Du Puche, marchand à Binche, ayant perdu malheureusement la vue près du bois de Mons, s'appuya sur son bâton, fort surpris d'un accident si subit. Dans cette

¹ *Monuments*, t. VIII, p. 278.

² id. p. 278.

³ id. p. 279.

⁴ id. p. 279.

⁵ id. p. 281.

⁶ id. p. 281.

⁷ id. p. 313.

⁸ id. p. 318.

⁹ id. p. 632.

situation, il se souvint des mérites de saint Ghislain, et se tournant vers le monastère, il pria, pendant une demi-heure, avec tant de foi et de ferveur, qu'il recouvra la vue ; mais Dieu, qui voulait l'éprouver, permit qu'il perdit incontinent la parole et l'ouïe. Il retourna en cet état à Binche, où il demeura sourd et muet, depuis midi jusqu'à dix heures du soir, heure à laquelle, ayant invoqué, une seconde fois, le secours de saint Ghislain, il recouvra la parole et l'ouïe, en présence de Pierre Félicinus, doyen du chapitre de Binche ¹.

En 1601, Urbain Hoes, du village de Trélon, étant tombé malheureusement dans le feu, son père et sa mère l'ayant jugé mort, prièrent avec tant de foi et de persévérance saint Ghislain de rendre la vie à leur cher enfant, qu'il recouvra une parfaite santé ².

Vers le même temps, Jacques Châtelain, bourgeois, étant venu dans l'église de Saint-Ghislain pour obtenir la guérison du haut mal dans lequel il tombait fort souvent, mérita par ses prières de n'en être plus affligé le reste de sa vie.

Jacques Colard et une fille de Noyelles en Thiérache, atteinte du même mal depuis onze ans, reçurent la même faveur ³.

CHAPITRE III.

Serfs de Saint-Ghislain.

Les plus nobles et les plus anciennes familles du Hainaut et des environs préféraient à tous leurs autres titres et marques d'honneur, celui d'être vassal ou serviteur de saint Ghislain. Ils venaient s'offrir volontairement au pied du maître-autel, en pré-

¹ *Monuments*, t. VIII, p. 674.

² id. p. 823.

³ id. p. 824.

sence de plusieurs autres seigneurs de la noblesse la plus distinguée du pays, tels que les comtes de Hainaut, les châtelains de Mons, les seigneurs d'Enghien, de Barbençon, de Rœulx, de Ligne, de Condé, d'Épinois, de Berlaymont, de Jauche, de Rumigni, de Silly, d'Avesnes, de Fontaine, de Chièvres, de Lens, de Trasegnies, de Montrœul, de La Hamaide, de Moulbaix, de Bellignies, de Péruwelz, de Croix, de Belœil, de Ville-lez-Pommerœul, de Houdain, de Strépy, de Gavre, de Blaugies, de Vendegies, de Wavrin, de Quiévrain, d'Ollignies, et d'une infinité d'autres seigneurs¹.

Et non contents de s'être ainsi asservis à saint Ghislain, ils affranchissaient à toujours leurs serfs, à condition qu'ils se voueraient au saint et paieraient quelques deniers au monastère, le jour de sa fête, à l'époque de leur mariage, et le meilleur meuble ou cattel à leur mort.

Les comtes de Hainaut et les évêques de Cambrai ne dédaignaient pas de se trouver aux cérémonies qui s'observaient lorsque ces serfs volontaires renonçaient à leur liberté ou que leurs maîtres les asservissaient au monastère, ainsi qu'on le voit par un grand nombre d'actes de leurs obligations. Après la lecture de ces actes, l'abbé de Saint-Ghislain, si l'évêque n'était pas présent, excommuniait, au son des cloches et les cierges éteints, tous ceux qui reprendraient ces serfs à leur service, ou qui exigeraient d'eux les droits attachés à la servitude. Ils ne devaient reconnaître d'autre avoué que l'abbé, qui signait l'acte avec les autres seigneurs.

Cette dévote et volontaire servitude fut érigée en confrérie, en 1120, sous le nom de *Charité*, par Bouchard, évêque de Cambrai, qui accorda à tous les confrères et consœurs la rémission de tous leurs péchés, avec la liberté de choisir leur sépulture dans le monastère de Saint-Ghislain, en cas que le Hainaut et le Brabant fussent soumis à l'interdiction, pourvu qu'ils n'y eussent

¹ *Monuments*, t. VIII, p. 253.

point contribué : ce que le pape Calixte II confirma, en 1123, par une bulle datée de Latran.

Cette confrérie de charité fut depuis changée en une autre, sous le nom et la protection de saint Ghislain, dans laquelle il n'y a ni bourg, ni village du pays qui n'ait des confrères affiliés : on en trouve même de Portugal, d'Espagne, d'Italie, d'Allemagne et de France.

Le relevé des personnes qui se sont rendues serfs de Saint-Ghislain peut trouver sa place ici.

Le 13 des calendes de mai 978, Rotburde, fille d'Hermare ¹.

Le 9 octobre 986, Alcine, libre de naissance, s'asservit avec toute sa postérité, s'obligeant, elle et ses enfants, de payer tous les ans, le 9 octobre, jour de la fête et de la mort de saint Ghislain, deux deniers; douze à la mort, et six, pour obtenir la permission de se marier avec des serfs ou servantes d'une autre église ².

Hesteburge, noble dame, donna Vandemode, sa servante, en 1022 ³.

En 1024, Widon et Geberge, qui donnèrent la moitié du village de Rumillies, près de Tournai ⁴.

L'an 1047, Osanna, sœur de Bernhard, châtelain de Beaumont, s'asservit avec toute sa postérité, s'obligeant, elle et ses descendants, de payer le jour de la fête de saint Ghislain, deux deniers; six au mariage, et douze pour la morte-main ⁵. En 1056, un seigneur nommé Widric, de Buccella, et sa femme Adelaïde, asservirent leur servante Heldesende, avec toute sa postérité, à charge qu'elle et ses descendants paieraient tous les ans, à la fête de saint Ghislain, deux deniers, et, pour la permission de se marier et à la mort, ce que les serfs du monastère avaient coutume de payer ⁶.

La même année, Fastrade, libre de naissance, s'asservit aux mêmes conditions, avec toute sa postérité ⁷.

En 1067, un seigneur, nommé Albert, asservit sa sœur Richilde.

Ermengarde, noble dame, s'asservit la même année ⁸.

En 1080, Berthreda, noble damoiselle et proche parente d'Englebert,

¹ *Monuments*, t. VIII, p. 299.

² Id., p. 300.

³ Id., p. 313.

⁴ Id., p. 314.

⁵ Id., p. 321.

⁶ Id., p. 325.

⁷ Id., id.

⁸ Id., p. 330.

seigneur de Pétégghem, étant demandée en mariage par un puissant chevalier, seigneur de Givry, avant de se marier, s'asservit à saint Ghislain, avec toute sa postérité, aux conditions des serfs du monastère ⁴.

Aluide, noble dame, s'asservit avec toute sa postérité, en 1083 ⁵.

Deux ans après, Gontler asservit une de ses servantes ⁶.

En 1086, Judith, noble dame, et Awides de Hoves, se donnèrent avec leurs descendants, à saint Ghislain, aux charges et conditions de serfs ⁴.

En 1093, Bauduin, comte de Hainaut, affranchit quatre de ses esclaves : Lambert, avec ses trois sœurs, Herlent, Gerlent et Belsuerra, à condition qu'ils seraient asservis au monastère, avec leur postérité ⁵.

En 1101, Gautier de Quiévrain, donna une de ses servantes.

En 1107, Ide d'Élouges, noble dame.

En 1109, Liesse, Liévilde, aussi nobles dames, et Frédescende, noble demoiselle, se vouèrent à saint Ghislain ⁶.

En 1121, Hersende, noble demoiselle.

En 1122, Alpayde, noble dame, affranchit plusieurs de ses servantes et les asservit.

En 1123, Duda, fille de Gislebert, comte d'Orchimont, et de la comtesse Vivele, donna Lambert et Wiburge, sa sœur, avec Gerberge, leur mère ⁷.

En 1127, Richilde, ayant atteint l'âge nubile, s'asservit avec sa postérité ⁸.

En 1128, Ide, veuve de Gui, très-noble seigneur, donna la liberté à quelques serfs, pour les asservir à saint Ghislain.

En 1130, Héluide, de noble extraction.

Mainsende, demoiselle d'illustre naissance ⁹.

En 1135, Gautier de Silly asservit quelques serfs.

En 1137, Robert, seigneur de Velaines, Wautier du Quesnoy et Mainsende, noble dame, donnèrent quelques serfs ¹⁰.

En 1138, Agnès, dame distinguée par sa haute naissance ¹¹.

En 1140, Agnès et Élisabeth, sœurs, nobles demoiselles ¹².

⁴ *Monuments*, t. VIII, p. 331.

⁵ Id., p. 332.

⁶ Id., p. 333.

⁴ Id., p. 334.

⁵ Id., p. 336.

⁶ Id., p. 336.

⁷ Id., p. 349.

⁸ Id., p. 330.

⁹ Id., p. 331.

¹⁰ Id., p. 362.

¹¹ Id., p. 363.

¹² Id., p. 363.

1142, Walburge et ses trois filles : Awide, Hersende, Richilde et leur postérité ¹.

1148, Oëlle ou Hawel de Quiévrain, Bauduin de Ville, Bauduin de Strépy et Wilard de Houdain ².

1151, Manassès d'Escanaffes asservit une de ses servantes ³.

1154, Mathilde de Blaton affranchit quelques serfs, pour les asservir à saint Ghislain ⁴.

1155, Marguerite de Velaines fit la même chose ⁵.

1156, Judith, noble de naissance, s'asservit avec toute sa postérité.

1158, Oda, fille de Sohier de Moustier et de Mathilde ⁶.

1164, Sibille, sœur de Gautier de Brohum, Nicolas de Ramegnies, chevalier, affranchirent quelques esclaves, pour les asservir à saint Ghislain ⁷.

1170, Berthe, dame d'Onnesies, s'asservit avec ses quatre filles : Ermen-garde, Eremburge, Fokuide, Julienne et toute leur postérité ⁸.

1178, Ivette de Beckesielle; Marie de Rebaix ⁹.

1179, Gossuin de Ville asservit quelques serfs ¹⁰.

1180, Sara de Havinnes asservie par Jacques d'Avesnes.

1181, Jacques d'Avesnes donne encore quelques serfs.

1188, Ide d'Ainières donne des esclaves ¹¹.

1190, Rainier d'Athis asservit plusieurs de ses serfs ¹².

1191, Bauduin, châtelain de Mons, asservit une de ses servantes ¹³.

1198, Nicolas de Rumigny et Rasse de Gavre, nobles chevaliers, don-
nèrent des serfs ¹⁴.

1202, Maselende et Hinrele, libres de naissance ¹⁵.

Plusieurs seigneurs de la noblesse la plus distinguée du pays

¹ *Monuments*, t. VIII, p. 367.

² Id., p. 370.

³ Id., p. 371.

⁴ Id., p. 372.

⁵ Id., p. 373.

⁶ Id., p. 374.

⁷ Id., p. 378.

⁸ Id., p. 381.

⁹ Id., p. 382.

¹⁰ Id., p. 388.

¹¹ Id., p. 389.

¹² Id., p. 391.

¹³ Id., p. 412.

¹⁴ Id., p. 414.

¹⁵ Id., p. 417.

donnèrent la liberté à leurs esclaves, pour les mener à Saint-Ghislain. Ce sont :

1206, Gilles de Barbençon, Wautier de Fontaine, Wautier de Quiévrain.

1208, Wautier de Fontaine, Gérard de Jauche, Wautier de Quiévrain et Wautier de Ligne.

1211, Alard de Strépy, Wautier de Quiévrain, Brougnard de Denain, Gérard de Jauche, chevaliers.

1212, Wautier de Fontaine, Gilles de Barbençon et Arnould de Hom ¹.

1215, Hugues, abbé de Saint-Sépulchre à Cambrai, Gossuin, autrefois abbé de Saint-Ghislain; Henry, prévôt de Basècles; Gilles et Mathieu de Popuelles, chevaliers; Mathieu de Velaines et Raoul d'Anvaing, nobles hommes.

1216, Gilles de Barbençon, Wautier de Fontaine, Wautier de Quiévrain, Wautier de Ligne et Arnould de Hom.

1219, 30 avril, Alard de Strépy, Wautier de Quiévrain, Arnould de Hom, Alard de Houdeng, Baudry de Bellignies, Pierre Bliaut et Amaury d'Offegnies, chevaliers.

1220, Gillain de Wasmuël, Wautier de Quiévrain, Arnould de Hom; Pierre Bliaut, Bauduin de Bellignies, Oïlard de Saint-Vaast, chevaliers ².

1221, au mois de mars, Alard de Strépy, Wautier de Quiévrain, Arnould de Hom, Baudry de Bellignies, Pierre Bliaut et Amaury d'Offegnies, Gossuin de Guibrechies, Thierry d'Ellignies et Bauduin du Quesnoy, chevaliers.

1222, au mois d'avril, les mêmes chevaliers que dessus, avec Bauduin de Bellignies; idem, Gérard et Hugues de Ville, frères, Gilles de Barbençon, Gérard de Jauche.

1223, au mois de février, Gérard de Jauche, Baudry de Roisin, Gilles de Barbençon, Wautier de Fontaine, et, au mois de décembre, Alard de Strépy, Wautier de Quiévrain, Bauduin de Bellignies et Pierre Bliaut, chevaliers.

1224, Arnould de Hom, Rainier de Hom, Bauduin de Bellignies, Pierre Bliaut, chevaliers. Idem, la seconde fête de Pâques, Wautier de Genlang (Genlang) chevalier, Alard de Fosses, Wautier de Quiévrain, Jean comte, Gossuin comte, Bellin de Moulbaix.

1225, au mois de mai, Gérard de Jauche, Wautier de Ligne, Wautier de Quiévrain, Gilles de Barbençon, Gérard de Ville, Arnould de Hom, Eustache du Rhœux, Thierry de Hamaïde, Pierre Bliaut et Frastrède de Monttrœul, chevaliers.

1227, Alard de Strépy, Wautier de Quiévrain, Arnould de Hom, et Pierre Bliaut.

¹ *Monuments*, t. VIII, p. 418.

² *Id.*, p. 418.

1228, Gilles Brassart et Pierre Bliaut, chevaliers ¹.

1230, Gérard de Jauche, Wautier de Quiévrain, Wautier de Fontaine, Gilles de Barbençon, Arnould de Hom et Baudry de Roisin.

1231, au mois de juin, Alard de Strépy, Wautier de Quiévrain, Pierre Bliaut et Arnould Hom, chevaliers ².

1232, Wautier de Quiévrain et Nicolas, son fils; la même année, sire Arnould, avoué de Hom, Wautier de Lens et Hellin d'Augmont, chevaliers.

1233, Alard d'Audregnies, Jean son frère, et Mathieu de Popuelles, chevaliers.

1234, Gérard de Ville, Jean de Flégnies, Jean de Gardin, chevaliers; Wautier de Quiévrain, Wautier de Fontaine, Gilles de Barbençon, Baudry de Roisin, Arnould de Hom, Arnould d'Ellignies, Roger de Condé et Jacques, seigneur de Belœil, qui donna des serfs.

1235, Gérard, seigneur de Ville, Baudry de Roisin, qui donna des serfs; Hugues Winesies ou Unnesies; Gilles Bovier, Hugues Poret, chevaliers, et Jean de Gamaus, bailli de Hainaut. que Vinchant et de Boussu ont omis dans la liste qu'ils ont donnée des grands baillis de cette province.

1237, Gilles de Barbençon et Mathieu de Popuelles, chevaliers.

1238, au mois de septembre, Gilles de Barbençon, Wautier de Fontaine, Wautier de Quiévrain, Nicolas, son fils, et Gérard de Ville.

1229, Agnès, dame de Blicquy, du consentement de Wautier de Genlein, son époux, et Gérard de Ville, asservirent des serfs à saint Ghislain.

1240, au mois de mai, Gilles de Barbençon, Wautier de Quiévrain, Nicolas, son fils, et Pierre Bliaut, Gérard de Ville, Wautier de Genlein.

Thierry d'Ellignies, chevaliers; Nicolas de Barbençon, Wautier de Lens, et Arnould de Hom, au mois d'avril ³.

1241, au mois d'avril, Wautier de Quiévrain, Gérard de Ville, Pierre Bliaut, de Blaugies, Robert de Barbençon, Nicolas de Quiévrain, Gilles, son frère, et au mois de mai, Gilles de Barbençon, Robert, son fils, Wautier de Fontaine, Gérard de Ville, Wautier de Quiévrain, Nicolas, son fils, Baudry de Roisin.

1242, Nicolas, seigneur de la Boussière, Wautier de Fontaine, Nicolas de Barbençon, Eustache du Rhœux, Baudry de Roisin, signèrent avec Guiard, évêque de Cambrai. Au mois de juillet, Thierry de la Hamaide, Nicolas de Quiévrain, Gérard de Ville, chevaliers, et Nicolas de Péruwelz, aussi chevalier. En octobre, Guiard, évêque de Cambrai, Wautier, seigneur de Fontaine, Wautier de Quiévrain, Nicolas, seigneur de Barbençon, et Eustache du Rhœux, chevaliers; Wautier du Val; Rainier de Moustiers, chevaliers.

¹ *Monuments*, t. VIII, p. 419.

² *Id.*, p. 444.

³ *Id.*, id.

1244, Wautier de Fontaine, Gérard de Ville, Baudry de Roisin, Nicolas de Barbençon, Nicolas Gillebert et Gilles de Quiévrain, frères, et Gilles Bliaut. Au mois de mai, Jacques, seigneur de Belœil et chevalier, donne des serfs : signèrent Arnould de Hom, Baudry de Roisin, Wautier de Ligne, Fastrède de Montrœul, Nicolas de Quiévrain, Nicolas de Barbençon, Hugues de Lens, Wautier de Genlain et Hunulphe d'Ellignies, chevaliers.

1245, Nicolas de Quiévrain, Gérard de Ville, Gilles de Bellignies, Guillaume, Henry, et Thirry, seigneur de le Val, Wautier de Fontaine, Baudry de Roisin, Nicolas de Barbençon, Fastrède de Montrœul, Wautier de Lens, Nicolas de Quiévrain, Gillebert et Gilles, ses frères.

1246, au mois de février, Nicolas de Barbençon, Wautier de Lens, Nicolas de Fontaine, Nicolas de Quiévrain, Arnould de Hom. Au mois de mai, Arnould de Hom, Baudry de Roisin, Nicolas de Quiévrain, Nicolas de Barbençon, Nicolas de Fontaine, Gilles de Blaugies et Thomas de Hainin. En juin, Nicolas de Quiévrain, Nicolas de Barbençon, Nicolas de Fontaine et Baudry de Roisin.

1247, Eustache du Rhœux, Arnould de Hom, Wautier de Fontaine et Baudry de Roisin. Au mois de janvier, Nicolas de Barbençon, Nicolas de Fontaine, Nicolas de Quiévrain, Gilles Bliaut, Gilles de Bellignies, Roland de Bavay, Arnould de Hom, chevaliers, Hugues de Lens, seigneur de Quenaste, frère de Wautier, seigneur de Lens¹, Nicolas de Quiévrain, Baudry de Roisin, Thirry de la Hamaïde, Gérard de Ville. Au mois de février, Wautier de Ligne, Fastrède de Montrœul, chevaliers. Les mêmes, au mois de mars. Au mois de novembre, Fastrède de Montrœul, Nicolas de Quiévrain, Nicolas de Barbençon et Gilles de Blaugies, chevaliers.

1249, Élisabeth de Jeumont, sœur de Gérard Basin, chevalier, s'asservit avec sa postérité, à saint Ghislain.

Marie, fille de Druon, s'asservit, aussi avec sa postérité, la même année.

Gilles de Berlaymont donna plusieurs serfs à saint Ghislain.

1250, le samedi-saint, signèrent Baudry de Roisin, Nicolas de Quiévrain, Gilles de Blaugies et Jean d'Élouges, chevaliers.

1251, Eustache du Rhœux, Nicolas de Quiévrain, Wautier de Ligne et Gérard de Jauche. Gilles de Berlaymont, au mois de mars, donna des serfs. En octobre, Marie du Mont, fille du seigneur Isaac, chevalier, s'asservit à saint Ghislain, avec toute sa postérité².

1258, au mois d'avril, Alide d'Hautrage, fille de Simon de Rosies, chevalier, s'asservit à saint Ghislain.

1259, le jour des Rameaux, Guillaume de Genlaing (Genlein), seigneur

¹ *Monuments*, t. VIII, p. 443.

² Id. p. 446.

de Blicquy et de Genlaing, donna des serfs à saint Ghislain. Au mois de juin, Gossuin de Saint-Amand, chevalier, donna des serfs à saint Ghislain¹.

1266, Marguerite de Walles (peut-être Wallers) s'asservit, avec sa postérité, à saint Ghislain; signèrent: Eustache du Rhœux, Baudry de Roisin, Nicolas de Quiévrain et Gérard de Jauche².

1270, Gilles de Berlaymont, affranchit plusieurs serfs.

1279, Marie, Jeanne, Marguerite et Élisabeth, filles d'Oedam ou d'Adam de Wasmes³.

1280, Marguerite de Molembaix.

1282, Marguerite et Agnès de la Mote⁴.

1314, Godefroid, seigneur de Naste et de Rode, chevalier, et dame Élisabeth, son épouse, s'obligèrent avec leurs enfants de jeûner toute leur vie la veille de saint Ghislain et de venir en pèlerinage au monastère. — Wautier de Quiévrain, chevalier, affranchit, le 1^{er} mai, plusieurs esclaves pour les asservir à saint Ghislain.

1315, à la mi-avril, Eustache, seigneur de Rhœux, chevalier. Sibille, dame de Hérinnes, Jacques de Grave, chevalier, seigneur de Vinci, chevalier, et Godefroid, ses deux fils, mus par la même dévotion, en asservirent d'autres, la nuit de la Pâque fleurie 1316⁵.

Jean d'Audenarde, seigneur de Rosoy et de Feignies, asservit plusieurs serfs vers la fin de juin 1319 et l'année suivante⁶.

Gérard, seigneur de Ville et d'Hautrage, asservit un grand nombre de ses sujets.

1320. Gérard de Rassenghien, seigneur de Lens.

1326. Robert de Gavre.

1335. Gérard de Jauche, seigneur de Baudour⁷.

L'an 1390, aux mois de mars et d'avril, plusieurs pieuses femmes de Lens s'asservirent, avec leur postérité, à saint Ghislain, aux charges et conditions des serfs du monastère.

Les lettres de ces pieuses femmes sont les dernières que l'abbaye possédait de cette espèce⁸.

¹ *Monuments*, t. VIII, p. 447.

² Id. p. 448.

³ Id. p. 459.

⁴ Id. p. 461.

⁵ Id. p. 486.

⁶ Id. p. 493.

⁷ Id. p. 495.

⁸ Id. p. 526.

Aujourd'hui, la plupart de ces actes reposent aux Archives de l'État, à Mons. Voy. L. Devillers, *Notice sur le dépôt des archives de l'État, à Mons*.

Depuis cette époque jusqu'à la suppression de l'abbaye, un grand nombre de personnes de tout âge, de tout sexe et de toute condition venaient chaque année se mettre sous la protection de saint Ghislain.

Le pèlerinage s'établit ensuite dans l'église paroissiale : chaque jour, on y voit devant l'autel de saint Ghislain, des époux ou des épouses qui viennent prier pour leurs enfants nés ou à naître. La plupart les vouent pèlerins pour un, deux, trois ou quatre ans, et même pour plus longtemps.

TROISIÈME PARTIE.

CHAPITRE I.

La vie des moines.

Quelques auteurs prétendent que saint Ghislain prescrivit à ses disciples la règle de saint Basile, qu'il avait professée à Athènes. D'autres soutiennent que le saint, quoiqu'ayant fait profession de l'ordre de saint Basile, prescrivit à ses disciples la règle de saint Benoît, qu'il avait embrassée, pour se conformer aux monastères de nos contrées, fondés par saint Amand, avec lequel il avait eu de longues et fréquentes conférences ¹.

Laissant aux savants le soin de discuter ce point, nous dirons que la règle de saint Benoît a été établie dans le monastère par l'abbé saint Gérard, vers l'an 936 ².

Les moines avaient la tête rasée, sauf une petite couronne de cheveux. Ils portaient des chemises de laine et une soutane noire à capuchon ; mais en 1250, ils obtinrent la permission de porter des bonnets noirs, faits de peau d'agneau ³.

En 1354, la communauté était composée de vingt-huit religieux et il fut résolu en chapitre qu'à l'avenir le nombre en serait réduit à vingt-quatre ; qu'on ne recevrait aucun sujet qui ne fût âgé de treize ans accomplis, ne sût lire et chanter convenablement et n'eût les autres qualités pour entrer en religion. — Les moines se nourrissaient des poissons que l'on pêchait dans la Haine ⁴.

¹ *Monuments*, t. VIII, p. 222.

² Id., p. 276.

³ Id., p. 432.

⁴ Id., p. 509.

Chaque religieux avait une prébende; cet abus existait déjà, dès l'an 1321. L'abbé recevait treize cents livres par an, « pour son vivre et gouvernement; » les prêtres, cent-trente livres; les autres, cent-dix livres; le prieur, outre ladite somme, avait encore en cette qualité vingt livres, le sous-prieur dix, et le quart-prieur cinq; les quatre chantres, trente sols chacun; le grand-receveur, qui était procureur, en même temps, avait, pour exercer ces deux offices, soixante livres, et le grenetier à proportion : outre cela, chaque religieux-prêtre avait, pour son vestiaire, vingt livres; les non-prêtres douze, et les uns et les autres, chacun trois muids de blé; l'abbé, six muids ¹.

D'après la réforme de Bursfeld admise à Saint-Ghislain, en 1491, on ne pouvait se nourrir que de légumes pendant l'Avent et le Carême, ainsi qu'aux jours de jeûne de l'année; hors ces temps, on pouvait faire usage de poissons, d'œufs et de laitage. Mais à cette époque, les religieux de Saint-Ghislain firent usage de viande et réservèrent le poisson pour l'Avent, le Carême, les jours de jeûne de l'Église et les veilles des fêtes de la S^{te} Vierge et des apôtres ².

A l'origine, les moines se levaient à deux heures du matin pour chanter les matines; dans les derniers temps, ils se levaient à quatre heures.

Le mardi et le jeudi étaient les jours de sortie pour les moines. Ils quittaient l'abbaye à midi et demi et devaient être rentrés à quatre heures.

Les religieux ne pouvaient rien posséder par eux-mêmes, mais ils le pouvaient collectivement, et les richesses qu'ils avaient au moment de leur suppression étaient considérables.

L'abbé menait la vie de grand seigneur et se faisait conduire en voiture attelée de quatre magnifiques chevaux. Du reste, l'abbaye possédait treize seigneuries, savoir : Hornu, la ville de

¹ *Monuments*, t. VIII, p. 336.

² *Id.*, p. 383.

Saint-Ghislain , le comté de Basècles , Wasmes et Ressignies , un fief en Wasmes , Wasmuël , la principauté de Wihéries , Villers-Saint-Ghislain , Fayt-le-Franc. Elle avait seule le titre de seigneur dans ces huit endroits , et dans les cinq suivants , elle ne possédait la seigneurie qu'en partie : Blaugies , Dour , Erquennes par indivis avec deux autres seigneurs , Wargies en Moustier et Quaregnon ¹. Dans toutes ces seigneuries , l'abbaye avait la haute , la moyenne et la basse justice , le droit de chasse et de pêche , etc.

CHAPITRE II.

Gouvernement de l'abbaye.

L'abbé était le représentant , le chef et le maître de la communauté. Son pouvoir sur les revenus était absolu , et il en avait un grand sur les biens ; on admettait pourtant qu'il ne pouvait les aliéner sans le consentement des anciens religieux.

Il prenait les titres de prince de Wihéries et du Saint-Empire , de comte de Basècles et de primat du Hainaut. Les deux premiers lui étaient contestés , et il eut même à soutenir quelques procès à ce sujet.

Les autres fonctionnaires de l'abbaye étaient : le prieur , qui pouvait être considéré comme le chef spirituel après l'abbé , tandis que le receveur général était le chef du temporel , ou l'intendant de l'abbé et de la communauté ; puis venaient le maître des bois , le maître des rentes seigneuriales , le sous-receveur , etc. Tous ces fonctionnaires , ainsi que les moines les plus anciens , recevaient leur provision de vin particulier , tandis que les plus jeunes avaient du vin ordinaire.

¹ *Archives du royaume , à Bruxelles. Chambre des comptes , biens du clergé , t. XIV , décl. n° 3 , f. n° 2,274.*

Un moine était maître-d'hôtel ; il présidait aux dîners qu'on donnait chaque jour aux étrangers.

L'abbaye avait un architecte pour diriger les différentes constructions qu'elle faisait exécuter aux églises ou dans les maisons presbytérales dont elle avait le patronat. Un maître brasseur était chargé de la petite brasserie de l'abbaye. On fabriquait annuellement une quarantaine de brassins de 18 tonneaux ; la petite bière était donnée aux pauvres.

L'abbaye faisait administrer la justice dans ses différentes seigneuries par un bailli qui résidait à Saint-Ghislain. Cet officier avait un greffier, des sergents et des records à ses ordres ; il pouvait même, avec le consentement du commandant de la garnison, requérir des soldats pour l'exécution de ses jugements et pour la poursuite des malfaiteurs.

Le bailli administrait la justice civile et criminelle. On sait que, dans les derniers temps, les cas de condamnation à la peine capitale étaient réservés à la cour souveraine de Hainaut. Le châtiment que le bailli infligeait ordinairement était de faire battre de verges le condamné, qui était attaché au carcan du pilori ¹.

Dans les villages où l'abbaye avait la dime, elle devait entretenir les églises et les presbytères ; elle exigeait à ce sujet des corvées de ses fermiers. Ceux-ci allaient même lui chercher sa provision de vins en Champagne et en Bourgogne. Les vins destinés à la communauté étaient exempts de droit à l'entrée, en vertu des privilèges du clergé et de la noblesse.

L'abbaye avait un droit de vinage sur le grand chemin allant de Mons à Valenciennes ; ce vinage était limité par Marchipont, le vinage de Maubeuge, la haie de Carnières, le vinage du Rœulx, celui de Bury et Hensies. Toutes les marchandises qui entraient

¹ La base de l'ancien pilori se trouve aujourd'hui auprès de la porte d'entrée de l'ancienne abbaye, située à l'extrémité de la Grand'place, c'est une pierre grossièrement sculptée représentant une ourse de grandeur naturelle, à demi-couchée, ayant à ses côtés deux oursons qu'elle allaite. Sur le socle qui se trouve au-dessous on lit : UNSIDUUGUS.

par ces limites et passaient au terroir et jugement d'Hornu, devaient le droit de vinage. Étaient exempts de ce droit : les chevaliers, les ecclésiastiques, les seigneurs, les habitants d'Hensies, de Baudour, de Lens, de Ville-Pommerœul et de Bauffe, à moins qu'ils ne fussent marchands. Voici un extrait du tarif de ce qui était perçu : pour un cheval de 50 livres, on payait 12 deniers ; pour un chariot de charbon, 12 deniers ; pour un chariot de drap, 9 sols.

Tous les mois, l'abbé officiait solennellement dans sa magnifique église, dont on aurait pu faire une cathédrale.

Les moines étaient inhumés dans un caveau qui était construit sous une tour superbe en pierres blanches, laquelle n'était point contiguë à l'église.

CHAPITRE III.

Des principales donations.

C'est ici le lieu de publier un rapide aperçu des bulles et diplômes concernant les donations faites au monastère.

Vers 633, Dagobert ou plutôt Sigebert céda *Ursidungus* et Hornu avec leurs dépendances, à saint Ghislain lui-même ¹.

A la même époque, un seigneur de Roisin offrit à saint Ghislain deux manses, un courtil et une culture de terre labourable ².

¹ *Monuments*, t. VIII, p. 241.

² Id., p. 240. — Van Espen dit qu'un *mansus* fait 12 bonniers avec quelques esclaves; Jean Kalx le confond avec le *jugerum* et l'arpent de terre, contenant 240 pieds en longueur et 120 en largeur. Le père Mabillon donne au *mansus* 400 pieds de longueur sur 40 de largeur. Colvenerius, après le *Spicilegium*, dit que *mansus* est une portion de terre suffisante pour être labourée en un an par des bœufs : ce que d'autres réduisent à un jour. « Je crois, dit dom Baudry, que ce *mansus* a différentes mesures, selon les différents pays. »

Sainte Waudru lui donna une partie du village de Frameries, et sainte Aldegonde, deux manses de terre situés au village de Baisieux ¹.

Sainte Waudru céda encore l'oratoire de Saint-Quentin, à Quaregnon, avec l'hôpital qu'elle y joignit, tant pour l'entretien des religieux, que pour y recevoir les pauvres et les pèlerins ².

L'abbé Éléphas donna de son patrimoine la terre d'Allemans, entre Laon et Soissons, près d'Épinon; la moitié du village d'Élouges, avec la dîme du même lieu, ainsi que les fiefs qui en dépendaient: ce qui fut confirmé en 965 ³. Ce titre de confirmation des propriétés de l'abbaye était le plus ancien que celle-ci possédait, les autres ayant été brûlés ou enlevés dans les excursions des Normans ou dans l'incendie de l'abbaye, en 938 ⁴.

Le bien donné par le duc Godefroid, et confirmé par Othon, en 965, consistait en 18 manses de terre sis à Villers-St-Ghislain, plus un bois et un pré de quatre arpents, situés vraisemblablement à Harmignies, village dépendant à cette époque de Villers-St-Ghislain ⁵.

En 980, un certain Bernard, homme riche, avant de se faire religieux, donna sa terre de franc-alleu, nommée Halletrude ⁶.

En 1024, Widon et Gerberge donnèrent à l'abbaye de Saint-Ghislain la moitié du village de Rumillies, près de Tournai, consistant en terres incultes et labourables, eaux propres à brasser, avec des prés, pâturages et un bois suffisant pour faire paître mille porcs. Ils donnèrent encore la moitié du moulin et cinq manses de terre situés à Genly ⁷.

En 1029, Lietgarde et sa fille Wileburge donnèrent un moulin,

¹ *Monuments*, t. VIII, p. 249.

² Id., p. 230.

³ Id., p. 262.

⁴ *Chambre des comptes, État des biens du clergé*, t. XIV. Décl. n° 5, f. n° 2, 274, aux *Archives générales du royaume*, à Bruxelles.

⁵ *Monuments*, t. VIII, p. 296.

⁶ Id., p. 301.

⁷ Id., p. 314.

avec le rivage de la Haine qui s'étendait des deux côtés du moulin, vis-à-vis du monastère ¹.

Évrard donna cinq courtils et dix bonniers de terre gisant à Asquillies, s'en réservant pour lui et sa femme Frédescende l'usufruit viager ².

En 1066, Robalde et sa femme Emma, avec leurs fils Arnould, Godefroid, Gossuin, et leur fille Emma, donnèrent au monastère une terre qu'ils avaient à Boussu, dite *au Moncelle*, consistant en courtils et terres labourables, à condition qu'ils en jouiraient pendant leur vie ³.

En 1119, Bouchard, évêque de Cambrai, donna les autels d'Ellignies, de Thumaide, la chapelle de Rameignies et l'abbaye d'Aubechies avec ses biens et ses privilèges ⁴.

Dans la suite, il ajouta l'autel de Blicquy et de Moulbaix, sa dépendance, et ceux de Péruwelz et de Popuelles avec leurs dépendances ⁵.

Gummare d'Espière et Pétronille, sa femme, donnèrent une terre considérable à Tourpes ⁶.

Vers l'an 1124, Gossuin et Isaac, son frère, donnèrent au monastère tous les biens qu'ils avaient à Dour, consistant en bois, champs, terres incultes et labourables, à la condition que, s'en réservant l'avouerie, ils ne paieraient aucun droit de servitude, et que leurs descendants en seraient seulement les défenseurs contre les malveillants ⁷.

Vers l'an 1133, Gontier et Gilles de Chin ⁸, son fils, donnèrent au monastère les grands biens qu'ils avaient à Wasmes, tant en

¹ *Monuments*, t. VIII, p. 315.

² Id., p. 316.

³ Id., p. 327.

⁴ Id., p. 343.

⁵ Id., p. 344.

⁶ Id., p. id.

⁷ Id., p. 350.

⁸ Écrit alors : *de Cin* ou *Cing*.

terres qu'en bois, rentes et courtils. Cette donation fut confirmée, en 1183, par le pape Lucius III ¹.

En 1138, Nicolas, évêque de Cambrai, donna les autels des villages d'Harchies avec ses dépendances, Grand'glise et Stambruges, et celui de Blaton, donations qui furent confirmées par le pape Innocent II ².

L'évêque Nicolas donna encore en 1146 les autels d'Huissignies et de Thulin, avec Hainin, sa dépendance; et en 1147, à la prière de saint Bernard, les autels des villages d'Herzelles, Homberghes et Rassenghien en Flandres ³.

En 1152, il donna la chapelle de Wiers ⁴. Quatre ans plus tard, il y ajouta les autels de Louvignies, Dounies et la chapelle de Squerie ou Squierre en France : ce que le pape Alexandre III confirma le 6 mars 1156 ⁵.

En 1174, Pierre, prévôt, et Alard, doyen de Saint-Géry, à Cambrai, du consentement de leur chapitre, cédèrent au monastère l'autel de Wihéries, avec les offrandes, les dîmes et les autres émoluments y annexés ⁶.

L'abbé de Crespin, du consentement de sa communauté, abandonna à l'abbaye de Saint-Ghislain, les dîmes que son monastère avait à Dour et à Boussu, avec les dîmes, rentes, terrages et justice d'Erquennes ⁷.

Robert Carbenée et Benoîte, son épouse, donnèrent au monastère, en 1219, vingt-quatre journaux de terre labourable, gisant à Hornu, avec quelques maisons et héritages, à condition qu'après leur mort, on célébrerait, une fois seulement, leur anniversaire,

¹ *Monuments*, t. VIII, p. 355.

² Id. p. 336.

³ Id. p. 370.

⁴ Id. p. 371.

⁵ Id. p. 372.

⁶ Id. p. 384.

⁷ Id. p. 417.

aussi solennellement qu'on avait coutume de le faire pour les religieux défunts ⁴.

Wautier Lauskes et Oda, sa femme, donnèrent, en 1238, tous les biens qu'ils avaient à Quevaucamps, Mainvaut et ailleurs, tant en terre qu'en maisons et jardins ⁵.

En 1242, Gilles de Baisieux et Oda, sa femme, donnèrent au monastère, 12 *huittelées* de terre labourable, situées à Angre ⁵.

Robert Barbaus, du consentement de son fils Alexandre, donna, en 1258, au monastère, les fiefs, terres, rentes, cens, maisons et autres biens qu'il avait à Boussu ⁴.

Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, donna, en 1296, 12 bonniers 70 verges de terre, situés aux villages des Estinnes et Bray ⁵.

En 1311, Guillaume, comte de Hainaut, fit donation au monastère des prés et héritages situés depuis le ruisseau qui allait du moulin de Tertre jusqu'au pont sur la Ilaine à Boussu ⁶.

En 1333, Marie Brohée et ses sœurs donnèrent plusieurs héritages qu'elles avaient au village de Dour.

En 1334, Gérard de Ville fit hommage de deux fiefs : l'un gisant à Audregnies, et l'autre au bois devant le Losquinol ⁷.

Il existe des diplômes généraux, c'est-à-dire dans lesquels sont repris tous les biens confirmés au monastère.

Le plus ancien est le diplôme de l'empereur Othon, du 1.^{er} mai 965. Cet empereur en délivra un autre le 2 juin suivant, confirmant à l'abbaye tout ce que lui avaient donné le roi Dagobert, l'abbé Éléphas et d'autres personnages. Ces mêmes biens et ceux qui furent postérieurement donnés au monastère lui furent confirmés à diverses époques par une suite d'autres diplômes d'empe-

⁴ *Monuments*, t. VIII, p. 421.

⁵ Id. p. 430.

⁵ Id. p. 431.

⁴ Id. p. 439.

⁵ Id. p. 470.

⁶ Id. p. 485.

⁷ Id. p. 503.

reurs et de bulles de papes, soigneusement conservés. Tels sont les diplômes des empereurs Henri II en 1018, Conrad en 1034, Henri III en 1040, Henri IV en 1114, Conrad II en 1145, Frédéric en 1174, Henri VI en 1191, Frédéric en 1215, Henri en 1227 et en 1229, Frédéric II en 1235, Willam en 1250, Richard en 1257, en 1268 et en 1271, Rodolphe en 1274, Albert en 1298, etc.

Les bulles des papes émanent : d'Urbain II en 1096, de Gélase en 1118 et en 1119, de Calixte II en 1119, d'Alexandre III en 1177, de Lucius III en 1183 et en 1184, d'Urbain III en 1186, de Célestin III en 1190, d'Innocent IV en 1254, d'Urbain IV en 1262, etc ¹.

CHAPITRE IV.

Biens et revenus, et charges de l'abbaye.

Voici un état détaillé des biens et revenus de l'abbaye de Saint-Ghislain, ainsi que de ses charges. Nous l'avons puisé dans des documents de l'année 1763.

§ 1. • *Revenus annuels des rentes héréditaires dues sur différents biens, dîmes et autres droits :*

	l.	s.	d.
Le seigneur d'Aubechies, sur son moulin.	8	18	6
Les habitants de Basècles, pour taille	40	»	»
Le vicomte de Nicuport, etc., pour les dîmes.	168	»	»
Le seigneur de Boussoit, pour les dîmes	20	8	»
Le sieur Legrand, sur quatre bonniers de terre.	16	»	»
Le sieur Levailant, sur la cense de Merlain	160	»	»
<i>A reporter.</i>	413	06	6

¹ Chambre des Comptes, biens du Clergé, t. 14. Décl. n° 5. f. n° 2274, aux Archives du Royaume à Bruxelles. — Cartulaire de l'abbaye de Saint-Ghislain, aux Archives de l'Etat, à Mons.

	<i>Report.</i> . . .	413 ¹ 6 ⁴ 6 ^d
Les héritiers Simon Cavée, sur leur maison portant pour enseigne <i>la Clef</i> , à Saint-Ghislain. . .		116 5 9 ¹ / ₃
Les héritiers Simon Pernés, sur un demi-journal de courtil et un jardin plantés d'arbres		5 6 5
Les héritiers Gilles Gachez, sur leur maison, à Hornu		12 " "
Les héritiers Benoit Boulenger, sur leur maison. Thomas Gallez, sur trois quartiers de terre, à Wasmes.		18 15 "
Charles Dusart, sur un bonnier de pachy, à Quaregnon.		11 15 8 ¹ / ₃ ¹ / ₇
Les états de Hainaut.		9 " "
Le curé de Popuelles, sur un héritage		111 7 "
Les héritiers Jacques de Baix, sur leur maison, située rue de l'Ecole, à Saint-Ghislain.		42 " "
Charles Passelecq, sur sa maison à St-Ghislain.		11 " "
Gilles Lecreps, sur sa maison à St-Ghislain		30 " "
Martin Quartimer, sur sa maison à St-Ghislain		9 " "
Jean-Baptiste De Bruyn, sur sa maison à St-Ghislain		10 " "
		14 14 8 ¹ / ₃

§ 2. « *Revenu annuel des censes, terres, dîmes, terrages, maisons, moulins, sous la domination de Sa Majesté dans le pays et comté de Hainaut en argent coursable en la ville de Mons.*

Angre. Les héritiers Albert Bourdon	90	" "
Audregnies. François Duquenne.	300	" "
Attre et Brugelette. Antoine Dieu	490	" "
Aubechies. Cense. La veuve Riquier	500	" "
Athis. Nicolas Du Buisson	420	" "
Basècles. Cense. Philippe-Joseph Hovinne	1,200	" "
Basècles. Moulin. Nicolas Mauroy	600	" "
Bauffle. La veuve Charles Dupont.	650	" "
Blaugies. Ghislain Dehove	600	" "

A reporter. . . . 5,574 11 1

	<i>Report.</i> . . .	5,574	11	1
Blicquy. La veuve Riquier		600	»	»
Boussu. Grosse et menue dime. Alexis de France		900	»	»
Baudour. Dime de Douvrain. Jean-Baptiste Loiseau		260	»	»
Id. Id. de Longfaux, Jean-Jacques Mahieu		150	»	»
Id. Id. du Tertre. Jean-Martin Cambier		600	»	»
Id. Terres. André Gilmant		50	»	»
Cocquereau. Cense. Jacques Pottart		800	»	»
Clarieux. Nicolas Colin et François Laurent		40	»	»
Dimont (village de France). François Stordereau		40	16	6
Dour. Cense. Norberline Cuiset		720	»	»
Ettignies. Dime. Jean-Baptiste Demont		1,000	»	»
Erquenne. Jean-Philippe Pature		400	»	»
Elouges. Dime. Pierre Derbaix.		850	»	»
Id. Terres. Pierre Derbaix		163	»	»
Id. id. Antoine Delforge		175	»	»
Id. id. Antoine François Ronneau		319	»	»
Id. Rosières, Dime et terrage. Jean - François				
Lefebure et Nicolas Decamps		350	»	»
Erbaut. Jean-François L'hoir		500	»	»
Feignies et Doisy (villages de France). Nicolas Pochet		200	»	»
Genty et Noirchain. Gilles Bruhière				
Gouy. Zacharie Braconier		450	»	»
Grand'Église. Jean-Baptiste Pureur		70	»	»
Gusseignies. Pierre Bruhière		15	»	»
Saint-Ghislain. Moulin. Joseph Berlemont		2,100	»	»
Id. Vinage. Dominique Guchet.		50	»	»
Id. Hallage, pesage et étalage. V ^e J. - B.				
Caudron		200	»	»
Saint-Ghislain. Maison. N. Cattelin		100	»	»
Id. Gambage. Philippe Mienson		40	»	»
Id. Maison de la Couronne. Charles Foucart.		60	»	»
Id. Id. Nicolas Ducq		70	»	»
Id. Id. Occupée par le				
bailli de St-Ghislain				
Hainin. Dime et dimeron. Le sieur Hannoteau, curé.		112	»	»
Id. Chapelle. Alexis de France		100	»	»
Id. Autre chapelle. La v ^e Philippe Lefebvre		40	»	»
Harchies. Dime, terrage et terres. La v ^e Chapello		550	»	»
Hautrage. Terres. Jean-Baptiste Loiseau		200	»	»
	<i>A reporter.</i> . . .	17,849	7	7

	<i>Report.</i>	17,849	7 7
Harmignies. Alexandre Derbaix		700	» »
Hornu. Terre. André Cornet et Nicolas Leclercq		224	» »
Id. id. Jacques Gennart		120	» »
Id. id. Gilles Lambert		252	» »
Id. id. Antoine Gennart		132	» »
Id. id. Nicolas Toilliez.		110	» »
Id. id. Pierre Robbe		130	» »
Id. id. Alexis de France		100	» »
Id. Dîme et terrage. Antoine Colmant		300	» »
Id. Paradis, Jean-François Guchez		37	» »
Huissignies. Bauduin Stampe et G.-J. Delaunoit		440	» »
Hautrage. Moulin de Lockinol. Le seigneur de Ville.			
Hornu. Grosse dime. Dominique Cornet.	1,800		» »
Id. id. Dominique Moreau.			
Id. id. Nicolas Ghlin	280		» »
Id. id. Gilles Lambert	100		» »
Id. id. François-Joseph Havré.			
Id. id. La v ^e Pierre Piquery.			
Jemmapes. id. Pierre-Joseph Derbaix	500		» »
Quiévrain. Pierre-Ignace Le Sage	750		» »
Id. id.	400		» »
Lens. id. Félix Masson et la v ^e Debreux.	500		» »
Les Estinnes. id. André Delplanque	210		» »
Moranfayt. Cense. La v ^e François Decamps	768		» »
Mainvault. Michel Halliez	100		» »
Moulbaix. Pierre-Antoine Duwez	110		» »
Neufville. Hermès Noefnet	250		» »
Nouvelles. Les héritiers Jacques Lecocq.	450		» »
Pommerœul. Dîme. La v ^e Wilmart	600		» »
Péruwelz. Grosse et menue dime. La v ^e Ballazar Duwez			
et N. Delvaux	900		» »
Bury et Roucourt. Dimeron. Jean-François Bouvriez.	60		» »
Popuelles. Pierre-Gilles Pecquereau.	500		» »
Quaregnon. Grosse dime. Laurent Flament	2,200		» »
Id. Menue dime. Jean Maton	200		» »
Id. Terres. Pierre Delaunoy	100		» »
Roisin. Joseph Cordier	300		» »
Id. Receveur du B ^{on} de Roisin.	300		» »
Resseignies. Dominique Cornet.	426		» »
	<hr/>		
	<i>A reporter.</i>	32,198	7 7

	<i>Report.</i>	32,198	7	7
Resseignies. Ignace Dubuisson		400	»	»
Id. Joseph Colmant		7	»	»
Id. Michel Grumiau		140	»	»
Id. Joseph Delcroix		100	»	»
Id. Pierre Ghin		140	»	»
Id. Gabriel Jadon		56	»	»
Id. Jean Cailleau		120	»	»
Id. Jacques Colmant		53	»	»
Id. Jean Colmant		50	»	»
Id. Le sieur de Grouffe		100	»	»
Id. Jacques Colmant		36	»	»
Id. Antoine Croix		21	»	»
Tourpes. Dimes. Pierre-François du Breul		100	»	»
Id. Terres, terrages et rentes, idem		240	»	»
Thulin. La veuve George Paquet-Petteau		531	»	»
Wadelincourt. Joseph Cambier		600	»	»
Wargnies. Le sieur Lefebvre, bailli		1000	»	»
Wasmes. Courte, Angélique Gobert		1960	»	»
Id. Dimeron d'Imbrechies. Charles Cominant		130	»	»
Id. Marché de Ghislenghien. Gabriel Jadon		200	»	»
Id. Bénédicte S ^{te} -Anne. Thomas Baudour		210	»	»
Id. Terrage de S ^{te} -Croix et dime de Wasmuël		487	»	»
Id. Les vingt-quatre bonniers de bois. Gabriel				
Jadon.		1000	»	»
Wasmuël. Maison. La v ^e Jean Hasman		247	10	»
Id. Terres. Nicolas Godart		126	»	»
Wibéries. Courte. Jean-François Chevalier		1600	»	»
Id. Joseph Rousseau		32	»	»
Id. Terres. Pierre Noël		36	»	»
Id. Id. id.		36	5	»
Id. Jacques Faideyre		24	»	»
Id. Ledit Jacques Faideyre		15	»	»
Id. Pierre-François Noël		21	»	»
Villers-Saint-Ghislain. Jean-Baptiste Lacroix		2000	»	»
Ville-lez-Pommerœul. Grosse et menue dime. Alexis				
Baudour.		500	»	»
Villerot. Pierre Hanet		20	»	»
Thulin. Bénédicte S ^{te} -Catherine, annexé à la cure de Dour.		220	»	»
Erquennes. Fief des communs Seigneurs. Pierre Colmant.		8	»	»

A reporter. 44,767 2 7

	<i>Report.</i>	. . .	44,767	2	7
§ 3.	« Revenus annuels des droits seigneuriaux.		1,078	13	1
§ 4.	« Le revenu annuel et rendages des grains.		9,608	»	»
§ 5.	« Les rentes seigneuriales sur Athis, Audegnies, Aubechies, Baudour, près de Baudour, Basècles, Blaugies, Dour, Erquennes, Erbaut, Fayt-le-Franc, St-Ghislain, Hautrage, Hornu, Quaregnon, Lens, Rebair, Villers-St-Ghislain, Wasmuël, Wasmes et Wihéries, villages de la province de Hainaut.	1,284	18	8
§ 6.	« Revenu annuel des bois de Saint-Ghislain et d'Imbrechies.	5,646	5	8
§ 7.	« Revenu annuel des prés à Warlot qui se montent à 86 bonniers deux journaux rendus à divers	5,512	5	0
	« Total des recettes :		67,897	5	1
	« en florins.	. . .	33,948	7	3
	« A ajouter diverses remises s'élevant à		3,170	02	11
	« Total.	. . .	37,118 ^a	10 ^a	2 ^a
	Les vins rapportaient annuellement.	. . .	1,561	16	10
	Total.	. . .	38,780 ^a	7 ^a	1 ^a

Charges annuelles de l'abbaye.

§ 1. « Portions alimentaires des curés et vicaires.

	n.	p.	d.
Curé d'Athis et Fayt	63	10	»
Curé de Bauffe	83	4	9
Curé de Basècles et de Wadclincourt	218	10	»
Vicaire de Blaugies	225	»	»
Vicaire de Baudour	112	10	»
<i>A reporter.</i>	704	14	9

	<i>Report.</i>	704	14	9
Vicaire de Tertre		200	»	»
Curé de Blicquy et Moulbaix.		118	18	»
Vicaire de Blicquy.		112	5	»
Vicaire de Boussu		75	»	»
Curé de Dour		450	»	»
Premier vicaire de Dour		200	»	»
Deuxième vicaire de Dour		225	»	»
Troisième vicaire de Dour		225	»	»
Curé d'Élouges		46	16	»
Curé de Stambruges		36	»	»
Curé de Saint-Ghislain		300	»	»
Vicaire de Gouy.		68	12	6
Curé d'Harchies et de Grand'glise.		50	»	»
Vicaire d'Harchies et de Grand'glise		225	»	»
Vicaire d'Huissegnies		90	»	»
Curé de Hornu		314	10	»
Curé de Jemmappes		61	10	
Vicaire de Jemmappes		90		
Curé de Lens		40		
Vicaire de Lens.		74	15	5
Curé de Neufvilles		16	15	6
Vicaire de Neufvilles		31	15	6
Curé de Pâturages		281	16	6
Vicaire de Pâturages		204	11	3
Curé de Péruwelz		297		
Vicaire de Péruwelz		142	10	
Vicaire de Quaregnon		204	11	3
Curé de Rebaix		187	10	
Curé de Roisin		30		
Vicaire de Roucourt		12	12	
Vicaire de Brasmenil		12	12	
Curé de Ville.		21		
Curé de Wasmes		437	10	
Vicaire de Wasmes.		225		
Curé de Wihéries		173		
Curé de Villers-St.-Ghislain		175		
Vicaire de Warquignies		200		

A reporter. . . . 6,358 5 8

	<i>Report.</i>	6,358	5	8
« Collatrice de vingt cures et chargée de l'érection des chœurs et chanceaux, des maisons curiales et vicariales		2,500		
« Patronne et codécimatrice pour 20 autres paroisses		1,000		
§ 2. « Tailles, vingtièmes, pensions et rentes.		2,568	17	5
§ 3. « Procédures tant criminelles que civiles, gages de bailli et sergent.				
« Douze terres à clocher et autres seigneuries « foncières, décimatrice ou codécimatrice au « moins de 40 villages		1,450		
§ 4. « Réparations tant de l'église que de la maison, y compris le refuge à Mons		500		
§ 5. « Dépenses pour nourriture, etc. . .		15,000		
	TOTAL DES DÉPENSES.	29,377	3	1

Les recettes excédaient les dépenses de la somme de neuf mille quatre cent-trois florins, trois patars, onze deniers.

A l'époque de la révolution française, l'abbaye avait un revenu d'environ cent-quarante mille livres de rente, ce qui ferait aujourd'hui plus d'un demi-million¹. Mais ses charges étaient considérables.

Par la loi du 16 fructidor an iv (1^{er} septembre 1796), l'abbaye de Saint-Ghislain fut supprimée. Les religieux, en se retirant, emportèrent la plus grande partie des ouvrages composant la bibliothèque. Les 1600 volumes restant furent transportés à Mons, le 9 fructidor an v (5 septembre 1797); ils sont aujourd'hui

¹ DE BOVE. *Recherches historiques sur les communes du canton de Boussu*, p. 46.

partie de la bibliothèque publique. Quant aux archives, elles furent transférées au bureau du triage du département de Jemmapes, et reposent actuellement dans les dépôts de l'État, à Bruxelles et à Mons¹.

Enfin, en 1798, les agents du domaine national français vendirent tous les bâtiments de l'abbaye, y compris l'église. L'acquéreur, pour tirer parti des matériaux, fit démolir ces constructions, à l'exception de la porte d'entrée² et de la brasserie. Les remises furent reconstruites à l'extrémité du jardin vers la rivière. Elles appartiennent aujourd'hui à M. Ronchain, brasseur, qui vient d'établir une glacière dans le bocage qui avoisine la rivière.

¹ Voy. L. DEVILLERS, *Notice sur le dépôt des archives de l'État, à Mons*, p. 389.

² C'est une porte cochère accostée de deux habitations sans étage, dont l'une a pour enseigne : *Café de l'abbaye*.

LIVRE SECOND.

PARTIE CIVILE.

CHAPITRE I.

Depuis saint Ghislain jusqu'à Widric II.

Établissement de la ville. — Ses fortifications. — Son marché. — Pillage de l'abbaye.

Des habitations de personnes séculières s'étant groupées autour du monastère qu'avait fondé saint Ghislain, il s'y forma insensiblement une petite ville, qui fut ravagée par les Normands en 881 et qui ne se rétablit qu'après 931.

Les habitants profitant de quelques années de calme et de tranquillité rebâtirent cette ville. Ils y étaient excités par leurs propres intérêts et par les seigneurs du pays qui les aidèrent¹.

Depuis les ravages des Normands, la noblesse aussi bien que les ecclésiastiques étaient privés de leurs biens : une partie même de ces propriétés était occupée par Régnier II, comte de Hainaut ; c'est ce qui engagea l'empereur Othon à envoyer son frère Bruno, archevêque de Cologne, pour reconstituer les affaires spirituelles et temporelles dans le Hainaut.

Ce prélat commença par les églises et les monastères que les Normands avaient brûlés : il leur assigna les biens de ceux qui étaient morts à la guerre, et dont les héritiers n'étaient pas connus.

¹ DE BOUSSU, *Histoire de la ville de Saint-Ghislain*, p. 43.

Il remédia aux désordres qu'il trouva dans le monastère de Saint-Ghislain, dont les revenus étaient fort diminués ¹.

Par ordre de Godefroid, fils de Régnier III, époux de Jeanne de Flandre, on travailla aux fortifications de la ville, pour la première fois; on y éleva, en 1002, des remparts, que ce prince fit revêtir de murailles, percées de deux portes. La première de ces portes était appelée la porte de Mons et l'autre, la porte des prés ou de Baudour ².

Ce Godefroid que nous venons de citer, De Boussu, suivant l'auteur des *Miracles de saint Ghislain*, le donne comme fils de Régnier III, tandis que Vinchant le fait fils de Régnier IV. C'est ainsi que nous lisons dans les *Annales de l'abbaye de St.-Ghislain* par Dom Baudry ³ : « Vinchant, après d'Outreman, rapporte que « Godefroid, fils de Régnier IV, comte de Hainaut, entoura la « ville de Saint-Ghislain, de murailles et de remparts, en recon- « naissance de ce que, par les mérites de saint Ghislain, il avait « été guéri d'une grande maladie, et qu'il prit, depuis, un « plaisir singulier à demeurer en ce lieu, où l'on croit qu'il « établit la grande foire, le 25 juillet. Il ajoute qu'il fonda aussi « l'hôpital d'Hanneton, à Boussu; mais, quoiqu'il en soit du « nom du fondateur de cet hôpital, l'érection (par lui) des mu- « railles et des remparts de Saint-Ghislain est fort suspecte; car, « outre que les auteurs, si on en excepte Meyerus et les Chro- « niques de Liège, cités par Vinchant, ne donnent à Régnier IV « qu'une fille nommée Richilde, depuis comtesse de Hainaut, « aucun monument des archives de l'abbaye de Saint-Ghislain ne « fait mention de ce Godefroid, ni des fortifications de Saint- « Ghislain, avant l'an 1366, qu'Albert ou Aubert de Bavière, « qui gouvernait le Hainaut, au nom de Guillaume, son frère, « la fortifia, pour la première fois, comme il paraît par une « lettre de même date, laquelle fait entendre par ces mots :

¹ DE BOUSSU, *Histoire de la ville de Saint-Ghislain*, p. 46.

² Idem, id. p. 53.

³ *Monuments*, t. VIII, p. 307.

« instituer forterèche et fermetet, » que la ville n'avait jamais « été fortifiée auparavant ¹. »

En 1018, l'empereur Henri II établit à Hornu le marché du mercredi, qui fut depuis transféré à Saint-Ghislain ².

En 1053, Bauduin, époux de Richilde, ravagea et pilla les villages et les fermes du monastère de Saint-Ghislain; il lui enleva un grand nombre de serfs et de vassaux, sans même épargner les vieillards, qu'il emmena captifs, et les donna à garder à ses soldats, après s'être emparé de leurs biens. Il emporta des sommes considérables du monastère, qui ne fut en repos qu'à la défaite du comte Bauduin par l'empereur Henri III ³.

CHAPITRE II.

Depuis Widric II (1056) jusqu'à Étienne II ou de Moranfayt.

Épidémie. — Météore. — Gilles de Chin, ses exploits. — Four banal. — Marchés et foires. — Attaques des habitants de Baudour. — Commerce de la ville de Saint-Ghislain.

En 1056, une peste cruelle régna dans le pays, et l'on remarqua que tout ce qui avait été épargné par la guerre que l'empereur Henri suscita à Bauduin I, comte de Hainaut, et à Richilde, son épouse, fut décimé par ce triste fléau, qui ravagea particulièrement la Flandre et le Hainaut ⁴.

En 1094, le Hainaut se vit encore infecté d'un air pestilentiel, qui emporta les deux tiers du peuple. Les habitants de Saint-Ghislain trouvèrent dans les religieux de leur cité du soulagement

¹ Voy. *Annales du Cercle archéologique de Mons*, p. 138. (Notice sur le cartulaire de Saint-Ghislain, par M. Devillers).

² *Monuments*, t. VIII, p. 308.

³ Id., p. 322.

⁴ DE BOCSSU. *Histoire de la ville de St.-Ghislain*, p. 61.

et de la consolation. Les moines secouraient les malades dans leurs infirmités, les pauvres dans leurs besoins, et édifiaient les uns et les autres, autant par leurs exemples que par leurs discours.

Le peuple fut, à la même époque, frappé d'une épouvante effroyable à la vue d'un météore ou, comme disent les annalistes, d'un dragon de feu qui parut le premier août. On aurait dit, ajoutent-ils, que cet amas de feu allait se lancer sur quelques villes pour les réduire en cendres ¹.

Depuis lors, on ne connaît plus rien de particulier qui soit arrivé dans la ville de Saint-Ghislain, ni dans ses environs, jusqu'à l'année 1133, mémorable par la victoire attribuée à Gilles de Chin sur un monstre furieux qui se tenait, dit-on, dans une caverne près de Wasmes, à une demi-lieue de Saint-Ghislain ².

En 1137, Gilles de Chin se trouvant au siège de Roucourt, y fut tué d'un coup de lance. On rapporta son corps au monastère de Saint-Ghislain et on l'inhuma dans l'église de ce monastère.

Sur sa sépulture, on éleva un mausolée de marbre noir, sur lequel il est représenté couché et revêtu de ses armes, tenant au bras gauche un écusson avec cette inscription :

CY GIST MESSIRE GIELLES DE CHIN
CHAMBELLAN DE HAYNNAU, S.^r DE BERLAYMONT,
AUSSY DE CHIÈVRES ET DE SARS DE
PAR SA FEMME, DAME IDON. PERSONNAIGE
DIGNE DE MÉMOIRE, TANT POUR
SON ZEL AU SERVICE DE DIEU QUE
POUR SA VALEURE DANS LES
ARMES, LEQUEL AYDÉ DE LA
VIERGE TUA UN DRAGON QUI
FAISOIT GRAND DÉGAST AU TERROIR
DE WASMES. IL FUT ENFIN OCCY A

¹ DE BOUSSU. *Histoire de la ville de St.-Ghislain*, p. 65.

² Id. id. p. 66. — *Monuments*,
t. VIII, p. 357. — F. HACHEZ et L. DEVILLERS, *Recherches historiques sur la
kermesse de Mons* (1872), p. 45.

ROULLECOURT, L'AN 1137, ET ICI
ENSEVELY, AYANT DONNÉ DE
GRANDS BIENS A CESTE
MAISON, AU VILLAGE
DUD. WASMES.
REQUIESCAT
IN PACE¹.

Aucun événement civil ne se passa à Saint-Ghislain jusqu'à ce que Marguerite, comtesse de Hainaut, troubla les vassaux du monastère, en prétendant lever des soldats dans les villages de Hornu, Saint-Ghislain et Villers-Saint-Ghislain, pour grossir son armée ; mais les échevins remontrèrent que leur ville ne relevant pas des comtes de Hainaut, mais de l'empire d'Allemagne, s'ils avaient autrefois fourni des troupes à l'armée de la comtesse, c'était sans obligation, et après avoir été requis par l'abbé de Saint-Ghislain, leur seigneur, qui en avait été prié par cette dame².

Vers la fin de l'année 1286, l'abbé Gilles fit un échange du four banal de Saint-Ghislain et d'un demi bonnier de pré, contre les biens que Jacques Dupont avait à Wasmuël, tant en bois, rentes, qu'autres choses³.

Déjà, à cette époque, la ville de Saint-Ghislain avait son bailli, son mayeur et ses échevins, qui tous relevaient de l'abbé. J'ai rappelé dans le premier livre de ce mémoire les fonctions que remplissait le bailli, représentant du seigneur, au nom duquel il rendait la justice, tandis que le mayeur et les échevins étaient les représentants du village et de ses biens. Ainsi les fonctions du mayeur et des échevins étaient d'administrer les biens communaux, les *waressaiæ* (pâtures banales). Ils décrétaient, à cet effet, des

¹ Cette tombe fut plus tard transférée à l'église paroissiale de Sainte-Waudru, à Mons ; elle est aujourd'hui déposée sous la porte qui conduit à la bibliothèque publique de cette ville. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. 1, p. 69.

² Cartulaire des revenus des comtes de Hainaut, formé en 1265, aux archives de l'État, à Mons.

³ *Monuments*, t. VIII, p. 462.

règlements et des ordonnances de police, que le bailli faisait observer. Ils étaient donc les représentants immédiats et les protecteurs de la communauté.

L'institution des maires et des échevins, fort ancienne dans notre pays, prit naissance lors de l'abolition du servage. A côté de ces fonctionnaires, il y avait les féodaux et les alloëtiers : les premiers, que l'on appelait aussi hommes de fief, étaient institués par le seigneur, haut ou moyen justicier, et pouvaient recevoir les actes translatifs de droits immobiliers concernant les fiefs et les mains-fermes dépendants de la seigneurie ; les alloëtiers remplissaient les mêmes fonctions, lorsqu'il s'agissait des francs-alleuds ¹.

Le marché du mercredi avait été transféré de Hornu à Saint-Ghislain et insensiblement un second marché s'établit le samedi. Une deuxième foire fut fixée au 9 octobre, jour du patron de la ville.

Les foires étaient placées sous l'autorité du conseil de Hainaut, qui donnait un octroi pour la taille. La ville en faisait la demande tous les six ans. En vertu de cet octroi, on payait à la ville deux patards à la livre de gros, pour le droit d'étalage ; deux patards au greffier, par tête de cheval ou de gros bétail, mais il devait tenir un registre sur lequel il inscrivait les noms du vendeur et de l'acheteur, le prix de la bête, sa qualité, le lieu d'où elle venait, etc., afin qu'en cas de vol on pût parvenir à faire restituer l'objet volé ².

Au commencement du xiv^e siècle, il se passa à Saint-Ghislain un fait qu'on ne peut laisser dans l'oubli ; le voici tel qu'il est rapporté par Baudry :

« Les habitants du village et terre de Baudour ayant conçu, « depuis longtemps, je ne sais à quelle occasion, une haine « irréconciliable contre les bourgeois de Saint-Ghislain, ne

¹ DEBOVE. *Recherches historiques sur les communes du canton de Boussu*, pp. 67-68.

² DE BOUSSU, *Histoire de la ville de Saint-Ghislain*, p. 53.

« purent différer plus longtemps de leur en faire sentir les effets,
« par un brigandage qu'ils commirent un jour de marché, le mer-
« credi avant la Saint-Jean-Baptiste 1319, qui faillit coûter la
« vie à l'abbé Étienne, à ses religieux, à son bailli et à plusieurs
« bourgeois de la ville, dans laquelle ils entrèrent, ce jour-là,
« armés d'épées ou de bâtons, au nombre de cinquante-deux,
« tous résolus à mal faire. Pour mieux exécuter leurs desseins
« meurtriers et trouver moins d'ennemis à combattre, ils se
« retirèrent dans deux hôtelleries, jusqu'à ce que les paysans,
« qui étaient venus au marché, et dont la plupart sont vassaux
« du monastère, furent sortis de la ville. Le marché fini, six à
« sept de ces mutins sortirent de ces hôtelleries, l'épée nue : ce
« qu'ayant aperçu un bourgeois de la ville, il leur demanda avec
« douceur quel sujet leur avait mis les armes en mains. Ces
« furieux, sans alléguer aucune raison, coururent sur cet homme,
« appelé Jakalotte, qui, pour échapper à leurs coups mortels,
« n'eut que le temps de fuir dans une maison voisine, où, ayant
« appris qu'ils en voulaient à un de ses cousins, se saisit d'une
« épée et d'un bouclier ; alla à leur rencontre et leur dit qu'il
« était prêt, au péril de sa vie, de défendre son parent. A ces
« discours, ils coururent sus et le poursuivirent jusque sur le
« marché, où, l'ayant joint, ils le jetèrent par terre, le blessèrent
« cruellement, et allaient lui donner le coup de grâce, lorsque
« les officiers et domestiques de l'abbaye, avec quelques bour-
« geois venus à son secours, l'enlevèrent de leurs mains, pour le
« retirer dans une maison, où à peine fut-il transporté, que les
« autres mutins sortis de leur hôtellerie, vinrent à main armée se
« joindre aux autres.

« Sur cette entrefaite, Guillaume Barras de Le Haye, chevalier,
« seigneur de Sart et bailli de Saint-Ghislain, survint avec les
« sergents, tant de la ville que des villages voisins de la seigneurie
« de Saint-Ghislain, pour arrêter leur furie ; mais, comme ces
« sergents n'avaient point d'armes, il crut qu'il allait de sa
« prudence de leur remontrer avec douceur l'injustice de leur
« insulte, et les pria de mettre les armes bas. Ces furieux, bien

« loin de se rendre à ces remontrances, frappèrent le bailli à la
« tête d'un coup si violent, qu'il fut en danger de mort, et
« blessèrent cruellement les sergents, qui se sauvèrent dans les
« maisons bourgeoises avec le bailli. Ayant fermé les portes et
« les fenêtres, ces brigands firent tous leurs efforts pour les
« briser et enfoncer, à dessein de leur ôter la vie : ce que n'ayant
« pu faire, ils vinrent, pleins de rage et de dépit, à la porte de
« l'abbaye, qu'ils voulurent enfoncer, criant hautement : « Sortez,
« faux moines, c'est à votre vie que nous en voulons ! » Mais
« n'ayant pu enfoncer la porte, ils la déchiquètèrent avec leurs
« armes, puis allèrent parmi la ville, disant aux bourgeois de
« sortir de leur maison et criant ouvertement que c'était à leur
« vie qu'ils en voulaient. Comme ils couraient ainsi parmi la ville,
« ils rencontrèrent le maître charpentier du monastère, à qui ils
« demandèrent qui il était. Ce bon homme ayant répondu qu'il
« était le charpentier de la maison, ils lui dirent qu'ils l'allaient
« tuer : ce qu'ils eussent fait, en effet, si, après avoir reçu plu-
« sieurs coups d'épée, ainsi que sa femme et son fils, ils n'eussent
« échappé à leurs derniers coups par la fuite.

« Comme cela se passait, l'abbé Étienne, qui n'était pas informé
« de ce tumulte, revint à pied de notre cour de Hornu, avec dom
« Guillaume de Haussi, son religieux et un valet. Ces malfaiteurs,
« sans respecter ni le sacerdoce, ni la dignité abbatiale, dès qu'ils
« aperçurent ce prélat, crièrent unanimement : à l'abbé ! à l'abbé !
« coururent sus et le blessèrent considérablement, ainsi que ce
« religieux, et les auraient tués tous deux, si des bourgeois ne
« les eussent retirés et renfermés dans leurs maisons, où ils ne
« furent pas même en sûreté ; car ils y entrèrent après en avoir
« brisé les portes et les fenêtres, et obligèrent l'abbé à sortir par
« un jardin d'une de ces maisons, où ils trouvèrent cependant
« dom Guillaume de Haussi, qui, moins habile que son prélat,
« éprouva, pour la seconde fois, les effets de leur brutale cruauté,
« par de nouvelles plaies qu'il reçut, et aurait perdu la vie, si
« quelques bourgeois ne l'eussent secouru à temps. N'ayant pu
« assouvir leur rage par le sang de cet innocent prélat et de ce

« religieux, ils continuèrent encore leur brigandage parmi la
« ville, frappant de leurs armes tous les bourgeois, les femmes
« et même les enfants, qui tombaient sous leurs coups, brisant
« les vitres et les fenêtres, cassant et déchirant toutes les mar-
« chandises qu'ils trouvèrent dans les maisons des marchands,
« et notamment chez un marchand de pots et de galères, qu'ils
« rompirent en mille pièces, et un tisserand dont ils brisèrent
« tous les outils et coupèrent les toiles en menus morceaux, après
« l'avoir blessé et sa femme inhumainement.

« Non contents de ces dommages et de ces cruautés, ayant
« rencontré dans la rue un valet de l'abbé, ils lui donnèrent
« plusieurs coups d'épée, ainsi qu'aux bourgeois qui prirent sa
« défense, et le poursuivirent jusques aux marais de Saint-
« Ghislain, sans qu'on ait pu savoir depuis ce qu'il était devenu.

« Il semblait que tant d'outrages et de carnage aurait dû mettre
« fin à leur furie ; mais comme leur avidité à répandre le sang
« humain était insatiable, ils se jetèrent sur un vénérable vieil-
« lard, âgé de 80 ans, qui gardait des oisons sur les marais, et
« qu'ils blessèrent à mort. Les religieux, profitant du moment
« de leur absence, sortirent avec les domestiques de l'abbaye,
« pour aller au secours de leur abbé, par ordre duquel le maire
« de la ville et les sergents ordonnèrent à tous les bourgeois de
« sortir armés de leurs maisons, pour se saisir de ces mutins :
« ce qu'ils firent. Ayant aperçu ces furieux qui rentraient dans
« la ville, ils leur dirent de mettre bas les armes ; mais, au lieu
« de le faire, ils se défendirent jusqu'à la dernière extrémité ; de
« sorte qu'en combattant, ils blessèrent un religieux et un grand
« nombre de bourgeois, à la multitude desquels ne pouvant enfin
« résister, quelques-uns prirent la fuite, plusieurs furent blessés :
« un nommé Pierre Henot resta sur le carreau, et le reste fut pris
« et mis en prison à Saint-Ghislain, au nombre desquels fut un
« sergent de Gérard de Jauche, seigneur de Baudour, qui, au
« lieu de mettre la police en cette occasion, était un des plus
« animés, et fut pris l'épée à la main, nue et ensanglantée.
« Gérard de Jauche, au lieu de punir ses vassaux de telles

« cruautés, et d'en donner satisfaction à l'abbé Étienne, se
« plaignit au contraire à Guillaume, comte de Hainaut, de l'ou-
« trage fait à ses vassaux, et surtout de la mort de Pierre Henot
« et des blessures qu'avaient reçues ceux de Baudour, particu-
« lièrement Jean Robert, son sergent, au mépris de sa mère,
« dame de Jauche; mais l'abbé Étienne sut si bien se justifier,
« que ce comte, après en avoir fait tenir les informations, bien
« loin de condamner l'abbé, son mayeur et les bourgeois de
« Saint-Ghislain, les déclara tous innocents, pour avoir fait leur
« devoir, en cette occasion, en secourant le seigneur et prêtant
« la main à l'office ¹. »

Outre la manufacture de toïte que l'on trouve déjà établie à Saint-Ghislain, en 1319, cette ville devint encore célèbre par le commerce de cuirs, de bestiaux, et surtout de la houille, que l'on transportait par bateaux jusqu'en Zélande et par-delà. Mais le commerce des cuirs cessa entièrement par suite des guerres qui obligèrent les tanneurs à se réfugier à Mons et ailleurs ².

CHAPITRE III.

Depuis Étienne II ou de Moranfayt jusqu'à la mort de Pierre Bourgeois, en 1443.

Fortifications. — Grand étang. — Privilèges. — Jeux publics. — Confrérie des Arbalétriers. — Accord entre Hornu et Saint-Ghislain. — Accord pour les marais. — Charte-loi. — Passage du duc de Gloucester. — Artillerie. — Événements politiques. — Clefs de la ville. — Réquisition militaire. — Suppression du droit de tonlieu. — Famine. — Troupe de Bohémiens.

La ville de Saint-Ghislain était exposée depuis longtemps aux courses et aux insultes des ennemis, se trouvant ouverte de tous

¹ *Monuments*, t. VIII, pp. 492, 493 et 494.

² *Id.* p. 523.

côtés. Elle fut fortifiée, pour la première fois, en 1366, par le duc Albert de Bavière, alors *bail*¹ et gouverneur du Hainaut, pour son frère Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, tombé en frénésie, depuis l'an 1359. L'abbé Étienne de Moranfayt, pour dédommager les habitants de Boussu, de Hornu et de Saint-Ghislain de 220 verges de leurs prés ou marais, que l'on dut prendre et enclaver dans ces fortifications, leur en donna, 230, contiguës aux leurs.

Une lettre de l'abbé Étienne, datée du 3 juillet 1366, prouve que Saint-Ghislain fut fortifié, en cette année, pour la première fois. Voici cette lettre :

« Et sour chou soit ordonneit de par très-haut et poissant
« prinche le duc Aubiert de Baiwière, ad présent bail et gou-
« verneur des pays et comtés de Haynnau, de Hollande, de
« Zélande et de la signourie de Frise, ou non et de par no très-
« chier et redoubtet signeur le duc Guillaume de Baiwière, son
« frère, comte et signeur des dessus dis pays, de faire et insti-
« tuer fermetet et forterèche à le dessus dite ville de Saint-Ghis-
« lain, pour l'augmentation d'iceli et le pourfit commun des
« habitans et demorans là-environ². »

L'abbé Étienne, à l'occasion des terres prises pour les remparts et autres fortifications, fit creuser un étang de trente-cinq boniers³.

Le duc Albert de Bavière témoigna sa bienveillance envers les bourgeois de la ville de Saint-Ghislain. Il accorda quelques franchises à leur ville, afin d'y attirer les étrangers et d'en multiplier les habitants, pour mieux la garder et la défendre, en temps de guerre. Il leur donna les lettres suivantes au Quesnoy, le jour de la Résurrection, 8 avril 1385.

« Duc Aubiers de Bayvière, par la grâce de Dieu, comte palatin
« dou Rin, baulx, gouverneres, hoirs, héritiers et successeres,

¹ *Bail*, tuteur, curateur.

² *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. IV, p. 138.

³ id., p. 315.

« sans moyen, des comteis de Hainnau, Hollande, Zéellande et
« signourie de Frize. Comme li maires et eskievin de le ville de
« Saint-Gillain nous ayent remontré comme leditte ville qui estaus
« est et située ainsi que enmi nodit pays de Hainnau, petitement
« est peuplée de gens pour le forterèche dou lieu et l'enclos war-
« der, se wère fust ou que malvoellant et ennemi porter volsissent
« damage et contraire à nodit pays, et que nécessités seroit que,
« par manière aucune, par nous pourveu y fust de frankises, afin
« que plus volentiers, en tems à venir, gent s'i accouraissent¹,
« pour le lieu accroistre et mouteplier de proufit et de warde, ce
« sus ce nous ayent li dessusdit maires et eskievin, à no conseil,
« à grant instanche supplyet que, pour l'emmiendremenche de
« leditte ville et le forterèche mieuls warder par multiplication
« de peuple, accorder leur volsissens que tous maiswier et
« manant en icelle ville et forterèche, se doresenavant trouvet
« estoient en faulte de fournir li amende, qui est volontaire,
« selonc le coutume de nodit pays de Haynnau, et appartenans à
« nous, fust modérée et mise à certain taxes, sçavoir faisons à
« tous que nous, qui désirans sommes mouteplier et emmiendrer
« leditte ville, à leur supplication sommes inclinés, et avons de
« no signourie, hauteur et poissance, de grâce espécial, consenti
« et ordené, consentons et ordenons, par cestes nos présentes,
« que, doresenavant à tous jours, y soit useit et maintenu que se
« aucuns masuyers et manans dedens leditte ville et forterèche
« d'icelle trouvés est en faulte de fournir li amende, li plus riches
« d'iaulz sera et de vera y estre quittes et absols enviers nous et
« nos hoirs, comtes de Haynnau, pour celi défautte, parmi la
« somme de wit livres blancs, monnaie coursaule en nodit pays,
« qu'il en paiera, et li autre en desoubz, selonc le possibilité
« d'iaulx et de leur vaillant, par l'ordenance de no bailliu
« de Haynnau, quiconques le soit ou sera pour le tems, en
« appellant deux eskievins d'icelle ville à l'amende taxer : che
« entendu que pourtant ne doit demorer que lidit masuyer et

¹ Accourussent.

« demorant, si que dit est, ne fachent et doivèchent faire leur
« devoir de fouriurer; mais se trouver estoient en faulte, y seroient
« et deveroient y estre quittes pour payer l'amende dite, selonc
« que par dessus est dit; lequel no grâce, ottroi et ordenanche
« dessusdite nous, ou nom et de par no cher frère le duc Wil-
« laume, comte et signeur desdis pays, et de nous, leur ottryons,
« comfremons et prometons à tenir et faire tenir de nous et de
« nos hoirs, comtes de Haynnau, à tous jours, sans enfraindre ne
« aler à l'encontre. Si mandons et estroitement commandons à
« no bailliu de Haynnau présent, ou à celuy qui le sera pour le
« temps, qu'il en usèche et fache, depuis cesti jour en avant à
« tous jours, en le fourme et manière que deviset est par dessus :
« en tiesmoiniage desquels choses avons cestes nos présentes let-
« tres fait sceller de no scel. Donnè au Caisnoy, notre castiel, le
« viii^e jour d'avril l'an de Notre-Signeur Jésus-Christ, de sa resur-
« rection bénoite et glorieuse, M CCC LXXIV, commenchant.

« Dou commandement monsieur le duc, y présens de son
« conseil : le signeur de Gommignies, le signeur de Sebourk et
« signeur de Vertaing, chevaliers. Jean de Gougnes. L. Des
« Coffrez. »

Ce privilège consistant en la diminution de l'amende ou de la taille, réduite à huit livres blancs pour les plus riches bourgeois de Saint-Ghislain, et moindre pour les autres, à proportion de leurs facultés, peupla si considérablement la ville, en égard à la faible étendue de son enceinte, que, ne pouvant plus contenir les étrangers qui venaient s'y établir, on y bâtit des maisons au dehors. Ainsi se formèrent, de deux côtés, des faubourgs assez grands¹.

Les habitants de Saint-Ghislain, invités par les Tournaisiens aux jeux publics, s'y signalèrent par leur adresse. Ils donnèrent dans la suite, des marques de leur bravoure et de leur zèle pour leur prince, lorsqu'à défaut de garnison, ils prirent les armes pour défendre leur ville contre les ennemis. Une confrérie d'arbalétriers y fut érigée, vers 1385, par le duc Albert de Bavière².

¹ *Monuments*, t. viii, pp. 521, 522 et 533.

² Id. p. 524.

En 1388, un différend s'éleva entre les manants de Hornu et ceux de Saint-Ghislain, à l'occasion tant des limites de leurs localités respectives et de leurs marais que de l'administration des biens de l'église et des pauvres. L'abbé de Gougnies, pour les mettre d'accord, fit venir à Saint-Ghislain le maire et les échevins. En sa présence, ces officiers convinrent des limites de leurs lieux, et ceux de Hornu avouèrent que s'ils mettaient leurs bestiaux paître sur les pâturages de Saint-Ghislain, ils étaient soumis à l'amende, ainsi que les étrangers, mais que leur église, dont celle de Saint-Ghislain n'était qu'un secours, avait des fonts de baptême, un cimetière, des biens et l'administration de ceux-ci, ainsi que des biens des pauvres à part; qu'ils étaient chargés d'entretenir ceux qui, baptisés à Hornu, étaient atteints de la maladie de la ladrerie c'est-à-dire infectés de la lèpre. Ceux de Saint-Ghislain reconnurent qu'ils étaient sujets à la même charge, à l'égard de leurs bourgeois. La difficulté fut ainsi aplanie. Elle était provenue de ce qu'il n'y avait pour les deux endroits qu'une loi dont le maire demeurait à Saint-Ghislain; mais, vers la fin du xvi^e siècle, l'abbé Hazart donna une loi à part aux habitants de Hornu, lorsqu'on institua un curé pour la paroisse de Saint-Ghislain. Cet accord se fit le 4 septembre 1388, dans le vestibule du quartier abbatial ¹.

En 1400, les maires et les échevins de Saint-Ghislain, Hornu et Boussu, à la plainte de l'abbé Guillaume, renouvelèrent plusieurs usages, bans, défenses, coutumes et ordonnances anciennes touchant les marais que l'abbé Wautier leur avait donnés en 1234 pour l'usage de leurs bestiaux. Ils reconnurent au monastère le droit de pouillage et de deux estrelins d'argent, en reconnaissance de cette donation, ainsi que la justice haute, moyenne et basse. Entre autres défenses, il est remarquable qu'il n'était permis à un étranger de mener à Saint-Ghislain aucun chariot et charrette, à moins que d'être pèlerin ou pèlerine de saint Ghislain ².

¹ *Monuments*, t. VIII, p. 525.

² *Id.* p. 528.

En janvier 1410, une charte-loi fut donnée aux habitants de Saint-Ghislain et de Hornu ¹.

Il y avait, à cette époque, une telle quantité de loups, que l'on en prenait même jusque sur les bords du fossé de la ville de Saint-Ghislain. Gilles de Maubeuge, veneur du comte de Hainaut, leur donnait de temps en temps la chasse ².

Les bourgeois de Saint-Ghislain, ayant appris que le duc de Gloucester était arrivé à Crespin, le 21 novembre 1424, pour venir ensuite à Saint-Ghislain, députèrent quelques-uns d'entre eux vers les états de Hainaut, pour savoir de quelle manière ils le recevraient. La réponse des États est demeurée inconnue ; il est du moins certain que la duchesse Jacqueline ordonna aux bourgeois de recevoir le duc dans leur ville, où il séjourna quelque temps, chez Jean de Wamiël, massard de Saint-Ghislain, avec les comtes maréchaux ; et que le Gouverneur, qui était seigneur de Steenkerque, fit fortifier la ville, fabriquer de la poudre, des flèches et des arbalètes : la duchesse leur envoya aussi deux canons, qui furent les premiers que l'on vit à Saint-Ghislain ³.

Tandis que les bourgeois se préparaient à défendre la ville, en faveur de la comtesse Jacqueline, contre les troupes de Jean, duc de Brabant, son époux légitime, cette princesse était enfermée dans Mons, qui fut assiégé, en 1425. Quelque zélés que fussent les Montois à témoigner leur courage et leur fidélité par différentes sorties, pour repousser l'ennemi, cependant, attendu qu'il n'y avait aucun secours à espérer, ne se trouvant pas en état de se défendre, à cause de leur faible garnison et de la multitude des assiégeants, ils se décidèrent à capituler, malgré les instances de leur souveraine, qui ne voulait pas se rendre. Pierre de Luxembourg, comte de Conversano, et Englebert d'Enghien entrèrent dans la ville de Mons. Ils reçurent, au nom de Jean, duc de Brabant, le serment de fidélité des bourgeois ; ils le reçurent

¹ *Annexe*, XIV.

² *Monuments*, t. VIII, p. 539.

³ *Id.* p. 542.

aussi de ceux de Saint-Ghislain, qui leur demandèrent, le 22 octobre 1425, des troupes pour mettre en défense leur ville, n'ayant alors d'autre garnison que les paysans de Fayt-le-Franc, de Ville-lez-Pommerœul, de Wasmes et d'autres villages des environs. Ces deux seigneurs vinrent, le 8 novembre, à Saint-Ghislain. A leur arrivée, les bourgeois montèrent le piquet à la halle, au nombre de quatre-vingts, et firent la garde et le guet, depuis le jour saint André jusqu'au 18 décembre, et cela à cause des Anglais, qui étaient descendus au pays, au secours de la duchesse Jacqueline. Celle-ci revêtue d'habits d'homme fut enlevée par ses partisans. Sa fuite procura la tranquillité dans le Hainaut, dont les habitants fréquentèrent Saint-Ghislain. Le concours des pèlerins fut si grand, le jour de saint Jacques et de saint Christophe 1426, que l'abbé et les échevins, pour éviter la confusion et le désordre, commandèrent aux confrères de la confrérie des archers et arbalétriers de monter la garde aux portes et de faire le piquet en-dedans.

Quoique la guerre fût transportée du Hainaut en Hollande, le seigneur d'Enghien, attaché au parti de Jean, duc de Brabant, ordonna à Laurent de Sesne, bailli de Saint-Ghislain et capitaine de la ville, d'ajouter de nouveaux ouvrages aux fortifications, de mettre l'artillerie en état et de commander aux bourgeois de réparer leurs arcs et leurs arbalètes : ce qu'ils firent ; mais, tandis qu'ils travaillaient à leurs armes, le feu prit, le 4 avril 1427, à quelques maisons, et il faillit réduire entièrement leur ville en cendres.

Marguerite de Bourgogne, comtesse douairière de Hainaut, mère de la duchesse Jacqueline, ayant appris la mort du duc Jean, son gendre, contre lequel elle avait été irritée, parce qu'il avait saisi sa dot, ordonna aux bourgeois de Saint-Ghislain de bien garder leur forteresse, par une lettre qu'ils reçurent le 27 avril, et cela, à cause de la mort de ce prince ; et vers ce temps-là, elle manda aux échevins de se trouver à l'assemblée des États qu'elle avait convoqués à Ath. Les mêmes échevins, au commencement de juin, allèrent à Valenciennes, où Philippe-le-Bon, duc

de Bourgogne, héritier présomptif de Hainaut, tint une grande assemblée, à laquelle assistèrent les comtes de Ponthieu, de Conversano, de Namur, les seigneurs d'Orange, Jean de Luxembourg, les évêques de Tournai et d'Arras, avec un nombreux clergé, et les députés des autres bonnes villes, pour juger à qui devait revenir le gouvernement du Hainaut, après la mort de Jean, duc de Brabant. Le Hainaut ayant été adjugé au duc Philippe de Bourgogne, comte de Flandre, son cousin germain, aussi longtemps que Jacqueline, veuve du duc de Brabant, serait sans enfants, les échevins de Saint-Ghislain allèrent à Mons, le 17 du même mois, pour le reconnaître, avec les autres députés des États, en qualité d'administrateur et de gouverneur général.

Guillaume de Lalaing, grand bailli de Hainaut, visita les fortifications de Saint-Ghislain, au mois de janvier 1428, et, peu après, il y eut une contestation entre le maire et les échevins, d'une part, et l'abbé Jean de Layens, de l'autre, touchant les clefs de la ville. Le valet du capitaine de Saint-Ghislain, qui les gardait au nom du seigneur d'Enghien, les avait mises entre les mains de Dom Nicolas Nimy, religieux et trésorier du monastère. Le maire et le massard voulaient garder ces clefs. L'abbé, qui en était en possession, prétendait les conserver, comme seigneur de la ville; il ordonna à ses religieux de ne pas les rendre, et, pour soutenir ses droits, il envoya Dom Pierre de Durmelz, son sous-prieur, à Mons, vers le grand-bailli, devant qui il plaida si bien sa cause, en présence du maire et du massard de Saint-Ghislain, que la garde des clefs fut adjugée au bailli Laurent de Sesne, qu'on trouva avoir été qualifié du titre de capitaine de la ville, l'an 1426, lorsqu'il n'y avait plus de garnison ¹.

Le 4 juillet 1420, il arriva à Saint-Ghislain un messager nommé Gallehault, conduit par un sergent de Condé, qui le menait de ville en ville, avec des lettres de Philippe de Bourgogne, adressées aux maire et échevins, et par lesquelles il ordonnait d'habiller six de leurs arbalétriers et archers, pour se rendre vers la fin du

¹ *Monuments*, t. VIII, pp. 543, 544, 545.

même mois, entre Corbie et Amiens : c'était sans doute pour grossir l'armée de ce prince, avec laquelle il partit alors d'Abbeville, pour aller à Paris, où son arrivée obligea le roi Charles de lui demander une trêve jusqu'aux Pâques de l'année suivante, entre les Royaux et les Bourguignons ¹.

Le maire et les échevins de Saint-Ghislain, avec cinquante-six autres bourgeois et cinq manants de Hornu, ayant représenté à l'abbé et aux religieux que le droit de tonlieu que le monastère levait sur toutes les denrées, vivres et marchandises que l'on y vendait et achetait aux foires et marchés, et en tout autre temps, causait de grands dommages à leur ville, tant en y diminuant le commerce, en la rendant moins pourvue de vivres et moins fréquentée d'étrangers, qu'en amoindrissant les maltôtes, ils les prièrent de les exempter à toujours de ce droit onéreux : ce que l'abbé et la communauté leur accordèrent par des lettres datées du mois de mai 1430, à charge de payer, tous les ans, 24 livres blancs. Le monastère se réserva le tonlieu sur les héritages de la mairie des Prés, nommée la *mairie acquise* ; ce à quoi ceux de Saint-Ghislain et de Hornu s'obligèrent, le 7 octobre suivant, après que Guillaume de Lalaing, seigneur de Bugnicourt et de Fresin, grand-bailli de Hainaut, conseiller et chambellan de Philippe-le-Bon, gouverneur dudit pays et comté, eut confirmé cet arrangement, le 13 du mois d'août précédent, par des lettres données à Mons ².

Le 16 novembre 1431, le prieur Dom Jean de Durmelz assista à l'assemblée des États, tenue à Mons, où Philippe, duc de Bourgogne, et Marguerite, comtesse douairière de Hainaut, étaient arrivés la veille. Le 24, ils vinrent à Saint-Ghislain, et ce fut alors que l'abbé obtint de ce prince la permission de mettre des *panonceaux* ou écussons armoriés de ses armoiries, sur la porte des censes et des maisons qui appartenaient au monastère, à l'effet

¹ *Monuments*, t. VIII, p. 530.

² Id., p. 531.

d'y empêcher le logement des soldats et pour la sûreté des biens de l'abbaye ¹.

En 1437, une grande famine affligea la province de Hainaut : les chefs des villes voyant que toutes leurs précautions étaient inutiles, eurent recours au souverain dans cette pressante nécessité, qui faisait chaque jour mourir de faim un nombre considérable de pauvres.

On fit plusieurs édits pour défendre la sortie des grains du pays, on interdit aussi de faire de la bière. Mais les pauvres n'en étant pas soulagés, volaient la nuit toutes les provisions qu'ils pouvaient rencontrer chez les bourgeois; ils escaladaient les maisons, les monastères, les châteaux, les magasins, sans que la rigueur de la justice pût les en empêcher.

Dans ce temps de calamité, les religieux de Saint-Ghislain firent voir l'étendue de leur charité. L'abbé comme un père de famille, sans attendre le pillage de son monastère, fit chaque jour distribuer du pain par le ministère de ses religieux, qui dans ces occasions s'exposèrent fréquemment aux insultes, aux coups et à la mort pour sauver leur prochain ².

Un grand nombre d'Égyptiens ou Bohémiens étant arrivés le soir, le 9 octobre 1440, aux faubourgs de Saint-Ghislain, à dessein d'entrer dans la ville, donnèrent l'alarme aux bourgeois. Ceux-ci craignant qu'ils n'y missent le feu, montèrent la garde, veillèrent toute la nuit, et, au point du jour, ayant fait une sortie, les obligèrent à se retirer ailleurs ³.

¹ *Monuments*, t. VIII, p. 552.

² DE BOUSSU, *Histoire de la ville de Saint-Ghislain*, p. 106.

³ *Monuments*, t. VIII, p. 568.

CHAPITRE IV.

Depuis Pierre de Durmelz jusqu'à Simon Dutrieu, coadjuteur de Quentin Benoît.

Inondation. — Archers et arbalétriers à Quaregnon. — Lépreux. — La ville mise en état de siège. — Ours et aigle nourris à l'abbaye. — Apparition d'une comète. — Réparation des fortifications. — Défense de la ville. — Foire. — Vagabonds. — Fête au sujet de l'arrivée des archiducs en Espagne. — Alarme. — Feux de joie. — Mesures prises pour la sûreté de la ville. — Épidémie.

Pendant le mois de novembre 1445, la pluie tomba en grande abondance. Le 19, la rivière se trouva tellement grossie qu'ayant rompu ses digues, elle inonda toute la ville, à une hauteur extraordinaire. Plusieurs maisons furent renversées. Les bourgeois n'eurent d'autre ressource que de gagner le haut des arbres et des bâtiments, pour se garantir du péril dont ils étaient menacés par l'impétuosité des eaux ¹.

En 1460, les manants du village de Quaregnon invitèrent aux jeux d'arcs et d'arbalètes les confrères archers et arbalétriers de Saint-Ghislain. Ces confrères y remportèrent le prix, et en firent présent à l'église.

La même année, les bourgeois de Saint-Ghislain témoignèrent leur charité envers une femme de leur ville, nommée Marguerite Pecqueresse. Par ordre de l'abbé et des échevins, elle fut conduite à Mons, pour être visitée par le maître de l'hôpital de Saint-Lazare. Ayant été jugée lépreuse, cette femme fut reconduite à Saint-Ghislain, où on lui fit revêtir un habit de gros drap gris. On lui construisit une loge près de Boulleaux, hors de Saint-Ghislain, le long du chemin de Wasmuël. Elle n'y vécut que quelques mois.

Cinq ans après, Dom Jean Blarie examina lui-même, avec le doyen de Bavay, un autre lépreux, nommé Étienne, aussi bourgeois de Saint-Ghislain, qui, ayant été déclaré tel, fut conduit au même hôpital de Saint-Lazare ².

¹ DE BOUSSU, *Histoire de la ville de Saint-Ghislain*, p. 107.

² *Monuments*, t. VIII, p. 574.

En 1565, les Liégeois, gagnés par Louis XI, roi de France, déclarèrent la guerre à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, à dessein de faire rétrograder le comte de Charolois, fils du duc, qui était entré en France avec une nombreuse armée. Étant arrivés dans le Hainaut, ils donnèrent l'alarme à la ville de Saint-Ghislain, et firent de grands dégâts dans le pays, tant par l'incendie que par le pillage. Les bourgeois, par zèle pour le prince et afin de pourvoir à la sûreté de leur ville, achetèrent à leurs frais de neuves arbalètes, mirent en ordre leurs canons et toute l'artillerie, résolus de se bien défendre : mais ils en furent quittes pour la peur ; car Philippe-le-Bon, sans affaiblir l'armée de son fils, trouva encore assez de troupes dans les Pays-Bas, pour donner la chasse aux Liégeois sans coup férir. Le nombre des soldats du duc jeta tellement la terreur parmi ces pillards et ces incendiaires, que, n'ayant obtenu ni l'argent, ni les secours que le roi de France leur avait promis, ils se retirèrent au pays de Liège avec précipitation ¹.

Jean de Luxembourg, comte de Marle, envoya au mois d'octobre 1470, un ours pour être nourri au monastère de Saint-Ghislain où déjà l'on nourrissait un aigle depuis 1428 ².

Massaeus rapporte, dans ses Chroniques, qu'en janvier 1472, il parut dans le Hainaut une comète d'une grandeur effroyable qui dura 80 jours. Elle était sur son déclin, lorsqu'il en parut une deuxième qui jeta la terreur partout. Le même auteur ajoute que l'année suivante fut remarquable par une gelée extraordinaire qui fit tout périr, et que les chaleurs de la même année furent intolérables, de sorte qu'on ne sortait que la nuit pour vaquer aux affaires ³.

Louis XI, roi de France, s'étant emparé des villes de Quesnoy, Maubeuge, Bouchain et autres places, après la mort de Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne et comte de Hainaut, la princesse Marie, fille héritière des États de ce prince, pour mettre la ville de Saint-

¹ *Monuments*, t. VIII, p. 575.

² *Id.*, p. 576.

³ DE BOUSSU, *Histoire de la ville de Saint-Ghislain*, p. 112.

Ghislain en état de défense, en fit réparer les fortifications. Mais ses finances étant épuisées, elle pria l'abbé Fabry d'y contribuer, avec promesse de rembourser l'argent qu'il y aurait employé : paiement que Maximilien, archiduc d'Autriche, qu'elle épousa le 18 août 1477, effectua le 10 décembre suivant.

Les bourgeois de Saint-Ghislain ne furent pas moins attachés à l'archiduc Maximilien que l'abbé Fabry, leur seigneur, et ceux de Mons et de Valenciennes. Ils achetèrent des arquebuses, du plomb, des ferrailles aux soldats de Saint-Ghislain, qui les y avaient amenés du château d'Harchies; et comme ils n'étaient pas en assez grand nombre pour défendre leur ville, où il n'y avait qu'une poignée de soldats, ils envoyèrent des députés à Gand, à l'effet de demander à ce prince des troupes et cent chènes, pour les employer aux fortifications : mais ils n'obtinrent que des chènes. Les députés étaient cependant accompagnés du seigneur d'Imbreselles, gouverneur de Saint-Ghislain.

Sans perdre courage, les bourgeois furent attentifs aux mouvements du roi de France, qui était alors au Quesnoy. Peu après, l'armée française était campée devant le château de Montrœuil, qu'elle tenait assiégé. Comme ce château n'est qu'à deux lieues de Saint-Ghislain, les bourgeois envoyèrent une seconde fois quelques-uns d'entre eux à Bruges, pour demander un prompt secours à Maximilien; mais, tandis qu'ils l'attendaient, les Français, qui allaient faire le siège de Condé, avec une armée de vingt mille hommes s'emparèrent de ce château, et, ayant passé la Haine, ils prirent encore ceux de Ville et de Harchies. Comme ils marchaient vers Condé, quelques ingénieurs de l'archiduc vinrent, par ordre du grand-bailli de Hainaut et du seigneur de Boussu, visiter les ouvrages de Saint-Ghislain, pour achever ce qui restait à faire. Les bourgeois voyant que le secours que Maximilien leur avait promis, tardait à venir, en demandèrent au grand-bailli de Hainaut, au gouverneur d'Ath, et allèrent eux-mêmes, la nuit, à Mons, chercher sur un bateau de la poudre à canon, qu'ils amenèrent heureusement dans la ville, quoique les Français ne fussent éloignés que d'une lieue de Saint-Ghis-

lain. Cependant, malgré cette provision de poudre, le commandant ayant voulu abandonner la ville, faute de garnison, les bourgeois en informèrent le grand-bailli, à qui ils mandèrent aussi que le ministre des Trinitaires d'Audregnies étant souvent au Quesnoy, avait ouï de la bouche du grand-maitre de France qu'il savait comment il pourrait prendre d'emblée, pendant la nuit, la ville de Saint-Ghislain. En effet, la prise de Condé, qui capitula le 1^{er} mai, facilita aux Français celle des châteaux de Biels, de Briffœil, de Ligne, de Belœil et de Boussu. Ce dernier château, situé à un quart de lieue de Saint-Ghislain, leur fut livré par Jean Gossart, qui passa à leur service. Ils vinrent ensuite investir la ville du côté de Hornu, de Boussu et du Toge et la firent sommer par des trompettes, le 3 mai.

Quoiqu'il n'y eût que cinquante hommes de garnison, le seigneur d'Imbreselles refusa cependant de se rendre, sur les pressantes sollicitations des bourgeois, qui s'étaient préparés à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Il n'est donc pas vrai que la ville de Saint-Ghislain était prête à se rendre, à la première semonce de l'ennemi, comme l'avance Vinchant¹. La vigoureuse résistance que les bourgeois étaient disposés à faire, au péril de leur vie, tint les Français quelques jours encore autour de la ville, sans oser entreprendre le siège, quoique le grand-maitre de France se fût vanté de la prendre d'emblée; et donna le temps au comte de Romont et à Philippe de Ravestein d'arriver à la tête de quatre mille Allemands, devant le château de Boussu, qu'ils emportèrent en deux ou trois jours. Ils délivrèrent ainsi Saint-Ghislain, dont les Français levèrent heureusement le siège, vers le 20 mai.

Le 31 du même mois, l'archiduc Maximilien, qui avait levé une armée de seize mille hommes pour chasser les Français du Hainaut, vint loger à la *court* ou cense de Hornu, à un demi quart de lieue de la ville, et le lendemain matin (1^{er} juin), il vint à l'église du monastère de Saint-Ghislain. Les bourgeois profitant de cette occasion favorable, après avoir représenté à ce prince le zèle qu'ils avaient témoigné et les frais qu'ils avaient

¹ VINCHANT. *Annales du Hainaut*, t. IV, ch. XXI.

dù faire pour son service, en achetant des armes et mettant leur ville en état de défense, lui demandèrent un octroi pour lever certain droit sur chaque bateau passant par Saint-Ghislain. N'en ayant pas reçu de réponse, ils envoyèrent leurs députés à Crespin, où Maximilien s'était rendu, à son départ de la ville. A leur première requête, ils en ajoutèrent une seconde, par laquelle ils demandaient la sortie et l'éloignement des gens d'armes qui faisaient de grands dégâts et pillaient impunément, tant dans Saint-Ghislain que dans les villages des environs.

L'éloignement des troupes avait fait espérer aux bourgeois de Saint-Ghislain une grande tranquillité; mais à peine furent-elles hors de la terre de Saint-Ghislain, que d'autres moins disciplinées et infiniment plus mutines et plus adonnées aux pillages, vinrent se loger aux faubourgs, au mois de février 1482, à dessein d'entrer dans la ville, quoiqu'ils n'eussent reçu aucun ordre de la part de l'archiduc. Ils s'étaient même vantés qu'ils y entreraient par force, en cas qu'on refusât de leur ouvrir les portes. Pierre de Hennin, seigneur de Boussu, un des grands capitaines de son temps et très-affectionné aux bourgeois de Saint-Ghislain, ainsi qu'au monastère, fit venir à Boussu le maire et les échevins de la ville. Il les informa du dessein de ces pillards, et leur recommanda de bien fermer leur ville et de se comporter à leur égard comme envers de véritables ennemis. Les bourgeois appuyés de la protection de ce seigneur, qui tenait un des premiers rangs dans l'armée de l'archiduc, suivirent cet avis. Ils firent le guet, durant le mois de février et une partie de mars, sur la tour, nommée la *tour de l'horloge*, et ayant eu une alarme, le 22 février, ils firent un grand feu sur le marché, où ils se tinrent sous les armes, la nuit tout entière, pour n'être pas pris à l'improviste. Ces troupes demeurèrent dans les faubourgs jusqu'à ce que le massard, avec deux autres bourgeois, à qui se joignirent des députés de Flandre, qu'on avait envoyés à Maubeuge, la semaine avant le carême, eussent obtenu leur sortie du Hainaut¹.

¹ *Monuments*, t. VIII, pp. 576, 577, 578, 579 et 580.

En 1487, les bourgeois de Saint-Ghislain ayant appris que les Français étaient assez voisins de leur ville, firent le guet, travaillèrent sans relâche aux affûts des canons, vidèrent et nettochèrent les fossés, et ayant obtenu de la poudre des échevins de Mons, ils tirèrent des tours les canons et autres pièces d'artillerie, qu'ils mirent sur les remparts; mais les Français s'étant retirés, rendirent ces préparatifs inutiles ¹.

En 1492, pendant que l'abbé Quentin était à Malines, pour négocier un traité de paix entre le roi des Romains, les Flamands et Philippe de Clèves, on vint avertir son prieur et les bourgeois de Saint-Ghislain que les troupes qui étaient à Lens et qui s'y donnaient beaucoup de licence, faute de paiement, avaient résolu de venir loger dans la ville, bon gré mal gré; mais les bourgeois s'étant préparés à leur en défendre l'entrée, les firent changer de résolution ².

Dom Quentin et le massard de la ville de Saint-Ghislain obtinrent de l'archiduc les franchises de deux foires déjà établies depuis longtemps, et on planta alors l'aigle sur le marché, pour la première fois. Les échevins firent apposer des affiches aux portes de Chièvres et de Valenciennes, pour annoncer ces franchises, le 15 août 1497 ³.

La princesse Jeanne, épouse de l'archiduc, accoucha heureusement, à Gand, d'un fils, qui fut depuis empereur, sous le nom de Charles Quint. Il naquit le 24 février 1500, et fut baptisé le 8 avril suivant par l'évêque de Tournai. Les bourgeois de Saint-Ghislain témoignèrent leur joie, à la naissance de ce grand prince, en faisant sonner les cloches de l'église paroissiale; il y eut des illuminations et des feux de joie. La même année, de semblables fêtes eurent lieu, lorsque l'archiduc vint à Saint-Ghislain, vers le mois de mai; il en partit le lendemain. Mais l'archiduchesse, son épouse, y arriva quelques jours après. Les bourgeois allèrent au-

¹ *Monuments*, t. VIII, p. 582.

² Id., p. 587.

³ Id., p. 600.

devant de cette princesse avec des torches et des flambeaux à la main ; ils étaient suivis de l'abbé et de ses religieux, qui reçurent la princesse processionnellement et la conduisirent à l'église ¹.

Le 30 avril 1506, un grand nombre de vagabonds qu'on nommait alors *Égyptiens*, vinrent loger aux faubourgs de Saint-Ghislain, avec le dessein d'entrer dans la ville, alors dépourvue de garnison. Les bourgeois, informés de leur arrivée, prirent les armes et veillèrent toute la nuit, et, le lendemain, étant sortis pour les chasser, ils surent qu'ils avaient pris la fuite, après avoir commis plusieurs vols. Au mois de juillet suivant, ils furent obligés de veiller, quatre nuits consécutives, à cause des gens d'armes qui étaient aux environs de Saint-Ghislain.

La nouvelle de l'heureuse arrivée en Espagne de l'archiduc Philippe, roi de Castille et de Jeanne, son épouse, et le bon accueil qu'ils y reçurent des grands du royaume, réjouirent si fort nos bourgeois que, le lendemain de cette bonne nouvelle, ils firent une procession dans la ville, en action de grâces ; après cette solennité, le curé et d'autres ecclésiastiques allèrent dîner avec le bailli et les échevins, chez Michel de La Deuze, maire de Saint-Ghislain, et, le soir, il y eut des illuminations et un feu de joie sur le marché, où l'on donna deux tonnes de bières à boire aux bourgeois ².

En 1507, des troupes ennemies étant venues se loger au village de Hornu et aux faubourgs de Saint-Ghislain, donnèrent encore une nouvelle alarme aux bourgeois, qui mirent leurs canons sur les remparts et firent venir deux canonniers et de la poudre de Mons ; ces ennemis, après avoir brûlé les faubourgs, disparurent.

Le grand-bailli de Hainaut ayant annoncé aux bourgeois de Saint-Ghislain la victoire que le roi d'Arragon avait remportée contre les infidèles, ils firent des feux de joie, le 17 mars 1510 ³.

Lorsque l'empereur Maximilien et Henri VIII, roi d'Angleterre étaient devant Tournai (1513), les bourgeois de Saint-Ghislain

¹ *Monuments*, t. VIII, p. 607.

² Id. p. 612.

³ Id. p. 613.

réparèrent à la hâte leurs fortifications, achetèrent de la poudre, mirent toute leur artillerie sur les remparts, et rompirent le pont de la chaussée du Tertre, à la vue des Allemands qui étaient à Baudour.

L'année suivante, ils firent encore le guet, à cause des gens d'armes qui étaient venus se loger à Hornu. Ils demandèrent même du secours aux villages voisins pour défendre l'entrée de leur ville à ces troupes. Le village de Baudour fournit vingt-six hommes et celui de Wasmes, douze ¹.

La peste affligea la ville de Saint-Ghislain, enleva un grand nombre de ses habitants, et jeta une si grande terreur dans les villages des environs que les paysans n'osèrent plus venir y vendre leurs denrées : ce qui la rendit déserte pendant plusieurs mois et occasionna une grande cherté des vivres ².

CHAPITRE V.

Depuis Simon Dutrieu, coadjuteur de Quentin Benoit. Jusqu'à la mort de Liétart, arrivée en 1586.

Charles-Quint à Mons; à Boussu. — Réjouissances publiques. — Forte gelée — Présent de vin au grand-bailli. — Épidémie. — Incendie. — Sorciers et Huguenots. — Épidémie. — La ville de Saint-Ghislain résiste contre les armes de Louis de Nassau. — Plaids de la prévôté de Mons. — Les Hurlus. — Prise de Saint-Ghislain. — Sa reprise par le prince de Parme. — Anniversaire de la délivrance de la ville. — Vexations exercées par le capitaine Sirecourt et ses soldats.

Vers la fin du mois d'octobre 1515, l'abbé Quentin se transporta à Mons, pour s'occuper avec les États, des préparatifs de la réception à faire au prince Charles, qui devait venir prendre possession du comté de Hainaut. Ce grand prince fit son entrée à

¹ *Monuments*, t. VIII, p. 615.

² *Id.*, p. 616.

Mons le 10 novembre, et l'abbé de Saint-Ghislain eut l'honneur de le complimenter, en sa qualité de primat du Hainaut et de membre des États. Il occupa aussi le premier rang dans l'importante cérémonie de cette inauguration ¹.

En 1544, vers la Purification, l'empereur Charles-Quint, à la prière de son grand écuyer, Jean de Hennin, alla au château de Boussu, bâti à son honneur. Le prince était accompagné d'un grand nombre de seigneurs et de dames, parmi lesquels fut Charles de Croy, abbé de Saint-Ghislain et évêque de Tournai. Ce prélat invita Sa Majesté Impériale à dîner à Saint-Ghislain. Le prince accepta l'invitation, mais il ne s'y rendit pas; il n'y eut que le seigneur de Condé, avec plusieurs autres seigneurs et dames de la suite de l'empereur, qui dinèrent à Saint-Ghislain ².

Le 18 octobre de la même année, on fit des réjouissances dans Saint-Ghislain, à cause de la paix qui venait d'être signée à Saint-Jean-de-Vigne près de Soissons, par Charles-Quint et François I^{er}, roi de France.

Cette paix fut suivie d'une gelée extraordinaire. On n'osait se mettre en chemin, ni entreprendre aucun voyage, tant le froid était excessif. Le vin était gelé, on le coupait à grands coups de hache, pour le vendre à la livre. Les bêtes mouraient de froid. Les arbres les plus forts se fendaient dans les forêts et faisaient un bruit effroyable en s'ouvrant ³.

En 1556, Jean de Lannoy, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or et grand-bailli de Hainaut, vint à Saint-Ghislain. Il descendit à l'hôtel de Louvignies, où les bourgeois allèrent lui présenter dix lots de vin.

L'année suivante, une maladie contagieuse enleva un grand nombre de bourgeois.

En 1559, un incendie consuma une grande partie de la ville de Saint-Ghislain; l'école et l'hôpital furent en partie brûlés ⁴.

¹ *Monuments*, t. VIII, p. 616.

² *Id.*, p. 628.

³ DE BOUSSU, *Histoire de la ville de Saint-Ghislain*, pp. 123 et 124.

⁴ *Monuments*, t. VIII, p. 632.

Les cas de sortilège étaient, à cette époque, très-nombreux dans le Hainaut. Plusieurs individus, après avoir été convaincus de sorcellerie, furent brûlés sur le marché de Saint-Ghislain et au village de Basècles. Adrien Moulart, frère de l'abbé et bailli de Saint-Ghislain, fit subir le même supplice à un grand nombre d'autres et n'épargna pas plus les Huguenots. Dans ce siècle et le suivant, on condamnait légèrement les personnes accusées de sortilège, et sur des preuves faibles et insuffisantes ¹.

Philippe de Sainte-Aldegonde, seigneur de Noircarmes, grand bailli de Hainaut, envoya, au mois de juin 1566, vingt-quatre arquebuses à crosse à Saint-Ghislain, avec une grande quantité de poudre, et l'abbé Moulart, qui n'avait pas moins à cœur la conservation de la ville, procura encore aux bourgeois, vers le même temps, cinq arquebuses semblables, avec d'autres munitions de guerre, prévoyant bien que les rebelles et les sectaires, qui se multipliaient de plus en plus, ne tarderaient pas à faire une irruption dans le voisinage de la ville. Les bourgeois l'avaient d'ailleurs pourvue de grains l'année précédente, comme d'une lettre que leur avait écrite, le 21 octobre, le baron de Berghes, grand-bailli de Hainaut. Ces préparatifs ne furent pas inutiles, car les Huguenots, après avoir pillé et violé les églises à Tournai et à Valenciennes, en août, vinrent, le 26 du même mois, à Crespin, où ils brisèrent les images, les croix, les calices, sans respecter le ciboire et l'Eucharistie, qu'ils foulèrent aux pieds, et enlevèrent tout ce qu'ils purent emporter. Le lendemain, étant venus près de Saint-Ghislain, à dessein de commettre les mêmes pillages et sacrilèges, ils délibérèrent quelque temps sur les moyens de les exécuter ; mais, sur le bruit qui courait que l'abbé Moulart avec ses religieux, le bailli, le greffier, le maire, les échevins et tous les bourgeois, s'étaient munis d'armes, bien résolus de se défendre et de sacrifier leur vie pour la religion et leur prince, ils se retirèrent ².

Au mois de mai 1572, il régna, à Saint-Ghislain, une peste qui

¹ *Monuments*, t. VIII, p. 638.

² *Id.* p. 641.

enleva une grande partie des habitants. Ceux qui en étaient atteints, étaient conduits sur les marais de la ville et dans un lieu nommé *les Bouleaux*, où on leur portait abondamment toutes les choses nécessaires pour les soulager ⁴.

Le comte de Nassau s'étant rendu maître de la ville de Mons, le 24 mai 1572, écrivit, le lendemain, au bailli de Saint-Ghislain, Adrien Moulart, frère de l'abbé, et aux échevins de la ville, une lettre pleine de douceur et de promesses, mais qui ne fit aucune impression sur leur esprit. Il leur en adressa encore plusieurs autres, qui ne purent ébranler leur constance, ni leur fidélité envers le roi, quoique leur garnison ne consistât qu'en trente hommes du régiment de Capres et que la peste eût enlevé une partie des bourgeois.

Le prieur n'attendant que de mauvais traitements de la part du comte de Nassau, pour avoir exhorté les bourgeois à demeurer fidèles au roi d'Espagne, fit venir un grand nombre de vassaux des villages de Wasmes, de Hornu et de Quaregnon, à qui se joignirent ceux de Baudour ; le bailli leur fit distribuer des armes et de la poudre, en attendant que le souverain pourvût la ville d'une meilleure garnison. Il l'avait demandée, de la part des bourgeois, par lettres, à Philippe de Sainte-Aldegonde, seigneur de Noircarmes, grand-bailli de Hainaut, qui était alors à Bruxelles, et au duc d'Aerschot, qui était à Beaumont. Mais il n'obtint qu'une compagnie de wallons, du même régiment de Capres. Entre-temps, le comte de Nassau, n'ayant pu persuader aux habitants de Saint-Ghislain de se rendre, tenta plusieurs fois de surprendre leur ville ; mais il les trouva si décidés à se défendre jusqu'à la dernière extrémité, que toutes ces tentatives furent inutiles.

Pendant ces alarmes et malgré le danger, le prieur Dom Jean Hanart se transporta, le 8 juin à Ath, près de l'abbé de Crespin, qui s'y était rendu pour assister le 13 à l'assemblée des États, qu'on devait y tenir, à cause de la surprise de Mons. Le 18 du même mois, Philippe II, roi d'Espagne, par un décret de même

⁴ *Monuments*, t. VIII, p. 660.

date, fit aussi le transport de la justice à Ath, et ordonna que le prévôt de Mons ou son lieutenant, tiendrait ses plaids à Saint-Ghislain, comme étant situé au milieu de la prévôté¹.

En 1581, Pierre de Melun, prince d'Épinoy, quoique catholique et frère de Robert de Melun, marquis de Roubaix, avait reçu dans la ville de Tournai, dont il était gouverneur, un grand nombre de familles hérétiques, lesquelles, pour la plupart, s'y réfugièrent, après avoir été chassées des provinces wallonnes réconciliées avec le roi.

Ce prince, qui tenait le parti du prince d'Orange et des États, se servit de ces sortes de gens, nommés *Hurtus* ou gueux de Tournai, pour faire des courses, conjointement avec des Anglais, dans le Hainaut, jusqu'aux portes de Mons. Ces troupes indisciplinées et adonnées au pillage, étant venues souvent se loger aux environs de Saint-Ghislain, obligèrent les bourgeois, toujours fidèles au roi d'Espagne, de réparer les fortifications, les ponts et les barrières de leur ville, dépourvue de garnison, et de munir leur arsenal de tout ce qui était nécessaire pour une vigoureuse résistance. Quelques grandes promesses qu'on leur fit, pour livrer leur ville au prince d'Épinoy, elles ne purent jamais ébranler leur fidélité; ils se tinrent sur leurs gardes et firent le guet sur la tour de l'église paroissiale, pour sonner le tocsin, chaque fois que l'on découvrait l'ennemi. Malgré leur vigilance et leurs précautions, ils furent surpris par les gueux lorsqu'ils y pensaient le moins, pendant la nuit du 7 au 8 septembre.

Après avoir massacré tous les bourgeois qui leur résistèrent, une partie des Huguenots alla piller la ville, et l'autre, étant entrée dans l'abbaye, se jeta furieusement sur les anciens religieux qui n'avaient pu se sauver avec les jeunes, et, sans respecter ni leur âge, ni leur caractère, ils les frappèrent inhumainement et les menacèrent de mort, s'ils ne déclaraient où était le trésor de la maison. N'ayant pu rien tirer de leur bouche, ils forcèrent leurs cellules et les comptoirs des receveurs, enlevèrent l'or et

¹ *Monuments*, t. VIII, pp. 662, 663.

l'argent qu'ils purent y trouver. Ils se ruèrent dans l'église et la sacristie où ils enlevèrent les châsses et les reliquaires, après avoir brisé, jeté par terre et foulé aux pieds les ossements sacrés qui y étaient renfermés. Ils n'épargnèrent pas même le plus redoutable de nos mystères, en osant porter leurs mains sacrilèges et meurtrières sur l'Eucharistie. Enfin, il n'est point de crime ni d'excès qu'ils n'aient commis pendant les cinq jours qu'ils demeurèrent à Saint-Ghislain. Mais ils ne jouirent pas longtemps de leur butin ¹.

Le prince de Parme, pour satisfaire les Montois, qui désiraient la reprise de Saint-Ghislain, fit d'abord détourner le cours de la Haine de la Haine; puis, ayant fait dresser des batteries devant la ville, il commença l'attaque par la porte de Mons. La garnison, ébranlée au premier coup de canon, se rendit à discrétion à son Excellence, le 13 septembre, le cinquième jour après la sur-² lui ôta ses armes, ses chevaux et la plus grande partie de son butin. Elle fut renvoyée à Tournai, avec ignominie, et les Français, près lui avoir arraché des mains tout ce qu'ils purent enlever, insultèrent à leur tour, jusques hors la ville, la chargeant d'injures et de malédictions. Turqueau, son chef, fut le seul qu'on retint prisonnier; on l'appliqua à la question, afin de lui faire révéler les secrets du prince et de son parti; mais il mourut sans vouloir rien déclarer ³.

Les bourgeois de Saint-Ghislain conçurent une si grande joie de se voir délivrés de ces rebelles qu'ils célébrèrent tous les ans, le 13 septembre, jusqu'au milieu du siècle suivant, la mémoire de la délivrance de leur ville, par un festin pour lequel ils donnaient douze livres ⁴.

La garnison allemande laissée à Saint-Ghislain, s'abandonna à toute espèce de désordres, à cause de l'absence du comte de Lalaing, alors au camp devant Tournai, avec le prince de Parme, qui en faisait le siège. A diverses reprises, de justes plaintes

¹ *Monuments*, t. VIII, p. 759.

² *Id.*, p. 760.

³ *Id.*, p. 761.

furent portées contre ses vexations, et ce ne fut qu'au mois de décembre 1583, que le capitaine sortit de Saint-Ghislain avec sa compagnie, à la condition que l'on ferait une redoute dans la ville et que l'on y entretiendrait quatorze soldats, avec un officier, aux frais des bourgeois et des villages voisins; que ceux de Saint-Ghislain feraient le guet et monteraient la garde avec les soldats, de cinq jours en cinq jours, et que ces frais seraient faits en forme de prêt à Sa Majesté. Ces conditions imposées par le prince de Parme aux bourgeois et aux habitants des environs furent acceptées, tant ils détestaient le joug insupportable du capitaine concussionnaire Sirecourt ¹.

CHAPITRE VI.

Depuis Jean Hazart, successeur de Liétart, jusqu'à la mort de Ghislain Molle, en 1700.

Echevinage et loi de la ville de Hornu. — Tempête. — Épidémie. — Guerre. — Sièges de Saint-Ghislain. — Paix.

En 1590, les manants du village de Hornu, profitant de l'érection en paroisse de l'église de la ville de Saint-Ghislain, église qui avait été soumise à la leur jusqu'à l'année précédente, voulurent aussi se soustraire à la loi de Saint-Ghislain et avoir un maire et des échevins en particulier. C'est pourquoi ils remontrèrent à l'abbé Hazart, leur seigneur, que leur communauté, ayant été, depuis de longues années, régie et administrée par le maire et les échevins de Saint-Ghislain, qui avaient la surintendance tant sur eux que sur les bourgeois de leur ville, avait été sujette à de grands dommages, à défaut d'avoir eu des magistrats particuliers et résidant dans leur village; que ces magistrats leur étaient

¹ *Monuments*, t. VIII, p. 773.

d'autant plus nécessaires alors qu'on voyait sans cesse des soldats passer et repasser à Hornu, et y prendre leur logement, sans ordre ni discipline, s'y faisant traiter à leur guise, au grand murmure des manants, sans qu'on pût les mettre à la raison, parce qu'il n'y avait pas de chef pour y exercer la police en répartissant ces soldats dans les maisons du village, selon la faculté des habitants; ils prièrent l'abbé de remédier à ces inconvénients, en établissant une loi particulière à Hornu, et en détachant ce village de la juridiction du magistrat de Saint-Ghislain, comme il avait séparé leur église de celle de Hornu, en l'érigeant en paroisse. Ces remontrances parurent si justes et si fondées sur l'équité, que l'abbé apostilla leur requête, le 18 mars 1590, sous les conditions suivantes :

« 1^o Que le monastère et les habitants de Saint-Ghislain pourront faire paître leur bétail comme auparavant;

« 2^o Que le jour du siège de rente de Saint-Ghislain, ceux de Hornu ne seront obligés de tenir, dans leur village, un autre siège, ni de leurs, si l'abbé ne le juge à propos;

« 3^o Que le maire, avec les sergents dudit Hornu seront obligés de faire la collecte des poules dues au monastère, à cause de leurs marais, et de les y apporter, tous les ans, le jour ordinaire;

« 4^o Que le maire, les échevins et les manants dudit Hornu devront consentir, sans nul contredit des maintènements, à la suppression des trois muids de bled par an, des dix muids que recevait alors leur pasteur, que l'on prétend incorporer *in certis*, autrement au gros de la cure de ladite ville de Saint-Ghislain, après le décès, cession ou départ de maître André Le Waitte, alors possesseur de ladite cure de Hornu, et ce, en récompense de la somme de mille livres tournois et plus qu'avons exposée de nos propres biens, afin de le pourvoir d'une cure particulière, dont ils nous avaient instamment prié et requis;

« 5^o Qu'ils seront tenus et obligés de leur ferme, serrures, clefs et lettriages de leur dite nouvelle loi, à leurs propres frais et dépens;

« 6^o Du surplus des difficultés qui se pourraient mouvoir et

survenir, or ou en temps futur, entre nos dits manants de Saint-Ghislain et Hornu, regardant cette séparation et ce qui en dépend, et voulons retenir et retenons comme seigneur et haut justicier, et de fait. . . et interprétation desdits différends, nous. . . . immédiatement. comme la raison la veut.

• De quoi et de tout ce que dessus, nous en debvront lesdits de Hornu donner lettres de consentement, comme en tel cas appartient. Et ainsi et par cette manière, accordons et consentons à leur dite demande et requête d'institution de nouvelle loi audit Hornu, par les témoins de ces présentes lettres, scellées des sceaux de nous, abbé et couvent dessusdits, données en notre plein chapitre conventuel, où, pour ces causes, fûmes congrégés le dix-huitième jour de mars, en l'an de grâce mil cinq cent quatre-vingt et dix ¹. »

Le 28 mars 1606, il fit un vent si impétueux qu'il endommagea toutes les maisons ; les bêtes sur les champs et les voyageurs sur les chemins furent enlevés et emportés : on ne voyait partout que débris de toits, de pierres et de bois. Les arbres dans les forêts furent jetés par terre ; les tours, les clochers des églises furent abattus : c'était une vraie calamité. La ville de Saint-Ghislain ne fut pas épargnée. Neuf ans plus tard, une peste terrible ravagea le Hainaut, dont la moitié des habitants furent enlevés en moins de trois mois. Saint-Ghislain paya aussi son tribut.

A peine commençait-on à respirer et avait-on oublié les ravages essuyés pendant la guerre, qu'une autre guerre éclata entre l'Espagne et les Provinces-Unies. On recourut à tous les moyens pour créer des ressources : les subsides extraordinaires, les tailles, l'engagement des domaines du souverain. Malgré cela, la misère des troupes était si grande que les soldats mouraient de faim : ce qui les portait au pillage ; et pour comble de malheur, l'hérésie fit alors des progrès auxquels on ne sut s'opposer.

L'armée française, après des succès et des revers continuels,

¹ *Monuments*, t. VIII, pp. 811, 812.

rempporta des avantages sur l'armée espagnole, s'empara de Condé, le 18 août 1655, et vint camper devant Saint-Ghislain.

L'archiduc Léopold avait prévu ses desseins, en fortifiant la ville. Le 19 août, les Français, commandés par les maréchaux de Turenne et de la Ferté, commencèrent l'attaque par une grêle de coups de canon qui dura deux jours sans discontinuer. La défense dirigée par le gouverneur don Petro Javala et par les comtes de Boussu et de Rembourg, ainsi que par le baron d'Arquennes, fut admirable d'énergie. Mais quoique l'archiduc Léopold eût fait tous ses efforts pour que Saint-Ghislain fit une longue résistance, le poudre vint à manquer, et la garnison se vit obligée de capituler après sept jours d'attaque.

Louis XIV, alors âgé de 17 ans, fit à cheval son entrée à Saint-Ghislain ; pour seule marque de distinction, il tenait à la main une petite baguette blanche. Il était suivi de trois mille gentilshommes, qui formaient sa cour. Après avoir visité le monastère, il fut reçu et complimenté par l'abbé, il sortit de la ville par la porte des prés, dite de Baudour, laissant dans la ville pour gouverneur le comte de Schomberg qui, peu de jours après la retraite du roi, prit son logement dans l'abbaye.

Le 9 octobre suivant, pendant que les religieux étaient occupés au chœur à chanter les vêpres, il fit entrer dans le monastère 300 Suisses, qui se placèrent dans le quartier des malades. Les vainqueurs ordonnèrent à l'abbé de se retirer à Mons avec tous ses religieux, à la réserve de quatre ou cinq qui, après bien des instances, obtinrent de rester. L'abbé de Marlière, indigné d'un pareil traitement, en informa la cour de Bruxelles, comme d'une chose contraire à la capitulation : il en porta ses plaintes à l'archiduc ; il fut écouté et revint de la cour, rempli de joie, ayant appris de son Altesse qu'elle était résolue de tenter la surprise de cette place, à la faveur de la gelée, ou d'en faire le siège en forme, si on manquait ce coup. On le croyait cependant immanquable, grâce à la résolution où était un nommé Legat, magasinier français, de faire sauter les deux magasins de poudre qui étaient dans la tour du pigeonnier de l'abbaye.

Le 7 février 1656, vers deux heures du matin, une détonation terrible se fit entendre : la belle et grosse tour qui servait de magasin sautait en l'air ; la terre en fut ébranlée, tous les bâtiments du monastère et des environs furent ruinés jusque dans leurs fondements, le toit de l'église emporté, les murs lézardés, les dortoirs et le réfectoire bouleversés ; il ne restait ni porte, ni fenêtre. Toute la ville était dans la consternation.

L'archiduc Léopold quitta les Pays-Bas, et Dom Jean d'Autriche vint les gouverner à sa place. Il força les ennemis qui assiégeaient Valenciennes d'abandonner leur entreprise.

L'année suivante, il vint faire le siège de Saint-Ghislain. Les garnisons de Mons, d'Ath et autres grossirent l'armée. On avait déjà, durant plusieurs mois, fermé toutes les avenues par où la ville aurait pu tirer du secours, en postant des troupes à la Tour-au-Bois, à la maison Chisaire, au Tertre, dans le château de Baudour, celui de Ville, la maison du Quesnoy à Neuf-Maison, le château d'Herchies, celui de Louvignies au-delà de Neufville, la maison de la Motte à Jemmapes, le château de Boussu, celui d'Herchies, et le bois de Wasmes.

Les troupes destinées pour le siège, qui avançaient un peu à la fois, se saisirent de l'église de Hornu, où l'on mit cent hommes de garde de la garnison du château de Boussu, qui se relevaient de jour à autre. Ensuite, on chassa les Français d'un petit fort de terre qu'ils avaient fait sur la hauteur du Trieu, vis-à-vis le Bouliiau, et de la chapelle du Salut qu'on brûla. Le 15 mars 1657, Dom Jean d'Autriche, accompagné du prince de Mamimes, du comte de Buquoy, de l'abbé de Marlière et autres, vint au camp de Saint-Ghislain, où il avait été précédé par le prince de Condé, le duc d'Arshot, le marquis de Caracène, les lieutenants-généraux et autres principaux officiers. Il se dirigea sur les ruines de la chapelle de Notre-Dame-du-Salut, où il essaya une volée de coups de canons tirée d'une redoute que l'ennemi avait assez près du chemin.

Un détachement d'Irlandais d'intelligence avec son Altesse ne contribua pas peu à la prise d'une redoute qui était au-dessous

d'Hornu. Le lendemain, les assiégés firent une sortie et commencèrent la reprise de cette redoute qu'ils emportèrent ; mais le prince de Condé y accourut du château de Boussu et la reprit avec grande perte de part et d'autre.

Les assiégeants firent écouler les eaux des fossés et sauter l'écluse, et ils jetèrent des pontons sur le grand étang. Ils livrèrent ensuite l'assaut, qui fut si terrible que les assiégés résolurent de capituler. Les conditions furent écrites dans les ruines de l'église d'Hornu, sur la pierre de l'autel. La ville se rendit à dom Jean d'Autriche, le 21 mars 1657. Elle était heureuse d'être délivrée de la domination française.

Le pays se trouvait dans une telle détresse qu'on résolut de faire la paix, qui fut signée, le 8 mars 1659 ; mais, en 1667, on reprit les armes, et, l'année suivante, eut lieu entre l'Espagne et la France le traité d'Aix-la-Chapelle. Quatre ans après, Louis XIV attaqua la Hollande. Le Belgique devint alors le théâtre de la guerre pendant cinq années consécutives. A Senefte, s'était livrée une bataille terrible, dont le succès était resté indéci.

Les Français, sous le maréchal de Humière, vinrent faire le siège de Saint-Ghislain, à la fin de novembre 1677. La gelée contribuant à la prise de la ville, ils mirent les canons sur la glace, et après des attaques très-vigoureuses et une défense très-opiniâtre de la part de la garnison, composée de onze cents hommes effectifs ¹, la place se rendit aux Français, le 10 décembre.

Les Français chassèrent les religieux et en mirent d'autres de leur nation. Ceux-ci restèrent jusqu'à la paix de Nimègue, en 1678.

Celle-ci rendit à l'Espagne la ville de Saint-Ghislain, d'où les Français sortirent, après avoir démoli les fortifications. Saint-Ghislain resta démantelée jusqu'au commencement de la guerre de la succession d'Espagne, en 1701.

¹ DE BOUSSU, *Histoire de la ville de Saint-Ghislain*, p. 55.

CHAPITRE VII.

Depuis Joseph Havinne jusqu'à la suppression de l'abbaye, en 1796.

Rétablissement des fortifications de Saint-Ghislain. — Siège. — Démolition des fortifications. — Paix. — Hôtel-de-ville. — Administration communale. — Pompe publique. — Grand'route de Saint-Ghislain à Bary. — Armée des patriotes : contingent de la ville de Saint-Ghislain. — Événements politiques. — Suppression de l'abbaye.

Le Hainaut ne fut pas longtemps tranquille ; la guerre recommença, en 1683. Les Français battus à Walcourt, remportèrent une éclatante victoire à Fleurus, en 1690 ; et triomphèrent, de nouveau, à Steenkerque et à Nerwinde, en 1693. Louis XIV renonça enfin à ses prétentions, en signant en 1697, la paix de Ryswick.

En 1700, Charles II, dernier roi de la maison de Charles-Quint, signa un testament par lequel il institua pour héritier de la monarchie espagnole Philippe, duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV. Charles mourut la même année, âgé de trente-neuf ans. Les Pays-Bas reconnurent le nouveau souverain, qui prit le nom de Philippe V.

Les Français s'étaient emparés, le 6 février 1701, de toutes les places du pays, à la faveur d'un traité secret fait avec l'électeur de Bavière ; ils y avaient laissé une bonne garnison, de même que dans la petite ville de Saint-Ghislain, dont ils rétablirent, en 1706, les fortifications qu'ils avaient détruites, à la paix de Nimègue.

Le gouverneur d'Ath, avec un détachement de sa garnison, vint néanmoins la surprendre, à la fin de l'année 1708. Peu de jours après, les Français la reprirent et l'on fit un échange des prisonniers. La bataille sanglante de Malplaquet, livrée le 11 septembre 1709, acheva de décider du sort du Hainaut, en

faveur des alliés commandés par le duc de Malborough, qui investit Mons avec une partie de son armée, tandis que l'autre partie faisait le siège de Saint-Ghislain. Cette dernière ville fut prise, le 10 septembre 1709, et la garnison fut faite prisonnière de guerre.

Enfin, après tant de ravages, on signa à Utrecht, le 12 avril 1713, la paix entre la France, l'Espagne et les alliés, et le 6 mars 1714, à Radstat, entre l'empereur d'Allemagne et la France.

Après la mort de Charles VI, arrivée en 1740, Marie-Thérèse, sa fille, lui succède, mais non sans contradiction de la part de l'Espagne et d'autres puissances, notamment du roi de France Louis XV. Ce monarque entre en Belgique avec une armée. La bataille de Fontenoy se donne, le 11 mai 1745. Après la victoire remportée par les Français, ils viennent sous le commandement du marquis de la Fare, lieutenant-général, le 14 juillet 1746, investir la ville de Saint-Ghislain. Quelques jours après, le bombardement commence. Les boulets et les projectiles incendiaires pleuvent de tous côtés. Les soldats autrichiens, ayant, par inadvertance, laissé ouvert le magasin à poudre, situé près de l'abbaye, personne n'ose exposer sa vie pour prévenir une épouvantable explosion. C'est alors que trois moines vont au péril de leurs jours, fermer la porte du magasin à poudre. Malgré le courage et l'habileté de Spalart, officier autrichien, commandant de Saint-Ghislain, la place attaquée de deux côtés à la fois, se voit obligée de capituler, le 25 juillet. La garnison, prisonnière de guerre, est conduite au château de Mons, et plus tard en France.

Au commencement de l'année suivante (1747), les Français démolirent les fortifications de Saint-Ghislain. Ce travail fut imposé par corvée aux habitants de Saint-Ghislain et des communes voisines. Les habitants de Boussu, Hornu, Wasmes et Quiévrain furent obligés de défaire les ouvrages extérieurs : ce qui fut une rude charge pour eux.

La même année, le 20 et le 21 avril, la ville de Saint-Ghislain

et les villages voisins durent loger une grande partie de l'armée française, qui pénétrait de nouveau au cœur de la Belgique.

Enfin, la paix fut signée à Aix-la-Chapelle, le 18 octobre 1748.

Heureux de la paix conclue, l'abbé fit ériger un hôtel-de-ville. La première pierre de ce joli édifice, servant tout à la fois d'hôtel-de-ville et de halle, fut posée, le 8 mai 1752, par dom Ildephonse Sorlin, le plus jeune des prêtres, au nom de l'abbé et des religieux de Saint-Ghislain, et Antoine Brouwez, bailli de la ville, posa la seconde. La construction fut élevée sur le plan dressé par dom Durot, et lorsqu'elle fut terminée, le mayeur et les échevins prirent possession de l'hôtel-de-ville, le 8 avril 1753, jour du dimanche de la Passion. A cette occasion, le magistrat offrit un banquet splendide à l'abbé Brouwez et au baron de Reinsheim, gouverneur de Saint-Ghislain; pendant le repas, l'abbé remit la clef de l'hôtel-de-ville au mayeur Louis Lambert, en le haranguant et en lui recommandant « de rendre bonne justice à un chacun, » et le mayeur le remercia, « au nom du corps échevinal et de la bourgeoisie, de leur avoir fait un hôtel-de-ville, de son propre mouvement et sans aucune obligation. » Une foule de chronogrammes, composés pour la circonstance par l'échevin Baligant, ornaient l'hôtel communal; à la façade, sous les armes de l'abbé, on plaça celui-ci :

AD PACEM ERECTA, IPSA FLOREBIT *.

Ce chronogramme, en lettres d'or, se lit encore au frontispice du monument, lequel se termine par un campanile surmonté d'une crose abbatiale.

L'administration de la ville de Saint-Ghislain était confiée à un mayeur et à cinq échevins; un massard était préposé à la recette des deniers communaux.

* Dom Durot.

Cette administration se servait d'un sceau, dont la matrice en



argent, supérieure-
ment conservée, ap-
partenait à feu M.
Émile Macau, de
St-Ghislain, membre
du conseil provincial
du Hainaut. La lé-
gende de ce sceau
est : × SIGILLUM ×
VILLE × SANCTI × GIS-
LENI × IN × CELLA ¹.

C'est vers cette époque, sans doute, qu'un puits fut creusé au milieu de la place pour l'usage des habitants et qu'une pompe a été érigée au-dessus. Cette pompe sert d'ornement à la place.

Depuis la paix de 1748 surtout, la Belgique fut heureuse sous le règne de Marie-Thérèse ; quoiqu'il ait duré plus de trente ans, ce règne fut trouvé trop court ; aussi la mémoire de cette souveraine est-elle toujours bénie dans nos contrées.

En vertu d'un octroi de l'impératrice, en date du 22 mars 1766, les États de Hainaut firent construire la route de Saint-Ghislain à Bary : ce qui ne contribua pas peu au développement de la ville de Saint-Ghislain ².

Marie-Thérèse mourut, le 20 novembre 1780, laissant pour héritier son fils Joseph II.

Le règne de ce prince fut d'abord heureux ; mais les réformes qu'il voulut introduire, firent naître en Belgique la révolution dite Brabançonne (1789).

Joseph II mourut le 20 février 1790, peu de temps après cette

¹ *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. VIII, p. 220.

² L. DEVILLERS, *Inventaire des cartes et plans du dépôt des archives de l'État, à Mons*, p. 50.

insurrection, et eut pour successeur Léopold II, son frère. Ce nouveau monarque fit des propositions d'arrangement aux Belges : mais ceux-ci ne les accueillirent pas. Les deux armées en vinrent aux mains à Marche dans le Luxembourg, et les patriotes furent battus par les Autrichiens, les 23 et 24 mai 1790. Ce désastre, loin de refroidir l'enthousiasme des Belges, l'excita davantage. De nouvelles compagnies de volontaires se formèrent dans la plupart des villes et des villages. La ville de Saint-Ghislain fournit son contingent. Ces volontaires ne prenaient d'engagement que pour trois semaines, temps qui paraissait suffisant pour chasser l'armée autrichienne du pays. Cependant, ces nouvelles recrues pleines d'ardeur, mais sans instruction militaire, furent battues par l'armée autrichienne, dans les plaines d'Assesse, et la Belgique retomba sous la domination autrichienne. Les plus ardents patriotes, compromis ou mécontents de ce retour, passèrent en France et prirent du service dans la légion étrangère, dite de Béthune, qui se formait sur la frontière.

L'empereur Léopold II mourut peu de temps après (2 mars 1792); sa mort fut un nouveau malheur pour la Belgique. A ce bon prince, qui mettait tous ses soins pour rétablir la paix et la tranquillité, succéda François II, son fils, adversaire prononcé de la révolution qui venait de se faire en France. Bientôt la guerre éclate entre ce pays et l'Autriche, et l'armée française tente de faire invasion dans nos contrées.

Le 28 avril 1792, une colonne commandée par le général Byron, part de Valenciennes et vient à Quaregnon. Attaqués par les Autrichiens, les Français cèdent au premier feu et se retirent en désordre sur Valenciennes. Mais bientôt la fortune change : les alliés ont le dessous par toute la France ; les Prussiens, qui avaient pénétré dans ce pays, vaincus à Valmy, sont obligés de se retirer.

Dumouriez et son armée victorieuse franchissent la Belgique, en passant par Quiévrain, et, après des succès balancés, les Français remportent sur les alliés la célèbre victoire de Jemmapes (6 novembre 1792), qui ouvre la Belgique aux armées françaises.

Mais les Français ne jouissent pas longtemps de la victoire qu'ils ont remportée à Jemmapes; car vaincus par les Autrichiens entre Tirlemont et Louvain, par suite de la trahison de Dumouriez, ils sont obligés de battre en retraite à la fin de février 1793.

Les Autrichiens vainqueurs les poursuivent jusque dans l'intérieur de la France. Le prince de Cobourg, leur chef, transporte son quartier-général à Mons. Les villes de Condé et de Valenciennes sont assiégées et reprises par les Autrichiens. (Mai et juillet 1793).

Cependant la fortune changea encore bientôt de face. L'armée française, commandée par Jourdan, remporta sur le général Clerfayt la victoire de Fleurus, le 27 juin 1794.

Pendant ces succès et ces revers, la ville de Saint-Ghislain fut occupée par les deux armées, à qui elle dut fournir logements, vivres, transports et toutes autres requisitions ¹.

La victoire remportée par Jourdan et d'autres triomphes obtenus par l'armée française lui permirent d'achever l'invasion de la Belgique. Peu de temps après, la convention nationale décréta la réunion de la Belgique à la France, par la loi du 9 vendémiaire an iv (1^{er} octobre 1795).

La Belgique se ressentit bientôt de toutes les vexations du gouvernement républicain. La plupart des églises dépouillées des richesses que leur avait léguées la piété des fidèles, furent fermées, ou livrées à des usages profanes; si quelques-unes demeurèrent consacrées au culte, nul prêtre ne fut admis à les desservir qu'après avoir prêté un serment au vœu de la Constitution française de l'époque. C'est à cette époque que l'abbé dom Leto vint se réfugier dans le clocher de l'église de Baudour, tandis que ses religieux s'étaient émigrés.

Le 14 brumaire an iv (3 novembre 1795), fut publié en Belgique le décret portant abolition du régime féodal, des justices seigneuriales, des dîmes, etc. L'abbé de Saint-Ghislain cessa donc

¹ *Archives de la ville de Saint-Ghislain.*

d'être le Seigneur de la ville , et son bailli ainsi que ses autres officiers perdirent alors toute leur autorité.

Bientôt un décret du 2 frimaire an iv (23 novembre 1795) établit des justices de paix dans les provinces conquises : par ce décret la ville de Saint-Ghislain fit partie du canton de Thulin , qui se composait de la plupart des communes qui forment actuellement les cantons de Boussu et de Dour.

La ville de Saint-Ghislain n'avait , pour ainsi dire , d'autre ressource que la prospérité de son abbaye , où une foule immense de pèlerins , qui venaient de cent lieues à la ronde , étaient attirés par les reliques de saint Ghislain ; mais cette ressource lui fut ôtée par la suppression de l'abbaye , opérée en exécution de la loi du 15 fructidor an iv (1^{er} septembre 1796). Cette institution était alors plus puissante que jamais.

CHAPITRE VIII.

De 1801 à 1830.

Saint-Ghislain ressort de la justice de paix de Boussu. — Canal de Mons à Condé. — Troupes à Saint-Ghislain. — Société de musique. — Notaires, Médecins, Pharmaciens. — Instruction publique. — Garde communale. — Édilité.

Une nouvelle circonscription de cantons s'établit par l'arrêté du 7 frimaire an x (28 novembre 1801). Depuis lors, Saint-Ghislain ressortit à la justice de paix de Boussu qui devint chef-lieu de canton.

La navigation qui se faisait sur la rivière de la Haine, ne suffisait plus au commerce de charbon , qui prenait chaque jour un nouveau développement. L'empereur Napoléon conçut l'établissement du canal de Mons à Condé, qui remplaça cette navigation. La construction de ce canal a été commencée par MM. Toubeau

et Mehust, de Boussu, qui ont remis leur entreprise à MM. Honorez. Trois ponts-levis relie la commune de Saint-Ghislain à celle de Baudour. Auprès de chacun de ces ponts se forment des amas de charbons, qui sont expédiés par bateaux vers la France et l'intérieur de la Belgique. C'est une nouvelle source de prospérité pour la ville de Saint-Ghislain.

En 1813, Napoléon I^{er} repassa le Rhin avec son armée. L'Europe coalisée fondit sur l'empire français. Vers la fin d'avril 1814, les souverains alliés étaient maîtres de Paris ; Napoléon abdiqua.

Louis XVIII monta sur le trône de ses ancêtres, après avoir signé un traité qui réduisait la France à ses anciennes limites. La retraite des Français avait permis au fils de Guillaume V, dernier Stathouder de Hollande, de se rendre à La Haye, où quelques amis de la maison d'Orange l'avaient proclamé prince souverain (4^{er} décembre 1813.) Dans le mois de février suivant, les alliés prirent possession de la Belgique, et le prince d'Orange, par suite du traité de Paris, prit en main l'administration de nos provinces. Il les gouverna en qualité de gouverneur-général, séparément de la Hollande, jusqu'à la réunion des deux pays sous un même sceptre, laquelle fut résolue définitivement, au congrès de Vienne (10 décembre 1814), en faveur de la maison d'Orange-Nassau.

Le royaume des Pays-Bas n'était pas encore constitué, lorsque tout-à-coup Napoléon sortit furtivement de l'île d'Elbe et rentra en France. Débarqué au golfe Juan, le 1^{er} mars 1815, il était à Paris le 20 ; et le 15 juin, à la tête de 120,000 hommes, il marchait contre les alliés, qui occupaient la Belgique. D'abord il défit les Prussiens à Ligny ; le 18, il attaqua les alliés, près de Waterloo, et l'affaire devint bientôt générale ; mais au moment où les Français redoublaient d'efforts pour emporter la victoire, l'arrivée inattendue de deux colonnes prussiennes jeta l'épouvante et le désordre dans leurs rangs. Alors la déroute fut complète, et là se termina la carrière politique de Napoléon.

Dans cette mémorable journée, les Belges, commandés par le prince d'Orange, eurent une grande part au succès des alliés.

Pendant cette année (1815), Saint-Ghislain eut dans son sein des troupes de diverses nations ; tous ses habitants étaient mis à contribution , et ceux qui par position étaient exempts de logement, devaient payer une indemnité.

La paix étant bien établie dans le pays on se livra de nouveau à l'industrie et au commerce ainsi qu'aux arts d'agrément. En 1820 , une société de musique fut instituée à Saint-Ghislain , et elle continue à se maintenir avec honneur.

Déjà, à cette époque , deux notaires avaient été successivement établis à Saint-Ghislain , d'abord le sieur Évrard et ensuite le sieur Fonson. En 1821 , nous voyons Félix-Louis de Gonzague Clerfayt , dépositaire des actes-minutes reçus par ses prédécesseurs ; en 1828 , il est remplacé par François Couture , dépositaire non-seulement des actes-minutes de ses prédécesseurs , mais encore de ceux reçus par les notaires Hardempont et Georges , de Boussu. En 1850 , Benoit-Joseph Raingo succède à Couture et neuf ans plus tard il est remplacé par Henri Carion , qui eut , en 1865 , M. Oscar Carez , pour successeur.

La ville était bien servie pour l'art de guérir ; elle avait deux bons médecins et deux pharmaciens.

Elle avait aussi ses écoles primaires.

Une garde communale fut constituée , et l'on établit l'éclairage des rues de la ville par des reverbères à l'huile.

CHAPITRE IX.

De 1830 à ce jour.

Révolution belge.—Léopold I^{er}, roi des Belges.—Drapeau d'honneur délivré à la ville de Saint-Ghislain. — Rue Saint-Charles. — Chemin de fer. — Armoiries communales. — Police. — Industrie. — Écoles. — Rue du Port. — Abattoir. — Cimelière.

Un juste mécontentement règne dans le pays ; la révolution de 1830 commence. La ville de Saint-Ghislain entre franchement dans le mouvement qui se manifeste partout. Une compagnie de jeunes gens de cette commune vole au secours de la ville de Bruxelles attaquée par l'armée hollandaise. Les habitants de Saint-Ghislain prennent les armes pour le maintien de la tranquillité de la ville, qui n'est pas troublée.

En 1831, le prince de Saxe-Cobourg, appelé par la volonté nationale, vient prendre les rênes du gouvernement de la Belgique, sous le nom de Léopold I^{er}, roi des Belges. Son avènement remplit la ville de joie et le pays d'espérances.

Le 27 septembre 1832, la ville de Saint-Ghislain reçoit un drapeau d'honneur pour la belle conduite qu'ont tenue ses volontaires. Ce drapeau se trouve encore à l'hôtel-de-ville.

Bientôt la rue Saint-Charles, qui ne comptait encore que quelques maisons, est complètement garnie des deux côtés, de maisons que le sieur Lagache et consorts firent bâtir.

Le 24 juin 1840, on ouvre à la circulation un chemin de fer destiné à transporter la houille d'une partie des charbonnages du couchant de Mons, aux rivages du canal de Mons à Condé, établis à Saint-Ghislain.

A l'entrée de la rue du port, près du pont, se trouve une maison surmontée d'un clocheton, appartenant à M. Legrand-Lecreps et occupée par le directeur des rivages. La voie ferrée de Saint-Ghislain allant d'un côté vers Quiévrain et de l'autre vers Mons, fut faite presque en même temps, puisque la station existait

déjà en 1843. Le mouvement produit par cette station ne contribua pas peu à la prospérité de la ville.

Le 29 août 1840, parut l'arrêté royal autorisant la ville de Saint-Ghislain à reprendre ses armes, telles que nous les avons décrites dans notre introduction.

En cette même année, un commissariat de police fut établi à Saint-Ghislain ; le premier titulaire fut Jean-Louis Roulez, qui occupa la place de commissaire, pendant vingt ans ; en 1860, le commissaire de police était F.-J. Denis, et depuis 1866, c'est M. V. Lefebvre qui occupe cette place.

En 1848, une compagnie de pompiers non rétribués s'est établie. La remise de leurs pompes, seaux, etc, se trouve au coin de la rue des Morts, à gauche de l'église. L'instruction des enfants a toujours été en honneur à Saint-Ghislain ; mais elle prit un nouveau développement par l'établissement d'une école industrielle et commerciale, à laquelle on attacha trois professeurs : MM. Dominique Gillain, Philippe-Joseph Jomart et Désiré-Jacques Boedt.

En 1849, on nomma un conseil d'administration et de surveillance de cette école ; il est composé de M. le Bourgmestre, de M. le curé, de deux conseillers communaux et du secrétaire communal, qui en est le secrétaire-trésorier.

L'année suivante, l'établissement avait un instituteur en chef, directeur (M. Bruyère), trois instituteurs, un maître de musique, un maître de dessin ; et la religion y était enseignée par M. le curé.

La loi du 1^{er} juin 1850 transforma l'école commerciale et industrielle en école moyenne de l'État, de la catégorie intermédiaire. Le bureau administratif de cette institution est composé des membres du collège des bourgmestre et échevins, de trois membres pris hors du conseil communal et d'un secrétaire-trésorier. Le personnel de l'école consiste en un directeur (M. Laduron), trois régents, un maître de dessin, un maître de musique, un maître de gymnastique, et deux instituteurs pour la section préparatoire. M. le curé y enseigne la religion.

Près du canal de Mons à Condé, au-delà du pont vers Tertre,

M. Théodore Boucher avait établi, en 1853, une fabrique de produits réfractaires, qui est aujourd'hui continuée par M. De Savoye-Hubert, propriétaire à Baudour.

C'est près de cette fabrique que M. Hubert-Coppée et Cie fonda un gazogène. Cet établissement sert à éclairer la fabrique et fournit à la ville l'éclairage au gaz, au lieu de celui à l'huile qui fut abandonné.

Presqu'en face de ces établissements, il y avait des fours à coke, qui ont été supprimés, depuis que le gouvernement a changé le pavé qui conduit au pont et à la rue du Port. Cet éloignement du canal, que le pavé longeait, a coûté, dit-on, 40,000 francs.

La Société Générale, devenue concessionnaire d'un chemin de fer de Mons à Hautmont et Saint-Ghislain, a aussi fourni sa part de bien-être à cette dernière ville : aussi à partir de cette époque, on voit la rue du Port se développer ; c'est aujourd'hui une rue large et belle, bordée de chaque côté de maisons magnifiques.

Près de la Haine, au coin de la rue du Rempart, on établit en 1862 un abattoir. Depuis cette époque, divers travaux d'utilité et d'embellissement ont été exécutés dans la ville : des aqueducs, des urinoirs et des trottoirs.

Le cimetière a été établi hors de la ville, le long de la chasse de Saint-Ghislain à Boussu, chemin autrefois presque impraticable en hiver, aujourd'hui route bien pavée. A l'entrée du cimetière se trouve d'un côté la maison du fossoyeur et de l'autre la morgue.

Un arrêté royal du 30 septembre 1868 a autorisé M. le Ministre de l'Intérieur à prendre les dispositions nécessaires pour fonder une école industrielle dans cette ville, de concert avec le conseil communal de Saint-Ghislain, l'association des charbonnages affiliés à la caisse de prévoyance établie à Mons en faveur des ouvriers mineurs, et la députation permanente du conseil provincial du Hainaut. Le règlement organique adopté par le conseil communal, sous la date du 8 août 1868, a été approuvé par arrêté ministériel du 1^{er} octobre suivant.

Depuis, les bâtiments ont été érigés.

En face de l'établissement de M. De Savoye, le sieur Roland établit en ce moment une féculerie.

La ville de Saint-Ghislain, dotée de diverses institutions utiles, possédant de belles ressources et des administrateurs éclairés, ne peut manquer de s'embellir en se développant.

Si les pauvres, qui sont peu nombreux dans un endroit aussi commerçant, ont un revenu de 8,034 francs annuellement; si l'hospice offre aux malheureux six lits avec un revenu annuel de 8,725 francs; la ville ne manquera pas de faire de grandes choses avec son revenu de 35,399 francs ¹.

Gloire donc et honneur à la cité qu'a fondée saint Ghislain !

1 Revenu de l'année 1870 :	
Rentes.	128 frs.
Fermages.	5,454
Marché	9,600
Maisons	817
Abattoir	1,400
Fonds communaux. . . .	16,080
Taxes com. sur les chiens .	300
Centimes addit.	1,700

TOTAL : 35,479

LISTE DES BAILLIS DE SAINT-GHISLAIN.

Seuwers de Saint-Pierre, en 1308 jusqu'au mois de juillet 1317.

Guillaume Baras de la Haye, seigneur de Sart, chevalier, le dimanche avant la Toussaint 1317, jusqu'à la fin de décembre 1319.

Adam de Warelles, 23 août 1332 jusqu'au 12 juin 1338; il était écuyer et qualifié d'homme honorable, et, selon toute apparence, proche parent de l'abbé Étienne de Warelles.

Nicolas Renaut, au mois d'octobre 1356.

Philippe du Prebiquequet, le dimanche après l'Ascension 1381, jusqu'au 1^{er} septembre 1399.

Pierre Lupart de Solemnes, écuyer, 21 avril 1405 jusqu'en avril 1404.

Jean Maille, le dimanche avant la fête de saint Christophe 1407, jusqu'au 19 juillet 1408.

Ostes ou Oston de Maurage, écuyer, bâtard de Lalaing, appelé homme sage et honorable, le 30 juin 1410, jusqu'au 15 avril 1412.

Lambert de Binche, vers la mi-août 1416, jusqu'au 17 juillet 1423.

Laurent de Sesnes, au mois de janvier 1426, jusqu'au 8 du même mois 1433. Ce bailli était aussi capitaine de la ville de Saint-Ghislain.

Jean de Righauville, 20 septembre 1439, jusqu'en 1450.

Arnould Le Carlier, 1450 et 1451.

Jolin de Villers, 1^{er} juillet 1474 jusqu'à pareil jour 1478.

Colart ou Nicolas Brougnart, le 14 août 1478 et le 12 décembre de la même année.

Christophe Gaultier, 1487.

Jean Delehaye, 1^{er} juillet 1489, jusqu'à l'an 1493.

Jean le Ramoneur, le 7 juin 1495 jusqu'en 1511.

Gaspard Colret, 12 juin 1512, jusqu'au 30 juin 1531.

Jean De la Biche, seigneur de Serfontaine, à la Saint-Jean-Baptiste 1534, jusqu'au 27 septembre 1557.

Jean Bourgeois, pendant une demi-année.

Jean, seigneur d'Eth, 1538, jusqu'au 20 mars 1564. Il semble cependant avoir exercé le bailliage alternativement avec Gilles de Reulin, écuyer, qualifié aussi de bailli, le 7 août 1538, le 1^{er} décembre 1562 et le 1^{er} juillet 1563.

Sire Jacques de Croy, écuyer, le 1^{er} juillet 1562, jusqu'au commencement de l'an 1567.

Adrien Moulart, écuyer, frère de l'abbé Moulart, le 23 février 1567, jusqu'au 28 octobre 1582; Guillaume Moulart, son frère, soit en son absence, soit comme bailli portatif, fit les fonctions de bailli, l'an 1567.

Nicolas Hazart, frère de l'abbé Hazart, depuis le 10 mars 1583 jusqu'en 1595.

Jean Perceval, qui avait épousé Catherine Hazart, fille du bailli précédent, fut nommé bailli, par intérim, le 9 juillet 1590 : et le 1^{er} juin 1595, il fut établi effectivement bailli de Saint-Ghislain. Il fut remercié le 1^{er} janvier 1606, par l'abbé Dom Amand D'anvaing.

Louis D'anvaing eut le même sort que Jean Perceval ; il fut remercié le 4 août 1618 par l'abbé Dom Gaspard de Boussu qui, le même jour, créa bailli à sa place :

Jean de Boussu, son frère, jusqu'au 28 juin 1623.

Christophe de Boussu, fils dudit Jean, depuis le 2 février 1621 jusqu'au mois de mai 1637, fut remercié par l'abbé Trigault, qui établit à sa place, le même jour :

Simon Trigault, son frère, qui mourut au mois de mai 1639, après avoir été remercié de son vivant en 1638.

Lamoral Laurent, le 1^{er} octobre 1638 jusqu'au 20 décembre 1639.

Jacques Marlier, frère de l'abbé Marlier, 1650 jusqu'à l'an 1670.

Jean-François Ardenbourg, parent dudit Marlier, 4 avril 1671 jusqu'au 31 janvier 1675.

Augustin Marlier fut aussi bailli et mourut le 3 mars 1675.

Charles Hullin, avocat, 3 avril 1675 jusqu'au 16 juillet 1677.

Jérôme Marlier lui succéda et fut continué bailli le 1^{er} octobre 1681.

Jacques Du Belloy, 1686, proche parent, sans doute, de l'abbé Du Belloy.

Charles-Joseph De la Roche, licencié ès-droits, fait bailli au mois de septembre 1687, mort en 1740.

Brouwet, licencié ès-droit, neveu de Dom Nicolas Brouwet, abbé, était bailli en 1740.

MAIRES DE SAINT-GHISLAIN ET D'HORNU.

Estiévenart Pouillon, en septembre 1388.

Jean de Hornut, fils, en janvier 1410.

Michel de la Deuze, en 1507.

Abel Crinon, en 1579.

MAIRES DE SAINT-GHISLAIN.

Louis Lambert, en 1727.

Herman Hayois, 1751.

Quentin Frison, 1771.

Alexis Quertinier, 1781.

P.-F. Resteaux, 1789.

En 1793, l'agent municipal était le citoyen Leduc.

Le citoyen Wissinger.

Philippe Macau, 1817.

Charles-Auguste Cavenaille, 1834.

LIVRE TROISIÈME.

PARTIE RELIGIEUSE.

CHAPITRE I.

Chapelles et Cimetière.

En 1288, la veille de la Pentecôte, l'abbé Gilles confirma la donation que fit Jean Potée, de Saint-Ghislain, tant pour les pauvres de ce lieu, que pour y fonder une chapelle, dans l'église de l'abbaye ou dans celle de la paroisse, en attendant que d'autres personnes dévotes contribuassent, par leur libéralités, à la doter suffisamment. Pierre Mainet, aussi bourgeois de Saint-Ghislain, secondant les pieux désirs de son concitoyen, donna, vingt ans après, quatre journals de pré et trente-quatre sols blancs de rente sur sept quartiers de pré gisant à Baudour, en avancement de cette chapelle, et voulut qu'elle fut fondée dans l'église paroissiale, en l'honneur de la Ste-Vierge. Gérard, seigneur de Jauche et de Baudour, amortit ces biens, à la prière de Pierre Mainet, receveur de l'abbaye de Saint-Ghislain, qu'il nomme son bon ami, au mois de mai 1309, le lundi après la Trinité. Enfin, l'abbé Roger de Sart acheva de doter suffisamment cette chapelle avec l'argent que son frère Gérard de Sart, chanoine de Notre-Dame à Cambrai, lui mit en mains, pour en disposer après sa mort, comme il voudrait; à l'aide de cette somme, il acheta plusieurs pièces de terres, de pré, et quelques rentes, tant à Wasmes, Basècles et Boussu, qu'à Saint-Ghislain, au profit de cette chapelle; biens qu'il amortit

au mois de février 1310, et qui furent trouvés suffisants pour que la fondation de cette chapelle fut approuvée et confirmée la même année, le mardi avant la fête de la Chaire de Saint-Pierre, à Antioche, par Jean Aspières, official de Cambrai, comme commissaire spécial de Raimond de Agone, prieur du Mont-Arbède (?) dans l'église de Maguelonne, alors absent ¹.

Les paroisses d'Hornu et de Saint-Ghislain furent unies pendant plusieurs siècles : aussi étaient-elles desservies par un seul et même curé. En effet, on lit que, le 9 octobre 1310, jour de la fête de saint Ghislain, l'abbé Roger amortit les biens que maître Nicolas de Longueville, curé d'Hornu et de Saint-Ghislain, destinait pour fonder une chapelle, à l'honneur de la Sainte-Vierge, dans l'église paroissiale d'Hornu. Jean, abbé de Lobbes, à la prière de ce curé et d'Olivier, son frère, curé de Fayt, en amortit d'autres situés à Hon, au mois de novembre suivant; ils étaient destinés à la même fin : ce que firent encore, le 30 novembre 1314, Gérard de Jauche, seigneur de Baudour, et Élisabeth de Bailleul, sa mère, à l'égard d'une pièce de pré qu'ils avaient à Baudour. Cette chapelle ayant été suffisamment dotée, l'abbé Etienne de Warelles la conféra, en qualité de patron, à Jean Termellielle, proche parent du fondateur, le jour de la Pentecôte 1328, et pria Guy de Boulogne, évêque de Cambrai, d'en confirmer la fondation : ce que cet évêque fit, le lendemain, par une lettre donnée au Cateau-Cambrésis. Jean le Mareschaux d'Hornu et maître Marsille De la Planche, chapelain de cette chapelle, en augmentèrent depuis les revenus par leurs donations ².

L'abbé Philippe Martin, à la prière de Brongnard, noble chevalier, seigneur de Hainin et d'Anfroipret, de Guillaume, curé de Hainin, et de Thomas Caudry, exécuteurs testamentaires de Thomas de Hainin, amortit quelques biens que ce dernier avait destinés à la fondation d'une chapelle à l'honneur de sainte

¹ *Monuments*, t. VIII, pp. 462, 463. — Archives du royaume, à Bruxelles : *Chambre des comptes*, t. 103, n° 26,641.

² *Monuments*, t. VIII, p. 575.

Marie-Madelaine, dans l'église paroissiale de Saint-Ghislain, laquelle fut confirmée par Pierre de Mirepoix, évêque de Cambrai, le 6 juin 1314, et conférée, pour la première fois, le même mois, à Jean Manus, prêtre, à la présentation de l'abbé Philippe, en qualité de patron ¹.

Le monastère de Saint-Ghislain acquit la collation d'une nouvelle chapelle, fondée tant par Marie Goncière, demeurant alors au monastère de Cantimpré, près de Cambrai, que par Henri Huriaux, à l'honneur de la Ste. Vierge et de St. Nicolas, dans l'église paroissiale d'Hornu. L'abbé Etienne permit à ce dernier de conférer, pour la première fois, cette chapelle, laquelle fut confirmée le 20 décembre 1545 par Gui de Ventadour, évêque de Cambrai ².

Le 19 juin 1350, Pierre Andrea, évêque de Cambrai, confirma la donation que le monastère fit aux habitants de Saint-Ghislain, d'une partie du cimetière de l'église de la paroisse, à charge qu'ils feraient dire deux messes : une des trépassés, pour les religieux, et l'autre du Saint-Esprit et 20 sols blancs tous les ans ³.

Par suite des privilèges qu'Albert de Bavière accorda à la ville de Saint-Ghislain, plusieurs étrangers vinrent s'y établir et les bourgeois, voyant que le cimetière de la paroisse n'était plus suffisant pour y enterrer leurs morts, prièrent l'abbé Jean de Gongnies de leur céder une partie du jardin du monastère pour l'agrandir : ce qu'il leur accorda en 1389, le jour de Saint Michel, à charge d'une reconnaissance annuelle. Cette donation fut confirmée, le 30 septembre de la même année, par le chapitre de Cambrai, le siège vacant ⁴.

Jusqu'en l'année 1491, il n'y avait pas eu de chapelle particulière dédiée à saint Ghislain. Quentin Benoit, qui était revêtu de la prélature, prit la résolution d'en faire ériger une pour la satis-

¹ *Monuments*, t. VIII, p. 486.

² Id. p. 503.

³ Id. p. 506.

⁴ Id. p. 523.

faction des pèlerins, qui ne cessaient de demander : où était la chapelle du Saint? Il apporta tous ses soins pour la rendre très-belle et digne d'y recevoir les reliques précieuses du saint fondateur de l'abbaye. Il fit disposer une châsse d'argent pour mieux honorer ce saint corps. Le tout étant prêt, il pria Henri de Berghes, évêque de Cambrai, de venir consacrer cet autel à la mémoire du Saint. On arrêta le jour de la cérémonie au 15 janvier. Les bourgeois, informés des préparatifs, en donnèrent connaissance à leurs amis, et le concours du peuple y fut extraordinaire. La chapelle ayant été consacrée par l'évêque en présence de cinq abbés, ils allèrent processionnellement au grand autel prendre ce sacré dépôt, et après en avoir tiré un bras pour servir de reliquaire, ils mirent le reste dans la châsse préparée et vinrent l'exposer sur l'autel de cette chapelle, à la vénération de tous ceux que cette belle solennité avait attirés ¹.

La chapelle de saint Ghislain avait été bâtie pour que les religieux ne fussent plus interrompus dans leurs offices par le grand nombre de pèlerins. L'abbé remédia à un abus qui pouvait encore troubler ses religieux : la vente des cierges, des médailles, des enseignes ou bannières de saint Ghislain, non bénits, qui se faisait même avec usure par diverses personnes dans l'église, avec bruit et confusion. Il établit au portail une personne, à qui il défendit de vendre d'autres médailles et images que celles que le trésorier lui délivrerait et au prix qu'on lui taxerait ².

¹ *Monuments*, t. VIII, p. 583. — DE BOUSSU, *Histoire de la ville de Saint-Ghislain*, p. 114.

² *Monuments*, t. VIII, p. 613.

CHAPITRE II.

Église paroissiale de Saint-Martin.

L'église de Saint-Ghislain était un secours de celle d'Hornu et déjà à cette époque on avait en vue d'ériger une paroisse dans la ville : ce qui cependant ne s'exécuta qu'après bien des contestations, en l'année 1589.

Les bourgeois de Saint-Ghislain commencèrent à bâtir leur église paroissiale, en 1563 ; et elle fut achevée deux ans après, comme on peut le voir par l'inscription d'une pierre enchâssée dans le frontispice. Cette église, dédiée à saint Martin, est construite dans le style ogival de la dernière période. Sa façade en pierre est à front de la Grand'Place : elle supporte le clocher qui est aussi en pierre, surmonté d'une flèche en bois de forme octogone et recouverte en ardoises. Le clocher renfermait autrefois dix cloches, dont quatre grosses. Une seule de celles-ci y a été laissée, à l'époque de la révolution française. Cette cloche porte les armes de l'abbaye et l'inscription suivante :

L'ON ME NOMME LAMBERTINE,
DOM NICOLAS ABBÉ DE ST-GHISLAIN
PRINCE DU ST-EMPIRE ET DE WIHÉRIES
COMTE DE BASÈCLES PRIMAT DU HAINAUT
SEIGNEUR DE LA VILLE DE SAINT-GHISLAIN ET AUTRES LIEUX
FUT MON PARRAIN ET POUR MARRAINE
D. ANNE MARIE BROUWET NÉE HOSSART DAIMERIES
DAME DU VILLAGE DE WANFERCÉE.
(Armes de l'abbaye.)
S. P. Q. C.
LES CHEVRESSONS NOUS ONT FAIT EN AVRIL 1750.

Cette église a dans œuvre 36 mètres en longueur dont 14 sont occupés par le chœur qui n'a que six mètres de largeur : il est à

pans coupés et éclairé par trois fenêtres dont deux du côté de l'évangile et la troisième du côté de l'épître ; la sacristie se trouve de ce côté. Le vaisseau a trois nefs, quatre travées, sans comprendre l'espace occupé par le clocher. A gauche chaque travée est éclairée par une fenêtre et à droite il n'y a qu'une fenêtre près de l'autel de Saint-Ghislain ; le fond du vaisseau est éclairé par trois fenêtres, en-dessous desquelles se trouvent les portes. Les voûtes de l'église n'ont été faites qu'en 1719. La maison voisine a retenu le droit d'avoir une porte de communication au cimetière, à cause du terrain cédé pour la commodité de cette église ¹. Du côté gauche de l'église et en dehors, au coin de la rue des morts, se trouve une place dans laquelle on remet les pompes à incendie ; audessus de la porte de ce local, il y a une niche qui contient la statue de l'ECCE HOMO.

On déposa dans cette église les corps de saint Lambert et de saint Bellère, disciples et compagnons de saint Ghislain. Une confrérie fut érigée en leur honneur. Ces reliques renfermées dans une même châsse ne furent données à la paroisse qu'à la condition que le curé de la ville irait tous les ans, le lundi de la cinquième semaine après Pâques, les représenter dans le chœur de l'église de l'abbaye, en procession, en présence de la communauté. Pendant quelque temps, on fut fidèle à la charge imposée ; mais insensiblement on la délaissa.

On érigea aussi une confrérie du Saint-Sacrement, qui existe encore aujourd'hui. Cette confrérie possédait avant la révolution française les biens suivants :

1 journal de pré gisant ès près de Baudour rendu	24 liv.
1 id tenant à la riviérette de Tertre.	24
1 quartier et demi id.	8
1/2 bonnier de pâture tenant à la chaussée de Saint-Ghislain à Tertre.	63
3 quartiers et demi gisant ès petites préelles	20
3 id. ès près de Douvrain tenant au rieu des cuves	5
Total.	144 liv.

¹ DE BOUSSU, *Histoire de la ville de Saint-Ghislain*, p. 141.

Ceux de ces biens qui ont échappé à la rapacité des agents du gouvernement révolutionnaire, furent mis en la possession de la fabrique de l'église, en 1834.

Il exista encore des confréries du Mont-Carmel, de Saint-Jean, de Saint-Crépin, de Saint-Nicolas de Tolentin et de Saint-Éloi ; mais elles avaient cessé d'être suivies déjà même avant la révolution française.

Les possesseurs des bénéfices de la Sainte-Vierge et de Sainte-Marie-Madelaine étaient obligés de célébrer la messe pour la facilité du public ¹.

L'église paroissiale de la ville de Saint-Ghislain ayant été jusqu'alors soumise à celle du village d'Hornu, l'abbé Hazart, attentif au bien et au salut de ses vassaux, considérant que les bourgeois tant à cause de l'éloignement des lieux que parce que leur ville étant fermée, ne pouvaient être secourus de leur pasteur dans les nécessités urgentes, pria Louis de Berlaymont, archevêque de Cambrai, d'ériger l'église de Saint-Ghislain en paroisse, en la détachant de celle d'Hornu. Cet archevêque eut égard à ses justes propositions, et pour se conformer aux décrets des conciles provinciaux de son diocèse et à ceux du concile de Trente, il sépara, avec le consentement de maître André Le Waitte, curé de ces deux églises, celle de Saint-Ghislain d'avec l'autre, en l'érigeant en paroisse et lui assignant pour limites les remparts et les murailles de la ville, et pour dot les oblations, les menues dîmes, le gambage et autres droits que les curés d'Hornu avaient eu coutume de percevoir jusqu'alors dans l'enceinte de la ville, ainsi que les fruits des chapelles de la Sainte-Vierge et de la Madelaine, fondées dans ladite église de Saint-Ghislain, dédiée à Saint-Martin ; se réservant cependant le pouvoir d'assigner une plus grande portion à cette nouvelle paroisse, appartenant à la mère-église d'Hornu, après la cession ou trépas du curé, maître André Le Waitte. L'érection de cette paroisse et sa séparation d'avec celle d'Hornu se fit au mois de mai 1589, et non en

¹ DE BOUSSU, *Histoire de la ville de Saint-Ghislain*, p. 125.

1594, comme le dit Brasseur : celui-ci a confondu la date de la lettre de l'érection avec celle de l'augmentation du gros de la cure de Saint-Ghislain, augmentation que les vicaires-généraux de Cambrai firent en effet, après la mort de maître André Le Waitte, de deux muids de blé et un d'avoine que l'abbaye de Saint-Ghislain payait à la cure d'Hornu, comme il paraît par la lettre des vicaires-généraux, datée de Mons, le 24 octobre 1594¹.

En moins de deux siècles, cette paroisse se forma un revenu de près de trois mille livres.

Donnons un extrait du compte de 1786, laissant de côté le nom des débiteurs.

<i>1. Menues rentes.</i>	sols d.
Sur une maison et héritage au coin du chemin de l'ermité et de la Grand'Rue	7 »
Sur une maison et héritage proche la porte des marais dite porte de Mons.	13 »
Sur un pachi à la porte de Mons.	5 »
Sur un pachi à la porte d'Ath.	4 8
Sur une maison et héritage à la Grand'Rue	17 »
Sur un pachi près de l'écluse de Boussu	13 8
Sur une maison et héritage en la rue de l'Enguigueries	6 10
Sur une maison et héritage en la rue de la porte d'Ath	8 6
Sur une maison et héritage en la rue de la porte de Mons.	17 »
Sur une maison tenant aux remparts de la porte de Mons.	4 2
Sur une maison, héritage, grange, sis en la Grand'Rue, tenant aux remparts	18 2
TOTAL . . .	5 15 0
<i>2. Autres rentes.</i>	
Les pauvres sur un héritage à Hornu	1 » 4
La ville sur les remparts	2 2 4
Sur une maison à Quaregnon-Mont-le-ville	16 12 6
<i>A reporter. . .</i>	19 15 2

¹ *Monuments*, t. VIII, p. 809.

	<i>Report.</i> . . .	19	13	2
La recette des États du Hainaut		3	13	»
Sur une maison et héritage tenant à la porte de Mons et aux remparts.		1	14	»
Sur une maison et héritage à la grand'Rue		1	»	2
Sur une maison et héritage à Baudour, au chemin de Mons à Condé.		7	»	»
Sur une maison et héritage à Wasmuel, en la rue de la Mariette.		10	»	»
Sur une maison et héritage à la porte de Mons		6	»	»
Les États du Hainaut		7	15	»
Sur une maison et héritage à Herchies, à Waqueresse		4	5	»
Ville de Saint-Ghislain, pour l'obit de Jacqueline Colroit.		8	3	4
Les États du Hainaut, pour la fondation Dom Amand d'Anvaing		13	11	»
Les pauvres de Saint-Ghislain, pour l'obit d'Amand d'Anvaing		15	12	6
L'église et les États du Hainaut, pour les mêmes fondations.	225	»	»	»
Sur une maison et héritage à Hautrage, 1/2 journal tenant aux waresais.		7	7	»
Sur une maison et héritage à Dour.		15	6	»
Sur une maison et héritage à Wihéries en la couture de Saint-Ghislain.		9	15	»
Sur une maison et héritage à Tertre, jugement de Baudour, rue du Quenne		8	18	»
Sur une maison et héritage à Jemmapes, pour la messe de Sainte-Anne		16	7	»
Les États du Hainaut, pour obit fondé par Gaspard de Boussu		10	13	»
Ville de Saint-Ghislain, pour la fondation de Marie Letrop.		31	17	6
Sur une maison et héritage, à Blaugies, pour la fondation de Margueritte Noël.		12	10	»
Sur une maison et héritage à Villerot, fondation de François Dusart		7	»	»
Sur les marais de la ville de St-Ghislain, pour obit de Pierre Ronchain		9	»	»
Sur une maison et héritage à St-Ghislain, fondation de Jean Froyon		4	15	»
Ville de Saint-Ghislain, fondation de quatre obits pour Nicolas-François Meurant, pasteur de Fouleng		24	»	»
Sur une maison et héritage aux remparts, obit de Jacques De Bay		8	»	»
	<i>A reporter</i> . . .	488	17	8

	<i>Report.</i>	488	17	8
La recette de Baudour, sur une maison et héritage près de la riviérette, pour obit de Louis Lebon		4	6	5
Sur une maison et héritage à Saint-Ghislain, rue de l'hermite, fondation Quentin Cornu		15	»	»
Sur une maison et héritage à Villerot, pour deux obits de Jean-Baptiste Mercier		14	»	»
Sur une maison et héritage contenant un journal, à Grand'Glise, fondation de M. Charles De la Deuze et de M. Jean Duquenne		23	»	»
Sur une maison et héritage à Saint-Ghislain, pour deux obits d'Henri Fassiau		15	6	6
Sur une maison et héritage au Pommerœul, en la rue des Anges, fondation du S. Delaforge, curé, quatre obits		30	»	»
Sur une maison et héritage à Baudour, contenant trois quartiers, pour la fondation des D ^{mes} Dereumes		10	8	»
Sur une maison et héritage, appelés le Grand-Saul, à Frameries		15	9	4
Sur une maison et héritage à Saint-Ghislain, rue de l'école, pour deux obits de Philippe Dereume		8	17	»
Sur une maison et héritage à Wasmes		15	»	»
Sur une maison et héritage à Hautrage, au rieu, pour fondation de l'obit de Marie d'Assignies		20	»	»
		<hr/>		
		660	4	11

3. Biens fonds, terres.

Deux journaux gisant es caves, à Wamuël	35	»	»
Un demi-journal à Quaregnon, tenant au Grand-chemin	27	»	»
Un demi-journal à Quaregnon, tenant à la Chaussée de Mons à Valenciennes	8	»	»
Un demi-journal, au même champ	9	»	»
Un journal sur le Champ-Brulé, jugement de Quaregnon	21	13	»
Un journal sur le champ du Paquier, jugement de Quaregnon	13	10	»
Trois quartiers, même champ	10	»	»
Trois quartiers, idem	13	»	»
Un demi-journal sur le Campiau	6	10	»

	<i>A reporter.</i>	143	13	0
--	--------------------	-----	----	---

	<i>Report.</i>	. . .	143	15	0
Un demi-bonnier dessus le bois du Flénu et le chemin de Binche, jugement de Quaregnon			25	»	»
Deux journaux à l'épinette, près de Paturages			28	»	»
Un journal à l'épinette, au rond-buisson			12	10	»
Un journal à la Queue-du-chien, jugement de Quaregnon.			10	»	»
Un demi-journal champ à cailleaux, jugement de Quaregnon.			10	10	»
Un demi-journal, idem			8	15	»
Un demi-journal, champ de la justice de Wasmes			9	»	»
Un demi-journal, idem			11	15	»
Un bonnier, champ à Cailleaux			15	»	»
Cinq quartiers, tenant à la chapelle de Wasmuël			41	»	»
Un bonnier à Quaregnon, tenant au grand chemin de Mons à Valenciennes			111	»	»
Un journal, couture de Wattehayé, jugement de Ressignies, pour fondation de Nicolas Vinche et l'obit de Jean Charlard.			25	»	»
Trois quartiers à Hornu, couture de Wattehayé, même fondation			18	»	»
Onze quartiers, couture de Vanneau, jugement de Wasmes			47	»	»
Un demi-bonnier, couture des Euvies, tenant au rieu du pont, à Bourdeau.			65	»	»
Trois quartiers, champ de la Justice de Wasmes, couture des Quennes			22	15	»
Une huittelée, gisante au jugement de Boussu			26	10	»
Un journal en la couture des Veaux.			18	»	»
Trois quartiers et demi en la couture du lumaire, jugement d'Hornu, pour obit de Jean Randour			23	»	»
Un demi-bonnier, couture de Robermont, juridiction de Boussu, pour l'obit de Jean Wiart			26	10	»
Un journal à la rampe, juridiction de Boussu.			26	10	»
Trois huittelées, couture du champ à la borgne, juridiction de Hainin, fondation de Vaast Pierrart			50	»	»
Sept quartiers à Hautrage sur diverses coutures, fondation de Jeanne Debehault et Michel Blaves, son mari.			14	»	»
Sur un héritage à Hornu, les pauvres de Saint-Ghislain			4	4	»
Frais de criées, etc			641	11	4
			<hr/>		
	TOTAL.	. . .	1431	5	4

4° *Prairies.*

Un journal à Flieu, obit de Jean Villerte	24	»	»
Un demi-bonnier les Robersars, obit de Gaspar Bourgeois et Dom Pierre Bourgeois	48	»	»
Un journal tenant au pré du temple, obit Adam Ernart . .	18	15	»
Cinq quartiers et demi, tenant au pré du temple, obit de Jean Bulteau	56	10	»
Un demi-journal ès Bersy, obit de Jean Leclercq.	20	10	»
Un journal as près de la Planche à l'oiseleur, fondation des messes des trépassés	36	10	»
Trois quartiers, le vieux tordoir, messe des trépassés . .	40	»	»
Un quartier tenant à la rivièrette de Tertre, obit de Matthieu Dumont	8	»	»
Un demi-bonnier vers les Flieux, obit de Jolente Abrassart.	34	10	»
Un journal as petites préelles, obit de Jean Hocquegeau.	50	»	»
Un demi-bonnier as près du Tertre, obit de Jean Hoc- quegeau	42	»	»
Trois quartiers ès grandes-préelles, tenant à la rivièrette du Tertre, obit de Noël Haneuse.	18	13	»
Deux journaux tenant à rivièrette, obit de Martain Detran.	51	»	»
Un quartier à usage de fosse à poissons	8	10	»
Un demi-journal as près à charbon	7	»	»
Un demi-journal as près de Baudour.	22	»	»
Cinq quartiers tenant à la chasse des près de Baudour, obit et memento de Jean Hocquegeau.	60	»	»
Un demi-journal as près de Baudour, obit de Jean Courbois.	28	»	»
Héritage et fruit du cimetièrè	8	»	»
Criées ou pot de vin	82	12	»
Vieux bois et vieux tableaux	51	12	»
TOTAL.	736	4	0

Toutes les sommes forment un total de 2,836 livres 9 sols 3 deniers ¹.

Par suite des lois révolutionnaires de la France, appliquées en Belgique en 1797 et 1798, les biens de l'église furent réunis au domaine de la nation. De ces biens, les uns furent vendus, d'autres, en vertu de l'arrêté du 9 fructidor an IX (1^{er} août 1801),

¹ *Archives de la ville de Saint-Ghislain.*

passèrent au bureau de bienfaisance; ceux qui n'étaient point aliénés ou dont le transfert n'avait point été fait, furent rendus à la fabrique, en vertu de l'arrêté du 7 thermidor an XI (26 juillet 1803).

Depuis cette époque, de nouveaux biens furent donnés à la fabrique, à charge d'offices religieux; nous n'entrerons pas dans le détail, nous nous contenterons de donner la récapitulation du revenu de l'église, à ce jour.

	fr.	c.
1. Fermages	2,546	28
2. Rentes	1,335	88
3. Rentes emphytéotiques	352	99
4. Rentes sur l'Etat	1,367	80
5. Chaises	860	»
6. Idem de luxe	188	50
7. Annuels de la confrérie du St-Sacrement	90	63
8. Produits des cloches.	70	»
	<hr/>	
TOTAL	7,232	08

Par suite d'un concordat avec le Saint-Siège, il devait y avoir en Belgique un archevêché à Malines et quatre évêchés suffragants : Tournai, Namur, Liège et Gand. L'évêché de Tournai devait comprendre le département de Jemmapes. Par son décret du 23 vendémiaire an XII de la république française (16 octobre 1803), Monseigneur Hirn, évêque de Tournay, régla la circonscription des paroisses de son diocèse, érigea l'église de Saint-Géry, à Boussu, en église paroissiale de 2^e classe, et y nomma un curé-doyen pour le canton, dans le ressort duquel fut comprise l'église succursale de la ville de Saint-Ghislain.

LISTE DES CURÉS DE LA PAROISSE.

1589. Nicolas Stiévenart.
Guillaume Laurent.
André Plicette.
Philippe Resteau, né en 1613, décédé le 4 mars 1669.
1669. Nicolas Noppere.
François Lembolte.
1713. Charles-François De la Forge.
Claincart.
1751. Jacques-Antoine Rue, né à Péruwelz le 1^{er} juin 1715.
17... Demarez.
1770. L. Degay, né à Péruwelz le 21 septembre 1737, transféré à Lessines en 1779.
1780. F. Herchuez.
Jean Baptiste Leclercq.
1803. Laurent-Joseph Jamenne, né à Momignies en 1746; il avait été doyen, vicaire-général et censeur de livres, et décéda à Saint-Ghislain le 22 mars 1812.
1812. Jean-François Deshayes. (Dom Placide, ancien religieux de Saint-Ghislain,) né à Herinnes (Brabant), le 29 décembre 1749, décédé à Saint-Ghislain le 22 mars 1828.
1826. Amand Deleau, né à Vicq, le 15 décembre 1758, décédé à Saint-Ghislain, le 5 février 1836.
1836. Jules Conreur, né à Fontaine-l'Évêque le 1^{er} mai 1807, fut transféré à Saint-Nicolas-en-Havré à Mons en 1837, curé-doyen de Binche en 1842, chanoine titulaire de la cathédrale de Tournai en 1858 et vicaire-général en 1872.
1837. Jean Nachtergal, originaire du Graty, fut nommé curé-doyen de Dour en 1845, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai en 1860; pensionné en 1861, il s'est retiré à Tongre-Notre-Dame.
1845. Félix Delferrière, né à Nivelles le 21 mars 1795, nommé curé-doyen à Binche en 1858.
1858. Adolphe Guelton, né à Tournai, le 25 mars 1820 C'est sous l'administration de ce pasteur qu'on ouvrit, en octobre 1860, une école tenue par des frères de la doctrine chrétienne; que, le 25 juin 1862, M. le doyen de Boussu bénit solennellement le nouveau cimetière; que, le 11 septembre 1862, les nouvelles orgues placées à l'église furent reçues; enfin que l'église fut éclairée par le gaz, pour la solennité de la Noël. En la même année 1862, il fit aussi restaurer le presbytère.
-

CHAPITRE III.

Écoles , collège , hôpital , fondations pieuses.

En 1460, il y avait déjà à Saint-Ghislain une école tenue par un prêtre, à qui la ville payait, tous les ans, cent sols, mais jusqu'au bon plaisir de l'abbé; ceci prouve que les abbés ont toujours eu le pouvoir de révoquer ces maîtres d'école ¹.

En 1560, Nicolas Stiévenart, prêtre, enseignait les humanités; il quitta son école pour être curé à Élouges ². Il fut remplacé par un nommé Bridou.

En 1673, l'abbé Moulart, à qui l'instruction de la jeunesse était extrêmement à cœur, voulut ériger un collège dans les formes; et, pour y parvenir, il chercha un régent zélé, qu'il trouva en la personne de Nicolas Stiévenart, curé d'Élouges. Les magistrats de la ville, s'unissant à sa bonne intention, firent le contrat suivant avec ce curé :

1^o Qu'il viendrait résider à Saint-Ghislain, pour la Noël prochaine, avec deux maîtres afin d'y enseigner les humanités comme on les enseignait au collège d'Ath;

2^o Qu'on lui fournirait deux maisons, que l'on prit à rente de Léonard Nezi, greffier de la ville;

3^o Que l'abbaye lui donnerait pour gage cinquante livres tournois et vingt quartées de gros charbon, et la ville cent livres tournois de gage et vingt livres de pension, pendant sa vie, à charge qu'il payerait le salaire des deux maîtres, qui recevraient une rétribution convenable, quand ils assisteraient aux offices divins, dans l'église paroissiale, sans obligation cependant d'y assister;

4^o Que les jours solennels, il y devrait envoyer quatre étudiants revêtus de surplis, pour assister à l'office.

¹ *Monuments*, t. VIII, p. 574.

² *Id.*, p. 632.

Ce contrat fut passé, le 14 novembre 1573, entre l'abbé et les échevins, d'une part, et ce curé, de l'autre, à qui on donna le nom de grand-maitre¹.

Quoiqu'il y eût déjà un hôpital à Saint-Ghislain, l'an 1560, comme il paraît par un compte de cette époque de la massarderie de la ville à laquelle il appartenait, cependant, attendu que cet hôpital n'avait aucun revenu, et que la ville, chargée de son entretien, n'était déjà que trop obérée, à cause des sommes considérables qu'elle avait dû prendre à intérêt, tant pour payer les subsides, les tailles et les autres dettes, que pour les fortifications et l'achat des munitions de guerre, l'abbé Hazart, secondant les pieux desseins de Nicolas Stiévenart, autrefois curé d'Élouges, régent du collège de Saint-Ghislain, depuis 1573, et enfin, curé de cette ville après la mort d'André Le Waitte, amortit ce collège avec son héritage, pour le convertir en un hôpital. Il signa cet amortissement, le 10 février 1594, et le 11 juillet de la même année, il donna deux cents livres aux sœurs hospitalières qui y soignaient les malades. Le dit curé Stiévenart, qui avait acheté cette maison assez près du grand-pont de la grande-rivière, tenant, d'une part, à ladite grande-rivière, à l'héritage Gilles Magron, et par-derrière, à la Haute-Planche, dite le Haut-Pont, fit amortir encore, le même jour, une autre maison et héritage, qu'il avait achetés pour servir de maison de cure à perpétuité, et contiguë à l'autre. Celle-ci fut ensuite donnée pour agrandir le dit hôpital de Saint-Ghislain, dédié à sainte Élisabeth. On vit s'accroître peu à peu les revenus de cet établissement, ainsi que le nombre des sœurs qui le desservaient.

Le 15 octobre 1595, l'abbé Hazart donna l'habit religieux à deux jeunes filles, qui s'acquittèrent de leurs devoirs d'hospitalières, à la satisfaction de l'abbé, du curé et des bourgeois de la ville, pendant la maladie contagieuse qui régnait à Saint-Ghislain². L'abbé Hazart et Nicolas Stiévenart firent venir de l'hôpital de la

¹ *Monuments*, t. VIII, p. 674.

² *Id.*, p. 818.

Madelaine, à Ath, en 1600, quelques vierges pieuses et charitables pour soigner les malades et les infirmes dans la maison qu'ils avaient fondée. Sœur Jeanne Ledoux venue d'Ath fut supérieure. Quoique portant l'habit religieux, ces vertueuses filles n'étaient cependant liées par aucun vœu; mais, en 1612, voulant se consacrer entièrement et irrévocablement au service du Seigneur, elles embrassèrent la règle de saint Augustin. Sœur Antoinette Duby, qui fut leur première prieure, vint de l'hôpital de Saint-Jean de Cambrai, pour les former à ces statuts. Ces religieuses assistent aux offices du dimanche, revêtues d'un rochet.

Cette communauté acheta, en 1716, un vaste terrain et jeta, en 1725, les fondements d'un nouveau couvent et d'une église, dont les entrées se trouvent à l'extrémité d'une ruelle qui a son ouverture sur la Place. L'église fut bénite, en 1729, par dom Ghislain Lévêque, abbé de Saint-Ghislain. Elle n'a qu'une nef; mais elle est charmante : elle est ornée de douze tableaux, représentant les apôtres, peints par le montois d'Avesnes; et d'autres, plus anciens, provenant, dit-on, de l'abbaye de Saint-Ghislain. Parmi ces derniers, sont deux peintures sur marbre. La première représente Dagobert, ou plutôt Sigebert, son fils, roi d'Austrasie, faisant donation à saint Ghislain d'Ursidungus avec ses dépendances; la seconde, sainte Waudru, conversant avec saint Ghislain.

A l'entrée du chœur de cette église, il y a, de chaque côté, des reliques de saint Ghislain et de saint Sulpice, provenant de l'ancienne abbaye. Ces reliques sont enfermées dans de grandes châsses en bois, sur l'une desquelles on lit :

CORPUS
S^{ti} GHISLENI
EPIS. ET CONF :
1715.

Sur l'autre :

CORPUS
S^{ti} SULPITII
EPIS. ET CONF.
1737.

D'autres reliques des mêmes saints sont déposées dans deux élégants reliquaires d'argent, placés de chaque côté de l'autel.

Dans le cloître, qui n'est pas dénué d'un certain mérite architectural, il y a un tableau représentant l'invocation de saint Ghislain.

La salle des infirmes était encore, il y a quelques années, contiguë à l'église, dont elle n'était séparée que par un rideau ; les malades pouvaient ainsi assister au saint sacrifice de la messe, de leur lit de douleurs.

L'ancien couvent et sa chapelle ont été convertis en des maisons de particuliers : l'une d'elles n'est autre chose que la chapelle dont le chevet y est entièrement conservé, surtout à la toiture. Au rez-de-chaussée, on a rempli le coin coupé que ce chevet laissait, et on y a élevé une petite chapelle dans laquelle se trouve une image de la Sainte-Vierge, sous le titre de Notre-Dame-du-Portail ; on a pratiqué dans la face latérale (à front de rue) une porte et des fenêtres, et au premier étage, des fenêtres ordinaires : de sorte que l'ancien bâtiment est méconnaissable, le chevet seul à pan coupé le fait découvrir.

Le couvent fut supprimé, en vertu de la loi du 15 fructidor an iv, art. 20, et de celle du 5 frimaire an vi, art. 12 ; mais les religieuses restèrent dans l'hôpital et continuèrent à le desservir : elles durent abandonner la gestion de leurs biens à une administration laïque. Une commission des hospices civils fut instituée et prit la régie de l'établissement hospitalier. Les administrateurs furent les citoyens Brouwez, Leduc et Cavenaile.

Une douzaine d'années après, un décret du 15 novembre 1810 reconnut comme congrégation hospitalière les dames qui desservaient l'hôpital.

Elles nourrissent et soignent quelques infirmes, quelques vieillards, et ont des classes gratuites et une école payante; elles ont même tenu pendant quelques années un pensionnat. C'est à cette fin qu'elles ont fait construire à leurs frais de vastes bâtiments, pour leurs classes et le logement des pensionnaires.

Cette communauté religieuse compte quatorze personnes, dont treize professes et une novice. La mère prieure est sœur Scholastique Godefroid.

Charles de La Deuze, natif de Saint-Ghislain, chanoine de la cathédrale de Tournai, donna à cette pieuse maison deux mille deux cents livres au moins en argent, sans comprendre plusieurs autres aumônes en autre espèce, pour la nourriture des hospitaliers: l'argent fut employé à l'achat d'une rente de 125 livres pour la fondation d'une couché et la rétribution de cinquante-deux messes par an. Par son testament, il donna encore à cette maison six cents livres de rente, à charge de distribuer tous les jours la soupe à treize pauvres veuves; mais cette clause ayant été trouvée dans la suite assez embarrassante, l'archevêque de Cambrai, son testamenteur, la changea en faisant distribuer deux liards chaque jour à treize veuves; ce qui s'exécuta avec beaucoup d'exactitude jusqu'à la révolution française.

Marie Hazart, sœur de l'abbé Hazart, donna huit cents livres.

Nicolas Stiévenart, curé de Saint-Ghislain, outre l'achat qu'il fit du collège pour le convertir en hôpital, donna encore plusieurs petites rentes formant ensemble un revenu annuel de cent-vingt-huit livres, dix-neuf sols, deux deniers, et une fois seize cents livres que l'on employa aussi, avec les autres deniers des donateurs, en rentes.

Nicolas Horion, chanoine de Condé, natif de Saint-Ghislain, augmenta les biens d'une rente de dix livres, sept sols, six deniers.

Élisabeth de Crynne donna en une fois cent-huit livres.

Martin Desheau, serviteur du monastère, donna aussi en une fois deux cents livres.

Un grand nombre de rétributions des messes que les religieux

exonérèrent, avec la permission de l'abbé, furent données en aumône à cet hôpital ¹.

Les biens de l'établissement étaient :

Une partie de prairie contenant deux journaux située à Saint-Ghislain, achetée en 1731 et amortie en 1755.

Un demi-bonnier de prairie situé à St-Ghislain, donné l'an 1595 par Vaast Gérard, avec charge d'une messe par semaine, réduite à 12 par an, en 1697, dont l'amortissement eu lieu en 1755.

13 quartiers de pré en deux parties, donnés en 1595 par Jean Lefèvre, pour la dot de sa fille.

16 quartiers de pré situé à Baudour.

5 journaux et un quartier situés aux Herbières, à Baudour, dont une partie a été achetée en 1602-1612-1634, et un demi-bonnier avait été donné en 1596 par Stiévenart, un journal et un demi bonnier donnés en 1604 par Vaast Piérart, pour fondations de saluts avec Salve Regina et de profundis; ce bien fut amorti en 1755.

1/2 bonnier de terre situé à Hornu, donné en 1591 par Stiévenart et amorti en 1755.

15 quartiers situés à Hornu, achetés en 1603, dont 8 quartiers ont été donnés par Antoine Havine en 1670 et amortis en 1755.

14 huittelées à Baisieux, achetées et amorties en 1755.

2 journaux et demi situés à Cuesmes, achetés et amortis en 1755.

2 bonniers et un journal et demi situés à Quaregnon, achetés et amortis en 1755.

Ces divers biens rapportaient 807 livres. Les rentes s'élevaient à 348 liv., sur lesquelles il fallait prendre 179 livres pour 179 messes, 50 livres pour le chapelain et 70 pour le Directeur ².

MÈRES PRIEURES DU COUVENT.

1600. Sœur Jeanne Ledoux.

1612. Sœur Antoinette Duby.

Sœur Jacqueline Delaunois.

1687. Sœur Marie-Anne Havinne.

1711. Sœur Agnès Leclercq.

Sœur Marie-Joseph Cambier.

Sœur Marie-Françoise Pochet.

¹ *Monuments*, t. VIII, p. 539.

² Archives du Royaume, à Bruxelles. *Chambre des comptes*.

1742. Sœur Augustine Piérart.
1755. Sœur Agnès Manche.
1779. Sœur Élisabeth Duquenne. ?
1795. Sœur Agnès Rogier.
Sœur Scholastique Lejeune.
1815. Sœur Victoire Desagher.
1818. Sœur Marie-Joseph Simon.
1821. Sœur Augustine Boutry.
1843. Sœur Scholastique Godefroid.
-

CHAPITRE IV.

Petites chapelles et calvaire. — École chrétienne.

Nous avons déjà signalé la chapelle de Notre-Dame-du-Portail qui se trouve à l'entrée de la Grand'Rue, presque en face de l'église.

Dans la rue du Moulin, il y a une statue de la Vierge Douloureuse, tenant sur ses genoux son divin fils mort. On voit souvent des chandelles allumées, à droite et à gauche de cette chapelle.

La statue de la Vierge immaculée qui se trouve dans la rue du Curé, porte les passants à la piété.

A l'entrée de la rue du rempart, tenant à l'abbatoir, il y a un calvaire : entre les statues de saint Jean et de la Madeleine s'élève une grande croix, sur laquelle est attachée l'image du Sauveur. On y lit ces paroles :

IL M'A AIMÉ ET IL S'EST LIVRÉ LUI-MÊME A LA MORT POUR MOI.

Enfin, en face de la Haine, en allant de la rue du Port à celle du Rempart, on voit au-dessus d'une porte, la statue de Saint-Joseph sous la protection de qui est placé l'établissement des frères de la doctrine chrétienne arrivés, au nombre de trois, à Saint-Ghislain, en 1860. Leurs classes sont bien suivies et les parents des enfants qui les fréquentent, sont heureux des bons résultats de l'éducation donnée par ces instituteurs modèles.



Nous finissons ce travail, en déclarant que nous n'avons pas eu en vue de composer une œuvre de littérature; mais de retracer les faits historiques concernant une petite ville fort intéressante du Hainaut; nous avons la conscience d'avoir été narrateur fidèle.



ANNEXES.

I.

Otton I confirme la possession des biens de l'abbaye de Saint-Ghislain.

985.

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Otto, Romanorum, divina favente gratiâ, imperator augustus. Pro remuneratione perpetua et vitæ præsentis regniq[ue] nostri stabilitate, cum inquireremus eos, qui ad nostrum pertinent imperium, locorum status, qui dicati sunt Deo sanctisque ipsius, pervenit ad notitiam nostram quidam venerabilis locus, olim ab incolis Ursidongus, nunc Cella vocatus, ad quem, sicut relatione fidelium nostrorum didicimus, de Athenis, civitate Græcorum, commevit sanctus confessor Christi Gislano, sacerdos et monachus; hunc locum rex Dagobertus cum beato Gislano ad unguem perduxit et, ut in gestis ejusdem sancti legitur, regia munificentia ampliavit; sanctus vero Otbertus cum beato Amando in honore apostolorum Petri et Pauli eundem locum dedicaverunt. Noverint ergo duces et marchiones, comites etiam nostri et principes et totius regni nostri procerum multitudo locum hunc regia tuitione semper et ubique protegi et defendi; itaque præcepimus substituere rerum ad eundem locum pertinentium possessiones, quatenus, regia corroboracione confirmata, semper ad usus fratrum in eodem loco servientium famulentur: Hornud, cum præinctu ipsius in gyro et districtu toto, à flumine videlicet Wamii usque ad viam ubi magna crux statuta est, et inde ad alium fluviolum, qui Hannelton appellatur, quousque ad flumen magnum Hayna perveniatur; in Durno ecclesiam unam (cum decimis ab antiquis diebus usque in præsentem diem ibi aspicientibus, videlicet de Offineis et de Slogia, dimidiam partem villæ et totam decimam omnium feodorum ad eandem villam pertinentium; in eadem villa Durno, mansos decem et dimidium; inter Dereineias et Brantineias et Offineias et Gondurnum et Belgeias et Erchanam, mansos viginti octo); in Lismonthe, ecclesiam unam (cum decimis ab antiquis diebus ibi aspicientibus, videlicet de Belgeis et de Erchana et de Astices, mansos septem et dimidium; in Asquileias, mansum unum et hospites sex et decem bunnaria terræ; in Villaquaterlesiam (sic), ecclesiam unam in honore sancti Quin-

hini, martyris gloriosi, et duos mansos terræ; in Villare, ecclesiam, cum duobus mansis et appenditiis Harminiaco et Bawineis et decimis de terris sancti Landelini et Audomari; in Villare, novemdecim mansos; in Novella, ecclesiam unam, cum aliis terris; in Betineias, sex curtilia et alias terras, et in Stesles, mansum unum, cum aliis terris; in Aldrineias, mansos quindecim; in Erineias, quartam partem ecclesiæ et totius villæ; in Resin, mansos duos et unum curtile (et culturam terræ arabilem; in Veri, duo curtilia et terram arabilem; in Gussineias, duos hospites et terram arabilem; in Ursineias, duo curtilia et terram arabilem); in Basiaco, mansos duos quos dedit Alma Aldegundis; in Mosteroleurt, quæ est in pago Cameracensi, quatuor curtilia (et pratum et molendinum et terram ad duas carucas; in Semereias et Ramulgeias, duo curtilia et terras plures; apud sanctum Paulum circa Triverias, hospites quatuor et decem bunnaria terræ; in Rumineias, mansos quidecim et silvam quingentis porcis pasceendis; in Tumâides, curtile unum et octo bunnaria terræ; in Mirewoldo, mansos quinque et piscaturam unam; in Henwîrîch, molendinum dimidium et dimidiam piscaturam et curtile unum; in Bercineias et in villa, curtilia terras cultas, et incultas, silvas, prata; in Villare, capellam unam); in Villare, super Tenram, bunnaria duodecim et unum pratum; in Allemannis villa, quæ sita est in pago Suessionensi, hospites, vineas et terras cultas et incultas. Haec omnia in eodem loco præsentî auctoritate per hanc nostram imperialem paginam concedimus, confirmamus et confirmando sigilli nostri impressione corroboramus, atque ipsum locum omniaque sibi, more antecessorum nostrorum in nostram tuitionem accipimus et præcipiendo præcipimus ut nullus dux, marchio, comes sive aliqua major minorve judiciaria persona ipsum monasterium inquietare aut aliquid de rebus sibi pertinentibus auferre præsumat, et ut hæc nostræ ingenuitatis auctoritas stabilis et inconvulsa permaneat, hoc præceptum propria firmamus manu.

Signum Domini Ottonis, magni imperatoris et invictissimi augusti. Adalgerus, cancellarius sedis, vice Bardonis, Archicancellarii, recognovi. Acta calendis Maii, anno dominicæ incarnationis **ccccclxv**, indictione duodecima, anno autem domini Ottonis **xxx**^o, imperii scilicet **iiii**^o. Actum Noviomago, in Dei nomine feliciter. Amen.

Dom Baudry, *Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain*, dans les *Monuments*, etc., t. viii, p. 295.

II.

Première charte des serfs ou serviteurs de Saint-Ghislain.

978.

Ego siquidem Hermarus more carnali quamdam filiam habens, Roburgam nomine, alterius familiæ, quam, ob amorem Dei vel consanguinitatis, à possessoribus mutuavi, id est Oda filiusque suus Roso, et servum unum sive ancillam unam, id est Mainsendam, pro ea illis tradens, traditione stabili inter nos firmante, coram testibus legalibus; deinde cogitans quid mihi melius futurum esset de ea, menti occurrit ut quia peccati more procreata, per quam incidi per eam relever a delicto, tradens eam gloriosissimis patronis nostris, clavigero Christi Petro, in loco antiquitus Ursidungum nuncupato, ac scilicet almo Gyslano, qui locum illum ex sua præsentia consecravit, ea tamen ratione ut, omni anno, in sollemnitate ipsius sanctissimi confessoris, quæ est VII idus octobris, I denarium persolvat, atque deinceps si filii aut filiæ ex ea fuerint, filii denarios II, filiæ I solvere studeant; advocacionem vero ab abbate vel advocato lucullus (loculi) requirant. Ut autem traditio vel mutuatio nostra inviolabilis permaneat per succedentia tempora, Karterulam fieri in eodem monasterio petii, in quâ mutuationis vel traditionis testimonio exarata esse videtur.

Signum Hermari, qui hanc mutuationem statui.

Signum Gerloni, item Gerloni Wuidonis, abbatis, Simonis, Rombodi, Bosonis, Teutboldi, Weneberti, Warneri, Alberti, Luhini, Alberti, Hildradi, Eilfridi, Raignardi, Evrardi, Emmonis Rothardi, Alheri. Acta traditio nostra (in) monasterio Cellæ, anno Dominicæ incarnationis MCCCCLXXVIII, indictione XI, XIII kalendas Maii, die Parascevæ, imperante Ottone, imperatore augusto, dominantibus consulibus Godefrido et Arnulfo. Ego Hildradus scripsi et subscripsi.

Monuments, t. VIII, pp. 300 et 301.

III.

L'empereur Henri confirme les biens de l'abbaye de Saint-Ghislain.

1018.

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Heinricus, divina favente clementiâ, Romanorum imperator augustus. Ubicumque locorum ecclesias

à christi fidelibus constitutas si vel aliquid addendo vel addita juvamus confirmando, nobis id regniq̄ue nostri stabilitati prodesse non dubitamus: quapropter noverit omnium fidelium nostrorum universitas qualiter nos, pro remedio animæ nostræ seniorisque et nepotis nostri, tertii videlicet Ottonis, imperatoris augusti, qui ipsum venerabilem locum ad Dei servitium ibi confirmandum in tuitionem suæ imperatoriæ auctoritatis suscepit, interventu etiam Reinbarii, comitis, ac petitione Gerardi, Cameracensis ecclesiæ venerandi præsulis, pauperi monasterio in honore sancti Pætri, apostolorum principis, constructo, ubi pretiosus confessor Christi GislenuS corporaliter jacere videtur, prædia à Christi fidelibus concessa vel adhuc concedenda; præcinctum etiam loci ipsius in gyro, à flumine scilicet Wasmii usque ad viam ubi magna crux statuta est, et inde ad alterum fluviolum, qui Haneton appellatur, et ut ipsum præcinctum in circuito loci totum cum districtu et comitatu teneat, quousque ad flumen magnam Haynam perveniat; in villa Hornud, quæ infra præcinctum eundem esse dinoscitur (quam largitione Dagoberti regis beatus GislenuS perpetuo possidet), omni quarta feria mercatum esse per hanc nostram imperialem paginam confirmamus, necnon etiam villæ Alemannis duas partes, quæ sita est in territorio Suessionico, (in omnibus ad eandem villam pertinentiis, videlicet in terris cultis et incultis, in pascuis, in paludibus, aquis, pratis, silvis, in redditibus vinearum; duos manipulos totius decimæ ejusdem villæ cujus termini perveniunt usque ad bunnas de terris sancti Audoeni, et à bunnis sancti Audoeni usque ad fossatum furcatum in Fructecto, et de Fructecto usque ad terras de Valdesim, et de Valdesim usque ad terras de Pinon, et de Pinon usque ad terras de Buirunval et usque ad terras de Mairecuris) hanc Alemannis ex donatione Elephantis, ejusdem loci abbatis, qui fuit propinquus Karoli regis, ab antiquo possidet hereditario jure idem sanctus; in Durno ecclesiam unam (cum decimis, ab antiquis diebus usque in præsentem diem, ibi aspicientibus, videlicet Offineis, et de Slogia dimidam partem villæ et totam decimam omnium feodorum ad eandem villam pertinentium; in Durno mansos x et dimidium, inter Dercineias et Brantlineias et Offineias et Gondurnum et Belgeias et Hercanam mansos xxviii); in Lismonte ecclesiam unam, (cum decimis ab antiquis ibi aspicientibus, videlicet de Belgeis et de Hercana et de Astices; in Quaternione ecclesiam unam, in honore Quintini, martyris gloriosi, et duos mansos terræ; in Villari ecclesiam, cum duobus mansis et appenditiis suis Harminiaco, Bawineis). Hæc ergo omnia, more antecessorum nostrorum, in nostram tuitionem accipimus; præcipiendo itaque præcipimus ut nullus dux, marchio, comes, sive aliqua major minorve judiciaria persona ipsum monasterium inquietare aut aliquid de rebus sibi pertinentibus auferre præsumat; et ut nostræ ingenuitatis auctoritas stabilis et inconversa omni post hinc permaneat tempore, hoc præceptum inde conscriptum

manu propria confirmamus et sigilli nostri impressione præcipimus insigniri. Signum domni Heinrici invictissimi imperatoris augusti. Guntherius, cancellarius, vice Ercambaldi, archicapellani, recognovi. Data indictione I, anno Dominicæ incarnationis **xxviii**, anno domni Heinrici secundi régnantis **xvi**, imperii autem **v**. Actum Noviomago feliciter. Amen, amen, amen.

Dom Baudry, *Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain*, dans les *Monuments*, t. viii, pp. 310 et 311.

IV.

Henri III, surnommé le Noir, confirme à l'abbaye de Saint-Ghislain le village et le comté de Basècles.

1040.

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Henricus, divina favente clementia, rex. Statum regni nostri indubitanter stabilire speramus, si iustis et idoneis precibus viscera misericordiæ aperire non negamus, nosque etiam remunerandos esse in cœlesti confidimus patria, si nostro auxilio et consilio sancta ecclesia fuerit exaltata. Quocirca omnium fidelium et nostrorum præsentium scilicet ac futuræ universitati notum fieri volumus quod nos, pro æterno Dei nomine ac pro remedio bonæ memoriæ patris nostri Chonradi, imperatoris, animæ, insuper ob interventum ac petitionem Gerardi, sanctæ Cameracensis ecclesiæ episcopi, atque Popponis, abbatis, pauperi monasterio in honore Apostolorum Petri et Pauli constructo, quod nunc Cella vocatur, ubi pretiosus Christi confessor Gisleus corporaliter jacere videtur, omnem Comitatum villæ, nomine Basilicas, à Croha usque ad Petras-Boseras et de cruce, quæ est in via Platonis, usque ad aliam crucem, quæ est in finem allodii ejusdem villæ, cum districto et mercato et cum omni publica functione et utilitate, seu cum omnibus rebus mobilibus et immobilibus, ad prædictum comitatum prænominate villæ pertinentibus, consilio et consensu Balduini, ejusdem terræ comitis, suique militis Gossuini, vice-comitis, nostra præceptali auctoritate concedimus, donamus, insuper corroboramus et confirmamus; præcipientes igitur volumes atque stabiliter statuimus ut nullus episcopus, dux, marchio, comes, vice-comes seu aliqua totius regni nostri magna parvaque persona præfatum monasterium de prædictis rebus, à nobis concessis, allisque bonis omnibus, ad eandem sanctam ecclesiam jure pertinentibus, inquietare, molestare, disvestire præsumat, aut ullomodo

se intromittere audeat; et, ut hujus nostræ donationis auctoritas stabilis et incorrupta omni tempore permaneat, et ut ab omnibus diligenter observetur, præsentis paginæ testamentum manu propria roborantes, sigillo nostro jussimus insigniri. Signum domni Henrici III, regis invictissimi. Theodoricus, cancellarius, vice Pardonis, archicapellani, recognovi. Data anno Dominicæ MCL, indictione VIII, VI calendas Junii, anno domni Henrici III, regis, ordinationis XIII, regni I. Acta Leodii feliciter. Amen.

Dem Baudry, *Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain*, dans les *Monuments*, etc., t. VIII, p. 320.

V.

Le pape Urbain II, à la prière de l'abbé Allard et à la réquisition de Gérard II, évêque de Cambrai, confirme les biens et privilèges du monastère de Saint-Ghislain.

1096.

Urbanus, episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio Alardo, abbati monasterii quod in honore sanctorum apostolorum Petri et Pauli et sancti Gislani constructum est in pago Hainœnsi, super Hainam fluvium, in loco qui vocatur Cella, ejusque successoribus regulariter substituendis in perpetuum. Justis votis assensum præbere justisque petitionibus aures accommodare nos convenit, qui licet indigni, justitiæ custodes atque præcones in excelsa apostolorum principum Petri et Pauli specula positi, Domino disponente, conspicimur. Tuis igitur, filii in Christo karissime Alarde, justis petitionibus annuentes, Cellense monasterium, cui auctore Deo præsides, juxta confratris nostri Gerardi, Cameracensis episcopi, cohortationem, apostolicæ sedis auctoritate munimus. Statuimus enim ut universa quæ, in præsentis III indictione, concessionem pontificum, liberalitate principum, oblatione fidelium vel aliis justis modis idem monasterium possidet firma vobis vestrisque successoribus et illibata permaneant; in quibus hæc propriis duximus nominibus annotanda: videlicet villam Hornud, cum appenditio suo Bussud et cum cæteris pertinentiis suis, ab omni advocacione liberam, sicut in regum privilegiis continetur; in villa Slogia curtem dominicam et carrutam terræ arabilis, cum curtilibus et omni decima, tam ipsius terræ quam omnium feodorum ejusdem villæ, quod ex donatione Elephantis abbatis monasterii, qui fuit propinquus Karoli regis, ab antiquo possidet hereditario jure idem sanctus; in territorio Suessionico, in villa quæ dicitur

Alemannis, ex patrimonio præfati abbatis, curtem dominicatum et quatuor carrucas terræ cultæ et incultæ, cum vineis, pratis, paludibus et silvis, aquis, pascuis, redditibus vinearum et omni decima præscriptæ curtis et terræ; quartam itaque partem de Blengies, tam in terris dominicatis quam in caeteris ejusdem villæ appenditiis; in silva Baldulii decimam quercum et decimum denarium de pasnagio, incisionemque lignorum ad omnes ecclesiæ usus, infra ambitum monasterii, tam in fomentis ignium quam in structura ædificiorum, libertatem piscandi in fluvio Haynae, à Gamapio usque ad Condatum, quoties fratres voluerint, et silvam Richeltalnoit; medietatem Haynae, ad usum molendinorum vestrorum, ab antiquo possessam, vobis in perpetuum confirmamus. Quæcumque præterea in futurum, largiente Deo, juste atque canonicè poteritis adipisci, quietæ semper et integra conserventur. Decernimus itaque ut nulli omnino hominum liceat eundem locum temere perturbare vel ejus possessiones auferre, minuere vel temerariis vexationibus fatigare; sed omnia integra conserventur eorum pro quorum sustentatione ac gubernatione concessa sunt usibus omnimodis profutura. Quisquis autem locum ipsum pro divini timoris reverentia vel rebus suis ditare, protegere vel pro sua facultate exaltare studuerit, omnipotentis Dei misericordiam et apostolorum ejus gratiam consequatur. Qui vero contra hujus nostri decreti tenorem pertinaciter agere temptaverit, sancti spiritus gladio plectatur. Ego Urbanus, catholicæ ecclesiæ episcopus. Datum apud Clarum-Montem Arvenniæ, per manum Johannis, sanctæ reverendæ ecclesiæ diaconi cardinalis, III kalendas Decembris, indictione III, anno Dominicæ incarnationis MXXCVI^o, pontificatus autem Domini Urbani, papæ, anno VIII^o.

Dom Baudry, *Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain*, dans les *Monuments*, etc., t. VIII, pp. 334 et 335.

VI.

Le pape Gelase II, à la recommandation de Bouchard, évêque de Cambrai, confirme tous les biens et privilèges de l'abbaye de Saint-Ghislain.

1118.

Gelasius, episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio Odoino, abbati monasterii quod in honore sanctorum apostolorum Petri et Pauli et sancti Gislani constructum est in pago Hainoensi, super Haynam fluvium, in loco qui vocatur Cella, ejusque successoribus regulariter substituendis in

perpetuum. Piæ postulatio voluntatis effectu debet prosequente compleri, quatenus et devotionis sinceritas laudabiliter enitescat et utilitas postulata vires indubitanter assumat. Quia igitur dilectio tua, ad sedis apostolicæ portum confugiens, ejus tuitionem devotione debita requisivit, nos supplicationi tuæ clementer annuimus et Cellense monasterium, cui, Deo auctore, præsidet, juxta confratris nostri Burcardi, Cameracensis episcopi, petitionem, ejusdem sedis apostolicæ protectione munimus. Statuimus enim ut universa quæ in præsentī, XI indictione, concessione pontificum, liberalitate principum, oblatione fidelium, vel aliis justis modis idem monasterium possidet, firma vobis vestrisque successoribus et illibata permaneant; in quibus hæc propriis duximus nominibus annotanda: videlicet villam Hornud, cum appenditio suo Bussut et cum cæteris pertinentiis suis, ab omni advocacione liberam, sicut in regum privilegiis continetur; Villare, quod dicitur Ultra-Montes, cum pertinentiis suis, excepto comitatu; partem de Bussoit, in terris et curtilibus et cæteris pertinentiis suis; in villa Vellerelle (Villerelle) et in Harminiaco terras et curtilia; in Novella terram arabilem carrucatae unius: quartam partem villæ Blølgeis, cum districto; villam Ofincias totam, cum pertinentiis suis; partem villæ Durni cum silva et districto; in villa Elogia (Slogia), curtem dominicatum, cum terris et curtilibus; villam Gualtherias totam liberam; in villa Aldrineis, cum terris et curtilibus, curtem dominicatum; in villa Cavren, curtem dominicatum, cum terris, pratis, silvis, aquis et curtilibus; molendina tria infra cœnobii ambitum; in ecclesiæ circuitu aquam piscatoriam, cum pratis et districto; in Baudulio (Baldulii), curtem dominicatum, cum terris et curtilibus: villam Basecles cum appenditiis et pertinentiis suis, sicut in regum privilegiis continetur; alodia de Imbrechies, de Villa, de Rumineis, de Guileries, de Scornai, de Humberges, de Hersele, de Evrebech, de Resbais, de Perecasa, de Hisel, de Tungres, de Oltineis, de Jorbisa, de Herbiolo, de Sirau, de Altregē, de Vileroth, de Oleis, de Simulgeis, de Dimunt, de Rembrechies, de Hostrineis, de Roisin, de Angrello, de Morteruls, de Ursineis, de Simurch, de Gesineis, de Spieres, de Cipli, de Fleineis, de Obies, de Guamiolo, de Gussineis, de Hercana, de Vileroth, de Seniz (?), de Campania Gualdini, et alodium Alemannis; molendinum de Haat; octavam partem villæ Angre; Altaria de Cella, cum ecclesia et appenditiis suis Hornud et Quaregione; de Durno, cum ecclesia et appenditiis suis Blølgeis, Hercana, Asticies, Heslogio, de Monticulo; de Villari, cum ecclesia et appenditiis Harminei et Bauvineis; de Guamia, cum appenditiis suis Guamiolo, Resineis; de Basecles, cum ecclesia et appenditiis suis Guadelencurth, Heilies, Gualdineis; de Haltregio, cum appenditio suo Villa, à personatu et omni exactione libera, præter episcopi obsonia; altare de Bussut, a personatu et omni exactione liberum, præter annum sex denariorum redditum, pro episcopi obsonio; altare de Baldurno, cum appenditio suo Vilerello, a per-

sonatu et omni exactione liberum, præter annum trium solidorum redditum pro episcopi obsonio, lignorumque incisionem in silva Baudulii, sicut ab illustris memoriæ Balduino comite monasterii vestri utilitatibus concessa est, nobis in perpetuum confirmamus. Quæcumque præterea in futurum, largiente Deo, juste atque canonicè poteritis adipisci quietæ semper et integræ conserventur. Decernimus ergo ut neque Hainænsium comiti neque ulli omnino hominum liceat supradictum monasterium temere perturbare, exactiones ab eo extorquere, ejus servos vel ancillas, præter abbatis consensum, capere vel incarcerare, possessiones auferre vel ablata retinere, minuere vel temerariis vexationibus fatigare; sed omnia integræ conserventur eorum pro quorum sustentatione et gubernatione concessa sunt usibus, omnimodi profutura. Obeunte te, nunc ejusdem loci abbate, vel tuorum quolibet successorum, nullus ibi qualibet subreptionis astutia seu violentia præponatur nisi quem fratres vel fratrum pars consilii sanioris vel de suo vel de alieno, si oportuerit, collegio, secundum Dei timorem et beati Benedicti regulam providerit eligendum. Si qua igitur in futurum ecclesiastica, sæcularisve persona hanc nostræ constitutionis paginam sciens contra eam temere venire temptaverit, secundo tertiove communita, si non satisfactione congrua emendaverit, protestatis honorisque sui dignitate careat reamque se divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat et a sacratissimo corpore ac sanguine Dei et Domini redemptoris nostri Jesu-Christi aliena fiat atque in extremo examine districtæ ultioni subjaceat. Cunctis autem eidem monasterio justa servantibus si pax Domini nostri Jesu-Christi, quatenus et hic fructum bonæ actionis percipiant et apud districtum judicem præmia æternæ pacis inveniant. Ego Gelasius, catholicæ ecclesiæ episcopus. Signum manus meæ: Deus in loco sancto suo; ego Senes, Dei gratia Capuanus archiepiscopus; ego Petrus, Portuensis episcopus; ego Deusdedit, presbyter cardinalis sancti Laurentii, qui dicitur in Damaso; ego Hugo, cardinalis tituli apostolorum; ego Petrus, cardinalis presbyter tituli sanctæ Susannæ; ego Romualdus, cardinalis diaconus sanctæ Mariæ; ego Comes, cardinalis diaconus sanctæ Mariæ in Agro; ego Rossemannus, cardinalis diaconus sancti Georgii. Datum Capuæ, 11 idus aprilis, per manum Grisogoni, sanctæ Romanæ ecclesiæ diaconi cardinalis, anno Dominicæ incarnationis MCVIII, indictione XI, pontificatus autem domini Gelasii papæ anno I.

Dom Baudry, *Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain*, dans les *Monuments*, etc., t. VIII, pp 341, 342 et 345.

VII.

*Le pape Calixte II ratifie les revenus et privilèges
de l'abbaye de Saint-Ghislain.*

Étampes, le 3 octobre 1119.

Calixtus, episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio Odoino, abbati monasterii quod in honore sanctorum apostolorum Petri et Pauli et sancti Gislani constructum est in pago Hainuensi, super Haynam fluvium, in loco qui vocatur Cella, ejusque successoribus regulariter substituendis in perpetuum. Justis votis assensum præbere justisque petitionibus aures accommodare nos convenit qui, licet indigni, justitiæ custodes atque in excelsa apostolorum principum Petri et Pauli specula positi, Domino disponente, conspicimur. Tuis igitur, fili in Christo carissime Odoine, justis petitionibus annuentes, Cellense monasterium, cui, auctore Deo, præses, ad exemplar domini prædecessoris nostri sanctæ memoriæ Gelasii papæ, apostolicæ sedis auctoritate munimus. Statuimus enim ut universa quæ in præsentī xiii indictione, concessione pontificum, liberalitate principum, oblatione fidelium vel aliis justis modis idem monasterium possidet, firma vobis vestrisque successoribus et illibata permaneant; in quibus hæc propriis duximus nominibus annotanda, videlicet: villam Hornud, cum appenditio suo Bussut et cum cæteris pertinentiis suis, ab omni advocacione liberam, sicut in regum privilegiis continetur; Villare, quod dicitur Ultra-Montes, cum pertinentiis suis, excepto comitatu; partem de Bussoit, in terris et curtilibus et cæteris pertinentiis suis; in villa Vellerelle et in Harminiaco, terras et curtilia; in Novella, terram arabilem carrucatæ unius; quartam partem villæ Blotgeis (Blengies), cum districto; villam Ofinecias totam, cum pertinentiis suis: partem villæ Durni cum silva et districto; in villa Slogia, curtem dominicatam, cum terris et curtilibus; villam Gualterias totam liberam; in villa Aldrineis, curtem dominicatam, cum terris et curtilibus; in villa Cavren, curtem dominicatam, cum terris, pratis, silvis, aquis et curtilibus; molendina tria infra coenobii ambitum; in ecclesiæ circuitu aquam piscatoriam, cum pratis et districto; in Baudulio, curtem dominicatam, cum terris et curtilibus; villam Basecles, cum appenditiis suis et pertinentiis, sicut in regum privilegiis continetur: alodia de Imbrechies, de Villa, de Ramineis, de Guilleries, de Scornay, de Umberges, de Herselle, de Evrebech, de Rosbaix, de Peregasa, de Hisel, de Tongres, de Ottineis, de Jorbiza, de Herbolo, de Sirau, de Allrege (Alteregio), de Vileroth, de Oleis, de Simulgeis, de Dimunt, de Rembrechies, de Hostrineis, de Roisin, de Augriël, de Morteris, de Ursiniis,

de Simurch, de Giseneis, de Spières, de Ciplis, de Fleyneis, de Obies, de Guamiolo, de Gussineis, de Hercana, de Vileroth. de Seniz, de Campania Gualdini et de Alemannis; molendinum de Haad; octavam partem villæ Angre; altaria de Cella, cum ecclesia et appenditiis suis Hornud et Quaregione; de Durno, cum ecclesia et appenditiis suis Blelgeis, Hercana, Asticies, Slogia, de Monticulo; de Villari, cum ecclesia et appenditiis suis Harmineî. Bawineis, de Guamia, cum appenditiis suis Guamiolo, Resineis; de Basecles, cum ecclesia et appenditiis suis Guandelencurth, Heylies, Gualdineis; de Altregio, cum appenditio suo Villa, a personatu et omni exactione libera, præter episcopi obsonia; altare de Bussut, a personatu et omni exactione liberum, præter annum sex denariorum redditum pro episcopi obsonio; altare de Baldurno, cum appenditio suo Villerello, a personatu et omni exactione liberum, præter annum trium solidorum redditum pro episcopi obsonio, lignorumque incisionem in silva Baudulii, sicut ab illustris memoriæ Balduino, comite, monasterii vestri utilitatibus concessa est, et universa quæ à venerabili fratre nostro Burcardo, Cameraensis ecclesiæ episcopo, collata sunt, vobis in perpetuum confirmamus, videlicet: altaria de Heliniis et de Thumaïdes, et capellam de Ramineis, libera a personatu et omni exactione, præter episcopi obsonia; Abecias quoque cum appenditiis suis Bielchi (Bliqui), Molembais, Popiola, Peetrewezh (Peetrewez) et reliquis pertinentiis suis. Quaecumque præterea in futurum, largiente Deo, juste atque canonicè poteritis adipisci, quæta semper et integra conserventur. Decernimus ergo ut neque Hainoensium comiti, neque ulli omnino hominum liceat supradictum monasterium temere perturbare, exactiones ab eo extorquere, ejus servos vel ancillas, præter abbatis consensum, capere vel incarcerare, possessiones auferre vel ablatas retinere, minuere vel temerariis vexationibus fatigare, sed omnia integra conserventur eorum pro quorum sustentatione et gubernatione concessa sunt usibus omnimodis profutura. Obeunte te, nunc ejus loci abbate, vel tuorum quolibet successorum, nullus ibi qualibet subreptionis astutia seu violentia præponatur, nisi quem fratres communi consensu vel fratrum pars consilii sanioris, vel de suo vel de alieno, si oportuerit, collegio, secundum Dei timorem et beati Benedicti regulam, providerint eligendum. Si qua igitur in futurum ecclesiastica secularisve persona hanc nostræ constitutionis paginam sciens contra eam temè venire temptaverit, secundo tertiove commonita, si non satisfactione congrua emendaverit, protestatis honorisque sui dignitate careat reamque se divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat et a sacratissimo corpore ac sanguine Dei et domini redemptoris nostri Jesu-Christi aliena fiat atque in extremo examine districtæ ultioni subiaceat. Cunctis autem eidem monasterio justa servantibus sit pax Domini nostri Jesu-Christi, quatenus et hic fructum bonæ actionis percipiant et apud districtum judi-

cem præmia æterna pacis inveniant. Amen. Ego Calixtus, catholicæ ecclesiæ episcopus. Datum Stampis, per manum Chrisogoni, sanctæ Romanæ diaconi cardinalis ac bibliothecarii, v nonas octobris, indictione XIII. Dominicæ incarnationis anno MCVIII, pontificatus autem donimi Calixti secundi papæ anno primo.

Dom Baudry, *Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain*, dans les *Monuments*, t. VIII, pp. 345, 346 et 347.

VIII.

Confirmation des biens et privilèges de l'abbaye de Saint-Ghislain par l'empereur Conrad II.

1165.

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Cuonradus, divina favente clementia, Romanorum rex secundus. Aequitas justitiæ et regni auctoritas nos admonent omnium ecclesiarum, et maximè earum quæ ad regnum pertinent, paci et quieti clementer providere et ipsarum jura illibata conservare. Ea propter omnium Christi regniq̄ue nostri fidelium, tam futuorum quam præsentium, noverit industria qualiter vir venerabilis Egericus, abbas monasterii sancti Gislensii, Celsitudinem nostram adiens petiit ut et hoc idem monasterium à prædecessoribus nostris Dagoberto, Ottone III, Henrico secundo, Cuonrado, itemque Henrico tertio, regibus et imperatoribus, constructum, sub nostræ defensionis patrocinio susciperemus, et res eidem monasterio pertinentes, sicut in privilegiis eorundem prædecessorum nostrorum continentur, eidem cœnobio confirmaremus. Nos itaque, ob regni firmam stabilitatem et animæ nostræ nostrumque parentum perpetuam salutem, interventu quoque et petitione charissimæ conjugis nostræ Gertrudis reginæ, precibus ipsius aures clementiæ accommodantes, predictam sancti Gislensii cellam ita prorsus ab omni jure mortalium liberam, quod nulli ex temporalibus, præter creatorem suum Deum servire habeat, excepta solum honoris largitione de manu regis et imperatoris, sicut de manu liberi advocati, recipienda, sub nostræ tuitionis patrocinio suscepimus et omnes res ad eam pertinentes, juxta tenorem privilegiorum præfatorum regum et imperatorum, lege in perpetuum valitura, eidem monasterio renovamus et confirmamus; item renovamus et imperiali auctoritate confirmamus in omni

possessione jam dictæ ecclesiæ, videlicet in terris, in pratis, in sylvis, in aquis, in villis et in servis, et nullum advocatum præter abbatem habere, sane servos eujuscumque civitatis, castri sive alterius loci incolæ fuerint, lege nulla impediente, suæ ecclesiæ adstrictos abbatique ac si domino et advocato suo per omnia servituros provida judicii ratione asserimus. Statuimus etiam ut, defuncto abbate, fratres ejusdem monasterii, invocata spiritus sancti gratiâ, idoneum et utilem rectorem sibi eligant qui tempore opportuno præsentia regali se exhibeat et, facto regie Majestati hominio, investituram abbatia de manu regia suscipiat. Adjicimus quoque ut, sicut ex sententia principum coram nobis judicatum est, nullus villicationem in possessionibus, ad eundem locum pertinentibus, hæreditario jure teneat vel repetat; sed abbas, qui pro tempore fuerit, idoneum ac fidelem villicum de familia monasterii constituat et deponat, ac si quis de familia monasterii abbatisuo rebellis inventus fuerit, ex judicio et districtione parium suorum, ad satisfactionem abbatis cogatur. Decernimus ergo et regia autoritate præcipimus ut nullus successorum nostrorum, regum et imperatorum, nullus episcopus, dux, marchio, comes vel vicecomes aut alia quælibet persona, magna sive parva, hujus nostræ renovationis confirmationem infringere præsumat, sed prædictus abbas sui que successores, nostra freti autoritate, bona monasterii recolligendo, pristinam ejusdem loci libertatem sine impedimenti molestia obtineant. Si quis vero, quod absit, hujus præcepti nostri statutum infringere temptaverit, centum libras auri puri componat, quarum partem dimidiam fisco nostro, et reliquam prædicto monasterio persolvat. Ut autem hæc ab omnibus credantur et inconvulsa serventur hanc inde cartam scribi et sigilli nostri impressione insigniri jussimus, manaque propria corroborantes, idoneosque testes subnotari fecimus, Harbertus, episcopus Trajectensis, Anselmus, episcopus Havelbergensis, Henricus, comes de Gelra, Godefridus de Cuich, et frater ejus Hermannus, Walterus de Lovenhuse, Marquardus de Grumbach. Signum domini Cuonradi, Romanorum regis secundi. Ego Arnoldus, cancellarius, vice Heinrici, archiepiscopi Moguntini et archicancellarii, recognovi, anno incarnationis Dominicæ MCLXV, indictione VIII, regnante Cuonrado, Romanorum secundo, anno verso regni ejus VII. Data est apud Altinam in Christo feliciter. Amen.

Dom Baudry, *Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain*, dans les *Monuments*, t. VIII, pp. 568, 569 et 370.

IX.

Frédéric, roi des Romains et de Sicile, prend l'abbaye de Saint-Ghislain sous sa protection.

Aix-la-Chapelle, 1215.

Fredericus, Dei gratia Romanorum rex et semper augustus et rex Siciliae, universis ad quorum notitiam litterae praesentes pervenerint, gratiam suam et omne bonum. Noverit universitas vestra quod nos, praedecessorum nostrorum divorum imperatorum pia vestigia sequi volentes, ecclesiam sancti Gislani in Cella, Cameracensis dioecesis, quae constat ex toto de munificentis et elemosynis imperialibus creata, sub nostra protectione recipimus et defensione, videlicet ut abbas et conventus ibidem sub regula beati patris Benedicti deservientes, de gratia nostra et beneficio protecti, firma pace gaudeant in perpetuum et quiete. Auctoritate igitur imperiali districtius inhihemus ne quis praedictam ecclesiam ausu temerario super possessionibus suis inquietare et molestare praesumat. Quod si quis, contra inhibitionem nostram, aliquid ei molestum intulerit, noverit se indignationem et iram nostram graviter incursum. Datum Aquisgranum, anno Dominicae incarnationis mcccv, indictione iiii.

Dom Baudry, *Annales de l'abbaye de St-Ghislain*, dans les *Monuments*, t. viii, p. 420.

X.

Première charte de l'abbaye, écrite en français.

1230.

Nou Izabiaux, abbesse de Gillenghien et tous li couvens faisons assavoir à tous chiaus qui sont et qui à venir seront que nous avons donnet par escange à l'église de Saint-Gislain, tout l'alues que nous tenommes et terroir de Dour, si loist à sçavoir : en hosteuls, en courtils, en justiche, en haut et en bas, et en toutes aultres choses, à tenir permanenalement; et pour chest escange, nous rent li eglise de Saint-Gislain, en le ville de Wames, de sen franck alloet courtil et demi, et en che courtil et demi ne

retient li eglise ne justiche ne autre cose, ains est no tout frankement; et pour l'enmiendremenche de cheste escange rendommes nous III sols et demi, le jour Saint-Remy, au maieur Sainct-Gislain à cele église Sainct-Gislain. Et pour chou que che soist ferme cose et estable, se lor en avommes nos lettres pendans données saillées de nos saiauls. Che fu fait en l'an del Incarnation nostre seigneur Jesu-Christ **MCCXXX**, el mois de May.

Dom Baudry, *Annales de l'abbaye de St-Gislain*, dans les *Monuments*, t. VIII, p. 427.

XI.

Vidimus des lettres par lesquelles l'empereur Rodolphe reconnaît l'abbé Roger de Sart, prince du Saint-Empire.

Bâle, 4 août 1289.

Universis presentes litteras inspecturis Johannes de Avesnis, Haynoniæ comes, salutem et notitiam veritatis. Noveritis nos litteras serenissimi domini nostri Rudolphi, Dei gratia Romanorum regis, semper augusti, recepisse cum ea qua decuit affectione diligenterque considerasse talis formæ: Rudolphus, Dei gratia Romanorum rex, semper augustus, universis sacri imperii fidelibus presentes litteras inspecturis, gratiam suam et omne bonum. Romani imperii celsitudo consurgens antiquitas et fundata mirifice super immobile firmamentum excellentiæ prærogativa qua viguit, columnis adornari; inter quas siquidem principes imperii imperii, utpote columnas ipsius nobilissimas, ad totius operis machinam supportandam potiori voluit præstantia præminere ut quo uberius gratiæ privilegiis insigniri se sentiunt, eo amplius in obsequiosæ redhibitionis vicissitudine cæteris debeant præclarere. Sane, ex parte venerabilis abbatis, nomine Rogerii, sancti Gisleini ordinis sancti Benedicti, Cameracensis diocesis, *principis nostri dilecti*, nostro culmini extitit humiliter supplicatum (ut sibi, licet absentem, de nostro benignitatis instinctu ratione principatus quem obtinet administrationem temporalium largiremur. Nos auditis ipsius abbatis devotis supplicationibus, collocato præ oculis ipsius ecclesiæ gravi dampno quo urgetur et mole debitorum qua graviter laborat, propter dampna et dispendia graviora quæ consurgerent si dictus abbas nostris se conspectibus præsentaret, ex speciali

gratia regalis munificentiae, ne dictam ecclesiam propter absentiam et expensas dicti abbatis, contingat gravius praegravari, nobili viro Johanni de Avenis, comiti Hannoniae, fideli nostro dilecto, in hac parte vices nostras committimus, damus auctoritatem plenariam et liberam concedimus potestatem ut ipsum abbatem nostrum et *imperii principem*, vice et nomine nostro, ad nostrae familiaritatis amplexus admittat, administrationem temporalium, recepto prius, pro nobis et loco nostri, homagii debito, concedat eidem ac ipsum investiat de eadem. Mandamus igitur tenore praesentium universis ipsius ecclesiae fidelibus, ministerialibus et vassalis quatenus eidem abbati, utpote *principi nostro dilecto* suoque vero domino, parere et intendere studeant in omnibus prout debent.) Datum Basileae, pridie nonas Augusti, indictione secunda, anno Domini **MCCCLXXXIX**, regni vero nostri sexto decimo. Nos itaque Johannes de Avenis, Hayoniae comes, auctoritate ac virtute commissionis et potestatis hujusmodi nobis datae, dominum Rogerum, abbatem beati Gisleni in Cella, de quo mentio fit in litteris regalibus antedictis, vice ac nomine regio, ad regalis familiaritatis amplexus admittimus administrationemque temporalium, recepto prius ab eodem abbate, pro dicto domino rege ac loco sui, prout moris est, homagii debito, concessimus eidem ac investimus, antedicto nomine, de eadem, secundum ipsarum regaliarum continentiam litterarum. In quorum omnium testimonium et munimen sigillum nostrum praesentibus est appensum. Actum apud Quercetum, in camera nostra, in die beati Aegidii, in capite septembris, praesentibus venerabilibus viris et discretis magistro Nicolao de Querceto, archidiacono Metensi ac praeposito Montensi, domino Balduino de Aubrecicourt, domino Nicolao de Bievène, domino Nicolao de Housdain, militibus Aegidio de Haspra, et Johanne, dicto Verdial, anno Domini **MCCCLXXXIX**.

Dom Baudry, *Annales de l'abbaye de St-Ghislain*, dans les *Monuments*, t. VIII, pp. 465, 466 et 467.

XII.

L'abbé de Saint-Ghislain qualifié de prince du Saint-Empire.

1317.

Universis praesentes litteras inspecturis Fastredus, dominus de Line, miles, salutem in Domino sempiternam. Noverint universi nos, anno Domini **MCCCXVII**, feria sexta post festum beati Petri ad vincula, litteras serenissimi ac potentissimi domini nostri domini Ludowici, Dei gratia

Romanorum regis, semper augusti, vidisse, tenuisse vel audisse ac humiliter recepisse non abolitas, non abrasas, nec cancellatas, nec in aliqua sua parte vitiatas, sed integras ac omni prorsus suspicione carentes, sigillo proprio praedicti domini nostri Romanorum regis, sigillatas, prout prima facie apparebat, tenorem qui sequitur continentes : Ludovicus, Dei gratia Romanorum rex, semper augustus nobilibus viris Johanni de Barbenchon, Hugoni de Barbenchon, ejus fratri, ac Fastredo, domino de Linéa, militibus, fidelibus suis dilectis, gratiam suam et omne bonum. Volentes venerabili viro Stephano, abbati monasterii sancti Gisleini, in Cella, ordinis sancti Benedicti, Cameracensis dioecesis, principi nostro dilecto, suis ad hoc instantivis supplicationibus inclinati hac vice gratiam facere ei feoda sua regalia transmittimus ipsumque investimus auctoritate praesentium de eisdem volentes ac fidelitati vestrae committentes quatenus vos aut alter vestrum, qui super hoc requisitus fuerit, ab eodem abbate recipiatis debitae fidelitatis et homagii nostro nomine sacramentum, solemnitatibus adhibitis debitis et consuetis. In cujus rei testimonium, praesentes fieri et nostro sigillo jussimus communiti. Datum in Wormatia, VII Kalendas Augusti, anno Domini MCCCXVII, regni vero nostri anno tertio. Quibus litteris diligenter à nobis, ut decuit, receptis et inspectis, nos vice, auctoritate et nomine praedicti domini Ludowici, Romanorum regis, à dicto religioso viro Stephano, abbate monasterii sancti Gisleini, recepimus debitae fidelitatis et homagii sacramentum, commissa et mandata serenissimi ac potentissimi domini nostri domini Ludowici, Romanorum regis praedicti, totaliter adimplentes omniaque et singula in suis litteris praedictis contenta totaliter executioni debitae demandantes. In quorum omnium testimonium et munimen, sigillum nostrum nos praedictus Fastredus praesentibus litteris ex certa scientia duximus apponendum. Datum anno Domini MCCCXVII, feria sexta post festum beati Petri ad vincula. Acta sunt haec in praesentia virorum discretorum magistri Nicolai, curati de Hornuto, Godefridi Renart, Nicolai de Warnier, Johannis de Basecles, Johannis de Truille, Nicolai Balet, magistri Johannis le Carpentier, Jacobi Broustant et Jacobi de Ponte, nominum feodalium dicti abbatis et ecclesiae sancti Gisleini, in Cella, praedictae, et multorum aliorum ad hoc specialiter vocatorum, anno et die praedictis, in porticulo sub camera abbatis memorati.

Dom Baudry, *Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain*, dans les *Monuments*, t. VIII, pp. 490 et 491.

XIII.

Calixte III accorde aux abbés de Saint-Ghislain le privilège de porter la mitre, l'anneau et les autres insignes pontificaux.

1506.

Calixtus, episcopus, servus servorum (Dei), dilecto filio Theoderico de Castello, abbati monasterii sancti Guisleni, ordinis sancti Benedicti, Cameracensis diœcesis, salutem et apostolicam benedictionem. Expositæ tuæ devotionis sinceritas, et religionis promeretur honestas, ut tam te, quam speciali devotione prosequimur, quam monasterium tuum dignis honoribus attollamus. Hinc est quod nos, tuis in hac parte supplicationibus inclinati, ut tu et qui tibi in monasterio sancti Guisleni, ordinis sancti Benedicti, Cameracensis diœcesis, cui præesse dignosceris, succedent abbates, mitra, annulo et aliis pontificalibus insigniis libere uti possitis, quodque in dicto monasterio ac illi subjectis prioratibus, parochialibus et aliis ecclesiis ad ipsum monasterium pertinentibus, quamvis ad illud pleno jure non pertineant, benedictionem solemnem, post missarum, vesperarum et matularum solemniam populis in eisdem monasterio, prioratibus, ecclesiis et ecclesiasticis convenientibus ad divina, dummodo aliquis antistes vel Sedis apostolicæ legatus tunc præsens non fuerit, elargiri valeatis (felicitis recordationis Alexandri, papæ quarti, prædecessoris nostri, quæ incipit : abbates, et aliis quibuscumque constitutionibus ipsius in contrarium éditis nequaquam obstantibus), auctoritate apostolica tenore præsentium indulgemus. Nulli ergo hominum liceat hanc paginam constitutionis nostræ infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare præsumperit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum. Datum Romæ, apud sanctum-Petrum, anno incarnationis Dominicæ millesimo quinquagesimo sexto, pridie idus Decembris, pontificatus nostri anno secundo.

Dom Baudry, *Annales de l'abbaye de St-Ghislain*, dans les *Monuments*, t. VIII, p. 572.

XIV.

Charte-loi de Saint-Ghislain et de Hornu.

Janvier 1410.

Cette charte a été publiée par M. Léopold Devillers, dans sa *Description de cartulaires et de chartriers*, t. 1, p. 15; t. IV, p. 141, des *Annales du Cercle archéologique de Mons*.



TABLE DES MATIÈRES

contenues dans l'histoire de la ville de St-Ghislain.

	PAGES.
Noms divers portés par l'emplacement de la ville. — Seigneur. — Armoiries. — Population	6
LIVRE PREMIER. 1^{re} partie. De l'abbaye et de ses abbés. .	7
CHAPITRE I. 1^{er} abbé. Saint Ghislain. — Son origine, sa dignité, ses compagnons, à Château-Lieu, à Ursidungus, à Cambrai, à Roisin. — Celle des Apôtres. — Mort de saint Ghislain, sa sépulture, son corps levé de terre, sa fête. Bellère et Lambert	7
CHAP. II. Construction d'une église. 2^e abbé. Saint Éléphas. — Prieuré des Allemans. — Monastère ravagé par les Normands	10
3 ^e abbé. Saint Gérard. — Monastère rétabli	11
4 ^e abbé. Widon obtient la confirmation des biens de l'abbaye. — Prieuré de Halletrude	12
5 ^e abbé. Simon ruine le monastère	»
6 ^e abbé. Wineric rétablit les affaires de la communauté	»
7 ^e abbé. Guidon	13
8 ^e abbé. Hilfride	»
9 ^e abbé. Saint Poppon	»
CHAP. III. Abbé de St-Ghislain, comte de Basècles	»
10 ^e abbé. Héribrand	»
11 ^e abbé. Widric I.	14
12 ^e abbé. Widric II. — Réforme de Cluni	»
13 ^e abbé. Oduin.	15

	PAGES.
14 ^e abbé. Allard obtient la confirmation de diverses donations	15
15 ^e abbé. Walbert	16
16 ^e abbé. Oduin II. — Traduction d'une partie du diplôme de Gelase II, confirmant les biens du monastère. L'évêque de Cambrai, Bouchard, augmente les biens de l'abbaye	17
17 ^e abbé. Égéric. — Monastère incendié	18
18 ^e abbé. Englebert. — Troubles à sa mort	19
19 ^e abbé. Léon	20
20 ^e abbé. Lambert rétablit le monastère et met les reliques dans de nouvelles châsses. — Donne le prieuré d'Halletrude à l'abbaye de Cambron	»
21 ^e abbé. Gossein	21
22 ^e abbé. Hugues	»
23 ^e abbé. Gilles.	22
24 ^e abbé. Henri	»
25 ^e abbé. Wautier de Bersillies échange quelques biens avec l'abbesse de Ghislenghien	»
26 ^e abbé. Guillaume	23
27 ^e abbé. Pierre de Quaregnon. Son amitié avec saint Bernard	»
28 ^e abbé. Wautier de Mauraing	»
29 ^e abbé. Gilles II	24
CHAP. IV. Abbé de St-Ghislain, prince du Saint-Empire	»
30 ^e abbé. Roger de Sart	»
31 ^e abbé. Philippe Martin	25
32 ^e abbé. Étienne de Warelles. Il est attaqué par les habitants de Baudour	»
Nombre de religieux réduit à 24	26
33 ^e abbé. Étienne II ou de Moranfayt	»
Fortifications de la ville.	27
34 ^e abbé. Jean de Gougnies. — Schisme dans l'Église à cause des deux papes.	»

	PAGES.
35 ^e abbé. Guillaume II achète le fief de Fontenoy, à Wasmes	28
36 ^e abbé. Albert de Goegnies.	»
37 ^e abbé. Jean II est député aux conciles de Pise et de Constance. — Il achète le fief de l'avouerie de Basècles.	»
38 ^e abbé. Pierre II achète la collation de la chapelle fondée à l'hôpital d'Ilautrage	29
39 ^e abbé. Pierre de Durmelz. — Contestation entre le pape Eugène IV et Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai. — Éducation des enfants	»
CHAP. V. Abbé mitré	30
40 ^e abbé. Thierry du Château	»
41 ^e abbé. Jacques	»
42 ^e abbé. Jean Blarie III	31
43 ^e abbé. Jean Fabry IV	»
CHAP. VI. Réforme de Bursfeld.	32
44 ^e abbé. Quentin Benoit fait réparer tout le monastère; — achète à Wasmes le fief de Fontenich; — fait bâtir un hôtel à Mons; — prend pour co-adjuteur Simon Dutrieu.	32
45 ^e abbé. Charles de Croy, abbé d'Afflighem et évêque de Tournai	33
46 ^e abbé. Mathieu Moulart, conseiller d'État. — Député à Gand. — Évêque d'Arras.	»
47 ^e abbé. Jérôme Liétard, de Wiers. — Les Gueux de Tournai s'emparent de la ville de Saint-Ghislain et pillent le monastère. — L'abbé cède le corps de S ^{te} Léocade, patronne de Tolède	34
48 ^e abbé. Jean Hazart fait ériger l'église de St-Ghislain en paroisse et donne un mayeur et des échevins à Hornu. — Embellit le tombeau de Saint-Ghislain. — Fait fondre douze grosses cloches et six petites	36
49 ^e abbé. Amand d'Anvaing fait mettre les reliques dans deux châsses d'argent	37
50 ^e abbé. Gaspard de Boussu enclot la maison du côté	

	Pages
du marché; — fait fabriquer une chässe d'argent pour les reliques de St. Ghislain	37
51 ^e abbé. Pierre Trigault fait construire un buste d'argent dans lequel on renferme le chef de St. Sulpice	38
52 ^e abbé. Sulpice de Blois	»
CHAP. VII. Réforme du Mont-Cassin	»
53 ^e abbé. Augustin Crulay. — Dix religieux sortent du monastère avec une pension	»
54 ^e abbé. Jérôme de Marlière. — Monastère ruiné et religieux chassés par les Français.	39
55 ^e abbé. Ildephonse Du Belloi	»
56 ^e abbé. Ghislain Molle supprime le luxe.	39
57 ^e abbé. Joseph Havinne reconstruit l'église et le monastère.	40
58 ^e abbé. Ghislain L'évêque fait construire une infirmerie et une place pour la bibliothèque.	»
59 ^e abbé. Nicolas Brouwet fait fondre des cloches et construire l'Hôtel de Ville.	41
60 ^e abbé. Amand Decazier	»
61 ^e abbé. Jean-Baptiste-Antoine-Joseph Leto. Il a la douleur de voir la suppression de son abbaye.	»
2 ^e Partie. — CHAP. I. Translations du corps de saint Ghislain.	42
CHAP. II. Faits merveilleux opérés par l'intercession de saint Ghislain	47
CHAP. III. Serfs de saint Ghislain	50
Pèlerinage de saint Ghislain	59
3 ^e Partie. — CHAP. I. La vie des moines.	60
CHAP. II. Gouvernement de l'Abbaye.	62
CHAP. III. Quelques donations.	64
Diplômes et Bulles	68
CHAP. IV. Biens de l'abbaye et ses charges.	69
LIVRE SECOND. Partie civile de l'histoire de la ville de Saint-Ghislain	78

	PAGES.
CHAP. I. Depuis saint Ghislain jusqu'à Widric II. — Établissement de la ville de Saint-Ghislain. — Saint-Ghislain fortifié. — Marché du mercredi.	78
CHAP. II. Depuis Widric II jusqu'à Etienne II. — Peste. — Dragon de feu. — Gilles de Chin. — Four banal. — Marchés et Foires. — Les habitants de Saint-Ghislain attaqués par ceux de Baudour. — Commerce de toile, de cuirs, de bestiaux, de houille.	80
CHAP. III. Depuis Étienne II jusqu'à la mort de Pierre Bourgeois, en 1443. — Saint-Ghislain fortifié. — Grand étang creusé. — Privilèges accordés aux bourgeois de Saint-Ghislain. — Jeux publics. — Confrérie des arbalétriers. — Accord fait entre Hornu et Saint-Ghislain. — Accommodement entre les communes de Boussu, Hornu et Saint-Ghislain, pour le marais. — Charte-loi de Saint-Ghislain et de Hornu. — Loups communs en ce temps. — Passage du duc de Gloucester. — Premiers canons à Saint-Ghislain. — Contestation à propos des clefs de la ville. — Réquisition militaire. — Droit de tonlieu supprimé à Saint-Ghislain. — Grande famine. — Égyptiens ou Bohémiens à Saint-Ghislain .	87
CHAP. IV. Depuis Pierre de Durmelz jusqu'à Simon Dutrieu, coadjuteur de Quentin Benoît, en 1514. — Inondation à Saint-Ghislain. — Archers et Arbalétriers invités à Quaregnon. — Lèpreuse à Saint-Ghislain. — Lèpreux. — La ville mise en état de siège. — Ours et Aigle à Saint-Ghislain. — Comète. — Gelée. — Fortifications de Saint-Ghislain réparées. — Les bourgeois achètent des arquebuses. — Franchises pour les deux foires de Saint-Ghislain. — Vagabonds à Saint-Ghislain. — Réjouissance. — Alarme. — Feu de joie. — Fortifications réparées. — Peste.	97
CHAP. V. Depuis Simon Dutrieu jusqu'à la mort de Liétart, en 1586. — Charles-Quint à Mons; — à Boussu. —	

	PAGES.
Réjouissances à Saint-Ghislain. — Gelée. — Les bourgeois donnent dix lots de vin au grand-bailli. — Maladie contagieuse. — Incendie. — Sortilèges. — Huguenots. — Peste. — La ville résiste au Comte de Nassau. — Plaids de la prévôté de Mons à Saint-Ghislain. — Hurlus. — Saint-Ghislain pris et repris. — Anniversaire de la délivrance de Saint-Ghislain. — Vexations exercées par le capitaine Sirecourt . . .	104
CHAP. VI. Depuis Jean Hazart jusqu'à Ghislain Molle, en 1700. — La loi de Saint-Ghislain restreinte à la ville. — Tempête. — Peste. — Guerre, sièges de Saint-Ghislain. — Destruction de la grosse tour. — Paix . . .	110
CHAP. VII. Depuis Joseph Havinne jusqu'à la suppression de l'abbaye, en 1796. — Fortifications rétablies. — Siège de Saint-Ghislain. — Fortifications démolies. — Paix. — Hôtel-de-Ville. — Administration de la ville. — Route de Saint-Ghislain à Bary. — Saint-Ghislain fournit des hommes à l'armée des patriotes. — Réquisitions imposées à Saint-Ghislain. — Saint-Ghislain ressort du canton de Thulin. — Suppression de l'abbaye.	116
CHAP. VIII. De 1801 à 1830. Saint-Ghislain ressort de la justice de paix de Boussu. — Canal de Mons à Condé. — Troupes à Saint-Ghislain. — Société de musique. — Notaires. — Médecins. — Pharmaciens. — Garde communale. — Réverbères.	122
CHAP. IX. De 1830 à ce jour. — Révolution de 1830. — Drapeau d'honneur. — Rue St-Charles. — Chemin de fer. — Station. — Armoiries de la ville. — Commissariat de police. — Pompiers. — École industrielle. — École moyenne. — Produits réfractaires. — Gaz. — Fours à coke. — Rue du Port. — Abattoir. — Cimetière. — École industrielle.	125

	PAGES.
Revenus des pauvres, de l'hospice et de la commune	128
Liste des baillis	129
Liste des mayeurs	130
LIVRE TROISIÈME. Partie religieuse de l'histoire de la ville de Saint-Ghislain	131
CHAP. I. Chapelles et cimetièrre. — Chapelle de la Ste-Vierge. — Paroisses de Hornu et de St-Ghislain unies. — Chapelle de la Ste-Vierge à Hornu. — Chapelle de Sainte-Marie-Madeleine à St-Ghislain. — Chapelle de la Ste-Vierge et de St-Nicolas à Hornu. — Cimetière de St-Ghislain. — Son agrandissement. — Chapelle de St-Ghislain. — Commerce des choses saintes	»
CHAP. II. Église paroissiale de Saint-Ghislain et ses revenus. — La cloche et son inscription. — Confréries. — Bénéfices. — Église de Saint-Ghislain séparée de celle de Hornu. — Ses biens en 1786 ; — à l'époque de la révolution ; — en 1869. — Saint-Ghislain, paroisse du décanat de Boussu	135
Liste des curés	144
CHAP. III. École. — Collège. — Hôpital. — Prieuré. — Construction d'un nouveau couvent, son église, ses cloîtres et la salle des infirmes. — Suppression du couvent. — Les religieuses à l'hôpital. — Congrégation hospitalière reconnue. — Écoles. — Donations anciennes et biens divers.	145
Mères prieures du couvent.	150
CHAP. IV. Petites chapelles et calvaire. — Établissement des frères de la doctrine chrétienne	151
<i>Annexe I.</i> Othon I confirme la possession des biens de l'abbaye de Saint-Ghislain	153
<i>Annexe II.</i> Première charte des serfs ou serviteurs de Saint-Ghislain	155
<i>Annexe III.</i> L'empereur Henri confirme les biens de l'abbaye de Saint-Ghislain	»

	PAGES.
<i>Annexe IV.</i> Henri III, surnommé le Noir, confirme à l'abbaye de Saint-Ghislain le village et le comté de Basècles	157
<i>Annexe V.</i> Le pape Urbain II, à la prière de l'abbé Allard et à la réquisition de Gérard II, évêque de Cambrai, confirme les biens et privilèges du monastère de St-Ghislain	158
<i>Annexe VI.</i> Le pape Gelase II, à la recommandation de Bouchard, évêque de Cambrai, confirme tous les biens et privilèges de l'abbaye de St-Ghislain . . .	159
<i>Annexe VII.</i> Le pape Calixte II ratifie les revenus et privilèges de l'abbaye	162
<i>Annexe VIII.</i> Confirmation des biens et privilèges de l'abbaye par l'empereur Conrad II.	164
<i>Annexe IX.</i> Frédéric, roi des Romains et de Sicile, prend l'abbaye de St-Ghislain sous sa protection.	166
<i>Annexe X.</i> Première charte en français (1230) . . .	»
<i>Annexe XI.</i> L'empereur Rodolphe reconnaît l'abbé Roger de Sart, prince du Saint-Empire	167
<i>Annexe XII.</i> L'abbé de Saint-Ghislain qualifié de Prince du Saint-Empire.	168
<i>Annexe XIII.</i> Calixte III accorde aux abbés le privilège de porter la mitre.	170
<i>Annexe XIV.</i> Charte-loi de Saint-Ghislain et de Hornu .	»

Concours de 1870.



M É M O I R E

EN RÉPONSE A LA XXIII^e QUESTION :

*De la nécessité d'élever le niveau moral et intellectuel
des ouvriers en Belgique et des moyens les plus efficaces
d'y parvenir ;*

qui a obtenu la Médaille d'Or,

par J. DAUBY.

Commissaires : MM. CORNET, DEVILLEZ, HOUZEAU DE LEHAIE, LAGUESSE
et WÉRY.

III^e SÉRIE. — TOME VII.

12

DE L'ÉLEVATION
DES
CLASSES OUVRIÈRES
EN BELGIQUE,

au point de vue moral et intellectuel.

« L'instruction est, après la vertu,
le premier des biens, et la source de
tous les autres biens. »

(JULES SIMON, *l'École.*)

INTRODUCTION.

En mettant au concours la question : « De la nécessité d'élever le niveau moral et intellectuel des ouvriers en Belgique et des moyens les plus efficaces d'y parvenir, » la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut n'a point voulu, croyons-nous, obtenir une dissertation philosophique sur ce grave sujet, qui a été traité avec une rare perfection par le grand philosophe américain Channing, dont M. Ed. Laboulaye a popularisé les œuvres si remarquables et si dignes d'attention.

La Compagnie, pensons-nous, a plutôt voulu provoquer un tra-

vail pratique, s'appliquant spécialement aux classes ouvrières de notre pays.

C'est à ce point de vue que nous nous sommes placé, en réunissant les éléments du mémoire que nous confions au jugement éclairé de ses commissaires.

Depuis la loi de 1842, les choses ont marché, la lumière tend à se dégager des nombreux débats auxquels cette loi a donné lieu; la Belgique commence enfin à mieux connaître ses besoins, mais elle cherche encore quels sont les meilleurs moyens d'arriver au but, sans froisser d'honorables convictions, et surtout sans paralyser les incontestables progrès qu'elle a obtenus.

Parmi ces moyens, il en est un qui passe au premier rang, car il est la condition de tous les autres : c'est l'éducation de ses classes ouvrières, à côté de l'instruction élémentaire qu'elles peuvent puiser dans les écoles. L'éducation la plus large possible, c'est la première richesse de ceux qui n'ont rien; c'est plus encore, c'est la seule chance de salut pour tous ceux qui se plaignent de l'infériorité de leur sort. Tant qu'il y aura des ignorants besoigneux, il y aura des charlatans et des professeurs de médecine sociale pour exalter la foule et en faire l'esclave et l'instrument de leurs ambitions. Rien n'est plus aisé que d'égarer ceux qui souffrent, en leur promettant des réformes chimériques; mais quand on aura ameuté contre l'autorité, contre la société et contre les chefs d'industrie, la faim, la haine et l'envie, quelle plaie aura-t-on guéri, quelle misère aura-t-on soulagée? C'est par de nouvelles souffrances que l'ouvrier expie ses erreurs, souvent dupe et toujours victime des réformateurs qui veulent renverser les bases de la société actuelle pour y substituer leurs doctrines anarchiques.

Si notre pays veut remplir noblement sa destinée, il faut donc avant tout que le peuple s'instruise. Mais on doit éviter ici une illusion funeste. Pour améliorer sa condition, c'est avant tout sur lui que le peuple doit compter. Ce n'est pas seulement dans un budget surchargé qu'on trouvera les millions nécessaires pour faire l'éducation des classes ouvrières. C'est affaire à chacun de

s'élever soi-même, et d'amasser par son travail et ses économies les moyens de s'instruire. Une fois sorti de l'école primaire, toute éducation est chose individuelle; on se forme l'esprit comme on se forme la main, en travaillant, en appliquant ses forces et ses facultés.

Ce sont là les idées qu'a défendues Channing. Ne pouvant exposer en détail ses admirables conceptions philosophiques, nous croyons cependant devoir en faire un rapide résumé sous forme d'introduction.

Aujourd'hui que les questions sociales s'imposent d'elles-mêmes à l'attention de tous, et que de leur solution dépend l'avenir des sociétés, il n'est pas de travaux plus propres à les éclairer et à les résoudre que les écrits sur *l'éducation* de l'illustre philosophe américain.

Il croit et nous croyons avec lui que nous avons besoin de bons travailleurs qui s'élèvent par eux-mêmes, tout en contribuant à la richesse générale. Le milieu où ils sont placés est fait pour exciter leur esprit, pour éveiller leur pensée, pour leur donner le sentiment de la responsabilité. Ils sont en rapport étroit avec leurs semblables, et, si l'éducation ne leur manque pas, ils peuvent, même dans la plus humble situation, exercer autour d'eux l'influence la plus salutaire.

Le principe qu'il suivrait pour élever un homme, il le suivrait pour tous. En ce qui touche ses facultés naturelles, le pauvre ne diffère pas du riche. Il est également capable de se perfectionner; une bonne éducation ne lui est pas moins avantageuse.

On sait que c'est sous forme de lectures faites à des ouvriers de Boston, que Channing a fait connaître ses utiles observations en ce qui concerne l'élévation des classes laborieuses.

Il demande d'abord que les ouvriers, après l'heure du travail, se rassemblent dans une salle commune, pour écouter des leçons faites sur la science, sur l'histoire, sur la morale, sur les sujets les plus actuels par des professeurs capables. On est en droit d'attendre les meilleurs fruits de pareilles réunions. Il y voit l'aurore d'une ère nouvelle, où l'on comprendra que le premier objet de la société, c'est de fournir à tous ses membres le goût du

progrès et le moyen d'y atteindre. Il y voit le signe précurseur du triomphe des intérêts spirituels sur les intérêts matériels et extérieurs.

Dans la faim, dans la soif de connaissances et de plaisirs délicats que l'établissement de ces lectures suppose chez l'ouvrier, il pense que l'esprit de l'homme ne doit pas toujours être étouffé par les fatigues physiques de la vie et le goût des jouissances brutales. Le siècle est trop en mouvement; nous sommes trop pressés par des intérêts sérieux pour permettre des discours qui n'ont qu'un but de vanité ou de simple amusement. Celui qui n'a rien à dire de sympathique ou d'utile au progrès de l'humanité, celui-là ferait mieux de se taire.

Channing ne flatte pas les ouvriers. Il signale leurs défauts; croit que jusqu'ici le plus grand nombre a fait peu de progrès; que les préjugés et les passions, la sensualité et l'égoïsme sont pour beaucoup d'individus de formidables barrières qui les empêchent d'avancer. Il croit qu'il en est beaucoup chez qui n'est pas encore éveillée la pensée même de la fin qu'ils doivent poursuivre, celle de leur propre amélioration.

Mais que doit-on entendre par l'élévation des classes ouvrières? C'est là le premier point. Pour prévenir tout malentendu, il commence par établir ce que ne signifie pas cette élévation, ce en quoi elle ne consiste pas. Il dit que par l'élévation du travailleur, il n'entend pas qu'il soit élevé au-dessus du besoin de travailler; il n'entend pas une suite d'inventions qui l'affranchiront de sa tâche journalière. Bien plus, il ne désire pas lui faire quitter l'atelier ou la ferme, lui ôter des mains la hache ou la bêche, et faire de sa vie un long jour de fête. Il a foi dans le travail. C'est pour lui un effet de la bonté de Dieu que de nous avoir placés dans un monde où le travail seul nous fait vivre. Il ne changerait pas, quand il le pourrait, notre assujétissement aux lois physiques, à la faim, au froid, ni la nécessité de lutter continuellement avec le monde matériel. Quand même il le pourrait, il ne tempérerait pas les éléments de manière qu'ils ne produisissent plus en nous que des sensations agréables; il ne rendrait pas la

végétation si riche qu'elle prévint tous nos besoins, et les métaux si ductiles qu'ils n'offrissent plus de résistance à nos forces et à notre habileté.

Un tel monde ne ferait qu'une race méprisable. L'homme doit son développement, son énergie surtout, à cette tension de la volonté, à cette lutte contre la difficulté, que nous appelons effort. Un travail facile, agréable, ne fait pas de robustes esprits, ne donne pas à l'homme le sentiment de sa puissance, ne le forme pas à la patience, à la persévérance, à la constance de la volonté : cette force sans laquelle tout le reste n'est rien. Le travail manuel est une école où les hommes sont placés pour acquérir l'énergie d'intention et de caractère, conquête bien autrement importante que tout le savoir des écoles. Ce sont, il est vrai, des maîtres sévères que la souffrance et le besoin, la fureur des éléments et les vicissitudes des choses humaines ; mais ces rudes précepteurs font ce que nul ami indulgent et compatissant ne ferait pour nous ; et la vraie sagesse doit bénir la Providence pour ce rigoureux enseignement.

Channing a une grande foi dans le travail et la peine. Le monde, par sa beauté et par son harmonie, fait beaucoup pour l'esprit ; mais il agit encore plus par la peine qu'il nous donne, par sa résistance obstinée que rien ne peut vaincre, si ce n'est un travail opiniâtre ; par ses forces immenses dont nous ne pouvons tirer parti qu'avec une adresse et des efforts constants, par ses dangers qui exigent de notre part une vigilance continuelle, et par son perpétuel combat. Il croit que les difficultés sont plus importantes pour l'esprit humain que ce que nous appelons secours.

Tous, il nous faut travailler si nous voulons développer et perfectionner notre nature. Alors même que nous ne travaillons pas de nos mains, il nous faut supporter d'une autre manière une fatigue équivalente. Toute occupation, toute étude qui ne présente pas d'obstacle, qui n'impose pas à l'intelligence et à la volonté une tâche complète, n'est pas digne de l'homme.

Après avoir rappelé que, par l'élévation des classes ouvrières,

il n'entendait pas leur affranchissement du travail, Channing ajoute qu'elles n'atteindront pas cette élévation en se poussant de force dans ce qu'on appelle les premiers rangs de la société. Il désire que les ouvriers s'élèvent, mais il ne veut pas en faire des messieurs et des dames dans l'acception ordinaire du mot.

Ce qu'il souhaite pour eux, ce n'est pas un changement extérieur et de parade, mais un changement intérieur réel, qui leur donne, non pas un nom nouveau et un rang artificiel, mais une solide amélioration et de véritables droits au respect. Il ne veut ni les habiller chez un tailleur en renom, ni leur apprendre le maintien dans une école de danse; il n'a point le désir de les voir, à la fin du jour, se débarrasser de leurs vêtements de travail pour aller jouer un rôle dans les cercles élégants; il ne souhaite point qu'on les admette à des fêtes splendides, ou qu'ils prennent le goût des meubles somptueux.

Il n'y a rien de cruel, en effet, dans la nécessité qui oblige le plus grand nombre des hommes à se nourrir, à se vêtir, à se loger simplement et sans luxe, surtout quand l'obligation n'est pas absolument contrainte. En général, les ouvriers peuvent se montrer satisfaits de leur condition. Pour donner à leur demeure un air de recherche et de grâce aussi bien que d'aisance, la plupart n'ont besoin que d'un peu d'ordre, de goût et de propreté.

La masse des travailleurs a sa part de bien-être matériel; cette part grandit chaque jour lorsque l'esprit d'économie et d'ordre s'assit au foyer. Une nourriture abondante et saine, assaisonnée par l'appétit que procure le travail, est, après tout, plus agréable et plus salubre que les plats recherchés des riches; le sommeil de l'ouvrier est plus profond, plus rafraîchissant que celui de l'oisif.

Quand même la chose serait possible, le philosophe de Boston serait fâché de voir les ouvriers devenir des gens à la mode. La mode est un pauvre état; son symbole, qui fait de l'oisiveté un privilège et du travail un malheur, est une des erreurs les plus funestes. Vivre d'une vie qui n'a rien de réel, sans une pensée sérieuse, sans un sentiment profond, sans une volonté arrêtée;

sacrifier la substance à l'apparence; substituer le factice au naturel; prendre une coterie pour la société; trouver son principal plaisir dans le ridicule et épuiser son esprit en expédients pour tuer le temps : voilà ce qui constitue la mode; c'est le dernier métier qui convienne à un homme qui se respecte et qui sait quel est le but de la vie.

Channing parle énergiquement, parce qu'il voudrait combattre une disposition trop ordinaire chez les ouvriers, qui leur fait regarder avec envie et admiration ce qu'on appelle les classes supérieures.

Cette disposition se montre chez eux sous différentes formes. Ainsi, lorsqu'un ouvrier réussit, souvent il oublie ses anciennes connaissances; il se pousse, s'il peut, dans un cercle plus recherché. Tant qu'il entre en relation avec des hommes instruits, bien élevés, généreux et véritablement honorables, il améliore sans doute sa condition; mais si, comme il arrive trop souvent, il se fait admettre par faveur dans un cercle qui n'a d'autre mérite que l'ostentation et le luxe, qui ne lui accorde qu'un dédain protecteur, en échange de la vieille et honorable influence qu'il exerçait sur ses camarades, il ne fait rien moins que s'élever.

Ce n'est point là l'élévation que Channing désire pour l'ouvrier. Il ne lui souhaite point de se guinder dans une condition qui n'est pas la sienne. Non! qu'il ne soit pas le copiste servile d'une autre classe, qu'il vise à un but plus haut que tout ce qu'on a jamais atteint! Qu'il n'associe pas l'idée de dignité et d'honneur avec certaines manières de vivre et certaines relations de société. Il voudrait que chacun restât sur son terrain, qu'on prit sa place dans le monde suivant ses qualités et son mérite personnels, et non suivant les avantages que donne le hasard; il voudrait que chaque membre de la société eût à sa disposition tels moyens de progrès que, pourvu qu'il ne manquât pas à lui-même, il n'eût pas besoin de vains avantages pour obtenir le respect de ceux qui l'environnent.

Dans toutes les conditions, la véritable élévation est celle de l'âme. L'éminent conférencier revient avec force sur ce point. Ce qu'il demande, ce n'est pas un changement de condition exté-

rieure; ce n'est pas l'affranchissement du travail; ce n'est pas la lutte engagée pour parvenir à un autre rang; ce n'est pas non plus le pouvoir politique que l'on réclame parfois pour l'ouvrier: c'est quelque chose de bien plus grand et de plus profond. Il ne connaît pour l'homme qu'une élévation véritable, celle de l'âme, c'est-à-dire celle de l'intelligence. Une force étrangère peut pousser l'oiseau plus haut vers les cieux; mais il s'élève seulement, dans le sens vrai, quand il étend ses ailes et prend son vol par la puissance qui vit en lui. De même un homme peut être poussé par les événements à une place éminente, mais il ne s'élève qu'autant qu'il exerce et développe ses facultés les plus précieuses, et que, par un libre effort, il monte à une plus haute région de pensée et d'action. Telle est l'élévation que le philosophe de Boston désire pour l'ouvrier, et il n'en veut pas d'autre. Cette élévation, il est vrai, trouve un secours dans l'amélioration extérieure du travailleur, et elle l'améliore à son tour. Grâce à cette alliance, s'accomplit le vrai bien-être, celui auquel il doit incessamment aspirer.

Partout Channing demande le progrès intellectuel du peuple et proclame que l'homme, même le plus obscur, n'est pas tout entier dans ses bras, dans ses os et dans ses muscles; il ne peut supposer que les plus nobles dons de Dieu, l'intelligence, l'imagination, la force morale, n'aient été accordés que pour servir aux besoins de la vie animale. La vie et la lumière qui jaillissent dans une âme, doivent être répandues largement pour le plus grand bien de l'humanité.

Le travail manuel n'exclut pas le progrès intellectuel. Le philosophe américain s'élève avec force contre ceux qui prétendent que l'ouvrier ne peut gagner sa subsistance et celle de sa famille et en même temps perfectionner son esprit. Il répond à cette objection qu'elle vient d'une source suspecte, c'est-à-dire d'hommes qui sont dans l'abondance et qui ont toutes leurs aises, qui font de la fortune le premier de tous leurs intérêts, qui s'occupent peu de la masse de leurs semblables, qui sont tout disposés à rejeter sur autrui toutes les charges de la vie et prêts à défendre tout ordre social qui garantit leur bien-être et leurs jouissances

personnelles. Ce n'est pas ainsi que raisonne celui qui aime véritablement le peuple : il n'est heureux que lorsqu'il voit s'élever avec lui la masse de ses concitoyens.

Quand d'ailleurs on examine cette objection, on voit qu'elle n'est qu'une répétition de la vieille doctrine « que ce qui a été doit être ; que l'avenir ne sera jamais qu'une répétition du passé, et qu'enfin la société doit toujours parcourir le sentier battu. » Mais n'est-il pas manifeste que l'état actuel du monde est sans précédent ; que de nouvelles énergies, de nouveaux principes le travaillent ; que la science appliquée aux arts et métiers, accomplit en ce moment une révolution surprenante ; qu'en beaucoup d'endroits la condition de l'ouvrier est sensiblement améliorée et que ses ressources intellectuelles ont augmenté ; que des abus, autrefois jugés essentiels à la société, et qui semblaient entremêlés à chacune de ses fibres, ont été réformés ? Est-ce que les travailleurs en sont au même point qu'au siècle dernier ? Une situation tellement nouvelle, si elle nous inspire des craintes, ne nous sauve-t-elle pas en même temps du désespoir ? L'avenir, quel qu'il soit, ne ressemblera pas au passé. Le présent a des éléments nouveaux, qui exigent de nouvelles satisfactions. Nous n'avons donc pas le droit de nous fonder sur l'immutabilité des choses humaines pour étouffer l'espoir d'un progrès social.

Channing montre que le plus grand obstacle au progrès des classes ouvrières se trouve dans ces classes mêmes, et que par conséquent on peut le surmonter par une volonté persévérante. La difficulté extérieure diminuera et disparaîtra devant le peuple dès qu'il voudra sérieusement le progrès, dès qu'il saura que c'est la seule route pratique pour s'élever.

Une autre raison d'espérer le progrès des classes ouvrières, résulte des vues plus justes qu'elles commencent à suivre quant à l'éducation de leurs enfants. Les travailleurs s'élèveront par l'éducation de la jeunesse. Ce n'est pas que Channing prétende que le progrès n'est possible que pour les jeunes gens : il ne désespère d'aucun âge. Les hommes qui ont vécu vingt ans, trente ans, ne doivent pas croire que la porte leur soit fermée. Quiconque a soif de devenir meilleur a, dans ce désir, la garantie que ses efforts ne

lui seront pas inutiles. Jamais on n'est trop vieux pour apprendre. Le monde, depuis notre première jusqu'à notre dernière heure, est pour nous une école, et la vie n'a qu'un but : l'éducation.

L'enfant, la génération qui se lève, voilà le sujet des espérances de Channing. Il croit qu'on fera bien davantage pour les enfants, à mesure que se répandra une simple vérité, presque trop simple pour avoir besoin d'être exposée, à savoir que l'éducation est une chimère, une déception, quand le maître n'est pas habile et accompli. On commence à comprendre la dignité de de l'instituteur. L'idée que nulle fonction peut-être n'est comparable à celle de l'éducation de l'enfance, fait son chemin. Nous comprenons de plus en plus que le talent de former la jeunesse à l'éducation, à l'énergie, à la vérité et à la vertu, est le premier de tous les arts et la première de toutes les sciences, et que, par conséquent, encourager les bons instituteurs est le plus saint des devoirs qu'une Société ait à remplir envers elle-même.

Telles sont, à grands traits, les idées du philosophe américain sur l'élévation des classes ouvrières. Il nous était impossible d'écrire sur ce sujet, sans en tenir compte, sans rappeler l'action considérable qu'elles ont exercé sur l'éducation du peuple aux États-Unis. Associant ses efforts à ceux d'un éminent philanthrope, Horace Mann, Channing conçut le projet hardi d'effacer l'inégalité séculaire qui divise l'humanité, en appelant tous les hommes au bienfait de l'éducation. On connaît le résultat de ses efforts et la part qu'ils peuvent revendiquer dans la grandeur et la prospérité des États-Unis.

Mais la popularité même de ses écrits nous interdit de nous étendre sur ce sujet, quel que soit notre désir de répandre encore ces pages si lucides, empreintes d'un si haut esprit philosophique. Nous devons nous borner à une tâche plus modeste, en essayant de résoudre, principalement au point de vue pratique, le problème posé par la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, en ce qui concerne l'élévation des classes ouvrières en Belgique.

DE L'ÉLEVATION

DES

CLASSES OUVRIÈRES EN BELGIQUE.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

La nécessité d'élever le niveau moral et intellectuel des classes ouvrières a conquis sa place parmi les questions capitales de notre temps. Liée aux plus grands problèmes sociaux, cette question n'est plus seulement l'objet des méditations du législateur, de l'éducateur et de l'économiste, mais elle s'impose encore au cœur comme à la conscience de toutes les classes de la société.

Pendant plus de quarante années de paix que Dieu a données à la Belgique, elle n'est pas restée en arrière dans ce grand courant, propre à notre siècle, qui pousse les esprits à se préoccuper d'une manière spéciale du sort des classes travailleuses. Mettant à profit la libre atmosphère de notre patrie, des hommes de toute nation, aussi remarquables par le talent que par le cœur, s'y sont plusieurs fois donné rendez-vous pour creuser ensemble

les questions qui se rattachent au bien-être du plus grand nombre ; des écrivains et des penseurs éminents y ont consacré leurs veilles et leurs plus nobles efforts.

La conclusion à laquelle, par des chemins divers, sont arrivés la plupart de ces esprits éclairés, peut se résumer ainsi : l'individu, l'ouvrier surtout, artisan non unique, mais désormais principal de ses destinées, doit chercher en lui-même et dans l'expansion légitime de sa personnalité, la seule force qui puisse lutter avec succès contre les difficultés de la vie ; à tous les degrés de l'échelle du travail, il faut virtuellement proclamer le principe fécond de la responsabilité humaine, la fière et mâle doctrine de la dignité morale et du devoir.

Accoutumé à compter sur autrui, l'ouvrier s'est trop laissé aller jusqu'aujourd'hui au courant des événements ; il vit, matériellement et intellectuellement, au jour le jour, sans se préoccuper du lendemain ; il n'apprécie pas, ou pas assez, les avantages de l'instruction pour lui et pour ses enfants ; la prévoyance lui paraît une vertu parfaitement inutile ; l'économie ne se présente à ses yeux que sous la forme d'une privation pénible qu'il n'a garde de s'imposer, et quant à la moralité, il faut bien le dire, trop souvent encore il ne la pratique que par crainte du châtimeut de la privation de travail et non pour les bienfaits qu'elle assure. Le sentiment de l'indépendance et de la responsabilité s'affaiblit en lui, à mesure que les ressorts qui devraient l'entretenir et le stimuler se détendent et s'affaissent. De ce relâchement à la misère morale et matérielle, la pente est rapide, et l'on éprouve une sorte d'épouvante en considérant le grand nombre de ceux qui l'ont déjà descendue et qui ont perdu à jamais la volonté et la force nécessaire pour la remonter.

La théorie d'indépendance, sagement comprise, a un tout autre caractère, et conduit à des résultats diamétralement opposés. Elle reconnaît dans l'ouvrier un être libre, responsable, doué des mêmes facultés et des mêmes droits, soumis aux mêmes exigences et aux mêmes vicissitudes que les autres citoyens ; elle lui enseigne qu'il doit compter avant tout sur lui-même, et que l'amélioration

de sa position dépend essentiellement de ses propres efforts; elle évite et répudie tout ce qui serait capable de porter atteinte aux sentiments qui doivent constituer sa force, tout ce qui pourrait affaiblir l'énergie et la persévérance sans lesquelles il succomberait sous les rudes épreuves de la vie; elle l'arme pour la lutte, le prémunit contre toute défaillance, l'encourage, le relève s'il tombe, et lui met incessamment sous les yeux la satisfaction du devoir accompli, l'honneur sauvegardé, l'estime et la considération que commande la vertu, quelque humble que soit la sphère dans laquelle elle se manifeste.

Tous les efforts doivent tendre à donner à l'ouvrier cette indépendance, non-seulement pour le relever à ses propres yeux et lui faire conquérir le bien-être, mais encore pour le soustraire à de perfides conseils et aux effets funestes des crises qui viennent périodiquement fondre sur le monde du travail, crises qui ne dépendent pas exclusivement de causes économiques, mais aussi de causes morales dont l'influence ne saurait être contestée.

En effet, il convient avant tout de remarquer combien le caractère, les habitudes, la moralité, le degré d'intelligence et d'instruction influent sur la situation des ouvriers et font qu'ils résistent plus ou moins longtemps aux épreuves qu'amènent les perturbations dans le monde du travail. Sous ce rapport, on peut affirmer que chaque homme est maître de sa destinée. Tel ouvrier, placé dans les conditions matérielles les plus défavorables, s'est cependant élevé, par la seule force de ses qualités morales, à un degré de prospérité supérieur à celui de tel autre ouvrier relativement plus favorisé par le salaire, la continuité du travail, les relations et les circonstances de tout genre qui, de près ou de loin, contribuent à déterminer son sort.

Fixer exactement la part des influences morales dans la situation de nos classes ouvrières est malaisé; mais, tout l'annonce, cette part doit être très considérable. Quand les populations laborieuses subissent un de ces grands chocs qui ébranlent les plus robustes industries, il ne saurait être indifférent qu'elles possèdent ou non la sagesse, la prévoyance, la tempérance; qu'elles conservent et

pratiquent honnêtement la vie de famille; qu'elles amassent aux jours paisibles pour parer aux éventualités des jours mauvais, ou qu'elles mènent une existence désordonnée, excessive, épuisant, outrepassant même leurs ressources.

C'est dans la puissance de cet élément moral que se trouve l'explication de certains phénomènes dont on ne se rend pas compte tout d'abord. Ainsi, tandis que des populations rudement éprouvées, supportent avec calme et résignation les plus cruelles infortunes, d'autres populations, soulevées au moindre vent de l'adversité, menacent le repos public, s'abandonnent au désespoir et à l'esprit de révolte. Des hommes qui se font un marche-pied des classes ouvrières, épient cette situation et mettent alors tout en œuvre pour réaliser leurs mauvais desseins. Ils savent que c'est sous l'empire de ce sentiment d'amertume provoqué par l'abandon du travailleur, exalté par la misère, que s'opèrent ces redoutables déchirements des passions, où tout s'aigrit, s'irrite, se dénature; où la souffrance devient ressentiment, où l'examen se transforme en insurrection, où l'opposition des intérêts se change en haine implacable: bien plus, où la rébellion, les voies de fait arrivent à se considérer comme de légitimes représailles, presque comme un droit, un devoir, un moyen avoué d'avènement à un ordre de choses meilleur.

A consulter ces indices, les influences morales paraissent occuper une très large place dans les crises qui affligent notre pays: ignorance ou imperfection de nature, erreur d'intelligence ou de volonté, entraînement ou faiblesse, en voilà sommairement les causes. De ces causes, la première, l'ignorance, est peut-être la plus sérieuse, la plus générale, la plus malfaisante, comme nous le verrons plus loin.

II.

Nous venons de parler des crises et des insurrections qu'elles provoquent. Si les ouvriers se livrent à des excès dans les moments d'épreuves, cela tient en partie à leur manque de pou-

voir sur eux-mêmes ; mais n'est-ce pas , avant tout , qu'ils ne voient point , ou pas assez nettement , comment ces excès se rattachent à leurs souffrances , les augmentent et les perpétuent ? Que ne pouvons-nous sonder et expliquer une à une les causes accidentelles , permanentes , économiques , morales , des conflits qui éclatent à chaque instant entre le capital et le travail ! Pas une de ces causes au fond de laquelle on ne retrouvât quelque ignorance qui la suscite , l'aggrave , ou réduise à l'inertie des forces capables de combattre et de vaincre .

A côté du défaut de vertus privées , principale raison du malaise des classes laborieuses , nous signalerons l'absence d'esprit d'épargne , qui l'aggrave . Est-il certain qu'elles luttent de toutes leurs forces contre le courant qui les entraîne ? Non , assurément . Même dans la pénible existence de l'ouvrier des fabriques , il se rencontre parfois , de loin en loin , quelque chance heureuse ; rarement il l'utilise . Au sein même des durs efforts pour équilibrer son pauvre budget , l'énergie , l'attention soutenue trouveraient encore à glaner quelque épargne imperceptible qui grossit et qui sauve . Presque toujours l'ouvrier le néglige , parce qu'il n'aperçoit pas suffisamment l'origine des faits économiques qui le frappent et la grandeur du secours qu'il se prépare .

A qui la faute si des troubles , si des exigences intempestives surgissent à l'instant même où l'industrie devrait se trouver à l'abri de toute secousse , alors que par suite de causes extérieures , le chef d'usine est le plus vivement atteint , où il a le plus grand besoin de calme et d'appui ? A qui la faute , sinon à la méconnaissance la plus élémentaire des lois économiques , de l'influence de l'offre sur la demande ?

Enseigne-t-on ces lois à l'école primaire ? Y démontre-t-on que le prix de toute chose dépend de l'offre et de la demande ; que le patron ne peut donner d'autre salaire que celui que lui permet la vente de ses produits ; que le capital et le travail sont inséparables et ont le même intérêt ; que le travail sans capital est impossible et que le capital sans travail devient inerte et improductif ; que

l'entente entre le capital et le travail donne l'aisance qui conduit à la fortune, et que la guerre entre le capital et le travail crée la gêne chez les uns et la misère chez les autres? Où est l'école qui procure aux futurs ouvriers la connaissance élémentaire de ces simples vérités?

Ne faut-il pas accuser encore l'ignorance d'autres méfaits? Quelle tentation, par exemple, pour tous les gouvernements du monde, de trouver les classes ouvrières assez mal éclairées pour qu'un impôt, parce qu'il sera indirect, leur échappe et puisse être porté impunément à des taux exorbitants? Comment l'impôt ne deviendrait-il pas lourd et partial, en présence de cette certitude de leur aveuglement et de leur silence?

Notons en passant, pour y revenir plus tard, — car c'est un sujet capital, — notons dans les grèves et les émeutes cette erreur d'intelligence des ouvriers, qui, au lieu de garder leur part de travail, chassent celui-ci et l'obligent en quelque sorte à se réfugier sous un ciel plus clément, à l'abri de ces tempêtes incompatibles avec la prospérité matérielle. Ils ont assez d'exemples de cette vérité trop peu comprise! Que de ruines ils se seraient épargné par plus de clairvoyance, ou plutôt par moins d'ignorance des conditions de vitalité d'une industrie!

Nous avons souvent entendu les ouvriers se plaindre des maux causés par les machines. Mais il est impossible de se dissimuler que ces maux frappent d'ordinaire le malheureux dont l'ignorance a fait choix d'une profession débile ou menacée; et lorsqu'ils engendrent ces crises si funestes qui viennent périodiquement affliger l'industrie, c'est parce que les ouvriers, au lieu de savoir résolument y céder, prétendent soutenir une lutte insensée, comme dans la crise linière des Flandres, alors que, par ignorance, les fileurs mouraient sur leurs métiers, avant d'avoir songé à les abandonner.

Ici, le travail manque. — Manquerait-il si le défaut de savoir professionnel ne parquait l'ouvrier ignorant dans une seule profession?

Là, les débouchés font défaut. — Ne les a-t-on pas perdus

par une fabrication moins habile que la fabrication étrangère, ou par des exigences hors de tout rapport avec la demande de travail? — Là encore, le désir de jouir et de jouir sur l'heure, absorbant d'avance toutes les ressources, ne détruit-il point toute force de résistance à l'adversité? — Plus loin, l'ignorance ne mène-t-elle pas à réclamer les secours de la bienfaisance publique, qui, affaiblissant le précieux ressort du travail, souvent démoralisent l'ouvrier, abaissent son salaire et le laissent complètement désarmé lorsque surviennent un besoin réel et la souffrance?

Les maladies, les accidents frappent l'ouvrier et ont parfois les plus terribles conséquences pour lui et pour les siens; mais combien sont dus à l'ignorance, et à l'imprudence qui en résulte presque fatalement!

Le découragement extrême après le désir sans mesure, cette sorte d'hypertrophie morale si douloureuse et si périlleuse, envahit les âmes des ouvriers. Pourquoi sont-ils accessibles aux espérances les moins réalisables? Au lieu de se consacrer à l'amélioration graduelle de leur destinée par tous les moyens pratiques, pourquoi se sont-ils jetés, avec une crédulité enfantine, dans les rêves de ces transformations soudaines, dont le monde n'a jamais offert d'exemple et qu'il ne connaîtra jamais?

Oui, dans ce domaine, il faut bien le reconnaître, malgré d'incontestables progrès et de louables exceptions, le mal est partout et sous toutes les formes: préjugés, erreurs de jugement et de conduite, défaut de savoir, depuis celui qui s'attache aux lois générales du monde, jusqu'à la simple inhabileté manuelle. Suivez pas à pas les discussions des congrès ouvriers de Genève, de Lausanne, de Bruxelles, les meetings de l'Association internationale des travailleurs, tenus dans nos différents centres d'industrie, partout vous observerez la méconnaissance des lois les plus élémentaires de l'économie sociale, des véritables rapports entre patrons et ouvriers; partout vous trouverez la guerre, fruit de l'ignorance et de la folie, au lieu de la paix, fruit de l'intelligence et de la sagesse.

Que de fois d'ailleurs les voix les plus autorisées l'ont proclamé :

sans instruction, il n'y a pas de travailleur parfait, il n'y a pas de perfectionnement véritable dans les métiers, il n'y a pas d'amélioration efficace et durable dans le sort des classes ouvrières. L'instruction unie à l'amour de l'ordre et à la bonne conduite, est le fondement des vertus du travailleur à tous les degrés; elle est le guide et la compagne inséparable de toute idée de vrai progrès et de liberté.

Et qui ne le sait et combien de fois ne l'a-t-on répété? les professions manuelles exigeant peu au point d'instruction sont aussi les plus arriérées: les premières, elles succombent aux chocs des crises. On peut aisément remonter le cours des années et constater que les mêmes outils, le même mode de travail ont toujours été en usage chez elles. Là, l'artisan ne cherche pas à réaliser des progrès, et c'est avec raison qu'on peut dire de lui qu'il se complait dans la routine. Aussi n'est-il pas étonnant de voir un perfectionnement dans tel ou tel métier, qui prévient ou amoindrirait les mauvais effets d'une crise, repoussé par les travailleurs et ne triompher qu'après avoir imposé à ceux-ci les plus cruelles épreuves.

A ce point de vue, il est utile de rappeler que, de nos jours, le consommateur devient de plus en plus difficile et exigeant: c'est la loi du progrès. L'ouvrier ignorant ne pouvant satisfaire à cette loi, doit nécessairement succomber sur son métier, et à ce titre, encore une fois, l'ignorance doit être comptée parmi les agents les plus actifs des misères qui viennent périodiquement éprouver le monde du travail.

C'est encore à l'ignorance que l'on doit la plupart des préjugés qui existent contre les travailleurs. Même alors qu'avec assez de justice et d'énergie, il leur arrive de se prononcer contre le capital qui ne remplit pas ses obligations légitimes, d'où vient que leur opinion a si peu de poids, si ce n'est de leur défaut de lumières? A qui la faute si, à l'heure qu'il est, subsistent encore dans nos populations des distinctions de classes, tranchées, durables, profondes? N'est-ce pas certainement pour une part considérable aux différences d'éducation qui séparent les hommes?

Et qui donc, à la pensée de leur avènement à des conditions d'instruction à peu près égales, n'entrevoit aussitôt une société nouvelle? Quel est le cri universellement répété? L'instruction : car l'instruction, c'est la lumière, c'est le développement du bien-être, c'est la connaissance plus intime, plus vraie des hommes et des choses. Et pour le dire en passant, en politique encore, si nous remontons jusqu'à ce point bien plus capital qu'on ne l'avance, quelle est la raison ou le prétexte pour écarter les classes ouvrières du droit au suffrage? Leur ignorance, leur incapacité pour les affaires communes. Et la cause réelle de leur dépossession? Leur ignorance toujours, leur ignorance qui les fait insoucieuses, qui les laisse désarmées, qui les fait craindre. A vrai dire, quelles fautes n'ont-elles pas commises par ce côté! Quels torts n'ont-elles pas eus! N'ont-elles pas souvent et volontairement prêté la main à tout ce qui les a frappées dans le progrès de leur bien-être et de leur indépendance?

Ont-elles parfois pris à cœur un intérêt froissé, un droit à conquérir ou à défendre : quels moyens ont-elles trouvés? La violence; sans savoir et sans voir que la violence a perdu toutes les causes qu'elle a touchées. Inhabiles à se rendre compte des intérêts et des calculs, des dommages et des services, soupçonneuses par aveuglement, irritables par crédulité, faciles à séduire par inexpérience, elles n'ont que rarement su aimer ce qui était véritablement pour elles, combattre ce qui était véritablement contre elles. — Combien de leurs défenseurs sincèrement désintéressés, n'ont-elles pas abreuvés de dégoût, abandonnés, trahis, repoussés! Et ce n'est pas tout : oubliées après avoir été cruelles et coupables, sans crédit auprès de l'histoire ou sans souci de ses réparations, combien de fois n'ont-elles pas délaissé jusqu'à la mémoire de ceux qui les avaient défendues et servies! Imprudentes, qui pour comble d'ignorance, n'ont pas su, hélas! et ne savent pas que l'ingratitude est pour leur avenir la plus dangereuse des fautes!

III.

De l'avis des hommes les plus compétents¹, la question ouvrière, qui soulève aujourd'hui dans le monde du travail, de si justes et de si légitimes préoccupations, ne peut recevoir une solution efficace que par le progrès de l'éducation morale et intellectuelle des travailleurs.

La question ouvrière, ainsi que le faisait remarquer l'un d'eux, qui s'est occupé avec une rare distinction de ce grave problème², n'est pas d'origine récente; elle a surgi dès l'abolition de l'esclavage et du servage, avec l'avènement de la classe laborieuse proprement dite. Revêtant des formes diverses selon les temps et les circonstances, elle a donné lieu à des études consciencieuses et à des débats intéressants et animés³, mais sans jamais avoir été résolue de manière à satisfaire tous les intérêts et répondre à tous les besoins, ce qui d'ailleurs est presque impossible.

Si l'ancienne organisation des corporations, des maîtrises et des jurandes présentait certains avantages, elle offrait aussi des inconvénients graves qui ont déterminé sa suppression⁴. Cepen-

¹ C'est, entre autres, l'opinion, en France, de MM. J. Simon, Fr. Passy, Laboulaye, J. Duval, Le Play; en Angleterre, de MM. Gladstone, Bright, Forster; en Belgique, de MM. De Laveleye, Ch. Le Hardy de Beaulieu, Dupetiaux, Perrin, etc., qui ont consacré dans leurs travaux et leurs discours, de magnifiques paroles, d'admirables pages à la démonstration de cette vérité.

² M. Dupetiaux, Discours prononcé dans la séance publique annuelle de l'Académie royale de Belgique; séance du 9 mai 1867.

³ En effet, tous les congrès tenus en Belgique, ceux d'hygiène, de statistique, de bienfaisance, des sciences sociales, des catholiques, etc., ont donné le pas à la question ouvrière dans ses aspects variés, et cette question a encore le privilège d'occuper presque constamment la plupart de nos sociétés politiques, scientifiques et littéraires.

⁴ Il est digne de remarquer que certaines catégories d'ouvriers, en nombre assez considérable, tendent aujourd'hui à ressusciter les anciennes corporations, et il n'est pas moins curieux de constater que des esprits distingués, parmi lesquels on peut ranger M. Le Play, tendent à suivre ces errements. (Voir son *Org. du travail, selon la coutume des ateliers et la loi du décalogue.*)

dant, il faut reconnaître que le régime de la liberté du travail, combiné avec les lois et les règlements destinés à en prévenir les abus, a entraîné l'isolement du travailleur et l'a mis en quelque sorte à la discrétion du chef d'industrie.

D'un autre côté, la substitution de la fabrique à l'atelier domestique, du travail collectif au travail individuel, tout en imprimant à la production un élan admirable, n'a guère apporté de soulagement au sort de l'ouvrier et l'expose au contraire à subir le contre-coup des fluctuations et des mécomptes inséparables de l'esprit de spéculation et des crises qui se succèdent avec une fréquence alarmante. Les salaires ont, il est vrai, été augmentés; mais, d'un côté, le prix des logements et des objets de consommation usuelle s'est accru dans une proportion correspondante, de l'autre, de nouveaux besoins se sont manifestés. Ajoutons à cela les causes que nous avons déjà indiquées : l'absence de prévoyance, l'ignorance, ou ce qui n'est pas moins funeste, l'instruction imparfaite, mal dirigée et mal digérée, l'intempérance incessamment stimulée par l'ennui et les fatigues d'un travail monotone et excessif, l'affaiblissement de l'esprit de famille et l'oubli des traditions d'ordre et de bonne conduite, et l'on aura une idée de la situation d'une fraction très-considérable de la classe ouvrière. Faut-il s'étonner, après cela, de l'état d'agitation permanente qui, dans les grands centres où se glissent surtout les esprits déclassés, règne au sein de cette classe, de l'impatience qu'elle manifeste à voir se réaliser les améliorations auxquelles elle aspire, de l'empressement avec lequel elle accueille les systèmes et les promesses des utopistes et des faux prophètes, de ses haines et de ses colères qui se traduisent en désordres et en excès regrettables, et appellent sur sa tête les rigueurs de la répression?

Cette situation ne pourrait se prolonger sans engendrer des dangers sérieux pour l'ordre social; de l'aveu de tous, elle exige un prompt remède.

Quel sera ce remède? Chacun a proposé le sien. Sans parler de leurs devanciers, Saint-Simon, Fourier, Robert Owen, Cabet, Louis Blanc, Proud'hon, Colins et tant d'autres ont exposé

leurs plans de réforme et ont essayé de les mettre en pratique. L'organisation du nouveau monde industriel, la nouvelle harmonie, le phalanstère, l'Icarie, le droit au travail, les ateliers nationaux, la banque du peuple, le crédit gratuit, ont eu le sort de toutes les chimères enfantées par le rêve en dehors du champ de l'expérience pratique ; ils se sont évanouis sans laisser d'autres traces de leur passage que quelques essais malheureux et des déclamations dont les derniers échos ont retenti dans les congrès de l'Association internationale des travailleurs.

Toutefois, hâtons-nous de le dire, dans ce naufrage inévitable, quelques débris ont surnagé, quelques idées justes et fécondes se sont dégagées de ce chaos. A force de remuer les idées, on a abouti à faire jaillir certaines vérités, à poser certaines bases, à se mettre d'accord sur certains principes. Ainsi l'association est considérée généralement comme l'instrument essentiel de la régénération de la classe ouvrière ; on a reconnu que l'État n'avait pas mission et était incapable d'assurer à tous le travail et le bien-être ; les travailleurs ont compris qu'ils devaient s'aider eux-mêmes, et le développement intellectuel et moral commence à être apprécié à sa juste valeur ¹. Ce sont là d'incontestables progrès dont il faut tenir compte pour asseoir l'édifice de l'avenir. Les esprits sont préparés, les matériaux existent ; il ne s'agit plus que de les mettre en œuvre.

Mais comment faire ? Le problème à résoudre est très-complexe ; sa solution doit, pour ainsi dire, s'appropriier à toutes les

¹ Comme indices irrécusables de ce mouvement fécond, nous signalerons en Belgique le développement des Sociétés de secours mutuels qui, réunies, comptent plus de 80,000 membres en dehors de celles auxquelles participent les ouvriers houilleurs, et dont un certain nombre ont organisé des bibliothèques populaires au profit de leurs membres ; nous signalerons encore les cours et conférences institués par la Ligue de l'enseignement, la Société Franklin, les Cercles verviétois, gantois et anversois qui poursuivent le même but, et qui voient d'année en année grandir le nombre de leurs auditeurs. Rien n'empêcherait de généraliser ces institutions et d'en étendre les bienfaits à tous les centres industriels du pays.

circonstances , à tous les besoins. Les diverses catégories de travailleurs présentent des variétés aussi nombreuses et aussi tranchées que les autres classes de la société. Ce qui convient aux uns ne convient pas aux autres ; ce que peuvent ceux-ci, ceux-là sont encore incapables de le pouvoir ou même de le désirer. Il s'ensuit qu'un plan de réforme absolu et uniforme n'atteindrait nullement le but que l'on a en vue ¹, et qu'il faut et qu'il faudra peut-être longtemps encore recourir aux mesures transitoires, aux palliatifs, avant d'aborder l'œuvre intégrale et d'être à même d'assurer à la classe ouvrière la position indépendante à laquelle elle a des droits que nul ne peut songer à lui contester.

Il nous a paru utile de rappeler ici ces considérations avant d'aborder l'exposé de la situation actuelle de nos classes ouvrières, examen d'où doit résulter la nécessité d'améliorer leur sort en élevant leur niveau moral et intellectuel. Voyons d'abord ce qu'est cette situation ; nous examinerons ensuite ce qu'elle pourrait être et ce qu'il est possible de faire à cet égard.

¹ La laborieuse enquête de 1843, sur le travail des femmes et des enfants en Belgique et à laquelle ont participé les hommes les plus distingués du pays, en est une preuve concluante entre mille. La commission d'enquête a voulu trop généraliser, n'a pas assez tenu compte des circonstances locales. Dans ces conditions, son œuvre est et devait rester fatalement stérile.

PREMIÈRE PARTIE.

Situation de la classe ouvrière en Belgique¹.

I. L'ouvrier des mines. — II. L'ouvrier des fabriques et manufactures. — III. L'ouvrier de la moyenne et de la petite industrie. — IV. L'ouvrier des campagnes. — V. Ensemble de la situation intellectuelle et morale.

I. — L'ouvrier des mines².

On sait que la grande zone carbonifère qui traverse les provinces de Liège, de Namur et de Hainaut, comprend une longueur de 32 lieues environ. Dans l'étendue de plus de 130,000 hectares

¹ En transcrivant ce titre, et pour nous conformer aux termes du programme, notre intention est moins d'entrer dans le détail de la condition matérielle de la classe ouvrière en Belgique, que d'exposer sa situation morale et intellectuelle; mais celle-ci touche à l'autre de si près et par tant de côtés, qu'il est impossible de faire une distinction tranchée. L'état de l'un est d'ailleurs presque toujours la conséquence de la situation de l'autre, et lorsque l'on parle d'amélioration générale, il est difficile de ne pas la concevoir sous tous ses aspects.

² Nous avons consulté pour ce chapitre l'excellente et remarquable étude de M. H. Marichal, *L'ouvrier mineur en Belgique*, insérée dans la *Revue trimestrielle*, (xv^e année, t. iv), les travaux si lucides, si logiques et si pleins de faits intéressants publiés par M. Ch. Le Hardy de Beaulieu, notamment *Salariat et coopération et les Grèves des ouvriers mineurs au Borinage*; les rapports des chambres de commerce, des ingénieurs des mines, etc.; enfin, les *Résultats de l'enquête ouverte par les officiers du corps des mines sur la situation des ouvriers dans les mines et dans les usines métallurgiques de la Belgique*, publiés en 1869, par M. le Ministre des Travaux publics.

qu'elle embrasse, gisent, jusqu'à des profondeurs immenses, un grand nombre de couches de toutes les variétés de houille utilisées dans les applications industrielles.

Avant 1830, ces richesses souterraines étaient déjà l'objet d'une exploitation assez importante ; mais c'est vers 1834 que l'on vit surtout s'accélérer le mouvement qui nous a conduits à la situation actuelle. En trente-six ans, cette gradation continue a quadruplé la production, et l'on n'estime pas à moins de 136 millions de francs la valeur totale des $13 \frac{1}{2}$ millions de tonneaux de houille que fournissaient en 1870, à la consommation indigène et étrangère, les 285 mines en activité dans notre pays.

Au fur et à mesure qu'augmentait la production, le prix de vente, loin de s'en ressentir d'une manière fâcheuse, a toujours eu une tendance prononcée à la hausse ; ainsi le tonneau de charbon qui valait, en moyenne, 8 fr. 15 c. de 1851 à 1853, a successivement augmenté pour atteindre, et même dépasser le double de ce chiffre dans ces derniers temps.

Tout s'harmonise naturellement dans la luxuriante production de la houille que chacun connaît : tandis que la puissance des moyens mécaniques montait de 15,000 à plus de 70,000 chevaux-vapeur, on a vu s'élever en même temps le nombre et le salaire des ouvriers, les bénéfices de l'exploitant et la population de nos centres de production.

Nos bassins houillers qui, en 1841, n'occupaient que 37,629 ouvriers, en comptaient, en 1850, 47,949 ; en 1860, 78,232 ; l'enquête ouverte par les officiers des mines en 1869 portait ce chiffre à 92,000 environ, dont près de 70,000 pour les seuls charbonnages du Hainaut.

Les salaires montaient successivement de 24 millions en 1841, pour aboutir en 1870 à 81 millions de francs. Le taux du salaire journalier, (les documents statistiques et l'enquête des officiers des mines le constatent), a augmenté pendant la même période, de 50 à 60 p. ‰.

Nos communes rurales, sièges d'exploitations charbonnières qui, en 1830, n'étaient guère peuplées de plus de 150,000 âmes,

possèdent aujourd'hui près du sixième de la population entière du pays, parmi laquelle le plus grand nombre trouve dans la mine ses moyens d'existence.

Tous les avantages que nous venons d'énumérer sont sans doute l'indice d'une prospérité extraordinaire, qu'envient, non sans raison, nos centres agricoles bien moins favorisés. Comment se fait-il, cependant qu'au moindre ralentissement des travaux, à la moindre crise, la misère se fasse sentir là plus cruellement qu'ailleurs ; comment se fait-il que ces populations soient généralement peu satisfaites de leur situation ; qu'il règne parmi elles un sentiment d'irritation presque à l'état permanent et qu'elles semblent disposées à chercher dans le désordre plutôt que dans le travail, dans la grève plutôt que dans l'épargne, l'amélioration de leurs conditions d'existence ?

C'est que là généralement on s'est beaucoup plus occupé de tirer de la population ouvrière la plus grande somme possible de travail, qu'on ne s'est soucié de l'éducation et de la moralisation de ces masses laborieuses qui, dans de telles conditions, peuvent devenir et sont déjà parfois, à certains égards, un véritable danger pour l'ordre social.

C'est, il faut le dire aussi avec M. Marichal, une grave imprudence de surmener comme on le fait en Belgique, depuis dix à douze ans surtout, la production de la houille, d'attirer dans la mine, par des salaires élevés, non-seulement les ouvriers faits, mais des femmes, des filles, de pauvres enfants sans instruction, sans éducation, qui, si cette ressource venait fortuitement à leur manquer, seraient réduits à la plus grande misère, incapables qu'ils sont pour la plupart de se livrer à un autre métier.

Déjà aujourd'hui, à la moindre crise industrielle, au moindre dérangement dans les affaires, le carreau des mines est encombré de produits, le chômage ou au moins le ralentissement des travaux devient une impérieuse nécessité, l'autorité publique est en éveil, la force armée est presque en permanence dans nos centres houillers où gronde l'émeute menaçante qui ne demande que l'occasion d'éclater.

Que serait-ce donc si demain, pour une cause quelconque, le marché français faisait défaut à nos extracteurs, si les 4 millions de tonneaux de houille que nous exportons, le quart de notre production totale, leur restaient chaque année sur les bras ¹? Que serait-ce si, ce qui est une éventualité peut-être d'un prochain avenir, l'huile minérale venait faire une concurrence sérieuse à la houille pour l'alimentation des machines à vapeur; si bientôt l'électricité, cette puissance merveilleuse, objet des recherches constantes de la science, devenait subitement à son tour lumière et combustible, peut-être force motrice? Que deviendrait alors notre industrie charbonnière et sa surabondante production? Que deviendraient nos 92,000 ouvriers et leur progéniture? Que ferions-nous de cette population grossière, ignorante, d'autant plus difficile à conduire, qu'elle a été habituée à une aisance relative, à faire usage, abus même, de boissons enivrantes? Que ferions-nous de tous ceux qui aujourd'hui vivent de la mine, des charrons, des maréchaux, des détaillants, des employés, des brasseurs, des cabaretiers même qui pullulent dans nos bassins houillers et qui n'ont d'autres moyens d'existence que la consommation de l'ouvrier?

En présence d'aussi terribles éventualités, les hommes compétents qui se sont occupés de ces graves questions, n'ont-ils pas eu mille fois raison de dire que l'on commet une grande imprudence en surmenant trop la production de la houille et qu'il est du devoir impérieux de nos exploitants de songer davantage à l'avenir, de prévenir les dangers signalés? Et, c'est un point sur lequel tout le monde est à peu près d'accord, on n'y arrivera

¹ Cette éventualité s'est réalisée en partie dans le cours de la seconde moitié de l'année 1870, à la suite du terrible conflit qui a éclaté entre la France et la Prusse. On connaît les souffrances qui en ont été la conséquence pour les populations des houillères. Heureusement, cette situation n'a pas duré longtemps. D'une part, les sacrifices que se sont imposés les Sociétés charbonnières, d'autre part les débouchés qui ont pu être créés ont amoindri dans une large mesure le contre-coup du conflit pour nos ouvriers.

qu'en fécondant l'intelligence de la génération qui s'élève ; en donnant à la femme , à la jeune fille , à l'enfant , des occupations mieux en rapport avec leur nature que celles de la mine.

Dans ces dernières années, le gouvernement s'est spécialement occupé de la condition des ouvriers et ouvrières employés aux travaux des mines. Par circulaire du 3 novembre 1868, le Ministre des Travaux publics, M. Jamar, institua une enquête dans ce but, et dans sa circulaire adressée aux officiers du corps des mines, il reconnaissait hautement qu'au temps où nous vivons, l'industrie ne saurait offrir une garantie de sécurité, un élément de force et de grandeur, si les succès qu'elle réalise n'accélèrent le progrès moral des classes laborieuses et ne les aident puissamment à se soustraire aux rudes étreintes de la misère ; il considérait comme un devoir de rechercher quelles seraient les mesures à conseiller ou à prescrire aux industriels pour rendre la position de l'ouvrier meilleure, sa santé moins précaire, sa vieillesse moins dépourvue.

Les ingénieurs devaient examiner d'abord, de concert avec les exploitants, dans quelle mesure il serait praticable d'organiser soit des associations coopératives de consommation, soit des magasins de denrées alimentaires, soit toute autre institution permettant au travailleur un emploi intelligent et avantageux de ses modiques ressources.

Le travail industriel impose à ses auxiliaires des besoins spéciaux que, livrés à eux-mêmes, ils pourraient difficilement satisfaire. Au point de vue hygiénique, par exemple, le mineur se trouve dans des conditions très-défavorables : il travaille péniblement pendant huit à dix heures et quelquefois davantage, dans une atmosphère chargée de poussière et d'une température élevée, et lorsque fatigué, rompu, mouillé par les eaux de filtration qui tombent dans le puits, il remonte à la surface, il lui faut souvent franchir de longues distances, en butte aux intempéries de l'air, avant d'atteindre sa demeure. Là même, une seule chambre lui sert de logis, ainsi qu'à toute sa famille, et c'est dans cet espace insuffisant qu'il est obligé de procéder aux soins les plus indispensables de la propreté.

Il serait à désirer que l'établissement des bains et lavoirs, qui fonctionnent avec succès déjà dans plusieurs charbonnages, se généralisât. A ce propos, le gouvernement recommandait aux industriels de ne pas se laisser décourager par le mauvais accueil que, dès l'abord, certaine catégorie d'ouvriers semble faire à ces mesures de salubrité : l'influence de l'exemple et l'évidence des avantages obtenus ne manqueront pas de triompher de cette obstination routinière des premiers jours.

L'organisation des infirmeries et des secours médicaux, dont les éventualités douloureuses du travail des mines font aux exploitants une impérieuse nécessité, devaient aussi attirer l'attention des ingénieurs, et la circulaire ministérielle leur recommandait de voir ce qui reste à proposer pour les mettre en parfaite harmonie avec les exigences auxquelles il s'agit de pourvoir.

Enfin, point essentiel, dans l'état actuel des choses, le travail de la femme éloignant de leurs familles un certain nombre de mères pendant la meilleure partie de la journée, c'est un devoir sacré que de se préoccuper du sort des enfants ainsi abandonnés. Dans différents districts, des écoles gardiennes sont établies pour recueillir ces petits êtres sans défense et pour les placer sous une direction attentive et intelligente ; malheureusement, le nombre de ces institutions est assez restreint. Les ingénieurs devaient signaler les localités où la nécessité s'en fait sentir et employer leur influence pour obtenir, en faveur de ces asiles de l'enfance, le concours pécuniaire et le patronage des industriels.

Ils avaient ensuite à étudier la situation que l'industrie, dans sa marche normale, fait à l'ouvrier, et les moyens les plus propres à améliorer cette situation.

L'état précaire dans lequel il ne se trouve que trop souvent, tient bien moins à l'insuffisance des ressources que lui offre son son travail qu'à son insouciance de les augmenter quand il le peut, et surtout à l'emploi peu judicieux qu'il en fait. Ce sont là deux causes funestes qu'il importe de combattre.

Dans les périodes de prospérité, en effet, alors que les nécessités d'une production plus forte lui permettraient d'augmenter

sensiblement son gain journalier, on le voit le plus souvent diminuer volontairement son nombre d'heures ou de journées de travail. Il serait donc sage de chercher à développer en lui un zèle plus constant, en instituant un système de payement qui récompenserait particulièrement le surcroît de production, soit en quantité, soit en qualité : l'appât d'une prime qui lui serait allouée en sus du salaire accoutumé de son travail, aurait certainement pour effet de stimuler son activité. Plusieurs établissements sont entrés dans cette voie, et il est utile d'étudier les moyens de généraliser la mise en pratique d'un principe qui paraît applicable à la rémunération d'un grand nombre de services.

Quant aux mesures à prendre pour amener l'ouvrier à dépenser son gain au mieux de ses intérêts, elles sont de nature diverse.

Il importe de chercher à encourager la construction de maisons qui offrent à l'ouvrier un logement salubre à des conditions faciles. Sans vouloir tirer des conséquences trop absolues de coïncidences qui ne semblent pourtant avoir rien de fortuit, il est à remarquer que c'est dans les localités les moins pourvues de semblables constructions que se manifeste surtout la déplorable turbulence des grèves et des émeutes.

Procurer à l'ouvrier un logement commode et sain, on ne saurait trop le répéter, c'est lui donner un intérieur qui l'attire ; c'est lui inculquer la notion des jouissances de la vie de famille, dans laquelle il ne voit que trop souvent une charge incommode ; c'est l'éloigner du cabaret où, pour obtenir un instant l'étourdissement et l'oubli de ses misères, il dépense trop aisément l'argent qui lui permettrait de les soulager et de les prévenir ; c'est enfin, en lui inspirant le désir et en lui donnant la possibilité de devenir propriétaire, développer en lui le goût de l'épargne et, partant, les habitudes d'ordre, d'économie et d'activité continue, qui seules peuvent lui permettre de sortir de sa condition malheureuse ou précaire.

L'épargne, voilà la question vitale pour les classes ouvrières. On ne saurait trop la leur recommander, ni trop leur signaler les moyens pour la réaliser.

Le système de prime indiqué plus haut permettrait de tenter un nouvel effort dans cette voie ; à l'instar de ce qui se pratique depuis quelque temps dans un grand établissement du pays, on pourrait ne distribuer à l'ouvrier, avec sa paye de quinzaine, qu'une partie seulement de ce supplément de salaire ; le restant serait porté à son avoir sur un compte spécial ouvert à cet effet et dont le solde, accru par les intérêts, lui serait remis à la fin de l'année ; il se verrait ainsi à la tête d'un petit capital susceptible d'être consacré soit à l'achat de provisions, soit aux premiers paiements exigés pour l'acquisition d'une habitation.

Depuis longtemps déjà, le Gouvernement patronne les caisses communes de prévoyance établies dans les circonscriptions de Mons, de Charleroi, du Centre, de Liège, de Namur et du Luxembourg, et l'on a lieu de s'applaudir des résultats obtenus par ces utiles institutions.

Ainsi, par les retenues sur les salaires des ouvriers, par la contribution pour une somme équivalente que les exploitants ont consentie, par les subsides annuels du Gouvernement et de la Province, par la voie de ces diverses allocations, les caisses du Hainaut ont, depuis leur création, recueilli une somme totale de 14,316,338 fr., sur laquelle 10,786,259 fr. ont été distribués en en secours et pensions aux ouvriers. Ce résultat est assez marquant pour n'exiger aucun commentaire et plaide en faveur des avantages considérables qui résultent de cette institution philanthropique.

Mais le chef d'industrie, en employant les bras, prend aussi charge d'âmes, et il doit à ses auxiliaires, au moins moralement, sous une forme ou sous une autre, l'aliment de l'intelligence en même temps que le pain du corps.

Les moyens d'instruction et de moralisation devaient aussi faire l'objet des investigations des ingénieurs. Les écoles primaires, d'adultes, dominicales, de porions, de mécaniciens, de dessin et de géométrie sont des institutions qu'il importe à tous égards d'encourager. Les sociétés de chant, d'harmonie, de gymnastique, destinées à procurer à l'ouvrier des amusements honnêtes et à

l'éloigner de plaisirs où il perd à la fois son argent et sa santé, sont non moins dignes d'intérêt.

« L'heure est venue, disait M. le Ministre des travaux publics, où chacun comprend l'importance du rôle social du travail; et la pensée publique ne saurait, sans danger, s'arrêter sur ces matières d'une façon incertaine et distraite.

« On a grandement raison de gémir sur les folies économiques et philosophiques; mais elles sont un moindre mal que l'hésitation que l'on apporterait à les combattre, que l'apathie et l'indifférence que l'on mettrait à rectifier des théories pernicieuses et à amener les masses dans les voies de la raison et de la vérité. »

C'est à la suite de la circulaire dont nous venons d'indiquer les points principaux, que furent publiés, dans les premiers mois de 1870, les résultats de l'enquête ouverte par les officiers du corps des mines. Ce volume, contenant environ 500 pages, dont 300 de tableaux synoptiques, quoique offrant des renseignements précis et d'un haut intérêt, manque cependant, d'une part, d'une conclusion pratique, et d'autre part d'un résumé récapitulatif ou analytique, ce qui constitue une fâcheuse lacune et oblige le lecteur à une étude pénible pour établir des points de comparaison et asseoir un jugement impartial.

Nous en analyserons néanmoins quelques parties, surtout en ce qui concerne les exploitations les plus importantes, celles du Hainaut, données que nous combinerons avec des renseignements particuliers, les rapports des chambres de commerce, des députations permanentes et des commissaires d'arrondissement, pour établir d'une manière aussi exacte que possible la situation actuelle de l'ouvrier des mines.

Si l'on consulte les tableaux synoptiques de l'enquête en ce qui concerne les charbonnages de la province de Hainaut (1^{re} direction des mines), on voit que le personnel ouvrier employé dans ces charbonnages s'élève au chiffre de 69,461. En voici la répartition eu égard au sexe, à l'âge, à la nature des travaux et au salaire moyen.

TRAVAUX.	AGE.	HOMMES.		FEMMES.		TOTAL.	
		Nombre.	SALAIRE moyen.	Nombre.	SALAIRE moyen.	Nombre.	SALAIRE moyen.
Surface.	Moins de 14 ans . . .	973	Fr. c » 90	924	Fr. c » 80	1,897	Fr. c » 85
	De 14 à 16 ans . . .	697	1,86	766	1,10	1,463	1,22
	Au-dessus de 16 ans .	11,958	2,57	1,747	1,40	13,705	2,42
Souterrains .	Moins de 14 ans . . .	3,826	1,20	2,044	1,10	5,870	1,16
	De 14 à 16 ans . . .	3,483	1,70	1,649	1,50	5,132	1,63
	Au-dessus de 16 ans .	37,460	3,40	3,934	1,90	41,394	3,25
Jour et fond.	Moins de 14 ans . . .	4,799	1,14	2,968	1, »	7,767	1,08
	De 14 à 16 ans . . .	4,180	1,64	2,415	1,37	6,595	1,54
	Au-dessus de 16 ans .	49,418	3,19	5,681	1,76	55,099	3,05

Ainsi, il résulte de ce tableau que pour 49,418 ouvriers faits, il y avait 11,064 femmes et jeunes filles et 8,979 jeunes garçons, soit plus du quart de la population ouvrière.

Un mot d'abord de la condition matérielle de cette population ouvrière et de ce qu'ont fait les exploitants pour l'améliorer.

Maisons d'ouvriers. — A la question de savoir s'il existe des maisons d'ouvriers bâties ou louées par les Sociétés charbonnières, sur 84 exploitations consultées, 35 ont répondu *oui* et 49 *non*. La 1^{re} direction des mines comprend 2,629 maisons de cette espèce : elles renferment 4,913 ouvriers et, en y comprenant les femmes et les enfants, 13,458 personnes.

Le taux des loyers varie de 5 à 14 francs par mois ; il est habituellement de 9 à 10 francs. Ce taux est généralement un peu inférieur à celui que payerait l'ouvrier dans les localités voisines de ces habitations, où il paraît, en général, être moins bien logé.

L'intérêt du capital affecté à ces constructions varie de 2 à 6 p. c., il est habituellement d'environ 3 p. c. ; dans quelques cas,

les sociétés ne perçoivent pas d'intérêt et déclarent même y perdre.

Dans une seule exploitation, celle de Marcinelle (Nord), les maisons peuvent être acquises par les ouvriers moyennant certaines conditions. Dans d'autres, comme au charbonnage de Monceau-Martinet, et nous citons ce cas comme exemple louable à suivre, la Société a préféré laisser ces constructions à l'initiative de l'ouvrier, en l'y engageant au moyen de primes et d'avances de fonds qui lui sont faites sans intérêt. Elle a ainsi consacré plus de 10,000 francs en primes distribuées aux ouvriers qui ont fait construire des maisons dans la commune de Forchies-la-Marche. Ces primes accordées aux ouvriers les plus méritants, étaient de 200 francs par maison, plus une avance de la même somme sans intérêt, remboursable par 10 francs par quinzaine. Ce moyen porte l'ouvrier à l'économie et l'installe d'une manière définitive dans le voisinage de l'établissement.

A la question de savoir « si la Société a pris quelques mesures pour faciliter le régime alimentaire, » sur 84 exploitations, 4 seulement ont répondu *oui*. Quelques-unes ont fait des tentatives infructueuses dans ce sens; d'autres reconnaissent que c'est inutile, que l'ouvrier aime mieux sa liberté. A proprement parler, il n'y a que la société de Bois de la Haye, qui a institué un magasin pour denrées et objets de première nécessité, dont la caisse de secours fournit le fonds de roulement; la surveillance est exercée par une commission de 15 ouvriers et la vente a lieu au prix de revient.

Le formulaire de l'enquête demandait s'il était possible d'instituer des magasins de denrées alimentaires dont la Société ferait l'acquisition en gros, pour les revendre aux ouvriers à prix de revient? — 24 sociétés ont répondu *oui*, mais la plupart avec des restrictions touchant la difficulté de l'entreprise; 37 ont répondu *non*; les autres se sont abstenues ou ont répondu d'une manière évasive.

Serait-il possible de créer parmi les ouvriers des associations coopératives de consommation? Les exploitants n'ont générale-

ment pas compris l'importance de cette question : 13 sociétés ont répondu *oui*, 32 *non*, 16 *difficilement* et 13 se sont abstenues.

Les motifs donnés à l'appui des réponses négatives sont très-variables. Selon les uns, les ouvriers sont trop nomades; selon les autres, ces associations sont dangereuses dans l'état actuel de l'instruction de l'ouvrier houilleur, parce qu'on les détourne de leur but utile pour les transformer en sociétés de résistance; selon d'autres encore, la réussite est douteuse: si l'initiative vient des ouvriers, disent-elles, la chose tombera dans l'anarchie; si la Société charbonnière prend les devants, l'ouvrier croira que c'est pour l'exploiter.

Cette appréciation des exploitants est corroborée par M. l'ingénieur principal Flamache qui, tout en reconnaissant qu'il serait fort désirable de voir s'établir de pareilles sociétés, ne croit pas à leur succès. Il recommande cependant le patronage des administrations locales et des personnes notables de la commune en dehors du cercle des exploitants, pour les tentatives que l'on pourrait faire à cet effet.

A cette question : « Existe-t-il des cantines dépendant de l'établissement, où l'ouvrier peut aller consommer à crédit? » 3 exploitations seulement, sur 84, ont répondu *oui*, et encore une de ces cantines est-elle tenue par des particuliers, et une autre dépend de la cité ouvrière annexée à l'exploitation.

Enfin, une dernière question, qui a soulevé de vifs débats, était celle de savoir s'il y a des contre-maitres, chefs ou actionnaires intéressés dans certains cabarets, cantines, etc., ou qui en soient les fournisseurs? — 5 sociétés ont répondu *oui*, 59 *non* et 15 ont répondu d'une manière douteuse, par exemple, *pas personnellement* (ce qui paraît être strictement défendu dans la plupart des sociétés), mais par leurs proches parents. Nous reviendrons tout à l'heure sur ce point important.

Hygiène et soins médicaux. — Sur 84 exploitations, 19 possèdent un local où les ouvriers peuvent se laver en sortant des travaux, 65 n'en ont pas, et, sauf en projet, il n'existe nulle part ni bains ni lavoirs.

Des médecins sont attachés à presque toutes les exploitations et sont rétribués soit par les exploitants, soit par la caisse spéciale de secours.

11 exploitations ont une infirmerie ou un hôpital, 67 n'en possèdent pas ; dans quelques exploitations, les blessés et les malades sont reçus dans l'hôpital de la localité.

Les médicaments sont, en général, fournis gratuitement aux ouvriers, surtout dans les cas de blessures ou de maladies graves.

Aux termes du décret impérial du 3 janvier 1813 sur la police des mines, l'ouvrier blessé dans les travaux doit recevoir immédiatement les premiers soins dans une salle des bâtiments de la fosse. Après le premier pansement, l'ouvrier est conduit à sa demeure avec les précautions que nécessite son état. Il continue à recevoir, chez lui, les soins de celui des médecins de l'établissement attaché à la commune ou à la circonscription qu'il habite. En cas de maladie, l'ouvrier reçoit également les visites du médecin. L'ouvrier blessé, outre l'indemnité qui lui est due et l'ouvrier malade reçoivent le plus souvent des secours en argent, charbon, etc., surtout dans les cas graves et lorsqu'il s'agit d'anciens ouvriers.

Ces détails, en apparence étrangers à notre sujet, ont leur importance cependant : ils aideront à faire ressortir d'une manière plus évidente la nécessité pour les exploitants de faire, dans l'ordre intellectuel et moral, ce que la plupart d'entre eux font, sans grands efforts, dans l'ordre matériel pour assurer le bien-être et la sécurité des ouvriers.

Institutions de prévoyance. — La presque totalité des ouvriers charbonniers sont affiliés à la Caisse de prévoyance établie sous le patronage de l'État ; le taux de la cotisation est de 0,75 p. c. des salaires et l'établissement contribue pour une somme égale. Comme on le sait, ces caisses ont principalement pour objet de venir en aide aux ouvriers mutilés ou aux familles de ceux qui ont péri par accident. Sauf une ou deux exceptions, il existe, auprès des divers établissements charbonniers, des Caisses particulières de secours en cas de maladie ou de blessure peu grave.

La cotisation varie généralement de 1 $\frac{1}{2}$, à 2 $\frac{1}{2}$, p. c. des salaires. La situation financière de quelques-unes de ces Caisses est très-florissante ; dans d'autres, les chefs d'exploitations comblent habituellement le déficit.

Quant aux pensions accordées à quelques vieux ouvriers, c'est en général la Caisse de prévoyance qui pourvoit à ce besoin. Dans plusieurs exploitations cependant, telles qu'au Grand-Buisson, au Grand-Hornu, etc., la Société accorde des suppléments de pension ; dans certains cas, elle prend même à sa charge les ouvriers vieux, infirmes ou mutilés, lorsque ceux-ci ne sont pas dans les conditions requises par les statuts de la Caisse de prévoyance.

Très-peu d'ouvriers participent aux caisses d'épargne établies dans les centres charbonniers de la province. A la question de savoir s'il ne serait pas possible de faire entrer l'ouvrier dans la voie de l'épargne, les réponses sont, en général, négatives : la situation nomade et l'esprit d'imprévoyance qui caractérisent l'ouvrier mineur, constituent des difficultés réelles à vaincre. Au charbonnage d'Hornu et Wasmes, par exemple sur 2,131 ouvriers, 6 seulement participent à la Caisse d'épargne. Les facilités que vient de créer le nouveau service postal de la Caisse générale d'épargne, amèneront peut-être un heureux revirement à cet égard. C'est ainsi que déjà pour les mois de janvier et de février 1870, le nombre des versements dans les communes charbonnières de Boussu, Dour, Frameries, Gilly, Jemappes, Jumet, Quaregnon, Wasmes, s'est élevé à 97, et tout prouve qu'avec quelques efforts, on arriverait à de meilleurs résultats, bien que, de l'avis des ingénieurs, l'ouvrier borain soit aussi insouciant que défiant. La considération des dangers qu'il court dans la pratique de son métier, qui devrait le faire réfléchir à l'avenir, produit sur lui un effet tout contraire : il veut profiter de la vie tant qu'elle lui est laissée. Ce n'est que par l'instruction et une meilleure éducation que cet esprit déplorable pourra se modifier. C'est l'épargne à l'école, sous les auspices de l'instituteur, qui pourra propager par les voies les meilleures, les idées de prévoyance dans la population des mines.

État moral et instruction. — Toutes les communes charbonnières du Hainaut possèdent non-seulement une ou plusieurs écoles primaires, mais le plus grand nombre comptent encore des écoles gardiennes, d'adultes, dominicales et même de musique. Outre les écoles industrielles de Charleroi, de Dour et d'Houdeng, plusieurs localités ont des écoles de dessin, de porions, de mécaniciens, etc. L'enseignement élémentaire paraît être assez largement répandu et diverses sociétés accordent des subsides annuels aux écoles primaires, d'adultes, dominicales et gardiennes. Cependant, de l'aveu même des ingénieurs, l'état de l'instruction ne répond pas à ces efforts et laisse, en général, beaucoup à désirer.

Un grand nombre de communes possèdent des sociétés de chant, d'harmonie, de jeux, etc. Ces sociétés ne paraissent pas avoir produit de très bons résultats sous le rapport de la moralisation de la population charbonnière : elles sont souvent l'occasion de fâcheux dissentiments et occasionnent des dépenses relativement considérables, sans compter les pertes de travail.

En somme, dans les sphères diverses que nous venons de parcourir, en résumant par quelques chiffres généraux les résultats de l'enquête dans les exploitations charbonnières du Hainaut, on voit qu'il reste encore énormément à faire pour arriver à l'amélioration du bien-être physique et moral des travailleurs de cette catégorie.

Nous regrettons de n'avoir pas vu comprendre dans l'enquête quelques explications touchant la cause des grèves qui désolent plus spécialement les charbonnages du Couchant de Mons. Serait-ce parce que ces causes tiennent en partie aux vices de l'organisation du travail, à l'indifférence de certains chefs d'exploitation ou à d'autres motifs dont l'exposé n'aurait pas été sans inconvénients ? Nous l'ignorons ; mais voici comment s'exprimait à ce sujet, il y a quelques années, M. Ch. Le Hardy de Beaulieu, après avoir fait la part des mœurs, de l'ignorance et de l'imprévoyance des ouvriers ¹.

¹ *Salariat et coopération*, Mons, 1868, p. 28-29.

« Chez les patrons, régisseurs de sociétés anonymes pour la plupart, ces causes sont beaucoup de hauteur et de raideur dans leurs relations avec les ouvriers, et une tendance constante à réduire le prix du travail à la tâche au minimum, sans aucun égard pour les efforts d'intelligence et d'activité que font les ouvriers pour perfectionner leur labeur; enfin une tendance, tantôt manifeste, tantôt occulte, des sociétés anonymes, à se coaliser pour la réduction des salaires, souvent aussi pour la hausse du prix des charbons, sur les marchés intérieurs ¹.

« A ces causes déjà nombreuses du malaise et du mécontentement des ouvriers, s'en joint une autre spéciale au Couchant de Mons : c'est que l'absence d'une consommation abondante et régulière de la houille sur place, comme pour l'alimentation de grandes usines métallurgiques, par exemple, rend la demande de ce combustible irrégulière et la soumet à des fluctuations périodiques, suivies d'un mouvement correspondant du taux des salaires ².

¹ Nous croyons que les renseignements du regretté M. Le Hardy de Beaulieu remontent à une époque déjà éloignée. Depuis quinze ans surtout, on signale de notables améliorations dans cet état de choses, et tous les renseignements concordent à nous montrer aujourd'hui une sollicitude active de la part des directeurs-gérants pour tout ce qui se rapporte au bien-être de l'ouvrier et à l'équité dans leurs rapports respectifs.

² Le même auteur dans son intéressant opuscule : *Les grèves d'ouvriers mineurs au Borinage*, donne l'explication suivante de l'origine des grèves (note, p. 4-5) :

« Avant l'établissement des sociétés anonymes et des chemins de fer, les propriétaires de charbonnages, dont les débouchés étaient beaucoup plus restreints et plus irréguliers qu'ils ne le sont aujourd'hui, exploitaient en quelque sorte au jour le jour, et n'avaient pas de magasins couverts pour y mettre du charbon en réserve. Alors quand arrivait une morte-saison, ils renvoyaient leurs ouvriers sans les prévenir ni les dédommager, et ceux-ci pour se venger et aussi pour récupérer leurs pertes, tenaient bon, lors de la reprise des travaux, afin de contraindre les exploitants à leur accorder un salaire plus élevé. Ces grèves, qui se renouvelaient périodiquement et presque à chaque reprise des travaux, se terminaient le plus souvent par une entente à l'amiable entre patrons et ouvriers, sans que l'autorité ni la force publique eussent à y intervenir, et n'avaient ni l'importance ni la gravité des grèves actuelles. »

« Tels sont les principaux motifs des grèves périodiques qui se manifestent au Couchant de Mons et par lesquelles les ouvriers mineurs prétendent obtenir la hausse de leurs salaires ou certains adoucissements des conditions de leur travail. Une grève commence, d'ordinaire, par le refus d'un groupe d'ouvriers de descendre dans la mine; le mouvement se propage ensuite avec rapidité, soit parce que des ouvriers coalisés arrêtent au passage leurs camarades qui veulent descendre dans les puits voisins, et les en détournent par l'intimidation ou la violence, soit qu'ils fassent arrêter les machines d'extraction, en menaçant d'en couper les câbles, si les ouvriers déjà descendus refusent de remonter.

« Presque toujours il a été fait usage de la force armée pour la répression de ces actes de violence; il en est souvent résulté de regrettables collisions, dans lesquelles le sang a coulé; et des mois, des années d'emprisonnement, causant la désolation et la ruine de bien des familles, ont été pour beaucoup de mineurs, la trop sévère punition de quelques instants d'égarement. Un recours plus fréquent à la persuasion et à la conciliation de la part des autorités locales, eût probablement évité de semblables désordres et leurs fâcheuses conséquences. »

Sous la réserve de la rectification que nous avons faite plus haut, nous n'avons rien à ajouter à ce tableau, sinon que le défaut d'instruction a pesé et pèsera encore longtemps peut-être, sur les écarts de ces malheureux presque toujours plus ignorants que coupables. Nous verrons plus loin ce qu'il y aurait à tenter à cet égard, pour ramener les ouvriers à une entente plus saine de leurs véritables intérêts.

Nous constaterons maintenant avec les rapports des chambres de commerce, des députations permanentes, corroborés par les écrits d'hommes compétents qui ont plus particulièrement étudié ces populations, que les résultats obtenus jusqu'ici pour améliorer la condition intellectuelle et morale des travailleurs sont à peine appréciables et permettent tout au plus de mesurer l'étendue du

chemin qui reste encore à parcourir. Beaucoup d'ouvriers, abrutis par l'abus des liqueurs fortes, n'ont pas le moindre sentiment de leurs devoirs et sont incapables d'apprécier les bienfaits de l'instruction ; aussi, se soucient-ils fort peu de savoir si leurs enfants courent les rues ou s'ils fréquentent les écoles.

Tous les témoignages l'attestent d'ailleurs : l'instruction est à peu près complètement nulle dans les masses. En vain l'on crée des écoles, l'on s'ingénie à trouver des moyens pratiques pour moraliser l'ouvrier : le cabaret est encore trop souvent là qui se rit de tous les efforts. Il prend à l'ouvrier son intelligence, sa moralité, sa santé, son bonheur intérieur, le pain de ses enfants et les ressources de ses vieux jours.

L'ouvrier mineur, pris en général, vit sans souci du lendemain et il agit envers ses enfants comme envers lui-même ; il les fait produire le plus possible, coûte que coûte, sans s'embarrasser beaucoup de leur avenir.

Mais si, d'une part, l'ouvrier mineur manque de prévoyance et d'économie, et laisse souvent au cabaret la plus grande partie de son salaire, il faut bien le reconnaître, d'autre part, on ne néglige aucun moyen pour multiplier sous ses pas les occasions de dépenses et de dissipation. Il n'y a peut-être pas d'industrie qui puisse rivaliser avec la brasserie dans l'art de surexciter la consommation et d'ajouter, par d'ingénieuses combinaisons, à la puissance d'absorption de la clientèle. Dans le Borinage surtout, elle fait, si l'on peut se servir d'une pareille expression, véritablement merveille ; c'est peu pour elle d'avoir augmenté le nombre des cabarets, au point que, dans certaines communes, on en compte un sur cinq maisons, de les avoir distribués avec art sur tous les chemins qui conduisent aux mines et quelquefois aux abords mêmes des puits ; mais là où elle excelle, c'est à imaginer des prétextes pour y attirer et retenir l'ouvrier.

« En admettant, disait à ce sujet M. Ch Le Hardy de Beaulieu¹, que l'ouvrier borain, comme l'on en accuse, dépense à boire la

¹ *Les grèves d'ouvriers mineurs au Borinage*, p. 14.

plus grande partie de son salaire, en laissant ainsi sa famille dans le dénûment, encore ne peut-on lui reprocher d'être le seul coupable, car les excitations à l'ivrognerie ne lui manquent pas, et si ceux qui assurent que ce vice est loin d'être général chez les mineurs ont raison, on peut affirmer que ceux-ci font preuve d'une rare énergie en résistant à toutes les tentations dont ils sont continuellement entourés. En effet, personne ne peut parcourir les populeuses communes du Borinage sans être frappé de l'énorme quantité de cabarets que l'on y rencontre ; toute maison isolée le long des routes ou des sentiers est presque invariablement ornée d'une branche de genévrier, d'un litre pendu à un clou ou d'une enseigne qui indique le commerce de boissons qu'on y fait. A peine creuse-t-on un puits de mine nouveau et s'y élève-t-il quelques rudiments de maçonnerie, que déjà il est entouré de deux ou trois cabarets. »

Tout le monde sera d'accord sur ce point : une pareille situation ne peut qu'exercer la plus funeste influence sur la moralité de l'ouvrier, et tant que cet abus existera, on ne pourra songer sérieusement à élever le niveau moral des pauvres êtres qui demeurent exposés à des tentations contre lesquelles rien ne les défend.

Il est un autre abus, touché vaguement dans l'enquête des ingénieurs, et sur lequel il importe de s'arrêter un moment ici. Dans plusieurs des exploitations charbonnières, les employés et contre-maitres, par eux-mêmes ou par quelqu'un de leurs proches, exercent le commerce de détail et tiennent des débits de boissons, d'épiceries, de farines, d'aunages, etc. En diverses circonstances, les ouvriers ont prétendu que ces personnes usent sur eux de l'influence qu'elles tiennent de leurs fonctions pour les contraindre à s'approvisionner exclusivement chez elles et même à y faire des consommations plus fortes que de raison. On comprend qu'il est fort difficile d'apprécier la justesse de ces griefs, et que, si des abus se produisent, il arrive fort souvent aussi que des employés ou des contre-maitres trouvent là, très-loyalement, quelques ressources supplémentaires fort légitimes.

Mais, en tous cas, il est difficile que les égards dus à la clien-

tèle soient compatibles avec l'autorité de l'employé et du contre-maitre sur les travailleurs soumis à sa direction, et certes, il ne doit pas résulter de ce cumul moins d'inconvénients pour l'exploitant que pour les ouvriers. Cette considération, et surtout le désir de laisser aux ouvriers la plus entière latitude dans le choix de leurs fournisseurs ont décidé, comme l'enquête le confirme, les conseils d'administration de la plupart des sociétés houillères à interdire sévèrement tout cumul de ce genre. Il serait à désirer que cette mesure se généralisât de la manière la plus complète. Si l'on veut exiger plus de moralité de la part de l'ouvrier, il importe que l'exemple parte de haut.

A ces considérations d'un caractère général, nous devons ajouter un mot en ce qui concerne l'éducation de la femme du charbonnier. C'est surtout cette éducation qu'il faudrait pouvoir profondément modifier.

On l'a dit bien souvent, mais c'est une de ces vérités sur lesquelles il est nécessaire de revenir sans cesse : la femme qui travaille dans les mines se met hors d'état de tenir un ménage ⁴.

⁴ Il va de soi que cette observation s'applique également au travail de la femme dans la manufacture. Le jury de l'Exposition internationale de 1867 a été unanime pour classer au premier rang dans l'ordre des récompenses, les fabriques où l'emploi de la femme a été le plus écarté. « En subordonnant leur administration à cette règle, dit M. Le Play (*de l'Organ. du travail*), certains patrons se privent, il est vrai, d'un bénéfice momentané; mais ils conjurent pour l'avenir les pertes que ferait naître infailliblement sous mille formes, la corruption des familles. Des recherches approfondies établissent même que, dans une foule de cas, le séjour permanent de la mère et de ses filles au foyer domestique n'offre pas moins d'avantages au point de vue économique qu'au point de vue moral. Les femmes obtiennent au logis, par l'exploitation des industries et des cultures domestiques, des produits qui ont habituellement plus de valeur pour la famille que les salaires qu'elles se procureraient en s'employant dans les ateliers. Les maris et les frères trouvent, dans un foyer constamment habité par les femmes, un charme et un bien-être qui réparent leurs forces physiques, retrempent leur caractère, et rendent plus productif leur travail à l'atelier. » — Tout cela est très-vrai; mais il n'y a malheureusement pas que la femme mariée. Comment vivra la veuve, la femme abandonnée, l'orpheline? C'est là qu'est le problème.

Occupée dès sa plus tendre enfance de labours virils , elle ne sait ni préparer des aliments ni entretenir des vêtements, ni soigner un malade. La plupart des médecins qui traitent les ouvriers mineurs affirment que , dans maintes maisons, on ne sait pas faire la moindre préparation. Cela est fâcheux à tous les points de vue. La santé, la bourse , le bonheur intérieur s'en ressentent. La vie du cabaret vaut moins et coûte plus cher que la vie du ménage; et que peuvent être ces intérieurs , d'où la propreté, l'ordre, l'aisance sont nécessairement exclus, sinon des lieux que l'ouvrier fuit autant qu'il le peut!

A quoi bon le nier? Là, où la jeune fille, au lieu d'être préparée de bonne heure à remplir la sainte et noble mission de mère de famille par des travaux propres à sa nature, est réduite à passer toute sa jeunesse dans les mines, sans éducation ni instruction d'aucune sorte, vivant parfois dans la plus honteuse promiscuité; là où le jeune garçon est, à l'âge où se forment l'esprit et le cœur, réduit à l'état de bête de somme, on ne peut s'attendre qu'il s'élève des populations morales disposées à vivre honnêtement de leur travail.

Franchement, on n'a pas le droit de s'étonner que la génération qui voit le jour dans un pareil milieu, soit fatalement vouée à tous les vices, prête à commettre, à l'occasion, tous les excès pour assouvir ses passions et ses appétits.

C'est là pourtant le spectacle que présente une grande partie de la population minière de notre pays, et le mal, loin de diminuer, tend chaque jour à se développer avec l'augmentation des salaires, par les excitations à la débauche dont elle est l'objet de la part de certains industriels pour qui le gain, de quelque source qu'il vienne, est le seul souci; par celles encore des hommes qui veulent trouver dans l'anarchie et dans un bouleversement social, une position qu'ils n'ont pu conquérir par des influences légitimes et naturelles.

II. — L'ouvrier des fabriques et manufactures¹.

Ce n'est pas ici le lieu décrire les transformations successives qu'a subies l'industrie pour arriver à la constitution des grandes usines de nos jours. Nous devons nous borner à constater que l'industrie manufacturière a pris en Belgique, comme, du reste, dans les principaux états du monde civilisé, une extension rapide et considérable, et que ce développement extraordinaire a exercé une influence immense sur la condition des classes ouvrières.

Nous ne pouvons cependant nous soustraire à l'obligation de dire quelques mots de l'histoire des manufactures, si nous voulons faire apprécier la nécessité actuelle d'une réforme au point de vue moral et intellectuel des populations laborieuses. Nous serons brefs toutefois.

Cette histoire comprend trois grandes périodes. Dans la première, les ouvriers travaillant à domicile, à l'aide d'instruments simples et grossiers, constituaient de véritables artisans, c'est-à-dire qu'ils apportaient, dans l'exercice de leur profession, intelligence et force physique. Dans la seconde, qu'on pourrait nommer période mécanique, les machines, par leur prodigieuse perfection, suppléèrent à l'intelligence. Dans la troisième, la vapeur, remplaçant la force motrice musculaire pour la mise en mouvement des mécaniques, enlève pour ainsi dire à l'ouvrier son dernier apport dans le travail manuel d'une foule d'industries. L'artisan, transformé d'abord en homme de peine, voit enfin son rôle réduit à celui d'une surveillance simple, mais attentive et intelligente.

Chacune de ces périodes, ayant changé complètement les conditions physiques et morales du travailleur, doit avoir évidemment exercé des influences diverses sur ces deux ordres de

¹ Sources principalement consultées : Exposé de la situation du royaume, Industrie ; Rapports des chambres de commerce et des députations permanentes ; Enquête sur la condition des classes ouvrières et le travail des enfants dans les fabriques et manufactures ; Travaux de M. Ch. Le Hardy de Beaulieu ; *La loi et le travail*, opuscule par M. Vermeire-Magis, président de la Société industrielle de St-Nicolas.

facultés. Dans la première période, déjà lointaine, pour ne prendre que cet exemple, la condition de l'ouvrier cotonnier était en quelque sorte celle des tisserands à la main avant l'introduction des *power-looms*.

La seconde période date de l'introduction des premières mécaniques en Belgique, qui furent aussi les premières qui, dans cette industrie, existèrent sur le continent; elle commença en 1802 et finit avec la cessation du système continental. C'est pendant cette période que le sort de l'ouvrier fut le plus malheureux. Il est vrai que son salaire était relativement élevé; mais les efforts physiques que son travail nécessitait, abaissaient sa condition au-dessous de celle de l'esclave. Toutes les mécaniques étaient alors mues à bras d'homme et le système musculaire était dans une surexcitation permanente, qui devait nécessairement réagir d'une manière défavorable sur les autres organes et mettre un obstacle absolu à toute tentative d'instruction après le rude labeur du travail qui épuisait le corps et les facultés de l'esprit.

Dans un intéressant mémoire sur la condition des ouvriers cotonniers à Gand, deux membres de la Société de médecine de cette ville, MM. Mareska et Heyman, disent que si les ouvriers de cette époque pouvaient être assimilés aux esclaves sous le rapport de leur labeur, ils leur ressemblaient aussi sous celui de la débauche et des vices. L'argent qu'ils gagnaient dépassait de beaucoup leurs besoins ordinaires, et au lieu d'améliorer leur leur condition matérielle, il ne servait qu'à augmenter leur dégradation morale. Ces auteurs font remarquer avec raison qu'à cette époque, où le sort de l'ouvrier des fabriques était bien plus déplorable qu'aujourd'hui, aucune voix ne s'est élevée en sa faveur, et qu'il n'a commencé à exciter la commisération, que lorsque déjà sa position était notablement améliorée par suite de l'application de la vapeur.

C'est cette application qui constitue la troisième période, la période actuelle qui, à côté de certains inconvénients, a néanmoins amené d'incontestables bienfaits.

Dans quelle mesure l'ouvrier de la grande industrie en a-t-il

profité, non pour atteindre un certain idéal de bien-être, mais pour s'en rapprocher, spécialement au point de vue moral et intellectuel? C'est ce qu'il importe d'abord de rechercher.

On a reproché à la grande industrie d'être entrée dans une mauvaise voie en s'occupant presque exclusivement des produits sans presque tenir compte des individus; d'avoir, en accumulant d'une manière incessante les produits, accru la misère des agents directs de la production; de considérer les travailleurs comme des instruments dont on se sert sans ménagement et qu'on rejette sans pitié dès qu'ils sont usés; de supputer leurs forces comme celles d'un cheval ou de la vapeur, sans égard pour leur santé, leur instruction et leur moralité; d'exercer une influence funeste sur le développement des forces physiques et intellectuelles de l'enfance en imposant un travail continu et prématuré; en un mot, il faut le dire, d'exploiter le travailleur sous le nom d'ouvrier, plus indignement peut-être qu'on ne le faisait autrefois sous celui d'esclave et de serf.

Ces graves accusations ont pendant longtemps éveillé l'attention et la sollicitude des philanthropes, des économistes, des corps délibérants et des industriels eux-mêmes. Des enquêtes ont été instituées, de longs débats se sont produits pour savoir s'il y avait lieu d'imiter les principaux pays industriels, l'Angleterre, la France, l'Autriche, la Prusse, la Bavière, etc., dans la voie de protection législative où ils sont entrés, et aujourd'hui, malgré un revirement d'opinion assez prononcé et sur lequel nous reviendrons, une foule d'hommes éminents n'ont pas renoncé à l'idée de réglementer le travail par voie d'autorité, au moins celui des enfants.

Quoi qu'il en soit, lorsqu'on parcourt attentivement nos manufactures, lorsqu'on étudie de près la condition de nos ouvriers dans ces vastes usines dont les rouages multipliés et les agencements ingénieux font l'admiration du visiteur, lorsque surtout on suit l'ouvrier dans son humble demeure et dans les lieux qu'il fréquente, qu'on interroge sa famille, sa femme, ses enfants, on s'aperçoit bien vite que, malgré d'incontestables progrès et de

louables et persistants efforts, on est bien loin encore de cet idéal que décrivait naguère avec tant de verve, M. Louis Reybaud ⁴ à dropos du patronage dans l'industrie.

« On a généralement compris, disait-il, que la manufacture, en employant les bras, prenait charge d'âmes et qu'elle devait à ses auxiliaires, sous une forme ou une autre, l'aliment de l'intelligence en même temps que le pain du corps. L'esprit de réforme a répandu alors sur tous les détails son souffle vivifiant. Peu à peu, les installations défectueuses du début ont fait place à des édifices au sein desquels une ventilation énergique assure le renouvellement de l'air, et dont les façades, pleinement dégagées, donnent un libre accès à la lumière. Tout y est dans de telles proportions, qu'en beaucoup de cas on a pu y introduire non-seulement la régularité, mais la moralité des services. Les femmes entrent et sortent par des escaliers distincts, et quand la nature du travail s'y prête, cette séparation est maintenue dans les salles. L'enfance, naguère si négligée, est devenue l'objet de soins attentifs. Les heures d'école sont imposées au même titre et aussi bien réglées que les heures de travail, et là où l'école communale fait défaut ou se trouve à trop de distance, des écoles spéciales la suppléent. La manufacture est-elle placée dans une ville, elle assure à ses ouvriers le bénéfice des institutions dont la ville est pourvue, depuis la crèche jusqu'aux conférences d'adultes. Est-elle isolée et dans le ressort d'une petite commune, elle crée de son chef et à ses frais les institutions nécessaires à sa vie intellectuelle et morale. Que n'a-t-on pas imaginé en ce genre sans rien attendre du concours de l'État : écoles de dessin, écoles de mécanique appliquée, de tissage, de chauffage, de géométrie descriptive, même d'électricité ! Ainsi des bibliothèques et du matériel d'enseignement,

⁴ *Revue des Deux Mondes*, liv. du 1^{er} avril 1867. — Il n'est pas inutile d'ajouter que cette appréciation de M. L. Reybaud a été fortement contestée. M. Jules Simon dans l'*Ouvrière*, M. Audiganne dans divers écrits populaires, ont présenté sous un jour beaucoup plus sombre la situation des fabriques françaises, quant aux conquêtes réalisées au profit du bien-être des classes ouvrières.

ainsi encore, à un degré plus marqué, des œuvres d'assistance. Les vieillards, les invalides de la fabrique ont vu, dans leur délaissement, s'ouvrir pour eux des hospices particuliers, quelquefois des maisons de retraite; les ouvriers nomades ont trouvé sur leur passage un toit et un lit avec des indemnités de séjour; les ménages nécessiteux, des boulangeries, des lavoirs, des réfectoires économiques. L'accès à la propriété a été frayé à l'artisan économe sous la plus ingénieuse des formes, l'achat d'une maison dont il se libère au moyen d'annuités de loyers dont une portion agit comme amortissement. Encore n'est-ce là qu'une nomenclature sommaire empruntée aux documents officiels; il faudrait, pour la compléter, y ajouter un très-fort appoint, puisé dans les détails. Le titre par excellence de tout ceci, c'est d'être spontané et volontaire, il est bon de le répéter afin d'en répandre le goût. Tous ces actes gracieux, qui attachaient une assistance à chaque besoin de la vie et s'étendaient de l'asile du premier âge à l'asile de la vétérance, n'ont été le fait ni de la commune, ni de l'Etat : le manufacturier seul en a pris la charge, et a prélevé sur sa fortune une dime en faveur de ceux à qui en partie il la devait.

« Tels sont, dans une durée de moins d'un quart de siècle, les états de service de ce patronage qui a tant contribué à mettre l'industrie sur le pied où nous la voyons. Sans y insister, il est aisé de comprendre quels liens il créait entre le chef et l'ouvrier, et quel effet d'apaisement il devait produire même sur ceux qui y paraissaient le plus réfractaires. »

Certes, il y aurait flagrante injustice à nier que dans nos grands centres manufacturiers des deux Flandres, de la province de Liège et du Brabant, il n'y ait çà et là, non des manufactures modèles dans le sens absolu du mot, mais des établissements où l'on a réalisé d'importantes améliorations au profit de l'ouvrier dans l'une ou l'autre et même dans plusieurs des sphères indiquées par M. Reybaud pour la France; mais ce n'est là, malheureusement encore que l'exception, et si sous le rapport des installations, de l'outillage, des facilités du travail, il y a des conquêtes indéniables à peu près partout, sous celui de l'instruction, de la moralisation, du bien-être réel, tout ou presque tout reste à faire.

Si l'on veut, du reste, chercher les remèdes particuliers aux maux que révèle l'étude de l'organisation de la grande industrie, il importe de savoir nettement quels sont les caractères de cette organisation. Trois éléments essentiels la constituent : la formation de vastes établissements, l'emploi d'agents mécaniques très-puissants et la présence, dans le voisinage, d'un certain chiffre de population disponible. Ces trois conditions sont intimement liées d'ailleurs à la nécessité de produire et de vendre au meilleur marché possible. Il ne s'agit pas de battre en brèche cette organisation. On serait d'avance condamné, dans une pareille entreprise, à une complète impuissance. Ce serait vouloir remonter un courant indomptable ; on consumerait en pure perte une énergie qui peut, au contraire, fort utilement être employée à rechercher les moyens de corriger des erreurs manifestes, et dont le but suprême consiste dans l'amélioration, au point de vue matériel, intellectuel et moral, du sort des populations enrégimentées au service des grandes industries.

Sans vouloir parcourir toutes les spécialités de celles-ci, arrêtons-nous un instant aux principales.

Par l'importance de la main-d'œuvre qu'elle procure aux ouvriers, comme par le nombre considérable de travailleurs qu'elle occupe et les capitaux qu'elle féconde, l'industrie linière est la première industrie du pays. En effet, le recensement de la population de 1856 indique qu'à cette époque déjà, près de 200,000 travailleurs tiraient leurs ressources de l'exercice de cette fabrication. Le recensement les classait de la manière indiquée ci-après :

Manipulation et préparation du lin	13,096	ouvriers.
Filature et fabrication du fil retors	104,369	»
Tisserands.	74,099	»
Blanchisseurs de toile	1,845	»
Cordiers	1,768	»
<hr/>		
Total.	195,477	»

Les Flandres seules participaient à ce nombre pour 160,000 travailleurs et ce chiffre n'a fait qu'augmenter depuis.

Le nombre de broches de nos filatures est aujourd'hui de plus de 190,000, réparties dans une trentaine d'établissements disséminés à Gand, Bruxelles, Malines, Liège, Roulers et Tournay. Mais le véritable centre est à Gand, qui compte une vingtaine d'établissements, dont quelques-uns, tels que la *Lys* et la *Linrière gantoise*, sont d'une importance exceptionnelle.

La Flandre orientale est également le siège de l'industrie cotonnière. En effet, sur 30,000 travailleurs environ que cette industrie occupe en Belgique, près de la moitié appartiennent à cette province et notamment à la ville de Gand.

C'est donc ici qu'il importe d'étudier plus spécialement la condition intellectuelle et morale de l'ouvrier des fabriques.

Nous ne voulons pas recourir aux statistiques officielles de l'instruction : elles ne nous apprendraient rien qui ne soit connu. Nous savons qu'à Gand, depuis quinze ans surtout, on a fait des efforts considérables pour répandre l'instruction ; le conseil communal de cette ville, le regretté échevin Callier surtout, ont acquis des titres incontestables à la gratitude de tous les amis de la lumière. Mais à quoi tout cela a-t-il servi ? Tous les renseignements concordent sur ce point : il est notoire que sur dix ouvriers de fabrique pris en général, huit ne savent ni lire ni écrire, un sait mettre son nom et épeler de grosses lettres et un connaît à peu près la lecture et l'écriture. Quant aux femmes de fabrique, la proportion est plus désolante encore : sur vingt, il y en a à peine une qui possède les rudiments de l'instruction la plus élémentaire.

Sont-ce les fruits que l'on doit attendre de tant d'efforts, de tant de sacrifices ? En quoi ces résultats diffèrent-ils sensiblement de ceux que constatait l'enquête faite il y a plus de vingt-cinq ans par la Société de médecine de Gand ? Alors, sur mille ouvriers de fabrique interrogés sur les lieux, les commissaires de l'enquête reconnurent que :

790 étaient sans instruction aucune ;

61 avaient su lire et écrire, mais avaient tout oublié ;

101 savaient imparfaitement lire et écrire ;

48 seulement avaient une instruction primaire élémentaire , c'est-à-dire savaient lire, écrire et calculer.

Ces résultats sont corroborés par l'*Annuaire statistique* publié par le Ministère de l'intérieur en 1870. Il constate qu'en vingt-cinq ans , le nombre d'élèves dans les deux Flandres n'a pas augmenté de deux par cent habitants, et qu'alors que la moyenne du royaume est de douze élèves par cent habitants, elle ne dépasse guère le chiffre de dix pour les parties du pays où fleurit principalement l'industrie manufacturière.

L'un des principaux griefs que l'on articule contre le travail de la manufacture, c'est l'emploi exagéré des enfants et des femmes. Dans les fabriques de coton, on compte environ deux cents enfants sur mille ouvriers; les femmes et les hommes s'y partagent le labeur à peu près d'une manière égale.

On a tout dit sur les inconvénients du travail pour la femme dans la manufacture. A Gand , entre autres, les enquêtes et les auteurs qui ont écrit sur la matière, ont constaté que le dixième des filles de fabrique sont mères ou en état de grossesse et que le tiers des femmes qui se marient ont eu des enfants.

On a reproché à des contre-maitres le tort grave d'abuser de leur position pour obtenir les faveurs des jeunes ouvrières qui sont sous leurs ordres. Ces séductions, si préjudiciables aux intérêts des fabricants, paraissent avoir éveillé leur attention.

On conçoit que, dans les établissements où cet abus existe, tous les ouvriers le connaissent, et qu'il y constitue une première cause de désordre moral. La contagion de l'exemple n'est jamais plus active que quand elle descend du supérieur à l'inférieur. Cependant, la raison principale du rapprochement illicite des sexes parmi les ouvriers est dans le mélange des hommes et des femmes dans les mêmes ateliers, mélange qui provoque également leur contact pendant les heures de loisir. Réunis pendant le travail, ils s'entendent pour se rencontrer, le matin, quand ils se rendent aux ateliers, et le soir ou la nuit, quand ils en sortent, et ils se réunissent encore le dimanche et le lundi dans les cabarets.

On accuse aussi le défaut de surveillance des parents : on ne doit point toutefois porter un jugement trop sévère à cet égard. La surveillance n'est possible que pendant les heures de repos ; il est vrai qu'elle pourrait être plus active alors ; mais de jeunes filles sans éducation et indépendantes par leur gain, ne tarderaient pas à se soustraire à l'autorité paternelle, si celle-ci opposait à l'accomplissement de leurs désirs de trop grands obstacles.

Ainsi, la sensualité insolite des ouvrières de fabrique est encore un effet des circonstances dans lesquelles elles passent leur vie : excitée par le contact incessant des sexes dans les ateliers, elle se répand par l'ignorance. A cette cause, un auteur français qui a traité ce sujet avec une rare distinction, M. Michelet, croit devoir en ajouter une autre. « C'est parce que la manufacture, dit-il, est un monde de fer, où l'homme ne sent partout que le froid et la dureté du métal, qu'il se rapproche d'autant plus de la femme dans ses moments de liberté. L'homme se sent là si peu homme que, dès qu'il en sort, il doit chercher avidement la plus vive exaltation des facultés humaines, celle qui concentre le sentiment d'une immense liberté dans le court moment d'un beau rêve. » Cette exaltation, chez des individus étrangers à toute éducation, doit malheureusement dégénérer en libertinage.

Mais ce n'est pas dans la faute de la fille de fabrique, (faute très-souvent réparée, le nombre assez considérable de légitimations d'enfants par le mariage le prouve¹), mais bien dans l'abandon du ménage et des enfants, par conséquent de tout esprit de famille, que réside le mal. — Mal logé, mal nourri, mal vêtu, presque sans foyer domestique et sans instincts pour le charmer et l'embellir, le trait distinctif de l'ouvrier des fabriques est l'absence la plus complète de tout souci de l'avenir.

¹ Si, en général, la fille de fabrique se donne, au moins elle ne se vend pas. Cette remarque a été faite par la plupart des auteurs qui ont écrit sur la matière ; elle accuse une moralité relative qui prouve qu'avec un peu de soins et quelque sollicitude, on obtiendrait certainement, pour les filles de fabrique, des résultats bien meilleurs que ceux fournis par la classe des couturières, modistes, fleuristes, etc., qui possèdent une certaine éducation, mais qui fournissent au vice son plus large contingent.

Cette imprévoyance du lendemain prend en partie son origine dans les conditions mêmes de son travail. La plupart des petites industries sont assujetties à des chômages qui reviennent tous les hivers, et les ouvriers qu'elles emploient puisent dans la régularité de ces relâches des leçons de prévoyance. Les travaux des manufactures ne sont pas exposés à ces interruptions périodiques, et les ouvriers, trop confiants dans la régularité ou plutôt dans la continuité de leurs occupations, vivent au jour le jour et sans s'inquiéter le moins du monde de ce que l'avenir leur réserve.

L'imprévoyance est intimement liée à l'intempérance. Le samedi, l'ouvrier fait le partage de son salaire : il en remet une partie à sa femme ou à sa mère pour les besoins les plus stricts du ménage et se réserve le reste pour ses écarts du dimanche et du lundi. C'est la règle; elle comporte certes de louables exceptions; mais il est notoire que sur dix ouvriers, neuf en agissent ainsi.

Franchement, l'ouvrier est-il seul coupable? Non : son dénuement, son ignorance l'éloignent à jamais des récréations honorables, et en le refoulant dans le cabaret, sa misère même devient pour lui une cause fatale d'intempérance.

Que résulte-t-il de cette situation? C'est que dans les moments d'effervescence populaire, les fabricants, au lieu de trouver dans les ouvriers qu'ils emploient autant de défenseurs de leurs usines et de leurs intérêts, y rencontrent leurs premiers et leurs plus acharnés ennemis.

Ce que nous avons dit pour l'industrie cotonnière, est applicable, presque à tous égards, à l'industrie linière et même à l'industrie manufacturière en général.

Les philanthropes, beaucoup d'économistes distingués et la plupart des chefs d'industrie eux-mêmes, ont réclamé en diverses circonstances des améliorations à cet état de choses et ont cru les rencontrer dans la réglementation et dans l'intervention législative.

Ces idées, nous l'avons dit en commençant, sont combattues aujourd'hui avec un succès qui s'impose à l'attention de tous.

C'est ainsi que dès 1866, des industriels verviétois, suivant l'impulsion qui leur était donnée par un de leurs concitoyens, M. P. Limbourg, aidé de M. Lucien Masson, alors secrétaire de la Chambre de commerce de Verviers et ardent propagateur des principes de l'économie politique, projetèrent de fonder une association pour la réforme du travail des enfants, réforme qui se rattache si intimement à l'avenir de toute l'industrie manufacturière. Cette tentative avorta alors pour diverses causes, notamment par suite de la mort de M. Masson.

Mais en 1869, les débats qui eurent lieu au parlement belge à propos d'une demande de réglementation formée par le conseil communal de Gand, engagèrent M. P. Limbourg à remettre son projet au jour, et les industriels verviétois lui vinrent en aide en fondant l'Association verviétoise pour la réforme du travail des enfants.

Déjà l'expérience a démontré les bons effets de la propagande par l'initiative privée, car à Verviers un assez grand nombre d'industriels n'admettent plus qu'exceptionnellement au travail des enfants au-dessous de douze ans et usent de leur influence sur les parents ouvriers pour faire envoyer les enfants à l'école. Le système du *demi-temps*, sur lequel nous aurons à revenir, y est aussi déjà appliqué et le sera certainement davantage, à mesure que les écoles publiques et privées pourront accepter plus d'élèves.

« Nul doute, dit à ce sujet M. Ch. Le Hardy de Beaulieu, dans un article inséré dans une revue belge, *l'Harmonie sociale* (avril 1870), que l'esprit progressif des verviétois ne réalise ce que naguère encore nous considérons comme une utopie, c'est-à-dire la réforme du travail des enfants par l'initiative privée. »

Dans le but de contribuer à la propagande de ce principe libéral, M. Adrien Houget, constructeur de machines et président de l'Association verviétoise pour la réforme du travail des enfants, publia sous le titre de : *La réforme du travail des enfants. Pourquoi une loi?* une étude à laquelle nous empruntons les passages suivants :

« Une association s'est formée à Verviers pour obtenir, par

l'initiative privée, la réforme du travail des enfants. Convaincue des dangers de la réglementation, par les résultats qu'elle a donnés ailleurs, et certaine qu'elle ne peut que nuire à la cause des petits ouvriers, elle demande à subir l'épreuve de l'expérience pour démontrer, par des résultats patents, que pour accomplir les devoirs que leur dicte leur conscience, les honnêtes gens n'ont pas besoin d'y être contraints.

« Elle sera aidée en cela par tous les industriels du district de Verviers, car ceux-ci — qui sortent généralement de la classe ouvrière par eux-mêmes ou par leurs ascendants — savent apprécier ce qu'ils doivent à l'instruction et aux égards que mérite l'enfance. Déjà, dans beaucoup d'établissements, les enfants au-dessous de douze ans ne sont admis qu'à titre exceptionnel ; le système du travail à demi-temps est à l'essai, et les enfants, plus surveillés par leurs patrons, sont engagés par eux à fréquenter les écoles. Chaque jour, l'Association reçoit de nouvelles adhésions ; les hésitants sont, surtout, ceux qui supposent que la législature donnera son adhésion aux sollicitateurs d'une réglementation légale. Malgré les difficultés qu'elle aura à surmonter pour vaincre les doutes, malgré le peu d'abus qu'elle aura à redresser, l'Association persévérera dans ses efforts, car elle aura sa raison d'exister tant qu'il ne sera pas passé dans les habitudes des industriels et des chefs de familles ouvrières de sauvegarder les enfants contre l'excès de travail et de consacrer à l'instruction une partie de leur temps.

« Elle a, d'ailleurs, reçu d'assez précieux encouragements pour supposer qu'elle est dans le vrai quand elle repousse une réglementation honteuse pour les industriels, incapable de leur inspirer de l'affection pour leurs petits ouvriers et que paraîtrait justifier l'antagonisme que de prétendus amis de la classe ouvrière cherchent à élever entre celle-ci et ceux qui lui procurent du travail !

« L'Association a borné son action au district industriel de Verviers, parce qu'elle n'a pas cru pouvoir agir efficacement ailleurs autrement que par son exemple.

« Si les autres industries donnent lieu à des abus, quoi de plus facile que de provoquer, partout où l'opinion publique en signalera, des associations du genre de celle de Verviers? Les hommes de cœur ne manquent pas en Belgique; pour obtenir d'empêcher l'étiollement physique et intellectuel d'une partie de sa population, il leur suffira de mettre en application sa devise : l'Union fait la force. »

De son côté, M. P. Vermeire-Magis, président de la Société industrielle et scientifique de Saint-Nicolas, publiait presque en même temps dans le Bulletin de cette association ⁴, une étude fort remarquable sur le même sujet.

S'il a été constaté, disait-il, en substance, que ce sont généralement les parents d'une moralité équivoque qui condamnent leurs enfants au travail à un âge trop précoce, ou à un travail qui exténue, il est des cas cependant où c'est le malheur qui les y pousse et où les parents eux-mêmes se rivent à la peine. Dans ce cas, la loi agirait-elle plus humainement que l'initiative privée qui, au conseil, peut joindre le secours? On comprendra que pour réformer les abus du travail des enfants pour les autres cas, il faut absolument réformer les mœurs, extirper l'ivrognerie, répandre des idées d'épargne et surtout celles de renonciation, idées que les principes religieux seuls savent inspirer. Or, comment mettre ces principes en pratique? — C'est l'œuvre des Sociétés ayant un but humanitaire libéral, c'est-à-dire non appuyé sur la force. Des associations spéciales ont été organisées déjà dans ce sens; mais là où ces organisations rencontreraient des obstacles, on pourrait travailler au même but au moyen de toute société qui agit sur la classe ouvrière et les chefs d'industrie. Certes, il ne faut pas s'exagérer les résultats qui sont à attendre de l'initiative privée : ces résultats ne peuvent être ni immédiats ni complets. Mais l'initiative privée peut quelque chose là où la loi ne peut rien, parce qu'elle crée des apôtres là où la force légale ne fait que des agents de police.

⁴ 5^e année, fascicule 12.

Le but de la législation dont il s'agit n'est évidemment pas la réglementation du travail en elle-même. Celle-ci n'est qu'un moyen ; le but réel est la préservation de la race. Or l'Etat voulant jouer le rôle tutélaire du père de famille, jaloux de préserver ses gouvernés d'une dégénérescence physique, ayant en vue l'amélioration de la race humaine, poursuivant aussi l'extinction de l'ignorance et l'ornementation de l'esprit de ses sujets, peut-il se borner à limiter la durée du travail des salariés à un maximum, et après avoir réglé la durée, ne sera-t-il pas forcément amené à régler l'intensité ?

« Si l'on trouve, dit M. Vermeire-Magis, qu'il y a aujourd'hui des patrons qui abusent des forces de l'ouvrier en exposant celui-ci à une durée excessive de travail, on en trouvera demain qui en abusent par un excès dans l'intensité des efforts, en imposant des charges trop lourdes, des mouvements trop rapides. Et l'ouvrier, poussé par l'appât du gain, ne voudra-t-il pas lui-même reconquérir en intensité ce qu'il aura perdu en durée ?... »

« Pourquoi, lorsqu'on interdit à l'ouvrier, dans l'intérêt de sa conservation physique, un excès de travail, n'interdirait-on pas, par exemple, à l'homme religieux un excès dans la prière, à l'homme d'étude un excès dans la tension de la pensée, au libertin un excès dans le plaisir, à celui qui se soumet à des macérations un excès dans le jeûne ? Est-ce que de pareils excès ne peuvent point jeter le trouble dans notre organisme tout autant qu'un simple excès dans le jeu des muscles ? »

Sans doute, mais l'auteur perd trop de vue ici qu'il s'agit d'hommes, dont nul ne songe à porter atteinte à la légitime liberté, tandis que dans l'esprit des plus grands partisans de la réglementation, il n'est question que d'enfants, à l'égard desquels il peut être utile et parfois nécessaire d'exercer les devoirs de la tutelle.

Quoi qu'il en soit, mais pour d'autres raisons, parmi lesquelles nous citerons l'humanité reconnue de la plupart des chefs de notre grande industrie, l'absence d'abus criants, et surtout l'inefficacité et

l'impossibilité de la constatation des abus, l'idée de la réglementation du travail des enfants dans l'industrie, chaque fois qu'elle s'est présentée devant nos Chambres législatives, a été repoussée à une grande majorité. Elle n'a pu passer dans nos conseils provinciaux qu'avec de forts tempéraments et tout nous porte à croire que si elle aboutit un jour en Belgique, elle s'appliquera seulement à quelques industries, par exemple à celle des mines, pour laquelle on réclame, non sans raison, des mesures spéciales.

III. — L'ouvrier de la moyenne et de la petite industrie.

En dehors de l'exploitation des mines et de l'industrie manufacturière proprement dite, la moyenne et surtout la petite industrie, occupent encore un nombre considérable d'ouvriers que le recensement de 1856 n'évaluait pas à moins de 446,118 individus, répartis de la manière suivante entre les principaux groupes :

GROUPES.	NOMBRE D'OUVRIERS.			PROPORTION sur 1,000 ouvriers en général
	Hommes.	Femmes.	TOTAL.	
Industries ayant pour objet l'alimentation	42,130	3,016	45,146	44.1
Id. le vêtement et la chaussure.	68,995	183,322	252,317	246.6
Id. la construction	107,322	1,096	108,418	105.9
Id. l'ameublement et l'ornement	15,883	284	16,167	15.8
Imprimerie, papeterie, gravure, photographie	7,391	914	8,305	8.1
Industries diverses	15,285	280	15,565	15.2
TOTAUX.	257,006	189,112	446,118	435.7

Ces industries appartiennent principalement aux villes et aux grands centres de population. Ne pouvant les parcourir dans leurs détails multiples, nous nous occuperons plus spécialement des deuxième et troisième groupes, qui comprennent d'ailleurs plus des trois quarts des ouvriers de la petite industrie.

Le premier de ces groupes renferme notamment les ouvriers tailleurs et cordonniers, les couturières, lingères, dentellières, fleuristes et blanchisseuses. Ce sont, tant au point de vue moral que sous le rapport intellectuel, les déshérités de la petite industrie des villes. Le concubinage, le désordre sous toutes ses formes, l'ignorance, et pour la catégorie des cordonniers surtout, l'ivrognerie, exercent leur funeste action à un degré que les statistiques ne permettent pas d'apprécier exactement, mais qui doit être considérable.

A Bruxelles, sur dix suicides dus à la misère, à l'inconduite ou à l'ivrognerie, on estime qu'il y a environ trois suicidés qui appartiennent à l'industrie de la cordonnerie.

Il est notoire également qu'un grand nombre d'ouvriers tailleurs vivent en concubinage ou dans le plus funeste désordre moral.

Il a été constaté que sur cent filles publiques, il y a quatre-vingts enfants d'ouvriers et anciennes ouvrières elles-mêmes.

D'après des relevés faits par MM. Heuschling et Ducpetiaux, sur cent naissances, on ne compte pas moins de quatre-vingt-neuf naissances illégitimes dans le groupe des couturières, lingères, modistes, fleuristes, dentellières, brodeuses et blanchisseuses.

La situation des ouvrières dentellières est particulièrement déplorable. Après avoir constaté que l'ignorance est à peu près générale chez elles, l'un de nos médecins, dans une *Etude sur l'industrie dentellière en Belgique*, fait un tableau affligeant de leur immoralité, de leur défaut de prévoyance, de leur goût outré pour le clinquant et le faux luxe, qui les conduit, par une pente rapide, à la pire dégradation. Cet auteur attribue une bonne part de ces maux à l'insouciance des chefs qui, par leur position, leur influence, leur autorité, pourrait considérablement les atténuer. « Que leur importe, dit-il, que leurs ouvrières soient propres ou non, qu'elles

se nourrissent bien ou mal, que leurs habitations soient saines ou insalubres, qu'elles meurent un peu plus tôt, un peu plus tard? Que leur importe tout cela? Pourvu que les ouvrières soient fort agiles, qu'elles travaillent et qu'elles produisent beaucoup, y a-t-il autre chose qui peut les intéresser ' ? »

Sans nier que cette appréciation ne soit vraie çà et là, nous croyons qu'elle peut s'appliquer dans une certaine mesure à toutes les petites industries; mais en ce qui concerne l'industrie dentellière, il convient de rappeler que les fabricants ne sont en rapport direct qu'avec un certain nombre d'ouvrières, qui, à leur tour, en occupent d'autres et surtout des jeunes filles sur lesquelles les fabricants n'ont aucune sorte d'influence.

On sait du reste combien est déplorable en Belgique la situation des ouvrières et particulièrement des jeunes ouvrières qui se livrent au travail de la dentelle; on connaît les abus des écoles dentellières des Flandres. Le conseil supérieur de l'industrie et du commerce a retenti naguères de plaintes légitimes à cet égard; la presse s'en est maintes fois occupée; des écrivains éminents s'en sont émus et ont décrit en termes éloquentes les conséquences funestes au triple point de vue intellectuel, moral et physique, de cet apprentissage meurtrier pour le corps et l'esprit de près de 40,000 jeunes filles qui peuplent les écoles dentellières.

Nous verrons plus loin ce qu'il y aurait à faire pour améliorer cette situation fâcheuse à tant d'égards; mais nous devons rappeler ici, à propos de l'accusation articulée contre l'insouciance des fabricants, qu'il ne dépend pas toujours d'eux d'améliorer une situation que de longues années d'abandon ont contribué à empirer. Nous mentionnerons, entre autres, un exemple assez récent, et comme la presse s'en est occupée, nous croyons qu'il n'y a nul inconvénient à citer un nom propre : celui de M. Ed. Jonniaux, fabricant de gants à Bruxelles.

M. Jonniaux, ému de l'infériorité sociale où l'ignorance place le travailleur, résolu d'instruire ses ouvriers. Toute la famille se

¹ Ouvrage cité, p. 49.

mit à la tâche, et ce que le patron offrit à ses ouvriers n'était rien moins que l'instruction mutuelle donnée par ses propres enfants. Tout alla bien pendant un certain temps; gantiers et gantières, attirés à cette classe du soir par des attraits de toutes sortes, fréquentèrent l'école improvisée par le patron. Puis peu à peu, sans motifs, vinrent les défections; le zèle se ralentit, et, pour un ou deux ouvriers qui s'obstinaient, vingt autres préféraient le cabaret à la salle d'études. Un beau jour les enfants du fabricant se trouvèrent seuls et il fallut fermer l'école !

Une autre fois, M. Jonniaux, toujours mù par les plus fraternels et les plus louables sentiments, voulut instituer une caisse de prévoyance dont ses ouvriers seraient les propres administrateurs. Il forma de ses deniers un fonds de réserve. En moins d'un an la caisse s'en alla à veau l'eau, et l'association fut disloquée. En somme, dans ses diverses tentatives, ce fabricant n'a trouvé, chez ceux-là mêmes auxquels il portait le plus vif intérêt, que résistance et mauvais vouloir.

Il ne faut pas tirer une conclusion absolue de cet exemple : il prouve d'abord que si l'ouvrier résiste parfois au bien, c'est que la tentation du mal est encore trop grande; il prouve ensuite que c'est à la génération qui s'élève qu'il faut particulièrement s'adresser pour obtenir une amélioration qui est dans tous les vœux.

Quoi qu'il en soit, il est notoire que la condition générale des ouvriers des deux catégories dont nous nous occupons est déplorable au double point de vue moral et intellectuel, surtout pour les artisans travaillant en chambre. Parmi les ouvriers travaillant chez des patrons, il y a sinon toujours plus d'instruction, au moins plus de retenue et de moralité. Rien de plus malheureux, de plus déshérité chez l'ouvrier des villes, que ces artisans cordonniers occupant, dans des ruelles et des impasses, des taudis affreux où règne d'ordinaire la plus repoussante malpropreté. Mal couchés, mal nourris, mal vêtus, de mœurs grossières, adonnés pour la plupart au vice de l'ivrognerie, comment pourrait-on espérer que ces pauvres artisans, dont le travail est incertain et mal rétribué, pussent donner de bons exemples à leurs

enfants et les soustraire à l'influence délétère du milieu où ils végètent si misérablement ?

Cependant, il faut le dire à leur honneur, au milieu de cette misère matérielle et morale et des désordres dont elle est inséparable, ces artisans ont conservé un grand fond d'honnêteté. On les rencontrera bien sur les bancs de la police correctionnelle, accusés de bruit, de tapage, d'injures, de coups, mais très-rarement sous l'inculpation de vol ou d'escroquerie. Il suffit de consulter les statistiques pour se convaincre que toute proportion gardée, les ouvriers cordonniers, par exemple, encourrent bien moins souvent la vindicte des lois que les ouvriers des fabriques et manufactures, que les domestiques en général et même certaines catégories d'employés. Cette circonstance témoigne en leur faveur et prouve que tout ne serait pas perdu s'ils pouvaient se relever par plus d'instruction et plus d'intelligence des devoirs de la vie de famille.

On dit et on répète journellement que l'inconduite et l'imprévoyance sont la cause la plus générale et la plus habituelle de la misère, qu'à quelques exceptions près et à part les causes majeures de la vieillesse et des infirmités, c'est à ce double motif qu'il faut attribuer la presque totalité des cas d'indigence dans la classe ouvrière.

Cette affirmation est évidemment exagérée. L'insuffisance des salaires, les chômages, l'obligation de passer par les mains d'un grand nombre d'intermédiaires qui les rançonnent, le mauvais état des habitations, le relâchement des mœurs et des liens de famille, l'ignorance de toute éducation, le mépris de tout ce qui est croyant, juste et bon, sont des causes qui agissent d'une manière non moins active et permanente sur ce fâcheux état de choses qui pousse l'ouvrier au désespoir et finalement vers la dégradation.

Les esprits les plus éminents le proclament : les désordres moraux que l'on signale dans la classe ouvrière, viennent essentiellement du relâchement des affections et des devoirs de famille. Trop souvent, l'âge n'y a plus de culte, le respect de la vieillesse

y est éteint, l'autorité paternelle sans influence, la piété filiale semble ne s'y maintenir qu'autant que l'intérêt lui vient en aide; comme conséquence de cet affaiblissement des devoirs naturels, arrive fatalement la misère et tous les désordres moraux qu'elle provoque.

Nous parlions tout à l'heure du faux luxe des ouvrières dentellières. Un grand nombre de filles d'ouvriers appartenant à la petite industrie de nos grandes villes, versent aussi dans ce déplorable travers, qui conduit si rapidement au vice. Une fraction notable de la population ouvrière féminine parade aujourd'hui dans les petits théâtres, dans les casinos, dans les bals publics, dont le nombre augmente dans des proportions qui sont loin d'être en rapport avec les ressources honnêtes.

Aujourd'hui, le goût du clinquant, des belles bottines, des jupes retroussées et des faux chignons, a pénétré chez un très-grand nombre de nos ouvrières de la petite industrie. Il a pour conséquence fatale une précoce démoralisation et le mépris de la famille où règne l'amour du travail. Bien souvent, on trouve le père au cabaret, le fils au meeting ou courant les rues, la fille au casino ou dans quelque guinguette. Et que devient la mère au milieu de ces désordres? Elle pleure la famille absente, lorsqu'elle ne se livre pas elle-même au vice abrutissant de l'ivrognerie.

C'est là le fruit de l'ignorance et de l'abandon dans lequel végète la fille du peuple. Dans ces conditions, elle est bientôt au fond du borbier et à jamais perdue.

Mais le remède à une pareille situation? Nous le savons, il est des questions qu'on ne peut aborder, même par leurs moindres côtés, sans que la vue se trouble et que la main tremble; sans que l'on songe avec terreur à ces légions d'esprits d'élite et de cœurs ardents, qui en ont cherché et qui en rechercheront la solution vainement; sans qu'on aperçoive se dresser devant soi, à la moindre idée de réforme ou de modifications, les invariables reproches d'impossibilité ou d'utopie; sans que, chose plus grave, on se demande avec anxiété, si ces prétendus remèdes n'aggravaient pas le mal au lieu de le guérir.

Si la condition des femmes dans les fabriques et manufactures et surtout dans les mines, est incontestablement pénible, il y a, dans la moyenne et dans la petite industrie, bien des côtés douloureux aussi.

Des écrivains éminents ont réclamé mille fois des occupations sédentaires pour la femme. Mais il s'agit bien du travail sédentaire ! Ce qui devient de plus en plus en question chaque jour, ce ce n'est pas seulement le choix des occupations de la femme, mais c'est la matière même du travail, ce travail dût-il être subi pendant que le foyer se refroidit et que les malheureux enfants errent dans les rues. L'industrie dentellière, qui procurait un travail déjà mal rétribué, 50 centimes par jour, en moyenne, à environ 40,000 ouvrières, baisse tous les jours sa fabrication, et beaucoup de jeunes ouvrières ne gagnent plus que 30 à 40 centimes par jour. Que de misères et de tentations représente un pareil salaire ! Qu'elle peut être la modicité des besoins auxquels il doit satisfaire ? Les 10,000 machines à coudre environ qui fonctionnent dans le pays, font la besogne de plus de 50,000 ouvrières, et partout elles ont fait diminuer dans une notable proportion le travail facile, celui qui pouvait se pratiquer surtout par la mère de famille, tout en lui permettant de vaquer aux occupations du ménage.

Et non-seulement le travail devient de jour en jour plus difficile et moins productif pour la femme, mais celle-ci rencontre encore une résistance très vive de la part des hommes, qui craignent son invasion dans les métiers dont ils avaient le privilège et qui ne se font pas faute, cependant, d'envahir déplorablement eux-mêmes les métiers de femmes.

En principe, l'entrée des femmes dans les ateliers de la grande industrie, n'est certes pas chose désirable, d'abord au point de vue moral, ensuite, parce qu'ayant moins de besoins que les hommes, elles s'offrent à un prix moindre et avilissent ainsi les salaires. Le souci de chacun devrait être de trouver dans la couture, la broderie, l'horlogerie, l'enluminure, la gravure sur bois, la gravure de musique, la reliure, le brochage, la passementerie, la parfumerie,

merie, la dorure, le modelage, etc., des occupations permanentes pour les femmes. Une ou deux écoles, notamment l'école professionnelle des jeunes filles établie à Bruxelles et quelques œuvres, bornant toutefois l'enseignement professionnel à la lingerie fine, la ganterie, le repassage du linge, la bonneterie, la conduite de la machine à coudre, paraissent être entrées dans cette voie. Mais ce ne sont là que des points imperceptibles au milieu des besoins qui s'annoncent impérieusement partout, et qui se font cruellement sentir chez les femmes qui n'ont pas de père, de mari ou de frère pour pourvoir à leur entretien et qui fatalement doivent glisser sur la pente du vice.

Les meilleurs esprits sont d'accord sur ce point : partout où les femmes occupent dans la société le rang auquel elles ont droit, les mœurs se purifient et s'adoucissent ; la critique, l'éloge ou le blâme décerné par les femmes, même dans les sphères les plus humbles, exerce sur les hommes une influence plus profonde que les jugements portés par les personnes de leur propre sexe, et cette influence leur inspire des pensées nobles et viriles qui seules peuvent sauver. Cette vérité est surtout applicable à la classe ouvrière, que l'influence de la femme est principalement appelée à régénérer. Pour arriver à ce résultat, il n'y a qu'un moyen : l'instruction, l'enseignement professionnel, l'école ménagère largement répandue, et, comme acheminement, un patronage intelligent, dévoué et éclairé, de la part des classes aisées et des dames de la bourgeoisie. Là est le salut véritable pour nos filles d'ouvriers, et tout ce qui peut contribuer à rapprocher de ce but doit faire l'objet des plus vives préoccupations de tous ceux qui ont à cœur le progrès et l'ordre social, le développement harmonique de tous les intérêts.

Un mot maintenant sur les ouvriers appartenant aux branches nombreuses de la construction. Si, en général, on rencontre chez eux plus de moralité que dans le groupe précédent, l'ignorance cependant y est encore bien grande. Maçons, couvreurs, tailleurs de pierres, marbriers, charpentiers, menuisiers, presque tous ouvriers des campagnes et retournant dans celles-ci sinon chaque semaine, au moins à l'époque de la saison rigoureuse, ont con-

servé en grande partie l'austérité de mœurs qui distingue l'ouvrier des campagnes. Ce sont, en général, des hommes grossiers, mais non avilis et auxquels il suffirait de tendre la main pour les élever sur l'échelle sociale. C'est cette classe de travailleurs qui peuple nos écoles de dessin et de modelage ; c'est elle encore qu'on rencontre en majorité dans nos classes d'adultes. Dans une école d'adultes de la banlieue de Bruxelles, nous avons compté, sur 80 élèves, environ 60 jeunes gens et hommes faits appartenant aux diverses branches de l'industrie du bâtiment. Ce n'est pas là un fait isolé et nous sommes convaincus qu'une enquête faite dans ce sens, accuserait à peu près partout les mêmes résultats dans les environs des grands centres de population.

Mais ici, encore une fois, ce sont des points imperceptibles : ce qu'il faut améliorer, c'est la condition intellectuelle de la masse. Les difficultés sont grandes, à cause de la situation nomade de ce groupe de travailleurs, mais en somme elles ne sont pas insurmontables, comme nous espérons le démontrer.

IV. — L'ouvrier des campagnes.

L'ouvrier des campagnes ne jouit pas, comme celui des villes, du privilège de fixer l'attention des publicistes. On s'inquiète moins de l'amélioration du sort matériel de ce pauvre paria perdu dans les champs et qui n'attire que de loin en loin les regards de ceux qui font l'opinion publique. Quelles que soient les souffrances et la malheureuse condition de certaines classes de travailleurs de nos centres urbains, elles ne sont cependant pas aussi fâcheuses, à beaucoup d'égards, que celles d'une nombreuse catégorie d'ouvriers des campagnes, qui naissent, croissent, languissent et meurent pour ainsi dire dans l'ignorance, sans appui, sans défense et au milieu des plus dures privations, lorsqu'ils ne désertent pas les travaux des champs pour ceux des villes, cause de plaintes nombreuses et légitimes.

« Depuis plusieurs années déjà, dit à ce sujet M. Ch. Le Hardy de Beaulieu, dans ses intéressantes *Causeries agricoles*¹, on se plaint de la rareté toujours croissante des ouvriers dans les campagnes. Autrefois, c'était à la guerre que l'on s'en prenait, et, en réalité, elle éloignait du travail un grand nombre de jeunes gens, dont beaucoup ne revoient plus jamais le foyer paternel, et dont d'autres ne rentraient dans leur village qu'avec de déplorables habitudes de débauche et d'oisiveté. Aujourd'hui encore, la conscription enlève bien des jeunes gens aux campagnes; mais c'est pour un temps moins long: il en revient davantage au logis, et ils ont moins d'occasions de perdre leurs habitudes laborieuses.

« Ce n'est donc plus à cette cause qu'il faut s'en prendre, si les ouvriers continuent d'abandonner les champs, mais à ce qu'ils préfèrent aller offrir leur travail dans les villes, et surtout dans les grands centres miniers et manufacturiers, où les salaires sont beaucoup plus élevés que dans les villages. En vain leur représente-t-on que le haut salaire des mines et des manufactures est en grande partie compensé par la cherté plus grande du logement et des vivres, et aussi que le travail y est souvent interrompu par des chômages dont il leur est impossible de prévoir ni le commencement ni la fin; enfin, que le séjour prolongé dans les ateliers et les mines, que le contact de la chaleur des vapeurs et des odeurs qui s'exhalent des fourneaux et des chaudières abrègent la durée de leur existence, les exposent à de longues et cruelles maladies et à de terribles accidents: rien n'y fait; l'élévation du salaire apparent, calculé plutôt au jour qu'à l'année, l'attrait de l'inconnu, ainsi que celui de la société et des plaisirs qu'offrent les villes ou les grandes agglomérations de population, tout cela parle plus haut aux oreilles de la jeunesse, que les sages conseils des parents et des gens d'expérience.

¹ Paris et Bruxelles. Lacroix, Verboeckhoven et C^{ie}, 1863, p. 92 et suiv.
— On nous pardonnera ce long emprunt fait aux excellents entretiens économiques du regretté professeur que la Belgique a perdu, entretiens qu'il serait si désirable de voir vulgariser dans nos campagnes pour lesquelles on écrit trop peu de livres réellement populaires.

« Il faut tout dire, cependant, et peser soigneusement le pour et le contre, avant de se hasarder à prononcer un jugement qui, sans cela, pourrait bien être erroné. La campagne paraît fort triste et déserte, surtout en hiver, à ces jeunes gens dont bien peu ont appris à comprendre et à aimer les sublimes harmonies de la nature, bien plus dignes d'admiration que les œuvres périssables des hommes. Si l'ouvrier est plus souvent malade ou exposé à des accidents dans les villes, il y trouve aussi des secours plus prompts, plus éclairés, plus efficaces; si la vie matérielle y est moins longue, son existence intellectuelle y est plus animée, plus remplie d'émotions, et c'est là vivre véritablement pour l'homme et se distinguer de la brute ou du végétal; si les chômages sont imprévus, fréquents et de longue durée dans les villes, en revanche, dans les campagnes, ils arrivent régulièrement tous les hivers, et les forts salaires de l'été ne compensent qu'imparfaitement les rares et maigres journées que l'on trouve à gagner dans la mauvaise saison, c'est-à-dire précisément alors que les besoins de toute nature sont le plus considérables.

« Ensuite, il est certain que les bons ouvriers trouvent plus facilement dans les centres industriels qu'à la campagne à gagner un salaire proportionné à leur mérite, sans être exposés à des chômages trop fréquents, ni trop prolongés. Or quel est l'ouvrier assez dénué d'amour-propre, pour ne pas se croire un bon travailleur, ou tout au moins capable de le devenir par la suite? Toutes ces circonstances étant mûrement pesées, on voit donc que les ouvriers n'ont pas tout-à-fait tort de désertir les campagnes pour les villes, et que si ce tort existait réellement, ils l'auraient bientôt reconnu, et il s'ensuivrait irrésistiblement un mouvement qui n'a pas eu lieu jusqu'ici, sans qu'aucune contrainte soit employée, néanmoins, pour retenir les travailleurs dans les villes malgré eux.

« La tendance continue et même croissante qui pousse les ouvriers des campagnes à émigrer vers les villes, ou plus exactement les travailleurs agricoles à se faire ouvriers mineurs ou manufacturiers, étant bien constatée, on peut se demander quel est le moyen de remédier à un état de choses qui menace de laisser

les terres sans culture, ou les récoltes pourrissant sur place, faute d'être rentrées en temps utile? »

Ce moyen, l'auteur l'indique avec sa sagacité habituelle : c'est l'amélioration des conditions de travail de l'ouvrier agricole, et il ajoute : « En y réfléchissant bien, on finit par comprendre que la différence considérable qui existe entre le salaire des ouvriers de l'industrie et celui des ouvriers de l'agriculture, provient d'une cause inaperçue ou inconnue des cultivateurs, et qu'il importe de leur signaler, puisque c'est dans la disparition de cette cause que gît l'unique remède au mal dont ils se plaignent si amèrement : la dépopulation des campagnes.

« Cette cause consiste principalement en ce que les ouvriers des villes sont généralement plus instruits que ceux des campagnes, et que l'on met à leur disposition des machines ou des instruments et des outils beaucoup plus puissants que ceux dont les ouvriers agricoles font usage. »

Tout est là, en effet : instruire l'ouvrier des campagnes pour qu'il mette plus d'intelligence à ses travaux, et qu'à l'aide de meilleurs salaires, il s'élève sur l'échelle sociale, il entre dans cette voie d'amélioration morale que de pressants besoins, de grossiers instincts ne lui permettent pas de franchir aujourd'hui.

La population ouvrière agricole, à elle seule, est presque aussi considérable que celle de toutes les autres industries réunies. Sa situation intellectuelle et morale mérite donc de fixer l'attention particulière de tous ceux qui se préoccupent de l'élévation du travailleur, et s'il est une réforme heureuse et féconde, c'est bien celle qui aurait pour objet de fixer dans les campagnes, par une amélioration sérieuse et profonde de son sort, cette immense légion d'ouvriers agricoles dont les intérêts et l'avenir ont, de l'aveu de tous, été trop négligés jusqu'ici.

V. — Ensemble de la situation intellectuelle et morale des classes ouvrières en Belgique.

Les exigences de l'industrie moderne ont créé pour la classe ouvrière une position toute autre que celle d'autrefois. Sous peine de rester dans la misère, il faut que l'ouvrier, à quelque industrie qu'il appartienne, suive le courant du progrès, et pour le suivre sans crainte d'être submergé, il faut qu'il monte hardiment sur ce radeau de salut qu'on appelle « l'école, » le seul qui, de nos jours, puisse le conduire au port. C'est là un point sur lequel tout le monde est à peu près d'accord.

Mais quels ont été, dans notre pays, les progrès accomplis sous le rapport du développement de l'instruction populaire et qu'elle est la situation actuelle ?

Les rapports triennaux et les documents parlementaires nous répondront.

Et d'abord, premier point, constatons avec eux que le zèle des communes pour l'organisation matérielle de l'enseignement primaire n'a plus guère besoin d'être stimulé ; la preuve c'est que les constructions d'écoles décrétées d'office sont au nombre de neuf seulement pour 1867 et de quatre pour 1869.

Depuis la mise en vigueur de la loi de 1842, les dépenses pour construction, ameublement et réparations de maisons d'écoles, faites tant par l'État, que par les provinces et les communes, s'élèvent déjà au chiffre de 42 millions à peu près.

Ce chiffre, qui comprend les dépenses faites en 1869, se décompose comme suit :

1° Allocations communales budgétaires et extrabudgétaires	Fr.	20,315,996
2° Subsidés des provinces	»	8,613,340
3° Etat (subsidés sur les crédits ordinaires et extraordinaires)	»	12,918,925
		<hr/>
Ensemble.	Fr.	41,848,261

En 1845, à la fin de la 1^{re} période triennale, on comptait 1,840 bâtiments communaux affectés à l'instruction primaire. De ce nombre, 1,208 réunissaient le logement de l'instituteur et la salle d'école. La moitié à peine des locaux pouvaient être réputée convenable aux termes de la loi.

En 1869, les communes possédaient :

2,801 bâtiments d'école avec habitations d'instituteurs ;

612 bâtiments d'école sans habitations d'instituteurs ;

213 habitations d'instituteurs séparées des bâtiments d'école.

Enfin, 2,652 bâtiments d'école réunissaient les conditions voulues pour répondre au vœu de la loi.

Sur 750,000 enfants environ en âge d'école, les écoles communales primaires proprement dites peuvent en recevoir 415,000. A la fin de 1869, le nombre d'enfants qui recevaient l'instruction dans toutes les écoles primaires du royaume, s'élevait à 593,379, soit 11.80 % de la population.

Au 31 décembre 1843, le nombre d'écoles communales primaires était de 2,145 ; au 31 décembre 1869, ce chiffre s'élevait à 3,730 ; ajoutons qu'entre les deux époques, plus de la moitié des écoles ont été agrandies notablement, parfois doublées et triplées.

De 1843 à 1868 inclus, les dépenses ordinaires pour le service des écoles primaires communales se sont élevées à 102,918,752 francs, dont voici le décompte :

Communes	Fr.	39,796,053
Provinces	»	6,342,383
État	»	30,303,524
Bienfaisance publique et privée.	»	6,686,274
Rétributions des élèves solvables.	»	18,032,456
Excédants actifs des comptes.	»	1,758,062

Maintenant, on peut se demander dans quelle mesure les efforts tentés, depuis plus d'un quart de siècle que fonctionne la loi de 1842, pour répandre l'instruction primaire, ont répondu aux espérances du pays.

Voici à ce sujet quelques données : elle se rapportent au degré d'instruction des miliciens et à la population des écoles primaires :

En 1845, la proportion des miliciens sachant plus que lire et écrire était de	24 p. c.
Ceux sachant lire et écrire représentaient	29 »
Ceux sachant lire seulement.	7 »
Ceux dépourvus de toute instruction	40 »
En 1869, les chiffres correspondants sont :	
Dans la 1 ^{re} catégorie	35 »
Dans la 2 ^e id.	32 »
Dans la 3 ^e id.	6 »
Dans la 4 ^e id. les illettrés sont tombés à	27 »

Nous n'attachons pas une valeur absolue à cette statistique, que nous avons rencontrée dans un document de la Chambre et qui n'est pas tout-à-fait d'accord avec les rapports triennaux; nous nous bornons à constater que dans l'espace d'un quart de siècle, avec les moyens dont on pouvait disposer, on a fait reculer l'ignorance d'un gros tiers. C'est beaucoup, mais ce n'est pas assez au gré d'une foule d'esprits sérieux et pratiques, impatientes de voir mûrir les résultats de tant d'efforts. Quoi qu'il en soit, telle est en raccourci, la situation générale, le tableau sommaire des progrès accomplis ⁴.

Mais est-ce là tout? Quand la société s'avise de donner l'éducation, n'est-ce pas à un multiple point de vue qu'elle doit se placer? Perfectionnement moral, développement intellectuel, hygiène publique, amélioration des individus et de leurs rapports, amélioration de la race, tout cela est la même chose, tout cela désigne les facultés devenant des instruments plus parfaits pour

⁴ Nous ne pouvons, on le conçoit, entrer ici dans les détails. Les travaux si remarquables de M. L. Lebon, chef du service de l'enseignement primaire en Belgique, ceux de MM. Tempels, de Haulleville, de Laveleye, ainsi que l'intéressant rapport de M. de Haerne, ont fourni de nombreux éléments pour se rendre un compte aussi exact que possible de l'état de l'enseignement primaire en Belgique.

répondre à leur destination, tout cela est l'objet réel de l'enseignement qui doit s'appliquer aux classes ouvrières.

« S'il en est ainsi, se demande à ce sujet M. P. Tempels, dans une intéressante étude, pleine d'aperçus ingénieux ¹, s'il en est ainsi, la société a-t-elle rempli son obligation quand elle a ouvert une école où un magister enseigne l'alphabet? Oh! non pas. La lecture n'est qu'un moyen, moyen excellent quand on en use; moyen bien excellent pour le peuple qui n'en use pas, même quand il la connaît. Il est aussi funeste d'exagérer l'importance de la lecture que de la nier.

« Nous sommes généralement sur ce point dans une illusion qui s'explique. Nous constatons, à l'égard de nous-mêmes, que c'est dans les livres que nous avons puisé la plus grande somme de nos connaissances, ce qui est vrai; nous sommes disposés à leur rapporter toute notre culture intellectuelle, ce qui est faux; et nous prononçons, dès lors, qu'il suffira au peuple de savoir lire, ce qui est absurde.

« Examinons-nous plus attentivement. Si, comme le peuple, nous avons été élevés dans un milieu vide d'idées; si, de sept à douze ans, nous avons appris à lire; si, à partir de douze ans, nous avons passé tous les jours de notre vie, du matin jusqu'au soir, dans un travail manuel; si notre curiosité n'avait été sollicitée ni par l'intérêt immédiat, ni par les yeux, ni par les discours des autres, aurions-nous accepté la fatigue d'un livre, aurions-nous eu envie de savoir, n'aurions-nous pas, comme le peuple, subi l'atrophie de l'esprit jusqu'à désapprendre à lire? Celui-là même qui se sent le plus complaisamment doué par la nature, ne doit-il pas s'avouer que s'il avait toujours vécu de la vie actuelle de l'ouvrier et du paysan, il aurait agi comme l'artisan agit et il aurait été ce qu'est le paysan? Le même fait se reproduit, d'ailleurs, dans les classes élevées elles-mêmes: on ne voit pas que ceux auxquels la lecture est familière, en profitent généralement pour étudier l'histoire, la philosophie ou les sciences exactes. A moins

¹ *L'instruction du peuple*; Bruxelles, 1863, p 19 et suiv.

d'une vocation exceptionnelle, ils n'abordent une étude quelconque que quand ils y sont engagés par des causes extérieures. On ne désire mieux savoir une chose que quand on en connaît le commencement. Ce commencement ne nous vient jamais d'un livre, il nous vient des yeux, de la conversation, des mille incidents de la vie.

« La vie de l'homme du peuple n'a point de ces incidents-là : c'est pourquoi il n'a jamais envie de lire.

« Créer les incidents, voilà ce que doit faire l'enseignement. »

Cette pensée est aussi vraie que profonde. L'ouvrier qui ne lit que très-rarement, s'il a l'esprit frappé par un événement auquel il s'intéresse, achètera le journal ou la brochure qui peut l'éclairer et le lira avec attention pour en raisonner au milieu des siens.

Constatons cependant avec M. Tempels, que la lecture à elle seule, est une chimère, surtout pour le travailleur. L'enseignement primaire réduit à la lecture, est un tonneau défoncé où l'on jettera des millions qui ne le rempliront jamais.

Tant que l'enseignement ne saisira pas l'enfant corps à corps dans un système général et réfléchi, tant qu'il ne comprendra pas qu'il a à éveiller en lui la curiosité, tant qu'il sera le vieux maître d'école au lieu d'être la société moderne embrassant sa génération avec la raison et l'amour d'un père, jusque là il fera peu de choses.

Mais est-ce à dire que le progrès ne fera pas son chemin tout de même? Il y aurait folie à soutenir pareille prétention. Le progrès, par sa force d'impulsion, ira finalement accoster l'ouvrier dans la rue, à l'atelier, au cabaret même. Mais il ne faudra pas que l'enseignement vienne célébrer ses travaux comme la mouche du coche; il ne faudra pas que les rapports officiels vantent les 100 millions dépensés depuis 1842; car la rue, l'atelier, le cabaret pourraient leur répondre : « Si vous nous les aviez donnés, nous les aurions mieux employés que vous. »

Du reste, que prouvent toutes ces statistiques? Disent-elles ce qu'ont conservé de l'instruction plus qu'élémentaire acquise sur les bancs de l'école communale, les jeunes ouvriers parvenus à

l'âge de 20 ans ? Comparez la population masculine en âge d'école et fréquentant ou ayant fréquenté celle-ci, avec les résultats des conseils de milice et, pour être plus vrai, avec le nombre de miliciens, appartenant presque tous à la classe ouvrière, qui sont admis à signer la déclaration de lecture des lois militaires; ils vous apprendront une triste réalité, c'est que la moitié des miliciens, en moyenne, apposent une croix et déclarent ne savoir ni lire ni écrire !

Voilà, à vingt ans, l'ouvrier de notre génération actuelle; on peut affirmer qu'à trente ans, arrivé à sa période de plus grande vigueur, neuf fois sur dix, il a complètement oublié le peu d'instruction qu'il a pu acquérir dans sa jeunesse, et ce fait peut être attesté par tous ceux qui voient l'ouvrier de près, dans la triste réalité de son ignorance.

Telle est la plaie sous le rapport intellectuel : il ne sert de rien de la cacher. On peut l'expliquer, l'atténuer, en mitiger les aspects, mais on ne saurait en nier l'affligeante profondeur.

C'est une vérité banale que la proclamation de cette vérité « qu'aujourd'hui, sans l'instruction, l'homme n'est rien. » Se peut-il cependant que ceux qui ont le plus grand besoin d'éclairer leur intelligence, les ouvriers, la négligent à ce point !

Il se produit maintenant, dans les relations économiques, deux faits que chacun voit, dont chacun parle, et dont pourtant la

1 • Au moment de la remise du contingent, dit l'Exposé des documents statistiques relatifs au recrutement de l'armée pour 1866, les commandants de province ont constaté que, sur un nombre de 10,031 jeunes gens qui leur ont été présentés, il y en avait 5,706 qui possédaient assez d'instruction pour signer la déclaration de lecture des lois militaires, et que le nombre de ceux qui ont dû apposer une croix s'élevait à 4,323. •

Ces chiffres ont été corroborés par les résultats inattendus qu'a donnés le recensement de 1866, quant à l'instruction primaire. Il résulte de la statistique officielle, que le nombre d'habitants du royaume sachant lire et écrire, ne s'élevait à cette époque qu'à 2,279,091, ou 47. 20 p. %, tandis que le nombre d'habitants ne sachant ni lire ni écrire était de 2,548,742, ou 52.80 p. % ! En déduisant les enfants, on peut affirmer que plus du quart de la population est encore plongé dans l'ignorance la plus entière !

contradiction apparente ne frappe pas les esprits, autant qu'elle le devrait. La plupart des produits naturels enchérissent; les salaires augmentent, nominalement du moins, depuis 15 ans : premier fait. Un grand nombre de produits manufacturés diminuent de prix : second fait. Comment donc cette diminution peut-elle avoir lieu, puisque leur valeur se compose de produits naturels mis en œuvre par des ouvriers, c'est-à-dire par des salaires? Comment *plus* ajouté à *plus* peut-il donner pour total *moins*? C'est un problème qui, ainsi posé, embarrasserait fort un mathématicien, et qui s'explique pourtant fort naturellement par la plus grande somme d'intelligence et d'instruction appliquée aujourd'hui à la production.

« Les hommes, a dit à ce sujet M. Levasseur¹, malgré leur courte durée sur la terre, n'y sont pas des êtres isolés. Les générations se succèdent et se tiennent les unes les autres, non-seulement par les liens généraux d'une destinée commune, mais par le capital social de l'humanité qu'elles se transmettent et qui se compose d'un fonds matériel et d'un fonds intellectuel, c'est-à-dire de la masse des capitaux et de l'ensemble des idées. C'est sur ce double fondement qu'est bâtie la civilisation. Tous deux sont bien précieux, et le devoir de chaque génération est de les conserver, de les accroître et de les transmettre augmentés à la génération suivante. Mais le fonds intellectuel est assurément le plus précieux des deux, parce qu'il est la source la plus abondante de la richesse, parce qu'il répartit sur tous, avec le plus de libéralité, ses bienfaits, et qu'il est celui dont la perte se répare le plus aisément. »

Instruisez-vous, dit cet auteur aux ouvriers. Développez votre intelligence, augmentez en vous cette force qui est supérieure à toutes les autres forces, qui peut plus qu'aucune autre pour votre propre fortune comme pour le progrès général, et qui, ne l'oubliez pas, devient d'autant plus indispensable à chacun de

¹ *Du rôle de l'intelligence dans la production*; conférence faite à l'Asile de Vincennes.

vous, non-seulement pour s'élever, mais encore pour ne pas descendre, qu'elle est elle-même plus répandue dans la société.

Oui, en présence de l'ignorance profonde qui enveloppe le tiers, la moitié, peut-être les trois quarts de nos ouvriers, ne cessons de leur répéter : « Soyez instruits et intelligents : c'est une nécessité de la civilisation, bien plus, c'est une condition de vie Songez-y pour vous-mêmes ; songez-y surtout pour vos enfants dont l'avenir est en grande partie entre vos mains, et qui, lorsque le temps sera venu, se trouveront au milieu d'une société plus exigeante à cet égard que ne peut l'être la nôtre. Dans les siècles passés, l'instruction a été un privilège ; de nos jours, l'ignorance absolue devient un contre-sens. Plus tard, elle sera une véritable monstruosité. »

Et ce n'est pas seulement à ce point de vue qu'il importe de recommander aux ouvriers le progrès de leur situation intellectuelle, mais encore et tout autant à celui de leur moralité.

On connaît les ravages de l'ivrognerie. Il existe en Belgique 70,000 débits de boissons, où se consomment, année moyenne, 35 millions de litres de genièvre ou eau-de-vie. Calculée pour la vente en détail, à 1 fr. 25 le litre, cette consommation représente une somme annuelle de plus de 43 millions dépensée, pour les trois quarts au moins, par la classe ouvrière.

A une époque où le développement de l'industrie, où le développement de l'association par l'industrie tend à grouper un grand nombre d'hommes qu'anime la même pensée, qu'agite le même souffle, il importe de développer tout ce qui peut les améliorer, les moraliser, et d'éloigner d'eux tout ce qui les dégrade et les abrutit. Or, cela n'est pas contestable, les habitudes d'intempérance exercent sur une grande fraction de nos classes ouvrières, l'influence la plus funeste pour leur moralité. C'est de cette source si féconde, hélas ! pour le mal, que découle cette misère affreuse, cette dégradation physique et morale qui fait le désespoir justifié de tous ceux qui s'occupent de l'amélioration de la condition des travailleurs sur tous les points du globe.

A côté de l'intérêt spécial de l'ouvrier se place l'intérêt général

de l'industrie qui, au milieu de ses luttes dans le vaste champ de la concurrence étrangère, ne peut réussir par ses efforts persévérants et continus qu'autant qu'elle s'appuie sur l'ouvrier robuste et intelligent, c'est-à-dire affranchi de l'influence délétère de la consommation des boissons alcooliques.

« Il est bon, disait à la Chambre des représentants M. Kervyn de Lettenhove, lors de la discussion de la loi sur les impôts¹, il est bon que l'on sache que, sous le régime de nos libres institutions, l'aisance est à quiconque veut la conquérir, l'influence à quiconque sait la mériter. Disons bien haut que, lorsque le travail s'allie au culte des bons exemples, à la pratique des saints devoirs, il n'est rien que nous honorions plus que le travail. Répétons à l'ouvrier que le prix de son travail, loin d'être un moyen de jouissances honteuses et grossières, doit représenter pour lui la paix de la famille, les joies du foyer domestique. Dans ce que l'ouvrier dépense en dégradantes orgies, il y a plus que son salaire ; il y a aussi son aisance, sa dignité, son honneur qu'il consume en même temps et qu'il jette dans le même gouffre. »

Sages paroles, que les ouvriers ne sauraient trop méditer, s'ils veulent, dans toutes les conditions, s'élever et se maintenir sur des degrés relativement supérieurs de l'échelle sociale, degrés qui, ne l'oublions pas, sont aujourd'hui accessibles à tous dans notre libre Belgique !

Après avoir examiné rapidement ce qu'est la condition actuelle de nos classes ouvrières sous le triple rapport matériel, moral et intellectuel, il nous reste à voir ce qu'il serait possible de faire pour améliorer une situation encore si tristement fâcheuse. Cet exposé fera l'objet de la seconde partie de notre travail.

¹ Séance de la chambre des représentants du 26 avril 1870.

DEUXIÈME PARTIE.

Des moyens d'élever le niveau intellectuel et moral des classes ouvrières en Belgique.

LES MOYENS.

I.

La loi. — L'instruction obligatoire. — La réglementation du travail.

Deux principes opposés divisent depuis longtemps tous ceux qui s'occupent de l'élevation du niveau intellectuel et moral des classes ouvrières : pour atteindre le but, les uns veulent, à des degrés divers, l'intervention du législateur; les autres, au contraire, demandent la solution du problème à peu près exclusivement à l'initiative privée.

De ce défaut d'entente résulte en grande partie le mal que chacun signale.

Avant de parler des devoirs de l'ouvrier chef de famille envers les siens, disent les uns, il convient d'affirmer avec éclat le droit primordial de l'enfant, quelle que soit son origine, au développement de ses facultés physiques, morales et intellectuelles. Il faut, selon eux, législativement organiser l'enseignement des degrés inférieurs, de telle sorte que dans un délai peu éloigné, nos ouvriers deviennent des citoyens actifs et intelligents; que l'on puisse, sans préjudice pour les intérêts publics et particuliers, les élever sur l'échelle sociale et au rang de travailleurs associés.

Mais ici commence la difficulté à résoudre. D'accord sur le but à atteindre, les meilleurs esprits se divisent sur les moyens d'y arriver. Dans quelles limites l'État, le patron, la famille doivent-ils contribuer dans la dépense qui, dans l'avenir, sera sans doute reproductive pour les uns comme pour les autres, mais qu'actuellement personne n'est disposé à faire dans la mesure suffisante ?

Selon les uns, l'État, la province et notamment la commune doivent pourvoir d'une manière bien autrement large qu'ils ne le font aujourd'hui, aux besoins de l'éducation, de l'instruction de la jeunesse. Ils veulent, avant tout, poser en principe que l'enseignement est obligatoire pour tous comme droit et comme devoir, c'est-à-dire affirmer que le chef de famille ne peut, sous quelque prétexte que ce soit, priver son enfant d'instruction ; que la société, de son côté, est obligée de lui fournir tous les moyens de remplir ce devoir.

D'autres vont plus loin encore et ils se demandent si un chef de famille, père, veuf ou tuteur chargé de pourvoir aux besoins des siens, privé du salaire que pourrait lui rapporter le travail de son enfant ou de son pupille pendant la période de temps consacré à l'instruction de celui-ci, doit seul, malgré l'insuffisance de ses ressources, contribuer à l'entretien de cet enfant ou si la société ne doit pas lui venir en aide par la distribution d'aliments, de vêtements, etc. ?

C'est évidemment aller beaucoup trop loin. On aboutirait forcément dans cette voie à l'assistance obligatoire. Et, à un autre point de vue, comment pourra-t-on constater que les ressources sont réellement insuffisantes ? Quelle sera la ligne de démarcation ? Un ouvrier père de famille, chargé de trois à quatre enfants, ne gagnant qu'un salaire ordinaire, sera-t-il réputé ne pas avoir les ressources nécessaires ? Que devient, dans un pareil système, la responsabilité naturelle du père de famille ? Ne va-t-on pas favoriser le vice et l'incurie ? L'ouvrier ne sera-t-il pas le plus souvent disposé à se débarrasser sur autrui des charges qui lui incombent et auxquelles il y aurait un véritable danger de le soustraire ?

Poser ces questions, c'est, pour ainsi dire, les résoudre. Le remède serait ici pire que le mal.

Et le raisonnement que l'on tient pour affirmer la nécessité de l'instruction obligatoire avec toutes ses conséquences, on le tient également pour démontrer la nécessité de la protection de l'enfant livré au travail.

Sans doute, la loi civile, si pleine de sollicitude lorsqu'il s'agit de protéger le patrimoine du mineur riche contre les convoitises de ses auteurs, ne saurait sans injustice, sans iniquité réelle, livrer à l'égoïsme, à l'inconscience des siens, le seul bien, le plus précieux de tous que possède l'enfant pauvre, son capital de facultés que l'on altère, que l'on détruit le plus souvent par des travaux anticipés qui nuisent à la fois à son développement physique et intellectuel. Mais qui ne s'aperçoit immédiatement de la différence profonde de ces deux choses, l'une palpable, certaine, positive, d'une constatation relativement facile, d'un caractère déterminé, et l'autre incertaine, fugitive, indéterminée et d'une constatation presque impossible? Où commence le mal, quelle est la limite qu'on peut pratiquement lui assigner? Nul ne pourrait le dire. De là de grandes difficultés sans aucun doute. Mais parce que le champ est aride actuellement, il ne faut pas renoncer à l'espoir de le féconder plus tard.

Occupons-nous d'abord de l'instruction obligatoire.

Si des considérations de l'ordre le plus élevé ont empêché beaucoup de personnes de se rallier à l'idée de l'instruction obligatoire, l'examen attentif des faits, l'action lente et jusqu'ici malheureusement peu efficace de la liberté absolue en cette matière, ont amené, dans ces derniers temps surtout, un revirement prononcé à cet égard.

Personne ne le conteste : la question est grave. Quoi de plus important, en effet, pour l'avenir des classes ouvrières, que d'assurer à tous un enseignement élémentaire, d'élever l'homme, par l'éducation, à un certain niveau moral, de lui permettre de se frayer un chemin dans la vie, de l'arracher à une condition d'infériorité qui pèse sur toute son existence, et qui doit nécessairement l'écraser à son début dans la carrière?

« Ce que je demande pour le peuple, disait Channing, dans son magnifique langage ⁴, ce n'est pas le loisir ; ce n'est pas davantage l'influence ni le pouvoir : c'est son élévation. Elever le peuple, c'est élever son âme ; et comme un oiseau s'élève quand il étend ses ailes, une âme aussi s'élève quand elle déploie ses facultés et, par son libre essor, monte à une plus noble sphère de pensée et d'action. Donnez aux fils du paysan et de l'ouvrier ces ailes de l'esprit, en multipliant les écoles, les maîtres et les bons enseignements ; faites des âmes d'abord, et vous ferez ensuite des rues, des places publiques, des boulevards et des jardins, car ce qu'il y a de plus grand dans la cité, c'est l'homme lui-même ! »

Channing, on l'a vu plus haut, plaçait le bien-être moral et intellectuel, bien avant la satisfaction des intérêts matériels. Tout en faisant la part de l'exagération de cette manière de voir, justifiée, il faut bien le dire, par les intolérables misères morales résultant de l'ignorance, on doit reconnaître cependant qu'il existe entre ces deux intérêts une corrélation tellement intime, qu'on ne saurait les séparer d'une manière absolue.

L'utilité de rendre l'instruction primaire obligatoire a été trop souvent démontrée, pour qu'il soit nécessaire de nous y arrêter longtemps ici.

Si l'argument tiré de la liberté de l'enseignement n'est plus guère invoqué aujourd'hui dans notre pays par les adversaires de l'instruction primaire obligatoire, il n'en est pas de même cependant de celui tiré de la liberté de l'individu.

Pourtant, lorsqu'on y réfléchit bien, lorsqu'on tient un compte légitime des nécessités sociales, on comprend aisément que c'est moins attenter à la liberté de l'homme, qu'il est moins arbitraire surtout d'obliger le père de famille à donner une certaine éducation primaire à son fils, que de lui enlever ce fils à l'âge de 20 ans pour en faire un soldat, au nom du salut de la patrie.

⁴ *Œuvres sociales*, publiées par M. Laboulaye, t. 1^{er}, p. 79.

Et puis, qu'entend-on par liberté? Que de fois n'a-t-on pas invoqué la liberté pour légitimer les abus les plus graves et les plus regrettables! L'homme peut-il être vraiment libre, avant qu'il comprenne ce qu'est la liberté? Existe-t-elle pour la brute? Sans doute, par une fiction trop légèrement acceptée, on proclame et on admet généralement que l'homme est né libre, mais il n'est pas libre cependant de faire le mal. Une liberté ainsi entendue serait de la sauvagerie et conduirait fatalement à la désorganisation de la société. Or, lorsque la commune ou l'État établit dans toutes les localités des écoles gratuites pour ceux qui ne peuvent les payer, en ouvre à tous l'accès, et invite instamment le père de famille à y envoyer ses enfants, si celui-ci persiste à leur refuser les bienfaits de l'instruction primaire, s'il leur prépare ainsi un avenir inférieur à celui qu'ils pourraient espérer, ce père de famille ne commet-il pas une mauvaise action? Et faut-il pousser le respect de la liberté de cet homme jusqu'à lui sacrifier l'intérêt moral le plus grave de ses enfants? Quoi! l'opinion publique considérerait comme un monstre le père dénaturé qui aurait du pain et qui le refuserait à ses enfants; la loi frappe avec raison celui qui leur infligerait des peines et des tortures corporelles, et elle ne croit nullement violer la liberté du père de famille en l'empêchant de maltraiter ses enfants; mais lorsqu'il s'agira de leurs intérêts moraux, lorsqu'il s'agira de leur donner une éducation primaire qui est à l'âme ce que le pain est au corps, lorsqu'il faudra les arracher à un état voisin de l'abrutissement, pour en faire des hommes et des citoyens utiles, on réclamera en faveur de la liberté du père de famille! Singulière liberté que celle qui consisterait à favoriser le mal au détriment du bien, à tuer l'avenir d'une génération par respect pour des préjugés qui ont fait leur temps¹!

¹ Cette thèse a été défendue avec talent et conviction par un grand nombre d'hommes éminents et entre autres, dans ses discours et ses écrits, par M. Funck, échevin de l'instruction publique à Bruxelles et membre de la Chambre des représentants. De nouveaux arguments à l'appui de sa thèse ont été soumis à cette assemblée par M. Funck, dans la séance du 16 novembre 1870, lors de la présentation d'un projet de loi ayant pour but d'établir en Belgique l'enseignement obligatoire.

Chose singulière, dit-on : il est à peu près universellement reconnu que l'ignorance est un mal, qu'elle fait de celui qu'elle atteint un être inférieur, incomplet, et l'on hésite à proclamer que l'instruction est un bien, qu'elle peut, mieux qu'autre chose, élever l'homme, lui faire acquérir son véritable développement !

Mais l'ivrognerie aussi est un mal et, à tout prendre, bien plus funeste dans ses effets que l'ignorance. Pourtant, on ne songe guère à la réprimer législativement.

L'instruction obligatoire implique aussi certaines mesures coercitives, et l'on argue de ces mesures pour dire qu'elles sont contraires à la liberté. Mais, dans ce cas, toutes les mesures coercitives prescrites par les lois pour l'exécution d'un devoir social sont contraires à la liberté. On reconnaît aux préposés de l'État le droit de pénétrer dans les maisons pour évaluer le mobilier, ou pour compter les portes, les fenêtres, les foyers ; on doit leur permettre de circuler dans les usines pour y exercer le droit du fisc ; on leur accorde le droit de visiter les voyageurs à la frontière et même de les fouiller pour s'assurer s'ils ne commettent aucune fraude ; on admet que l'on puisse requérir un citoyen à toute heure du jour pour l'exécution d'un service public ; l'État peut l'obliger à endosser un uniforme, à faire des patrouilles dans l'intérêt de la sécurité de tous et à figurer armé dans des revues pour prendre part aux solennités officielles, et lorsque le fils de ce citoyen qui est très-souvent un modeste travailleur, a atteint l'âge où il peut rendre des services, venir en aide au ménage, on le lui enlève sans pitié pour l'envoyer mourir à la frontière si la patrie est menacée, pour le reléguer dans une caserne ou au camp en temps de paix. Tout cela est-il juste et conforme à la liberté individuelle ?

Non, sans doute. Mais parce qu'il y a déjà un trop grand nombre d'atteintes à cette liberté si sacrée, faut-il encore en augmenter le chiffre ? Qui n'aperçoit que tous les efforts, que tout ce qui constitue un progrès réel et durable, a précisément pour but et pour objectif de resserrer dans des limites toujours plus étroites ces dérogations à la liberté individuelle ? Qui n'a pas

applaudi à la suppression des octrois? Qui ne se réjouira pas à la chute des douanes? Qui n'acclamera pas un système équitable qui aurait pour effet de supprimer les servitudes militaires sous toutes leurs formes? Et faut-il qu'une chose si bonne que l'instruction soit violemment imposée par la loi? Où s'arrêtera-t-on? L'instruction élémentaire reconnue aujourd'hui comme suffisante, le sera-t-elle encore demain? Après avoir exigé la connaissance de la lecture et de l'écriture et des éléments de calcul, n'ira-t-on pas, dans un avenir prochain, jusqu'à prescrire également comme indispensables la connaissance de l'histoire, de la philosophie, des mathématiques, de la chimie, enfin de tout ce qui se rapprochera de l'idéal, en admettant qu'on parvienne à le définir?

Dans les pays où l'on a proclamé à des degrés divers l'obligation de l'instruction, en Amérique, en Suisse, en Prusse, en Autriche, en Bavière, etc., est-il bien certain que l'ouvrier soit plus moral que chez les peuples d'une civilisation analogue où n'existe pas cette obligation, comme en France, en Angleterre, en Belgique? Cette démonstration n'a pas encore été faite d'une manière complète et, il faut bien le dire, on n'est pas sorti à cet égard des généralités, dont le moindre tort est de ne rien prouver du tout¹.

Ces considérations, on en conviendra, ne manquent pas de valeur et justifient à plus d'un titre la perplexité des idées qui règnent au sujet de la nécessité d'une application plus ou moins large de l'enseignement obligatoire, en concédant qu'on puisse trouver des moyens justes et légaux de l'appliquer et en admettant, ce qui n'est pas, qu'on puisse trouver immédiatement des instituteurs capables de suffire à tous les besoins du service.

¹ On a attribué notamment les grands succès de la Prusse dans la campagne de 1870 à l'instruction obligatoire, au développement intellectuel de ses soldats. Si l'enseignement obligatoire ne doit avoir d'autre résultat que d'apprendre aux peuples à mieux se ruer les uns sur les autres, à perfectionner les moyens de destruction et à perpétuer, par orgueil, les causes de guerre entre les nations civilisées, il vaudrait encore mieux s'en tenir tout simplement aux libertés que nous possédons. Mais nous sommes convaincus que cette cause n'a été que très-secondaire dans les triomphes de l'Allemagne.

En somme, toute la question se réduit à savoir s'il faut précipiter le mouvement actuel, (mouvement ascensionnel, on ne saurait le nier,) ou s'il faut continuer à marcher, lentement sans doute, mais sûrement, dans une voie qui, à tout prendre, est peut-être celle qui convient le mieux au caractère de nos populations, à nos ressources et à l'esprit véritable de nos libertés.

Mais si nous inclinons vers cette dernière opinion, ce n'est pas à dire que nous ne voulons accélérer le progrès vers une diffusion toujours p'us grande et plus nécessaire de l'instruction et surtout de l'éducation dans les rangs de la classe ouvrière. Seulement, nous croyons et nous espérons pouvoir démontrer que l'initiative privée, secondée par les pouvoirs publics, largement et incessamment stimulée, aurait des effets non moins efficaces pour atteindre un but qui est dans toutes les aspirations ⁴.

⁴ Nous avons à peine besoin d'ajouter que nous ne sommes pas seul de cet avis. En 1858, le conseil communal de Gand, ému par le spectacle déplorable qu'il avait sous les yeux, exprima, à l'unanimité, un vœu en faveur de l'instruction obligatoire. Il se préoccupa peu de la chose essentielle, du mode d'application de ce remède radical. Le rapporteur, M. l'échevin Callier, se borna à recommander une application prudente et sage. — Dans le rapport rédigé en 1867, par M. Wagener, au nom du Collège des bourgmestre et échevins de la même ville, on lit ce passage significatif : « Si l'on décrétait tout d'un coup l'instruction obligatoire pour tous les enfants de 7 à 14 ans, et si cette obligation rendait complètement impossible le travail des enfants dans les manufactures, on plongerait peut-être dans la misère des milliers de familles, en même temps qu'on jetterait une perturbation regrettable dans l'industrie nationale. • Ce sont des éventualités de cette nature qui ont obligé presque tous les pouvoirs publics à recommander des palliatifs dont nous nous occuperons plus loin.

Le Conseil provincial du Brabant, qui s'est occupé à son tour de l'enseignement primaire obligatoire dans sa session de 1872, après de vifs débats, a adopté la résolution suivante :

• Le Conseil, *sans se prononcer sur la question d'application*, émet le vœu de voir adopter le principe de l'enseignement obligatoire.

• Et en attendant que ce principe puisse être appliqué, de voir le Gouvernement et les Chambres législatives prendre les mesures les plus promptes et les plus efficaces :

• 1^o Pour ériger des bâtiments d'école en nombre suffisant partout où l'utilité s'en fait ou s'en fera sentir ;

• 2^o Pour former de bons instituteurs, capables non-seulement d'en-

Nous arrivons à la réglementation du travail.

Le spectacle affligeant de certains abus inhérents à l'état actuel de la société, a motivé chez un grand nombre de personnes, et nous confessons avoir été de ce nombre, le désir de voir régler le travail des enfants et des femmes, au moins dans les mines¹.

Les sentiments les plus éloquents sont exprimés partout en

seigner à lire, à écrire, à calculer, etc., mais encore de former l'éducation morale et nationale des élèves qui leur sont confiés. »

Il n'y a personne, dans notre pays, qui ne puisse se rallier immédiatement à ces deux derniers vœux. Quant au principe même de l'obligation, le Conseil, malgré la majorité de membres avancés, a reculé devant la sanction pénale et a émis ainsi un vœu purement théorique, qui ne diffère guère que par la forme des prescriptions du code civil, en ce qui concerne les obligations des parents à l'égard des enfants. Franchement, il ne valait pas la peine de faire tant de bruit pour si petite besogne, et des résolutions pareilles ne contribueront pas à éclairer ceux qui ont conservé des doutes sur l'utilité et la possibilité d'appliquer la mesure.

¹ « On ne doit point prendre les adversaires de l'intervention légale pour des partisans du travail des femmes dans les houillères, a dit avec raison M. P. Limbourg, dans un article d'une revue belge (*l'Économie chrétienne*, oct. 1870); moralistes et économistes regrettent unanimement que les filles et la compagne de l'ouvrier abandonnent la saine atmosphère du foyer domestique pour aller se flétrir corps et âme dans les fabriques ou dans les bures. Seulement, les uns croient que pour améliorer les mœurs, il faut moraliser les âmes par la persuasion et le bon exemple; tandis que les autres pensent qu'à l'Etat appartient le devoir et la possibilité d'anéantir l'immoralité. Cette funeste erreur, qui tend à décharger les particuliers du soin d'améliorer la situation du peuple pour le remettre au Gouvernement, en amène une autre non moins grave: au lieu d'attribuer aux individus la cause de leur dégradation, on en accuse les institutions, notamment l'industrie. »

Répondant à M. le docteur Kuborn, dans un discours prononcé à l'Académie de médecine, un membre de cette Académie, M. L. Gallez, a dit à ce sujet: « Le mal est chez le houilleur, parce qu'il est dans la société tout entière dont il met les exemples en pratique, et parce que cette société l'a corrompu et le corrompt encore tous les jours. »

favor de l'amélioration matérielle, morale et intellectuelle des classes ouvrières. Mais si ces sentiments sont unanimes, tout le monde cependant n'arrive pas aux mêmes conclusions pratiques. Des esprits éminents ne pensent pas que ce soit par des mesures de réglementation que l'on arrivera à améliorer la position des classes ouvrières; ils ne croient pas que le système d'intervention auquel on fait aujourd'hui appel, soit de nature à relever moralement et matériellement l'ouvrier.

Pourquoi? C'est qu'ils sont persuadés que des mesures de ce genre émanent d'un principe dangereux; qu'elles sont tout au moins inefficaces et qu'elles sont le plus souvent funestes à ceux que l'on veut protéger.

Il faut bien en convenir: toute réglementation du travail est une forme de la servitude, et pas autre chose, ainsi que le disait M. Frère-Orban, alors ministre des finances, dans l'un de ses discours sur la question¹. Si cette réglementation est absolue, c'est l'esclavage. Si elle arrive à laisser un peu plus de place à la liberté de l'homme, ce sont les corporations, c'est le système des jurandes et des maîtrises; et pourtant on considère généralement comme un progrès immense pour l'humanité que d'être arrivée à se dégager successivement de l'esclavage, du servage et du système des corporations, des jurandes et des maîtrises, pour aboutir enfin à l'affranchissement complet de l'homme, en proclamant la liberté du travail.

On réclamait alors à la Chambre des représentants au moins la réglementation pour le travail des enfants employés dans les manufactures de coton et l'industrie linière à Gand. Voici ce que disait à ce propos M. Frère-Orban².

« Dans une ville de plus de 100,000 âmes, où il y a 10,000 à 11,000 enfants de sept à douze ans qui pourraient tomber sous le

¹ Séance de la Chambre des représentants du 19 janvier 1869. Réplique à M. d'Elhoungne.

² Même séance.

régime de la loi, vous proposez d'appliquer cette mesure à quelques industries qui emploient quelques centaines d'enfants !

« Je demande s'il n'est pas évident, au cas où toutes les industries ne seraient pas réglementées, que le jour où l'on réduira de moitié le salaire des enfants dans ces fabriques, ces enfants iront chercher un salaire entier dans les fabriques auxquelles la loi ne sera pas applicable ? Voilà toute la question ! Eh bien, il est impossible que j'humilie ma raison jusqu'à croire que, par cela seul qu'on aura interdit l'excès du travail pour quelques centaines d'enfants dans les grandes usines, on aura sauvé la situation. Je dis qu'on n'aura rien fait ; la condition matérielle et morale de ces populations sera absolument la même. Voilà la vérité.

« J'ajoute que c'est au nom de l'humanité que je demande qu'une pareille loi ne soit pas faite. Et pourquoi ? Parce que toutes les enquêtes attestent, dans ce pays comme dans les pays étrangers, que si des abus existent ⁴, et ils existent, ils sont bien moins considérables dans la grande industrie que dans la petite. C'est dans la petite industrie que de pauvres petits êtres sont le moins bien traités, tandis que dans la grande industrie ils ont encore, comme protection, une surveillance générale, une sorte de publicité, l'intelligence plus élevée et l'humanité des patrons, que nous révèlent les réclamations mêmes des industriels de Gand. Ceux-là ne sont pas impitoyables ; ils protègent l'enfant

⁴ Ces abus sont toutefois bien moins considérables en Belgique que dans les pays, et notamment en Angleterre, où la réglementation a été appliquée. Ni l'enquête de 1843, ni celle de 1851, n'ont révélé de ces faits monstrueux, homicides, qui ont été constatés ailleurs. « Si donc le législateur belge, disait M. Dubois-Thorn, gouverneur du Brabant, dans la séance du Conseil provincial du Brabant du 9 juillet 1872, à propos d'une pétition de la Ligue de l'enseignement, réclamant la réglementation du travail des enfants, si donc le législateur belge n'est pas intervenu en cette matière, ce n'est point à son indifférence et à son dédain qu'il faut l'attribuer, mais bien plutôt à l'honneur de notre pays et de nos industriels, parce que : énormes abus signalés ailleurs ne se sont pas produits dans notre bonne et humaine Belgique. »

dans leurs usines, tandis que dans les petits ateliers il est assujéti à un travail à discrétion, sans aucun contrôle possible. »

On cite à tout propos l'Angleterre pour justifier l'intervention du législateur. Mais il est utile de rappeler avec M. Vermeire-Magis ¹ que depuis 1802, la loi anglaise sur l'organisation du travail manufacturier a été dix-neuf fois renforcée. Où s'arrêtera-t-on? Après chaque nouvelle loi le travail illégal a trouvé des moyens nouveaux pour se soustraire aux pénalités édictées. Des grands ateliers, il s'est réfugié dans les petits ateliers, de l'industrie manufacturière il s'est précipité dans l'industrie agricole, et quand il aura été traqué, poursuivi partout, il se produira dans la famille et dans des ateliers clandestins. On n'aura donc que déplacé le mal ².

En Angleterre aussi, on propose l'instruction obligatoire comme moyen extrême d'empêcher l'excès du travail des enfants. On s'imagine qu'en confinant les enfants dans des écoles officielles, il sera désormais impossible d'abuser de leurs forces. Mais on oublie que le fauteur des abus du travail des enfants, c'est précisément celui qui devrait être leur protecteur naturel : le père de famille. Or, on aura toujours à compter avec celui-ci, que l'ensei-

¹ *Le travail et la loi*, conférence donnée au Cercle industriel de Saint-Nicolas.

² Pour moi, disait M. le gouverneur du Brabant, dans la discussion que nous venons de citer, je ne puis admettre une loi réglementant d'une manière absolue le travail des enfants. Une pareille loi, si elle était décrétée, resterait inexécutée. Faites-y bien attention : il faudrait commencer par créer un corps nombreux d'inspecteurs généraux, provinciaux et communaux; il faudrait armer ces inspecteurs du droit de pénétrer, tous les jours et à toute heure, dans les usines, manufactures, fabriques et ateliers, dans l'usine qui compte 2.000 ouvriers comme dans l'atelier qui n'en compte que 3 ou 4, et jusqu'au foyer domestique. Un tel régime est-il possible dans notre libre Belgique ?

« Et quant aux résultats, croyez-vous qu'il sera possible d'empêcher la fraude, de la réprimer au moins? Vous aurez une loi qui comminera des amendes, de l'emprisonnement même. Osera-t-on bien traduire devant le tribunal correctionnel le père qui aura envoyé son enfant dans une fabrique

gnement obligatoire soit ou ne soit pas décrété. Il faut que l'enfant revienne sous le toit paternel, et s'il a un père ivrogne, spéculant sur tout ce qui est à sa portée pour s'adonner à ses ignobles passions; s'il a pour mère une marâtre indolente et imprévoyante, s'il a, enfin, des parents sans entrailles et sans esprit d'abnégation, ceux-ci sauront s'ingénier pour avoir à domicile un travail quelconque, et après les heures d'enseignement qui déjà constituent un labeur, la tâche attendra l'enfant au retour de l'école. Le père dénaturé voudra se venger de la loi qui lui aura enlevé les ressources du travail de ses enfants, et c'est ainsi que l'école obligatoire, au lieu d'être un préservatif contre les abus de l'enfance, sera une cause nouvelle de persécution.

Telles sont les considérations qui nous engagent à recommander avant tout l'action de l'initiative privée, mais autrement stimulée qu'elle ne l'est aujourd'hui. Que tous ceux qui s'intéressent au progrès moral, intellectuel et matériel des classes ouvrières cessent donc d'en appeler à la loi; qu'animés d'une volonté persévérante et énergique, ils fassent appel à leurs propres forces; qu'ils fassent

afin de gagner le pain qui doit le nourrir? Trouvera-t-on des juges pour punir le patron qui aura reçu cet enfant, bien moins par cupidité que par pitié?

• On a dit : « Ce n'est pas l'enfant qui doit gagner son pain, c'est le père de famille qui doit travailler pour ses enfants. » Et si le père de famille qui doit gagner le pain de ses enfants est malade, si la mère, la pauvre veuve est infirme, comment voulez-vous alors que ce père ou cette mère de famille gagne le pain de ses enfants? Je connais votre réponse : c'est à la commune, à l'État d'intervenir et donner des secours.

« Oh! alors, commencez donc par décréter l'assistance obligatoire; déclarez que la charité n'est pas seulement le devoir de l'État, mais qu'elle est aussi le droit strict, rigoureux, absolu de l'individu assisté. Qui donc oserait aller jusque là?

• Je le crois sincèrement, une loi générale n'est pas possible, elle ne serait pas exécutée dans notre pays. •

Ces excellentes raisons ont surtout contribué à restreindre le vœu du Conseil provincial du Brabant et à le limiter à certaines industries. Nous désirons pour l'honneur de notre pays que, même dans ces limites, il ne soit jamais reconnu nécessaire de réaliser ce vœu!

partout des prosélytes nombreux et que des associations puissantes s'agitent pour obtenir, par l'influence des positions, par l'exemple, par la presse, par la tribune, par un apostolat universel enfin, ce que la loi est impuissante à produire sans froisser la liberté, ce précieux ressort des choses grandes et durables.

C'est ici que nous abordons l'exposé des moyens d'atteindre le but.

II.

L'initiative privée. — Les patrons. — Les ouvriers. — La bienfaisance et les institutions privées.

§ 1^{er}. — *Part du patronat.*

Certes, nous ne voulons pas nier que certains efforts n'aient été faits par la grande industrie en Belgique pour répandre l'instruction parmi la population ouvrière. Des patrons intelligents, des chefs de grandes exploitations, soucieux du progrès moral et intellectuel de leurs auxiliaires, ont fondé parfois au profit de ces derniers des écoles et des bibliothèques populaires, et le plus souvent ils ont accordé des subsides et des encouragements à des écoles fréquentées habituellement par les enfants de leurs ouvriers ou par ceux-ci ; mais, il faut bien le dire, tout cela n'a été et n'est encore que l'infime exception. Tous ces efforts ont été faits sans plan, sans coordination, presque sans esprit de suite, et par conséquent sans fruit sérieux.

Généraliser ces efforts, leur donner des centres communs d'action, serait un premier et fécond pas à faire dans une voie dont personne ne saurait contester la haute utilité ni l'heureuse influence.

Partant de cette idée, que la population ouvrière ne sera véritablement dévouée, active, attachée à ses devoirs, que pour

autant qu'on développera son intelligence avant de la vouer au travail des bras, il s'agirait tout d'abord de constituer, à l'instar de ce qui existe à certains égards en Hollande, en Prusse et en Angleterre, une société centrale pour l'amélioration de la condition des classes ouvrières, ayant son siège dans la capitale ou dans l'un de nos grands centres d'industrie et des comités actifs partout où le besoin s'en ferait sentir.

Cette société aurait pour but :

1° De mettre en rapport les chefs d'industrie ou d'exploitations de toute nature et généralement tous les hommes qui, dans les diverses localités du pays, s'occupent de l'amélioration du sort des classes ouvrières ;

2° De provoquer la création d'écoles primaires, d'adultes, de dessin, d'apprentissage, etc., auprès des principaux établissements et dans tous les centres populeux ;

3° D'encourager la formation de bibliothèques populaires et d'instituer des conférences sur des sujets se rapportant à l'éducation intellectuelle et morale, aux devoirs professionnels, etc. ;

4° De constituer une sorte de lien entre les institutions et les associations de réforme et d'éducation populaire, de prévoyance, de secours, etc., qui les mette à même de s'éclairer réciproquement et au besoin de se prêter un mutuel concours ;

5° D'établir un échange permanent de renseignements, de rapports, de publications entre les membres de l'association et entre les localités associées ;

6° De faire connaître et apprécier les projets et les institutions utiles ; de constater les essais et les expériences, spécialement ceux qui auraient pour objet de combiner l'enseignement scolaire avec l'apprentissage, de limiter dans certaines industries les heures de travail des apprentis dans un but d'instruction ; d'encourager les travaux qui seraient de nature à intéresser l'association et à exercer une bienfaisante influence sur la société en général et sur les classes ouvrières en particulier.

L'association serait dirigée par un conseil composé de membres appartenant aux principales localités. Ce conseil instituerait un

centre d'administration ou une agence centrale dont il fixerait le siège, et prendrait toutes les mesures nécessaires pour donner à l'association l'unité, l'extension et l'impulsion qui lui permettraient d'atteindre le plus sûrement le but de son institution.

Il se mettrait en relations, dans chaque centre, avec les sociétés et les institutions d'éducation, de prévoyance et d'utilité publique, lesquelles pourraient d'ailleurs être agrégées à l'association nationale.

Les membres du conseil appartenant à chaque province constitueraient, autant que possible, entre eux et au chef-lieu, une agence auxiliaire chargée de correspondre avec l'agence centrale. La mission d'agence auxiliaire pourrait aussi être attribuée à telle ou telle association existante.

A l'exemple de ce qui se pratique dans la Ligue de l'enseignement, dont l'organisation pourrait à beaucoup d'égards servir de modèle, les membres de l'association seraient admis par l'agence de la province ou du centre cantonal, ou même par le délégué de celle-ci.

Chaque membre s'engagerait :

A favoriser autant que possible la diffusion de l'instruction chez les classes ouvrières, en mettant à cet effet à leur portée les moyens et les facilités nécessaires ;

A appliquer dans ses ateliers ou exploitations les mesures générales qui seraient reconnues les plus utiles ;

A répondre aux questions faites par le conseil, l'agence auxiliaire ou l'agence centrale, et à lui communiquer tous les documents relatifs aux institutions d'éducation, de réforme du travail et de toutes celles qui pourraient intéresser les classes ouvrières et leur développement intellectuel et moral ;

A assister autant que possible aux assemblées, réunions et conférences des cercles ;

A aider de tout son pouvoir les membres dans les recherches et les travaux dont ils seraient chargés par l'association ;

A payer une cotisation de . . . francs par an applicable, pour une quotité, aux encouragements que croirait devoir accorder le

cercle local et, pour une autre quotité, aux frais généraux de l'association et aux publications qu'il serait utile de faire connaître aux classes ouvrières.

Les membres de l'association, en s'adressant aux membres du conseil ou de l'agence de leur arrondissement, pourraient recevoir un titre ou lettre-circulaire à l'aide de laquelle ils seraient mis en relation avec les associés et les agences des autres arrondissements ou provinces, qui leur faciliteraient les visites et les recherches et leur procureraient les informations dont ils auraient besoin.

Telle serait, à grands traits, l'organisation de la société que nous considérons comme la base de toute réforme sérieuse de l'état actuel des choses en ce qui concerne l'action du patronat : une telle association, largement constituée, bien comprise, pourrait rendre d'immenses services, imprimer une direction salutaire à tous les efforts faits par les chefs d'industrie pour améliorer la condition intellectuelle et morale de la classe ouvrière.

Jusqu'ici, en Belgique, le patronat est resté sans aucune organisation sérieuse, et nous croyons que cette absence d'entente a été l'une des causes de l'insuccès de beaucoup d'efforts isolés. L'action du patronat doit du reste être multiple ; il peut se proposer pour objet, soit d'aider les ouvriers à franchir les difficultés de la vie, soit de répandre l'instruction et les idées d'ordre et de moralité, soit encore de pousser les imprévoyants vers l'épargne et l'assurance mutuelle ¹. Toutefois, hâtons-nous d'ajouter qu'il

¹ L'établissement d'un patronat actif a été très-sérieusement discuté en Allemagne dans un congrès de patrons tenu à Bonn, les 14 et 15 juin 1870. Comme indice du mouvement, qui va peut-être au-delà du but, nous croyons devoir signaler la déclaration suivante du Congrès : « Nous respectons, dit-il, toutes les théories économiques, qui, dans un cas donné, ont pu être appliquées avec avantage ; mais nous n'en regardons aucune comme un moyen efficace de résoudre la question ouvrière ou comme applicable à toutes les circonstances. Nous sommes convaincus que la vraie solution de cette question est dans la position morale que nous, les patrons, occuperons vis-à-vis de nos ouvriers, dans l'esprit qui animera nos rapports avec eux.

• L'ouvrier ne doit pas être pour nous une machine vivante créée pour

ne doit pas partout user des mêmes moyens : ce qui convient à la manufacture, aux mines, aux grandes usines, est rarement applicable à la petite industrie. Il faudra donc diversifier les moyens selon les circonstances. Mais les résultats obtenus déjà à Bruxelles, à Gand, à Liège, à Verviers, à Saint-Nicolas et dans d'autres localités peut-être, où le patronat s'est organisé sous le drapeau de cercles d'instruction et de sociétés industrielles, de patronage ou d'économie politique pour propager les lumières et instruire l'ouvrier de ses devoirs, indiquent suffisamment quels fruits heureux on pourrait espérer d'une organisation générale, pour jeter un pont sur l'abîme qui sépare encore les chefs d'industrie de la grande masse des travailleurs.

La bourgeoisie doit fortement se pénétrer de l'idée qu'il est temps d'agir par des mesures d'ensemble, où elle doit occuper la première place. Aujourd'hui, elle s'effraye de voir monter le flot de la démocratie; elle craint d'être submergée. Elle ne connaît pas sa force. Dans un pays comme la Belgique, où il n'y a pas de castes, il existe un certain équilibre naturel qui, s'il vient à être déplacé brusquement par quelque secousse accidentelle, ne tarde pas à se rétablir de lui-même. La bourgeoisie n'est pas une classe à part; c'est l'élite de la nation dans laquelle entre de plain-pied et sans brevet quiconque s'élève par l'intelligence et le travail. On voit bien où elle commence; on ne saurait marquer d'une manière précise la limite où elle finit, ni dire si le petit patron a plus de titres pour y être compté que l'ouvrier à façon, le commis aux écritures plus que le contre-maître. C'est l'ouvrier d'hier,

notre utilité, que nous devons ménager afin qu'elle puisse travailler pour nous, et que nous jetons de côté dès qu'elle est usée. Non, les ouvriers sont nos frères appelés, comme nous, à réaliser le but moral de la vie humaine, et avec lesquels nous devons être unis par le lien de la mutualité des services. Nous ne nous acquittons pas de nos obligations envers eux par le seul salaire, quelque élevé qu'il soit. Notre devoir est de contribuer à leur bien-être moral, aussi bien qu'à leur bien-être physique. »

Il est à peine nécessaire de faire remarquer que les événements politiques qui ont surgi alors ont obligé de remettre à des temps meilleurs l'application des généreuses théories du Congrès de Bonn.

fabricant aujourd'hui ; c'est une minorité encore, mais elle grandit sans cesse ; prise dans son ensemble, elle est forte par ses vertus, son courage, sa persévérance, son honnêteté. Faire monter d'en bas jusque dans ses rangs, par l'instruction et l'éducation, le plus grand nombre possible d'individus, voilà le but à poursuivre¹ ; c'est le plus légitime, le plus noble que puissent ambitionner tous ceux qui travaillent à l'amélioration du sort du peuple, et ce but, une société du bien public, composée de l'immense majorité des patrons, nous paraît éminemment propre à le réaliser d'une manière féconde et pratique.

§ 2. — *Part des ouvriers.*

A l'action des patrons doit se joindre celle des ouvriers. Ils doivent être les principaux artisans de l'œuvre qu'il s'agit d'accomplir avant tout à leur profit ; ils doivent comprendre que non-seulement l'instruction est le principal levier de leur élévation, mais qu'elle peut encore les préserver des fautes et des erreurs qui, trop fréquemment aujourd'hui, attristent leur existence. En se pénétrant de cette vérité que l'instruction est surtout propre à dissiper les méfiances, elle leur apprendra qu'il est des intérêts communs auxquels se rattachent, par un nœud essentiel, les destinées particulières des hommes, et que chacun en ce monde a besoin de secours pour rencontrer dans la vie un peu de bien-être.

Quelques pays voisins offrent des exemples utiles à suivre par nos ouvriers.

¹ • C'est vers l'instruction et l'éducation, dit M. Lebon, que l'initiative privée doit faire converger tous ses efforts, et sur ce terrain, l'action du pouvoir, limitée et définie par l'état de la législation, qui dépend elle-même de l'état de l'opinion et des mœurs, laissera toujours une vaste carrière ouverte aux bienfaits de l'initiative privée, collective ou individuelle. » (*La paix sociale ou continuation de la guerre à l'ignorance*, p. 107.)

Ainsi, en Angleterre, les *instituts d'artisans* ont rendu et rendent encore des services considérables à la cause de l'enseignement en général et à celle de l'élévation de l'ouvrier en particulier. Voici en résumé leur organisation :

Quelques ouvriers se réunissent et constituent un club, en réclamant le patronage de chefs d'industrie influents. Ils louent une salle, achètent quelques livres, s'abonnent à quelques journaux scientifiques et professionnels, puis recrutent des membres principalement parmi les élèves des écoles d'adultes. Dans cette salle, à certains jours de la semaine, on discute, on donne des conférences et des lectures et enfin on y organise des cours.

Et ces clubs, qu'il ne faut pas confondre avec ceux des *Trades unions* ou des sociétés d'amis (secours mutuels), ne s'organisent pas seulement dans les métiers réputés les plus relevés, mais encore parmi les plus pauvres ouvriers, chez les classes de travailleurs les plus déshéritées. Ainsi, le club de Westminster, à Londres, situé dans un des quartiers les plus misérables, se compose en général de travailleurs très secondaires et appartenant aux plus malheureuses classes de la société, tels que les balayeurs, les ramoneurs, les commissionnaires, les journaliers de toute sorte, les ouvriers à petit salaire. Un fait remarquable et qui témoigne de la bonne organisation de ce club, dans lequel la cotisation des membres ne s'élève qu'à un penny (10 centimes) par semaine, c'est qu'il n'a pas manqué, depuis sa fondation, ni d'un livre utile, ni d'un bon journal.

Jusqu'en 1860, il n'existait, en Angleterre, que des cercles d'ouvriers isolés, mais dont le nombre allait toujours croissant. En 1860, un homme de bien, le rév. Henry Solly, qui suivait depuis longtemps, avec le plus grand intérêt, la marche de ce mouvement en faveur des ouvriers qui a un retentissement universel aujourd'hui, eut l'idée de fonder une association ayant pour but l'établissement, dans toute l'Angleterre, des *Working men's clubs*. De concert avec un autre ami de l'élévation intellectuelle et morale des ouvriers, M. Thomas, il s'occupa activement de la formation de cette association ; par diverses brochures et par

quelques conférences, ils firent ce qu'on appelle en Angleterre de l'agitation, et réunirent enfin, en 1862, un grand meeting présidé par lord Brougham. Plusieurs discours y furent prononcés et les avantages de pareils clubs ayant été unanimement reconnus, l'association fut fondée sous le nom de *Working men's club and institut union*, c'est-à-dire Association des clubs et instituts d'ouvriers.

A peine fondée, l'association centrale encourageait dans les villes et jusque dans les villages, la création de clubs d'ouvriers. En 1868, le rapport annuel constatait :

« Que le nombre des *Working men's clubs and institutes* dont l'association centrale avait connaissance, s'élevait à 312;

« Que d'après les renseignements reçus de 85 clubs, la moyenne du nombre des membres de chaque cercle est de 128 ;

« Que de ces 85 clubs qui envoient leur rapport, il y en a 45 qui se soutiennent par eux-mêmes ou à peu près, et 40 qui se supportent entièrement ;

« Que dans ces 85 clubs, il y avait eu, l'hiver précédent, 103 classes d'éducation qui avait fonctionné tout l'hiver.

« Que le nombre des conférences s'est élevé à 239, et celui des divertissements et lectures à 548. »

Londres compte plusieurs centaines de ces clubs; toutes les villes industrielles en renferment. A Manchester, par exemple, l'institut des artisans a une importance considérable: un magnifique bâtiment, une bibliothèque de 15,000 volumes donnant lieu à un mouvement de sortie et de rentrée de 1,500 volumes par mois, une vaste salle de lecture avec plus de 60 revues populaires, un amphithéâtre destiné aux grandes réunions et aux concerts de famille, etc., et aussi toutes les salles nécessaires aux différentes classes qui y ont lieu, soit pour l'enfance, soit pour les adultes ou les hommes faits.

La généralité des membres de cet institut se compose des ouvriers employés dans les nombreuses manufactures de cette cité laborieuse. La plupart d'entre eux, après avoir été enseignés à ces cours dans leur enfance, leur doivent l'élévation et l'avan-

cement qu'ils ont acquis sur l'échelle sociale. Devenus grands industriels, riches banquiers, propriétaires, ils sont restés sociétaires honoraires de l'établissement et l'administrent comme membres du comité. Tel est le caractère général de cette institution : œuvre d'association ouvrière d'enseignement et de rapprochement mutuel, elle vit et prospère au milieu des agitations du siècle, sans y prendre part, au moins en ce qui concerne les conflits qui divisent le capital et le travail.

La plupart de ces clubs ont organisé des cours élémentaires qui sont fort suivis par les ouvriers adultes. Quelques-uns, sans négliger certaines branches d'enseignement, ont réuni l'utile à l'agréable; c'est ainsi que l'institut d'artisans de Hoxton (Nord-Est) est fréquenté par un grand nombre d'ouvriers et leurs familles. Moyennant la modique rétribution de 3 pence par semaine, les artisans jouissent des avantages suivants : une salle de lecture où se trouve un grand choix de journaux périodiques, une salle de conversation, une salle de jeux, une salle de conférences. Ces conférences très-suivies et auxquelles assiste la famille des membres, ont lieu chaque semaine de la manière suivante : lundi, discussion; mardi, lecture; mercredi, éloquence; jeudi, plain-chant, chœurs; vendredi, dessin; samedi, agréments divers.

Comme physionomie générale de ses clubs, les rapports des sociétaires entre eux présentent un caractère d'ordre, de douceur, de bienveillance digne de remarque. A quoi cela tient-il? C'est que les chefs d'industrie, les fonctionnaires, les nobles mêmes se mêlent du mouvement de ces institutions, s'y attachent en qualité de membres honoraires ou protecteurs, et rencontrent parmi les ouvriers une grande sympathie. Heureux les peuples chez lesquels la solidarité des intérêts comme l'échange des bons offices entre les diverses classes constituent l'esprit national! C'est une utile leçon pour quelques-unes de nos associations ouvrières qui, cédant à un étroit esprit de méfiance et à de fâcheux conseils, proscrivent chez elles jusqu'à leurs propres auxiliaires, les patrons!

Mais ce n'est pas seulement en Angleterre que brillent ces excellentes institutions. L'Allemagne nous en offre aussi des spécimens fort intéressants. Nous nous bornerons à parler avec quelques détails de l'un des types les plus remarquables : l'Association des ouvriers de Berlin.

L'Association des ouvriers de Berlin, qui compte aujourd'hui un très-grand nombre de membres, qui tient ses séances dans une maison bâtie de ses propres deniers et qui voit tous les jours quelque nouveau succès couronner ses efforts, doit l'extension qu'elle a prise et la prospérité dont elle jouit au grand principe sur lequel elle repose : « Aidez-vous vous même. » Telle est sa devise; chez elle, chacun collabore pour sa part à l'œuvre commune; chacun aussi apporte sa pierre au monument qui s'élève. Que l'ouvrier paye un modeste tribut, il en recueillera de riches intérêts : l'instruction de l'esprit et, ce qui est mieux, l'éducation morale; de plus, il aura la satisfaction et l'honneur de s'être associé par un léger sacrifice à une œuvre de progrès; il sera fier à juste titre d'avoir prélevé sur ses économies la dime de l'association, lorsque, comme à Berlin, celle-ci est sagement conduite, honnêtement pratiquée, qu'elle a un but licite et hautement avouable.

Fondée en 1843 par les ouvriers et les amis de la cause ouvrière, dissipée par les événements de 1848 et condamnée à une inaction de plusieurs années, l'association de Berlin réussit à se reconstituer en 1859 et poursuit depuis lors trois buts divers, mais qui n'en font qu'un pour elle : donner à ses membres une instruction générale, leur inculquer certaines connaissances pratiques nécessaires à leur spécialité professionnelle, favoriser les bonnes mœurs. Telle est la tâche que la société accomplit, et voici les moyens qu'elle emploie :

Conférences d'un intérêt général, débats, enseignement théorique, chant, gymnastique, bibliothèque, feuilles périodiques, enfin récréations en commun, auxquelles prennent part les familles des membres.

Ces moyens, on le voit, ne tendent pas seulement à développer

les connaissances de l'ouvrier, à fortifier en lui la santé de l'esprit et du corps ; ils sont en même temps d'une grande influence sur sa position matérielle et servent à l'améliorer. Ce qui contribue surtout à la rendre meilleure, c'est le soin avec lequel l'Association s'applique à développer chez ses membres l'instruction professionnelle. C'est dans cette intention qu'elle a institué des conférences scientifiques et techniques de tous genres, qu'elle met à la disposition des artisans, les livres, les revues qui traitent de leurs divers métiers, qu'elle leur offre de continuelles occasions d'entrer en relation directe avec les chefs d'industrie ; enfin, qu'elle a organisé un enseignement spécial, des cours réguliers de dessin, de modelage, etc.

La Société compte actuellement plus de 3,000 membres actifs ; chaque artisan d'une conduite irréprochable, ayant accompli sa 17^e année, y est admissible. La contribution est de 3 silbergros (36 centimes) par mois. D'après un calcul qui repose sur une observation de plusieurs années, les ouvriers industriels forment les neuf dixièmes de la société, bien que la qualité d'industriel ne soit pas requise pour y être admis. Les années d'apprentissage de l'ouvrier allemand se passent en voyages ; il en résulte que les membres de la Société se renouvellent sans cesse. Le nombre de ces membres passagers, inscrits pour une année, s'élève à 10,000 environ, tandis que la société en compte 3,000 réguliers et permanents. On peut estimer à plus de 70,000 le nombre des ouvriers appartenant à toutes les parties de l'Allemagne qui, depuis la reconstitution de la Société, sont venus se former à son enseignement.

Nous croyons devoir insister sur certains détails, pour montrer ce que peuvent les ouvriers par eux-mêmes, lorsqu'ils sont animés d'une volonté persévérante.

Le cercle de son activité s'élargissant tous les jours, la société de Berlin ressentit bientôt l'impérieux besoin de se créer une demeure qui fût à elle et pût durer. Elle a su résoudre heureusement ce problème par ses propres forces, malgré les difficultés nombreuses qu'il présente à Berlin et les circonstances défavo-

rables qu'offre toujours une grande ville. Par la vente d'une maison que la Société avait achetée de ses économies en 1860, où elle tenait depuis lors ses séances, mais qui souffrait de mille imperfections et ne suffisait plus au nombre croissant des membres, le comité réussit à acquérir un fonds de 30,000 thalers. La maison actuelle de la Société a été bâtie tout à nouveau en 1864, sur un terrain acheté à cet effet au prix de 24,000 thalers. C'est en Allemagne la première maison destinée exclusivement à l'Instruction des ouvriers. Construite sur un plan arrêté par la Société elle-même, elle offre aux membres, tout nombreux qu'ils sont, des salles spacieuses de réunions, de cours, de récréations. La salle centrale, qui a 80 pieds de longueur, 60 de largeur, 30 de hauteur, peut contenir plus de 2,000 personnes. En communication directe avec le jardin, elle suffit amplement, même aux jours de fête, où elle est ouverte aux familles des membres de la Société. Deux étages sont occupés en entier par des salles d'études, de dessin, de lecture; ils contiennent aussi la bibliothèque. Le rez-de-chaussée et le sous-sol sont consacrés aux soins plus matériels de la cuisine, comme il convient en bonne économie domestique.

Quatre séances ont lieu par semaine, où la Société se réunit tout entière. Les jours ouvrables, ce sont des conférences, des débats littéraires ou scientifiques qui les appellent; le dimanche, grâce à la participation des femmes et des enfants, ce sont de vraies fêtes auxquelles ils sont conviés. Aux jours de semaine, les assemblées ont lieu le soir après la clôture du travail; elles commencent et finissent par un exercice de chant auquel les assistants prennent part. Une conférence, un discours sur quelque sujet d'intérêt général fait comme le noyau de ces réunions.

Tous les domaines, à l'exception de la politique et de la religion, sont ouverts aux orateurs. Ceux-ci se recrutent parmi les membres du comité d'enseignement; la série de leurs leçons est fixée trois mois à l'avance et publiée par un programme trimestriel. Ce sont pour la plupart des leçons isolées, destinées à résoudre des questions restreintes; souvent toutefois plusieurs leçons se réunissent en un ensemble, s'enchainent et forment une sorte de cours.

1864 à 1869, les comptes rendus annuels constatent près de 600 conférences de ce genre, dont la moitié environ a porté sur des questions d'industrie et des sujets de sciences naturelles. A ces leçons se rattachent toujours des discussions sur les points restés obscurs. Souvent de vifs débats s'engagent entre les membres pour leur plus grande instruction. Le comité d'enseignement a même cru devoir aller au devant des désirs des ouvriers, en les autorisant à lui proposer toutes les difficultés qui les embarrassent dans leurs lectures ou dans la vie pratique. Une boîte toujours ouverte se remplit chaque jour des questions les plus variées, et les soirs de réunion générale, les maîtres présents à la séance dépouillent avec un soin patient les billets chargés de questions partis de tous les points de l'auditoire.

Le comité d'enseignement se compose d'amis de l'industrie et des classes ouvrières qui se sont spontanément offerts. Ils se recrutent et se renouvellent sans cesse par l'élection de personnes capables et proposées par les membres eux-mêmes.

Mais ce n'est pas tout : à côté des conférences, de ces débats qui offrent à l'ensemble des membres, à la Société tout entière une instruction générale et variée, des cours réguliers et suivis sont ouverts à tous ceux qui désirent pousser plus avant leurs études et compléter leur éducation. Ces cours sont destinés à combler les lacunes que laisse toujours l'enseignement de l'école ou qu'amènent fatalement chez l'ouvrier de longues et dures années de travail manuel. Ils tendent à fortifier chez l'ouvrier l'instruction générale, car c'est là la seule base sur laquelle on puisse asseoir avec succès des études spéciales, professionnelles. Il importe aussi d'entretenir chez l'ouvrier la fraîcheur de l'esprit et du corps par des leçons de chant et de gymnastique ; il importe enfin de lui assurer le moyen de se perfectionner, grâce à un enseignement tout pratique, dans le métier qu'il exerce. C'est dans cet esprit, pour satisfaire à ces exigences multiples, que l'association a organisé des cours qui ont été momentanément interrompus à la suite de l'épouvantable guerre de 1870 entre l'Allemagne et la France, mais qui, antérieurement, étaient de 18 à 20,

comptant par semestre de 900 à 1,000 élèves, payant tous une légère rétribution.

C'est en vertu d'un principe mûrement médité que la Société fait payer ces cours. Les contributions des élèves entrent à la caisse qui sert à solder les maîtres. Elle ne couvre pas entièrement les frais de traitements; il y a là pour la Société un excédant de dépenses qui varie de 400 à 500 thalers par an.

Ces enseignements divers, tout spéciaux qu'ils sont, quoiqu'ils répondent aux besoins de la vie pratique et soient à l'ouvrier d'une utilité immédiate, n'ont pourtant pas paru suffire, car l'Association ne se propose pas seulement d'élever le niveau intellectuel et moral de ses membres, de leur offrir dans leurs heures de loisir des distractions honnêtes et sérieuses; elle porte plus loin sa sollicitude; elle veut que l'ouvrier profite pendant le jour, quel que soit son métier, des leçons du soir; elle aspire à donner à son enseignement un caractère pratique. Elle espère qu'un jour viendra où il lui sera donné d'ouvrir à côté des cours qui s'adressent à tous, des écoles spéciales où les artisans, à quelque profession qu'ils appartiennent, trouveront dans les leçons et les conseils de maîtres autorisés, une instruction permanente. Ce désir est déjà en partie satisfait par l'organisation dans le sein de la Société, d'une école spéciale pour maçons et charpentiers. Sous la direction d'architectes appartenant au comité d'enseignement, cette école donne aux jeunes artisans de la Société l'instruction théorique dont ils ont besoin pour réussir dans leurs spécialités et pour passer l'examen qui leur donnera le titre de maître. Quatre cours doivent les mener à ce but; chaque cours dure quatre mois de l'hiver et consiste en 8 heures pour tous les jours de la semaine. Malgré une rétribution assez élevée (de 4 à 6 thalers par mois), ces cours sont fréquentés par une centaine d'élèves.

Un mot de la bibliothèque et du cabinet de lecture. La bibliothèque, qui se compose en partie de livres offerts par les membres de la Société, en partie de publications envoyées par les éditeurs, prête à l'enseignement un grand secours en même temps qu'elle

fournit aux ouvriers des lectures attrayantes et bien faites pour les reposer. Elle est ouverte gratuitement à tous. Elle compte actuellement 4,000 volumes ; en été 500 lecteurs, en hiver 700 environ s'en servent assidûment. Les deux soirs de la semaine où elle est ouverte, il s'y échange de 250 à 500 volumes. Pour les livres qui traitent de commerce et d'industrie, bien que la Société en possède deux ou trois exemplaires, tout le monde s'inscrit longtemps à l'avance, à cause du nombre considérable de demandes.

Les soirs de réunions, le cabinet de lecture est ouvert à tous les membres de la Société ; il contient 70 journaux, des revues politiques, techniques, économiques, qui, pour la plupart, sont des hommages désintéressés des éditeurs. Ce cabinet de lecture est très fréquenté par les ouvriers.

Mais l'Association ne croirait avoir accompli que la moitié de sa tâche si, après avoir offert aux ouvriers une instruction austère, elle ne les conviait aussi, eux et leurs familles, à des distractions honnêtes et pures. Abandonné à lui-même, au milieu des séductions d'une grande ville et dans le légitime désir de secouer les fatigues de la semaine, l'ouvrier se laisse entraîner souvent, quand viennent les instants de loisir, à des plaisirs malsains, au lendemain desquels le travail peut lui paraître amer. Mettez à la portée de ses modiques ressources, grâce au système fécond d'une association bien entendue, des fêtes où l'utile se mêle à l'agréable, des récréations où l'esprit se repose et s'instruit tout à la fois, le cabaret sera bientôt vide. Aussi, à côté du programme qui annonce aux membres les leçons de la semaine, la Société en a un qui invite aux distractions du dimanche. Ces réunions qui se tiennent chaque jour de fête et auxquelles prennent part les familles des ouvriers, ont lieu suivant la saison, en plein air, dans un vaste jardin situé hors la ville, ou dans la salle de l'Association. Ces jours-là, la conférence se conforme aux goûts d'un public où les femmes sont de moitié : elle est plus courte et plus populaire que de coutume. La conférence dans ces occasions n'est d'ailleurs que l'accessoire ; des concerts, des chœurs, des lectures drama-

tiques égaien ces séances. Les anniversaires de la fondation de la Société, les grandes dates nationales sont célébrées par quelque discours ou quelque chant de circonstance; à Noël, l'Association a conservé l'antique et solennelle coutume de l'arbre et la tradition des cadeaux réciproques. En été, des parties de campagne, des excursions pédestres réunissent maintes fois bon nombre de sociétaires; en hiver, des concerts, des bals, des représentations scéniques et musicales se présentent fréquemment et viennent ajouter de nouveaux liens, de nouveaux attraits à ces réunions qui ont peut-être plus fait pour la véritable élévation des classes ouvrières que toutes les autres institutions réunies ¹.

Le Danemark a voulu déjà imiter ce fécond exemple. C'est sur le modèle de l'Association des ouvriers de Berlin qu'a été fondée, en 1860, l'Association des ouvriers de Copenhague, en vue de contribuer à l'instruction et à la culture intellectuelle de la classe ouvrière. Elle a pris rapidement une extension extraordinaire : elle compte environ 2,500 membres, dont les trois quarts appartiennent à la classe des travailleurs proprement dits.

Par la publication d'un journal, par la discussion publique des grandes questions sociales, elle a acquis une influence prépondérante sur les classes laborieuses; elle a organisé aussi pour celles-ci une série de cours qui comprennent les matières suivantes : danois, suédois, anglais, français, allemand, écriture, calcul, mathématiques et physique. Pour certains cours, l'empressement est tel qu'il a fallu bientôt les dédoubler.

Les professeurs enseignent gratuitement ; mais les élèves payent 6 centimes par heure de cours pour couvrir les frais généraux. L'Association possède une bibliothèque de 6,000 volumes ; elle

¹ Nous nous sommes étendu sur ces détails dans le but de fixer l'attention de nos ouvriers sur cette remarquable institution qu'il serait si facile d'imiter dans nos grands centres de production. Il suffirait de l'initiative de quelques ouvriers d'élite, aidés du concours de la bourgeoisie, pour créer le noyau de pareilles œuvres, dont la popularité et les avantages s'étendraient bientôt à toutes les localités industrielles du pays.

dépense annuellement 2,260 fr. pour son entretien et rétribue un bibliothécaire. De février 1862 à octobre 1869, elle a prêté 199,194 volumes. La salle de lecture offre 40 journaux aux visiteurs et une bibliothèque spéciale de 400 ouvrages à consulter.

Les réunions populaires de l'Association ont été suivies assidûment par 1,500 auditeurs.

L'Association a, en maintes circonstances, organisé des voyages d'études, notamment aux expositions universelles de Londres et de Paris, aux expositions industrielles ou d'économie domestique de Stockholm, Bruxelles, Amsterdam, Paris; et, non contente de s'occuper de la culture intellectuelle de ses membres, elle a songé aussi à leur bien-être matériel. C'est ainsi qu'elle a fondé une banque de prêts et fait construire des habitations d'ouvriers. Elle étudie, du reste, toutes les réformes sociales qui sont mises à l'ordre du jour des délibérations de la législature, et préconise les solutions qui lui paraissent les plus favorables à l'intérêt de l'industrie et de la classe ouvrière.

Cette activité multiple a porté ses fruits. L'Association a acquis une influence morale considérable; une vingtaine de villes de province ont suivi l'exemple de la capitale et fondé des associations analogues qui entretiennent des relations amicales avec la Société de Copenhague.

Organiser et généraliser de pareilles institutions en Belgique, serait pour les ouvriers une œuvre éminemment utile et féconde, qui les aiderait dans une large mesure à conserver et augmenter l'instruction qu'ils pourraient avoir acquise à l'école primaire, indépendamment des résultats moraux qu'elles comportent¹.

¹ La ville de Gand offre déjà un exemple fort remarquable de ces excellentes institutions: nous voulons parler de la Société pour le progrès de l'industrie et des sciences, fondée en 1864, par onze citoyens gantois appartenant à la classe ouvrière et qui prirent pour président un instituteur, M. Cnudde; un an après, elle possédait déjà 200 membres. Actuellement la société compte 750 membres effectifs et plus de 150 membres protecteurs, appartenant à l'industrie, au commerce, aux arts et aux sciences. En 5 ans, elle a dépensé 26,000 fr. pour la construction d'une salle de réunion,

Nous n'hésitons donc pas à recommander ce moyen de la manière la plus instante, et nous croyons que grâce au concours bienveillant des instituteurs des écoles d'adultes, d'une part, et des chefs d'ateliers et contre-maitres, d'autre part, on parviendrait en peu de temps à asseoir ces institutions sur des bases solides et durables. On obtiendrait ainsi, avec peu d'efforts, chez une importante fraction de nos ouvriers, une transformation des plus heureuses et des plus fécondes pour leur véritable élévation. Les moyens les plus simples sont les plus sûrs : on les a en quelque sorte sous la main ; il ne s'agit que de les mettre en œuvre, en recourant avant tout au dévouement de l'initiative privée et au concours des ouvriers eux-mêmes.

§ 3. — *Part de la bienfaisance et des institutions privées.*

On ne doit point toutefois se faire illusion : quelque puissante que devienne l'action de l'initiative privée dans l'œuvre qu'il s'agit d'accomplir, la gravité et l'étendue du mal obligeront pendant longtemps encore à recourir à certains auxiliaires, parmi lesquels nous plaçons naturellement la bienfaisance.

Nous avons vu que la part de la bienfaisance publique et privée dans le service des écoles primaires communales en Belgique, s'est élevée, pendant l'espace de vingt-cinq ans (1843 à 1868), à près de 7 millions de francs, soit en moyenne à près de 280,000

l'ameublement du local, l'achat de livres, la distribution de prix d'encouragement, sans demander aucun subside à l'Etat ni à la commune.

La Société donne des conférences et des séances d'agrément ; elle a en outre organisé des cours professionnels et scientifiques et couronné ses premiers efforts par l'organisation d'un petit musée fort fréquenté et qui sert aux démonstrations pratiques, ainsi que par l'établissement d'une bonne bibliothèque. — On le voit, l'essai n'est plus à faire ; il a pleinement réussi et il ne s'agit plus que de le généraliser.

francs par an. Ce chiffre paraîtrait insignifiant, si l'on ne se rappelait qu'il ne comprend pas les écoles gardiennes et cette foule d'institutions d'un caractère privé qui contribuent sous tant de formes à dissiper les ténèbres de l'ignorance dans les rangs du peuple.

Mais quelle que soit l'importance de ces dotations et de ces sacrifices, on peut affirmer qu'ils ne répondent en aucune manière aux besoins si nombreux qui se manifestent de toutes parts, et c'est cette pénurie ou cette insuffisance qui, dans bien des cas, a servi de justification aux partisans de la gratuité absolue de l'instruction ¹.

La bienfaisance privée, après la part qui revient aux besoins matériels de l'indigence, ne saurait faire un placement plus utile et plus fécond que celui qui consisterait dans le développement des œuvres ayant un but éducateur ². Le meilleur moyen de guérir les plaies de l'indigence, c'est de lui enlever ses victimes, et sous ce rapport, l'éducation sera toujours le plus puissant agent curatif.

Quant à la bienfaisance publique, au moins dans les centres où elle possède des ressources au dessus de ses besoins, elle pourrait également, et avec fruit, affecter ses excédants au développement de l'instruction, en créant ou en subsidiant des écoles professionnelles et surtout des écoles ménagères pour les filles,

¹ Nous attachons à cette expression le sens généralement admis, quoique impropre, car l'instruction doit toujours être payée par quelqu'un. Si elle peut être reçue, elle ne saurait être donnée gratuitement. En fait, la gratuité est une pure fiction.

² Dans cet ordre d'idées nous devons mentionner la constitution récente à Gand d'un cercle pour l'encouragement de l'enseignement primaire. Le but principal de cette société est d'accorder des encouragements en argent, payés par quinzaine ou par mois, aux enfants d'ouvriers pauvres qui se distinguent par leurs études primaires, et de les conserver ainsi à l'école. C'est là sans contredit, l'un des moyens les plus efficaces pour vulgariser l'instruction dans la classe ouvrière et pour enlever aux parents le plus légitime de leurs prétextes. Aussi croyons-nous devoir recommander cette institution d'une manière spéciale.

écoles où les nécessités de l'enseignement seraient combinées avec l'apprentissage des devoirs de la compagne de l'ouvrier. Il y a sous ce rapport toute une révolution heureuse à accomplir dans l'administration du bien des pauvres, et nous ne doutons point qu'un examen sérieux de l'affectation du revenu des 20 millions que possèdent les bureaux de bienfaisance et les hospices du pays ne permit d'en distraire au moins une partie pour les œuvres dont il s'agit.

Mais c'est particulièrement des institutions privées que l'on devrait attendre la plus vigoureuse et en même temps la plus féconde impulsion. Il faudrait que chaque centre d'activité possédât sa *Société libre pour le développement de l'instruction et de l'éducation populaires*. Ces sociétés se proposeraient pour but : de faciliter et de provoquer la fréquentation des écoles primaires aux enfants des deux sexes ; — d'encourager les adultes à fréquenter les cours qui leurs seront ouverts ; — d'organiser des instituts d'ouvriers, des cours publics, des conférences et des lectures ; — de fonder des bibliothèques populaires ; — de récompenser les instituteurs et toutes les personnes qui s'en rendraient dignes par leur concours persévérant, leurs efforts et les résultats obtenus ; — de venir en aide aux enfants d'ouvriers qui se distingueraient par leur application, soit en leur décernant une récompense consistant en livrets de caisse d'épargne, soit en leur faisant continuer les études pour lesquelles ils auraient montré le plus d'aptitude ; — de faciliter aux chefs d'exploitations, aux industriels réunissant un certain nombre d'apprentis, les moyens de faire suivre à ces enfants des cours en rapport avec leur situation ; — enfin de venir en aide aux instituteurs pauvres, âgés ou infirmes, ou à leur famille, et de provoquer en leur faveur des mesures réparatrices qui montreraient tout l'intérêt que la société porte à leurs utiles fonctions.

A côté de ces sociétés dans les grands centres, et dans leur sein pour les localités de moindre importance, il serait non moins utile d'établir, au point de vue du développement moral des classes ouvrières, une *section d'encouragement au bien*, ana-

logue à celle qui fonctionne, avec un succès croissant, à Paris, et qui est établie, croyons-nous, dans le 17^e arrondissement.

Cette section aurait pour but de propager dans la classe ouvrière les principes et les habitudes de moralité, d'ordre, d'économie, de tempérance; de combattre par ses conseils et ses publications l'intempérance et la funeste habitude du chômage du lundi; d'exciter le dévouement à la famille et de provoquer les bons soins aux parents âgés ou infirmes; d'améliorer la position matérielle des ouvriers en leur démontrant en toute circonstance qu'ils ne peuvent rencontrer l'aisance et le véritable bonheur que dans l'accomplissement de tous leurs devoirs; de favoriser et d'aider à la constitution de sociétés de prévoyance, de secours mutuels et d'épargne.

Comme moyens d'action, ces sociétés ou sections de sociétés pour l'encouragement au bien, pourraient distribuer tous les ans des médailles et des diplômes d'honneur, et mieux encore des livrets de la Caisse générale d'épargne et de retraite aux plus méritants, et aux autres lauréats, de bons livres d'économie politique et industrielle, d'histoire, etc., choisis avec soin et dont les auteurs pourraient être récompensés d'une manière spéciale¹.

La Société se mettrait naturellement en rapport avec les autorités, les instituteurs, les chefs d'ateliers et les personnes qui voudraient bien coopérer à l'œuvre.

¹ Il s'est formé à Paris, dans ces derniers temps, une institution qui a un but analogue: c'est la Société nationale d'encouragement des travailleurs industriels, qui a spécialement pour objet d'honorer le travail en le protégeant, en l'encourageant et en le récompensant; d'élever le niveau moral et intellectuel du travailleur; de faciliter son indépendance par l'épargne et de le mettre à l'abri des besoins de sa vieillesse autrement que par le secours de l'assistance publique.

Cette Société a organisé à Paris, au mois de juillet 1872, une exposition internationale d'économie domestique qui a obtenu un légitime succès.

L'une de nos meilleures publications périodiques, *le Progrès*, journal de l'éducation populaire publié par la Société centrale des instituteurs belges, a donné d'intéressants détails sur cette institution recommandable à tant d'égards.

Elle pourrait se composer de trois catégories d'adhérents : de fondateurs , de donateurs , d'associés. — Les premiers s'engageraient à verser à la caisse de la société une cotisation annuelle déterminée; les seconds sans prendre d'engagement annuel, contribueraient par des dons en argent, en livres, en livrets de la Caisse d'épargne et de retraite, au développement de l'œuvre; enfin, les derniers, auxquels aucune cotisation ne serait demandée, coopéreraient personnellement au but qu'il s'agit d'atteindre. Dans ce groupe figureraient les instituteurs, les médecins, les contre-maitres, les ouvriers d'élite qui voudraient apporter à l'œuvre un concours actif, mais désintéressé.

Ici encore, nous croyons que de pareilles institutions, répandues dans tous les grands centres d'activité, pourraient exercer la meilleure influence sur l'élévation du niveau moral des classes ouvrières, et à ce titre, nous les recommandons à l'attention de tous les hommes de bien.

Il est à peine nécessaire de faire remarquer que ces institutions pourraient, dans la plupart des localités, se rattacher et même se confondre avec la société mère pour l'amélioration de la condition des classes ouvrières, dont nous avons parlé au § 1^{er}. Nous ne verrions non plus aucun inconvénient à les voir aider et stimuler par les pouvoirs publics, qui pourraient utilement intervenir par l'octroi de subsides, de dons de livres, etc., là où l'action privée serait insuffisante ou trop lente à se produire.

III.

Les écoles. — Réforme du système d'instruction populaire. — Combinaison de l'enseignement scolaire avec l'apprentissage.

§ 1^{er}. — *Les écoles.*

Nous ne voulons pas rechercher ici si nos écoles primaires produisent tous les résultats qu'elles pourraient donner pour

l'élevation intellectuelle et morale de l'ouvrier¹. Dans son ensemble, le corps des instituteurs belges est incontestablement instruit, dévoué à ses devoirs, et ses méthodes ne le cèdent sans doute à aucune de celles des nations réputées les plus avancées. Mais ce que, de l'avis d'esprits éminents, il ne possède pas à un degré suffisant, ce que les écoles normales actuelles, d'ailleurs, n'enseignent pas dans la mesure nécessaire, c'est le secret de faire des hommes pour la vie pratique, c'est une bonne méthode d'éducation.

Il faut autre chose à l'ouvrier que l'instruction. Si l'école primaire n'a d'autre rôle que de réduire à zéro le chiffre des illettrés, elle n'accomplit que la moitié de sa tâche.

Mais constatons d'abord que, de l'aveu des hommes les plus pratiques, la préparation de l'enfant est tout à fait insuffisante aujourd'hui. Il n'y a pas assez d'écoles du premier âge².

Dans l'économie d'une forte organisation de l'enseignement, les écoles gardiennes sont presque aussi importantes que les écoles primaires. Il est acquis que les enfants sortant, à sept ans, des écoles gardiennes, savent lire de telle sorte qu'ils n'ont plus besoin que de pratiquer. L'école primaire, dispensée d'enseigner le mécanisme de la lecture, c'est-à-dire des lettres et des syllabes,

¹ Nous devons forcément nous restreindre sur ce sujet. Après les travaux si lucides et si complets qui ont été publiés sur la matière par des hommes compétents et notamment par M. Léon Lebon, chef du service de l'enseignement primaire au Ministère de l'intérieur, après tant d'articles remarquables qui ont figuré dans nos excellentes revues pédagogiques *l'Abeille* et *le Progrès*, il ne nous appartient pas de nous prononcer sur ce grave problème. Nous ne pouvons faire que quelques constatations, qui nous paraissent résulter de l'ensemble de la situation actuelle en ce qui concerne les classes ouvrières.

² On ne compte en effet aujourd'hui en Belgique, qu'environ 500 écoles gardiennes, dont plus de la moitié sont des établissements entièrement libres. Sur plus de 300,000 enfants de 4 à 7 ans en état de fréquenter les écoles de ce genre, c'est à peine si 50,000 en suivent irrégulièrement les cours. Cette regrettable lacune explique en grande partie l'insuccès des efforts de l'enseignement primaire proprement dit.

reçoit par là un immense avantage, en ce sens, qu'elle peut disposer autrement d'un temps que ces éléments absorbent aujourd'hui tout entier, et en ce que la lecture elle-même devient immédiatement un moyen d'enseignement, au lieu d'en être l'objet.

C'est ici surtout que l'action de la bienfaisance publique, des institutions privées, pourrait utilement se faire sentir, surtout de celles qui feraient appel aux concours et au dévouement des femmes pour établir dans chaque centre, villes et campagnes, au moins une école gardienne. On ne saurait trouver pour la charité privée un objet plus touchant et mieux approprié : enlever cette innombrable foule de petits enfants à la grossièreté et à l'ignorance¹, doter

¹ « Jamais, dit M. de Haulleville (*De l'enseignement primaire en Belgique*, 1870, p. 114), on n'a mieux compris que de nos jours l'importance de bonnes écoles gardiennes. Dans nos cités populeuses et dans les centres manufacturiers, où la recherche du pain quotidien absorbe l'attention des parents, c'est un véritable bienfait privé et public que de garantir autant que possible la plus tendre enfance contre les influences délétères qui l'entourent physiquement et moralement. Il est facile de reconnaître les quartiers où il existe une école gardienne bien organisée; les enfants n'y courent pas à toute heure sur la voie publique, malpropres et déguenillés. Il règne devant les plus modestes habitations un ordre qui permet aux parents de vaquer sans inquiétude à leurs occupations obligées. Le travail de la famille est plus régulier. Les enfants, soustraits pendant une grande partie de la journée aux colères et aux brutalités qu'excite trop souvent leur pétulance chez des parents fatigués par le travail et éternés par les privations et la misère, viennent au sortir de l'école, ranimer leur courage abattu et égayer leur pauvre foyer, où ils apportent le parfum des bonnes paroles qu'ils ont entendues et des bons exemples qu'ils ont vus. Leur corps a été protégé et leur esprit a reçu les germes précieux de l'éducation morale. Une bonne école gardienne dans un quartier pauvre ou industriel est vraiment un établissement tutélaire; et il n'est pas d'encouragement qu'on ne devrait décerner aux âmes dévouées qui les créent, les entretiennent ou les dirigent. Les personnes qui connaissent la situation morale et matérielle des familles pauvres dans nos grandes villes et dans les centres industriels, savent combien malheureusement il manque encore de bons établissements de ce genre. Ceux qui existent sont notoirement insuffisants. Aussitôt qu'il en est créé un nouveau, la demande des places dépasse immédiatement l'offre. »

Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de constater la parfaite exactitude de ces paroles si vraies, qu'on ne saurait trop faire entendre.

l'intelligence et la santé, préparer à plus de dignité morale, faciliter le travail ingrat de l'instituteur primaire, tels sont les avantages qui apparaissent tout d'abord à la pensée d'une large diffusion d'écoles du premier âge.

Les écoles gardiennes répondent à un besoin plus urgent encore dans les campagnes que dans les villes : c'est là surtout que les mères pauvres sont obligées d'abandonner leurs enfants aux dangers de l'isolement, pour aller elles-mêmes au travail des champs. Le bien-être matériel et moral qui résulterait des écoles gardiennes, sous ce rapport, semble tellement évident, qu'on pourrait en toute justice et en toute logique, y appliquer une partie des revenus des bureaux de bienfaisance ¹.

Après les écoles gardiennes, viennent les écoles primaires. Elles se divisent en deux groupes : les écoles de garçons, les écoles de filles. Malgré tout ce que l'on a fait jusqu'ici, il est reconnu qu'elles sont encore très insuffisantes ². Nous verrons tout à l'heure comment on pourrait obvier à cette insuffisance et rendre l'enseignement plus fructueux, spécialement en ce qui concerne les garçons.

Quant aux filles, une des premières mesures à prendre, serait sinon la suppression, au moins la transformation des écoles dentellières, des écoles manufactures, etc., qui ont donné lieu et

¹ Cette thèse a été défendue avec beaucoup de talent par M. P. Tempels, dans son intéressant livre *l'Instruction du peuple*. Nous y renvoyons pour les développements que ne comporte pas la présente étude.

² Pour ne prendre qu'un seul fait entre mille, il a été constaté à Bruxelles, à la suite d'une enquête minutieuse, que 1,094 enfants demandaient à entrer dans les écoles où il n'y avait pas place. (*Bull. comm. de Bruxelles*, n° 9, 1870, rapport de M. l'échevin Funckj. — Il nous a toujours paru essentiel, avant de songer à décréter l'instruction obligatoire, de pourvoir aux besoins créés par le régime actuel, besoins qui ne sont encore que très-incomplètement satisfaits. L'intéressant rapport fait au nom de la section centrale, dans la séance de la Chambre des représentants du 31 janvier 1872, par M. de Haerne, sur l'enseignement primaire obligatoire, donne à ce sujet des détails qui, examinés en dehors de tout esprit de parti, nous semblent irréfutables.

maintiennent encore, spécialement dans les Flandres, tant d'abus justement flétris.

« Attirer des enfants de 5 ans, en trompant leurs malheureux parents par l'appât du gain d'un sou ; empoisonner lentement ces enfants en leur inoculant la phthisie ; soustraire cette exploitation à l'indignation publique en la couvrant audacieusement du nom d'instruction ; voilà une chose honteuse, » dit M. Tempels, en décrivant la triste condition des élèves des écoles dentellières¹.

Hâtons-nous d'ajouter que les plaintes auxquelles a donné lieu le régime de ces écoles, ont eu pour effet d'améliorer dans une assez large mesure la condition des élèves depuis quelques années.

Quoi qu'il en soit, jusqu'à l'âge de 10 ans, la jeune fille ne devrait être préparée pour aucun métier proprement dit : l'instruction, le développement de l'intelligence et du corps, avec la diversion de quelques petits travaux de couture, à l'usage de l'élève, devraient surtout faire l'objet des efforts de l'éducation.

De 10 à 12 ans, on peut apprendre à la fille de l'ouvrier les principes de l'hygiène et de l'économie pour la préparation des aliments, l'usage et le nettoyage des ustensiles de ménage, l'entretien des vêtements, de l'habitation et du mobilier, la propreté et la santé du corps, et on peut lui faire pratiquer toutes ces choses en assurant du même coup son bien-être actuel, ses habitudes à venir et peut-être même l'influence salutaire qu'elle exercera immédiatement dans la maison de ses parents, en attendant son élévation au rang de femme de ménage et de mère de famille.

La fille après l'âge de 12 ans, le garçon à 13 ou 14 ans, devraient pouvoir, dans tous les cas, passer des bancs de l'école primaire sur ceux de l'école d'adultes ou du soir.

Sur ces bases, une organisation générale de l'instruction des enfants d'ouvriers ne tarderait pas d'amener, croyons-nous, la transformation heureuse d'un état de choses dont on se plaint à juste titre, surtout si on parvenait à introduire dans notre système

¹ Ouvrage cité, p. 220.

d'instruction populaire, une réforme qui aurait pour but, chaque fois que la chose serait possible, de combiner l'enseignement scolaire avec le travail et l'apprentissage¹. Comment cette combinaison pourrait-elle se réaliser dans la pratique? C'est ce qu'il importe d'examiner maintenant.

§ 2. — *Réforme du système d'instruction populaire. — Combinaison de l'enseignement scolaire avec le travail et l'apprentissage.*

Parmi les causes d'insuccès de tant d'efforts et de sacrifices faits pour populariser et répandre l'instruction, on doit placer au premier rang le défaut d'harmonie et la situation et les besoins des classes qui sont appelées à profiter de ses bienfaits.

Il a été reconnu que ce régime prolonge outre mesure l'assistance des élèves aux leçons, fatigue leur attention, leur inspire trop souvent le dégoût de l'étude, en leur faisant perdre un temps précieux; en outre, il exclut absolument l'apprentissage et le travail pendant les années affectées à l'école, et chose plus fâcheuse, il détermine fréquemment les parents à priver leurs enfants du bénéfice de l'instruction ou à les retirer des classes pour les placer dans les ateliers avant qu'ils n'aient acquis les connaissances nécessaires.

Pour remédier à ces inconvénients et concilier ce triple intérêt:

¹ Cette réforme a été recommandée, entre autres, par M. le gouverneur de la province de Luxembourg, dans le discours d'ouverture du conseil provincial, du 6 juillet 1869. Traitant de la question de l'apprentissage avec une grande hauteur de vues, M. le gouverneur du Luxembourg disait: « L'enseignement primaire et l'enseignement professionnel peuvent marcher de pair. Ce sont là deux formes générales du travail qui, loin de s'exclure, ne devraient être séparées que rarement. Les opposer l'une à l'autre en les alternant, c'est favoriser le développement harmonieux et complet du jeune travailleur. »

l'intérêt de la famille, l'intérêt de l'enfant et l'intérêt du travail, on a eu recours dans différents pays et dans plusieurs établissements, à une combinaison dont l'expérience, faite notamment en Angleterre sur une large échelle, démontre à l'évidence les heureux effets. Cette mesure consiste à combiner l'instruction avec l'apprentissage, en divisant la journée en deux parts, l'une consacrée à l'enseignement, l'autre au travail, de telle sorte que les enfants, conduits à l'école le matin, soient envoyés l'après-midi à l'atelier, et vice-versà. On leur inculque ainsi, dès leurs jeunes ans, avec les notions essentielles de l'instruction primaire, l'habitude et l'amour du travail sans nuire à leur santé et en favorisant, au contraire, le développement intégral de leurs habitudes et de leurs forces. On supplée à l'insuffisance des écoles et des maîtres et l'on économise, au moins en partie, les frais énormes que nécessiterait l'érection de nouvelles écoles pour les mettre en rapport avec les exigences du système existant. L'enseignement sera amélioré, grâce à la diminution du nombre des écoliers dans les classes, diminution qui mettra les instituteurs à même de s'occuper plus utilement de chaque élève en particulier. Enfin, l'un des principaux obstacles à la fréquentation des écoles disparaîtrait en assurant aux familles le bénéfice du salaire, quelque minime qu'il soit, de l'écolier apprenti.

Les objections à l'adoption de ce système sont celles-ci : Est-il pratique ? La demi-journée d'instruction suffira-t-elle pour inculquer aux enfants les connaissances qu'ils acquièrent aujourd'hui dans l'école ordinaire ?

En théorie, il serait peut-être difficile de répondre à ces questions et d'affirmer les avantages de la supériorité de la combinaison proposée. Mais ce que le raisonnement ne pourrait faire, l'expérience le proclame d'une manière incontestable. Elle a prouvé en effet, et cela sur une large échelle et par des faits qui se sont produits et qui se produisent journellement dans des conditions très diverses et très variées, que les progrès des élèves de l'un et de l'autre sexe sont plus rapides et plus sûrs là où ils ne reçoivent chaque jour que trois et même deux heures d'ensei-

gnement, que dans l'école où ils fréquentent les classes le matin et l'après-midi.

La démonstration de cette thèse a été faite dans l'enquête instituée en 1860 par le gouvernement anglais ¹. Après un examen très attentif de ses résultats, la commission est arrivée aux conclusions suivantes :

1^o Pour les enfants de moins de 12 ans, elle évalue à 24 heures par semaine la limite extrême de la durée de l'enseignement pour toutes les branches qui réclament un certain effort mental;

2^o L'expérience a constaté que la limite de 24 heures peut même être réduite très avantageusement à 18;

3^o 15 heures par semaine d'enseignement, maximum du temps fixé pour les enfants employés dans les fabriques, sont, de l'avis de personnes compétentes, suffisantes pour l'acquisition des connaissances essentielles qui font l'objet de l'instruction primaire;

4^o Sous ce rapport même, 12 heures de leçon par semaine, ou deux heures par jour, peuvent satisfaire aux principales exigences, pourvu que ces deux heures soient bien employées, et fixées dans la matinée, alors que préalablement à tout exercice, l'attention des écoliers peut être conservée plus aisément;

5^o Il résulte enfin des témoignages recueillis que les enfants qui ont été élevés dans de bonnes écoles gardiennes jusqu'à l'âge de sept ans peuvent, en fréquentant seulement les écoles primaires pendant trois ans et de quinze à dix-huit heures par semaine, apprendre à bien lire et écrire et s'initier aux premières règles du calcul.

L'enquête particulière instituée aux mêmes fins par M. Chadwick, dont on connaît l'autorité en pareille matière, atteste les mêmes résultats et confirme en tous points les conclusions de la commission. Elle fait ressortir les avantages de la combinaison

¹ L'analyse des résultats de cette enquête a été tracée par le regretté M. Dupetiaux dans une intéressante brochure traitant du sujet qui nous occupe et publiée en 1864. Les dissertations qui ont été publiées à propos de cette question n'ont généralement fait que reproduire les arguments contenus dans ce lumineux travail.

du travail et de l'enseignement, les bons effets du système de relais dans les districts manufacturiers, en vertu duquel les enfants employés dans les fabriques l'après-midi fréquentent les écoles le matin, et vice-versà, et la nécessité de combiner en général l'ins-truction scolaire avec les exercices gymnastiques, qui ont pour effet de fortifier l'âme comme le corps.

Frappée de ces faits, l'administration communale de Bruxelles a fait, en 1869, dans l'une des écoles de la ville (école n° 7), un essai de ce système. Nous n'en connaissons pas exactement le résultat ; mais un insuccès sur un point isolé ne nous paraîtrait pas concluant, car le système suppose des vues d'ensemble, une entente avec les chefs d'industrie qui n'ont point existé jusqu'à présent ⁴. Il serait désirable de voir appliquer le système pendant un an ou deux dans quelques localités importantes du pays, afin de juger de sa valeur réelle. Toutefois, hâtons-nous d'ajouter que ce ne serait là qu'un régime transitoire. Le vrai remède, selon nous, serait la suppression graduelle de l'apprentissage industriel dans les ateliers, dont nous examinerons tout-à-l'heure la nécessité et les avantages.

⁴ Nous savons que les résultats de l'enquête instituée en 1864 par le Ministre de l'intérieur, n'ont pas été favorables à ce système. N'oublions pas cependant que le Gouvernement s'était principalement adressé aux instituteurs et aux inspecteurs, qui ont manifesté des craintes faciles à concevoir en présence de la perturbation dans les habitudes que devait nécessairement amener l'application du « demi-temps d'école. » — Nous croyons que l'opposition qui s'est manifestée alors reposait sur ce malen-tendu, que chacun pensait qu'il s'agissait d'une application générale du système, tandis qu'en réalité il ne saurait être question de sa mise en pratique que dans des localités essentiellement manufacturières, et là seulement où l'on pourrait, sur une certaine échelle, combiner le travail avec l'apprentissage.

IV.

L'enseignement professionnel. — Suppression graduelle de l'apprentissage dans les ateliers.

§ 1^{er}. — *L'enseignement professionnel.*

Nous l'avons vu : l'instruction populaire fait aujourd'hui l'objet des plus vives et des plus légitimes préoccupations ; chacun semble y attacher l'espérance d'un avenir meilleur ; c'est la panacée recommandée pour tous les maux, pour toutes les souffrances. En attendant qu'on puisse atteindre la terre-promise de l'enseignement primaire généralisé jusque dans le moindre hameau, il importe cependant de ne pas négliger un autre enseignement non moins fructueux, non moins indispensable : nous voulons parler de l'enseignement professionnel, qui pourrait contribuer pour une part bien plus large qu'on ne le pense communément, à l'élévation des classes ouvrières.

Il ne suffit pas d'amener toutes les études qui se font sur la condition des classes ouvrières à cette conclusion que tout sera pour le mieux lorsque nous aurons l'instruction obligatoire, et de les terminer par une sorte de *Te Deum* en l'honneur de l'époque actuelle et des principes modernes de la liberté du travail. On contente ainsi les opinions générales ; on ne répond pas aux préoccupations secrètes des esprits sérieux. Si les principes sont meilleurs, comme cela est affirmé, si la richesse est plus abondante, comme cela est visible, si le sort des travailleurs s'améliore dans son ensemble, comme cela est peu contestable, d'où vient donc que les classes ouvrières, relativement tranquilles autrefois, sont si agitées aujourd'hui ? D'où vient donc qu'elles sont presque une menace pour la cause de l'ordre ? Quelle est l'origine de cet antagonisme certain, croissant, inquiétant envers les patrons, et qui ne se produisait pas autrefois avec des caractères aussi menaçants ? Cette cause réside, en grande partie, selon nous, dans ce fait qu'il y a moins de savoir chez les classes

ouvrières et que la médiocrité fait la loi à la capacité, en élevant plus de prétentions même que celle-ci.

Il n'est pas un vrai travailleur qui, au fond de sa conscience, ne soit pénétré de cette vérité. Nous vivons à une époque où chacun est pressé de jouir; l'industrie est une course au clocher où tout le monde, sans effort et sans peine, veut arriver au but. Les bons pâtissent pour les mauvais; le moindre élève aspire au salaire du compagnon accompli; dans beaucoup de métiers les ouvriers d'élite voient relativement mal rétribuer leur travail et leur savoir, parce que la force des choses, le courant, certaines nécessités obligent le chef d'industrie à payer les ouvriers médiocres à un taux plus élevé qu'ils ne le méritent.

D'un autre côté, qui n'est frappé des résultats déplorables de l'apprentissage, tel qu'il se pratique généralement aujourd'hui dans les métiers? Peut-on espérer de voir éclore d'honnêtes ouvriers, des hommes moraux, vertueux, intelligents pour le bien, ennemis par conséquent du mal sous toutes ses formes, de ces enfants livrés à l'ignorance grossière des ateliers, vivant à côté et travaillant sous les ordres d'hommes fréquemment abrutis par l'ivrognerie et d'autres vices, fermant les yeux au bien et cherchant dans la révolte contre leurs devoirs une amélioration à leur sort, triste sans doute, mais souvent compromis par leur propre faute?

Et voyez ces enfants le soir, à la clôture des ateliers; voyez-les dans une vraie rue du peuple, aux portes des impasses et des bataillons carrés, jouant, se poussant, se renversant pêle-mêle, filles et garçons, tous jurant, se répandant en mots obscènes! Ce sont là nos apprentis, les anciens élèves de nos écoles primaires! Ils sont là, parfois pendant de longues heures dans l'obscurité: l'hiver ils se réchauffent entre eux, l'été ils forment bandes pour aller aux champs, au bois, loin des yeux des parents. C'est le quart peut-être de la jeunesse populaire des grands centres. Une fraction danse dans des bouges ou rôde autour des casernes ou ailleurs; une autre fraction encore est à l'hôpital ou au dépôt, à Ruysselede ou à Beernem. Allez parler de la néces-

sité de s'instruire à ces jeunes filles, à ces jeunes garçons qui boivent du genièvre et imitent déjà les plus mauvais vices des compagnons !

Philantropes et amis de l'élévation du peuple, quand vous aurez vu de près et compté le nombre de ces futurs ouvriers, vous rentrerez consternés dans votre cabinet aux rapports et vous penserez peut-être à étudier l'homme du travail dans sa véritable nature, à tenir compte de ses instincts et de ses besoins réels, à songer enfin qu'il faut d'autres remèdes encore que ceux que l'on préconise d'ordinaire, par exemple les sociétés coopératives⁴, pour améliorer la condition des travailleurs !

A un autre point de vue, l'insuffisance de l'apprentissage frappe presque partout les yeux. La masse est très médiocrement instruite. La spécialité excessive a tout envahi, au point que la plupart des ouvriers sont dans l'impossibilité absolue de rien faire en dehors de l'unique besogne à laquelle ils sont habitués, besogne réduite à un petit nombre d'opérations. Peu savent leur métier à fond et méthodiquement. Qui se soucie aujourd'hui des manuels et des principes ? Personne ! Les jeunes ouvriers n'ont qu'une seule préoccupation : jouir de hauts salaires ; quant à la partie technique et artistique de leur état, ils ne s'en embarrassent guère. C'est un bagage qui leur paraît complètement inutile.

Cet état de choses appelle la plus vive attention des chefs d'industrie. Ils ont le grand tort de se reposer à peu près exclusivement sur l'État du soin de pourvoir à l'enseignement professionnel ; mais l'État ne peut tout faire, c'est peut-être un domaine qui devrait lui demeurer étranger. Après avoir stimulé l'initiative privée, son rôle est de la laisser agir seule, ou tout au moins

⁴ Hâtons-nous d'ajouter que nous ne rejetons pas ces sociétés pour l'œuvre de régénération qu'il s'agit d'accomplir. Nous les considérons, au contraire, comme éminemment propres à exalter chez leurs membres ces sentiments de dignité qui, seuls, peuvent sauver les classes ouvrières de l'abîme profond où elles sont plongées. Mais de longtemps encore ces associations si fécondes seront inconnues aux masses, qui ne pourront y être conduites qu'au fur et à mesure de leur avancement intellectuel et moral.

son intervention ne doit avoir qu'un caractère purement protecteur.

En particulier, l'enseignement du dessin et du modelage, si utile dans l'industrie du bâtiment et dans tous les arts industriels, n'est pas en Belgique ce qu'il devrait être. Le mouvement inauguré il y a quelques années par plusieurs généreux amis du savoir de l'artisan et de la prospérité industrielle du pays, au nombre desquels nous citons avec plaisir M. Piron-Vanderton, membre de la députation permanente du Brabant, semble se ralentir et être subordonné à de misérables querelles d'autorités. Les chefs d'industrie ont commis la faute grave de ne pas s'en emparer. Se reposant sur l'allocation de subsides plus ou moins précaires et toujours insuffisants et incertains, ils se sont figuré que le gouvernement, la province, la commune, allaient instruire leurs ouvriers et qu'ils n'avaient qu'à se croiser les bras. L'événement leur montre aujourd'hui qu'ils se sont trompés. Du jour où ils comprendront leurs véritables intérêts en favorisant eux-mêmes et directement l'instruction de leurs ouvriers, datera pour notre pays une nouvelle ère de progrès et de sécurité.

Nous arrivons à l'objet principal de ce chapitre, à l'enseignement professionnel.

La haute utilité de l'enseignement professionnel n'est plus contestée aujourd'hui. En effet, soit qu'il ait pour but d'élargir le cercle des connaissances théoriques du travailleur ou d'accroître son habilité pratique, il améliore la condition de ce dernier à tous les points de vue ; il l'élève dans la hiérarchie du travail et le conduit, par le bien-être, aux idées d'ordre et de moralité ; par l'influence de cet enseignement, outre le développement intellectuel qu'il suppose et qu'il amène, l'esprit d'invention se développe chez l'ouvrier, le goût s'épure chez l'artisan ; il forme, en un mot, le travailleur d'élite. Au point de vue des intérêts de la société, ce concours d'agents plus parfaits stimule la production et améliore les conditions dans lesquelles elle s'exerce pour le plus grand bien du corps social tout entier.

Le caractère de haute utilité pour les classes ouvrières et l'in-

dustrie en général qu'offre l'enseignement professionnel, a été apprécié de bonne heure en Belgique dans quelques grands centres manufacturiers, où l'autorité communale a fait des sacrifices sérieux en vue d'ériger des écoles appropriées aux besoins particuliers des populations. Les pouvoirs publics à tous les degrés se sont fait un devoir d'encourager ces institutions, qui peuvent être classées en deux catégories bien distinctes: les *ateliers d'apprentissage*, où se donne un enseignement industriel pratique du degré inférieur, et les *écoles industrielles*, à la fois théoriques et pratiques, qui constituent le second degré de l'enseignement professionnel.

Les ateliers d'apprentissage, qu'on a un peu perdu de vue et négligé dans ces derniers temps, sont organisés sur des bases généralement uniformes; ils ont pour but principal de former de bons ouvriers pour le tissage et en même temps des hommes d'ordre et de travail pourvus de l'instruction nécessaire; enfin, ils ont été institués spécialement en vue des populations flamandes.

Les écoles industrielles offrent moins d'homogénéité; leurs principes d'organisation, leurs programmes d'études sont variables comme les nécessités auxquelles elles ont pour but de satisfaire, bien que dans toutes, à raison de la haute importance que l'industrie y attache, la connaissance du dessin professionnel fasse l'objet du cours principal; mais ce cours s'adresse ici plus particulièrement à la fabrication des étoffes et des tapis; là, à l'art du constructeur des machines; plus loin, à la coupe, à l'appareillage des pierres, etc.

Il en est de même des autres branches d'enseignement. Quant au but, les écoles industrielles diffèrent des ateliers d'apprentissage, en ce qu'elles ont pour objet la propagation des connaissances nécessaires à l'exercice des arts et métiers en général; elles forment des contre-maitres, des artisans et même des directeurs de fabrique. Tels sont les principaux points qui caractérisent chacune de ces catégories d'institutions.

Environ 5,000 ouvriers sont occupés dans les ateliers d'appren-

tissage des Flandres ; depuis leur création, ils ont formé environ 25,000 ouvriers, dont un grand nombre y ont puisé les premiers éléments d'instruction.

L'enseignement primaire est donné d'ordinaire dans les ateliers par l'instituteur communal, qui y consacre deux heures par jour.

Pour être admis dans un atelier d'apprentissage, le jeune ouvrier doit être âgé de douze ans au moins et avoir l'aptitude voulue pour exercer la branche d'industrie qui y est enseignée. S'il n'est pas indigent, l'apprenti paye une légère rétribution qui est fixée par la commission administrative qui régit l'atelier.

Cette commission veille à ce que le travail des apprentis soit en rapport avec leurs forces physiques. Dans aucun cas, la durée de la journée de travail ne peut dépasser douze heures : elle est partagée de manière que les apprentis ne soient pas astreints au travail pendant plus de quatre heures consécutives.

Un salaire fixé par la commission administrative, en raison de leur aptitude et des conditions stipulées avec les entrepreneurs d'industrie pour le travail des ateliers, est alloué aux apprentis.

Une retenue, qui ne peut être inférieure à 5 % ni dépasser 10 %, est faite sur le salaire. Le montant de cette retenue est versé dans une caisse spéciale et employé, s'il y a lieu, lors de la sortie des apprentis, à l'achat de l'outillage dont ils ont besoin pour exercer leur métier à domicile.

Les apprentis doivent fréquenter régulièrement l'atelier et l'école qui y est annexée, jusqu'à ce qu'ils aient terminé leur instruction professionnelle et acquis l'habileté d'ouvriers complètement formés. A leur sortie, un certificat constatant leur aptitude, leur conduite et leur instruction est délivré, s'il y a lieu, par la commission administrative.

Le travail des ateliers se fait au compte des industriels qui fournissent la matière première. La préférence est donnée aux fabricants qui offrent les conditions les plus avantageuses à l'ouvrier, tant au point de vue du salaire que de l'instruction professionnelle.

Voilà, à grands traits, l'organisation des écoles d'apprentissage

du premier degré, que nous voudrions voir généraliser dans toutes les industries et dans toutes les localités du pays, en leur attribuant toutefois une part plus importante dans le domaine de l'instruction intellectuelle.

Mais telles qu'elles ont été établies et qu'elles fonctionnaient encore il y a quelques années, elles ont rendu à la population ouvrière de plusieurs cantons, des services considérables.

Les jeunes ouvriers sortis des ateliers d'apprentissage — les témoignages sont unanimes à cet égard — sont généralement aujourd'hui des hommes d'ordre et de travail, très recherchés par les patrons; un grand nombre déjà sont arrivés eux-mêmes au patronat, ou au moins au grade de contre-maitre, et il suffit d'interroger un instant l'un de ces anciens élèves pour apprécier toute la distance qui les sépare des ouvriers qui n'ont point participé à cet enseignement fécond, quoique incomplet à tant d'égards.

L'enseignement professionnel du deuxième degré, nous l'avons fait remarquer déjà, est plutôt un enseignement théorique que pratique, et on qualifie généralement *d'écoles industrielles* les établissements où il se donne. On en compte une vingtaine dans le pays. Les plus remarquables de ces écoles au point de vue spécial qui nous occupe, sont celles de Gand, de Verviers, de Tournay, de Liège et de Seraing.

Arrêtons-nous un instant à leur organisation actuelle, qui n'aurait besoin que d'être complétée ou modifiée dans quelques unes de ses parties, pour atteindre le désirable but dont nous parlerons tout-à-l'heure.

Sous le nom *d'école industrielle de Gand*, ont été réunies en une seule institution l'école industrielle et l'école de dessin industriel et de tissage de la même ville, dont la création était déjà ancienne.

Cette école comprend, outre une centaine d'auditeurs libres non inscrits, près d'un millier d'élèves, dont plus des trois quarts suivent les cours flamands et un quart environ les cours français. En quatre années d'études, les élèves peuvent se pré-

parer soit aux industries chimiques, soit aux arts mécaniques, soit au travail des matières textiles et au dessin industriel.

Le programme des études embrasse l'algèbre et la géométrie élémentaires, la géométrie descriptive, le dessin des machines et le dessin ornemental, les éléments de la physique et de la mécanique industrielle, le tissage, la technologie des industries textiles, la chimie et l'économie industrielle. Il y a, en outre, un cours spécial pour les chauffeurs-mécaniciens et la conduite des machines à vapeur qui est fréquenté par une cinquantaine d'élèves.

L'enseignement est gratuit. Il occasionne annuellement environ 30,000 francs de dépenses, dont deux tiers sont supportés par l'État et un tiers par la ville de Gand.

Les rapports annuels constatent que l'industrie offre aux bons élèves sortis de cette école des carrières fructueuses. Gand possède des chefs d'établissements dont toute l'éducation professionnelle s'est faite à ladite école. Beaucoup d'autres rendent dans des positions plus modestes de contre-maitres et d'ouvriers, les plus grands services à l'industrie en général; il en est qui, établis comme chefs d'ateliers de construction, entrepreneurs de travaux, etc., ont su imprimer à diverses branches de production une impulsion nouvelle des plus fécondes.

L'école industrielle de Verviers est actuellement établie sur des bases analogues à celles de Gand. Formée de l'ancienne école des artisans et ouvriers, qui comprenait les professions de charpentier, menuisier, forgeron, serrurier, mécanicien, et dont les cours se donnaient seulement le soir, cette école a notablement élargi le cercle de son enseignement et présente aujourd'hui les meilleurs résultats.

L'école d'arts et métiers de Tournay était autrefois une sorte de pension où moyennant 250 francs par an, les élèves étaient logés, nourris, habillés, blanchis, recevaient une bonne instruction et apprenaient un métier.

On a écarté de la nouvelle institution tout ce qui n'était pas en rapport avec sa véritable destination d'école d'enseignement professionnel, accessible à la classe ouvrière. C'est ainsi qu'on y a

organisé des cours publics du soir, que tous les ouvriers et apprentis possédant l'instruction voulue, sont autorisés à fréquenter gratuitement, et où se donnent les notions scientifiques appropriées aux différentes branches d'industrie qui s'exercent à Tournay.

Ici, l'enseignement a un caractère plus pratique que dans les écoles industrielles proprement dites. Les élèves reçoivent l'instruction professionnelle dans des ateliers d'apprentissage. Ces ateliers, qui sont plus particulièrement consacrés à la bonneterie et à la construction des machines, sont dirigés par des patrons qui font travailler et à qui incombe l'obligation de chercher, avant toute chose, à former les jeunes gens qu'ils emploient. Les entrepreneurs d'industrie, agréés par la commission administrative de l'école, fournissent les matières premières. Les métiers, outils et instruments sont fournis par l'établissement.

L'enseignement théorique de l'école de Tournay comprend l'arithmétique, la géométrie élémentaire, des notions de physique, de chimie et de mécanique, le dessin linéaire et le dessin appliqué à l'industrie.

Cet établissement a procuré à l'industrie d'excellents travailleurs, qui sont recherchés autant pour leurs connaissances spéciales que pour leur esprit d'ordre et leur bonne moralité.

L'école industrielle de Liège est non moins recommandable, quoique d'un caractère plus spécialement théorique. La durée des études est de trois ans ; il y a une section préparatoire dont les cours ont lieu le soir et un cours particulier pour les chauffeurs.

On n'admet généralement les élèves qu'après l'âge de 14 ans et après qu'ils ont subi un examen satisfaisant sur l'arithmétique, la lecture, l'écriture, la grammaire, ainsi que sur les éléments du dessin. Ce sont presque tous jeunes gens sortis des écoles primaires communales et tous les témoignages concordent pour les signaler comme les meilleurs ouvriers dans les ateliers où ils sont admis.

L'école industrielle de Seraing est établie sur des bases analogues à celles de l'école de Liège. 160 ouvriers la fréquentent d'une manière assidue ; 120 ouvriers, en outre, sont admis à

l'école préparatoire qui constitue la pépinière des meilleurs élèves de l'école principale. Ici encore les témoignages concordent pour établir à tous les points de vue les excellents résultats de cet enseignement.

En présence des avantages incontestables que présentent ces établissements, nous estimons que l'élévation intellectuelle et morale de notre classe ouvrière ne peut être généralisée qu'à la condition d'établir partout et pour tous les métiers, des écoles analogues, complétées par un enseignement pratique, pour arriver graduellement à la suppression des apprentissages proprement dits dans les ateliers, fabriques et usines de toute nature.

Une pareille thèse paraîtra hardie. Voici comment nous essaierons de la justifier, en nous appuyant autant sur le témoignage d'un homme pratique, dont l'œuvre curieuse et originale⁴ vient d'éveiller la plus vive attention dans le monde préoccupé des questions sociales, que sur nos propres observations résultant d'un examen attentif du problème.

§ 2. — *Suppression graduelle de l'apprentissage dans les ateliers.*

Pour doter la Belgique de chemins de fer, pour créer ces admirables voies de communication qui ont fécondé dans une mesure immense la puissance productive partout où elles ont été établies, facilité les relations et les rapports et augmenté dans

⁴ *Question sociale. — Le sublime, ou le travailleur comme il en est en 1870 et ce qu'il peut être*, par D. P.; Paris, librairie internationale, 1870. — Les terribles événements de guerre qui ont signalé la seconde moitié de l'année 1870 et les premiers mois de l'année suivante, ont naturellement détourné l'attention de cette œuvre intéressante à plus d'un titre, et dont l'examen consciencieux sera certainement repris dans les temps de calme et de paisible discussion.

une proportion considérable la richesse publique; pour mener à bonne fin cette œuvre de premier ordre, tout a été mis à contribution : capitaux, sciences, expériences, intelligences, puissances, moyens de toutes sortes; avec le temps et du travail, on a surmonté toutes les difficultés et accompli ce prodige que tout le monde peut contempler et dont tout le monde jouit dans toutes les classes de la société, depuis la plus élevée jusqu'à la plus humble.

Il y a trente ans, un pareil résultat aurait paru tout simplement merveilleux; aujourd'hui, c'est à peine si l'on s'en occupe.

Faire des hommes est, au point de vue moral et social, un grand travail doublé d'une grande mission, d'un noble but, difficile à atteindre, sans doute, mais en somme aussi possible à réaliser que l'œuvre gigantesque dont nous venons de parler.

Pour arriver à ce désirable résultat, que faut-il? Apporter la même persévérance, les mêmes ressources, la même opiniâtreté que l'on a apportées, par exemple, dans le travail matériel de l'érection des chemins de fer.

Constituer une éducation qui développe l'âme d'abord, l'intelligence ensuite; faire entrer dans les mœurs des classes ouvrières, imprimer dans le cœur des jeunes générations qui peuplent les fabriques, les ateliers de la grande et de la petite industrie, les sentiments qui élèvent, le respect des grandes et belles choses; développer la dignité qui grandit, qui monte, qui réconcilie l'homme avec lui-même dans les désastres, en faire non-seulement d'honnêtes gens dans l'acception la plus complète, mais encore des cœurs qui croient à la vertu, qui la pratiquent, l'honorent, la glorifient et l'admirent : voilà certes une entreprise digne de provoquer les efforts de tous.

Tout en cherchant, par des institutions utiles, à entraver, à détourner, à guérir si possible le mal qui ronge la grande fraction adulte des classes ouvrières actuelles, il faut bien cependant faire la part du feu. Mais pour la génération qui s'élève, pour les jeunes apprentis, on ne doit, on ne peut pas plus longtemps laisser se creuser ces ornières que le vice et les mauvaises habitudes, bien plus encore que le défaut d'instruction, ont tracées dans le cœur des aînés.

La première condition pour préserver la jeunesse, c'est de l'instruire, et plus la somme d'instruction sera grande, plus la solution sera facile. L'intelligence de l'homme est un rouleau indéfini qui se développe par l'instruction ; il s'agit seulement de ne jamais perdre de vue que celle-ci est le moyen et non le but.

Il y a certes beaucoup d'exemples d'enfants instruits qui tournent mal ; il ne faut pas en accuser l'instruction, mais bien l'état déplorable des mœurs de nos travailleurs, le milieu dans lequel vivent les jeunes ouvriers et trop souvent l'ambition des parents, qui ne savent pas se contenter pour leur fils d'une position modeste et le lancent dans des voies où il est fréquemment déclassé. De là au découragement et à l'inconduite, il n'y a qu'un pas, lorsque même d'autres causes ne contribuent point à détourner l'apprenti de ses devoirs.

Voyons comment on fait actuellement les apprentis.

S'il s'agit d'une localité qui ne renferme que quelques grandes industries dominantes, le fils, parfois la fille entrent à la fabrique, à l'usine où sont occupés les parents, et ils y continuent les traditions de ceux-ci. Il n'en résulte pas une grande différence dans la somme du bien ou du mal.

Lorsqu'au contraire, il s'agit de grands centres à industries variées, il est rare que le fils embrasse le métier du père, à moins de circonstances particulières ou lorsqu'il y a plusieurs enfants. Les parents se figurent toujours que les autres professions sont plus avantageuses que la leur.

Le père s'abouche avec un ami, un parent, un voisin, et l'enfant est envoyé en apprentissage, d'ordinaire à onze ou douze ans, après sa première communion. Comme les contrats d'apprentissage sont tombés à peu près partout en désuétude, s'il s'agit de la petite industrie, l'enfant est employé plutôt comme domestique du ménage de l'artisan que comme apprenti ; dans la grande industrie, là où on n'occupe pas un certain nombre d'enfants, il y a cette différence qu'il sert de domestique aux compagnons ; mais quant à son métier, on ne le lui apprend guère. Au bout de deux ou trois mois, quelquefois avant, le père retire l'enfant pour le

placer dans un autre atelier et fréquemment pour lui faire apprendre une autre profession. Il faut toute une série d'expériences pour le convaincre de cette vérité que « pierre qui roule n'amasse pas de mousse. » L'apprenti arrive ainsi à l'âge de quinze à seize ans, sans connaître les éléments d'aucun métier et sans avoir pu se fixer d'une manière définitive.

Supposons maintenant qu'il réussisse à se maintenir dans son premier métier, et voyons ce qui se passe.

On sait que c'est à l'âge de la puberté que l'intelligence s'assimile le plus facilement les bonnes ou les mauvaises choses; les vices contractés à cet âge sont le plus enracinés. Ainsi une mauvaise éducation jusqu'à douze ans peut encore se redresser facilement, mais on peut difficilement extirper celle reçue de douze à dix-sept ans.

L'apprentissage ne fait donc pas seulement l'ouvrier, mais encore l'homme.

Admettons que le fils de l'ouvrier soit placé dans un atelier où il y a peu ou point d'apprentis. Dans les rares moments que lui laissent libres les courses, on lui montre les premiers éléments; on lui confie une petite pièce à faire. L'enfant sait très-bien qu'il ne peut la faire comme l'ouvrier; il travaille machinalement, il lui manque l'émulation, ce puissant levier de l'apprentissage. Que l'on prenne dix jeunes gens, qu'on leur donne à chacun la même pièce à travailler, et l'on verra la différence dans l'activité et dans le désir de faire mieux que son voisin. L'apprentissage sans émulation est un apprentissage qui se traîne.

Nous supposons que l'atelier soit momentanément bien composé. Mais que les travaux augmentent, le patron prend du monde et ne se montre pas trop difficile sur le choix; un viveur, un ouvrier grossier ou vicieux vient, d'autres le suivent bientôt, et voilà l'apprenti livré aux plus déplorables exemples. C'est l'histoire de tous les ateliers de la petite et de la moyenne industrie; c'est la source la plus ordinaire de la perte de l'enfant au point de vue moral.

Eh bien, nous croyons que l'apprentissage à l'école professionnelle changerait tout cela, détruirait le mal dans sa racine.

Voyons ce qui se passe dans l'enseignement. Admettons un instant que demain toutes les écoles normales disparaissent, et que, comme autrefois, les élèves instituteurs soient obligés de se former sur les bancs de l'école primaire. Quel corps d'instituteurs aurions-nous ?

Que deviendraient, dans cette hypothèse, l'unité de méthodes, les garanties de moralité et de savoir, les règles, le frein salutaire d'une direction spéciale et homogène, l'esprit d'émulation, de dignité et tant d'autres choses utiles que l'on a mis des années à conquérir ? Ce serait rétrograder vers le cahos d'autrefois, rétablir le règne de ces pauvres pédagogues presque aussi ignorants que les enfants qu'ils étaient chargés d'instruire.

L'apprentissage libre dans les ateliers a plus de rapports qu'on ne serait tenté de le croire avec cette situation, qui est pourtant celle de la presque totalité des apprentis d'aujourd'hui.

Avec l'apprentissage actuel dans les ateliers et fabriques, on forme des ouvriers.

Avec l'apprentissage dans l'école professionnelle, on formerait non-seulement des ouvriers, mais encore des hommes, et des hommes d'ordre, instruits, vertueux, soustraits aux mille tentations et aux mauvais exemples qui entourent aujourd'hui leur première jeunesse, c'est-à-dire l'âge où les impressions, bonnes ou mauvaises, sont le plus durables.

L'école qui nous servirait de type serait celle tenant le milieu entre les ateliers d'apprentissage et les écoles industrielles actuelles. On y occuperait les élèves dix heures par jour : 7 heures seraient consacrées au travail manuel, 3 heures à l'instruction : grammaire, écriture, calcul, dessin, devoirs moraux, pour la 1^{re} année d'études ; mathématiques élémentaires, géométrie, dessin ou modelage, économie politique, industrielle ou agricole, devoirs professionnels, etc., pour les autres années d'études.

Le nombre d'années d'études varierait naturellement selon les professions : il serait généralement de deux à trois ans, de quatre même pour les métiers les plus difficiles.

Ainsi, pour l'industrie du fer, qui comprendrait les ajusteurs, monteurs, forgerons, chaudronniers, serruriers, l'apprentissage serait de trois années; pour la bijouterie, l'orfèvrerie et la fabrication des instruments de musique, par exemple, il faudrait, en raison des difficultés plus grandes de la profession, quatre années.

Voyons maintenant quelles pourraient être les conditions d'admission.

Les écoles professionnelles ou d'apprentissage seraient gratuites pour tous les enfants d'ouvriers ou d'employés à petit traitement; les autres payeraient un droit d'admission et d'écolage à déterminer.

Les frais en seraient faits, comme dans les ateliers d'apprentissage des Flandres, en partie par les industriels qui les exploitent, sous la surveillance d'une commission administrative composée principalement d'anciens chefs d'industrie; pour une autre partie par les sociétés particulières ou les personnes bien-faisantes, enfin par la commune, la province et l'État qui interviendraient sous formes de subsides, avec droit de surveillance lorsque ce subside atteindrait une certaine proportion.

Tout jeune belge, de douze à quinze ans au plus, pourrait y être admis après un examen sommaire.

Une commission composée d'un représentant de l'autorité communale, deux instituteurs et deux chefs d'industrie, serait chargée, le 1^{er} septembre ou à l'époque des vacances d'écoles de chaque année, d'examiner les candidats, de les classer par rang de mérite et de déclarer leur admission. La rentrée se ferait au commencement d'octobre suivant.

Le candidat, autorisé par ses parents ou tuteurs qui indiqueraient le genre de la profession choisie, devrait savoir lire, écrire et connaître les quatre règles de l'arithmétique. Ceux qui voudraient être interrogés sur leurs connaissances en dehors du programme, pourraient le faire savoir dans leur demande d'admission; il en serait tenu compte pour le classement.

Ce programme, fort simple, peut être très aisément rempli par un jeune garçon de douze ans.

Les écoles d'apprentissage s'élevaient successivement par groupes de professions, là où le besoin s'en ferait sentir. Il y en aurait au moins une par commune, qui comprendrait les métiers dominants et susceptibles d'être appris dans des établissements de ce genre⁴.

⁴ Il n'est pas jusqu'en Russie où l'on n'ait senti la nécessité de créer des établissements spéciaux pour les jeunes ouvriers. Ainsi depuis quelques années, on s'occupe notamment à Saint-Petersbourg, de la classe des jeunes apprentis. On cherche à les moraliser et à les soustraire aux mauvais exemples qu'ils n'ont que trop fréquemment sous les yeux dans la maison de leurs patrons. En 1863, le conseil municipal de Saint-Petersbourg, comprenant combien il était nécessaire que la classe des petits artisans fut instruite, vota une somme annuelle de 25,000 roubles. Mais on ne put tomber d'accord sur le meilleur emploi à donner à cet argent. Au début, on était d'avis de prendre un certain nombre d'enfants et de les placer en apprentissage chez des gens de confiance, qui auraient reçu, pour les instruire dans leur métier et les garder en pension, une indemnité de 120 roubles par an; mais on s'aperçut bientôt que ces précautions mêmes ne les garantissaient pas de certaines influences démoralisatrices. Les années se passèrent ainsi, sans que le mal fût attaqué dans sa racine. Enfin le grand-duc héritier, qui a l'esprit très pratique, parait-il, imagina de combiner la fondation du conseil municipal avec un établissement dont lui-même était le protecteur, l'asile des enfants pauvres. Le conseil verserait ses 25,000 roubles de contribution annuelle, et le grand-duc donnerait le reste, moyennant quoi, au bout de deux ans, il serait possible de bâtir et installer une vaste école industrielle, qui doit coûter 250,000 roubles. A partir de ce moment, le grand-duc ajouterait aux 25,000 roubles fournis par la caisse municipale ce qu'il faudrait pour constituer au nouvel établissement un budget de 40,000 roubles.

L'école doit être divisée en quatre sections : 1° une école préparatoire pour 30 à 40 pensionnaires; 2° l'école proprement dite, calculée pour 250 à 300 élèves; 3° une division pour les étudiants venus du dehors, payants ou gratuits, selon les circonstances; 4° une école du dimanche pour les apprentis dont les maîtres ne peuvent se passer pendant la semaine. Le grand-duc se réserve la surveillance de l'établissement, ainsi que le contrôle du conseil d'administration; il se préoccupe vivement du choix des professeurs, et il compte en faire venir de l'étranger. Le caractère énergique du fondateur assure d'avance le succès de l'entreprise. Ce qui manque à la Russie, c'est une bourgeoisie; en modifiant les projets du conseil municipal, et en les dirigeant dans la voie indiquée, le grand-duc

Les objections à une pareille création seront nombreuses sans doute. Nous essaierons de rencontrer les principales.

La première difficulté à vaincre, c'est de trouver les ressources pour installer et faire fonctionner ensuite les écoles d'apprentissage. Là où l'initiative privée fera défaut, il faudra bien que l'administration locale procède à l'installation et à l'organisation première, en s'appuyant sur le concours des principaux intéressés¹.

Supposons qu'au début, il y ait à placer 10,000 élèves-apprentis et que l'instruction de ces jeunes gens coûte par tête 100 francs par an². Cela fera un million pour la première année; admettons autant pour les frais d'installation. Dans un pays qui consacre annuellement 40 millions au budget de la guerre, on ne saurait reculer devant une pareille dépense qui assurerait l'avenir de 10,000 jeunes ouvriers et placerait bientôt la Belgique au premier rang des nations les plus avancées de l'Europe.

Une deuxième objection viendra des personnes qui prétendent

aura contribué à élever la classe des artisans qui marche avec l'esprit du siècle et à en faire un ordre digne de respect au milieu des autres ordres de l'État.

Comme complément de cette institution, la Russie vient d'organiser sur une large échelle des conférences populaires destinées aux ouvriers et le ministre de l'instruction publique a ordonné la publication d'un grand nombre de petites brochures, en vue de les répandre parmi toutes les classes de travailleurs de l'empire.

¹ Cela se pratique sans inconvénient à l'école de tissage de Verviers, fréquentée par 80 élèves environ. Les dépenses normales de l'établissement s'élèvent à 3,500 fr. par an. L'État intervient par un subside de 1,500 fr.; les administrations communales de Verviers et Hodimont allouent 300 fr.; le restant est couvert par les minervalias et par voie de répartition entre ceux des industriels adhérents à l'institution qui y envoient leurs ouvriers.

² Nous exagérons ce chiffre à dessein. Dans les ateliers d'apprentissage des Flandres, comme dans plusieurs écoles professionnelles, les frais ne dépassent pas 50 fr. par an et par élève. Vraiment, c'est bien peu de chose si l'on compare ce chiffre à ce qu'il en coûte, dans les écoles de l'État, pour former un avocat, un médecin ou un ingénieur, dont l'éducation, au bas total, peut être fixée à environ 10,000 francs. Lorsque l'on fait tant pour les uns, serait-ce trop exiger que de réclamer si peu de chose pour les autres?

qu'un homme instruit ne cherche pas à travailler manuellement ; que ses connaissances le portent à des aspirations trop élevées ; elles pensent qu'en faisant des découragés et des déclassés, au lieu d'atténuer le danger, on le multipliera, et que d'ailleurs tout le monde ne peut pas devenir contre-maitre ou patron. Non sans doute, mais tout le monde peut devenir bon ouvrier et s'élever sinon nominativement, au moins de fait, sur l'échelle sociale. Nous pensons, au contraire, que l'école professionnelle ne produira aucun de ces résultats fâcheux qu'on paraît craindre, et qu'elle ne peut que développer la raison, le jugement, le savoir de tous les travailleurs.

C'est une profonde erreur de croire qu'un homme instruit ne peut pas être ouvrier. On rencontre dans nos ateliers, dans nos fabriques, dans un grand nombre de professions, des ouvriers instruits, intelligents et capables d'en remontrer aux plus savants pour ce qui concerne les questions de métier ; ils sont aujourd'hui des centaines ; avec les écoles professionnelles, ils seront bientôt des milliers.

Une troisième objection viendra des industriels qui craindront que les produits fabriqués dans les écoles ne viennent leur faire concurrence. L'exemple des congrégations et des prisons leur servira d'argument.

La première réponse à leur donner, c'est que les écoles d'apprentissage n'auront point pour but la grande production, comme les congrégations et les prisons. Les élèves devront apprendre manuellement le métier auquel ils se destinent, et il va de soi que les produits qu'ils fabriqueront n'auront pas une bien grande valeur. A tout prendre, il n'y aurait qu'un déplacement de travail.

Enfin, une dernière objection, la plus sérieuse, la plus fondée, viendra des pères de famille qui, aujourd'hui, tirent profit de leurs enfants dès l'âge de dix à douze ans et qui ne pourraient attendre sans grande souffrance, l'accomplissement régulier de l'apprentissage pour réclamer des enfants leur part d'efforts dans l'allègement des charges du ménage.

Aucune amélioration profonde ne peut être obtenue sans sacrifice. A la vérité, certains pères de familles attendront deux ou

trois ans de plus avant de tirer profit du travail de leurs enfants, mais ce profit sera alors bien plus considérable qu'il ne l'est aujourd'hui. N'oublions pas que si le père a des droits, les enfants en ont également : on ne peut légitimement compromettre toute leur carrière, parce que leurs parents auront manqué de prévoyance ou se seront engagés dans les liens du mariage sans pouvoir en supporter les charges naturelles.

Au surplus, nous croyons qu'il ne faut pas trop s'effrayer de l'éventualité dont nous parlions tout-à-l'heure. Au bout de la première ou de la seconde année d'apprentissage, on pourrait, à l'exemple de ce qui se pratique dans les ateliers d'apprentissage des Flandres, accorder à l'élève un léger salaire, dont le produit aiderait, au moins dans une certaine mesure, à alléger les charges de la famille.

Ce qui fait progresser une industrie, c'est l'intelligence de ses membres; ce qui rend un peuple véritablement grand, c'est l'esprit d'ordre, la vertu, le travail honnête, l'éducation. Or, les écoles professionnelles ou d'apprentissage donneront certainement tout cela à la masse, et si l'élévation du niveau intellectuel et moral des classes ouvrières peut entrer dans le domaine des choses possibles, c'est par ces écoles, pourvues d'une bonne organisation, répandues partout, qu'elle y pénétrera de la façon la plus durable et la plus féconde.

Nous appelons sur cette idée nouvelle l'attention de tous ceux qui se préoccupent du progrès des classes ouvrières et de l'avancement industriel du pays. Il est temps peut-être de quitter les sentiers battus, quant à la question de l'apprentissage. Dans l'état de choses actuel, son insuffisance, ses inconvénients frappent tous les regards. Si nous voulons avoir de meilleurs ouvriers, si nous voulons sérieusement soustraire les apprentis aux dangers des ateliers, à ce premier contact qui laisse des traces si profondes, créons les universités du travail. Elles nous donneront gloire, profit, moralité et placeront bientôt la Belgique au rang des premières nations industrielles du monde!

CONCLUSIONS.

Nous sommes arrivés pour ainsi dire au bout de notre tâche. Un examen attentif des faits nous a donné la conviction que, si pratiquement il y avait peu d'espoir de voir améliorer sérieusement la condition morale et intellectuelle de la partie adulte de nos populations ouvrières, il n'en est pas de même de l'enfance et de l'adolescence, vers lesquelles doivent surtout se diriger toutes les sympathies, tous les efforts. C'est vers l'avenir que les regards doivent être tendus; c'est la jeunesse qu'il faut sauver et préserver dans le champ du travail.

Sans répudier complètement l'action des pouvoirs publics dans l'œuvre qu'il s'agit d'accomplir, nous ne voulons cependant recourir à l'intervention de l'Etat que dans les cas fort rares où l'initiative privée serait tout à fait impuissante pour imprimer un élan vigoureux aux réformes à réaliser, pour élever pratiquement la condition morale et intellectuelle des populations ouvrières du pays ⁴.

⁴ • Les intérêts de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, ainsi que le bien-être individuel, dit M. L. Lebon (*La paix sociale*, p. 118) exigent que l'initiative privée use abondamment, en faveur de l'instruction du peuple, des milles moyens dont elle dispose, tant pour créer des institutions propres que pour seconder les efforts louables et légitimes de l'Etat, et réciproquement. — Si l'initiative privée en Belgique agissait avec l'intelligence et le dévouement qui caractérisent l'esprit public en Angleterre, en Ecosse et en Amérique, notre enseignement primaire ne laisserait bientôt plus rien à désirer, et nous fournirions au monde cet exemple fécond et parfaitement réalisable d'un peuple libre dont l'éducation serait complète, bien que l'instruction se bornât à être moralement obligatoire. •

Généraliser les efforts qui se produisent dans le champ de l'initiative privée, leur donner des centres d'action et une impulsion commune, telle doit être la première étape à franchir. La constitution d'une société centrale pour l'amélioration de la condition des classes ouvrières, avec des comités actifs dans tous les centres du pays, et qui réunirait les hommes dévoués de toutes les opinions, aurait bien certainement les conséquences les plus heureuses pour imprimer une direction salutaire à ces efforts, pour solliciter l'attention publique et réaliser les réformes qu'il s'agirait d'accomplir successivement pour se rapprocher de plus en plus du but.

Mais tous les efforts d'une telle association demeureraient stériles sans le concours des principaux intéressés eux-mêmes, sans l'active coopération des ouvriers.

Comment ne pas reconnaître qu'à part certaines natures douées exceptionnellement, il est difficile aujourd'hui pour l'homme des classes ouvrière de puiser les éléments de son élévation dans la seule éducation industrielle des ateliers? La vie industrielle toute seule se passe trop près de la matière. Elle y épuise l'esprit tout entier dans des opérations, dans des recherches où l'agencement des objets matériels est la préoccupation habituelle et presque exclusive de la pensée.

Pour amener au milieu de ce monde laborieux d'autres facultés et d'autres soins, il nous faut une autre éducation aussi. Cette éducation, c'est l'éducation de l'intelligence. Élever les esprits, les soutenir, les grandir petit à petit au moyen d'institutions appropriées, tel doit être le but constant de toutes les préoccupations dans le domaine de l'amélioration du sort des classes ouvrières. Recommander sans relâche et presser la diffusion des connaissances indispensables qui complètent les hommes, s'appliquer à en faire comprendre l'utilité, la nécessité, le caractère, répandre les écoles des premiers degrés d'abord, les écoles professionnelles, les cours spéciaux ensuite; surtout, et rappelons-le encore une fois ici, multiplier, relever, fortifier les instituteurs par la rémunération, par l'éducation au sein de bonnes

écoles normales, par le choix, par le respect, par l'indépendance; veiller avec un soin tout particulier à l'éducation et à l'instruction des filles, en ne perdant pas un seul instant de vue leur influence considérable sur le bien-être futur et la moralité du ménage; encourager, distinguer les jeunes élèves et notamment les jeunes ouvriers qui auront fait preuve de plus de bonne volonté pour s'instruire, tels sont, tels devraient être les premiers éléments d'une réforme féconde.

Ces bases posées, les aspérités de la route disparaîtront insensiblement. Le jeune ouvrier voudra aider au mouvement qui se produira en faveur de son élévation, en fondant des institutions qui, à l'exemple des *mechanic's instituts* de l'Angleterre, de l'association des ouvriers de Berlin, de celle de Copenhague, etc., tout en développant son intelligence, en l'instruisant, l'éloigneront des lieux où il s'égaré aujourd'hui, où il se perdra demain. Ennoblissons ses plaisirs : au lieu du casino, du cabaret chantant où il pervertit son âme et son esprit, donnons-lui le théâtre épuré, mais le théâtre des bons enseignements et des utiles leçons. Du jour où le théâtre prendra sa place parmi les ressources de l'instruction publique des classes ouvrières, un pas décisif sera fait dans la voie de leur élévation intellectuelle. Il faut que l'ouvrier puisse passer là, avec plaisir et presque sans dépense, loin des désordres et des dommages de l'intempérance et en famille, les soirées de repos du dimanche et du lundi. Rien n'importe plus pour la véritable moralisation des classes ouvrières, comme de maintenir partout cette réunion de famille, au dehors comme au foyer, pour les consommations comme pour les plaisirs, pour l'instruction comme pour le travail.

A côté des efforts des ouvriers pour s'élever, doivent se placer ceux des industriels, des chefs d'exploitation eux-mêmes.

Il importe plus que jamais ¹ qu'ils se mêlent aux classes labo-

¹ Nous l'avons dit ailleurs, et nous ne saurions trop le répéter. V. *La question ouvrière en Belgique; causes de nos crises ouvrières; remèdes possibles*; Bruxelles, 1871. — Ce livre, dont la publication était destinée

rieuses. C'est là peut-être le plus grand secours pour arriver à une solution heureuse du problème. Ils leur doivent non-seulement le bon exemple, mais encore l'assistance intellectuelle, car l'assistance, dans ce sens, c'est le rapprochement, c'est l'entretien de tous les jours, c'est le rayonnement continu des intelligences exercées et instruites. Que d'idées utiles peuvent se propager, que de connaissances se répandre par cet incessant commerce ! Il importe qu'à l'instar de ce qui se fait dans un cercle encore réduit, mais déjà fécond, à Liège, à Verviers, à Gand, à Bruxelles, les chefs d'industrie le pratiquent, le recherchent, non au hasard, mais de propos délibéré, avec méthode, avec persévérance surtout : leur intérêt les y convie, leur devoir les y appelle ; leur dévouement, leur générosité les y portent. Un vif plaisir, des relations plus amicales seront leur première récompense ; les rapports s'adouciront, s'amélioreront ; il y a là certainement la certitude d'une heureuse réciprocité des devoirs.

Supposons un instant que la généralité des industriels s'unissent par groupes pour favoriser des établissements d'éducation pour leurs ouvriers, pour créer des cours publics, des bibliothèques populaires, des institutions moralisatrices et de prévoyance, auxquelles ils se mêleraient librement. N'y aurait-il pas là l'espoir fondé, certain, d'une transformation réelle et prochaine ? Ce seront les préliminaires des écoles d'apprentissage, dont nous appelons la création de tous nos vœux et que nous considérons comme le seul remède véritablement efficace à une situation dont on mesure difficilement les nombreux périls.

C'est par cet ensemble de moyens employés tour à tour et tout à la fois, que nous ferons véritablement l'éducation de nos popu-

à se faire après celui-ci, renferme un grand nombre d'idées qui figurent dans les considérations générales et les conclusions du présent mémoire. Convaincu de leur utilité pratique, nous avons cru néanmoins devoir les maintenir dans la forme qui a été soumise au jugement des commissaires de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

(Note ajoutée pendant l'impression).

lations ouvrières, que nous les élèverons sur l'échelle intellectuelle et morale, non pour les porter tout d'un coup à la hauteur des classes bourgeoises, ce qui serait une ambition vaine et irréalisable pour les masses, mais pour les rapprocher chaque jour davantage de cet idéal, but essentiel et d'une réalisation facile, pratique, à la seule condition d'y voir mettre un peu de bonne volonté de la part des chefs d'industrie et des ouvriers eux-mêmes.

C'est par là qu'on pourrait le mieux faire disparaître ce ferment hostile qui se lève et qui menace tout l'ordre social; par là, que nous n'aurons plus à craindre de voir les multitudes entraînées à ne reconnaître pour travail que le travail manuel, faute d'avoir été mises à même de mesurer, en les pratiquant, ceux de l'intelligence; par là enfin, que nous les aurons dotées pour elles-mêmes de la force de l'empire sur soi, de l'expérience et de cette foi en l'accord du juste et de l'utile qui soutient, qui guide et qui éclaire dans les rudes combats de l'existence laborieuse.

L'éducation de l'intelligence et l'éducation morale se tiennent étroitement; partout la preuve éclate qu'élever l'ouvrier par l'un des côtés, c'est en même temps l'élever par l'autre. Instruisez l'ouvrier et, du même coup, il deviendra plus raisonnable, plus vertueux, plus accessible aux idées justes, aux conseils salutaires⁴. Si l'on prend souci de l'intelligence du travailleur, voilà que la moralité, l'honnêteté, la tolérance, la fermeté, la dignité, voilà enfin que répond tout ce qui constitue la véritable élévation chez l'homme policé. Et, en effet, qu'y a-t-il au fond de l'ignorance, de l'inconduite, du désordre, sinon l'imprévoyance? Qu'est-ce que le défaut d'économie et de calcul, le chômage volontaire, la grève, sinon l'incapacité encore? Pour faire des ouvriers moraux, honnêtes, rangés, observateurs de tous les devoirs, ne cherchons donc pas d'autres moyens que ceux que nous venons d'indiquer : ils suffisent. Il s'agit seulement de les

⁴ Un des meilleurs esprits de notre époque, M. de Laboulaye, disait naguère, avec autorité : « A des gens qui raisonnent, on peut tout faire accepter, même la misère; mais il n'y a rien de plus entêté, de plus sourd que l'ignorance. »

poursuivre d'une double ardeur, pour le double profit de l'individu et de la société.

Et toutefois, comme l'a dit avec une grande vérité, un ami sincère de l'élévation de l'ouvrier, M. Victor Modeste, dans l'un de ses plus remarquables écrits, « gardons-nous d'oublier que la route qui peut conduire au but est longue; que nombre de journées de marche et de fatigue nous séparent du terme désiré du voyage.... Assurément, ajoute-t-il, il est des races de sentiments et d'idées comme des races d'animaux et de plantes. Il en est qui naissent, il en est qui s'ancantissent. Assurément, la ronce et l'ivraie sont vouées à disparaître, à céder la place au bon grain de froment éclos un jour on ne sait de quelle plante inconnue. Mais Dieu nous accorde de nous souvenir toujours que ce sera là le prix d'un grand travail. Veillons, dormons avec cette pensée que le maître du champ aura longtemps et presque tous les jours besoin de notre aide, que longtemps nous devons aux multitudes l'assistance intellectuelle et les remèdes moraux des crises, et non-seulement de ces crises exceptionnelles que les circonstances font surgir pour toute une société, d'intervalle à intervalle, mais de celles-là mêmes, de celles-là surtout qui, dans le flot obscur des existences individuelles, élèvent à tout moment l'obstacle et la tempête. »

C'est précisément ces crises que les chefs d'industrie ont à combattre par une préoccupation sans relâche de l'élévation de leurs auxiliaires. Que ne peuvent-ils employer tous ces procédés ingénieux qui ont immortalisé le nom de Franklin, que ne peuvent-ils suivre les conseils salutaires de Channing pour la réforme des caractères, en donnant à leurs ouvriers cette science de la vie sociale qui seule peut faire véritablement des hommes soucieux de tous leurs devoirs !

Notre société moderne du travail est une terre accidentée, sillonnée par mille chemins battus en tous sens par une fourmilière d'hommes qui y cherchent leur voie, s'y heurtent et se combattent sous toutes les formes. Il faut leur apprendre, il faut surtout apprendre aux ouvriers à se guider au milieu de tout cela; à se garder des précipices et plus encore de ces pierres impercep-

tibles contre lesquelles leur pied mal assuré trébuche à chaque instant dans la vie; il faut leur apprendre par l'instruction, à trouver les voies les meilleures, à choisir les raisonnables et à y persévérer; il faut leur apprendre enfin ce que c'est qu'une société dans laquelle on ne vit, on n'arrive, on ne grandit que par le travail et l'intelligence!

Mais, nous le répétons, il faudra faire largement la part du feu quant à la partie adulte de nos populations ouvrières et s'attacher surtout à réformer la jeunesse, à lui inculquer les principes qui sauvent, à la pénétrer de l'importance de ses devoirs, à la préserver, par l'instruction, des embûches qui entoureront fatalement son champ de labeur. Comme première étape, et en attendant la généralisation de l'instruction jusque dans les dernières couches, on pourrait utilement et sans grands sacrifices, combiner l'enseignement scolaire avec l'apprentissage, au moins dans les centres manufacturiers, pour arriver enfin, successivement et par degrés, à l'instruction professionnelle de la grande majorité des ouvriers dans des établissements spéciaux qui leur donneraient la pratique première et la théorie du métier qu'ils embrasseront.

L'école primaire telle qu'elle est constituée aujourd'hui, il faut bien le reconnaître, est insuffisante. Elle ne tient pas assez longtemps ses élèves, et beaucoup d'enfants, une fois engagés dans leur vie de travail, laissent tomber le long du rude sentier où ils marchent, les connaissances premières qu'on leur avait données. On a fait beaucoup en Belgique pour les écoles du premier âge, on n'a presque rien fait pour conserver et accroître les résultats qu'elles produisent. Il importe que l'industriel, le chef d'exploitation mette à côté de l'atelier quelque chose qui fera de l'ouvrier ordinaire ou médiocre, un ouvrier habile; de l'ouvrier ignorant, un ouvrier instruit, honnête, pratiquant tous ses devoirs; de l'ouvrier-machine, un homme, un citoyen, son égal enfin devant le droit et la justice. A ce prix seulement s'accomplira la réconciliation sincère du capital et du travail et s'édifiera le véritable édifice de l'élévation de l'ouvrier au double point de vue moral et intellectuel.

La route que nous avons indiquée est longue, semée d'obstacles et de défaillances, nous en convenons. Mais le mal est trop grand, trop profond pour qu'on puisse espérer jamais improviser des remèdes qui agiront instantanément. Ce sera l'œuvre persévérante de plusieurs générations ; mais chaque pas dans cette voie féconde nous rapprochera du but et diminuera la somme des misères morales et intellectuelles qui affligent aujourd'hui si tristement le monde du travail, au grand détriment du bien-être et de la sécurité de tous, au détriment surtout de la moralité, de l'avancement des classes ouvrières et de la prospérité matérielle du pays, à laquelle, proclamons-le bien haut, cet avancement est désormais irrévocablement lié.



SOMMAIRE DES MATIÈRES.

Introduction	182
Considérations générales	190

1^{re} PARTIE.

I. L'ouvrier des mines	205
II. L'ouvrier des fabriques et manufactures.	226
III. L'ouvrier de la moyenne et de la petite industrie.	240
IV. L'ouvrier des campagnes.	248
V. Ensemble de la situation intellectuelle et morale des classes ouvrières en Belgique	252

2^e PARTIE.

I. La loi. — L'instruction obligatoire. — La réglementation du travail	261
II. L'initiative privée. — Les patrons. — Les ouvriers. — La bienfai- sance et les institutions privées.	274
III. Les écoles. — Réforme du système d'instruction populaire. — Combinaison de l'enseignement scolaire avec l'apprentissage	295
IV. L'enseignement professionnel. — Suppression graduelle de l'ap- prentissage dans les ateliers	304
Conclusions	323

NOUVEAU SUPPLÉMENT

A LA

BIBLIOGRAPHIE MONTTOISE¹.

Voici quelques omissions de la *Bibliographie montoise*, que de nouvelles communications ou de récentes acquisitions pour ma bibliothèque particulière, m'ont fait découvrir.

1. Institution et fondation de l'ordre de la tres sainte et indivde Trinité et redemption des Captifs. Avec les amples Priuileges et Indulgences octroyées à la confrairie dudict Ordre par plusieurs saints Peres Papes de Rome, et confirmées par nostre S. pere Sixte cinquiesme de ce nom. A Mons, chez Charles Michel, 1595. In-8°, 128 pp., fig. sur bois au titre.

J'ai acquis cet exemplaire à la vente de la bibliothèque de feu M. C.-P. Serrure.

Au verso du titre est la dédicace au général de l'ordre, signée par F. Jacques Bourgeois, provincial.

A la page 81, on trouve : *Les miseres et tribulations que les chrestiens tributaires et esclaves tenues par les Turcs souffrent, et sont contraincts endurer. Composées par Berthélemy Georges, pelerin de Hierusalem, et depuis mise en François, lequel par accidentz a esté prins, lié et vendu maintesfois par lesdits Turcs, et a seruy treize ans en Turquie.*

¹ Voy. les *Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, 3^e série, t. III, p. 383; t. IV, p. 499; t. V, p. 343.

2. Statvts et ordonnances svr la condvite de la Navigation en ce Pays de Haynau , d'entre les villes de Mons et Condé, entretenement des riuieres , et reglement des ventailles, et tenuës d'eaux y seruantes. A Mons, De l'Imprimerie de Iean Havart, ruë de Nimy, au Mont de Parnasse. 1645. Petit in-8°, 48 pp.

Ce règlement a été donné par le grand bailli de Hainaut, le 17 mai 1596.

3. L'idée d'un parfait prélat ou traité des six principales vertus qui doivent reluire en la conduite d'un bon supérieur , composé par le seraph. doct. s. Bonaventure, et trad. en franç. par le R. P. Guilebault des FF. Mineurs. Mons, J. Havart, 1649. In-18.

4. Abregé des vertvs héroïqves de sainte Cicercvle vierge et martyre, adressé av lectevr av iovr de son Triomphe et Transport solemnel de son sacré Corps , en la Chapelle des Filles de la Congregation de Nostre Dame en la ville de Mons , l'An 1654. 24 Juin. *Au bas de la dernière page* : A Mons. De l'Imprimerie Ph. de Waudret, fils. 1654. In-12, 8 pp.

5. Motif povr le maintenement des armoiries tymbrées des licentiez es droits et advocats, contre le roy d'armes Boheliers. In-4°, 20 pp. et 3 ff. non chiffrés.

(Bibl. de M. Lairin, curé d'Estinnes-au-Mont.)

Ce factum est daté du 18 septembre 1656 et signé par de la Grange, avocat à la cour souveraine du Hainaut. Il est précédé d'une approbation , donnée à Mons, le 2 novembre 1656, par Théodore Plicette, pasteur de Saint-Nicolas, licencié en théologie, censeur des livres.

6. Lavoir sacré dans lequel on y puisera les eauës salutaires pour esteindre les flammes cuisantes du Purgatoire ; dédié avx associez de la Confrérie des trespassez , érigée dans l'église paroissiale de Sainte Elisabeth, à Mons. A Mons, De l'Imprimerie de la Roche, 1663. Petit in-12, 86 pp., titre, liminaire et approbation 4 ff.

(Bibliothèque de M. Ad. Jacques, à Mons.)

Ce livret est revêtu de l'approbation donnée par Z. Maes, doyen de chrétienté, censeur des livres , le 14 mars 1663. A la page 72, est le sou-

maire des indulgences accordées à la confrérie précitée par Urbain VIII, le 21 septembre 1631.

7. Regles et ordonnances de la confrerie de S. Roch, erigée en l'église collegiale de S. Waudru en la ville de Mons, enrichie de plusieurs indulgences, avec quelques oraisons à N. Dame et à S. Roch contre la Peste. A Mons, de l'imprimerie de la vefve Simeon de la Roche, 1668. In-12, 72 pp.

(Bibl. de M. Lairin.)

Au verso du titre de cet opuscule, se trouve une gravure sur bois représentant saint Roch.

8. Relation des ceremonies observées en la solemnité de la Canonisation de saint François de Sales, Euesque et Prince de Genève, fondateur de l'institut de la Visitation Sainte Marie; avec une exacte description du magnifique appareil, dressé par les religieuses du mesme ordre de la ville de Mons, pour la célébrité de la feste et octave de leur saint père, le xxix. de Januier 1668. In-4°, 30 pp. ou plus.

(Bibliothèque publique de Mons, n° 7088, t. iv, du catalogue; — exemplaire incomplet.)

Les fêtes qui eurent lieu au couvent de la Visitation, à Mons, commencèrent le samedi 28 janvier et se terminèrent le dimanche 5 février 1668.

9. Effets merveilleux de la providence divine à l'égard d'onze Portugais chrétiens qui avoient fait Naufrage aux Indes. A Mons, de l'Imprimerie d'Erneste de La Roche, en la rue des Clercs. MDC. LXXXVIII. In-16, 52 pp.

(Bibl. de M. Dequesne-Masquillier.)

10. Institutio supplicationum generalium quæ vulgò Bancruces vocantur ad limina Apostolorum, et earum translatio ad Ecclesiam monasterii S. Petri Lobbiensis apostolicæ Sedi immediate subjecti. *Au bas* : Montibus, ex typographiâ Laurentii Preud'homme, 1706. In-folio, en placard.

Voy. *Le pèlerinage des croix à l'abbaye de Lobbes*, par M. Hachez, dans les Annales du Cercle archéologique de Mons, t. II, p. 85.

11. Ordo benedicendi habitum confraternitatis sancti Joannis decollati, Misericordiæ nuncupatæ. *Au bas de la p. 12* : Montibus, ex typographiâ J.-B. Varret, in Plateâ Havretanâ propè Forum. 1751. In-12, 12 pp.

L'habillement des confrères de la Miséricorde, à Mons (*les Beubeux*), se compose d'une longue robe de toile, en forme de sac, à laquelle est fixée un voile qui leur couvre la tête et le visage; deux petites ouvertures sont pratiquées à l'endroit des yeux, et une corde leur sert la taille et soutient un chapelet; sur la manche droite de la robe, ils portent l'image de la tête de saint Jean-Baptiste.

12. Copie. A Messeigneurs etc., etc. Remontre très-humblement PIERRE FRANÇOIS DES ENFANT detenu dans les prisons du Chatel de cette Ville... (Supplique, suivie de l'apostille du conseil souverain de Hainaut, en date du 2 août 1760, au sujet d'un arrêt du 30 juin précédent, condamnant le sieur Desenfant à payer une somme de 263, 817 livres à 500 voituriers qu'il avait employés.) In-fol., placard.

13. Litanies des saints desquels aucunes reliques reposent en l'église de l'hôpital Notre Dame à Lessines. *Au bas de la dernière page* : A Mons, chez Pierre J. J. Plon, Imprimeur et Libraire, rue de Nimi. 1761. In 8°, 16 pp.

Mon exemplaire est sur parchemin.

14. Élégie sur la mort de Monsieur Ducarme, ancien chanoine d'Ogni, et en dernier lieu Directeur du collège de Binche. (Sans lieu, sans date et sans nom d'imprimeur.) In-fol., placard.

15. Clément PP. XI. A perpétuelle mémoire. (Bulle, donnée à Rome, le 12 juillet 1718, en faveur de la confrérie établie dans « la chapelle de Saint-Roch, sur les remparts de la ville de Mons, » pour le soulagement des pestiférés.) *Au bas* : A Mons, de l'Imprimerie de Monjot, Libraire, rue de la Clef, n° 19. (1804.)

La confrérie dont il s'agit, sous l'invocation des saints Hyacinthe et Charles-Borromée, avait été transférée dans l'église de Saint-Nicolas-en-Havré, par suite de la dévastation de la chapelle de Saint-Roch sur les remparts, à la demande de J.-J. Roland, recteur de la dite paroisse, et avec l'autorisation du cardinal-légal J.-B. Caprara, en date du 2 novembre 1804.

16. Sainte association d'âmes pieuses, Instituée pour honorer le Sacré Cœur de Jésus. Pièces relatives à cette Association, fidèlement traduites du latin. A Mons, De l'Imprimerie de Monjot, Libr., rue de la Clef, n° 19. In-12, 24 pp.

17. Le jardin d'amour, où est enseignée la Méthode et Adresse pour trouver et entretenir une Maîtresse ; avec Plusieurs Lettres très-commodes pour apprendre aux Amans à écrire à leurs Bien-aimées. A Rouen, Et se trouve à Mons, chez H.-J. Hoyois, Imprimeur-Libraire, rue des Fripiers, n° 24. In-12, 43 pp.

18. 1828. Couplets sur la fête communale de Mons. *Au bas du verso* : Mons, Imprimerie de la V^e Tahon. Un feuillet, in-4°.

En tête sont les armoiries du royaume des Pays-Bas.

19. Le chant du Belge (et autres chansons). In-12, 12 pp. *Au bas de la p. 12* : Mons, Imprimerie de la veuve Tahon.

20. A Monsieur H. Berger, chef de division au Gouvernement provincial du Hainaut. Juin 1833. Sans nom d'imprim. 36 pp., titre 1 feuillet.

Cet écrit est signé : A.-J. Delcourt, ex-commis-adjoint de première classe, chargé de la comptabilité de l'enregistrement au gouvernement provincial du Hainaut.

21. Statuts de la société charbonnière du Bas-Flénu. Mons, Imprimerie de Masquillier et Lamir, Grand'rue, 14. 1841. In-8°, 24 pp.

22. Liberté ! Égalité ! Fraternité ! — Association démocratique de Mons. Déclaration de principes. — Règlement. In-8°, 4 pp. *Au bas de la dernière page* : Mons. — Imp. de Masquillier et Lamir, Grand'Rue, 25.

Le règlement est daté du 25 juin 1848.

23. Publications de l'Association Démocratique de Mons. N° 1. In-8°, 8 pp. *A la fin* : Mons. — Imp. de Masquillier et Lamir.

Ce numéro contient un discours de M. Jules Brenier, président de l'association, et un extrait du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 1848.

24. Idem. N° 2. Liberté ! Égalité ! Fraternité ! Discours prononcé par le citoyen Gérard Peruset, vice-président de l'Associa-

tion, dans la séance du 19 novembre 1848. In-8°, 8 pp. *Au bas de la dernière page* : Mons, Imp. de Masquillier et Lamir.

25. J. M. J. Confrérie de Saint-Joseph, érigée canoniquement le 24 avril 1849 en l'église de Sainte-Elisabeth, à Mons, par Monseigneur l'Evêque de Tournay et approuvée par un rescrit pontifical du 10 juillet 1849, avec application de plusieurs indulgences. In-32, 8 pp.

26. Comment le diable bâtit une cathédrale ; par Paulet. Mons, 1849. In-16.

M. Léon Paulet, pendant son séjour à Mons, de 1849 à 1862, était membre effectif de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, à laquelle il a adressé plusieurs pièces de vers. Il est auteur des *Recherches sur Pierre L'hermite et la croisade* (Tournai, Malo et Levasseur, 1856, in-8°), dont la préface est datée de Mons, le 1^{er} août 1854.

LÉOP. DEVILLERS.

PROGRAMME DES CONCOURS

pour l'année 1871.

PREMIÈRE PARTIE.

LITTÉRATURE.

I. — Éloge de François Fétilis. (En prose ou en vers).

JURISPRUDENCE.

II. — Indiquer les améliorations à apporter à la législation sur la propriété artistique et littéraire.

III. — Indiquer les améliorations à apporter à la législation hypothécaire actuellement en vigueur en Belgique.

BIOGRAPHIE.

IV. — Biographie d'un homme remarquable par ses talents ou par les services qu'il a rendus et appartenant au Hainaut.

BEAUX-ARTS. — ARCHITECTURE.

V. — Étudier l'architecture dans les monuments et les maisons particulières de la ville de Mons, aux deux derniers siècles.

HISTOIRE.

VI. — Écrire l'histoire d'une des anciennes villes du Hainaut, excepté Soignies et Péruwelz ¹.

¹ La Commission chargée de l'examen du Mémoire historique sur la ville de St-Ghislain n'avait pas déposé son rapport à l'époque de la publication du présent programme.

VII. — Une étude sur les institutions politiques de l'ancien Hainaut, et sur les droits et les garanties qu'elles offraient aux différentes classes de la société.

VIII. — Déterminer les limites des anciennes seigneuries dont la juridiction s'étendait sur la partie du Hainaut belge située au couchant de la ville de Mons. Une carte devra être jointe à ce travail.

ENSEIGNEMENT.

IX. — Examen critique de nos lois sur l'enseignement, spécialement sur l'enseignement primaire.

X. — Examiner si, en principe, les écoles spéciales n'offrent pas aujourd'hui à toutes les branches de l'enseignement supérieur plus d'avantages que les Universités.

SCIENCES. — GÉOLOGIE.

XI. — Une étude complète et détaillée des terrains quaternaires du Hainaut, comprenant la description des fossiles que l'on y a trouvés, à l'exclusion de la partie de cette province située sur la rive droite de la Sambre.

XII. — Rechercher les rapports des plantes avec la nature du sol sur lequel elles croissent spontanément.

CHIRURGIE.

XIII. — Recherches cliniques sur la curabilité des affections cancéreuses.

MÉDECINE.

XIV. — Manuel pratique et populaire des premiers soins à donner en cas d'accident ou de maladie. L'auteur s'attachera à combattre des préjugés trop répandus.

XV. — Comparer les avantages et les inconvénients du traitement des malades pauvres dans les hôpitaux de différents systèmes et à domicile.

AGRICULTURE.

XVI. — De la sélection des graines et des résultats avantageux qu'on peut en attendre dans l'agriculture et la culture maraîchère.

EXPLOITATION DES MINES.

XVII. — Rechercher les causes de ce fait que le bassin du Couchant de Mons n'a pas, dans ces trente dernières années, développé autant sa production que les bassins du Centre et de Charleroy, et étudier les moyens d'introduire dans le premier, les grandes industries qui sont florissantes dans les deux autres.

ÉCONOMIE INDUSTRIELLE.

XVIII. — Décrire avec détails, les conséquences funestes de l'ivrognerie pour l'individu qui s'y livre comme pour la société; indiquer les moyens préventifs et répressifs les plus propres à extirper ce vice ou tout au moins à en arrêter l'extension.

DEUXIÈME PARTIE.

QUESTIONS PROPOSÉES :

a. Par le Gouvernement.

XIX. — Une appréciation raisonnée des ouvrages de J.-F. Le Poivre, géomètre montois.

XX. — Discuter à fond la question du traitement en grand du minerai de fer en Belgique au moyen de la houille crue.

b. Par la Députation permanente du Conseil provincial.

XXI. — Indiquer et décrire, d'une manière générale, le gisement, les caractères et les traitements des divers minerais de fer exploités dans la province de Hainaut.

Énumérer les caractères géognostiques qui doivent servir de guide dans la recherche des gîtes de minerais de fer qui peuvent exister dans la province de Hainaut, et discuter leur valeur.

XXII. — Indiquer et décrire les réactifs chimiques les moins coûteux et les manipulations les plus simples pour précipiter tous les corps dissous dans les eaux sortant des fabriques de sucre, de noir animal, des divers produits chimiques et des teintureries, de manière qu'il suffise de filtrer les eaux ainsi traitées, pour les obtenir limpides et ne contenant aucune matière organique ou inorganique en dissolution.

Le prix pour chacun de ces sujets est une médaille d'or.

Les Mémoires devront être remis franco, avant le 31 décembre 1871, chez M. le Président de la Société, rue des Compagnons à Mons.

Les concurrents ne signent pas leurs ouvrages : ils y mettent une devise qu'ils répètent sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse.

Sont exclus du concours, ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit ou qui envoient des mémoires après le terme fixé, ou des œuvres déjà communiquées à d'autres Académies.

La Société devient propriétaire des manuscrits qui lui sont adressés; cependant, les auteurs qui justifient de leur qualité, peuvent en faire prendre des copies à leurs frais.

Ainsi arrêté en séance à Mons, le 4 mai 1871.

LE SECRÉTAIRE,
A. HOUZEAU DE LEHAIE.

CHANGEMENTS

survenus dans la Liste des Membres

ET DES COMPAGNIES CORRESPONDANTES

DE LA SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, DES ARTS & DES LETTRES DU HAINAUT

pendant l'année 1871.

MEMBRES NOUVEAUX NOMMÉS :

A. Effectif.

PARENT, Pharmacien et ancien Professeur, à *Braine-le-Comte*.

B. Correspondant.

DEVERCY, Sculpteur, à *Paris*.

MEMBRES DÉCÉDÉS.

FÉTIS, FRANÇOIS-JOS., Vice-Président honoraire, Membre de l'Académie royale, Directeur du Conservatoire royal de musique, à *Bruzelles*.

LE HARDY DE BEAULIEU, CHARLES, Professeur honoraire à l'Ecole des Mines du Hainaut, à *Mons*.

RAEPSAET, HENRI, Juge de Paix, à *Lokeren*.

COMPAGNIES SAVANTES

AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ A FORMÉ DES RELATIONS D'ÉCHANGE :

Letterkunde Matschappy, de *Leyde*.

Société d'Histoire et d'Archéologie, de *Leuwarden*.

Société des Antiquaires du Nord, à *Copenhague*.

Comité royal de Géologie d'Italie, à *Florence*.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

dans le 7^e volume de la III^e série des

MÉMOIRES ET PUBLICATIONS

DE LA

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainant.



	PAGES.
Procès-verbal de la séance publique du 7 juin 1871. — 57 ^e anniversaire de la fondation de la société	V
Le Travail. Discours d'ouverture par M. Antoine CLESSE, <i>Vice-Président</i>	VII
Rapport sur la situation et les travaux de la Société, pendant l'année 1870-1871, par M. A. HOUZEAU DE LEHAIE, <i>Secrétaire annuel</i>	XXIII
Rapport du Secrétaire général sur les résultats des con- cours de l'année 1870, par M. A. HOUZEAU DE LEHAIE	XXVI
Le Village, poésie, par M. Arthur GRENIER	XXXI
La Littérature et les Arts, dans leurs rapports avec la morale, fragment, par M. P.-E. DE PUYDT	XXXIII
Le Génie, poésie, par M. Hippolyte LAROCHE	XLI
L'âme de l'artiste, par M. Antoine CLESSE	XLIV

Histoire la ville de Saint-Ghislain , par M. l'abbé PETIT.	3
De la nécessité d'élever le niveau moral et intellectuel des ouvriers en Belgique , et des moyens les plus efficaces d'y parvenir ; par M. J. DAUBY . . .	179
Sommaire des matières de ce mémoire	331
Supplément à la Bibliographie montoise , par M. Léop. DEVILLERS	334
Programme des concours pour l'année 1871.	339
Changements survenus dans la liste des membres de la Société et de ses correspondants , pendant l'an- née 1871	343

SOCIÉTÉ
DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES
DU HAINAUT.



Mémoires et Publications.

III^e SÉRIE.

TOME HUITIÈME.

ES

MÉMOIRES
ET
PUBLICATIONS
DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES,
DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT.

—
ANNÉE 1872.



MONS,
IMPRIMERIE DEQUESNE-MASQUILLIER.
M LCCC LXXIII.

AS
M. 752
3/8

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.



TRENTE-HUITIÈME ANNIVERSAIRE.



Séance publique du 30 mai 1872.

La Société se réunit à onze heures, au salon boisé de l'Hôtel-de-Ville.

Au bureau prennent place MM. DE PUYDT, *Président*, A. CLESSE et A. DEVILLEZ, *Vice-Présidents*, et HOUZEAU DE LEHAIE, *Secrétaire-Général*.

Sont présents : MM. JULES DASTOT, DE BETTIGNIES, MAX. DEPREZ, L. DEVILLERS, DE SIMONY, *secrétaire*, DOLEZ, DUMONT, A. GRENIER, LADURON, LAROCHE, MICHOT, MOUTRIEUX, ROUVEZ, VALENTIN VANDER ÉLST, VINCENT et WILLIÈME.

M. le Président ouvre la séance.

M. le Vice-Président A. Devillez lit un discours remarquable sur les doctrines socialistes. Dans ce discours d'une grande lucidité, il met la science économique à la portée de toutes les intelligences et dévoile l'inanité du système socialiste.

Ce discours est fréquemment interrompu par les applaudissements de l'assemblée.

Le Secrétaire donne lecture de son rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1871-1872.

M. Houzau de Lehaie, Secrétaire-général, présente le complément de son rapport lu à la séance anniversaire de l'année dernière, sur les résultats des concours de l'année 1870 et résume ensuite les appréciations auxquelles a donné lieu l'unique mémoire parvenu à la Société en réponse aux questions de concours de 1871.

M. Arthur Grenier est invité à communiquer à l'assemblée trois fables inédites de M. Marcel Grenier, son père, intitulées : *Un partisan du mariage*, — *le Chêne*, — *la Vis*.

La lecture de chacune de ces spirituelles compositions du regretté vice-président est accueillie par des applaudissements unanimes.

M. Moutriex lit deux pièces de vers ayant pour titres, l'une *le Marais* ; l'autre, *la Cherrette blanche ou le feu-follet* (légende bretonne).

M. Laroche donne lecture de strophes dont le sujet est *Les Archéologues*, et ensuite de trois pièces de moindre étendue, conte et fables, intitulées : *Qui dort dine*, — *le Lierre et le Chêne*, — *les Chevaux et les Veaux*.

Ces nouvelles productions poétiques de MM. Moutriex et Laroche sont vivement applaudies.

La séance est levée.

Le Président,

Le Secrétaire,

P.-E. DE PUYDT.

H. DE SIMONY.

DISCOURS D'OUVERTURE.

1872.

CONSIDÉRATIONS

SUR

LES DOCTRINES SOCIALISTES

ET SUR

L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS.

MESSIEURS,

Je viens vous entretenir aujourd'hui d'une question qui s'impose à tous les esprits depuis quelques années, à cause de son extrême importance sociale. Il s'agit de ces doctrines de communauté plus ou moins complète des biens de la terre entre tous les hommes, qui sont vieilles comme le monde, mais que l'on essaie de réhabiliter, et de cette vaste société qui s'étend sur toute l'Europe, qui a la prétention d'envahir l'univers entier et qui s'intitule

L'Association internationale des Travailleurs. Son but est de réunir en un seul faisceau toutes les forces de la classe ouvrière dans tous les pays, sous prétexte d'améliorer son sort en la soustrayant partout à ce que les adeptes nomment la tyrannie du capital.

Cette société se compose d'un petit nombre de chefs dépositaires de la doctrine, remplissant les fonctions d'initiateurs; d'une quantité innombrable de travailleurs désireux d'améliorer leur sort, et d'un nombre considérable d'hommes déclassés, impropres à tout travail utile, sans scrupules sur les moyens de pourvoir aux besoins de leur existence et toujours prêts à bouleverser la société pour trouver dans le chaos qu'ils auraient créé, les ressources qu'ils ne veulent pas demander au travail.

Il est fort difficile, en ce moment, d'exposer avec certitude, les projets réels des chefs de cette association, parce qu'ils sont loin de s'entendre entr'eux et qu'ils représentent presque autant d'opinions différentes qu'ils sont d'individus, sur les moyens d'accroître le bien-être des travailleurs; mais à la lecture de leurs publications, on reconnaît qu'ils sont les débris ou les disciples plus ou moins orthodoxes des diverses sectes socialistes qui ont tour à tour occupé l'attention publique après 1830.

Les moins avancés, c'est-à-dire ceux qui ne se proposent pas une réorganisation complète de la société actuelle, se contentent de provoquer et de diriger des grèves pour faire hausser le salaire des ouvriers et diminuer le nombre des heures de travail, ne reculant pas, à l'occasion, devant l'emploi de la violence pour rendre ces grèves aussi générales que possible. Les plus avancés, ou en d'autres termes, les plus ignorants des conséquences inévitables de l'application de leurs principes, vont jusqu'au communisme pur et prétendent que tous les biens de la terre, toutes les richesses acquises, doivent se partager également entre tous les hommes, qu'ils y ont des droits égaux et qu'il faut maintenir législativement et d'une manière permanente ce nivellement général de toutes les conditions.

Entre ces opinions extrêmes, on trouve toutes les variétés de

doctrines socialistes qui ont été, chacune à leur tour, prônées depuis Platon jusqu'à nos jours.

Quelques-uns de ces systèmes d'organisation sociale ont été essayés et ils n'ont conduit leurs partisans qu'à la ruine; tous portent des atteintes plus ou moins profondes au droit de propriété avec la naïve conviction que la nature intime de l'homme se modifiera au gré des nouveaux bienfaiteurs de l'humanité, et que par la vertu toute puissante des lois, l'intérêt privé qui a produit toutes les merveilles de l'industrie contemporaine, sera remplacé par une passion nouvelle, indispensable au succès de la nouvelle organisation, celle de l'intérêt public à laquelle toutes les autres céderaient la place.

Examinons d'abord ce que c'est que ce droit de propriété qui est le cauchemar du socialisme et dont on fait bon marché dans l'Association internationale, tout en dissimulant, dans la mesure du possible, les coups qu'on lui porte; puis nous étudierons les conséquences que produirait inévitablement l'application des doctrines favorites de cette puissante coalition des ennemis de l'ordre social actuel.

Dans l'antiquité, l'origine habituelle de la propriété, était la violence et la rapine; de vastes associations d'individus énergiques s'emparaient par la force, des populations voisines qui ne pouvaient leur résister, s'approprièrent hommes et biens, et faisaient travailler les premiers à leur profit, en se réservant l'agréable avantage de consommer la majeure partie des fruits de ce travail, pour ne cultiver eux-mêmes que les arts de la guerre à l'aide desquels ils perpétuaient leur domination.

Les sociétés Grecque et Romaine ont vécu pendant plusieurs siècles de cette coupable façon d'acquérir la propriété, et elles sont tombées le jour où les populations si impitoyablement exploitées, sont devenues assez puissantes pour secouer leur joug. A cette époque, on ne se préoccupait pas de la justification de semblables rapines, les lois ne faisaient qu'en régler l'usage sans chercher à en légitimer l'origine, ce qui eût été impossible.

De nos jours, le droit de propriété a une autre base, c'est la liberté et le travail.

Nous naissons tous avec une disposition qui se développe très-énergiquement à mesure que notre raison se forme, et qui consiste à nous considérer comme libres d'user à notre gré, de nos facultés de corps et d'esprit pour améliorer notre existence sur terre, à la condition de ne point empêcher les autres d'en faire autant; et nous entendons que les produits de notre travail soient notre propriété, que nous puissions en faire l'usage qui nous conviendra et qu'aucune autre personne ne puisse s'en approprier une partie quelconque sans notre consentement. C'est là le sentiment universel, le droit naturel imprescriptible, le fondement inébranlable de la propriété, et l'on constate l'existence de ce sentiment chez l'enfant et chez le sauvage aussi bien que dans l'homme civilisé. Dès que l'intelligence de l'enfant commence à s'éveiller, la notion du tien et du mien apparaît dans son esprit; il défend avec vivacité ce qu'il croit lui appartenir, tandis qu'il ne touche qu'avec hésitation à ce qu'il considère comme la propriété d'autrui. Il en est de même du sauvage le plus éloigné de notre civilisation: il défend son bien avec acharnement, et l'on a vu des peuplades entières s'entretuer pendant de longues années pour la possession de quelques territoires de chasse. Lorsque ces hommes primitifs convoitent la propriété d'un autre, ils ont recours à la ruse pour s'en emparer et, quand ils sont les plus forts, ils emploient la violence.

La véritable origine de la propriété est donc la liberté et la notion de la justice qui en est inséparable. L'homme est maître absolu de penser, d'agir comme il l'entend, à la condition de ne pas violer la liberté d'autrui, et personne n'a le droit de lui enlever, sans son consentement, les choses utiles qu'il a créées pour son usage à l'aide de son intelligence ou de ses bras, ou par ces deux moyens réunis. Ce droit de propriété est évident par lui-même, comme un axiôme de géométrie, et l'on ne peut admettre, sans aberration d'esprit, qu'il puisse être contesté, car l'homme a le droit d'user lui-même des choses qu'il a produites pour entretenir ou pour embellir son existence, au même titre que le droit de respirer; l'un de ces droits lui est aussi nécessaire que l'autre.

Mais, disent nos réformateurs, la terre qui nous fournit sans cesse tout ce qui est nécessaire à l'entretien de notre vie, n'est pas le produit du travail de l'homme; Dieu l'a donnée à tous les hommes et elle ne peut être la propriété exclusive de quelques-uns; tous y ont des droits égaux, comme à l'air, à la chaleur, à la lumière, qui, conjointement avec elle, contribuent à la création de tous les produits qui entretiennent et embellissent notre existence, et personne n'a jamais songé à s'approprier exclusivement aucun de ces derniers éléments de production, quoiqu'ils soient aussi indispensable que la terre elle-même qui, sans eux, se mouvrait dans l'espace comme un cadavre glacé et sans vie.

Certainement, la terre a été donnée à tous les hommes, en ce sens que, tous, nous tenons d'elle tous nos moyens d'existence, que nous soyons, ou non, propriétaires d'une parcelle de sa surface; mais il est impossible qu'elle soit, comme le veulent les réformateurs modernes, une propriété indivise entre tous les hommes qui auraient, indéfiniment et de génération en génération, des droits égaux sur chacune des parties de sa surface. Cette affirmation, indépendamment des terribles conséquences qu'entraînerait son adoption et de la profonde injustice qu'elle renferme dans ses flancs, conduirait d'abord à de singulières conséquences.

Si chaque partie de la surface terrestre appartient indifféremment à tous, pourquoi y a-t-il une Europe, une Asie, une Amérique? pourquoi des états différents se considérant comme maîtres chez eux? Le Lapon, mécontent de la stérilité de la part de surface terrestre qui lui est échue en partage, peut émigrer et venir à Paris ou à Bruxelles, réclamer sa part de l'emplacement de l'opéra nouveau, ou du palais de notre roi, ou sa part de propriété dans les terres fertiles qui environnent ces deux capitales; bien plus, les matériaux du palais et de l'opéra n'étant pas non plus le produit du travail de l'homme et n'étant autre chose que de la matière, propriété indivise entre tous les hommes au même titre que la matière employée à la production agricole, il pourra également réclamer sa part de l'un et de l'autre de ces monuments. Si l'on regarde comme impossible de lui donner cette part en nature, on la lui doit en revenu, comme à tous les autres hommes.

Mais laissons là ces conséquences ridicules, mais nécessaires, d'un principe faux, et revenons à des idées plus rationnelles.

La terre avec l'immense puissance de production qu'elle possède aujourd'hui, peut et doit constituer une propriété privée au même titre que tous les autres produits que l'homme fabrique, parce qu'elle n'est comme ceux-ci que le résultat de son travail. Lorsque l'un de nous se procure, par voie d'échange, le blé qui lui est nécessaire pour se nourrir, il ne paye ni la coopération du sol, ni celle de l'air, ni celle de la chaleur, ni celle de la lumière, qui ont été données à tous les hommes à titre gratuit; il ne paye que le travail du producteur de blé et celui de ses prédécesseurs, qui ont mis la terre en état de culture et l'ont transmise ensuite par voie d'échange contre valeur égale ou par héritage. Les considérations suivantes le prouveront.

Les réformateurs modernes affirment qu'en principe tous les hommes ont le droit de puiser les produits nécessaires à leur existence dans le fonds commun qui se compose de l'air, de la lumière, de la chaleur, enfin de toutes les forces naturelles. Ce droit doit en entraîner nécessairement un autre, celui de disposer des produits qu'ils ont créés à l'aide de leur travail et de ce fonds commun dans une partie duquel ce travail s'est incorporé. Cette partie du fonds commun est la matière sous toutes ses formes, terres fertiles, denrées de toute nature, maisons, objets d'art, produits divers de l'industrie, enfin tout ce qui sert aux hommes à entretenir et à embellir leur existence et qui se présente sous une forme tangible.

De ce droit d'usage résulte évidemment le droit de posséder tant que l'usage subsiste et tant que le produit conserve toute l'utilité qu'il a reçue du travail et qui lui donne sa valeur. Il faut donc admettre que l'homme a le droit de posséder d'une manière continue, les choses dont il use continuellement, et auxquelles il a communiqué par son travail cette propriété de pouvoir toujours être utilisées. Si l'on n'admet pas ce principe, il faut refuser à tous les hommes le droit de toucher à rien de ce qui est matière ou à rien de ce qui se trouve à la surface de notre globe, puisque

nul n'en pourrait prendre la moindre parcelle pour son service personnel sans en priver tous les autres ; il resterait bien la liberté d'user de l'air, de la lumière, de la chaleur, etc., dont chacun peut prendre sa part sans diminuer celle d'autrui, mais il serait difficile de vivre de cela seulement.

Il y a un système mixte qui consiste à considérer la propriété foncière comme formée de deux parties ; l'une due au travail et légitimement acquise, l'autre soustraite au capital social universel, la terre, et celle-ci pourrait être revendiquée par la société tout entière.

Ce système ne supporte pas plus la critique que le précédent. La terre par elle-même était sans valeur au moment de l'occupation primitive, et sa valeur actuelle tout entière est due au travail. Ce fait se constate encore de nos jours dans toutes les régions où le sol n'est pas approprié. Les Indiens d'Amérique cédaient de vastes étendues de territoire au prix de quelques centimes par hectare ; les gouvernements de certaines régions vastes et peu habitées cèdent gratuitement des terres douées d'une grande fertilité naturelle, à tous ceux qui veulent s'y établir et croient faire un excellent marché ; souvent même ils accordent des subsides en même temps que la terre, pour arriver à peupler d'immenses solitudes. Il a été possible ainsi d'entretenir dans l'abondance, sous le régime de la propriété, plusieurs millions d'hommes, sur des terres qui auparavant offraient à peine de quoi ne pas mourir de faim, à quelques centaines de familles sauvages. Tout l'accroissement des ressources de ces contrées est le fruit d'une longue suite de travaux et d'efforts d'esprit qui sont aussi du travail, et la valeur primitive du sol n'entre plus que pour un chiffre infiniment petit ou nul dans la somme des valeurs dont se composent aujourd'hui les propriétés territoriales privées. Ces propriétés dues uniquement au travail ne sont pas même très productives d'intérêt, et l'on peut affirmer qu'avec la même somme de travail et de capital, on peut fabriquer, dans l'industrie, des produits d'une valeur supérieure et capable d'enrichir plus rapidement leur propriétaire. Au reste, elles sont susceptibles d'une plus value résultant

d'une population riche et active dans leur voisinage et d'un bon gouvernement qui sait en garantir la libre et paisible possession ; de même une dépréciation peut résulter d'une diminution ou d'un appauvrissement des populations voisines, ou d'un mauvais gouvernement, incapable de les préserver de toute violence et de toute spoliation. Ces variations de la valeur de la propriété foncière sont dues aux mêmes causes que celles qui affectent les autres produits de l'industrie et achèvent de lui donner identiquement le même caractère.

Nous pouvons encore trouver à notre porte des exemples de cette insignifiante valeur de la terre, avant que l'homme l'ait transformée par son travail et par ses capitaux, en un puissant moyen de production.

Dans nos Ardennes belges et dans la Campine, les terres incultes, douées de peu de fertilité naturelle et appartenant aux communes, se vendent au prix de deux ou trois cents francs l'hectare, malgré la plus value qu'elles doivent à la parfaite sécurité de possession que leur assure l'ordre qui règne dans notre pays, malgré l'abondance des capitaux toujours en quête de spéculations fructueuses, enfin malgré les immenses ressources d'amélioration de ces terres que l'on trouve dans les débouchés tout créés pour les produits, dans les connaissances agricoles acquises et dans les remarquables perfectionnements apportés à tous les instruments d'agriculture ; et cependant quand ces terres achetées à si bas prix sont transformées par le travail et par les capitaux que l'on y a appliqués, il se trouve neuf fois sur dix, que le spéculateur a fait une mauvaise affaire ; il retrouve à peine dans la ferme qu'il a créée à force de travail et d'argent, la valeur de la portion de capital qu'il a consacrée à la mise en culture du sol ; il a perdu le capital d'achat et quelquefois même davantage. Il est extrêmement rare de trouver, dans ces régions, un spéculateur content de son entreprise et le plus grand nombre avouent qu'ils auraient fait un meilleur emploi de leurs économies en achetant purement et simplement une terre en plein rapport, puisque la valeur du sol est comptée pour rien dans celle qu'ils ont créée.

Ce qui est cause de l'erreur des adeptes de la doctrine communiste, c'est qu'ils ne se rendent pas compte de la marche de l'humanité; ils supposent qu'en tout temps elle a vécu au milieu des richesses dont elle jouit aujourd'hui et qui ne sont que le fruit, péniblement acquis, du travail continu de toutes les générations qui ont tour à tour passé sur le globe. A l'aspect du rapport actuel des terres fertiles, ils imaginent qu'elles avaient, dès l'origine, une bonne partie de leur valeur et que les générations qui les ont possédées tour à tour, en avaient tout simplement frustré ceux qui ne les possédaient pas. C'est là qu'est l'erreur : le sol, avant que le travail lui eût donné sa valeur actuelle, n'avait aux yeux des hommes que le prix des plantes, des animaux sauvages, des pierres, dont chacun pouvait s'approprier toute la quantité qu'il jugeait utile à sa conservation personnelle et dont il avait le droit d'user à son gré.

Passons maintenant au droit d'hérédité.

La propriété territoriale, pas plus que la propriété des objets d'une autre nature, ne doit s'éteindre avec celui qui l'a créée sans nuire à la liberté ni à la propriété de personne; aussi, en vertu de sentiments d'équité naturelle et sans attendre la décision d'un législateur, elle s'est transmise par voie d'héritage. La loi n'a fait, plus tard, que confirmer un droit naturel et le mettre à l'abri de toute violence et de toute spoliation. L'homme, en effet, n'est pas dans la nature, un être isolé, né d'un rayon de soleil et s'éteignant comme lui sans que les rayons voisins en prennent souci; il a une famille, c'est-à-dire un père, une mère, des enfants, des parents; le même sang coule dans leurs veines et cette réunion forme dans la Société universelle comme une petite Société particulière dont les membres mettent en commun leurs plaisirs, leurs chagrins, quelquefois leurs fortunes, et sont animés les uns pour les autres, d'une affection d'autant plus vive qu'ils sont parents à un degré plus rapproché. C'est surtout à cette affection si vivace et si naturelle de l'homme pour ses enfants que nous devons le développement général de l'humanité et la formation des capitaux; c'est elle qui lui inspire ces idées d'ordre et d'économie et ces

sacrifices continus de son goût naturel pour les jouissances, à l'aide desquels la propriété se forme ; c'est elle qui le pousse à ce travail incessant par lequel il améliore dans le présent et dans l'avenir, le sort de ceux qui lui sont chers, et tel homme qui se serait contenté de peu, s'il avait été isolé, ne met aucune borne à ses désirs de fortune pour les objets de son affection. Il leur fait part de ses biens, aussitôt qu'ils sont nés ; il en applique une partie souvent considérable, à les élever, à les instruire, à développer en eux toutes les qualités par lesquelles ils conserveront dans le monde le rang qu'il y occupe lui-même, ou par lesquelles ils pourront encore s'élever. Dès son vivant, les enfans jouissent pleinement de l'aisance de leur père ; ils entrent véritablement en possession de ce qui lui appartient ; souvent leur travail se réunit au sien pour accroître et embellir la propriété commune créée surtout en vue de leur avenir. Ce sont là leurs véritables titres à la succession de leur père et il serait impossible d'en trouver de plus légitimes ; ils sont héritiers de ce qui a été créé pour eux. Une revendication d'une partie des biens des mourants en faveur de la Société ne serait qu'une criante injustice et une spoliation, car si un étranger à la famille n'a aucun droit à venir réclamer une part des biens de cette famille, il est impossible d'admettre que la Société tout entière, qui se compose d'individus sans droits personnels, ait des droits qui n'appartiennent à aucun de ses membres.

Il y a d'ailleurs un droit inhérent à la propriété et qui seul suffirait pour la rendre héréditaire, c'est le droit de disposer à son gré des valeurs que l'on a créées. L'homme peut donner, échanger, transmettre à qui il veut les produits de son travail, et si l'on arrivait à supprimer législativement l'hérédité, les parents céderaient, de leur vivant, tous leurs biens à leurs enfans et, à moins de supprimer radicalement la propriété, les lois ne pourraient empêcher cette transmission ; tant il est vrai que toute mesure législative qui froisserait à ce point la liberté, les affections et les droits naturels des hommes, serait inévitablement destinée à un avortement complet, car la puissance de la vérité est plus grande que celle du législateur.

Toute notre législation actuelle n'est que la consécration de ce droit naturel d'hérédité. A défaut de testament, elle a réglé avec tant d'équité le partage des biens entre les enfants, et en général entre les membres d'une même famille, que le plus grand nombre des hommes l'acceptent comme l'expression de leur propre volonté, à l'heure suprême où jetant un coup d'œil sur le meilleur usage à faire de leurs biens quand ils ne seront plus, ils sont appelés à poser leur volonté en face de celle du législateur.

Il est donc évident aujourd'hui, pour tout homme qui s'est rendu compte des conditions d'existence et de développement des Sociétés, que chacun de nous doit posséder, dans toute l'étendue de l'expression, tout ce qu'il doit à son travail ; qu'à sa mort, ses biens doivent appartenir à ses héritiers naturels, que ces biens soient incorporés dans une petite quantité de matière qu'il n'a pas créée, comme une maison, un meuble, un objet d'art, de la monnaie, ou dans une grande quantité de matière qu'il n'a pas plus créée, comme une propriété rurale ; toute mesure qui l'empêcherait de jouir de ce droit, serait une atteinte à sa liberté, une véritable spoliation et, comme je le prouverai plus loin, elle paralyserait la production, introduirait dans la Société un profond désordre moral et produirait des effets radicalement inverses de ceux que certains réformateurs de l'Internationale attendent de la réalisation de leurs rêveries.

Peut-être objectera-t-on que si la propriété acquise par le travail est respectable, celle qui provient de la spoliation ne l'est pas. C'est vrai, mais où trouve-t-on aujourd'hui des propriétés qui proviennent de la spoliation ? Il y avait, certes, au moyen âge, à cette époque où il n'y avait d'autre propriété que la propriété foncière, d'immenses domaines seigneuriaux dont la plupart n'avaient point été gagnés à la sueur du front de leurs opulents possesseurs, et qui n'étaient que les résultats d'une vie de violence et de rapine, accumulés pendant plusieurs générations. Mais que sont devenues ces vastes propriétés depuis 80 ans ? Partagées en petites parcelles, elles ont été acquises par les paysans qui s'y sont attachés avec passion, et qui à force de travail, en ont décuplé la valeur et leur

ont imprimé le cachet le plus légitime de la propriété. La race elle-même des anciens seigneurs féodaux, après que la révolution de 1789 les eut privés de tous leurs privilèges, s'est pour ainsi dire éteinte. Par orgueil, elle a refusé de s'allier aux générations nouvelles qui avaient grandi par la liberté et le travail et, pour vivre grandement sans travailler, pour vivre, comme elle disait, noblement et sans déchoir, elle ne s'est pas multipliée comme celle des travailleurs; le nombre de ces anciennes familles a diminué dans une énorme proportion et elles achèvent de s'éteindre aujourd'hui dans l'obscurité.

Je ne nie pas non plus qu'il n'y ait dans beaucoup de fortunes actuelles, des biens mal acquis, et que la ruse et l'astuce n'en aient fait passer un bon nombre dans des mains où ils ne devraient pas être; mais notre législation a fait et fait encore tous les jours des efforts intelligents pour mettre la propriété légitime à l'abri de semblables atteintes; malheureusement, il est probable qu'elle n'y parviendra jamais entièrement, parce que l'espèce humaine n'est pas composée uniquement d'honnêtes gens, et aucune modification dans la constitution sociale ne mettra entièrement les ignorants à l'abri de l'exploitation des gens habiles, rusés et de mauvaise foi. Ce sont là des maux inhérents à la nature humaine et qu'il n'est possible d'atténuer qu'en améliorant les hommes par une bonne éducation.

Il y a un fait aujourd'hui parfaitement constaté, c'est que dans tous les pays où la propriété n'est pas respectée, où un homme qui cultive sa terre ou qui fabrique un produit quelconque, n'est pas sûr de jouir en paix des fruits de son travail, la production est paralysée; personne n'y produit guères que ce qui lui est absolument nécessaire pour ne pas mourir de faim et ne se donne aucune peine pour produire davantage; puisque le surplus lui serait enlevé. On trouve dans l'Inde et dans les provinces de l'empire Turc les plus éloignées de la capitale, d'immenses populations qui vivent dans cette affreuse position sociale sous des maîtres avides qui se sont attribué tous les droits, et ces malheureuses populations végètent dans un état de misère et d'abrutisse-

ment déplorable, dont nous trouvons la navrante peinture dans tous les récits des voyageurs qui ont visité ces régions lointaines. Dans les années de disette, ces tristes populations n'ayant aucune espèce d'épargne, sont décimées par la faim, et les journaux nous ont raconté tout récemment que dans l'Inde anglaise, à la suite d'une mauvaise récolte, des milliers d'hommes venaient de mourir, faute d'aliments. Voilà l'état dans lequel se trouveraient les populations européennes au bout de quelques années, si la propriété n'y était pas plus respectée que chez ces misérables populations.

Examinons maintenant les principaux griefs des chefs de l'Internationale et de leurs confrères libres en socialisme, contre l'état social actuel fondé sur la liberté de tous les hommes et sur le respect absolu du droit de propriété.

Ils accusent d'abord la concurrence. Il est vrai, disent-ils, que c'est sous le régime de la concurrence, que s'est produit l'immense développement de richesses que l'on constate de nos jours, mais ce régime n'a fait qu'enrichir le riche et appauvrir le pauvre; il est barbare, sauvage, et c'est à lui que l'on doit le malheur du plus grand nombre: il en faut donc chercher un autre moins désastreux. Pour cela il est de toute nécessité que le salaire ne soit plus fixé par une libre convention entre le maître et l'ouvrier, par le cours naturel du marché du travail, et il faut empêcher qu'il soit mis au rabais par la concurrence que les ouvriers se font entr'eux. Tout homme qui arrive en ce monde, ajoutent-ils, a le droit de vivre et tous ceux qui ont le droit de vivre doivent en avoir les moyens; la société leur doit à tous, en quelque nombre qu'il leur plaise de naître, non seulement du travail, mais un travail assez lucratif pour qu'il suffise amplement à tous leurs besoins et à ceux de leur familles. Il est donc nécessaire, indispensable, de substituer le plus tôt possible l'organisation à l'anarchie, et l'association à la concurrence. Association, organisation! voilà les paroles magiques qui doivent mettre fin à tous les maux de la classe ouvrière et transformer la vallée de misères qu'ils habitent aujourd'hui en un paradis terrestre.

Toutes ces creuses déclamations, dont le moindre défaut est de n'avoir jamais pu se formuler en un mode quelconque d'application pratique, au moins d'une façon quelque peu raisonnable, sont profondément tristes. Ainsi, depuis les temps historiques, l'humanité se serait décidément engagée dans une fausse voie; ces efforts immenses que l'on a fait pour émanciper le travail dans l'intérêt des classes ouvrières, on a eu tort de les faire; cette liberté du travail pour laquelle on a versé tant de sang, que les classes laborieuses à toutes les époques de l'histoire, ont si énergiquement réclamée et qu'elles ont enfin conquise à une époque encore si rapprochée de nous, n'a été qu'un présent funeste; elle n'a servi qu'à opprimer, à dégrader ceux au profit desquels elle avait été tant désirée et, d'après les prophètes de la nouvelle école, l'évidence des tristes résultats que la liberté devait engendrer, serait telle que si la société n'y portait promptement remède, nous aurions à redouter de la part des classes laborieuses des soulèvements plus terribles que les anciennes guerres d'esclaves révoltés ou que les anciennes invasions de barbares. Et de fait, nous avons vu tout récemment d'affreux exemples des malheurs épouvantables qui peuvent résulter de la diffusion de semblables idées au sein des masses ignorantes.

Voilà, certes, d'étranges résultats et si le genre humain a pu se méprendre à ce point sur le but vers lequel devaient tendre tous ses efforts, il faut avouer que la raison qu'il prend pour guide n'est qu'un triste flambeau, et que sa lumière est bien trompeuse. Mais examinons si la concurrence est réellement coupable de toutes les énormités dont on l'accuse et si les moyens d'y remédier, que l'on propose, n'engendreraient pas des conséquences mille fois pires encore.

D'abord on peut nier hardiment la concentration toujours plus grande des richesses dans les mêmes mains. Malgré ce qu'il peut y avoir d'irrégulier dans la distribution des richesses nouvelles qui viennent s'ajouter sans cesse aux richesses antérieurement créées, il est un fait aussi évident que l'accroissement de ces richesses, c'est leur diffusion. Il faut être aveugle pour ne pas voir la masse

de famille aisées que le travail, dans son état actuel, crée sans cesse; pour ne pas voir que le niveau de l'aisance s'est prodigieusement étendu et que les jouissances qu'elle procure sont descendues par d'innombrables gradations jusque dans les régions inférieures de la société.

C'est se moquer de la crédulité publique que de présenter la misère comme un grand fait social particulier aux temps modernes et qui se manifeste de plus en plus à mesure que la civilisation se développe. Ce qui est particulier à notre temps, c'est l'agitation inquiète de toutes les classes, leur impatience de jouir, l'impossibilité de satisfaire à toutes leurs aspirations; c'est le travail incessant, anti-social auquel se livrent les associations organisées sous prétexte d'émancipation de la classe ouvrière, comme l'Internationale, afin que la partie la moins heureuse de la société devienne de plus en plus mécontente, à mesure que son sort s'améliore et que l'on fait plus d'efforts pour l'améliorer. C'est là la vraie misère de notre temps, misère morale plus redoutable que la misère matérielle.

Pour comparer la situation présente de la classe ouvrière à sa situation d'autrefois, il suffit de lire les mémoires des auteurs anciens qui ont bien voulu s'occuper de la condition du peuple en même temps que des faits et gestes des rois et des gens de cour; je citerai en particulier les mémoires du maréchal de Vauban, dans lesquels on trouve la plus triste peinture de la situation des travailleurs à la fin du règne de Louis XIV. On se figurerait difficilement aujourd'hui à quel point le paupérisme et la mendicité s'étaient développés sur la surface tout entière de la France à cette époque, et à quel degré de misère, d'ignorance et d'abrutissement étaient descendues les populations de provinces entières. Il faut lire dans la dime royal de l'illustre maréchal, à quel degré d'affaissement physique et moral étaient arrivées toutes les catégories de travailleurs sous ce régime d'exaction, de violations continuelles de la propriété et d'absence absolue de concurrence, sous le régime des corporations qui avaient fait du travail un monopole; on y verrait de quelle façon étaient nourris, vêtus, logés, tous les ouvriers et surtout ceux de la campagne.

Quand on compare cette époque et celles qui la précèdent, à la nôtre, ce qui frappe le plus c'est le progrès manifeste du bien-être matériel et le rapide développement de la propriété dans toutes les classes de la société. Comme preuve de ce que j'avance, je trouve dans la statistique officielle de 1862, qu'en 1858 déjà, il y avait en France, $12\frac{1}{2}$ millions de cotes foncières, dont 6 millions au-dessous de 5 francs, 6 millions de 5 à 100 francs, 485,000 de 100 à 1,000 francs et 15,000 seulement au-dessus de 1,000 francs. Les 15,000 cotes au-dessus de 1,000 francs ne rapportaient que $\frac{1}{11}$ du revenu total et l'ensemble des $12\frac{1}{2}$ millions de cotes supposent au moins 20 millions de personnes participant plus ou moins directement à la propriété foncière. Un résultat semblable a dû se produire en Belgique, et ce mouvement de diffusion s'est continué depuis cette époque. Si l'on veut tenir compte de la masse énorme de valeurs mobilières créées de notre temps et mises à la portée des plus modestes économies, comme les obligations de chemins de fer, les actions d'innombrables sociétés industrielles, les livrets de caisses d'épargne, les rentes d'États, on comprendra aisément que le nombre d'individus réduits à la seule ressource de leurs bras est loin de constituer la majorité. De plus, le sort de ceux-ci est très-favorablement modifié par les progrès généraux qui se sont accomplis autour d'eux; ainsi ils jouissent de plus de liberté et de sécurité; ils trouvent avec plus de facilité du travail dans les immenses entreprises que fait naître l'accroissement continu du capital; dans les villes, ils circulent dans des rues plus propres, plus larges, mieux aérées, mieux éclairées; ils voyagent d'une manière plus prompte et plus économique; ils travaillent dans des ateliers plus sains; ils y exercent avec moins de danger les industries naturellement dangereuses; ils profitent comme les riches de l'amélioration de tous les objets d'usage public; on a mis plus à leur portée, les moyens d'instruction qui peuvent aider à leur émancipation future; il leur est plus facile de se procurer certaines jouissances qui leur étaient inconnues autrefois, par suite de la baisse des prix due aux progrès si rapides de l'industrie; leur salaire a haussé plus

rapidement que le prix des subsistances, et ce qui prouve encore d'une manière évidente l'accroissement réel de l'aisance dans la classe ouvrière, sous le régime de la concurrence, c'est la masse énorme des dépôts dans les caisses d'épargne et la possession de petits coupons de rentes ou d'obligations de chemins de fer dans les ménages de travailleurs rangés et économes. Tout cela permet de préjuger ce que deviendraient les économies possibles, si la plupart des ouvriers ne buvaient que ce qui est nécessaire à leur santé et s'abstenaient des jours de chômage passés au cabaret et perdus au point de vue du salaire. Mais nonobstant ces fâcheuses habitudes, ils s'habillent, se logent et se nourrissent mieux qu'autrefois; on voit aujourd'hui plus de souliers que de sabots ou de pieds nus; plus d'habits les jours de fête que de blouses qui constituaient autrefois l'unique vêtement de l'ouvrier, à ce point qu'il est parfois difficile de distinguer l'ouvrier du bourgeois; la viande a commencé à pénétrer dans leur alimentation et le pain blanc a remplacé presque partout le pain noir. Aussi les vieux ouvriers qui pensent, reconnaissent-ils franchement tous ces progrès et avouent-ils que si leur sort n'est pas tout ce qu'ils désireraient qu'il fût, il est au moins bien préférable à celui des ouvriers du temps de leur jeunesse, et ce qui le prouve encore mieux que toutes les apparences extérieures, c'est que leur vie moyenne s'est allongée de plusieurs années.

On ne peut nier cependant que, dans certains grands centres de fabrication d'un produit spécial, on ne voie naître de loin en loin de véritables crises dont les ouvriers souffrent cruellement; mais les entrepreneurs d'industrie en souffrent aussi, et ces tristes périodes sont généralement le résultat de graves événements politiques, de modifications profondes dans les procédés de fabrication, comme celles qui se sont produites en Flandre dans la fabrication des tissus de lin; d'une fausse appréciation de la quantité d'un produit qui sera demandée par les consommateurs, ou enfin d'une quantité surabondante d'ouvriers. Ces crises ne sont nullement l'effet de la concurrence et elles se produiraient sous tous les régimes que l'on pourrait imposer au travail; elles ne disparaîtront

que le jour où les hommes seront assez raisonnables pour ne plus s'entretenir, où il pourront apprécier avec exactitude les besoins de la consommation et où le nombre des ouvriers sera toujours exactement proportionné au travail disponible. De ce que la misère de quelques-uns s'est produite ou continuée sous le régime de la concurrence, il ne faut pas conclure que l'une soit la cause de l'autre et c'est surtout dans l'explication de la pauvreté que l'on se trompe et que l'on a le tort, après avoir exagéré le mal, de l'attribuer à ce qui n'est pas sa véritable cause. Cette cause, que les prétendus réformateurs modernes ne veulent pas reconnaître, se trouve principalement dans l'imprévoyance, l'incurie, les mauvaises habitudes et surtout dans l'ignorance de la majeure partie de la classe ouvrière; ce sont là les véritables raisons d'être des cas de misère extrême, quand ils ne sont pas le résultat de malheurs impossibles à prévoir, et ce sont elles qui, se transmettant de génération en génération, maintiennent un grand nombre de familles dans cet état d'indigence excessive que les socialistes ont attribuée à une mauvaise organisation de la société et dont ils ont fait la base de toutes leurs attaques contre la société actuelle, en en rejetant toute la responsabilité sur la concurrence qui, au fond, en est fort innocente.

Tous les hommes éclairés doivent protester énergiquement contre une aussi fausse accusation. La concurrence est juste, elle est nécessaire, elle est fille de la liberté; on ne peut supprimer l'une sans étouffer l'autre, et l'accuser de tyrannie c'est accuser la justice même. Si, pour certains maux inhérents à la nature humaine, il fallait supprimer la liberté, où serait le principe nouveau sur lequel il faudrait réorganiser la société; si la liberté est un moyen d'oppression, où donc pourrions-nous jamais trouver un moyen de vivre libres? Non, la concurrence qui est la conséquence naturelle de la liberté ne peut être un moyen d'oppression, même lorsqu'elle est exagérée; loin d'empêcher d'agir, elle pousse à faire mieux et un stimulant ne peut être un moyen de dépression. C'est elle, qui depuis 70 à 80 ans a produit un énorme accroissement de richesses et de bien-être; c'est elle qui, en France et en Belgique, a fait naître pendant ce temps, au moins

12 millions de population nouvelle dont tous les membres n'ont pas également prospéré, mais où figurent un nombre considérable de familles aisées. Croit-on qu'il eût été possible d'obtenir un pareil résultat d'une autre organisation qui aurait supprimé la liberté du travail pour en revenir à quelque chose comme les anciennes corporations, ou qui aurait supprimé le puissant stimulant de l'intérêt privé et la passion de la propriété, pour leur substituer le partage plus ou moins égal des produits du travail commun et le dévouement imaginaire au bien-être public ? La concurrence, il est vrai, favorise les gens actifs et intelligents, mais trouverait-on plus juste qu'elle favorisât les ignorants, les ivrognes ou ceux qui n'ont jamais fait un effort ou tenté de réaliser une épargne ? Quant aux crises qui se manifestent presque périodiquement dans les grandes industries et dont les patrons souffrent presque autant que les ouvriers, nous voudrions bien savoir si les meneurs de l'Internationale et leurs amis les socialistes de toutes les catégories, connaissent une manière de pratiquer l'industrie, par laquelle toutes les opérations soient nécessairement profitables et par laquelle une population de plus en plus nombreuse y trouve de plus en plus des moyens de s'enrichir, puisqu'il n'y a de place, à chaque époque, que pour une quantité déterminée de produits, chez les consommateurs. Que ceux qui traitent la concurrence de régime violent et insuffisant, tâchent donc d'en imaginer un autre plus juste et plus fécond ; qu'ils trouvent un moyen de fabriquer de chaque produit, plus que n'en exige la consommation, sans en faire baisser le prix pour stimuler cette consommation, et qu'ils inventent un procédé pour faire hausser, en même temps, le salaire des ouvriers qui les fabriquent.

Mais, dit-on, si la concurrence fait tant de victimes parmi les ouvriers, c'est parce qu'ils ne sont pas associés. Ceci est encore une fausse accusation : la concurrence n'exclut pas plus l'esprit d'association que l'esprit d'organisation. Elle n'admet pas, il est vrai, la réunion de toutes les entreprises dans une sorte d'association universelle et confuse, prônée en termes généraux par

quelques variétés de socialistes, et dont ils n'ont jamais pu trouver le mode d'organisation, mais elle n'exclut aucune forme d'association, pourvu qu'elle soit pratique, juste et consentie de commun accord entre patrons et ouvriers et, de fait, ces associations existent depuis longtemps dans certaines industries et il y a même un assez grand nombre de travailleurs qui, par la possession d'une action ou d'une obligation, sont les associés des grandes entreprises au même titre que les riches capitalistes.

Si l'association des patrons et des ouvriers ne s'est pas généralisée jusqu'à présent, ce n'est pas la concurrence qu'il en faut accuser; cela tient à des difficultés considérables d'application pratique. L'ouvrier ne peut être associé à une entreprise qu'en qualité d'ouvrier et il ne peut, sans injustice, réclamer dans les profits de l'industrie, la part afférente au loyer des bâtiments, des machines, du capital mis en œuvre, ni la part afférente au travail de l'entrepreneur, le plus difficile et le plus périlleux de tous. Puis, combien y a-t-il d'entreprises qui échouent; combien y en a-t-il où l'entrepreneur ne parvient à faire quelques bénéfices qu'après plusieurs années d'efforts infructueux et de pertes; combien y en a-t-il où le salaire afférent au travail personnel de l'entrepreneur n'existe pas et où il ne retire qu'un très-mince intérêt de son capital; combien enfin, où tout a été perdu, capital et travail? N'avons-nous pas vu à nos portes, de puissantes associations de capitaux, résultats accumulés de travaux antérieurs, s'appliquer à mettre en valeur certaines concessions de mines de houille et se trouver entièrement ruinées au bout de quelques années? Les ouvriers seuls avaient consommé tous ces capitaux en échange de leur travail et en avaient vécu avec leurs familles, tandis que les entrepreneurs avaient tout perdu, capital et rémunération de leur travail personnel. L'ouvrier peut-il s'associer à de semblables éventualités qui peuvent le laisser sans pain pendant des années entières?

Certes, s'il ne s'associait qu'aux bonnes entreprises, sa part actuelle en serait augmentée, mais comme le nombre des bonnes n'est pas si considérable qu'on le pense généralement, il faudrait

partager tous les hommes qui vivent du travail de leurs mains, en deux catégories; ceux qui auraient le bonheur d'être attachés aux bonnes entreprises, prendraient, outre leur salaire, leur part des profits généraux, et ceux qui auraient le malheur d'être attachés aux mauvaises, renonceraient à leur part des profits qui n'existent pas et se contenteraient de leur salaire en laissant l'entrepreneur subir seul les pertes qui grèveraient son entreprise. De plus, comme un grand nombre de ces entreprises sont tantôt en perte, tantôt en bénéfice, il serait indispensable de n'associer les ouvriers que dans les bonnes années et de suspendre l'association dans les mauvaises. Il faut avouer que de telles combinaisons seraient souverainement injustes, si elles étaient imposées par la loi comme le veulent les réformateurs modernes, mais les plus rigoureux partisans de la justice les accepteraient si elles étaient le résultat d'un accord parfaitement libre entre les intéressés, patrons et ouvriers. Il est même possible que, dans ces cas, un certain nombre d'entreprises médiocres deviendraient bonnes sous l'action du stimulant de l'intérêt commun qui deviendrait l'intérêt personnel, si les conditions de l'association étaient un peu moins radicales que je ne l'ai supposé plus haut, et mises un peu plus d'accord avec les règles élémentaires de la justice. Je suis donc loin de nier que, dans certaines circonstances données, il ne puisse y avoir profit pour tout le monde, dans une association équitable entre patrons et ouvriers, mais il faut leur laisser à eux-mêmes le soin de déterminer à l'amiable les conditions de ces associations et je ne pense pas que la loi puisse les imposer sans donner lieu immédiatement aux plus criantes injustices et sans paralyser radicalement tout esprit d'entreprise et de progrès.

Mais, dit-on encore, le salaire des ouvriers, réglé par la concurrence qu'ils se font entr'eux, est trop faible, il faut soustraire le travailleur à ce fâcheux état, et imposer à l'entrepreneur l'obligation de payer ses ouvriers, quelle que soit leur valeur personnelle, à un taux qui leur permette de vivre avec une plus grande aisance que celle qu'ils possèdent aujourd'hui. C'est le but de l'association internationale qui, en cet instant, semble borner ses

efforts et ses prétentions avouées, à l'amélioration du sort de la classe ouvrière, par le procédé de la hausse forcée des salaires, et qui travaille à amener cette hausse par les grèves organisées sur une grande échelle; ses adhérents vont même jusqu'à employer la violence pour obliger les ouvriers à s'associer à ces coalitions, et parfois ils poussent la folie jusqu'à tenter la destruction des machines à l'aide desquelles s'exerce l'industrie dont ils vivent. Je ne pense pas que cette dernière mesure soit directement recommandée par les meneurs, mais quand il survient quelque catastrophe, suite inévitable de ces coupables tentatives, les organes de la puissante association attaquent avec acharnement, le lendemain, les gardiens de l'ordre public qui ont été placés dans la triste nécessité de défendre par la force, leur vie, la propriété des chefs d'exploitation et les moyens d'existence de leurs aveugles agresseurs.

L'ouvrier a le droit de vivre, disent-ils, il faut que ceux qui possèdent lui en fournissent les moyens. Ils n'ajoutent pas qu'il a le droit de vivre même aux dépens du travail d'autrui, mais leurs doctrines mal définies et les mesures qu'ils préconisent, prouvent que leur pensée va jusque là.

Certes, tout homme a le droit de vivre, il a le droit de vivre cent ans, mille ans même, s'il peut; personne ne songe à le contester, mais de son propre travail, et lorsque le travail fait défaut ou qu'il ne lui rapporte pas tout ce qu'il se croit en droit d'en attendre, il ne peut obliger personne à lui fournir tout ce dont il a besoin. Dans ce cas, il doit avoir recours à une autre ressource que le droit qui n'est pas pour lui; il trouve cette ressource dans ce sentiment de bienveillance universelle qui a son siège dans la conscience humaine et que l'on nomme philanthropie, fraternité ou charité; c'est à elle qu'il doit s'adresser pour améliorer sa position; mais tout ce qu'il obtient ainsi est volontaire et il ne peut le réclamer la loi à la main.

Pour reconnaître où conduirait cette violation du droit de propriété que l'on nomme droit à l'assistance, s'il était accepté, il suffit de lire l'histoire et d'examiner ce qui se passe autour de nous. L'Angleterre en a fait une triste épreuve dans ces derniers

temps, avec sa taxe des pauvres qui, de 1776 à 1833, c'est-à-dire en 53 ans, s'était élevée de 30,000,000 à 200,000,000 de francs et qui menaçait d'absorber les ressources du pays tout entier, tant son accroissement devenait rapide dans les dernières années, si l'on n'y avait mis bon ordre à cette époque ; la charge était devenue si lourde dans certains comtés que les fermiers dépouillés par cette énorme contribution, se trouvaient dans l'impossibilité d'exploiter convenablement leurs terres.

Partout où une catégorie d'hommes a pu compter sur des secours certains, ou les réclamer la loi à la main, le paupérisme s'est développé avec une effrayante rapidité. Voyez ce qui se passe en Belgique dans toutes les villes où se sont multipliées les fondations d'hospices, où les bureaux de bienfaisance jouissent de revenus considérables. Il s'est formé autour de ces établissements fondés sous l'impression des meilleurs sentiments de la nature humaine, une clientèle considérable qui les regarde comme une sorte de providence ; cette clientèle se regarde comme dispensée de tout souci d'avenir, de toute prévoyance, de tout effort pour améliorer son sort présent ou pour assurer son sort dans la vieillesse ; les enfants qui naissent dans ce milieu, végètent dans l'ignorance, dans la malpropreté, contractent de détestables habitudes et forment des dynasties de mendiants qui se succèdent sans interruption sur les registres des bureaux de secours et qui se multiplient avec une remarquable rapidité. La plus grande partie s'accoutument à vivre de peu, car les établissements de bienfaisance ne leur fournissent pas les éléments d'une existence confortable, mais ils s'en contentent par paresse et sont incapables de faire un effort de corps ou d'esprit pour sortir de cette triste position.

D'un autre côté, ces secours qui sauvent les malheureux des conséquences les plus terribles de la misère, doivent être nécessairement volontaires pour leur conserver le caractère de bienfaits et pour qu'ils soient chez ceux qui les accordent, la conséquence d'une vertu sociale ; si on les rend obligatoires et si l'on donne aux pauvres le droit de les réclamer la loi à la main, on tombe dans

un effroyable désordre social. Les plus ignorants, les plus incapables, les plus paresseux s'arrangeront pour vivre du travail d'autrui et ne feront aucun effort pour trouver des moyens d'existence; les plus capables, les plus travailleurs, irrités de se voir sans cesse dépouillés sans leur consentement, seront toujours prêts à se défendre, même par la violence, contre cette injuste exploitation, et cette généreuse assistance d'aujourd'hui qui était un moyen d'exercer et de développer les meilleurs sentiments du cœur humain, quand elle était volontaire, prendra, quand elle sera obligatoire, tous les caractères d'un vol, aux yeux de ceux qui en seront les victimes, et ce qui était un principe de fraternité parmi les hommes deviendra entr'eux une cause de haines violentes et de luttes continuelles. Le résultat le plus certain d'une semblable mesure serait la démoralisation de tous et l'appauvrissement universel.

Le principe du droit au travail que les socialistes essaient de proclamer, n'est pas autre chose, au fond, que le droit à l'assistance déguisé sous une forme qui en change la signification; il aurait absolument les mêmes conséquences sociales et il en serait de même de toute mesure qui aurait pour but de fixer le salaire par d'autres moyens que la libre concurrence et le consentement mutuel des intéressés. La grève que l'Internationale préconise aujourd'hui comme moyen de faire hausser le salaire, n'est pas en elle-même une atteinte à la propriété; l'ouvrier doit disposer de son travail aussi librement que le propriétaire de son bien, et les lois doivent garantir à tous, travailleurs et entrepreneurs d'industrie, la plus libre disposition possible de leurs personnes, de leurs biens et de leur travail; elles doivent de plus en plus, traiter tous les hommes, quelle que soit leur condition, sur le pied de la plus parfaite égalité, et le chemin qu'elles ont fait dans cette voie depuis la révolution française de 1789, est immense; mais lorsque cette grève se réalise par des moyens violents, elle est injustifiable et constitue à la fois une attaque à la propriété et une atteinte à la liberté de tous ceux qui n'y participent que malgré eux.

Je ne pense pas qu'elle soit un bon moyen d'améliorer le sort de l'ouvrier, même quand elle ne prend pas une forme violente et se borne à un refus de travail ; en effet, l'entrepreneur est généralement plus en position de supporter un long chômage que l'ouvrier, et quand ceux-ci, à la suite de ces chômages, ont obtenu une légère augmentation de salaire qui peut disparaître lorsque le besoin de leurs services sera moins urgent, la plupart d'entre eux ne se remettent au travail que découragés, endettés pour longtemps et condamnés à conserver pour fournisseurs les marchands qui leur ont fait des avances pendant la période de chômage et qui les exploitent. L'entrepreneur de son côté est parfois ruiné, mais le plus souvent il n'est qu'appauvri et il parvient à réparer ses pertes. Ne vaudrait-il pas mieux vider à l'amiable tous ces différends qui causent d'immenses dommages à tous et avoir recours, comme on le fait dans certains districts d'Angleterre, à des conseils d'arbitrage composés de patrons et d'ouvriers, discutant de bonne foi les conditions possibles et raisonnables de salaire et les fixant périodiquement de commun accord ? Dans ce cas, tous s'engagent d'avance à accepter les décisions du conseil. Il y a en Angleterre quelques industries dans lesquelles les grèves étaient extrêmement fréquentes autrefois et qui, depuis l'adoption de ces conseils, c'est-à-dire depuis plus de dix ans, n'en ont pas eu une seule. Dans les industries qui ont accepté ce régime, la classe des travailleurs a beaucoup progressé au point de vue du bien-être et de la moralité.

Les institutions de ce genre déplaisent à l'Internationale, et elle repousse non-seulement les conseils d'arbitrage, mais aussi toutes les autres mesures propres à améliorer le sort des ouvriers, comme les sociétés coopératives de consommation, qui consistent dans une association de travailleurs qui achètent en gros les articles de consommation ordinaire, pour se les partager en détail, réalisant ainsi une économie considérable et consommant des produits de meilleure qualité. Toutes ces inventions, disent les nouveaux apôtres, ne sont faites que pour endormir les travailleurs, pour détourner leur attention du grand but qu'il s'agit d'atteindre, et

c'est encore pour arriver à ce résultat qu'on leur recommande d'être sobres, rangés, économes et de songer à l'avenir.

Dans leurs prédications, ces étranges bienfaiteurs de l'humanité affirment comme un fait qui n'a pas besoin de preuves, que les prolétaires sont victimes de la concurrence et du capital; que ce capital possédé par les classes aisées, est une propriété sociale dont les produits sont injustement attribués à quelques-uns; qu'il est temps que cette exploitation finisse, et ces Spartacus modernes signalent avec un effroi affecté, de prétendues analogies entre l'époque actuelle et celle de la chute de l'empire Romain; ils proclament que la civilisation est menacée si l'on ne répare pas au plus vite les torts de la société envers les prolétaires, et que nous sommes menacés d'une nouvelle invasion des barbares qui n'arriveront plus cette fois des régions septentrionales, comme les premières, mais qui se lèveront du sein de régions inférieures de notre société même, au cri de : *levez-vous races opprimées!* comme si on pouvait comparer notre classe ouvrière aux esclaves que les Romains, pour se distraire, donnaient en pâture aux bêtes féroces, dans leurs cirques.

Nous avons vu dernièrement, dans un pays voisin, les épouvantables résultats de ces déclamations creuses et anti-sociales, de ces désastreuses utopies qui consistent à affirmer sans preuves, qu'il est possible et indispensable de créer une situation économique dans laquelle on trouvera le bonheur de tous les hommes en les dispensant de toutes vertus et de tous devoirs; dans laquelle l'activité, le courage, la patience, la prévoyance, l'économie, qui sont nécessaires sous le régime économique actuel, deviendront inutiles, parce que la nécessité de ces vertus tient aux vices de notre organisation actuelle. Pour ces précurseurs du nouvel état social, la morale de la responsabilité personnelle n'est qu'une morale de transition qui doit être remplacée par une plus parfaite sous un régime plus habilement organisé dont, malheureusement, ils n'ont pas encore pu formuler le programme. Sous ce nouveau régime préconisé en termes vagues au sein des classes laborieuses qui ne sont frappées que des merveilleux résultats que

l'on fait briller à leurs yeux, et qui ne voient rien, ni en deça, ni au delà, la fraternité doit devenir une loi de l'État; le plus capable sera dépouillé, sans protester, au profit du plus incapable, et le plus habile dépensera avec enthousiasme, ses efforts d'esprit et de corps pour entretenir l'indolence et l'ignorant.

Tout cela est insensé et il est déplorable de voir mettre en circulation avec tant d'acharnement, de pareilles billevesées qui viennent se mettre en travers des progrès continus qui se manifestent d'une manière si évidente dans la condition des classes laborieuses; de voir présenter comme un progrès, des conceptions qui défigurent à un pareil degré, le type de l'homme et toutes les tendances inhérentes à sa nature, et d'entendre prôner des doctrines propres à donner un si puissant essor à l'égoïsme et à la paresse, qui s'accroissent si bien de vivre aux dépens du travail d'autrui, et capables d'obscurcir toutes les notions de droit et de justice dans les consciences qui n'ont pas été fortifiées par une bonne éducation. Une des principales causes de cette guerre faite à notre état social, se trouve dans une idée fautive, étroite, malsaine, un des mauvais penchants de notre nature, qui fait consister le bonheur de chaque homme à n'en pas voir de plus heureux que lui. Celui qui ne sait pas s'enrichir, veut rétablir l'équilibre en appauvrissant le riche, et il ne voit pas qu'en nivelant toutes les conditions, il ne ferait qu'empirer la sienne et qu'en supprimant les inégalités sociales, il n'arriverait qu'à supprimer la civilisation moderne et, avec elle, toutes les merveilles des arts et de l'industrie.

Ce serait là, il faut l'avouer, un singulier progrès; et cependant les efforts des réformateurs modernes de notre organisation sociale le réaliseraient infailliblement, s'ils étaient couronnés de succès.

En effet : l'industrie actuelle, telle que l'ont faite de longs siècles d'efforts et de découvertes merveilleuses, exige par sa nature même, des ordres de travaux bien distincts; il lui faut des hommes de science recherchant dans le silence du cabinet ou du laboratoire, les lois suivant lesquelles s'accomplissent tous les

phénomènes de la nature ; des hommes qui s'occupent de l'application de ces lois à l'exécution de certains produits déterminés et qui président à cette exécution, enfin une nombreuse catégorie de travailleurs appliqués à la réalisation des projets conçus ; en d'autres termes, il faut des savants, des ingénieurs et des ouvriers. Or si, sous le séduisant prétexte que tous les hommes qui arrivent en ce monde, ont un droit égal au bonheur et que toute l'organisation sociale doit tendre à réaliser cette utopie, on fait rentrer dans le niveau commun toutes les têtes qui tenteraient de s'élever au-dessus des autres ; si l'on arrive à niveler toutes les conditions et à faire jouir tous les hommes de la même fortune et de la même éducation, il est évident que tout le monde voudra exercer la profession de savant, d'ingénieur ou d'entrepreneur, personne la profession d'ouvrier ou de manœuvre, et que l'armée ne sera plus composée que d'officiers et de généraux sans soldats. S'il fallait absolument que toutes ces fonctions fussent remplies, pour que l'humanité continuât à subsister, il n'y aurait d'autre moyen de satisfaire à cette nécessité que d'obliger tout le monde à les exercer successivement, ce qui serait évidemment impossible.

Le régime industriel, le seul sous lequel les sociétés vivent de leur propre travail, et non du travail d'autrui comme certaines sociétés antiques, comporte donc nécessairement les inégalités sociales, et le développement de l'industrie, ainsi que le développement général de bien-être qui en résulte, seraient tout simplement impossibles si tous les hommes étaient égaux dans l'acception la plus large du mot. Ces inégalités, partout ailleurs que dans la loi, sont inhérentes à notre nature ; elles sont la conséquence de notre organisation et sont aussi nécessaires dans l'ordre moral que dans l'ordre physique ; elles proviennent des différences profondes qui existent entre les individus, et de leur valeur intrinsèque ; elles sont du reste parfaitement conformes à la justice divine et humaine, et favorables au bien-être des individus et de la société. Il n'est pas plus étrange de voir des hommes différant par la fortune, par l'intelligence, par le savoir, par la moralité, que des hommes différant par la figure, par la taille, par les propor-

tions du corps ou par les facultés de l'âme ; c'est la loi générale de tous les êtres organisés dans la nature.

Le régime sous lequel nous vivons tend certainement à rendre, dans la société, le bien-être plus général et l'inégalité des conditions moins sensible, mais il tend bien moins à faire disparaître entièrement ces inégalités, qu'à les répartir avec plus de justice entre tous les hommes. Sa tendance la plus prononcée est de faire que les plus industriels, les plus intelligents, les plus actifs, les mieux réglés, les plus prudents, soient en même temps les plus heureux, les plus riches et les plus libres de cette liberté que donne le développement de l'intelligence et qui consiste dans la faculté d'étendre son action sur toutes les choses humaines ; mais il ne tend pas à rendre tous les hommes également heureux ou également riches, parce que cela n'est pas possible. Ce régime tend à mettre chacun à sa place et à faire de chaque homme tout ce qu'il peut être.

Après avoir dit que le nivellement général des conditions n'est pas possible, j'ajouterai hardiment qu'il n'est désirable à aucun point de vue. Certes, on pourrait désirer que les tendances du régime industriel fussent plus généralement efficaces, et que les hommes fussent classés avec une justice plus rigoureuse que celle qui, dans certains cas plus rares qu'on ne le pense généralement, semble avoir présidé à ce classement, mais il est essentiel qu'ils ne soient pas confondus. On ne peut nier, non plus, qu'il ne soit bien affligeant que la sottise, la violence, la ruse, l'hypocrisie, aient encore parmi nous tant de moyens de conduire à la fortune et parfois même à une sorte de considération ; on peut encore regretter vivement la disproportion choquante que l'on remarque entre la perfection des arts et celle des habitudes, entre la capacité industrielle de quelques hommes et le degré de perfection peu avancé de leurs sentiments moraux, entre la grandeur des fortunes acquises ou recueillies par héritage et le peu de valeur personnelle des individus ; mais cela tient bien plus aux vices de notre nature qu'à l'organisation actuelle de la société, et il est très-heureux qu'il y ait des degrés dans la fortune et la considération.

Je crois possible, sans rien modifier à l'essence de notre régime actuel, d'arriver par des lois convenables et un meilleur système d'éducation, à diminuer dans une certaine proportion le nombre des fortunes mal acquises et à faire intervenir la justice d'une manière plus clairvoyante dans le règlement du droit naturel de propriété, de façon qu'il soit moins souvent éludé ou violé ; mais les supériorités qui ne sont dues qu'à un usage plus intelligent et mieux réglé de nos facultés naturelles, loin d'être un mal, sont un véritable bienfait. Elles sont la source de tout ce qui se fait de grand, d'utile, et c'est dans la plus grande prospérité qui suit un plus grand et un plus intelligent effort, que se trouve le principe de notre développement ; rendez toutes les conditions semblables et nul ne sera intéressé à faire mieux qu'un autre ; réduisez tout à l'égalité, et vous aurez tout réduit à l'inaction, vous aurez détruit tout principe d'activité et de vertus sociales.

Il faut observer aussi qu'il est impossible de développer la richesse dans les classes inférieures, plus rapidement que leur nature ne le comporte ; on ne les enrichirait que pour un instant en leur donnant beaucoup et cela est indubitable pour la majorité des membres qui les composent ; il faut que leurs progrès soient leur ouvrage pour être durables, et en hâtant prématurément ces progrès on ne fait qu'exaspérer leurs prétentions et leurs exigences. C'est ainsi qu'aux époques de prospérité industrielle, lorsque les salaires sont très-élevés par suite d'une demande abondante de travail, les grèves ne cessent pas de se produire et que les exigences de hausse ne connaissent plus de bornes ; elles iraient, si elles étaient satisfaites, jusqu'à ruiner toutes les entreprises qui ne sont pas dans des conditions de succès exceptionnelles. C'est là un des malheurs de notre temps ; les aspirations de la classe ouvrière, surexcitée par de folles prédications, ne s'arrêtent nulle part, rien ne la satisfait et elle ne sait pas profiter des temps prospères pour s'élever et améliorer son sort d'une manière définitive. Dans son aveuglement, elle vit en état d'irritation perpétuelle contre tous ceux qui possèdent, et les accuse de tous ses malheurs sans songer que, sans eux, sa situation serait cent fois pire, et

que c'est en elle-même et non en dehors d'elle que se trouve la cause de ses maux.

Pour mettre plus en évidence l'impossibilité d'améliorer trop rapidement le sort de l'immense majorité des ouvriers, supposons pour un instant, que tous les hommes aient les mêmes ressources matérielles; par exemple, qu'au mépris de toutes les notions du droit et de la justice, l'on partage également entre tous les habitants de la terre, ou seulement entre tous les habitants d'un même pays, tout ce que ce pays renferme de capitaux et de richesses disponibles : on a calculé qu'en France cela ferait environ 184 frs. de rente par tête si la mise en valeur de ces richesses n'était pas entravée par le partage ; il est évident que tous les nouveaux propriétaires n'auront pas le même degré d'intelligence et d'activité, le même esprit d'ordre et d'économie; leurs fortunes deviendront très-rapidement inégales ; ils n'auront pas le même nombre d'enfants et il arrivera fréquemment que les moins aisés et les moins laborieux seront ceux qui en auront le plus, ce qui sera une nouvelle cause d'inégalité ; un grand nombre d'entr'eux dissiperont en peu d'années toute leur part de fortune, car, en thèse générale, il faut avoir possédé pour savoir conserver, et il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'après un petit nombre d'années, on ne vit se reproduire le classement primitif des fortunes, à quelques exceptions près. Dans une pareille expérience, le capital, sortant des mains qui l'ont conquis par le travail ou qui l'ont reçu de leurs pères et qui savent si bien, en général, le conserver et le faire fructifier, subirait, en passant dans une multitude de mains nouvelles, une énorme diminution, car la plupart des nouveaux possesseurs le dissiperaient en consommations irréflechies et en folles entreprises, et la société ne sortirait de cette épreuve qu'appauvrie, démoralisée, et se retrouverait encore, comme aujourd'hui, en face du redoutable problème de l'amélioration du sort des travailleurs. C'est alors qu'il serait facile de constater à quel degré le capital, contre lequel les novateurs dirigent aujourd'hui leurs attaques, est indispensable au développement du bien-être général, même lorsqu'il ne se trouve qu'entre les mains d'un petit

nombre d'hommes; c'est alors que l'on reconnaîtrait combien on l'empêche de se constituer, lorsque celui qui l'a créé n'est pas sûr de jouir exclusivement des fruits de son travail; il faut n'avoir jamais réfléchi sérieusement aux conditions d'existence des sociétés, ni à la nature intime de l'homme, pour avancer hardiment, comme on le fait aujourd'hui, que ce capital si précieux se formerait également, qu'il appartient à tous ou qu'il n'appartient qu'à ceux qui l'auraient créé. Toute la classe des travailleurs devrait, au contraire, le voir, avec une profonde satisfaction, se développer sous la loi naturelle du droit de propriété, parce que plus il deviendra abondant, plus sa part d'intérêt dans les profits industriels s'amoindrira, suivant la loi invariable du rapport de l'offre à la demande, et plus il y aura de travail et de travail fructueux pour les ouvriers.

C'est avec le même sentiment de reconnaissance que ceux-ci devraient voir le développement des machines, conséquence naturelle du développement des capitaux, car, à part quelque malaise passager qu'elles ont produit dans certaines industries dès leur début, elles ont pour effet naturel, d'abaisser le prix de tous les produits, d'occuper plus d'ouvriers qu'il n'y en avait avant elles, et de faire hausser leur salaire en rendant leur travail moins pénible. Ce sont là des vérités que l'on ne peut plus contester, et l'on peut en voir la preuve, tous les jours, en comparant la position des ouvriers de l'industrie à celle des travailleurs agricoles dans les pays où les machines et les capitaux manquent. La condition des ouvriers de l'agriculture est bien inférieure à celle des premiers et il y a une émigration continuelle de ces travailleurs agricoles vers les ateliers, où le salaire est bien plus élevé et l'existence plus confortable.

Les véritables amis de l'humanité ne peuvent donc que déplorer ces coupables déclamations d'hommes de mauvaise foi, ignorants ou fanatiques qui surexcitent toutes les mauvaises passions de la nature humaine pour faire croire aux travailleurs qu'ils sont plus malheureux, à mesure que leur sort s'améliore; qui s'acharnent à développer une aveugle hostilité entre ceux qu'ils se plaisent à

nommer des prolétaires, et les propriétaires, et qui repoussent tout progrès raisonnable sous prétexte qu'il ne peut que retarder l'avènement du grand jour de la revendication.

Ce sont là, il faut l'avouer, de singuliers démocrates, car tous leurs efforts tendent à faire rentrer dans le néant tout ce qui s'est élevé par le travail, depuis le bas de l'échelle sociale jusqu'aux régions moyennes ou supérieures. Leur rage est dirigée surtout contre la classe moyenne qu'ils accusent de tous les despotismes et de tous leurs maux, en la montrant comme l'héritière de l'ancienne aristocratie et la continuatrice du système d'exploitation que celle-ci a si longtemps appliqué aux vilains. La société, disent-ils, est encore, comme autrefois, partagée en deux classes dont l'une va en se resserrant de plus en plus et accaparant tout, et dont l'autre croît sans cesse en devenant plus misérable. Cette accusation sans cesse colportée au sein de la masse des travailleurs, avec force commentaires malveillants, est radicalement fautive; les classes moyennes ne sont pas une dégénérescence de l'ancienne aristocratie qui, seule, possédait autrefois la fortune; elles se composent au contraire d'un vaste assemblage d'ouvriers émancipés par le travail, l'ordre, l'intelligence et l'économie; elles sont un des plus glorieux progrès de la démocratie et montrent aux retardataires par quels procédés ils peuvent s'élever sans avoir recours à ces violences et à ces exigences qui ne feraient que les conduire à un résultat tout contraire à celui qu'ils poursuivent. Tous, tant que nous sommes ici, nous descendons d'anciens prolétaires et chacun de nous, en remontant jusqu'à son bisaïeul, tout au plus, retrouve un ouvrier ou un petit marchand économe et intelligent qui a grandi par le travail. Partout autour de nous, nous voyons à chaque instant des familles qui s'élèvent et qui passent de la catégorie d'ouvriers dans celle des propriétaires, sans bouleverser pour cela toutes les bases de l'ordre social et par la seule puissance du travail et de l'intelligence. En revanche, nous voyons aussi des familles tomber en décadence; l'oisiveté, les vices qu'elle entraîne, le manque de jugement dans la conduite de la vie et des affaires, font redescendre des propriétaires dans la catégorie des ouvriers. Ce double mouvement, parfaitement con-

forme à toutes les notions de droit et de justice, se produit sans cesse sous nos yeux, mais le premier est bien plus général et plus étendu que le second, et le nombre des familles qui s'élèvent est bien plus considérable que celui des familles qui tombent en déchéance. C'est encore là une preuve qu'il y aura toujours des inégalités dans la société et qu'elle présentera toujours le spectacle d'un assemblage d'individus très-inégalement partagés du côté de la fortune, de l'instruction, des capacités et en général de tout ce qui donne une position honorable dans le monde.

Il est donc absurde de prêcher aux misérables une résignation définitive, comme le font certaines gens qui ne voient pas d'autre arme contre les doctrines socialistes; de les exhorter à regarder leur misère comme fatale et sans remède, comme un état dans lequel l'auteur de toutes choses a voulu les faire naître et mourir, eux et toute leur postérité, jusqu'à la fin des siècles. Cette doctrine est à la fois désolante et fausse et il faut être sans pitié et d'une ignorance profonde pour s'en faire l'apôtre; non, la misère n'est pas un mal sans remède et je crois avoir suffisamment démontré qu'il y a pour les classes malheureuses, des moyens naturels et légitimes de s'élever, que ces moyens sont les seuls efficaces, et que tous les autres ne peuvent conduire qu'à un un désastre universel.

Il y a quelque chose d'incompréhensible et d'inexcusable dans le peu de soin que l'on prend aujourd'hui, d'instruire les ouvriers de ces lois naturelles du mouvement social et des véritables conditions de leur affranchissement. Je sais bien que la difficulté de faire pénétrer ces connaissances dans la masse des travailleurs est immense, mais il est absolument nécessaire de faire les plus grands efforts pour arriver un jour à ce résultat. Les ouvriers devraient sucer ces notions avec le lait et, dans toutes les écoles primaires, les enfants devraient apprendre à lire dans des manuels où elles seraient exposées clairement, simplement et sous une forme telle qu'elles fissent une impression profonde sur ces jeunes esprits. On les trouverait alors bien moins accessibles à ces furibondes déclamations qui leur montrent le salut uniquement dans de nouvelles institutions, sans qu'ils aient à faire, pour cela, le

moindre effort personnel ou la moindre réforme dans leurs mauvaises habitudes, et dans une association tellement contraire à toutes les tendances de l'esprit humain, qu'elle ne pourrait se maintenir qu'à l'aide du plus violent despotisme. Dans cette organisation tant prônée par les adeptes, tout sombrerait, richesses, dignité personnelle, liberté, civilisation; chacun serait rivé à sa chaîne et ne pourrait s'écarter qu'à la longueur de cette chaîne, du poteau auquel on l'aurait attaché.

Nous avons vu, dans ces derniers temps, quelques-uns des tristes effets de ces creuses déclamations, et le règne de la commune de Paris peut donner une idée de ce que deviendrait l'humanité si la tentative qu'elle a faite, d'appliquer ses doctrines, se généralisait sur toute la surface de l'Europe. L'enseignement que l'on peut tirer de semblables catastrophes, est qu'elles sont parfaitement impuissantes à apporter une modification quelconque aux lois de l'humanité et que si une tentative comme celle de Paris se généralisait, le monde ruiné, désolé, démoralisé ne trouverait une planche de salut que dans les institutions actuelles qui sauvegardent à la fois la liberté, la propriété des fruits du travail et l'hérédité, et il s'y rattacherait avec toute l'énergie du désespoir.

Quant à présent, le devoir qui incombe à la partie aisée de la population de chaque pays, qui se compose presque uniquement de prolétaires émancipés par le travail, consiste à montrer aux travailleurs le chemin qui mène à l'émancipation et à leur en faciliter l'accès; les lois doivent réprimer toute prétention à les exploiter; elles doivent aide et protection à tous, mais surtout aux classes malheureuses, parce qu'elles possèdent peu et que le tort qu'on leur fait est plus difficile à supporter et à réparer; elles doivent les mettre à l'abri de toute fraude, de toute oppression et les traiter sur le pied d'égalité la plus parfaite avec tout le reste de la population; elles doivent veiller à ce qu'ils ne soient pas trompés dans leurs échanges, et à ce que le prix qu'on leur demande pour les choses qui leur sont nécessaires soit tout entier le prix du service rendu ou livré et ne provienne pas, pour une partie, d'une protection excessive pour certains membres de la société, dégéné-

rant en oppression pour les autres ; elles doivent tendre à répandre parmi les travailleurs l'instruction et les connaissances saines qui peuvent servir à améliorer leur sort ; elles doivent veiller avec une sollicitude paternelle sur la conservation de leurs petites épargnes et leur rendre l'acquisition de la propriété aussi facile que possible, car il est un fait avéré, c'est que lorsqu'un ouvrier a commencé à passer dans la catégorie de propriétaire, de quelque peu d'importance que soit sa propriété, il devient un tout autre homme ; il est plus laborieux, plus économe et l'on voit se développer plus énergiquement en lui, le sentiment de la dignité personnelle.

Les classes moyennes feraient bien aussi, de traiter les ouvriers avec moins de dédain, de prendre un peu plus de souci de leurs convenances, afin de développer en eux cet excellent sentiment de la dignité personnelle que l'on ne froisse que trop souvent par le manque d'égards et qui entre pour une grosse part dans les rancunes que la classe ouvrière conserve contre la classe des propriétaires, dans certaines parties du territoire où s'est développée la grande industrie

À ces conditions, il est permis d'espérer que l'on verra croître à la fois le nombre des familles riches et surtout le nombre des familles aisées, et que la situation générale des classes ouvrières en sera considérablement améliorée ; mais il ne faut pas compter que l'on arrivera jamais à un état d'égalité parfaite.

Certes, une semblable situation n'offre rien, théoriquement, d'absolument impossible, quand on ne veut tenir aucun compte de toutes les faiblesses humaines ; mais les rêveurs les plus philanthropes n'entrevoient la réalisation de cette fraternelle utopie que dans un avenir si reculé qu'ils n'osent risquer de lui assigner une date approximative ; il est probable même qu'elle ne se réalisera jamais ; mais en semblables matières personne ne peut lire couramment dans le livre de l'avenir et il est prudent de s'abstenir.

A. DEVILLEZ.

R A P P O R T

du Secrétaire annuel

sur

LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

pendant l'année académique 1871-1872.

MESSIEURS,

Aux termes de notre règlement, j'ai l'honneur de vous rendre compte de la situation et des travaux de la Société pendant l'année qui se termine aujourd'hui.

Nous avons à déplorer la perte de M. Charles Le Hardy de Beaulieu qui, pendant seize ans, remplit avec tant de zèle, de dévouement et de distinction, les fonctions de Secrétaire général de notre Société. Une voix plus éloquente que la mienne s'est engagée à faire plus tard la biographie de ce savant professeur, de cet économiste éminent qui, entre autres travaux, mit sa plume avec tant de constance et de succès, au service de la diffusion de ces vérités économiques si importantes, au point de vue du bien-être des peuples.

Elle vous rappellera aussi l'aménité et la bienveillance qui faisaient le fond de ce caractère d'élite et qui lui concilièrent l'estime générale, quelque différence qu'il pût y avoir entre les opinions respectives.

Trois de nos membres correspondants ont également payé leur tribut à la mort; ce sont : MM. le major Henri Le Hon, Eugène Defacqz, président de la cour de Cassation et Henri Raepsaet, juge de paix à Lokeren.

M. Félix Dupont, ingénieur au corps des Mines, est devenu membre correspondant par suite de son changement de résidence; nous regrettons tous le départ de cet excellent collègue qui, dans ses voyages lointains, avait recueilli une riche moisson d'observations intéressantes et neuves et nous faisait profiter, dans nos réunions, du fruit de son expérience acquise.

M. le docteur François Semal à Mous, a été reçu en qualité de membre effectif.

Vous avez, cette année, accepté l'échange de nos publications avec celles du comité royal de Géologie d'Italie à Florence.

Le 6^{me} volume de la 3^{me} série de nos Mémoires et publications a paru en Octobre dernier. Il contient, entre autres matières, le discours d'ouverture de la séance du 15 juin 1870, dans lequel M. le Président de Puydt compare la civilisation antique de l'Europe avec celle de l'Amérique du Nord; ensuite les pièces de poésie lues dans la même séance, c'est-à-dire une fable et une chanson de M. Clesse, une élogie de M. Arthur Grenier et une hymne à la Fraternité, de M. Hippolyte Laroche; puis vient le poème couronné de M. Moutriex intitulé Liège et St-Lambert, lequel retrace en vers harmonieux, une page glorieuse de notre histoire nationale, le dévouement des 600 Franchimontois qui, commandés par Strailhe et de Bueren, firent froidement le sacrifice de leur vie à la patrie, comme dix-neuf siècles auparavant, l'avaient fait d'autres héros bien plus connus, Léonidas et ses Lacédémoniens.

Les deux mémoires récompensés au concours de 1869-1870 terminent le volume; l'un est l'histoire de la ville de Péruwelz, par M. l'abbé Petit, aujourd'hui notre collègue; l'autre est un travail en réponse à la question sur les moyens d'assurer des pensions de retraite aux ouvriers âgés ou infirmes, par M. Dauby, régisseur du Moniteur, qui a été élu membre correspondant.

L'impression du tome 7^e est en bonne voie et il pourra vous être distribué comme le précédent, en Octobre.

Le discours prononcé par M. le Vice-Président Clesse dans la séance du 7 juin dernier, et dans lequel il traite de la condition des classes laborieuses dans la société moderne, est imprimé; il en est de même d'une grande partie de l'histoire de la ville de Saint-Ghislain par M. l'abbé Petit.

Deux mémoires vous ont été adressés par des membres correspondants; l'un rend compte d'une visite aux célèbres châtaigniers de l'Etna par M. Jean Châlon: c'est en même temps une notice pittoresque sur la Flore de la Sicile. L'autre, dû à M. A. Thielens, de Tirlemont, contient une description de quelques oiseaux étrangers qui apparaissent parfois en Belgique.

Parmi les communications faites par divers membres effectifs dans nos réunions mensuelles, je rappellerai les nombreuses pièces de poésie dues à MM. Laroche et Moutrieux, une biographie de M. Jean Ambroise de Puydt, ancien Gouverneur du Hainaut, par notre Président; un travail de M. Rouvez sur la danse Macabre, allégorie du moyen-âge d'une naïve philosophie et dont les principaux épisodes sont reproduits sur des ornements sacerdotaux de l'église de Saint-Nicolas en Havré, etc.

Pour terminer, Messieurs, je ne puis mieux faire que de vous prier de vous rappeler quelques unes des paroles que le prince éclairé qui nous gouverne a prononcées avant-hier, à l'occasion du 100^me anniversaire de l'Académie Royale de Belgique. Bien que le rôle de notre Société soit nécessairement beaucoup plus modeste que celui de notre premier corps savant, elle peut cependant s'attribuer, dans une certaine mesure, une partie des encouragements sympathiques du Chef de l'État et se dire qu'elle aussi, par ses travaux, a contribué à nous attirer cette bienveillance que l'étranger accorde avec tant d'unanimité à notre pays.

H. DE SIMONY.

RAPPORT

DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

SUR LE RÉSULTAT DES CONCOURS

PENDANT L'ANNÉE 1871.

MESSIEURS,

L'année dernière, je vous ai exposé les raisons qui avaient empêché la Société de se prononcer avant la séance publique, sur le mérite de deux importants mémoires de concours. Les commissions chargées de les examiner ont déposé leurs rapports peu de temps après.

Messieurs Renier Chalon, Dupont, Franeau, V. Vander Elst et Wauters ont jugé le premier de ces mémoires. Il portait pour titre : « Histoire des moyens de communication tant par terre que par eau, principalement au point de vue du Hainaut, » et pour épigraphe : *La civilisation est le résultat de l'action réciproque et continue des individus*. C'était une œuvre considérable, qui avait dû demander de nombreuses recherches et qui contenait une grande quantité de renseignements intéressants. Toutefois l'auteur ne s'était pas montré assez sévère dans le choix des matériaux, il ne les avait pas groupés dans un ordre méthodique. Il était évident qu'en prenant plus de temps l'auteur aurait pu faire mieux.

Les commissaires étaient unanimes dans leur appréciation de

ce mémoire ; ils ne l'étaient plus dans leurs conclusions. Quatre d'entre eux pensaient qu'il fallait conserver la question au programme des concours, afin de permettre à l'auteur de retravailler son œuvre. L'un d'eux, prenant en considération les peines et les travaux de recherche que ce travail avait coûtés, vous proposait de lui accorder une médaille de vermeil comme encouragement.

Diverses raisons vous ont engagés à vous rallier à la majorité de votre commission. En effet, pour recevoir une médaille à titre d'encouragement, il fallait que l'auteur se fit connaître. Il lui devenait alors presque impossible de prendre de nouveau part à nos concours dont le secret est la principale condition.

Dans votre réunion suivante, j'ai eu l'honneur de vous présenter le rapport de la commission chargée d'examiner le mémoire en réponse à la XXIII^e question du programme. Il s'agissait d'exposer « La nécessité d'élever le niveau intellectuel et moral de la classe ouvrière et les moyens les plus efficaces d'y parvenir. » Les commissaires M^{rs} Cornet, Devillez, Laguesse, Wéry et moi avons été unanimes, pour considérer le mémoire portant pour épigraphe : *L'instruction est après la vertu le premier des biens et la source de tous les autres biens*, comme une œuvre sérieuse et consciencieuse. La première partie, celle où l'auteur démontre la nécessité et l'urgence qu'il y a pour toutes les classes de la société de travailler à l'instruction et à l'éducation des classes inférieures, était parfaitement traitée. Quant à la seconde partie, aux moyens proposés, la Société des Sciences ne pouvait espérer qu'on lui indiquerait un remède universel et infailible destiné à faire disparaître toutes les imperfections sociales, toutes les souffrances de l'humanité. Parmi les moyens préconisés par l'auteur, il en est quelques uns dont l'application immédiate serait peut-être assez difficile ; mais ils sont tous de nature à exercer une influence très-favorable sur le développement physique, intellectuel et moral des populations.

On pourra bientôt juger du mérite de ce travail, actuellement sous presse. Les études que l'auteur a faites, les connaissances et le talent d'exposition dont il a fait preuve justifient complètement

les conclusions de la commission. C'est à l'unanimité qu'elle vous a proposé d'accorder la médaille d'or à ce travail et de le faire insérer dans nos publications.

Vous avez adopté ces conclusions et l'ouverture du billet cacheté a fait connaître l'auteur, M. Joseph Dauby, régisseur du *Moniteur* à Bruxelles. Ce n'est pas la première fois que ce nom est proclamé dans cette enceinte.

Cette année, Messieurs, il ne vous est parvenu qu'un seul mémoire. Il répond à la XVIII^e question du concours : « Décrire avec détails les conséquences funestes de l'ivrognerie pour l'individu qui s'y livre comme pour la Société, indiquer les moyens préventifs et répressifs les plus propres à extirper ce vice, ou tout au moins à en arrêter l'extension. »

Vous avez chargé MM. Bernard, Cornet, Wéry, Willième et moi d'examiner ce mémoire. Nous nous sommes trouvés tous d'accord; ce travail est malheureusement incomplet. Non qu'il soit dépourvu de mérite; mais il ne traite qu'un côté de la question. L'auteur n'a pas employé une méthode assez rigoureuse et, par là même, son exposition est parfois confuse. Il ne s'est pas montré assez sévère dans le choix des passages qu'il cite, de sorte que les uns disent parfois le contraire de ce qu'avaient avancé les autres. Les pernicieuses conséquences de l'ivrognerie sont détaillées pêle-mêle, sans indication nette et précise des symptômes somatiques ou psychiques, des effets immédiats ou éloignés. On n'y trouve pas une description raisonnée de l'alcoolisme, de cet empoisonnement dont de trop nombreuses observations permettent aujourd'hui de constituer l'histoire.

C'est surtout dans la recherche des causes de l'ivrognerie et dans l'exposé de ses conséquences sociales, que ce mémoire laisse à désirer. Les moyens préventifs ou répressifs qu'il signale n'ont rien de nouveau et, en même temps, ils sont peu pratiques ou peu efficaces. L'auteur ne paraît pas attacher au développement intellectuel par l'instruction, toute l'importance qu'il mérite.

A côté de ces lacunes signalons les qualités de l'œuvre : la chaleur et l'éloquence de ses appels aux sentiments moraux et religieux.

Vous avez adopté, Messieurs, les conclusions de la majorité de votre commission et vous avez décidé que la question serait maintenue au programme des concours.

Un membre vous proposait cependant d'accorder à l'auteur une mention honorable. Mais vous avez jugé que, pour le mémoire sur l'ivrognerie comme pour le mémoire sur les voies de communication, il valait mieux engager l'auteur à revoir et à compléter son œuvre, afin de la rendre digne du prix.

Le but de la Société en ouvrant des concours, n'est pas seulement de décerner une récompense à un mémoire plus ou moins bien fait; elle désire avant tout obtenir des travaux utiles, qui contribuent réellement à éclaircir les questions proposées, à leur faire faire quelques pas.

C'est pour cela, Messieurs, que je me suis aujourd'hui aussi longuement étendu sur les qualités et les défauts de mémoires que nous ne couronnons pas. Vous avez voulu que les auteurs sachent que la Société a fait accueil à leurs travaux, qu'elle en reconnaît le mérite, qu'elle apprécie la peine qu'ils se sont donnée. Vous avez pensé que la crainte du délai fatal était peut-être en partie la cause de l'état incomplet de ces mémoires; vous avez prolongé ce délai d'un an, et vous avez désiré que je signale à ces auteurs inconnus les points sur lesquels ils doivent insister. C'est en votre nom que je leur dis : Travaillez encore quelque peu, persévérez dans la voie où vous êtes entrés, apportez-nous vos œuvres complétées et nous serons heureux de vous accorder la récompense de vos efforts.

A. HOUZEAU DE LEHAIE.

MÉMOIRES
ET
PUBLICATIONS.

La Société, en imprimant un ouvrage qui lui est soumis, ne fait pas siennes les opinions qu'il contient ; l'auteur en conserve toute la responsabilité.

Art. 31 du règlement.

UN PARTISAN DU MARIAGE.

Un jeune homme , âgé de vingt ans ,
Disait à qui voulait l'entendre
Que de se marier il était las d'attendre
Et qu'enfin pour le faire il était plus que temps.
Selon lui , les époux avaient tout en partage
Et de leur lot lui paraissaient ravis ;
Il n'en savait pas davantage :
Plus vieux , peut-être il eût changé d'avis !
Bref , il ne tarda pas de se mettre en campagne
Et d'user de moyens plus ou moins hasardeux
Pour se donner une compagne ;
Par prudence , il en choisit deux ,
Dans l'espoir que malgré la chanceuse fortune ,
De la sorte il pourrait toujours en avoir une ;
Mais il fut découvert et reçut son congé ,
Événement auquel il n'avait pas songé.

Les malins en rirent sous cape ,
En se disant à demi-voix :
Lorsque l'on veut courir deux lièvres à la fois
Bien souvent chacun nous échappe.

LE CHÊNE.

Le vent souffle et grandit : bientôt tombe un grand chêne,
Sous lequel tant de fois on s'était abrité ;
Ainsi dans la prospérité ,
Un seul moment d'adversité
A notre perte nous entraîne.

LA VIS.

En tournant trop souvent ,
Une vis devint folle.
Que son adversité puisse servir d'école
A tant de gros bonnets qui tournent à tout vent !

MARCEL GRENIER.

LE MARAIS.

Voyez-vous ce marais dont la nappe tranquille
Fume sous le ciel bleu,
Où l'astre qui se lève, en glissant éparpille
Mille perles de feu ?

Là, parmi les roseaux qui forment sa bordure
Avec les joncs fleuris,
L'odorant nénuphar pailletant la verdure
Croît auprès de l'iris.

Là, de poissons nacrés s'agite tout un monde
Guetté par le pêcheur ;
Un peuple coassant, la tête hors de l'onde,
Chante en cercle son chœur.

Avec des cris joyeux des bandes d'hirondelles
Chassant les moucheron, ,
S'abattent comme un trait, et du bec et des ailes
Font dans l'eau de grands ronds ;

Tandis que sur le bord la vache nonchalante
S'en vient, les pis gonflés,
Butiner en soufflant la sève succulente
Des roseaux annelés.

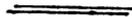
Voilà bien du bonheur le séjour et l'image !
Auprès de ce marais
Vite construisons-nous un petit ermitage
Pour y rêver en paix...

Cependant sur le ciel le soleil toujours monte,
Ainsi que sa chaleur ;
Cette eau stagnante bout sous une ardeur de fonte,
Et s'élève en vapeur ;

L'air se charge bientôt de ces gaz délétères
Par la vase vomis ;
Bientôt tout meurt ou fuit ces lieux tantôt prospères,
Maintenant ennemis!..

C'est qu'il faut ici-bas que tout marche et progresse ;
Et quand un peuple dort
Dans un turpe égoïsme ou bien dans la paresse,
C'est le vice et la mort !

PIERRE MOUTRIEUX.



LA CHEVRETTE BLANCHE

OU

LE FEU-FOLLET.

(LÉGENDE BRETONNE.)

Scène lyrique.

SCÈNE I.

LE VOYAGEUR.

Dieu ! que la nuit est sombre , et quel affreux silence !
Dans ces lieux inconnus rien ne guide mes pas.
Je marche en vain toujours ; au hasard je m'avance ;
Ma voix appelle en vain... le secours ne vient pas !

J'ai faim ; je meurs de lassitude
Dans ces landes sans horizon ;
J'ai peur de cette solitude
Dont pèse sur moi la prison.
Pourquoi ne puis-je en ma détresse
Trouver un toit hospitalier,
Gôûter d'un bon repos l'ivresse
Devant un généreux foyer ?

Vierge sainte , douce lumière
Qui brille en un ciel azuré,
De grâce , écoutez ma prière :
Aide au voyageur égaré !
Hélas ! mes enfants et leur mère
Au loin attendent mon retour :
Rendez à ces enfants leur père ;
A moi , mon seul bien , mon amour !

II.

LE VOYAGEUR, PUIS LA CHEVRETTE.

LE VOYAGEUR.

Le Ciel aurait-il donc pitié de ma souffrance ?
Une faible lueur perçant l'obscurité
Dans mon cœur éperdu ramène l'espérance...
Quelqu'un vient!... c'est la vie et l'hospitalité!

LA CHEVRETTE.

J'arrive au secours de ta peine :
Courage ! tes maux vont finir.

LE VOYAGEUR,

Sans toi, ma perte était certaine!...
Ton nom ? pour toujours le bénir!

LA CHEVRETTE,

Je suis la Chevette
Portant lumerette,
Blanche aigrette.
Au bon voyageur
J'offre le bonheur
Et mon cœur.

LE VOYAGEUR,

Elle est la Chevette
Portant lumerette,
Blanche aigrette.
Pauvre voyageur,
Je sens le bonheur
En mon cœur !

LA CHEVRETTE.

Suis-moi dans mon palais.

LE VOYAGEUR.

Comble déjà mes vœux !

Ah ! rien qu'une chaumière

LA CHEVRETTE.

D'émeraudes et d'or!

Un palais tout brillant

LE VOYAGEUR.

Puis un lit de bruyère,
De l'eau claire et du pain près d'un feu pétillant !

LA CHEVRETTE.

Tu verras mes trésors !

LE VOYAGEUR.

Je reverrai ma femme
Et mes pauvres enfants !... Merci du fond de l'âme !

LA CHEVRETTE,

Je suis la Chevette
Portant lumerette,
Blanche aigrette.
Au bon voyageur,
J'offre le bonheur
Et mon cœur.

LE VOYAGEUR,

Elle est la Chevette
Portant lumerette,
Blanche aigrette.
Pauvre voyageur,
Je sens le bonheur
En mon cœur !

III.

LES MÊMES, PUIS LA MORT.

LE VOYAGEUR.

Mais j'ai peine à te suivre en ta course rapide !
Ton flambeau vacillant fuit, s'éloigne toujours...
Le voilà qui s'éteint, et le sol plus humide
Sous mes pas se dérobe !... ô mon guide, au secours !

LA CHEVRETTE,

Tes enfants sont là-bas : viens !

LE VOYAGEUR,

Je me noie. . . à l'aide !

LA CHEVRETTE,

C'est de l'eau pour ta soif.

LE VOYAGEUR,

O ma femme .. je meurs !

LA CHEVRETTE,

Elle t'attend : viens donc !

LA MORT,

Son corps est déjà raide.

LA CHEVRETTE,

Laisse-moi prolonger ses dernières terreurs !

LA MORT,

Il râle dans mes bras... à la Mort que tout cède !

LA CHEVRETTE,

LA MORT.

A moi ces luttes si terribles,
Ces pleurs et ces cris déchirants !
A moi ces angoisses horribles
Où se débattent les mourants !

Par moi plus de luttes terribles,
De pleurs ni de cris déchirants !
Par moi plus d'angoisses horribles
Où se débattent les mourants !

LE VOYAGEUR MOURANT,

Par toi plus de luttes terribles...
Mais ces pleurs, ces cris déchirants... ?
Femme, plus d'angoisses horribles...
C'est moi... j'embrasse mes enfants !

PIERRE MOUTRIEUX.

LES ARCHÉOLOGUES.

A vous voir admirer un monument gothique,
Ou déchiffrer des noms au front d'un vieux portique,
Plus d'un passant léger dira : ce sont des fous !
Vous trouvez ces railleurs partout sous les deux pôles ;
Pour réponse il suffit d'un haussement d'épaules,
Ce ne sont que des sots qui se moquent de vous.

On pense volontiers que les Archéologues,
Aux choses du passé bornant leurs dialogues ,
Sont de vieux pèlerins en chemin attardés ,
Qu'ils ne s'entendent guère aux débats politiques,
Et qu'on peut les classer — section des antiques —
Entre des chapiteaux et des blocs lézardés.

Erreur ! ils sont du monde. Au retour d'une fouille,
Voyez-les secouant la poussière et la rouille,
Bien lavés , bien peignés , parfois même frisés ;
Ils emboîtent le pas d'un siècle qui va vite ,
Et les brillants banquets auxquels on les invite,
Témoignent largement qu'ils sont modernisés.

Hors de leur cabinet , dépouillant l'antiquaire ,
Ils ont d'autres plaisirs que l'aspect d'un calcaire :
Pour de friands minois ils courent les salons ;
Au bal , ils sont du bal , et qu'au sein d'une fête
Un pédant ennuyeux les prenne en tête-à-tête ,
Comme ils ont l'art exquis de tourner les talons !

S'ils retracent aux yeux les formes souveraines
De ces cirques romains , gigantesques arènes ,
S'ils redisent les noms de cent gladiateurs ,
Ils savent aussi bien que les heureux du monde
Ce qu'a produit de grand , ce qu'a vomé d'immonde
Le théâtre moderne avec ses mille auteurs.

Jeune ou vieux , de tout peuple ils citent les coutumes ;
Ils ont vu défiler les masques , les costumes
Des conquérants fameux outrageant la raison ;
Ils veulent remonter le cours lointain des âges ,
Réveiller de jadis les solennels usages ,
Par désir de science ou de comparaison.

Ils aiment à revoir tous ces champs de bataille
Où nos puissants aïeux armés selon leur taille,
Luttaient pour leurs foyers ou leurs droits immortels ;
Ils s'en vont voir émus aux endroits solitaires ,
Si la foi parle encore au fond des monastères ,
Si l'amour veille encore à l'ombre des castels !

Avec quel soin touchant ils gardent en reliques
Ces armes , ces missels , ces anneaux symboliques ,
Souvenirs de tendresse et souvenirs d'exploits ,
Et ces jeux si naïfs pour l'enfance amusée ;
Tous objets réunis en un petit musée ,
Nous racontant la vie et les mœurs d'autrefois.

Mais le but , le vrai but de l'Archéologie ,
C'est d'ouvrir l'horizon à son œuvre élargie ,
D'embrasser du regard toute l'humanité ,
De la prendre au berceau dès son premier sourire ,
De suivre pas à pas ses traces , et d'inscrire
Ses luttes , ses revers et sa prospérité !

Aux monuments s'attache un récit légendaire :
L'émeute gronde encore au beffroi populaire,
Par l'abbaye on sait les gestes des abbés ;
Sur nos monts , par milliers les châteaux-forts se comptent ,
Et témoins des hauts faits , leurs ruines nous content
Les chevaliers vainqueurs comme les preux tombés.

Ce tronçon de colonne atteste une victoire ;
Dis-nous pieusement, chapelle expiatoire,
Les remords d'un baron trop dur pour ses vassaux ;
Et vous, donjons hardis , planant sur la vallée ,
Par vos brèches montrez la terrible mêlée
Où l'étranger croula dans ses derniers assauts !

Flèches des vieilles tours , à demi renversées ,
Portiques mutilés , admirables chaussées
Où des flots de soldats roulaient du camp romain ,
Temples , piliers , caveaux , portes monumentales ,
Vous vivez , vous parlez , vous êtes les annales ,
L'histoire écrite en grand de tout le genre humain.

Et cela ne suffit ! Comme on perce un mystère ,
Ils cherchent , en creusant dans les flancs de la terre ,
Des armes , des outils mêlés aux ossements ;
De l'homme primitif ils retrouvent la taille :
Les nains sur les géants ont gagné la bataille ,
La pensée enchaina la force en ses tourments.

Enflammons de nos vœux ceux dont la patience
Découvre des trésors cachés pour la science ,
Qui d'un monde perdu sont les rebâtisseurs :
Oui, ces gens studieux , âmes douces , polies ,
Entourant de respect les choses démolies ,
Valent bien vos héros , ces grands démolisseurs.

Chaque âge eut ses grandeurs ! Des temps de barbarie
Sortit l'honneur brillant de la Chevalerie ,
Du Savoir la Foi même a sauvé le flambeau :
Ah ! dans ces vieux débris que de pierres encore
Utiles à la main qui construit et décore
De l'univers moral l'édifice nouveau !

Par un gland commença le magnifique chêne ;
Ne brisons pas d'anneaux , siècles , à votre chaîne,
Des antiques vertus gardons le souvenir ;
Le présent , par le cœur s'il regarde en arrière ,
Poursuivra par l'esprit sa vaillante carrière :
Quels larges fondements pour asseoir l'avenir !

HIPPOLYTE LAROCHE.

UN PROVERBE.

Qui dort dîne.

Le proverbe est un fruit de la sagesse humaine....
Lorsque la vérité le cueille en son domaine.

J'entends crier sur tous les tons,
Disait un pauvre : « Qui dort dîne, »
Je voudrais les y voir, pardine !
Tous ces grands faiseurs de dictons.
Pour nourrir bien des gueux la recette est superbe,
Mais le point principal c'est de dormir d'abord ;
Ah ! seigneurs de la table et sires du confort,
Pour qui le mot manger est un excellent verbe,
Convendez qu'on n'aurait pas tort
De retourner le beau proverbe,
Pour dire mieux : Qui dîne dort.

FABLES.

Le lierre et le chêne.

Le lierre dit au chêne : en mes bras je t'enlace,
Je couvre et je protège un géant tel que toi,
Je grimpe, et puis monter à la plus haute place.
L'autre répond : c'est vrai, mais grimpe donc sans moi!

LES CHEVAUX ET LES VEAUX.

Gardons-nous d'envier aux gens , de prime-abord ,
Leur prétendu bonheur et leurs faveurs du sort.

Mais voyez donc ces veaux ! En voilà de la chance !
Ils ne sont pas si veaux qu'on pense ,
S'écriait un jeune cheval ,
On les mène en voiture ! et nous , pour récompense ,
De les trainer nous avons tout le mal !
— Son vieux compagnon d'attelage
A l'oreille lui répondit :
A ton âge, mon cher , on ne sait ce qu'on dit ,
Cesse vite un pareil langage ,
Ces veaux-là ne sont pas à la noce , je gage ;
J'en ai conduit plus d'un ! Je connais bien l'endroit
Où leur bonne chance s'arrête :
A l'abattoir ils vont tout droit...
Il vaut mieux trainer la charrette !

HIPPOLYTE LAROCHE.

UNE VISITE

AUX

Châtaigniers de l'Etna.

Malgré sa position entre le 37° et le 38° degré de latitude et tout au centre de la Méditerranée, dont les rivages constituent une des régions botaniques les plus riches du globe, la Sicile possède une flore relativement très pauvre. Sans doute, le voyageur venant directement de l'Europe moyenne, transporté sans transition dans quelque fertile vallée de cette île, sera tout d'abord émerveillé par l'exubérance de la végétation; mais le botaniste qui, comme nous, a déjà parcouru, en herborisant, l'Algérie, le midi de l'Espagne, les côtes de Provence et l'Italie, sera plutôt frappé par le cachet général d'aridité imprimé à toute la contrée.

La cause principale, c'est le manque d'eau. L'île est très montagneuse; les pentes sont rapides; quand la pluie tombe, elle s'écoule rapidement et elle séjourne d'autant moins à la surface du sol, que les forêts, ces éponges, ces réservoirs naturels, qui jouent un si grand rôle dans l'économie générale du globe, sont rares et, par une incroyable incurie des insulaires, ou plutôt par une coupable négligence du gouvernement, tendent encore à diminuer de jour en jour. En gravissant les flancs de l'Etna, l'on est douloureusement étonné de leur nudité; à peine quelques maigres buissons remplacent les antiques futaies, dont les plus

vieux habitants gardent encore le souvenir. A Nicolosi, petit village sur la route que les touristes suivent d'ordinaire pour parvenir au sommet du volcan, un vieillard nous disait que toute la contrée était autrefois couverte par de magnifiques forêts de Châtaigniers; aujourd'hui, l'on rencontre seulement ceux que l'on a replantés de loin en loin, et l'on pourrait les compter sans peine. Non loin de Nicolosi est le village de Tre-Castagne, une appellation significative; et cependant, plus la moindre trace des arbres qui ont donné leur nom à la bourgade; c'est à peine un souvenir historique, car il nous a été impossible d'apprendre sur les lieux mêmes si ces « trois châtaigniers » étaient remarquables par leur taille ou par leur grosseur.

Il est certain que des forêts ombreuses de diverses essences d'arbres, aussi touffues que les forêts vierges du Brésil, s'étendaient encore, vers le milieu du seizième siècle, depuis le sommet de la montagne jusqu'à la vallée de Cantara; le cardinal Bembo, qui a laissé des œuvres écrites dans le latin le plus pur, s'extasie sur les belles forêts de Platanes de l'Etna; et enfin il résulte de documents authentiques, aussi bien que des traditions qui se sont conservées dans les cabanes des pâtres, que plus du tiers du versant oriental de la montagne était encore boisé il y a moins de cent ans.

Mais l'homme est arrivé avec sa cognée; les arbres séculaires et les jeunes rejetons ont été impitoyablement coupés et les croupes des montagnes, comme des brebis tondues, ont été exposées sans défense aux eaux du ciel; car la luxuriante végétation de Fougères ⁴, qui apparaît drue et serrée après chaque défrichement, est loin de suffire à l'absorption des pluies. Puis, certaines éruptions du volcan, certaines coulées de lave, sont venues compléter l'œuvre de destruction. Qu'on juge de leur puissance: on cite de ces coulées, véritables fleuves de feu, qui ont continué pendant plus d'une année leur marche lente, mais irrésistible, et qui ont transformé, sur une étendue de trois ou

⁴ *Pteris aquilina*.

quatre lieues, des campagnes fertiles et des villages entiers en un désert d'une stérilité absolue.

De ces défrichements, tantôt inévitables, tantôt inintelligents, mais défrichements quand même, qu'est-il résulté ? Les pluies en Sicile sont rares, mais abondantes, et lorsqu'elles tombent, ce sont de véritables cataractes; il y a d'abord la saison des pluies, correspondant à notre hiver de neige et de glace, mais beaucoup plus courte, puisqu'elle ne comprend guère que les mois de janvier et de février; puis, en été, ce sont les orages, terribles ordinairement, et terminés par une averse redoutable. L'eau n'étant plus retenue sur la terre par l'intermédiaire des forêts, s'écoule sur les pentes abruptes des monts comme sur les ardoises d'un toit, et forme en quelques minutes des torrents, dont la puissance ne tarde pas à s'accroître avec une effrayante rapidité.

Les Siciliens nomment *fumares* les lits de ces torrents; ils sont à sec pendant la plus grande partie de l'année, car l'eau y disparaît aussi vite qu'elle y arrive. Rien de plus curieux à voir que ces grands thalwegs desséchés, espèces de rivières pétrifiées dans le lit et sur le bord desquelles des touffes rabougries de Lauriers-roses attendent avec impatience la pluie prochaine; les digues en sont hautes et fortes et le chemin de fer les traverse sur des ponts immenses et solides, tels que l'on en pourrait jeter sur un grand fleuve. Mais vienne un orage: le monstre endormi se réveille et l'on comprend aisément ce luxe de précautions; des masses d'une eau sale et bouillonnante se précipitent vers la mer, entraînant des blocs de pierre énormes et des arbres déracinés. La crue est tellement subite que des enfants et des troupeaux entiers, n'ayant pu gravir les berges à pic de la fumare, ont parfois trouvé la mort dans les flots du torrent instantanément formé. Nous parlons ici des grandes fumares, correspondant à des vallées d'une certaine étendue; il en existe aussi de plus petites, très nombreuses, et naturellement moins à craindre que les précédentes. L'apparition de nouvelles fumares, l'accroissement de celles existant déjà, ont été les conséquences immédiates du déboisement; et nous ne doutons pas qu'un certain nombre

de plantes némorales, alpestres même, car l'Etna est une haute montagne (3313 mètres) au sommet de laquelle la neige séjourne pendant toute l'année¹, n'aient à jamais disparu de l'île, en même temps que les forêts, leurs protectrices. Quant à la stérilité générale qui en est résultée pour les flancs de la montagne, c'est un fait si naturel qu'il suffit de l'indiquer.

En raison même de cette pauvreté dans le tapis végétal, les régions botaniques commandées par l'altitude sont moins apparentes sur les pentes de l'Etna que sur tout autre pic d'égale importance. Cependant, on y reconnaît en général trois zones : tout en bas, la zone des terres cultivées, des champs et des vignes, la plus riche naturellement en plantes de toute espèce et sur laquelle nous dirons un mot dans un instant ; au-dessus, les forêts, d'abord de Chênes² et de Châtaigniers, plus haut de Hêtres³ et de Bouleaux⁴, plus haut encore de Pins⁵ ; enfin la zone des laves, où toute végétation tend à disparaître. C'est le désert, d'un noir mat comme le velours et faisant une profonde impression sur le voyageur qui le traverse pour la première fois. Dans quelques recoins, où une mince couche d'humus a pu s'accumuler,

¹ Relativement à la hauteur de l'Etna, les auteurs ne sont pas d'accord ; ainsi Baedeker (Italie méridionale, 1869) donne seulement 3,130 mètres ; et des informations prises parmi les pâtres de la montagne s'accordent à dire que la neige disparaît complètement l'été, pendant six semaines ou deux mois. Le nombre que nous adoptons néanmoins est celui de M. Houzeau. (Histoire du sol de l'Europe, 1857) d'après Smyth, une bonne autorité. Ansted donne un chiffre encore plus élevé, 3,352^m. Dans ces deux dernières hypothèses, la neige ne fondrait jamais au sommet du volcan, la limite des neiges éternelles étant évaluée en Sicile à 3,048^m. Elles ne pourraient y disparaître que par l'action du feu intérieur, qui, en les fondant brusquement sur de larges surfaces, précipiterait dans les fumées des masses d'eau effroyables. Telle est peut-être l'origine de ces crues instantanées dont il vient d'être question. Enfin Lecoq (Géog. bot. de l'Europe) indique pour la hauteur de l'Etna 3,237^m et pour la limite des neiges 2,905^m seulement.

² *Quercus pubescens* et *Q. Ilex*.

³ *Fagus sylvatica*.

⁴ *Betula alba* et *B. Aetnensis*.

⁵ *Pinus Laricio* et *P. Sylvestris*.

surgissent encore des touffes de verdure ; mais le nombre d'espèces croissant au-dessus de la région némorale ne dépasse guère la trentaine.

Nous avons particulièrement remarqué les plantes suivantes : comme arbustes, plusieurs *Juniperus*¹ et *Berberis* ; comme plantes herbacées, *Viola gracilis*, *Astragalus siculus*, *Saponaria depressa*, *Senecio aetnensis*, *Anthemis aetnensis*, *Robertia taraxacoïdes*, *Tanacetum vulgare*. Les cinq dernières s'élèvent seules le plus haut, alors que toutes les autres Phanérogames ont depuis longtemps disparu ; le *Senecio* se retrouve jusqu'au pied du cône, où il se hâte de croître avant qu'une bouffée de la vapeur sulfureuse exhalée sans cesse par le volcan ne vienne mettre fin à sa précaire existence. De toutes ces plantes herbacées, une seule appartient à notre flore, c'est la Tanaïsie. Nous avons trouvé ses touffes souffrantes et rabougries ; elles paraissaient regretter nos terres d'alluvion, où leur développement est si large et si rapide, et ne croître qu'à regret dans les scories volcaniques. L'Astragale, au contraire, est bien chez lui ; ses grosses touffes arrondies, presque globuleuses, ont souvent plus d'un mètre de diamètre, mais elles ne portent de verdure et de fleurs qu'à l'extrémité des rameaux ; le centre de la touffe est occupé seulement par les tiges nues. Les petites plantes de la Robertie, avec leurs grandes et belles fleurs jaunes, s'abritent volontiers dans le voisinage des Astragales. D'espèces alpines proprement dites, point ; les tapis spongieux les Sphaignes font entièrement défaut ; les Lichens sont rares et bien maigres, et l'eau provenant de la fusion lente de la neige disparaît au fur et à mesure dans les profondes crevasses de la lave. Combien les conditions de la vie végétale sont différentes sur les hautes montagnes du continent, alors que l'eau des pluies, de la rosée ou de la fonte des neiges est retenue, d'abord par les forêts, plus haut par la compacité du sol ; compacité qui permet aux Cryptogames d'y élire un domicile stable, et qui favorise ensuite le développement des végétaux supérieurs !

¹ *Juniperus communis* et *J. nana*

Souvenirs de nos excursions précédentes ou déductions tirées de ces mêmes souvenirs, telles étaient les pensées qui nous occupaient le 24 avril de cette année (1871), jour réservé exclusivement pour une visite aux grands Châtaigniers de l'Etna. Au temps du cardinal Bembo, c'était sans doute une grosse affaire qu'un voyage en Sicile; aujourd'hui, l'île se couvre peu à peu d'un réseau de chemin de fer et l'on peut déjà la parcourir assez commodément. De Catane ou de Messine, grâce à la voie ferrée qui relie aujourd'hui Messine à Syracuse, il est possible de faire, en moins d'une journée, l'excursion des Châtaigniers, que nul touriste, si peu botaniste qu'il fût, ne devrait négliger. En effet, c'est une promenade excessivement agréable, peu fatigante, et qui offre, sans compter les colosses végétaux qui en sont le but principal, des points de vue nombreux et de splendides panoramas.

Nous prenons donc à Catane le premier train qui doit nous conduire à la station de Giarre-Riposto; malheureusement, il est déjà près de huit heures du matin et le soleil fait pressentir une chaude journée; il eut été préférable de pouvoir partir à quatre heures, pour gravir les pentes de la montagne avant la grande chaleur du jour. Enfin! on se console en songeant qu'il fallait faire, il n'y a pas bien longtemps, la route entière à pied ou à dos de mulet.

Les trains ne marchent, ou plutôt ne roulent guère mieux en Sicile qu'en Espagne; et ce n'est pas peu dire. Si le voyageur pressé s'en impatient, en revanche, le flâneur, par conséquent le naturaliste aussi, y trouve un grand charme; les paysages de la route et les menus détails des roches et des plantes peuvent être vus commodément; pour celui qu'emporte un express anglais au contraire, ce ne sont que des apparitions instantanées entre deux nuages de poussière. Commodément assis dans notre compartiment, nous voyons ainsi défiler sous nos yeux toute la flore sicilienne, que nous avons, il est vrai, appris à connaître déjà par de nombreuses herborisations. A en juger par l'ensemble des faits, la saison végétale est là-bas en avance sur la notre d'environ six

semaines, et le 24 avril en Sicile correspond au 10 juin en Belgique ; c'est, d'un côté comme de l'autre, l'époque de l'année la plus riche en plantes fleuries. Les Sureaux et les Robiniers avaient entièrement épanoui leurs corolles, mêlant leurs âcres parfums qu'aucune brise n'emportait ; le Froment était en épis, les champs d'Orge jaunissaient, et, en maints endroits, l'on faisait déjà la récolte du lin. Celle du safran était depuis longtemps terminée.

En sortant de Catane, on traverse plusieurs grandes coulées de lave, notamment celle de 1381, et plus loin celle de 1329. Depuis des siècles que ces laves sont refroidies, la vie a repris ses droits ; de l'humus s'est accumulé dans les crevasses et une végétation, souvent luxuriante, s'y est installée. Citons au hasard quelques unes des espèces les plus abondantes ; nous n'avons point la prétention de rédiger une flore de la Sicile, mais seulement de donner une idée générale de son tapis végétal.

Voici d'abord de grosses touffes de fleurs jaunes de deux nuances différentes : le Pastel¹ aux fleurs du jaune d'or le plus pur et la Rue², d'un jaune verdâtre, livide, qui, joint à son odeur repoussante, suffit pour la signaler comme suspecte. Aux endroits les plus stériles s'élèvent des Euphorbes arborescentes, feuillées, d'un ou deux mètres de haut ; et sur les pentes abruptes, sur les talus de roche nue, s'étalent les longues tiges des Ficoïdes ; leurs fleurs roses et jaunes, plus larges que la main, s'ouvrent par milliers au soleil et brillent comme de la soie ou comme un tissu de verre ; dans leur riche floraison, ils constituent sans contredit la plus belle de toutes les plantes Siciliennes. Souvent dans nos serres nous avons revu ces Ficoïdes, mais pauvres, étriés, souffrants, épanouissant à peine, et encore d'une manière incomplète, une ou deux fleurs amoindries ; tristes exilés, ils semblaient, comme Mignon, soupirer après le pays où fleurit l'Oranger.

¹ *Isatis tinctoria*.

² *Ruta bracteosa* et *R. graveolens*.

Parmi les laves, s'élève encore le Genêt de l'Étna¹, dont certains pieds atteignent huit mètres de hauteur; sa forme ordinaire est globuleuse, et comme il est feuillé jusqu'en bas et très rameux, rien n'est plus singulier que ces buissons ou que ces arbres en forme de boule, tout couverts de fleurs odorantes. A leurs pieds, des Liserons², dont les corolles simulent un large cornet du rose le plus tendre, ne cherchent point à s'enrouler autour de leurs rameaux, mais se contentent modestement de ramper sur le sol. Plus loin, ce sont des champs d'Asphodèles; leurs grandes panicules commencent à perdre leur parure et leurs pétales rosés tombent à mesure que grossissent les fruits. Il est étonnant que cette belle espèce, d'une culture facile d'ailleurs, ne soit pas chez nous, à titre de plante d'ornement, plus répandue qu'elle ne l'est.

Après les coulées de lave, où l'on cultive tout au plus la vigne dans quelques recoins privilégiés, la voie ferrée traverse des terres fertiles; de grandes moissons de Froment, où quelques Coquelicots se mêlent à des milliers de pieds de Glaïeuls³, et tranchent, par la vivacité de leur coloris, sur le ton vineux de ces derniers; et des champs de Lupins blancs et jaunes, excellent fourrage, au milieu desquels des Orobanches de plus d'un mètre de haut étalent leurs fleurs d'un blanc presque pur. Encore du Froment, haut et dru celui-ci; rappelons-nous que la Sicile est généralement considérée comme la patrie des céréales.

Admirons ces haies de Nopals, redoutable barrière que le lion lui-même, en Afrique, hésite à franchir; quelques fruits, dits figues de Barbarie, oubliés de la récolte précédente ou abandonnés parcequ'ils étaient inabordables, surmontent encore leurs énormes raquettes hérissées d'épines. Parfois, de grands carrés de terrain sont exclusivement occupés par ces Cactées gigantesques; d'étroits sentiers, ménagés à coups de hache, permettent de les

¹ *Genista aetnensis*.

² *Convolvulus siculus*.

³ *Gladiolus segetum*

parcourir. Là, se cultive la cochenille. L'Agave américain, qui, dans tout le bassin de la Méditerranée, semble se trouver dans son pays natal, prospère en Sicile à merveille et partage avec le Nopal la faculté de former des clôtures inabordables. Un certain nombre de pieds ont fleuri l'an dernier, et leurs hampes gigantesques s'élèvent desséchées, belles encore et gracieuses, comme les candélabres antiques auxquels leurs congénères doivent avoir servi de modèle; d'autres se préparent à fleurir, et du sein de leur rosette immense surgit la jeune tige, toute succulente, et semblable à une asperge de la grosseur d'une cuisse d'homme; malheureusement, des sucS amers et âcres la rendent impropre à l'alimentation. Agaves et Nopals, quels types étranges, dont aucun analogue ne se retrouve chez nous! Des touffes d'Asphodèles croissent aux alentours; nous oublions que l'Etna forme le fond du tableau, et la pensée nous reporte en Algérie, où de tels groupements se rencontrent à chaque pas

Mais il n'est pas que les plantes herbacées ou sous-frutescentes qui attirent l'attention du botaniste placé au milieu de cette végétation méridionale; bien des arbres méritent plus qu'un simple regard et sont dignes à coup sûr d'exciter son étonnement. Ici, ce sont des Figuiers comme nous n'en avons jamais vu : leur tronc, droit, haut de plusieurs mètres, est surmonté d'une cime globuleuse toute feuillée, et leur port rappelle celui d'un arbre forestier; plus loin s'élèvent d'antiques Caroubiers; des Amandiers séculaires, appartenant à cette variété qui produit les plus grosses amandes connues; des Oliviers, portant allègrement leur grand âge et se préparant à fleurir; des Néfliers du Japon, dont les feuilles ressemblent à celles du Châtaignier et dont les fruits jaunes, pleins d'un suc aigrelet, sont fort agréables dans les pays chauds.

Plus loin encore ce sont de grandes plantations d'Orangers; les arbres, plus serrés que les Pommiers dans les vergers de l'Europe moyenne, souvent aussi gros qu'eux, étaient chargés au moment de notre passage de fleurs et de fruits. Le parfum délicieux des premières se répandait au loin, mais ce n'est guère

que le soir qu'il atteint toute son intensité, après que les feux du jour en ont favorisé la sécrétion. On achevait la récolte des fruits : des hommes montés sur l'arbre cueillaient à la main ceux qu'ils pouvaient atteindre, et abattaient à coups de gaule ceux qui étaient trop éloignés; çà et là sur le sol s'élevaient des pyramides de pommes d'or. De loin, les Citronniers se reconnaissent à la forme plus irrégulière de leur cime, à leur tournure plus débraillée, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Parmi ces Orangers, il en est de très gros, bien vieux assurément; cependant, nous n'en avons vu nulle part d'aussi beaux que ceux qui croissent dans les environs de Cordoue.

Mais voici à droite, au bord de la mer, le village de Riposto; à gauche, au pied de la montagne, le bourg plus considérable de Giarre. Le train s'arrête précisément entre les deux; nous sommes arrivé; descendons.

A peine sorti de l'enceinte protectrice de la gare, nous nous voyons assailli par les cochers de fiacre, les porteurs de bagages, les mendiants de toute espèce et pis encore; les offres de service, répétées avec une rare importunité, ne manquent pas. Cuirassé, blindé même, contre ces tentatives mercantiles par notre séjour antérieur dans la péninsule, et fort d'ailleurs de nos cartes routières, nous traversons impassible la foule de ces braillards des deux sexes, seul moyen de leur échapper; si l'on a le malheur de leur répondre, même par un refus, voilà la discussion engagée et l'on ne s'en débarasse pas facilement.

Giarre est un grand village d'une vingtaine de mille âmes, presque une petite ville, n'était sa tournure dégingandée. Deux longues rues le composent : l'une, perpendiculaire à la mer, conduit par une pente douce de la gare vers la montagne; l'autre, plus importante, fait marteau avec celle-ci.

Avant d'aller plus loin, il s'agissait de déjeuner. Nous avisons la *Locanda*, qui nous paraît la plus confortable; nous entrons et averti par l'expérience nous demandons des œufs; point. Du laitage? Impossible d'en trouver. De guerre lasse, nous laissons à l'hôte toute son initiative; une faiblesse hélas! qui devait nous

apprendre une fois de plus, comme on va le voir, à nous méfier de la cuisine sicilienne, atroce entre toutes les cuisines méridionales. De la propreté, nous n'en parlerons pas ; il est convenu que dans toutes ces auberges indigènes, décorées des noms sonores d'*Albergo*, *Trattoria*, *Locanda*, *Osteria*, *Dispaccio*, etc., elle n'existe pas même à l'état de théorie ; il est convenu qu'une femme se peigne habituellement dans un coin de la salle à manger, et que la vermine court jusque sur la nappe. Que l'on nous pardonne ces détails d'une couleur toute locale.

Après une demi-heure d'attente, l'hôte nous apporte un déjeuner dont voici le menu : 1° Bouillon de poisson avec macaroni, le tout assaisonné par une dose énorme de safran ; on voit bien que l'on se trouve dans le pays où il croit ; 2° les poissons bouillis, colorés en jaune intense par le susdit safran ; en Provence, on nomme *bouillabaisse* cette nourriture odieuse ; 3° des morceaux d'une viande inconnue frits à l'huile d'olive ; après mûr examen, nous reconnaissons avoir affaire aux lanières coriaces taillées dans la cuisse d'une vieille bique. Il faut avoir faim pour avaler ces choses et bon estomac pour les digérer ; heureusement, sous ce double rapport, nous n'avions pas à nous plaindre.

Il est neuf heures et demie du matin ; nous continuons notre route, droit vers la montagne ; il n'y a qu'un chemin : impossible de se tromper. Bientôt les dernières maisons de Giarre sont derrière nous ; nous traversons une grande fumare et marchant toujours vers l'ouest, nous commençons à graver les premières pentes de l'Etna. Pendant assez longtemps, la route monte entre deux murailles construites en pierre de lave qui bornent complètement la vue ; nous remarquons avec plaisir entre les fentes des pierres la présence du *Ceterach officinarum* en touffes magnifiques. Les champs enclos par ces murs de lave sont plantés de vignes, et l'on voit de temps à autre leurs pampres verts s'incliner, curieux par dessus les noirs blocs. La chaleur est déjà accablante : vingt-six degrés centigrades et pas un souffle de brise.

Un peu avant d'arriver au village de San Giovanni, la vue s'ouvre tout-à-coup sur la gauche et l'on peut jouir à l'aise d'un magnifique

panorama de l'Etna. Au-dessus de la région cultivée et boisée, toute verdoyante, s'élève la masse imposante des laves stériles; la transition est marquée par quelques taches d'un vert plus sombre, qui ne sont autres que des forêts de Pins. Sur les flancs de la grande montagne flottent quelques nuages blancs, en ceinture; plus haut, brillent au soleil d'immenses champs de neige; plus haut encore, surgit le cône volcanique, lançant dans les airs un immense panache de fumée sulfureuse. Tout à gauche, on distingue les *Monti rossi*, les montagnes rousses, formées pendant la terrible éruption de 1669; plus près et immédiatement sous le cratère principal, l'immense *Val del Bove*, cuve profonde, d'une effrayante stérilité, et dont les parois mouvantes sont formées par une couche épaisse de scories et de cendres; enfin plus près encore, les cônes qui ont surgi pendant l'éruption de 1865; ils exhalent une âcre fumée fauve, dont les volutes s'abattent lourdement sur les pentes de la montagne. Coup d'œil imposant, décor grandiose; que sont auprès de ces tableaux de la nature les œuvres des hommes?

Nous traversons le village de San Giovanni, sale et repoussant comme tous les villages de l'Italie méridionale et de la Sicile; sur la porte des cabanes, construites en pierre de lave, les femmes se livrent sur la tête de leur enfants à des recherches d'une nature intime; le porc noir, animal domestique privilégié, se vautre non loin de là dans la fange du ruisseau. Partout la misère la plus sordide, la plus repoussante, et l'on peut prévoir que la paresse innée de ces lazzaroni la maintiendra longtemps encore à l'état de fléau chronique.

Enfin, une heure et demie après avoir quitté Giarre, nous arrivons à San Alfio. Ici, il faut prendre un guide, qui est une grande économie de temps; nous faisons comme à l'ordinaire nos conditions d'avance, et à notre grand étonnement il nous demande un prix fort raisonnable, que nous acceptons sans être obligé de marchander; de plus, les gens du village sont polis et nullement importuns; chaque chose s'y paie sa valeur. Ce qui prouve, hélas! combien l'on visite peu les Châtaigniers; leurs rares admirateurs

n'ont point encore réussi à corrompre la simplicité naturelle des habitants.

A partir de San Alfio, le chemin est des plus pittoresques; l'on remonte le lit desséché d'une fiumare au milieu d'un bois de Châtaigniers, qui commençaient alors à se couvrir de feuilles. Ce devait être autrefois une belle forêt, mais tous les troncs ont été coupés à ras de terre, et une génération nouvelle d'arbres jeunes et vigoureux leur a succédé. Souvent, un certain nombre de ces derniers, six, huit ou même davantage, égaux en grosseur et rejetons de l'ancêtre abattu, ont poussé en un cercle parfait, s'écartant légèrement vers le haut en manière d'entonnoir. On peut prévoir le temps, plus ou moins rapproché, où ces diverses tiges, par l'effet de la croissance, se souderont et finiront par former un seul tronc, immense et creux. Nous verrons dans un instant pourquoi il est utile d'insister sur cette particularité.

A tout seigneur tout honneur : le guide nous conduit d'abord au fameux *Castagne di cento Cavalli*, le Châtaignier des cent chevaux. Rappelons d'abord ce que M. Marion dit de cet arbre historique dans ses *Merveilles de la végétation* :

« Le Châtaignier de Neuve-Gelle (treize mètres de circonférence) est loin d'être comparable à celui de l'Etna, connu aussi sous le nom de Châtaignier des cent chevaux, à cause de la vaste étendue de son ombrage. La tradition rapporte que Jeanne d'Arragon visita l'Etna dans son voyage d'Espagne à Naples, et que toute la noblesse de Catane l'accompagna dans son excursion. Un orage étant survenu, la reine et sa suite auraient trouvé un abri sous le feuillage de cet arbre immense.

Cet arbre si vanté et d'un diamètre si considérable est entièrement creux, dit Jean Houel, le premier voyageur qui en ait donné la description au siècle dernier; car le Châtaignier est comme le Saule, il subsiste par son écorce; il perd en vieillissant ses parties intérieures et ne s'en couronne pas moins de verdure. La cavité de celui-ci étant immense, des gens du pays y ont construit une maison où est un four pour sécher les châtaignes, les noisettes, les amandes et autres fruits que l'on veut conserver;

c'est un usage général en Sicile. Souvent, quand ils ont besoin de bois, ils prennent une hache et ils en coupent à l'arbre même qui entoure leur maison; aussi ce Châtaignier est-il dans un grand état de destruction.

Quelques personnes ont cru que cette masse était formée de plusieurs Châtaigniers qui, pressés les uns contre les autres et ne conservant que leur écorce, n'en paraissent qu'un seul à des yeux inattentifs. Ils se sont trompés, et c'est pour dissiper cette erreur que j'en ai tracé le plan géométral; toutes les parties mutilées par les ans et la main des hommes m'ont paru appartenir à un seul et même tronc.

Ainsi s'exprime Houel. On a dit en effet que plusieurs arbres étaient réunis dans ce végétal gigantesque; cependant, un examen attentif paraît détruire cette objection. Brydone, qui le visita en 1770, rapporte que ses guides, interprètes des traditions du pays, assuraient qu'à une époque très ancienne une écorce continue et très saine couvrait encore ce tronc, dont on ne voit plus aujourd'hui que les véritables ruines. Le chanoine Récupero, naturaliste Sicilien, attesta en présence du voyageur anglais et de plusieurs autres témoins, que la racine de cet arbre colossal était unique. La meilleure observation à l'appui de l'unité de ce végétal, c'est encore l'exemple fourni par d'autres Châtaigniers de l'Etna qui présentent jusqu'à douze mètres de diamètre.

Celui que nous décrivons a cent soixante pieds de circonférence; on ne saurait assigner la limite de son âge probable. Aujourd'hui, une ouverture, assez large pour que deux voitures y passent de front, le traverse de part en part, ce qui n'empêche pas qu'il se couvre annuellement de fleurs et de fruits.

Nous devons ajouter cependant, en terminant, que c'était une coutume chez les horticulteurs anciens de rassembler autour d'une même pousse plusieurs autres de même espèce, de manière à former l'apparence d'un seul arbre dont les années affermissaient la taille colossale. On écorçait les côtés intérieurs et bientôt une seule écorce paraissait l'envelopper. Ce fait se rencontre surtout chez les Oliviers. »

Nous nous permettrons d'ajouter à cet article quelques observations. D'abord, il n'est pas probable que des horticulteurs anciens se soient amusés à planter en rond de jeunes Châtaigniers ; l'âge plus que légendaire , presque fabuleux , des débris que nous avons visités , rend cette hypothèse inadmissible , attendu que ces vénérables restes sont contemporains d'une époque où l'on ne s'occupait guère d'horticulture ; la Sicile devait être alors une contrée sauvage , où les pâtres disputaient leurs troupeaux aux bêtes fauves et se nourrissaient des châtaignes que la nature mettait à leur disposition , mais ne songeaient nullement à planter en rond les arbres qui les leur fournissaient si généreusement ; plus tard seulement durent venir les Grecs , puis les Romains. Voici une hypothèse bien plus probable : autour d'un tronc immense déjà , détruit dans la suite entièrement par l'action des siècles , des rejetons ont poussé , comme nous le disions tout-à-l'heure , et se sont rejoints. Que leur racine soit unique , comme l'affirmerait le chanoine Recupero , cela doit être en effet et rien n'est plus naturel ; à une époque relativement récente et par vétusté , de larges solutions de continuité se sont de nouveau formées dans la paroi de ce cylindre , creux dès son origine ; peut-être aussi certains intervalles n'ont jamais été comblés. Telle est du moins la conviction que nous nous sommes faite , après un mûr examen du colosse.

Nous devrions dire de ses ruines ; c'est à peine si quelques rameaux , envahis par les Mousses , le Lierre et un Gui à fruits jaunes ⁴ , développaient péniblement leurs feuilles au moment de notre venue ; grâce au vandalisme des propriétaires du sol , la fin de ce monument végétal a été considérablement hâtée. La maisonnette et le four à sécher les châtaignes y sont réellement adossés et s'y appuient comme à un mur vivant ; il n'est que trop vrai , hélas ! que la hache le frappe quand on manque de combustible ; de nombreuses entailles , toutes fraîches encore et mettant à nu son bois d'un brun doré , attestent ce crime. Mais le vieux

⁴ *Viscum laxum*

est coriace ; il tient bon , et l'on usera bien des haches avant d'extirper sa dernière souche. Qui sait pourtant ? Il est possible que les paysans se hâtent de le détruire ; il se peut que nous soyons le dernier voyageur qui en parle après l'avoir visité. Mais non ; espérons qu'à un autre reviendra la tâche de composer son oraison funèbre , et que ces lignes inspireront à quelque botaniste errant le désir d'aller voir et toucher les colosses du mont Etna.

Malgré son origine multiple , le tronc immense du Châtaignier des cent chevaux , creusé , décrépité , tordu et noueux , enveloppé par ses parasites comme un vieillard s'enveloppe de fourrures , fait une profonde impression sur qui le voit pour la première fois. A ce sentiment d'instinctive admiration succède un profond étonnement , lorsque l'on a exactement mesuré ses dimensions ; à deux reprises différentes , car nous avons peine à croire que nous ne nous étions pas trompé dans notre première estimation , nous avons trouvé cinquante-six mètres de circonférence à la base. Plus haut , il s'élargit en entonnoir , ce qui confirme l'hypothèse de sa formation. Et puis , un tronc simple de plus de dix-huit mètres de diamètre , ce n'est guère possible , même en supposant les circonstances les plus favorables ; les Séquoias de la Californie , les plus grands arbres du monde , s'élevant à la hauteur formidable de cent-cinquante mètres , n'ont guère plus de dix mètres à la base. Et à ce propos , une dernière observation relative à l'article de M. Marion : il n'existe nulle part sur les flancs de l'Etna de Châtaignier mesurant douze mètres de diamètre ; le plus gros de ces géants mesure dix-huit mètres de tour , soit environ six mètres de diamètre , ce qui est déjà bien respectable. Nous allons immédiatement aborder la description sommaire des principaux d'entre eux.

Peu de temps après avoir quitté les restes antiques du Châtaignier des cent chevaux , nous rencontrons trois arbres énormes , encore sains et vigoureux , malgré la masse des parasites qui les recouvrent ; le sol est tout jonché des baies jaunes du Gui. Un chemin étroit et profondément encaissé , petite fumée pendant les pluies d'orage , les sépare en deux groupes : du côté de

l'Etna, le moins gros des troncs ; de l'autre , les deux plus gros , qui sont aussi les plus décrépits. Ils n'ont jamais été réunis , car une écorce saine entoure chacun d'eux de toutes parts. L'ainé des trois , mesuré à un mètre du sol pour éviter les milliers de rejets qui lui forment une base de broussailles , a dix mètres quatre-vingts centimètres de circonférence ; il est creux en grande partie et ouvert du côté qui regarde le chemin. Son voisin , fortement penché vers lui , est de forme plus aplatie et assez difficile à décrire ; sa cavité crée par son inclinaison une voûte magnifique. Le tronc principal se continue ensuite verticalement en se ramifiant ; à mi-hauteur du corps creux , un autre tronc plus jeune s'en sépare ; enfin , tout à la base , un rejeton beaucoup plus jeune encore et couvert d'une écorce lisse , semble attendre la disparition des vieux pour prendre tout son développement.

Nous nous dirigeons à droite , au travers des vignes , et nous arrivons en quelques minutes auprès d'un arbre isolé digne d'attirer toute notre attention. Du tronc primitif , la moitié seulement reste ; toute la partie qui regarde la mer a été enlevée , mais bien que la cicatrice paraisse fraîche encore , nous n'avons pu apprendre de quelle manière. Du côté de l'Etna , une branche , un arbre entier , s'en détache. La cime en est régulière , bien garnie de rameaux et porte quelques rares touffes de Gui. La face du tronc tournée vers la montagne est presque plane , de sorte que l'on peut , sans trop de difficulté , mesurer directement son diamètre ; il dépasse quatre mètres et demi. Des planches sciées dans cette énorme masse de bois remarquablement saine suffiraient donc pour lambrisser d'une seule pièce les parois d'une chambre de grandeur ordinaire. Au pied du géant , des touffes de Cyclamens en pleine floraison répandaient leur délicieux parfum de vanille ; des tiges de *Daphne Laureola* , chargées de baies encore vertes , et de *Ruscus aculeatus* , avec ses cladodes piquants , formaient çà et là broussaille.

Nous continuons de marcher à travers les champs ; nous escaladons une mauvaise clôture de lave et nous voici dans une moisson d'orge , auprès d'un autre Châtaignier colossal. Celui-ci

est difficile à mesurer, parce que du côté de la fumare qu'il surplombe, il est absolument inabordable. Du côté opposé, son tronc énorme est creux; une dizaine de branches relativement jeunes s'en échappent et lui font une verte cime, régulière et vivace, entièrement exempte de parasites. Des touffes compactes de Cyclamens l'entourent. Prise du fond de la fumare la vue de ce bel arbre est réellement imposante et son cadre est à la fois pittoresque et grandiose. Nous regrettons de n'avoir pas auprès de nous notre excellent ami G. de Reul, dont l'habile crayon eût, mieux qu'une simple description, fixé sur le papier ce souvenir.

Dans le même enclos, se trouve le dernier colosse qu'il nous a été donné d'examiner. Il existe à la vérité, dans la montagne, d'autres arbres célèbres, mais, ne les ayant point vus, nous ne pouvons en parler. Et puis, ce qui vient d'être dit suffira peut-être pour donner une idée des grands Châtaigniers de l'Etna et pour inspirer aux botanistes voyageurs le désir de leur faire en passant une visite.

Ce dernier arbre est une véritable merveille. D'une base ligneuse parfaitement saine, sans la moindre cavité, bien plus, sans la moindre interruption dans l'écorce, haute de deux à trois mètres et de dix-neuf mètres de tour, s'élancent quatre troncs dont chacun est un grand arbre. Deux autres troncs, ou plus exactement deux autres maîtresses-branches, ont été coupées ou cassées, de sorte qu'il reste : une branche simple dès son origine; une se bifurquant un peu au-dessus de son insertion et deux, primitivement bifurquées, mais aujourd'hui réduites à une seule tige. On circule sur le tronc principal et entre les branches absolument comme sur un gros bloc de rocher. La petite forêt formée par ce Châtaignier seul est vraiment admirable; malgré son âge, qui doit être énorme, elle est encore pleine de santé et de vigueur. On aimerait à compter les couches ligneuses annuelles sur un rayon de plus de trois mètres; et quels objets merveilleux et gigantesques pourraient se tailler dans ce bloc, unique au monde! La partie supérieure des branches principales paraît seulement tronquée; quelques grosses touffes de *Viscum laxum* mêlent leur verdure jaunâtre au vert gai des jeunes feuilles de leur support.

Si nous insistons sur la présence de ce parasite sur les Châtaigniers de l'Etna — sur les vieux seulement ; les jeunes en sont généralement dépourvus, — c'est que nous ne la trouvons signalée nulle part. De Candolle dans son *Prodrome* l'indique seulement « sur le Pin sylvestre, en Espagne. »

Nous sommes de retour à San Alfio, après avoir consacré une heure et demie à la tournée des Châtaigniers ; nous trouvons, non sans peine, un verre de mauvais vin et une croûte de pain noir. De certains points, dans les environs immédiats du village, la vue s'ouvre sur un splendide panorama : adossé aux pentes de l'Etna, nous avons devant nous la mer, que les feux d'un soleil ardent transforment en une nappe d'or liquide ; des barques de pêcheur avec leurs voiles latines paraissent, comme de blancs alyons, immobiles à sa surface. A gauche, Taormina, l'antique Tauromenium, dans une échancrure de la montagne ; à droite, les sombres coulées de lave derrière lesquelles est Catane ; en face la plaine fertile, les bosquets d'Orangers, les villages de San Giovanni, Giarre, Riposto, La Macchia et bien d'autres ; tout cela éclairé par une lumière vive et sous un ciel d'un bleu sombre, profond. Il est une heure et le thermomètre marque 30° à l'ombre ; que l'on se représente le mois d'août !

En une heure nous redescendons à Giarre ; route beaucoup plus agréable que notre ascension du matin à cause des belles échappées que l'on a presque continuellement sur la mer et sur la plaine ; les vignes et les murs de lave du chemin encadrent merveilleusement ces tableaux naturels. Comme nous devons attendre jusqu'au soir le train vers Catane, nous fîmes tout simplement à pied les vingt-cinq kilomètres qui nous séparaient de cette ville.

Le lendemain, nous partions à cheval pour la partie occidentale de l'île afin de visiter les gisements de gypse et de soufre aux environs de Girgenti.

J. CHALON.

APPENDICE.

Le Tilleul de Maibelle.

Les grands arbres s'en vont; les générations actuelles, peu soucieuses des souvenirs du passé, positivistes avant tout, les suppriment par la hache ou par le feu, pour aligner un chemin ou un mur, souvent pour moins encore. Certain habitant de Cortessem, et des notables s'il vous plaît, ne m'a-t-il pas déclaré qu'il désirait voir disparaître le vieil « arbre du Bon Dieu, » parce qu'il était tout gâté et tout décrépité!

Il est donc utile, et c'est presque un devoir, de les sauver de l'oubli et, si faire se peut, de les placer sous la protection immédiate de l'autorité; on conserve souvent des choses moins dignes d'attention que ces irrécusables témoins des siècles passés; ici du moins, nulle contrefaçon possible. C'est ce qui m'a engagé, après avoir décrit ailleurs les Ifs du comté de Kent, les Chênes de Liernu et de Cortessem¹, à publier une note sur le Tilleul de Maibelle. Quant au Tilleul de Forêt (province de Liège), très remarquable aussi, il a été abattu il y a quatre ou cinq ans, et l'on en conserve un respectable fragment dans les collections de l'Université de Liège.

Maibelle, c'est un microscopique hameau de la province de Namur, à vingt minutes de la station de Natoye (ligne Bruxelles-Luxembourg). Au bord d'un chemin, tout au centre de ce groupe d'habitations méritant à peine le nom de village, se trouve un magnifique Tilleul de l'espèce *Tilia platyphylla Scop.* Il est entièrement creux, ouvert par une large brèche; à trois mètres de de hauteur environ, le tronc est rompu et les bords du cylindre

¹ Dans les bulletins de la Société roy. de Botanique de Belgique.

creux qui a survécu sont déchirés par des dentelures profondes et irrégulières ; deux touffes de jeunes branches attestent seules que la sève y circule encore. Outre la grande brèche, large actuellement de deux mètres, qui donne accès dans la cavité, de nombreuses ouvertures existent vers la base sur tout le pourtour. Comme ce Tilleul croit sur un terrain vague, les voisins ont accumulé dans son voisinage et aussi à l'intérieur, des fagots, des perches, des échelles, des instruments de culture de toute espèce, et il est absolument impossible d'en prendre les dimensions exactes ; j'estime sa circonférence à neuf mètres, en tenant compte de la partie, près d'un tiers, qui a disparu. L'ensemble de l'arbre est fort pittoresque ; il serait incontestablement plus beau que le Chêne de Cortessem, si l'on parvenait à le débarasser de son affreux entourage.

Tout près de là est un mauvais bouchon, portant pour enseigne : « Au Tilleul. » Au moment où j'y entrais, les paysans ayant fini leur journée de travail y étaient rassemblés. Aucun ne parut se soucier beaucoup du vieil arbre qui a vu se succéder trente générations et plus peut-être ; aucun ne put me donner le moindre renseignement sur son âge ou sur son origine, et l'un d'eux me fit seulement observer que l'on ferait aussi bien de l'abattre, puisqu'il n'était plus bon à rien. *O rus!*

En estimant à deux millimètres en moyenne, et c'est probablement beaucoup trop, l'épaisseur des couches annuelles du bois, un arbre de trois mètres de diamètre serait âgé de sept cent cinquante ans. Les assises ligneuses formées dans ces derniers temps par le Tilleul de Maibelle ont à peine un millimètre ; encore n'ont-elle apparue que dans la bande verticale assez étroite où la vie s'est conservée ; on ne peut guère les faire entrer en ligne de compte dans l'estimation du diamètre. D'un autre côté, quand l'arbre était jeune, les couches annuelles, complètes, pouvaient avoir en épaisseur de cinq à sept millimètres. On voit combien la moyenne exacte est difficile à trouver, et par suite l'âge du végétal.

J. CHALON.

BIOGRAPHIE

DE

M. JEAN-AMBROISE DE PUYDT.

DOCUMENTS HISTORIQUES.

INTRODUCTION.

. . . plus est *patriis facta referre labor.*

« Malheureux serait le citoyen qui sacrifierait ses travaux, sa
« santé, sa vie et ce qu'il a de fortune dans l'espoir de trouver
« sa récompense dans la reconnaissance du peuple auquel il se
« dévoue ou du gouvernement auquel ces sacrifices sont utiles ;
« il aurait conçu la plus vaine des espérances. Les peuples et les
« rois sont essentiellement ingrats. Non que les services ne leur
« soient pas agréables ; non qu'ils soient incapables de les appré-
« cier, mais parce que les bienfaits sont, de toutes les choses,
« celle dont l'empreinte se conserve le moins dans la mémoire
« des hommes.

« Loin de moi de conclure qu'un citoyen a tort de se dévouer
« au bien de son pays ; mon but est, au contraire, de donner au
« dévouement plus d'élévation en le faisant découler d'une plus
« noble source : l'estime de soi-même. »

Cette page magistrale que nous copions dans les manuscrits de M. J.-A. DE PUYDT, est la meilleure introduction à l'histoire de cette vie si bien remplie et dont l'attachement au devoir et le dévouement au pays ont été les caractères les plus constants.

Dans nos temps de paix, d'ordre et de légalité, où chacun choisit sa carrière et la poursuit ordinairement sans trouble, sans qu'aucun événement de force majeure le jette hors de sa voie, nous concevons à peine ces existences agitées, ballotées par toutes les tempêtes sociales, jetées tour à tour dans des professions en apparence incompatibles, capables de tous les efforts et de tous les sacrifices, incapables seulement d'indifférence et de repos, telles que nous les montrent, de loin en loin, les époques de guerres, de révolutions et de rénovation sociale.

L'homme éminent dont nous entreprenons d'écrire la biographie eut cette fortune peu enviable de traverser la période la plus troublée de notre histoire moderne et de se trouver, de gré ou fortuitement, mêlé aux événements; tantôt élevé, tantôt renversé, jamais découragé, jamais inégal à sa tâche ni à sa position.

Né sous le régime autrichien, entré dans la vie publique lorsqu'allait éclater la révolution brabançonne, obligé d'émigrer, rentré à la suite de l'invasion française, il est, à partir de là, et pendant plus de quarante années, successivement appelé aux fonctions les plus diverses; en rapport avec une foule de personnages considérables, rendant partout d'importants services, conquérant de nombreuses sympathies et négligeant toujours de les faire servir à son avancement et à sa fortune.

Monsieur J.-A. De Puydt a eu sur la plupart des hommes publics cette supériorité d'être en possession d'un principe vrai et de savoir y conformer ses actions : « l'estime de soi, » en d'autres termes l'approbation de sa conscience; nous dirions volontiers la religion du devoir. On verra, en lisant cette belle vie, comment, à travers les périls, les tentations, la ruine, les souffrances physiques et les malheurs domestiques, partout, sous tous les régimes, dans les conditions les plus diverses, il a su demeurer fidèle à la règle qu'il s'était imposée et y puiser sa force et la sérénité de sa fin.

I.

Monsieur JEAN-AMBROISE DE PUYDT naquit à Poperinghe , Flandre occidentale , le 14 novembre 1758. Il était fils d'Ambroise Joseph de Puydt et de Christine Clara Kiou , tous deux de la même ville. Il n'eut qu'un frère , moins âgé que lui de trois ans , et qui mourut jeune.

Quant il fut en âge de se faire une carrière , il choisit la médecine et se fit inscrire à l'université de Louvain : Ce ne fut toutefois que le 12 avril 1788 , sous le rectorat de M. Jean Guill. Van Leempoel , qu'il soutint sa thèse et fut définitivement reçu docteur.

Les souvenirs qui appartiennent à l'enfance ou à la première jeunesse d'un homme utile ne méritent pas , la plupart du temps , le soin que l'on met à les recueillir. Ils n'auraient d'importance que s'ils servaient à indiquer par quels moyens il s'est frayé sa route et comment lui ont été inculqués les principes qui l'ont dirigé.

La famille , c'est lui-même qui l'a écrit , « n'était pas distinguée par ses richesses , mais par la conduite et l'exakte probité. » Il est permis de croire que ces traditions de famille : modération dans les désirs , respect de la médiocrité , esprit de conduite , droiture et probité , ont exercé sur sa vie une influence déterminante.

Après cette mention , qui est un hommage à des aïeux obscurs mais dignes d'estime , nous ne trouvons plus , dans les souvenirs de la première jeunesse de M. De Puydt , qu'un fait trop curieux et trop caractéristique pour le passer sous silence. Nous ne savons au juste à quelle année il remonte , mais il doit appartenir à la première période de ses études universitaires.

Soit influence de ses études classiques ou besoin impérieux de voir et de connaître , si fréquent chez les natures d'élite , il s'était pris d'un désir irrésistible de voyager et surtout de visiter l'Italie. Cette passion , partagée par un de ses camarades d'études , flamand comme lui , avait abouti à un grand projet dont aucune difficulté

ne put les détourner. Les vieux parents n'auraient pas consenti ; on résolut de ne les point avertir, sinon quand on serait en route et trop loin pour être rappelés. Mais on n'entreprend pas un pareil voyage sans beaucoup d'argent ; nos jeunes gens avaient pu réunir chacun quarante ou cinquante couronnes, somme que, dans leur sagesse, ils jugèrent suffisante, et par un beau jour de printemps, le sac sur le dos, le bâton de voyageur à la main et quelques cents francs dans la ceinture, ils prirent gaiement leur vol vers l'Allemagne. Il fallait vivre économiquement et se garder des grands hôtels, mais les auberges d'humble apparence ont aussi leurs dangers. Nos jeunes voyageurs, pleins d'ardeur et de confiance, ignoraient les pièges dont la vie pratique est semée. Dans une petite ville des bords du Rhin où ils s'étaient arrêtés pour passer la nuit, ils trouvèrent attablés trois ou quatre escogriffes qui jouaient un jeu de cartes fort amusant et d'apparence innocente. Ils voyageaient pour voir et pour connaître ; leur conversation avec ces joueurs de belle humeur leur parut tout naturel. La connaissance fut bientôt faite, quoiqu'on se comprit mal ; elle alla si loin que nos jeunes amis se laissèrent mettre de la partie, et jouèrent longtemps. Quand ce fut fini, les aigrefins rhénans prétendirent leur avoir gagné une grosse somme et en exigèrent le paiement. Ils avaient pour eux la force et devenaient menaçants. Le recours à une autorité quelconque eut été impossible, la résistance ne l'était pas moins ; il fallut payer. Cette école leur coûta plus d'un tiers de leur avoir.

La leçon était bonne, mais trop chère. Il fallut délibérer sérieusement, après le premier ahurissement passé, sur la question de savoir si le voyage en Italie était encore possible à des gens qui possédaient, entre eux deux, trois ou quatre cents francs. Ils jugèrent que rien n'était perdu et qu'il fallait aller en avant. Sur quoi comptaient-ils ? sur leur jeunesse d'abord et leur robuste constitution ; un peu aussi sur la Providence. On vécut de pain sec et de l'eau des fontaines ; on cueillait dans les champs des légumes verts et des fruits sauvages qui, avec beaucoup d'appétit et d'enthousiasme, faisaient passer le pain et l'eau. Souvent on

rencontrait un paysan de bonne humeur qui, marchant dans la même direction qu'eux, leur faisait place dans sa charrette. Le soir on couchait souvent dans les granges, ou bien on allait demander l'hospitalité des couvents. On lavait son linge dans le ruisseau et on le faisait sécher, chemin faisant, au soleil, sur son bâton de voyage. Ainsi l'on cheminait, n'épargnant pas ses jambes, mais ne dépensant presque rien et économisant quelques écus pour faire bonne figure au but du voyage. Ils traversèrent de la sorte la Bavière, puis la Suisse, franchirent de là les Alpes et descendirent en Lombardie, marchant droit sur Rome, qu'ils eurent enfin la joie d'atteindre. Ils y séjournèrent assez longtemps. Leur soif de connaître n'était encore éteinte ni par les longues privations et les fatigues du voyage, ni par la vue des splendeurs de la ville éternelle. Ils songeaient à pousser jusqu'à Naples et à gravir le Vésuve; mais pour cela il eût fallu de nouvelles ressources et celles qu'ils attendaient leur firent défaut. Ils avaient écrit d'Allemagne à leurs familles, d'abord pour expliquer leur escapade et en demander pardon, ensuite, après l'aventure du jeu, pour réclamer de l'argent, qu'on pourrait leur faire tenir à Rome. Les parents on le pense bien, se laissèrent attendre et leur expédièrent des fonds par la seule voie qui parût offrir quelque sécurité, c'est-à-dire par l'intermédiaire du supérieur des Récollets de Poperinghe, pour être touchés à la caisse de l'ordre à Rome. L'avis de cette expédition ne leur parvint point. Y eut-il quelque malentendu? Toujours est-il qu'ils ne reçurent rien et durent hâter leur retour au pays pour ne point manger leurs dernières ressources.

Pendant leur séjour en Italie ils ne s'épargnèrent point. Les gens du pays leur prédisaient tous les maux en entendant qu'ils couraient, en pleine ardeur du jour, visiter les monuments et les ruines; eux n'en tenaient compte et ne s'en portaient pas plus mal. L'embarras était la presque ignorance de l'italien, qui nuisait à leurs études. Ils y suppléaient de loin en loin par l'usage du latin. Un soir, dans une société, le jeune De Puydt, ne sachant où prendre langue, avise un abbé de mine respectable, avec qui

il essaie de lier conversation dans la langue de Cicéron. L'abbé l'écoutait avec un grand air d'attention et ne répondait guères. Après quelques temps survient un autre personnage en costume ecclésiastique qui demande en italien au premier : — « Que dit-il? — « Je ne comprends pas, répond celui-ci, il parle allemand. »

Forcés de rétrograder, nos jeunes aventuriers s'acheminent par le Piémont et la Savoie, où ils trouvent des sujets d'étonnement et une misère dont le souvenir étaient encore présent à l'un deux un demi siècle plus tard. Ils franchissent de nouveau les Alpes, traversent la France du sud-est au nord-ouest, en passant par Paris, revoient enfin la Flandre après cinq ou six mois d'absence et, aux portes de leur ville natale, donnent leur dernier sou à un pauvre.

A partir de ce point, et jusqu'après l'événement du 18 brumaire, nous suivons, pour narrer la vie de M. De Puydt, un mémoire écrit par lui-même, dont nous possédons l'original, et que nous ne faisons, le plus souvent, que compléter au moyen de souvenirs ou de documents officiels.

II.

De retour de l'Université peu de temps avant les troubles de la Belgique, M. De Puydt se fixa au lieu de sa naissance pour y exercer la médecine. Il se maria bientôt après avec une française, M^{lle} Thérèse Jossaer, qui appartenait à la famille la plus considérable de Dunkerque. C'était une femme douée d'éminentes qualités, et le jeune ménage ne songeait qu'à se créer une existence tranquille et laborieuse, mais le destin en avait décidé autrement.

M. De Puydt avait un esprit trop éclairé et trop indépendant, il aimait trop sincèrement son pays pour ne point déplorer la direction donnée au mouvement révolutionnaire de 1790. Il s'était rangé dans le parti libéral de ce temps dont l'avocat Vonck était le chef. L'esprit de vertige et le système de persécutions inauguré dans le Brabant s'étendaient peu à peu ; ils atteignirent jusqu'aux

confins de la Flandre. M. De Puydt crut pouvoir s'en expliquer franchement avec quelques membres des États de la West-Flandre. Il les engagea à joindre leurs efforts à ceux des Gantois pour éteindre l'esprit de parti et mettre fin aux persécutions; pour revenir enfin à des idées convenables à la position des provinces belges. Il leur prédit que notre sort serait réglé aux conférences de Pilnitz, sans même qu'on daignât nous entendre.

Ses raisons et ses prédictions furent communiquées aux États et les conséquences ne s'en firent pas attendre. Un député du Congrès arriva de Bruxelles; M. De Puydt fut traité de conspirateur, et il fut résolu qu'il serait arrêté et traduit devant les États, quoique ceux-ci ne fussent pas juges et qu'il n'y eût point de délit.

La résolution fut exécutée avec appareil. Un membre des États M. Marannes, délégué par l'assemblée, entra chez le jeune docteur à dix heures du soir, à la tête de toute la magistrature de Poperinghe, le bailli excepté, qui n'avait pas voulu s'associer à un tel acte.

M. De Puydt dut livrer ses papiers et se rendre à l'hôtel-de-ville où on le retint en arrestation pendant plusieurs jours. Cependant un sentiment de honte de la part du magistrat et l'opposition du bailli empêchèrent qu'il ne fût livré aux États. Le bailli prit même sur lui de le remettre en liberté.

Toutefois il n'était point hors de danger; menacé de se voir enlever la nuit par ordre des États, il partit pour Dunkerque, où il avait d'ailleurs à régler des affaires de succession. A peine se fut-il éloigné que l'on envahit son domicile, sans aucune des marques de considération que l'on avait eues lui présent; on fouilla partout, et l'on menaça même sa jeune femme qui, de frayeur, vint le rejoindre à Dunkerque. La maison fut en partie pillée par les gens préposés à sa garde et on allait procéder à la vente de son mobilier quand M^{me} De Puydt eut le courage de revenir à Poperinghe et de payer les frais qu'on jugea à propos de lui imposer.

Obligé de rester en France pour sa sûreté, M. De Puydt se

réunit aux Belges réfugiés à Lille. Il dut plus d'une fois, sur sa fortune personnelle, fournir des moyens d'existence à des compatriotes exilés. Cependant les réfugiés l'ayant délégué pour aller en leur nom s'aboucher avec la Collace de Gand, afin de déterminer ce corps à traiter avec le gouvernement autrichien sur le pied des conditions offertes par l'empereur Léopold, il n'hésita pas à accepter cette mission. Ce fut sans succès. Une armée autrichienne descendait d'Allemagne, prête à entrer dans le Luxembourg. Il n'y avait en Belgique ni organisation, ni armée, ni force morale ; il fallut se rendre à discrétion.

M. De Puydt rentra dans sa famille. On l'avait sollicité de se fixer en France ; c'était le pays de sa femme ; il y possédait quelques biens ; la Constitution de 1794 lui donnait le droit de citoyen. D'accord avec ses parents et ses amis il repoussa ce parti et revint à Poperinghe. Mais on l'avait jeté violemment hors de la vie paisible qui avait été son premier vœu ; l'attention était dorénavant fixée sur lui, et qu'il le voulût ou non, il devait se trouver plongé dans les agitations de la vie politique.

La France était alors dans un état de confusion et de trouble qui présageait de grands malheurs, d'autant plus redoutables que la faiblesse et les hésitations du gouvernement le laissaient aux prises avec toutes les difficultés et en butte aux attaques de tous les ennemis nés de la révolution et de tous ses enfants perdus.

La petite ville de Poperinghe, située à l'extrême frontière, devint le refuge des mécontents français, déportés et émigrés. Ceux-ci se joignirent bientôt aux mécontents belges ; il se fit entre ces gens d'opinions inconciliables, une alliance qui paraîtrait monstrueuse si l'on ne savait qu'alors l'agitation était devenue un besoin pour les uns et les autres, et s'ils n'avaient trouvé naturellement un lien commun dans les ténèbres de leurs théories.

Les temporisations et la faiblesse du gouvernement autrichien des Pays-Bas ne permettaient pas d'espérer qu'il pût maintenir l'ordre et la tranquillité parmi tant d'éléments de désordre. La guerre vint empirer cette triste situation et l'invasion y mit le

comble. On en jugera par un épisode de violence et de folie, qu'il faut lire en entier tel que l'a écrit un peu plus tard le principal témoin. C'est un fragment d'histoire taillé dans le vif.

« Pour une population de cinq à six mille âmes la petite ville
« de Poperinghe renfermait trois églises paroissiales, desservies
« chacune par plusieurs prêtres; quatre couvents, dont un
« d'hommes et trois de femmes, non compris ce qu'on appelait
« *La prévoté*, maison appartenant à l'abbaye de saint Bertin, de
« St-Omer, et habitée par deux moines de cette abbaye, sous le
« nom de Prévôts, dont l'office important était de recueillir les
« revenus des biens immenses que cette communauté avait su
« accumuler dans la contrée et d'exercer les droits du seigneur
« au nom de l'abbé, soi disant seigneur de cette ville.

« A côté de ce clergé nombreux et puissant, le peuple croupis-
« sait dans l'ignorance et dans la superstition. Une dévotion
« étroite et toute de forme, des confréries, des cérémonies
« d'église, l'adoration des images miraculeuses, les offrandes,
« les abstinences, composaient toute sa religion. L'évangile et la
« morale de Jésus étaient pour lui et pour ceux qui le guidaient
« une langue inconnue.

« Telles furent les causes éloignées de la révolte de Poperinghe
« contre l'établissement de la liberté et de l'égalité. Quant aux
« causes prochaines, il faut les chercher d'abord dans les sou-
« venirs récents de la révolution de Belgique, où les prêtres
« avaient fait jouer tous les ressorts pour confondre la cause de
« la religion avec leurs intérêts et pour faire écraser ceux qui
« osaient professer des opinions contraires. La haine de la révo-
« lution française et la terreur que ses conséquences inspiraient
« au même parti le poussaient aux mêmes excès.

« D'un autre côté l'émigration française avait fait refluer dans
« cette petite ville un grand nombre d'étrangers, tant prêtres
« que nobles, intéressés à exagérer les torts de la nation fran-
« çaise envers eux et n'épargnant aucun mensonge pour arriver
« à cette fin. Quatre ou cinq cents prêtres français déportés rem-
« plissaient la localité de leurs jérémiades sur la religion détruite,

« et le récit des mauvais traitements qu'ils avaient endurés péné-
« trait de pitié et d'amertume des esprits préparés à tout admettre
« sans examen.

« Entre ces réfugiés étrangers et les prêtres et les moines de
« la ville, l'intelligence s'était facilement établie; leurs intérêts se
« confondaient. Il fallait, à quelque prix que ce fût, faire avorter
« la révolution et surtout empêcher la réunion à la république
« française.

« Les magistrats étaient de connivence avec les agitateurs; ils
« se livraient à de sourdes menées pour rendre les patriotes
« odieux au peuple.

« Enfin quelques familles qui se croyaient, par une longue
« possession, en droit de donner exclusivement des magistrats à
« la ville, craignaient d'être dépossédées de leur privilège et
« donnaient leur appui à de coupables intrigues.

« Le général Dumouriez, après la retraite des Autrichiens,
« avait fixé le 26 décembre 1792 pour l'élection d'une magistra-
« ture provisoire. Un détachement militaire, commandé par le
« lieutenant-colonel Guillemin du 4^e bataillon du Nord, en gar-
« nison à Ypres, devait se rendre à Poperinghe pour y main-
« tenir l'ordre ce jour là. L'intrigue des magistrats et du sieur
« Malou-Riga, dont les visées ambitieuses se trouvaient compro-
« mises, fit contremander ce service.

« En l'absence de toute force armée et avec une populace
« disposée de longue main, il n'y avait plus beaucoup d'efforts à
« faire pour la pousser aux crimes qu'on attendait d'elle. On fit
« courir le bruit que *la société des amis de l'égalité et de la liberté*
« voulait chasser les prêtres, brûler l'image miraculeuse de la
« Vierge et détruire la religion. Pour enhardir l'émeute préparée,
« on publia la nouvelle de prétendues défaites de l'armée fran-
« çaises et de l'approche des Autrichiens; on fit briller l'espoir de
« récompenses promises par la Maison d'Autriche à ceux qui lui
« seraient restés fidèles, tandis que les démocrates ne pourraient
« échapper à sa vengeance.

« Ces manœuvres criminelles eurent l'effet qu'on devait en

« attendre. Le jour destiné à l'élection de la magistrature provi-
« soire, une foule d'hommes du peuple, des femmes ivres, des
« enfants se massèrent devant l'hôtel de ville. Des agitateurs,
« presque tous attachés aux églises ou logeant des prêtres français
« étaient répandus dans les groupes. Quelques-uns de ces fran-
« çais se montraient sur la place publique et y laissaient éclater
« une joie maligne. Les récollets se répandaient dans les rues ;
« les écoles avaient été fermées pour augmenter la foule, et la
« maison des orphelins ouverte par le prêtre-directeur, avec
« injonction à ses élèves d'aller combattre vaillamment pour la
« religion.

« A peine les opérations électorales étaient-elles commencées
« que cette populace en délire envahit l'hôtel de ville, en profé-
« rant des menaces de mort contre le petit nombre de patriotes
« qui avaient osé s'aventurer jusque-là. »

M. De Puydt, l'homme le plus utile peut-être en ces temps-là, le plus paisible certainement et le plus irréprochable, était tout particulièrement désigné à la rage populaire. Le bureau électoral fut saccagé, les patriotes qui n'eurent pas le temps de fuir ou de se cacher furent jetés par les fenêtres ; un seul, le plus menacé, fit face à l'émeute et sortit la tête haute par la place publique. Mais pressé, frappé par derrière, obligé de reculer toujours devant un millier d'ennemis, sans autre défense que son énergique contenance, M. De Puydt allait succomber, et déjà un boucher levait sur lui son couperet, quand un honnête homme eut le courage de lui ouvrir sa porte et l'adresse de la refermer dès qu'il s'y fut jeté. Avant qu'on l'eût forcée il avait trouvé une issue et, bientôt, un asile momentané.

Blessé, quoique légèrement et crachant le sang, M. De Puydt dut quitter une ville où sa vie n'était plus en sûreté, et dont les habitants étaient continuellement poussés à la révolte par ceux-là même dont le devoir était de les disposer à la paix et à la résignation. Il se rendit à Bruxelles.

La Belgique, délivrée de nouveau des Autrichiens, mais livrée aux vainqueurs de Jemmapes, gardait encore un semblant d'in-

dépendance ; elle avait son administration , et l'armée belge demeurait séparée , avec son centre à Bruxelles. M. De Puydt fut désigné pour le poste de médecin en chef de cette armée.

Mais les événements en décidèrent autrement. Les Français , qui avaient conquis la Belgique par une seule bataille , la perdirent de même. Vaincus à Neerwinden , le 18 mars 1793 , ils durent évacuer notre territoire et le leur même fut entamé. Les bataillons belges , entraînés dans leur retraite , furent écrasés les uns après les autres en défendant le terrain , notamment dans la forêt de Raismes , sous le commandement de Dampierre. Un an après , les débris de huit de ces bataillons suffirent à peine pour en former un complet ; ils furent réduits à quatre. Les chasseurs à cheval subirent un sort semblable. L'administration belge fut supprimée.

M. De Puydt avait suivi l'armée dans sa retraite , et sa famille s'était réfugiée en France ; il l'établit à Bailleul , département du Nord.

III.

L'incorporation dans l'armée française des débris de l'armée belge avait eu pour conséquence la suppression de l'emploi de M. De Puydt. En mai 1793 il fut nommé médecin ordinaire à l'armée du nord , avec 250 livres par mois , et commença son service en cette qualité auprès du quartier-général , à Cambrai d'abord , puis à Lille et à Cassel , sous les ordres de MM. Menuret et Dufresnoy. Il devint l'ami de ce dernier.

L'armée du nord et de Rhin et Moselle ayant fait un mouvement vers Charleroy , il ne resta plus qu'une division pour la défense d'une frontière étendue. Le quartier général en fut établi à Bailleul et M. De Puydt demeura chargé des hôpitaux de cette division.

Les représentants du peuple , à la demande du conseil municipal , le chargèrent , quoique militaire , de fonctions civiles ; il devint membre de la municipalité de Bailleul. Son séjour dans

cette ville se prolongea jusqu'après la prise d'Ypres (17 juin 1794), où on l'envoya immédiatement organiser le service des hôpitaux militaires et en prendre le commandement.

L'invasion de la Hollande, en décembre 1794, ayant rendu les évacuations sur Anvers très fréquentes, M. De Puydt reçut l'ordre d'aller prendre avec le premier chirurgien sous ses ordres, le service de l'hôpital dit des Conquérants à Anvers. Pendant le court séjour qu'il y fit, il éprouva un premier malheur de famille; il y perdit un tout jeune enfant. Il lui en restait alors quatre.

Aussitôt le service organisé à Anvers, il y fut remplacé par un jeune médecin et envoyé à Bruges, point devenu important à cause de l'occupation de la Zélande. C'est à Bruges que se termina sa carrière militaire et médicale. On a pu voir qu'elle avait été fort active et les missions nombreuses et importantes dont il fut chargé témoignent du cas que l'on faisait de ses talents d'organisation. Il ne s'était pas renfermé, durant cette période, dans le strict exercice de ses devoirs : chargé de fonctions municipales, il avait, au péril de sa vie, défendu les habitants contre les fureurs de l'esprit révolutionnaire. Il avait eu même, au milieu des horreurs de la guerre, la bonne fortune de pouvoir, par son influence sur les officiers supérieurs et sur la Société populaire de Bailleul, préserver de l'incendie, que les Français promenaient le long de la frontière, la ville de Poperinghe, où il avait été si maltraité. Noble vengeance aussi oubliée probablement à cette heure que le crime populaire de 1792.

Ces voyages, ces déplacements continuels avec une famille nombreuse, lui imposaient de lourdes dépenses, et son traitement de 3000 livres, ses frais de route, le revenu même des biens qu'il avait en France ne lui étaient payés qu'en assignats discrédités. Il était forcé de manger, chaque année, une partie de son capital. Encore fallait-il y regarder de près et nous l'avons entendu conter que dans le terrible hiver de 1794 à 1795, il faisait le service des hôpitaux en petit uniforme, l'achat d'un manteau dépassant ses moyens.

Sa petite fortune patrimoniale eût pu, à son gré, devenir la

source d'une véritable opulence. Les circonstances étaient des plus favorables pour spéculer sur les domaines nationaux ; sa famille même l'y engageait, mais il aimait mieux se rendre utile à ses dépens que de quitter le service pour soigner sa fortune. On le sollicitait aussi d'accepter des fonctions administratives. La République avait grand besoin d'hommes probes, dévoués à ses principes, modérés sans faiblesse et d'une capacité éprouvée. A la rentrée des armées françaises en Belgique, en 1794, il était dans sa province natale ; nul mieux que lui ne pouvait gagner la confiance et rallier les flamands au nouvel ordre des choses ; il connaissait la langue, l'état des esprits, les hommes même. Il employa son influence auprès de l'administration centrale pour faire nommer aux principaux postes les personnes qu'il en jugeait le plus dignes, et demeura à l'armée.

Cependant, après avoir longtemps résisté aux instances de sa famille et de ses amis, il apprit du conseil de santé de l'armée, en l'an v, que sa conservation dans les cadres ne pouvait lui être garantie, malgré l'ancienneté de ses services. Il se décida alors à accepter les fonctions de commissaire du gouvernement près de l'administration municipale de Bruges, que lui offrait le commissaire central Boutteville. Faute d'un successeur, il dût cumuler encore longtemps le service des hôpitaux avec la première magistrature de la ville de Bruges.

Pour apprécier les services d'un commissaire du Directoire, il faut se rappeler ces temps sans précédents ; il faut savoir que la population de Bruges, s'élevant à plus de 40,000 âmes, était divisée par l'esprit de parti, et que tous les jours une partie de cette population en venait aux mains avec une autre dans les cabarets, quelquefois dans les rues. Il faut savoir que la ville n'avait pas de municipalité, aucun habitant notable n'osant ou ne voulant accepter les fonctions municipales. Muni des pouvoirs que lui avait donnés le commissaire Boutteville, M. De Puydt parvint à former une administration passable et à rétablir la police et l'ordre. En peu de temps, grâce à sa vigilance et à sa fermeté, l'emprunt forcé fut rempli. Il résigna ses fonctions au bout d'un

an environ, après avoir efficacement travaillé à réconcilier les brugeois avec le nouvel ordre de choses et avec les français, et il emporta l'estime de ses administrés.

Il avait désiré quitter Bruges dans le but de procurer à sa famille un établissement stable dans une ville où la langue française fût en usage. Il crut en avoir trouvé l'occasion dans l'organisation du régime hypothécaire établi par la loi du 9 messidor an 3. Deux conservations lui furent offertes, celle d'Anvers et celle de Tournai. La première était la plus avantageuse, mais la seconde convenait mieux à ses vues ; il choisit Tournai.

« Un nouveau malheur, » a écrit M. De Puydt, « le plus grand « et le plus sensible de tous ceux qui me sont arrivés, m'attendait « encore à Bruges : j'y perdis la meilleur des femmes ! Victime « de sa sollicitude maternelle pour ses enfants qui, tous à la fois, « étaient malades de la petite vérole, atteinte d'une fièvre nerveuse lente, fruit d'un climat marécageux, elle mourut après « trente-trois jours d'une maladie cruelle, et moi je restai dans « un état d'âme et de corps qui n'était guères différent de la « mort.

« Malade encore, épuisé de veilles et de douleurs, je traînai « cinq jours après mes quatre enfants orphelins à Tournai, où « m'attendait mon nouvel emploi. »

Le mouvement et le travail forcé lui apportèrent quelque soulagement et, peu à peu, il se rétablit. Longtemps il vécut isolé dans cette nouvelle résidence, ne voyant, outre les notaires, que le président de l'administration municipale, M. De Villers, ex-colonel du régiment de West-Flandre et sa famille.

Bientôt son emploi, en apparence si solide et si avantageux, sur lequel il avait fondé son repos et l'établissement de sa famille, lui échappa. Le système hypothécaire de l'an 3, souvent attaqué, fut suspendu successivement par différentes lois. Vint enfin celle de brumaire an 7 et la régie de l'enregistrement ne tarda pas à triompher de la conservation grandement conçue et présidée par Jolivet.

L'incertitude dura depuis le commencement de l'an 5 jusqu'au

milieu de l'an 7. Ce fut encore un temps de pertes et de sacrifices. M. De Puydt avait fait les frais d'un déménagement et d'un premier établissement à Tournai : son emploi n'en passa pas moins en d'autres mains.

Faut-il regretter qu'il ait perdu au milieu des tâtonnements de cette grande époque, qui enfantait péniblement la société moderne, ses espérances d'existence tranquille et de large indépendance? Était-il bien fait pour cette vie de travail obscur et de régularité mécanique? Aurait-il pu se désintéresser suffisamment des affaires publiques vers lesquelles le poussaient et la confiance des citoyens et son patriotisme et toutes ses aptitudes ?

Dès la fin de l'an v, le Directoire exécutif l'avait nommé administrateur municipal de Tournay ; l'assemblée primaire de l'an vi confirma ce choix par son élection. Il remplit longtemps, à titre gratuit, les fonctions de commissaire du Directoire près de cette administration, en attendant que M. Auverlot, nommé au conseil des Cinq Cents eût un successeur. Ce fut M. De Puydt lui-même qui lui succéda et qui ne cessa de présider l'administration municipale de Tournay jusqu'en messidor an vii, époque où il fut nommé commissaire central du département.

Voici ce qui se faisait à Tournay sous la vigoureuse impulsion du chef de l'administration municipale. Nous le laissons parler lui même.

« La ville de Tournay doit se rappeler encore notre administration ⁴. Si le souvenir en était effacé dans la mémoire des hommes, il reste des monuments qui en seront longtemps les témoins. Je ne parlerai pas du rapprochement des différentes classes de la société, que l'esprit de parti et la haine semblaient avoir éloignées à jamais : ce rapprochement a duré trop peu de temps ; mais la réunion et la nouvelle organisation des hôpitaux, régis jusque-là par deux communautés religieuses qui en consacraient le patrimoine et qui paraissaient n'y recevoir un petit nombre de malades que par une charité dédaigneuse ; la

⁴ Ceci a été écrit quinze ans après les événements.

« conservation de l'hospice des anciens prêtres ; celle de la maison
« des Ursulines, par sa transformation en école primaire sous la
« direction de l'administration municipale ; l'établissement, dans
« l'ancien séminaire, d'un hospice pour les orphelins des deux
« sexes, répandus jusque là dans de misérables pensions où l'on
« en faisait des vagabonds et des voleurs ; l'établissement d'un
« hospice pour la vieillesse, où les deux sexes trouvent une
« retraite sous un régime qui fait oublier les misères passées ; le
« rétablissement et l'amélioration de l'académie de dessin, qui
« paraissaient impossibles dans les circonstances et qui étaient
« néanmoins si nécessaires pour les nombreuses manufactures de
« Tournay ; la conservation de la bibliothèque du Chapitre et des
« objets d'art qui avaient échappé au vandalisme ; voilà des
« faits qui parlent assez.

« Après ces monuments durables, dont quelques uns font
« maintenant l'orgueil de l'administration des hospices qui, dans
« le temps, par morgue et par préjugés, y mit une opposition
« aussi obstinée qu'impuissante, il est encore permis de citer le
« rétablissement de l'ordre et de la police et surtout cette atti-
« tude imposante que l'administration sut prendre pendant les
« troubles et l'insurrection arrivés dans les départements belges
« dans le cours du premier semestre de l'an VII. Tournay,
« menacé d'invasion par les flamands, se trouvait absolument
« dépourvu de force armée. M. Johanneau, chef de bataillon
« commandant la place, un adjudant, un lieutenant de gendar-
« merie, deux gendarmes et deux ou trois soldats malades for-
« maient la garnison.

« L'administration demeura en permanence pendant le jour et
« chacun des administrateurs monta à cheval et dirigea les pa-
« trouilles de nuit. Elle prit des mesures, fit des règlements
« dont elle assura l'exécution par la surveillance la plus infati-
« gable ; elle forma une garde civique composée de jeunes gens
« de bonne famille. Elle rassura les citoyens paisibles, empêcha
« tout rassemblement de malveillants, toute réunion dans les
« cabarets après l'heure de la retraite, ordonna des reconnais-

« sances au dehors pour tenir en respect les insurgés qui bat-
« taient la campagne dans les environs en menaçant la ville. Enfin
« tant que dura le danger, elle ne cessa de lui opposer les mesures
« que dictaient la prudence et la fermeté, mesures qui furent
« couronnées du succès le plus complet.

« Loin de moi, ajoute M. De Puydt, la prétention de m'at-
« tribuer seul tant de bien fait en si peu de temps, avec si peu de
« moyens et dans des temps si difficiles! Loin de moi la pensée
« de ravir à mes collègues, et notamment à M. Cuvelier la part
« qui leur revient dans le mérite, s'il y en a, d'avoir parfaite-
« ment rempli la tâche qui nous était imposée par la confiance du
« gouvernement et par celle de nos concitoyens; mais d'un autre
« côté, mes collègues conviendront, avec cette franchise qui est
« l'attribut du mérite, qu'ils ont été électrisés par mon zèle et
« par mon dévouement, et que presque tous les établissements
« utiles ont été conçus par moi et exécutés d'après mes plans. »

Ajoutons que M. De Puydt est demeuré, tant qu'ils ont vécu,
l'ami intime de plusieurs de ses anciens collègues, surtout de
MM. Cuvelier, Renard-Dechaux, Ruelle et Defacqz.

Citons deux lettres où se reflète parfaitement l'esprit à la fois
ferme et modéré, ami de tous les progrès, ennemi de tous les
excès, qui dirigeait M. De Puydt dans son administration.

Tournay, le 20 prairial, an 6.

« Au citoyen Cuvelier, président de l'Administration
« municipale,

« Citoyen,

« Des affaires que je n'avais pas prévues m'obligent à m'absen-
« ter quelques jours; je me mets de suite en route pour Bruges.
« N'oubliez pas, je vous en prie, de prendre toutes les mesures
« possibles pour que les Goths n'enlèvent pas nos livres ni les
« objets d'art. Réclamez partout et opposez-vous de force s'il le
« faut pour les défendre contre les Timolats.

« Salut et fraternité,
DE PUYDT. »

Au bas de cette lettre est une note au crayon de M. Cuvelier :
« Il a été fait un triage, pendant la nuit, de 1500 volumes qui
« ont été cachés à l'hôtel de ville et qui y sont restés cachés pen-
« dant six ans, sous la surveillance de Le catalogue
« en a été dressé.

Voici l'autre lettre; elle nous paraît curieuse à tous égards :

Tournai, vendémiaire, an 7.

« Au citoyen Villers,

« Je viens d'apprendre une nouvelle à laquelle j'ai peine à
« croire. Si elle est vraie, cependant, il faut avouer qu'elle est
« propre à faire sortir de l'obscurité où l'inertie de l'administra-
« tion provisoire l'avait plongé, l'ami des départements de la
« Belgique; à faire aller la mémoire de son administration actuelle
« à l'immortalité, à côté de celle d'Erostrate.

« Je veux parler d'un arrêté qu'on prétend que vous avez pris
« en exécution de la loi du 7 vendémiaire sur la police extérieure
« des cultes. Cet arrêté ordonne de jeter bas les clochers pour
« enlever plus facilement les croix.

« Comment un moyen si simple et si naturel a-t-il pu échapper
« jusqu'ici à toutes les administrations passées et présentes de la
« France, de tous les nouveaux départements et de toutes les
« contrées décrucifiées ?

« En vain quelques mauvais plaisants crient au vandalisme en
« déplorant la destruction des clochers comme les seuls monu-
« ments remarquables dans les petites communes; en vain disent-
« ils que les clochers sont souvent les seuls guides qui dirigent
« dans sa route un pauvre diable de voyageur; qu'ils servent à
« veiller sur la sureté intérieure des communes en temps de paix
« et à observer la position et les mouvements de l'ennemi en
« temps de guerre; qu'ils ont souvent été la dernière ressource
« des braves pour la défense de leurs foyers, témoin le clocher
« de Boeschepe sur lequel 36 braconniers arrêtèrent une colonne

« de 1,400 tant autrichiens que paysans armés, lui tuèrent et
« blessèrent plusieurs hommes et la forcèrent à la retraite; que
« par leur moyen les habitants ont l'avantage de connaître la di-
« rection et les changements des courants de l'air qui les envi-
« ronne et d'observer les autres météores qui intéressent la
« curiosité, les sciences et même le salut des citoyens; en vain
« prétendent-ils que si Ferraris n'avait heureusement terminé sa
« carte, votre manière tranchante d'enlever les croix en rendrait
« l'exécution infiniment plus difficile et plus inexacte, car la
« carte existe et l'objection tombe; en vain ajoutent-ils encore
« que les clochers étant le seul moyen de communication télé-
« graphique dans un pays de plaines, s'ils n'existaient pas, le
« gouvernement se trouverait obligé d'en ériger sur différents
« points; ces motifs et tous les autres avantages que les sciences
« et les arts peuvent en retirer doivent céder à la beauté d'une
« invention qui fera citer ses auteurs d'âge en âge, comme on
« cite les sauvages auxquels Montesquieu compare le despotisme
« pressé de jouir : vous savez que ces sauvages, pour cueillir
« le fruit, coupent l'arbre par le pied.

DE PUYDT. »

Nous avons maintenant à mentionner deux circonstances importantes de la carrière de M. De Puydt, qui se rapportent au temps de son séjour à Tournay.

Connu du sénateur Lambrechts, jadis professeur de droit à l'université de Louvain et alors ministre de la justice à Paris, M. De Puydt fut nommé par lui, le 16 nivôse an vi, accusateur public près le tribunal du département de la Lys, en remplacement du citoyen Thirion, réputé démissionnaire.

C'était le temps où il savait sa position de conservateur à Tournay compromise, et le ministre Lambrechts lui ouvrait, de son propre mouvement, une nouvelle carrière. D'abord médecin, puis trois fois administrateur municipal, ensuite conservateur des hypothèques, le voilà maintenant introduit dans la magistrature

judiciaire. On peut s'étonner de voir des emplois aussi peu compatibles et réclamant des aptitudes si diverses, offerts au même homme à si peu d'intervalle. On reconnaîtra que pour mériter tant de confiance il fallait qu'il eût su inspirer au gouvernement et à tous ceux qui étaient à même de l'apprécier, une grande estime pour son caractère et une haute idée de ses capacités.

M. De Puydt n'accepta pas ces nouvelles fonctions. Le citoyen Thirion n'avait été réputé démissionnaire que pour avoir trop tardé à se rendre à son poste, et cela à cause d'un mariage qu'il avait été contracter dans son département avant de partir pour Bruges. Il venait d'y arriver lorsqu'y parvint la nouvelle de son remplacement.

Instruit de ces circonstances, M. De Puydt pria le gouvernement de le dispenser d'accepter et de rétablir Thirion dans le poste auquel il avait été appelé avant lui. Le Directoire agréa sa résignation et l'en fit remercier.

Voici la lettre de M. De Puydt au ministre :

« Citoyen ministre ,

« J'allais me rendre au poste que le Directoire exécutif m'avait
« assigné, lorsque j'ai reçu du commissaire près le tribunal du
« département de la Lys, l'avis que le citoyen Thirion y était arrivé
« cinq jours avant l'arrêté qui le répute démissionnaire et qui me
« nomme à sa place. En même temps le commissaire du Directoire
« me prévient qu'il vous a informé de cette circonstance et que
« le citoyen Thirion sollicite de son côté le rapport de l'arrêté. Il
« m'invite à lui faire part de ma détermination. Je lui ai écrit la
« lettre dont je fais ici copie.

« Cette lettre, citoyen ministre, est l'expression de mes senti-
« ments; le Directoire exécutif décidera en faveur du citoyen
« Thirion et j'applaudirai au choix qui tournera au bien de la
« chose publique.

« Salut et respect,
DE PUYDT. »

La lettre dont il est question dans celle qui précède disait :

« Plus les fonctions d'accusateur public sont importantes, plus
« il eut été à désirer, sans doute, que le citoyen Thirion les eût
« remplies sans retard, mais je suis persuadé qu'il a eu des rai-
« sons légitimes, que le Directoire exécutif lui rendra justice, et
« je crois entrer dans ses vues en attendant sa décision sur une
« nomination qui n'a probablement été faite que dans la suppo-
« sition d'un refus d'accepter.

« Un autre motif m'engage, citoyen, à ne pas me prévaloir de
« mes droits : je connais la supériorité des talents du citoyen
« Thirion et je sais trop ce que je dois au bien de la chose pu-
« blique pour vouloir me mettre à sa place. Il remplira les fonc-
« tions importantes d'accusateur public avec éclat, et moi, avec
« tous mes efforts, avec tout le zèle dont je suis susceptible, je
« ne serais jamais qu'un bien médiocre accusateur public. »

Le Ministre de la justice répondit le 21 pluviôse an 6 :

« J'ai reçu, citoyen, votre lettre du 30 nivôse dernier par
« laquelle vous réunissez vos vœux aux sollicitations du citoyen
« Thirion pour lui faire obtenir la place d'accusateur public près
« le tribunal criminel du département de la Lys, à laquelle vous
« aviez été nommé.

« Le Directoire exécutif, en rappelant le citoyen Thirion à
« cette place, sait apprécier la générosité que vous avez montrée
« dans cette circonstance. Votre nomination était le gage de son
« estime et de sa confiance; il conserve les mêmes sentiments
« pour vous et vous devez compter sur sa bienveillance et sur ses
« dispositions favorables envers vous.

« J'ai du plaisir à devenir son interprète et à vous assurer qu'en
« mon particulier je saisirai l'occasion de rendre utiles à la répu-
« blique et vos talents et votre mérite.

« Salut et fraternité.

« LAMBRECHTS. »

Aux élections du 24 germinal an 6, M. De Puydt, sans l'avoir désiré ni prévu et sans qu'il eut quitté Tournay, fut nommé à Bruges membre du conseil des Cinq-Cents par une assemblée électorale scissionnaire. Son élection avait eu lieu à une très forte majorité, mais était-elle régulière? Il le crut et se rendit à Paris.

A peine arrivé, le président du Directoire l'invita à aller le voir, lui témoigna beaucoup de bienveillance, et lui demanda des détails sur le département où il résidait. Ils lui furent donnés avec franchise.

Les opérations de l'assemblée qui l'avait élu ne furent pas moins annulées par l'acte législatif du 22 floréal, dont Bailleul était le rapporteur, acte par lequel le Directoire se rendit arbitre absolu des élections nationales qui, de leur nature, devaient être indépendantes de lui.

Le retentissement qu'avaient eu les intrigues et les luttes électorales de l'an 6, et la longue et orageuse discussion qu'il avait soutenue devant l'assemblée primaire de Tournay, en faisant connaître plus généralement M. De Puydt dans le département, avaient donné la mesure de son caractère, de son talent et de son patriotisme, à la fois ardent et modéré; aussi lorsque le corps législatif, ayant reconnu les moyens illicites employés par le jeune commissaire central, eut prononcé son exclusion du conseil des Cinq Cents et que par suite de l'examen de sa conduite le Directoire lui eut retiré les fonctions qu'il exerçait, on vit se produire, sur tous les points du département, des vœux tendant à ce que M. De Puydt fût appelé aux fonctions de commissaire central. Ces vœux, portés par députation, furent entendus: le 14 messidor an 7, un arrêté du Directoire le mit à la tête du département de Jemmapes. L'intéressé en reçut la première nouvelle à Bruges, où il était alors pour se rétablir d'une indisposition, ignorant jusqu'aux faits qui venaient de provoquer sa nomination.

IV.

« Les départements réunis étaient encore, à cette époque, dans un état d'agitation et de trouble dont celui de Jemmapes n'était pas exempt. Les nombreux ennemis de la réunion à la France ne cachaient plus leur espérance de voir les Russes et les Anglais, descendus en Hollande, les Autrichiens qui menaçaient le Rhin, chasser les Français de notre pays. Les amis de la France étaient déconcertés sinon découragés.

« Les deux partis étaient, d'ailleurs, également mécontents. Les partisans de la réunion reprochaient au Directoire ses attaques contre les principes constitutionnels et à ses agents leur mauvaise conduite. Les antagonistes de cette réunion se plaignaient de partialité dans la répartition des charges et de déni de justice à leur égard. Ils étaient révoltés de l'abolition du culte par la proscription des prêtres, et quoiqu'il n'y eût point de révolte ouverte dans le département, il s'y trouvait cependant quelques séditieux qui bravaient hautement l'autorité publique et pouvaient, d'un jour à l'autre, devenir des chefs de bandes. Tels étaient Stan. Leclercq, dans le canton de Chimay et le nommé Abrassart dans celui de Jemmapes. Le désordre des finances ne permettait pas de payer les traitements des fonctionnaires publics, et telle était la défiance générale que les domaines nationaux avaient perdu toute valeur. »

C'est dans les circonstances ainsi exposées par lui-même que M. De Puydt fut chargé de l'administration du département.

« Le plus grand embarras que j'éprouvai d'abord, continua-t-il, fut de rassurer le ministre de la police, Fouché de Nantes, à qui des intrigants ne cessaient de persuader que le département était en révolte ouverte. Je répondis sur ma tête de la tranquillité. Je m'occupai ensuite du changement des commissaires et de la réorganisation des administrations municipales, ce qui n'était guères moins embarrassant dans un pays et dans un temps où la divergence d'opinions était telle qu'on

« trouvait rarement deux personnes qui fussent de la même opinion sur le compte d'une troisième.

« Justice égale fut rendue à tous, de quelque classe qu'ils fussent, et sans égard pour leurs opinions. On cessa de voir traîner en prison des prêtres pauvres, vieux et infirmes, tandis que les boutefeux, qui recevaient d'abondantes aumônes, n'avaient jamais été atteints. Beaucoup furent mis en liberté, et la plupart auraient pu l'être s'ils n'avaient préféré demeurer enfermés. »

Ceci mérite une explication. Lorsque le nouveau commissaire central se fut fait rendre compte de l'état des prisons et qu'il eut appris que celle de Mons renfermait un grand nombre de ces prêtres, détenus par simple mesure politique, il y envoya un agent de l'administration avec ordre de leur faire ouvrir les portes. Ce ne fut pas sans étonnement qu'il apprit, au retour de cet agent, que la plupart des prêtres détenus refusaient de sortir. Les plus vieux et les plus inoffensifs ne savaient trop où trouver un asile; en prison ils étaient, du moins, assurés d'un gîte et de la nourriture; on leur faisait parvenir du dehors quelques douceurs. A quelques-uns des plus jeunes ce martyre modéré ne déplaisait pas trop et promettait pour l'avenir. Il fallut réitérer l'ordre d'élargissement et signifier qu'au besoin on ferait intervenir la gendarmerie.

M. De Puydt fit cesser la vente des domaines nationaux qui tombaient presque pour rien entre les mains de hardis spéculateurs. Le Directoire, à qui il fallait de l'argent à tout prix, lui intima l'ordre de poursuivre les ventes; il s'y refusa. On insista à Paris, on menaça; il fut inébranlable. Cette fermeté, ce courage à lutter contre le gaspillage des propriétés de l'État étaient méritoires; les circonstances dans lesquelles il soutenait cette lutte contre un gouvernement indigent avaient un caractère de vertu antique, qu'il est bon de rappeler avec quelques détails.

Les fonctionnaires n'étaient pas payés. Pour encourager la vente des biens nationaux, le Directoire allouait un tantième du produit à certains de ces agents, notamment au commissaire central, et

c'était la seule rémunération sur laquelle ils pussent compter. En s'obstinant à suspendre les ventes, M. De Puydt se condamnait à travailler pour rien. Il accepta cette conséquence.

Il lui fallut résister à de bien autres tentations : quatre ou cinq personnes aisées de Mons s'étaient associées pour acheter en commun des biens nationaux. L'occasion, en effet, était des plus séduisantes ; avec très peu de fonds on pouvait se rendre acquéreur de propriétés magnifiques ; cela valait bien le risque de quelques anathèmes. La résolution du commissaire central coupait court à leur spéculation. Ces personnes réclamèrent auprès du Directoire, qui leur donna raison, mais le commissaire tenant bon, les associés eurent recours à un moyen qu'ils tenaient pour décisif ; ils furent trouver M. De Puydt et lui offrirent, s'il voulait faire procéder aux ventes ordonnées par le gouvernement, d'entrer dans leur association à part égale, mais sans mise de fonds. Cette fois il se fâcha tout de bon, et les ventes de domaines demeurèrent suspendues tant qu'il fut à la tête du département.

Il mit fin aussi à la spoliation scandaleuse qui faisait passer le mobilier national, et surtout celui des maisons séquestrées, entre les mains d'avidés commissaires préposés à sa conservation, lesquels s'étaient fait autoriser à le vendre, sous prétexte de détérioration.

Avec le rétablissement de la justice, la sécurité fut rendue aux *ci-devant* grands seigneurs, jusque là l'objet des persécutions des révolutionnaires. Quelques uns d'entre eux furent soustraits, par les ordres de M. De Puydt, à une mort inévitable à laquelle ils allaient être livrés par une application abusive des lois sur l'émigration.

Quoique l'on puisse penser de ces lois de confiscation, rendues contre des Français qui avaient quitté leur patrie pour ne pas se soumettre au nouveau régime ou par suite des persécutions, et dont beaucoup servaient l'étranger contre la France, il est certain qu'elles ne pouvaient s'appliquer à des provinces conquises et dont les citoyens, fuyant devant la guerre et l'invasion, avaient cherché un refuge à l'étranger, ou qui, attachés à divers titres,

au gouvernement autrichien, étaient demeurés à son service. Le prince de Ligne, par exemple, feld-maréchal au service d'Autriche, résidait à Vienne; le duc d'Areberg s'était retiré dans sa principauté d'Allemagne. Le gouvernement exigeait qu'ils fussent inscrits sur la liste des émigrés et leurs biens immenses confisqués. M. De Puydt résista encore une fois avec une inébranlable énergie, au risque de sa position tout au moins, et sauva la fortune des deux plus puissantes familles du pays. On verra plus loin le gré qu'elles lui en surent.

Il est difficile de se figurer ce que devait exiger de soin, d'application, de tact et de sagesse, la réorganisation d'une province, au sortir d'une révolution ou, pour mieux dire, de deux et au lendemain de la conquête. M. De Puydt s'y voua avec une ardeur qui nuisit à sa santé. Pour ne citer qu'une partie des faits, les commissaires qui l'avaient précédé, tout occupés d'élections, avaient négligé le contentieux de l'administration, qui s'était accumulé d'une manière effrayante. Le commissaire avait à donner ses conclusions sur le contentieux des domaines, amassé depuis près de deux ans, et sur celui des contributions depuis l'établissement de l'agence des contributions directes. Il fallait mettre au courant cet énorme arriéré. En fructidor an 8, il lui survint un crachement de sang, suite de celui qu'il avait gagné lors de la révolte de Poperinghe. Il reprit ses occupations quelques jours après. Le mal revint en Vendémiaire, sans interrompre ses travaux, mais le 12 Brumaire, une hémoptisie considérable le retint au lit, et sa vie fut en danger. C'est dans cet état que le trouva le 18 Brumaire. Le pouvoir sorti de cette nouvelle révolution avait surtout la prétention d'être fort; il n'entendait pas qu'on lui marchandât son adhésion, et n'acceptait qu'avec défiance les hommes que lui léguait la révolution et le régime directoire. Des délégués des consuls furent envoyés dans les départements, sans mission définie, mais, on peut le croire, dans le but d'accélérer et d'accentuer l'adhésion au gouvernement consulaire.

« Je ne sais, écrivait plus tard M. De Puydt, quelle était

« la mission des délégués ; je sais encore moins quel en a été le
« fruit. Je suppose que l'opinion émise à mon égard par le délé-
« gué Crochon et son collègue Chenard ne m'a pas été favorable.
« Sans se donner la peine d'apprendre si j'avais été jadis bon à
« quelque chose , ils n'ont vu en moi , dans ce moment , qu'un
« homme prêt à passer les sombres bords. J'ai des raisons de
« croire qu'ils se sont informés principalement de ce que j'avais
« dit lors de l'événement du 18 brumaire. Ce que j'avais dit !
« Je luttais contre la mort, entouré d'une famille éplorée, qui
« se croyait au moment de perdre son unique appui. Aurais-
« je élevé la voix dans le cas où j'aurais été plein de santé ? Je
« répondrai à cette question par la réflexion que j'ai souvent faite,
« qu'il serait à désirer que le gouvernement pût connaître les
« hommes par leurs actions plutôt que par leurs discours,
« interprètes souvent infidèles de leurs sentiments , garants tou-
« jours peu sûrs de leur dévouement. »

Toujours est-il que , même rétabli , M. De Puydt négligea de manifester son enthousiasme pour le nouveau régime , et que celui-ci le laissa obstinément de côté. Entré dans l'administration sous le gouvernement républicain , M. De Puydt s'était efforcé , dans les divers postes confiés à son zèle, de servir son pays et non tels ou tels hommes. Il voulait le servir encore , mais les temps étaient changés. Le consulat ouvrait l'ère du gouvernement personnel ; le dévouement à la patrie n'y était certes pas proscrit , mais la patrie se confondait dès lors avec le général illustre que la France acclamait et qui allait bientôt tout absorber et tout résumer en lui.

L'ordre administratif subsista cependant encore quelques mois sur le pied de la constitution de l'an 3. Ce ne fut qu'en floréal an 8 que M. Garnier , premier préfet du département de Jemmapes, vint prendre les rênes de l'administration.

M. De Puydt n'avait été que dix mois à la tête du département, et cependant il le laissait dans l'état le plus favorable. L'exaspération des esprits, l'effervescence et l'animosité des partis, s'étaient calmés sous l'action d'une administration paternelle, intelligente et juste. Le coup d'État du 18 brumaire avait été généralement

bien accueilli parcequ'il annonçait enfin ce dont le pays avait un urgent besoin : la stabilité et la sécurité.

M. le préfet Garnier était un homme d'un vrai mérite et d'un beau caractère. Lors de son installation qui se fit publiquement, il loua hautement l'administration qui l'avait précédé et il dit, en parlant du commissaire central, « qu'il se croirait suffisamment récompensé des travaux qu'il allait entreprendre si, lors de sa retraite, il était regretté comme lui et s'il obtenait une part égale de l'estime et de la considération publiques. »

Nous n'avons pas voulu interrompre la suite des faits qui se lient aux événements publics pour parler d'une circonstance toute personnelle à M. De Puydt : il s'était remarié pendant qu'il exerçait les fonctions de commissaire près l'administration centrale. Père de quatre enfants en bas-âge et constamment absorbé par les devoirs de sa position, il avait besoin de donner un guide à cette jeune famille et à lui-même un intérieur où il pût se retirer après les travaux écrasants du jour. Il avait à Bruges un ami, M. François Michot, fabricant, homme d'esprit, quelque peu littérateur et partageant ses idées politiques. Se croyant dorénavant dans une position sûre et suffisamment élevée, il demanda en mariage la fille de cette ami, moins âgée que lui de 19 ans. Il fut agréé et le mariage se fit au commencement de l'an 8.

V.

Jeté encore une fois, par les événements, hors de la carrière qu'il parcourait avec tant d'honneur et si peu de profit, M. De Puydt dût songer à trouver sinon un poste équivalent, au moins une position acceptable dans la réorganisation administrative qui se préparait en vertu de la constitution de l'an VIII. Il n'y a que les hommes médiocres qui ne sachent pas descendre. Il jeta les yeux sur la sous-préfecture de Tournay, emploi assez modeste et peu lucratif, mais qui le tentait pour ce motif « qu'il se rappelle avec intérêt l'affection des habitants de cette ville, et qu'il désirait vivre au milieu d'eux. »

Mais les temps étaient changés : un homme nouveau , ou plutôt un homme de l'ancien régime qui , en l'an vi , protestait contre son inscription sur le registre civique , maintenant rallié au gouvernement consulaire , sollicita et obtint la place. Le préfet , qui avait tout intérêt à le garder près de lui , pressa vivement M. De Puydt d'accepter un emploi de conseiller de préfecture , lui disant qu'un refus briserait sa carrière. M. De Puydt accepta ces modestes fonctions , au traitement de 1,200 francs. Il les conserva quatorze ans !

La lettre suivante de M. le préfet Garnier mérite d'être conservée :

« Mons, le 12 floréal 8^e année de
« la république française , une et indivisible.

« Le Préfet

« Au citoyen De Puydt,

« Plus je vous connais , respectable citoyen , par votre correspondance et d'après l'opinion publique , plus je désire de me
« lier davantage avec vous. L'incertitude des choix du gouvernement , la crainte d'exciter l'envie et le désir de nuire , ne m'ont
« pas permis jusqu'à présent de suivre les dispositions de mon
« cœur. J'ai préféré vivre isolé et ne témoigner aucune préférence à qui que ce soit. Il est temps que je sorte de cet état
« qui ne me convient pas vis à vis de vous. Je vous prie instamment de ne pas refuser la place à laquelle le gouvernement vous
« appelle. Il aurait dû faire mieux pour vous ; rendez-moi assez
« de justice pour croire que ce n'est pas ma faute ; mais *vous*
« *vous feriez beaucoup de tort* en n'acceptant pas aujourd'hui
« votre nomination. Vous fermeriez la porte à votre avancement.
« Je connais l'esprit des autorités sur ce point. Elles sont très
« mécontentes des refus de ceux qui sont appelés à une fonction
« publique. Il peut se présenter un moment favorable à quelque
« changement ; il vous serait impossible d'en profiter si vous vous

« retiriez de la carrière. Je ne vous parlerai pas de moi dans cette
« circonstance, mais il est sûr que de tous les refus ou déjà
« annoncés ou prévus, c'est le vôtre qui me ferait le plus de
« peine. Je ne vous donnerai pas de conseils, mais je vous prierai
« avec instance d'accepter les fonctions auxquelles vous êtes
« appelé. Songez qu'elles vous mettent de droit sur les listes
« départementales, et que ce n'est que sur ces listes que le pre-
« mier consul pourra dorénavant faire ses choix.

« Je n'ai encore rien reçu d'officiel; vous ne tarderez pas à en
« être averti, aussitôt que quelque chose me sera parvenu, mais
« d'avance donnez-moi l'assurance que vous m'aidez de vos
« conseils dans la pénible carrière que j'entreprends.

« Salut, estime et fraternité,

GARNIER. »

M. De Puydt acheta, des derniers débris de son patrimoine, une toute petite maison de campagne à Hyon, à vingt minutes de la ville et s'y retira avec sa famille. Le conseil de préfecture, où il était particulièrement chargé du contentieux des contributions, lui laissait des loisirs. Il éprouvait alors un vrai bonheur à s'occuper de son jardin; il maniait la bêche, remuait des terres comme un ouvrier, plantait, taillait, greffait, collectionnait, et se sentait revivre au milieu de ces occupations champêtres. Il s'était bientôt fait de nombreux amis, non-seulement parmi les propriétaires et les fermiers des environs, mais chez les paysans ses voisins, dont il devint le conseil, le médecin surtout. Il donnait ses conseils gratuits, et les remèdes par dessus le marché. Les remèdes, d'ailleurs, étaient toujours des plus simples. On peut s'étonner qu'à cette époque il n'ait pas songé à reprendre sérieusement l'exercice de la médecine dans une de ces villes comme Mons, Tournay ou Bruges, où il était assuré de trouver bientôt une clientèle. Le fait est que, s'il en eut la pensée, il ne s'y arrêta pas un instant. En y réfléchissant, nous sommes porté à croire que sa répugnance pour l'état qu'il s'était d'abord choisi

datait de la mort de sa première femme et de la cruelle impression que lui avait laissée cette perte inattendue, que tout l'art des médecins s'était trouvé impuissant à conjurer.

Le jardin d'Hyon devint bientôt le rendez-vous d'un grand nombre d'amateurs de fleurs et de fruits et aussi de beaucoup de gens d'esprit et de cœur, de toutes les classes, amis pour la plupart, qu'attiraient un accueil cordial et une conversation aussi solide et variée que piquante, et qu'intéressait le spectacle de cette vie aussi digne dans la pauvreté qu'elle avait été simple dans une position élevée.

C'était alors le temps où les montois, marchant sur les traces de l'abbé Hardenpont, s'appliquaient à gagner de bons fruits, surtout de bonnes poires.

On sait combien la période impériale fut favorable à leurs modestes travaux; une foule de poires excellentes, sorties de leurs pépinières, sont aujourd'hui répandues dans tous les jardins. M. De Puydt fut du nombre des semeurs; on lui doit la poire appelée *nouvelle graciole*, très belle, excellente, qui mériterait d'être plus répandue. Les tournaisiens lui ont dédié une *poire De Puydt*. Plus tard il sema avec succès des roses; les amateurs ont admiré, dans le temps, la *Reine des agathes*, la rose *Jean* et d'autres, dont les noms nous échappent.

Cette existence retirée et modeste se voyait interrompue de loin en loin, et il lui fallait reprendre le fardeau, d'ailleurs léger pour lui, de la haute administration, chaque fois qu'un préfet s'absentait ou qu'il y avait un interim à remplir. En diverses fois, de l'an ix à 1814, il fut ainsi à la tête du département pendant près de deux ans et demi. Le gouvernement approuva tous ses actes et les préfets lui en témoignèrent leur gratitude.

Dans les premiers temps, le souvenir de ses services étant encore récent, il y eut, dans le gouvernement consulaire, quelques vellétés de lui faire un sort plus digne de ses talents et de son passé; le ministre de l'intérieur lui était favorable; mais les ministres changent et les fonctionnaires sont des inconnus pour leurs successeurs. « Les cartons qui renferment les témoignages de leurs services sont pour eux la nuit des temps. »

M. De Puydt ne se résignait pas bien à demeurer dans cette demi oisiveté, aussi contraire à sa nature que préjudiciable à sa famille, mais le gouvernement impérial ne le trouvait pas assez dévoué et ne voulait pas l'employer autrement. En 1808 cependant, on lui donna, comme fiche de consolation, la direction du Mont-de-Piété de Mons, emploi peu lucratif, tout de responsabilité, et pour lequel il n'avait ni goût, ni aptitude. Il avait été huit ans simple conseiller de préfecture; il cumula ces fonctions avec son nouvel emploi pendant six autres années, n'ayant que de rares occasions de se produire. Il avait alors six enfants dont les aînés devenaient des hommes. L'éducation de cette famille et les charges qu'elle lui imposait l'obligeaient à une vie très simple, très modeste, qui convenait d'ailleurs à son caractère, sans l'isoler cependant de la société. Presque tous les hommes distingués que le régime français envoyait à la tête des diverses administrations furent au nombre de ses amis. Nous avons déjà cité M. le préfet Garnier; ses successeurs, MM. De Coninck, le baron de Fréville et Laussat le traitèrent avec la plus grande considération et s'employèrent tour à tour pour lui être utiles auprès du gouvernement, mais sans autre résultat.

Le temps approchait, d'ailleurs, où il vaudrait mieux n'avoir qu'une position modeste et un rôle effacé. Le gouvernement impérial accumulait les fautes, épuisait la France, et poussait l'Europe opprimée à s'unir enfin pour la vengeance. La désaffection gagnait des extrémités au centre de cet empire, agglomération hétérogène de peuples divers de race, de caractère et de besoins, que Napoléon tenait sous sa main de fer. Pour les maintenir sous le joug et pour fournir aux continuelles entreprises d'une ambition insatiable, il fallait recourir à des mesures odieuses, tarir les ressources et le sang de la nation, ériger le mensonge officiel en institution d'état, et comprimer jusqu'aux moindres manifestations du sentiment public.

Bientôt la catastrophe de Leipsick, suivant de près celle de Moscou, amena en France l'invasion étrangère : l'empire commença à se dissoudre. Les provinces allemandes secouèrent le

joug avec une patriotique ardeur; la Hollande, dès 1814, s'insurgea et chassa les autorités françaises; les alliés entrèrent en Belgique, refoulant devant eux les débris de l'armée impériale. Les fonctionnaires du département de Jemmapes reçurent l'ordre de suivre l'armée dans sa retraite. M. De Puydt dut suivre d'abord ce mouvement et se rendit à Lille où il avait des amis. Il n'y resta pas longtemps.

VI.

La Belgique était délivrée de la domination française; Napoléon avait signé son abdication en avril 1814. Le prince d'Orange prit possession de la Belgique en qualité de prince souverain, en attendant qu'il échangeât ce titre contre celui de roi des Pays-Bas. M. De Puydt augurait bien de cette combinaison politique et du nouveau gouvernement, et n'hésita pas à lui offrir ses services. Nous avons vu que dans le conseil de préfecture il s'était particulièrement occupé des affaires relatives aux contributions; c'était un titre pour entrer dans l'administration des finances du nouvel état; il sollicita une des directions à créer.

Le gouvernement, formé presque entièrement de hollandais, connaissait peu les hommes de la Belgique. M. De Puydt avait des titres incontestables, mais il était nécessaire qu'il se fit appuyer par quelques personnes à même de garantir l'honorabilité de son caractère et le degré d'estime dont il jouissait. Ce n'était pas chose difficile à obtenir, car il avait d'excellentes relations, mais il jugea tout simple de demander cette attestation aux deux plus grandes maisons qui eussent leur résidence dans le Hainant, celles de Ligne et d'Arenberg.

Nous avons dit comment, lorsqu'il était commissaire central du Directoire, il avait à ses risques sauvé de la confiscation la fortune de ces deux familles princières et fait cesser la persécution dont quelques uns de leurs membres étaient l'objet. En leur demandant une simple déclaration en sa faveur, M. De Puydt leur

offrait un moyen peu onéreux de s'acquitter envers lui ; il essaya cependant un double refus. Leurs relations avec le gouvernement ne permettaient à MM. d'Arenberg et de Ligne aucune intervention auprès de lui.

Les appuis, d'ailleurs, ne manquèrent pas à M. De Puydt et, le 5 novembre 1814, il fut nommé directeur des impositions indirectes. Cette direction s'accrut, plus tard, de celles des contributions directes et des Douanes.

A peine installé de quatre mois, et tout occupé de l'organisation de son personnel, M. De Puydt dut croire que la fatalité dont il était poursuivi allait encore lui ravir ce poste à peine conquis. Napoléon, échappé de l'île d'Elbe, on sait de quelle manière, venait de remonter sur le trône de France, et une nouvelle guerre était imminente. Le royaume des Pays-Bas se voyait le premier menacé, et tout faisait prévoir que la Belgique servirait encore une fois de champ de bataille à l'Europe. Une armée anglaise et une armée prussienne s'avançaient pour la défendre. Napoléon pressait de tous ses moyens la réorganisation de la sienne et l'on devait craindre que, suivant son habitude, il n'engageât les hostilités en transportant la guerre sur le territoire ennemi. Il était donc de la plus haute importance qu'on pût être informé à temps de ses préparatifs et de tous les mouvements de troupes qui auraient lieu à proximité de la frontière. Le 26 mars 1815, M. Appellius, depuis ministre des finances, alors conseiller d'État et commissaire général des finances, envoyait à M. De Puydt des instructions confidentielles sur la marche à suivre, en cas d'invasion, pour sauver les caisses, les registres, les archives, etc., et les transporter en lieu sûr. Il lui indiquait comme point de rassemblement, s'il devait quitter son département, la ville de Bruxelles ou, en cas d'impossibilité, celle d'Anvers. Il lui recommandait la plus grande circonspection pour ne pas laisser s'ébruiter ces préparatifs.

M. Appellius avait ajouté de sa main un post-scriptum à la lettre officielle ; nous le transcrivons en entier :

« La position de votre département rend intéressant de savoir

« ce qui se passe dans votre voisinage ; d'après cela je vous prie
« de m'écrire journellement, *pour moi seul*, afin que je sois ins-
« truit des *mouvements des troupes, de la situation des affaires*
« et *de l'esprit public*.

« Si vous aviez quelque chose de très-intéressant à me marquer,
« vous pourriez m'envoyer en courrier, à mes frais, des employés
« à cheval. Je compte beaucoup sur vous, M. le directeur, et
« et je vous prie de recevoir mes salutations amicales. »

M. de Puydt répondit, le 28, en assurant le commissaire général que ses instructions seraient ponctuellement suivies et en lui promettant qu'autant qu'il dépendrait de lui, le service ne souffrirait pas des circonstances. Quant aux instructions secrètes du post-scriptum, il s'y conformait en envoyant le jour même au chef du département une première lettre confidentielle.

Cette correspondance, continuée jour par jour depuis le 28 mars jusqu'après la bataille de Waterloo, et finissant le 29 juin, est entre nos mains. Elle formerait à elle seule un volume. La plus grande partie en est relative au service administratif, mais à côté de ces détails, peu intéressants aujourd'hui, se rencontrent des observations parfois piquantes, toujours empreintes de franchise et de maturité, sur l'esprit public dans le Hainaut, sur les causes qui peuvent l'altérer, sur les craintes et les espérances que faisaient surgir l'état de guerre et la perspective de nouveaux bouleversements, etc., etc.

Il nous paraît intéressant d'en détacher quelques courts passages, non à cause des événements de cette époque, qui n'en peuvent recevoir que peu de lumière, mais pour montrer aux administrateurs de tous les temps comment un fonctionnaire public peut parler à un ministre, dans les circonstances les plus délicates et, en disant ce qu'il pense des hommes et des actes, sans flatteries ni réticences, gagner sa confiance et même son amitié.

Du 28 mars 1815.

« J'aime à croire, avec la masse des habitants, que
« Napoléon s'occupera de son rétablissement dans les limites

« actuelles de la France et se gardera d'attaquer ses voisins.
« Quoiqu'il en soit de cette conjecture, je n'en parle ici que
« pour faire voir, à cet égard, l'opinion générale et les vœux de
« la grande majorité des citoyens. C'est déjà vous avoir fait
« entendre que l'esprit public est aussi bon que nous puissions
« l'exiger. Quoique des villes et des cantons perdent, sous le
« rapport du commerce, par leur séparation de la France, le
« prince d'Orange est généralement aimé et l'on attend beaucoup
« de son règne et du régime constitutionnel qui pourra s'établir
« par suite de son élévation au trône.

« Si quelque chose peut porter atteinte, dans ce moment,
« à l'affection que l'on porte à ce bon prince, et altérer l'esprit
« public, ce sont les fausses mesures de police récemment
« mises en vigueur. Les chefs de l'administration paraissent
« croire que tous les habitants sont des partisans de Napoléon,
« prêts à se lever pour lui. Le fait est que personne ne regrette
« sa domination et que personne ne songe à faire naître de
« pareils regrets, pas même les auteurs de ces fausses mesures,
« quoique l'apparence soit contre eux. »

La correspondance de la fin de mars et des premiers jours d'avril signale des mouvements de troupes entre les places du département du Nord et une inspection de ces forteresses par le maréchal Ney. A cette époque les forces alliées dans le Hainaut, surtout à Tournay et en arrière, étaient supérieures à celles des Français. Charleroi seul était dégarni de troupes, mais des corps se tenaient à l'extrême frontière, prêts à entrer en campagne. On mettait en défense, tant bien que mal, Mons et Tournay; Charleroy restait sans portes ni fossés.

Du 4 avril 1815.

« Tout est parfaitement tranquille sur la frontière; les
« Français ne font aucune démonstration. Si l'*Oracle* et le *Journal*
« de la Belgique ne déclaraient la guerre à la France et si les
« mouvements de troupes de notre côté ne nous faisaient entre-
« voir des hostilités prochaines, nous croirions jouir d'une paix
« que rien ne doit troubler.

« L'esprit public est le même ; les habitants sont patients et se résignent à supporter les maux que les circonstances semblent devoir faire peser sur eux. »

Du 6 avril.

« Il y a quelques jours, l'Intendant m'a communiqué une lettre du sous-intendant de Tournay portant une dénonciation vague contre le vérificateur de son arrondissement. Cette lettre m'a paru remarquable surtout par le regret qu'elle exprimait de ne pouvoir empêcher les officiers des impositions indirectes de parcourir les cantons pour leur service, attendu que M. le comte sous-intendant les regarde généralement comme des espions de l'ennemi.

« J'ai déjà eu l'honneur de dire à V. E. que ce qui me paraissait le plus à craindre en ce moment, pour l'ordre et la tranquillité, c'étaient les fausses mesures de police. Cette crainte était fondée sur la connaissance que j'ai de l'ineptie de la plupart des hommes qui sont à la tête de l'administration du département, de leurs préventions, du désir qu'ils ont de faire sentir leur pouvoir, d'exercer des vengeances et de se faire enfin un mérite auprès du gouvernement de ces actes d'un faux zèle. Si le commissariat spécial de police n'avait été confié, par bonheur pour le repos public, à M. Rosier qui connaît les hommes et qui n'est pas dominé par des passions, une série d'actes tyranniques vous aurait peut-être fait croire que le département, et notamment la ville de Tournay, étaient des foyers de rebellion, tandis que l'on ne compte peut-être aucune part des habitant plus paisibles et plus résignés..... »

Du 7 avril.

« Tout va bien dans les arrondissements de Mons et de Charleroy. Ce dernier n'est cependant pas moins exposé que celui de Tournay, mais le chef de l'administration, quoique jeune et sans expérience, n'a pas commis les mêmes fautes, parcequ'il n'a pas les mêmes travers ; il n'a pas cru qu'il fallait s'agiter là où il n'y avait rien à faire ; il n'a pas inspiré la terreur.

« Le département est tranquille, et cette tranquillité ne sera pas troublée par les desseins de l'ennemi. J'en répondrais sur ma tête si j'étais intendant. »

La lettre du 11 signale une certaine altération dans la « sérénité des physionomies. » L'esprit public ne paraît plus tout à fait le même. L'auteur en voit la cause dans les tracasseries de police déjà signalées et dans la réaction que produisent « des mesures de défiance et de suspicion par lesquelles chacun croit plus ou moins sa sûreté compromise. »

M De Puydt ajoute : « Je rechercherai ces causes avec soin, je les dirai avec toute la franchise d'un loyal serviteur du Roi, avec toute la confiance que m'inspire V. E. »

Les lettres du 14 et du 15 avril mentionnent des actes de brutalité commis par les Prussiens dans l'arrondissement de Charleroy. En général, dans cette courte campagne, les rapports des agents de l'administration avec les officiers et soldats de cette nation ont été fort difficiles.

Dans sa lettre du 16 avril, M. De Puydt s'efforce de remplir l'engagement pris de faire connaître les causes du mécontentement public. Les premières sont les charges et les vexations résultant du logement des gens de guerre ; la stagnation du commerce et des exploitations par suite du danger d'hostilités prochaines ; enfin la levée des milices, très nécessaire d'ailleurs, mais que l'attente d'une prochaine lutte avec la France rend plus impopulaire. Il ajoute :

« Deux autres causes concourent à rembrunir les esprits, surtout à Mons et à Tournay, c'est l'action présente et inconsidérée d'une police qui paraît vouloir comprimer jusqu'à la pensée, et la terreur qu'elle inspire pour l'avenir. Je connais mes compatriotes : le seul moyen de gagner leur affection c'est la confiance. Il suffit de laisser, dans l'action du gouvernement, apercevoir la défiance pour qu'ils trouvent mauvais ce qu'ils trouvaient bon auparavant. L'esprit de contradiction anime les Belges plus fortement peut-être qu'aucun autre peuple. Il n'est pas moins vrai de dire qu'il est possible, facile même de tout obtenir d'eux par des voies convenables.

« La seconde des causes spéciales de mécontentement dans les villes, c'est la manière dont on répartit la charge exorbitante des logements militaires, par laquelle les hommes les plus fortunés sont parvenus à se débarrasser de la plus forte partie de cette charge, aux dépens de ceux qui n'ont que le nécessaire et même de beaucoup d'autres qui manquent du nécessaire.

Du 4 mai 1815.

« Les piquets de cavalerie hanovrienne de Cuesmes, Pâturages et Frameries se sont réunis avant-hier sous le commandement d'un sous officier, au nombre de trente hommes environ, et conduits par un guide qu'ils ont pris dans le pays, se sont rendus à Blaugies, village frontière du canton de Dour, cédé à la France par le traité de Paris. Là ils se sont bravement emparés du bureau des douanes et du vin en bouteilles qui s'y trouvait, sans oublier de rouer de coups le receveur et les trois ou quatre préposés qui ne s'attendaient pas à la visite.

« Après cette expédition, dont MM. les cavaliers seuls conçoivent l'utilité, ils ont ramené une partie de leur butin à notre bureau aux déclarations de Paturages, et notamment l'aigle de l'empire, qui servait d'enseigne à la douane de Blaugies, et qu'ils ont eu soin de briser devant notre bureau avec les démonstrations d'usage. »

La lettre suivante rapporte les réparations spontanément offertes par les officiers hanovriens et les ordres sévères donnés pour que de pareils faits d'indiscipline ne se renouvellent plus.

Le tirage de la milice se poursuit sans difficultés ni trouble. Au premier abord, à Tournay surtout, il se présentait tant de volontaires qu'on avait espéré en former le contingent entier, mais le désir de tirer le plus grand avantage possible du remplacement a contrebalancé ces bonnes dispositions.

Le fils aîné de M. De Puydt a été désigné par le sort. « Je l'ai quelquefois recommandé pour un emploi dans l'administration des finances, écrit le père, il portera donc les armes et

« je ne parlerai plus en sa faveur que lorsqu'il aura fait quelques
« campagnes. »

Le 10 mai les communications avec la France sont rompues en vertu d'un ordre du gouvernement français. Les troupes de ce pays semblent se concentrer vers Beaumont ou Avesnes.

Par suite des mouvements et de la concentration des troupes alliées, le service des employés le long de la frontière, jusque là très dangereux, surtout la nuit, au milieu des vedettes et des patrouilles, a fini par devenir impossible. Le rapport du 18 constate qu'il n'y a que de faibles garnisons à Condé, Valenciennes et même Lille, et que tous s'accordent à dire que le bruit est de rassemblements de troupes dans les directions de Beaumont et d'Avesnes, déjà indiquées. Les faits postérieurs ont prouvé l'exactitude de ces informations.

Un rapport de l'inspecteur Vrythof constate, d'autre part, la présence d'une armée prussienne entre Anderlues et Namur, de sorte, dit-il, « que l'arrondissement de Charleroy pourra bien être mangé, mais que, du moins, il ne sera pas envahi. » M. De Puydt ajoute, avec une nuance d'incrédulité : Dieu le veuille !

Du 21 mai.

« Les Prussiens, officiers et soldats, ne font aucune difficulté
« de dire aux redevables que partout où ils sont on n'a rien à
« payer au fisc. Est-ce par un sentiment d'humanité résultant de
« la conviction qu'ils n'en laissent les moyens à personne?... »

Du 23 mai 1815.

« Une partie du contingent (de milice) est déjà partie, le
« reste suivra. C'est ainsi que le département de Jemmapes
« paiera franchement, quoique sans ostentation sa dette au Roi,
« et si jamais S. M. a besoin de mettre à l'épreuve le courage et
« le dévouement de ce contingent si peu démonstratif, je réponds
« qu'au champ d'honneur il fera plus de bonne besogne que
« d'autres auront pu faire de vain bruit.

« Bons habitants du département de Jemmapes ! en vain cher-
III^e SÉRIE. — TOME VIII.

« cherait-on ailleurs un peuple qui vous surpasse en résignation, en docilité, en courage. »

Dans les derniers jours de mai les circonstances deviennent plus critiques. La déclaration des hautes puissances réunies à Vienne ne laisse plus d'illusion aux amis de la paix. Les rapports du 26 au 31 s'occupent beaucoup des préparatifs de guerre qui se font en France, de la politique générale, de l'esprit des populations etc., et mêlent à ces grandes questions des scènes assez piquantes de la kermesse de Mons, le Doudon et l'ébahissement des soldats étrangers qu'on régale de ce spectacle; puis les cérémonies de l'installation du nouveau maire de Mons; enfin la procession de la Fête-Dieu où l'on a vu, à la grande édification des croyants, nos concitoyens du Nord, qu'on qualifie d'hérétiques, tomber à genoux devant le S-Sacrement !

Du 1^{er} juin 1815.

« Rien n'est plus difficile à présent que d'avoir des renseignements sur les mouvements des troupes; il est même devenu impossible de connaître l'opinion de qui que ce soit sur la situation des affaires ou le succès des événements qui semblent nous presser. Tout le monde se tait. L'arrêté du 20 avril et le caractère des hommes qui, par état, pourraient en abuser, inspirent la terreur.

« Est-ce un bien? est-ce un mal?

« Ce n'est certainement pas un bien. Je soutiens toujours que les dispositions des habitants étaient bonnes autant qu'on pouvait l'espérer, et que personne n'aurait songé à faire un mouvement en faveur de l'ennemi. Ce que l'on doit éviter, dans ces circonstances, avec le plus de soin, c'est de faire naître dans le cœur des habitants le désir d'un changement. Quel effet ont voulu produire ceux qui ont conseillé ce système de terreur, qui rompt tous les liens, toutes les habitudes, en inquiétant les individus sur leur sûreté, en comprimant jusqu'à l'expression de l'opinion la plus innocente?

Du 2 juin.

« Le chef du gouvernement français ne peut, sans un désavantage irréparable, tarder à prendre l'offensive. Défié et menacé comme il l'est de toutes les forces de l'Europe, il n'attendra pas tranquillement que toutes ces forces soient en ligne.... »

Le rapport du 8 juin insiste sur ce point que, malgré les affirmations contraires des officiers, tout semble indiquer qu'à la première démonstration sérieuse des Français le département de Jemmapes sera évacué pour porter la guerre plus au nord.

« En effet, des projets de défense ébauchés et que l'on ne se presse pas de compléter, assez de troupes pour laisser et épuiser les habitants, et point assez pour défendre les villes, d'ailleurs indéfendables, encore moins pour tenir la campagne ; des troupes enfin depuis longtemps préparées à des mouvements rétrogrades, comment pourraient-ils nous rassurer contre la menace d'une invasion ?.... »

Du 15 juin.

« Le général Behr a mis la ville de Mons en état de siège.

« Les gens partis des environs de Charleroy disent qu'on s'y battait. Cependant on ne voit ici aucun mouvement et l'on n'entend pas le canon. Ce n'était, sans doute, qu'une affaire d'avant-postes.

« D'autres nouvelles disent que les Français ont passé la Sambre en force dans le canton de Merbes. De celles du département du Nord il résulte que les troupes qui s'y trouvaient filent vers Philippeville. »

Le 16 juin on sait, à Mons, l'invasion et le début des hostilités, mais les nouvelles sont contradictoires. Les hommes bien placés pour connaître les faits « s'enveloppent dans le mystère, apparemment pour paraître savoir quelque chose. »

« M. Vrythof (l'inspecteur) est devenu mystérieux comme un oracle. Il trouve du mystère dans les discours les plus simples « qu'on lui tient ; il en met lui même dans ce qu'il dit, il en met

« dans ce qu'il fait. Il me semble que tous ses soins devraient
« tendre à éclairer la carrière que nous avons à suivre. Au reste
« attendons avec patience, s'il est possible d'en avoir dans les
« circonstances où nous sommes. »

Le 17 juin un commis à cheval, envoyé aux informations du côté de Nivelles, apporte la nouvelle d'une grande défaite essuyée par l'armée française, qui aurait perdu 30 mille hommes ! On parle d'autre part de plus de 5,000 français, fuyant par bandes de 40 à 50, qui ont passé entre Charleroy et Binche, où l'on a envoyé quelques centaines d'hommes d'un régiment belge pour les recueillir. Il s'agit là du combat des quatre bras et probablement de la bataille de Ligny, dont les résultats ont été confondus et dénaturés par la rumeur publique.

Ces bruits rassurants n'inspirent encore qu'une confiance limitée ; il ne paraît pas que l'armée française ait abandonné le terrain, et il est même possible qu'elle ne fasse que se mettre en ligne.

Le 19 les nouvelles sont toujours contradictoires. Le rapport de ce jour traite longuement du service et des mesures d'urgence qu'il a fallu prendre.

Du 20 juin.

« La publication des avantages remportés par l'armée alliée sur
« l'armée française a excité ici un enthousiasme qui surpasse
« l'attente.

« Cela prouve deux choses, qui doivent plaire au gouvernement
« de S. M. et lui inspirer de la confiance : le désir par les habi-
« tants de demeurer indépendants de la France et l'attachement
« pour l'auguste maison destinée à régner sur ces provinces. »

Tous les rapports constatent qu'au milieu des événements de cette terrible campagne, le service public n'a été nulle part entravé que par les faits de guerre ; que les contribuables n'ont cessé d'acquitter les droits et les employés d'exercer sans entrave de la part des habitants. Ni papiers, ni caisse ne sont tombés aux mains de l'ennemi, et dès le lendemain de son départ tous les ser-

vices ont repris leur cours , tous les employés ont rejoint leur poste.

Encore une citation pour finir , elle est tirée d'une lettre du 27 juin.

« A l'appui de ce que j'ai dit tant de fois sur le bon esprit du
« peuple de ce département, je dois vous informer de quelques
« traits qui caractérisent sa docilité et sa bonne foi. Le 21 , au
« moment où l'armée prussienne traversait la ville de Charleroy
« et les communes voisines, lorsque toutes les maisons étaient
« pleines de blessés et de mourants, plusieurs déclarations de
« mises à feu ont été faites au bureau de Charleroy.

« Quand l'armée française traversait déjà Charleroi pour se
« porter en avant , différents redevables accouraient pour se libé-
« rer et n'avaient qu'une crainte, c'était d'être réputés retarda-
« taires.

« Un brasseur qui avait fait sa déclaration et qui , à son retour
« chez lui , trouva les prussiens postés près de sa demeure pour
« attendre les français, n'eut rien de plus pressé que d'aller aver-
« tir le sous-inspecteur que son brassin ne pourrait se faire aux
« heures indiquées dans sa déclaration, le cas étant de force
« majeure.

« Quel dommage qu'un aussi bon peuple eût été détaché de la
« monarchie des Pays-Bas ! »

VII

La jeune monarchie est, en effet, consolidée. Elle a traversé à son honneur cette terrible crise de 1815 qui menaçait de la tuer au berceau. Elle est née viable, en quoi elle diffère de la plupart des créations de la diplomatie, et si elle est sage, si elle sait éviter quelques écueils placés, dès l'origine, sur sa route, elle pourra fournir une longue et glorieuse carrière. M. De Puydt le pense ainsi; il est las de révolutions et de bouleversements. Des sept ou huit gouvernements qu'il a traversés en 25 ans, pas un n'a mérité de sérieux regrets, parcequ'aucun n'a voulu franchement la

liberté et le bien public. Satisfait de sa position actuelle, il s'attache à mériter l'estime du gouvernement tout en ménageant les légitimes intérêts des contribuables. La tâche n'est point facile, car l'administration hollandaise, bien intentionnée au fond, arrive avec ses préventions et ses routines, et les intérêts qui la touchent le plus près ne sont pas toujours ceux des provinces méridionales.

Bientôt, par suite des divers remaniements des lois de finances, M. De Puydt voit ses attributions s'accroître des contributions directes et des douanes. Par ces fonctions multiples il est partout en contact avec le commerce et l'industrie. Il peut être, à leur égard, tracassier, fiscal, et, à cheval sur la loi et les règlements, faire beaucoup de mal ; mais il peut aussi atténuer les difficultés, adoucir les frottements, ménager les transitions, éclairer ou avertir le gouvernement s'il se trompe, s'interposer entre l'administration supérieure et les administrés pour leur bien commun, et animer tout son personnel de ce même esprit d'équité et de conciliation. C'est ce dernier parti qu'il prend et bientôt les résultats parlent assez haut pour lui mériter de nombreux témoignages de la reconnaissance publique.

La loi sur les distilleries, conçue en vue des grands établissements que possède la Hollande, faisait aux petites distilleries agricoles des conditions impossibles, et le Hainaut n'en possédait pas d'autres. M. De Puydt chercha des biais, lutta, obtint des atténuations, et sauva du moins une partie des intérêts engagés.

Les douanes le mirent en présence de plus sérieuses difficultés. Les prohibitions et les tarifs exagérés, des deux côtés de la frontière, avaient fait de la fraude une grande et dangereuse industrie. Elle opérait avec des capitaux, au moyen de bandes nombreuses à pied et à cheval, souvent à force ouverte, passant effrontément devant les bureaux et livrant de véritables escarmouches, où il y avait des blessés et parfois des morts. La population des frontières où se recrutaient les fraudeurs, était de leur parti ; les moindres torts des douaniers étaient exagérés, leurs saisies contestées donnaient lieu à d'interminables procès, et les tribunaux, en présence de témoignages partiaux, penchaient rarement du côté des agents de l'administration.

Quand M. De Puydt arriva à la direction de ce service, les choses étaient au pis. Relever le moral des douaniers, les recruter avec soin, leur donner de bons chefs immédiats et des instructions bien étudiées, montrer la volonté de les soutenir contre toute attaque injuste, non sans réprimer les excès de zèle, opposer enfin à la fraude une organisation aussi intelligente et plus vigoureuse que la sienne et défendre énergiquement les droits de l'administration devant les tribunaux, c'eût été déjà la marque d'un esprit organisateur et d'une volonté puissante. Non content des excellents résultats obtenus dès lors, M. De Puydt imagina plus tard une stratégie douanière qui coupa court absolument à la grande fraude. Les postes de douanes étaient tous à l'extrême frontière; on craignait de livrer à l'introduction des produits français le moindre hameau. Une fois cette étroite ligne franchie, les contrebandiers n'avaient plus qu'à courir, poursuivis ou non, jusques hors du rayon de douanes, n'ayant devant eux nul obstacle et trouvant partout des complices et des retraites préparées. M. De Puydt fit reculer tous les principaux postes. Le canal de Pommerœul à Antoing venait d'être creusé; il formait avec l'Escaut à l'ouest une ligne défensive de premier ordre, que complétaient plus ou moins à l'Est le canal de Mons à Condé, la rivière de Trouille, etc. Les avant-postes de douane furent reportés derrière cette barrière, que des mesures de police rendirent infranchissable. Un peu de surveillance de l'autre côté suffit pour inquiéter les fraudeurs et préserver l'étroite bande qu'on leur abandonnait en apparence, mais qu'ils avaient peu d'intérêt à exploiter. Ces mesures intelligentes eurent tout le succès attendu; la population des frontières revint au travail honnête et une grande source de démoralisation fut tarie.

La fraude se faisait de Belgique en France tout autant que de France en Belgique. Des maisons importantes n'avaient pas d'autre industrie. L'une d'elles avait eu la malencontreuse idée de profiter des importations considérables de houille que nous faisons en France, par le canal de Mons à Condé; elle corrompit un batelier, creusa des gaillettes qu'elle remplit de marchandises précieuses,

et les glissa parmi le chargement. Un traître dénonça la ruse ; à l'arrivée à Condé, la douane exigea le déchargement du bateau et brisa les gaillettes jusqu'à ce qu'elle eut mis la main sur la marchandise prohibée. Il y eut beaucoup d'argent perdu et grand émoi de part et d'autre. La douane française menaça de faire décharger tout les bateaux de houille, ou au moins un sur cinq ; c'était rendre notre commerce impossible. Après de longs pourparlers entre cette administration et nos exploitants, sans qu'on fût parvenu à s'entendre, on eut recours à M. De Puydt, qui intervint auprès de son collègue de Lille. Il engagea sa parole que plus un bateau de houille ne servirait à la fraude, et grâce à la confiance qu'il inspirait, il obtint qu'on renonçât au déchargement.

Lorsqu'en 1827 on célébra l'inauguration du canal de Pomme-rœul à Antoing, M. De Puydt fut invité à la fête et le président de la chambre de commerce de Mons lui remit publiquement à Péruwelz, au nom de ce corps, un écrin contenant un triple exemplaire, vermeil, argent et bronze, de la médaille frappée à cette occasion. Voici les paroles qu'il lui adressa et dont nous suivons la copie jointe à l'écrin :

« Monsieur le Directeur,

« Depuis longtemps le commerce et la navigation de notre
« province vous ont voué une vive reconnaissance pour les émi-
« nents services qu'ils ont reçus de l'étendue de vos lumières et
« de la sagesse de vos vues pendant le long période des fonctions
« distinguées que vous avez remplies jusqu'ici.

« Ils s'estiment heureux de trouver en ce jour l'occasion
« solennelle de vous exprimer leurs sentiments en vous offrant,
« avec l'agrément de son Exc. le Gouverneur, la médaille des-
« tinée à perpétuer le souvenir d'un des plus grands bienfaits de
« Sa Majesté. »

« Péruwelz, 26 juin 1827. »

Deux ans plus tard le gouvernement des Pays-Bas, voulant à son tour reconnaître de si longs et de si utiles services, nommait

M. De Puydt chevalier de l'ordre du Lion Belgique. (Arrêté du 4 juillet 1829). Il s'attendait si peu à cette faveur qu'il faillit refuser la boîte, adressée de La Haye, qui contenait le brevet et la croix.

M. De Puydt, par cela même qu'il ne tolérait, chez ses subordonnés, aucune tracasserie, aucun abus de pouvoir, était parfaitement placé pour les défendre contre d'injustes attaques, et il n'y manquait point. Un membre très connu des Etats-généraux ayant fait entendre à la tribune des plaintes évidemment exagérées au sujet de prétendues vexations que lui et des dames de sa compagnie auraient subies à la visite de Quiévrain, M. De Puydt alla s'enquérir en personne de tout ce qui s'était passé, et s'étant convaincu que le personnage en question n'avait montré tant de mauvaise humeur que parcequ'on l'avait soumis lui et ses dames, aux obligations ordinaires, il riposta par une spirituelle brochure, intitulée *Simple récit*, qui mit les rieurs du côté de la douane.

Les 16 années du gouvernement des Pays-Bas auraient compté parmi les plus calmes et les plus heureuses de cette vie si agitée, si, tandis que le fonctionnaire public se voyait entouré de tant de considération et d'amitiés sincères, le père n'avait été, coup sur coup, frappé des malheurs les plus irréparables.

Des quatre enfants que M. De Puydt avait retenus de son premier mariage, trois moururent à peu d'années d'intervalle, de 1818 à 1821. La première qui succomba fut l'aînée de ses filles, Sophie, mariée depuis deux ans à M. Lebrun, ancien capitaine de l'armée française, devenu inspecteur de l'impôt sur la houille. C'était une femme très distinguée à tous égards, et dont son père a écrit, dans le premier épanchement de sa douleur :

« Je viens de perdre ma fille aînée, la plus chère de mes
« enfants. Pendant le cours de sa vie, elle n'a jamais volontaire-
« ment causé un instant de peine à son père...

« Avant son mariage elle n'a jamais montré d'autre volonté que
« celle de son père; depuis elle n'en avait pas d'autre que celle
« de son mari.

« En aucun temps, en aucune circonstance elle ne fit paraître

« un désir qui ne fût justifié par sa position et par celle de ses
« parents; c'était l'exemple des filles et des femmes. »

On peut se figurer quelle fut la douleur de ce père « qui
« n'avait jamais cherché le bonheur que dans l'intérieur de sa
« sa famille. »

M. Appellius, le ministre des finances, lui écrivait à cette occasion :

« La Haye, 24 avril 1818.

« Je suis père, monsieur, je chéris mes enfants qui font mon
« bonheur; je sens ce que leur perte me coûterait, et d'après
« cela je me fais aisément une idée de l'affreuse situation dans
« laquelle doit vous avoir plongé le décès de M^{me} Lebrun...
« Recevez mes condoléances bien sincères sur ce triste événe-
« ment. Puissiez-vous trouver des motifs de consolation dans les
« succès des enfants qui vous restent et dans l'estime et l'amitié
« des personnes qui vous connaissent et vous témoignent de l'in-
« térêt. Je vous prie, Monsieur, de me compter dans ce nombre
« et d'agréer les nouvelles assurances de mon amitié. »

Ce n'était, hélas! que le premier terme d'une série de malheurs inouïs. Sa seconde fille, Cornélie, jeune personne du plus heureux caractère et digne de son aînée, jetée par le chagrin sur cette pente fatale, succombait bientôt après Sophie, atteinte du même mal; et deux ans plus tard l'aîné de tous, Marcel, atteint à son tour d'une affection pulmonaire, venait mourir auprès de ce père désolé.

M. De Puydt s'absorba dans le travail; il y trouva sinon des consolations impossibles, au moins la distraction et la force.

Un seul des cinq enfants du premier lit a fourni une carrière non pas complète, mais assez remplie pour laisser un nom dans nos annales, c'est M. Remi De Puydt, mort colonel du génie belge, après avoir été membre de la Chambre des Représentants pour les arrondissements de Diekirch, puis de Mons, auteur de plusieurs mémoires et écrits forts estimés et l'un des ingénieurs les plus distingués qu'ait produits la Belgique.

Il avait été plusieurs fois question, sous le gouvernement des Pays-bas, d'appeler M. De Puydt père à des fonctions supérieures, soit de conseiller d'état, soit de directeur général, mais le favoritisme hollandais lui avait barré le chemin, ce qui était d'autant plus facile qu'il ne sollicitait rien et que sa supériorité seule parlait pour lui. A la fin de ce régime, les années s'étaient déjà accumulées sur sa tête; l'âge de l'ambition était passé pour lui; celui de la retraite, il n'y songeait pas; il ne comprenait pas la vie sans travail. Son intention était alors de demeurer à son poste le plus longtemps qu'il lui serait possible, jusqu'au jour où ses forces le trahiraient et, s'il devait enfin abandonner sa tâche, d'aller finir dans son jardin d'Hyon, au milieu de ses livres, des fleurs et des fruits qu'il avait plantés, entouré de sa famille et de ses vieux amis.

Mais l'homme propose et Dieu dispose.

Le gouvernement hollandais, dont les débuts avaient été heureux et qui, nonobstant quelques erreurs, avait donné à la Belgique plusieurs années de calme et de prospérité, se trouvait maintenant engagé dans une voie dangereuse. Il accumulait, depuis quelque temps, fautes sur fautes et s'y obstinait avec une énergie qui eût pu être mieux employée. Le fameux message royal du 11 décembre 1829, négation hardie et formelle des principes constitutionnels et des droits de la nation, y avait mis le comble. M. De Puydt pressentit des orages, mais il ne convenait ni à son âge ni à sa situation de se mêler à la politique militante. Patriote avant tout, ne reconnaissant d'autre souveraineté de droit que celle de la nation, il ne craignait pas d'exprimer sa désapprobation de la marche suivie par le gouvernement; il le faisait sans bruit, en philosophe qui a acquis le droit de peser les hommes et de juger leurs actes.

La révolution de 1830 éclata, et si légitime qu'elle fût, si inévitable que l'eussent faite les fautes du gouvernement, ses débuts ne furent pas de nature à rassurer les hommes expérimentés et sans passion, qui voyaient s'ouvrir pour la Belgique un avenir plein d'anxiétés et de périls, et qui ne découvraient pas encore

dans la nation l'énergie virile propre à faire triompher la révolution, ni la sagesse qui devait plus tard en faire murir les fruits.

Vinrent les combats de septembre 1830 ; le Hainaut prit une grande part à la lutte ; le sentiment national se développait en face de dangers palpables et d'ennemis armés. L'indépendance de la Belgique apparaissait au plus grand nombre comme un but élevé qu'il fallait s'efforcer d'atteindre, à travers de graves difficultés et des sacrifices inévitables, mais la confiance n'était grande ni dans la situation ni dans les hommes appelés à la dominer. Il y avait, dans le Hainaut, un parti orangiste, alors réduit à l'impuissance, mais qui ne pouvait manquer de devenir dangereux. D'autre part la communauté de langage et d'éducation, surtout celle des intérêts commerciaux et industriels, peu éclairés jusques là sur les vrais principes économiques, poussaient une classe plus puissante et plus influente que nombreuse vers l'union avec la France.

La stagnation des affaires et la misère du peuple rendaient la situation plus difficile encore. On devait craindre des désordres, et le pays était sans organisation, sans pouvoirs réguliers, sans force publique.

Un gouvernement provisoire s'était constitué le 26 septembre, sous le feu de l'ennemi ; à peine Bruxelles évacué par l'armée hollandaise, il fallait sans perdre de temps faire reconnaître la révolution dans les provinces et travailler à leur donner une administration. Le 29 septembre, pendant qu'on se battait encore à quelques lieues de la capitale, parut un arrêté ainsi conçu :

Gouvernement provisoire de la Belgique.

COMITÉ CENTRAL.

Monsieur De Puydt père est nommé Gouverneur de la province de Hainaut

Bruxelles, 29 septembre 1830.

DE POTTER,
SYLVAIN VAN DE WEYER,
CH. ROGIER.

C'était la première nomination de ce genre que faisait le gouvernement provisoire. M. De Puydt accepta. Voici la circulaire par laquelle il fit immédiatement connaître sa résolution :

Mons , 30 septembre 1830.

Aux administrations des villes et communes.

Je vous informe que par arrêté du gouvernement provisoire du 29 septembre, je suis nommé gouverneur de la province de Hainaut et que je suis installé dans ces fonctions.

Le désir d'être utile à mon pays a fixé ma détermination et j'ose espérer qu'un même sentiment vous portera à seconder mes efforts et à m'aider de votre patriotisme et de vos lumières.

DE PUYDT.

VIII.

Toutes les circonstances se réunissaient pour faire de cette acceptation un acte signalé de courage et de patriotisme. L'armée des Pays-Bas était encore au cœur de la Belgique, et nul ne pouvait prévoir l'issue de la lutte engagée, ni surtout des événements qui allaient suivre. La révolution belge renversait une des combinaisons les plus habiles du congrès de Vienne; elle avait contre elle tous les gouvernements de l'Europe, la France exceptée. Des revers pouvaient succéder à ces premiers triomphes; la diplomatie ne demandait qu'à les enrayer; les puissances voisines s'apprêtaient à intervenir; une seule chose pouvait sauver la Belgique, c'était l'attitude imposante, résolue et quasi-unanime de la population.

Si, dans ces circonstances, M. De Puydt, nommé le premier à de hautes fonctions par le gouvernement né de la révolution, eût répondu par un refus, l'effet en eût été déplorable.

Mais en voyant un vieillard de 72 ans, entouré de l'estime générale, abandonner une position assurée, honorable, et d'autant plus nécessaire à sa famille qu'il était presque sans fortune, et jouer encore une fois son existence au hasard des événements, pour obéir à l'impulsion de son patriotisme; en le voyant se charger avec cette simplicité d'une tâche immense, qui devait épuiser le reste de sa vie, on dut croire à la force de la révolution et compter sur le succès d'une entreprise qui débutait par de tels dévouements. Les tièdes se sentirent entraînés, les ennemis jugèrent prudent de se tenir dans l'ombre.

Le premier usage que M. De Puydt fit de son autorité fut pour veiller à la sûreté de son prédécesseur, M. le B^{on} de Macar, administrateur capable et homme aimable, rallié depuis à la révolution, qui s'était compromis auprès de la population montoise en cherchant, comme gouverneur, à la retenir dans l'obéissance au roi Guillaume.

A peine est-il installé que des troubles éclatent à Mons et dans le Borinage. La classe ouvrière éprouve de grandes souffrances; les établissements chôment, l'industrie et le commerce sont paralysés, les familles riches boudent la révolution et se retirent dans leurs terres. Le peuple, mal conseillé ou plutôt instigué par les ennemis de l'ordre, s'en prend aux prétendus accapareurs de blé et aux chefs d'industrie. À Mons, on court piller les maisons des marchands de grains. Le désordre est, d'abord, de peu d'importance; le gouverneur averti va se placer seul, sur la grand'place, devant une maison menacée, et fait entendre raison aux tapageurs; mais on court ailleurs; l'émeute grossit et le danger s'aggrave. Il n'y a pas un homme de garnison, aucune force que le gouverneur puisse requérir. Il va à l'hôtel-de-ville et trouve dans la cour une compagnie de pompiers, arme au bras et casque en tête, qu'il somme de le suivre; le commandant refuse: il a ses ordres. M. De Puydt se fait introduire auprès du bourgmestre et le requiert de faire usage de la force dont il dispose pour le maintien de l'ordre et de la propriété. M. le bourgmestre refuse à son tour, et rien ne peut vaincre son obstination.

Les pillages durèrent jusqu'au soir, et ce ne fut pas le grain que l'on prit. Condamnée plus tard, en vertu de la loi de vendémiaire an iv, à payer au double les dommages causés, la ville de Mons en fut à une somme énorme, grâce surtout à l'inertie calculée de son administration orangiste.

Il fallait prendre des mesures promptes si l'on ne voulait voir le désordre se renouveler et gagner de proche. Demander des forces au gouvernement provisoire eût été inutile; il n'en avait pas. M. De Puydt eut une idée heureuse. Il connaissait les hommes et, en particulier la population du Haiuaut, si facile à diriger dans la voie du bien; dès le lendemain des pillages il improvisa une colonne mobile de sureté, habillée de la blouse, armée de fusils et de sabres, et dont il recruta principalement le personnel dans la partie la moins sure de la populace montoise. Ces défenseurs improvisés de l'ordre, que pas mal d'entre eux troublaient la veille, se conduisirent parfaitement et rendirent de très sérieux services, non seulement en ville, où pas une tentative de désordre ne reparut, mais dans le Borinage où la tranquillité ne cessait d'être menacée. Cette force révolutionnaire subsista jusqu'au jour où l'armée réorganisée permit d'envoyer une garnison à Mons.

Il fallait réorganiser tous les services, mettre en vigueur les lois nouvelles, trouver partout des hommes et leur imprimer une direction, un esprit nouveau. M. De Puydt désirait que la révolution eût toutes les conséquences attendues, mais il la voulait, pour cela même, généreuse et bienfaisante. Il connaissait toute la province, hommes et choses, et partout il inspirait la confiance. Sa tâche en était plus aisée et le succès plus prochain, mais que de difficultés encore et que de travail! Il fallait demeurer à la besogne douze et quinze heures par jour, l'esprit toujours tendu, sous le coup d'une immense responsabilité, au milieu d'embarras sans cesse renaissants, soit par la force des choses, soit par l'impéritie ou le mauvais vouloir de certains hommes. Le courageux vieillard suffisait à tout, avec une netteté de vues et une décision toutes juvéniles; mais aussi avec un esprit de justice et de conciliation qui ne laissait nul prétexte aux violences des partis. A

peu de temps de la révolution, quand notre nouvel état n'était encore que très imparfaitement constitué et que les maux inhérents aux grandes commotions politiques sévissaient toujours, le Hainaut était aussi calme et aussi régulièrement administré qu'à toute autre époque.

Trois ou quatre années de ce labeur incessant avaient affaibli la santé de M. De Puydt, sans toutefois le décourager ni affecter sa belle intelligence. Il sentait bien que ce travail écrasant abrégait sa vie, et qu'à 76 ans, après une carrière aussi dignement remplie, il avait le droit d'aspirer à la retraite; sa famille essayait parfois de l'y engager, mais lui eût voulu mourir à son poste.

Cependant les petites ambitions et les petites intrigues s'agitaient dans certaines régions pour lui faire donner un successeur.

Dès le commencement de 1833, sous le premier ministère de M. Rogier, il en fut vaguement question. M. De Puydt s'en expliqua nettement avec le ministre, qui lui répondit avec non moins de franchise et le conserva à son poste. Toutefois ce ministère ne dura pas longtemps; en 1834 M. De Theux prit à son tour le portefeuille de l'intérieur et un des premiers actes de son administration fut de démissionner les gouverneurs du Hainaut et du Limbourg (M. Hennequin). On n'y mit aucun égard; M. De Puydt trouva, le 23 septembre 1834, dans sa correspondance administrative, une dépêche signée De Theux qui lui signifiait sa démission.

Un arrêté royal était joint à cette lettre; cet arrêté nommait M. De Puydt chevalier de l'Ordre de Léopold « en récompense des services rendus au pays dans sa longue carrière administrative. »

Il y eut, nous ne savons pourquoi, une certaine précipitation étourdie dans l'expédition de cette affaire par le cabinet du ministre. La lettre de M. De Theux porte la date de 1831 au lieu de 1834; elle n'a ni numéro ni indication de division; elle est raturée d'une façon assez bizarre et, ce qui ne l'est pas moins, on expédia à Mons la minute de la lettre en même temps que la copie.

M. De Puydt répondit en ces termes :

Mons, 25 septembre 1834.

« Monsieur le Ministre,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du
« 21 de ce mois....

« Faisant allusion à l'arrêté par lequel le Roi me nomme che-
« valier de l'Ordre de Léopold, vous me remerciez au nom du
« Roi des services que j'ai rendus au pays dans ma carrière admi-
« nistrative; souffrez qu'à mon tour je vous prie de vouloir bien
« être auprès de S. M. l'interprète de ma reconnaissance de cette
« preuve particulière de la satisfaction royale.

« Souffrez aussi, M. le ministre, que je vous témoigne mon
« étonnement de ce que cette marque de satisfaction ait été l'occa-
« sion ou la conséquence d'une démission que je n'avais pas
« demandée, qu'il ne me convenait pas encore de recevoir; qu'il
« ne convenait peut-être pas d'avantage, dans l'intérêt même de
« la province, que je reçusse aussi brusquement.

« Finalement, M. le ministre, veuillez ne pas croire que la
« franchise que je mets ici dans mes expressions prend sa source
« dans un autre sentiment que celui qui me porta à accepter un
« poste que je n'avais pas désiré, encore moins brigué, senti-
« ment que j'exprimais avec vérité, parlant à mes concitoyens le
« 29 septembre 1830, en disant que le désir d'être utile à mon
« pays, en des circonstances extraordinaires, avait déterminé mon
« acceptation.

« Alors comme aujourd'hui j'étais pénétré de ce principe
« patriotique que quand il s'agit de la chose publique l'intérêt de
« la personne disparaît, et je ne regrette pas plus à présent le
« poste qu'on m'enlève que je ne l'ambitionnais alors. »

M. De Puydt disait vrai, comme toujours, en affirmant qu'il ne
regrettait pas le poste qu'on lui enlevait, mais ce qu'il ne disait
pas, quoiqu'il le sentît vivement, c'était que sa carrière finissait

là, que son pays n'attendait plus rien de lui, et qu'après cinquante années de travail incessant, il se trouvait jeté d'un coup dans le désœuvrement.

Les hommes ordinaires, qui ont travaillé par nécessité et qui, toute leur vie, ont rêvé le repos et la liberté d'esprit, se sont préparés de loin à la retraite, et quand l'heure en a sonné, ils se trouvent des goûts et des habitudes qu'ils ont cultivés à dessein, et qui remplissent tant bien que mal leurs trop longs loisirs; mais M. De Puydt s'était consacré aux affaires publiques; il fallait à ses efforts un but élevé; il ne secouait un instant les soucis de l'administration que pour se retremper dans l'amitié et dans la vie de famille. Sa famille était alors dispersée, ses vieux amis avaient disparu l'un après l'autre ou étaient trop loin; il subissait cette triste condition de la vieillesse de voir le vide se faire autour d'elle et de n'avoir plus même l'activité physique nécessaire pour suppléer à celles de l'esprit et du cœur.

Il essaya de se créer quelques occupations et vit d'abord un peu de monde; mais on ne refait pas sa vie à 76 ans. On le vit décliner et s'affaïsser rapidement. Ce que l'excès du travail n'avait pu faire, l'oisiveté l'accomplit en une année; son activité se perdit, ses forces diminuèrent, son intelligence si nette, si compréhensive, devint paresseuse et confuse; sa gaieté douce et un peu railleuse fit place à une mélancolie habituelle.

Avant que ce mal sans nom eût fait son œuvre, en mars 1835, il écrivait à l'un de ses jeunes fils, alors à l'école militaire, aujourd'hui colonel d'artillerie, une longue lettre dont quelques passages nous paraissent dignes d'être conservés.

« Il y a à peu près un an que je n'ai plus eu d'entretien avec vous, et c'est pendant ce laps de temps que nous avons vu arriver l'un et l'autre, dans notre situation respective, le changement le plus important : moi j'ai terminé ma carrière et vous, vous avez pu vous en ouvrir une...

« Né avec très peu de fortune, c'était une nécessité pour moi de me livrer à l'étude et au travail; cela s'accordait heureusement avec mes goûts, mais vivant dans un temps de révolution

« radicale, un léger changement dans mon éducation aurait pu
« me porter avec plus de succès à la fortune...

« Supposons maintenant qu'appréciant mieux les circonstances,
« j'eusse renoncé à l'exercice de ma profession et que je me fusse
« livré à l'acquisition de propriétés domaniales, profitant avec
« soin des dispositions favorables des lois : pas de doute que je
« n'eusse pu réunir, en peu de temps, une fortune considérable.
« Quel en aurait été le résultat ? Sans doute, au lieu de lutter
« toute ma vie avec l'adversité, j'aurais vécu beaucoup plus à
« mon aise, mais comme tous les gens riches, j'aurais eu des
« défauts de plus et quelques bonnes qualités de moins. Il en
« aurait été de même de la part de mes enfants. Ordinairement
« la paresse est la compagne de l'opulence ; l'ignorance suit
« volontiers la paresse, non sans la présomption, car moins la
« fortune a coûté de travail et de peine, plus elle inspire de
« suffisance et d'orgueil, de sorte qu'il y a plus que compensa-
« tion. »

Les fils de M. De Puydt n'ont jamais songé à regretter la détermination qu'il avait prise. Ils ont travaillé à leur tour, soutenus dans l'adversité, contenus dans les temps heureux, par l'éducation reçue et par de nobles exemples ; et fiers du souvenir des vertus et des services de leur père, ils ne l'échangeraient pas contre n'importe quelle fortune.

A un an de là, en janvier 1836, M. François Cuvelier, procureur du roi à Tournay, son collègue à l'administration de cette ville en l'an vi, son vieux et fidèle camarade, est nommé chevalier de l'Ordre de Léopold. M. De Puydt s'efforce de reprendre la plume pour le féliciter :

« Quand les ordres de chevalerie sont donnés à des hommes
« dévoués à leur pays, comme mon ami François, que les Dieux
« soient bénis!....

« Le moment approche où Ambroise (c'est lui-même), finira
« sa carrière laborieuse. Puissent alors ses enfants trouver des
« hommes disposés à les seconder, comme François à l'égard de
« ses anciens camarades.

(Nous sommes forcé de choisir le sens le plus probable de cette dernière phrase, au milieu de ratures et de surcharges.)

« Avant de finir ma carrière, j'ai voulu vous recommander
« mes enfants ; je le vois, je n'ai plus le moyen de me faire com-
« prendre. Mon camarade François me devinera et mes enfants
« ne demeureront pas sans conseils en travaillant comme leur
« père qui ne vécut que pour son pays... »

Ces quelques mots, qui résument toute sa vie, sont les derniers qu'il ait écrits.

En août 1836, M. De Puydt dont la santé déclinait progressivement fut subitement atteint d'une affection grave. Il supporta ses dernières douleurs avec un courage et une sérénité à toute épreuve et son activité d'esprit parut même se ranimer un instant. Sa maladie ne dura que cinq ou six jours, puis le cerveau se paralysa et il mourut le 24 août 1836.

Mons, 30 juillet 1869.

E. DE PUYDT.

CONCOURS DE 1872.

SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT.

PROGRAMME.

PREMIÈRE PARTIE.

LITTÉRATURE.

- I. — Éloge de François Fétilis.
- II. — Même sujet en vers.
- III. — Une pièce de vers sur un sujet puisé dans l'histoire de Belgique.
- IV. — Une pièce de vers sur un sujet d'actualité.

JURISPRUDENCE.

- V. — Indiquer les améliorations à apporter à la législation sur la propriété artistique et littéraire.

BIOGRAPHIE.

- VI. — Biographie d'un homme remarquable par ses talents ou par les services qu'il a rendus et appartenant au Hainaut.

BEAUX-ARTS. — ARCHITECTURE.

- VII. — Étudier l'architecture dans les monuments et les maisons particulières de la ville de Mons, aux deux derniers siècles.

HISTOIRE.

VIII. — Écrire l'histoire d'une des anciennes villes du Hainaut, excepté Soignies, Péruwelz et Saint-Ghislain.

IX. — Une étude sur les institutions politiques de l'ancien Hainaut, et sur les droits et les garanties qu'elles offraient aux différentes classes de la société.

X. — Déterminer les limites des anciennes seigneuries dont la juridiction s'étendait sur la partie du Hainaut belge située au couchant de la ville de Mons. Une carte devra être jointe à ce travail.

XI. — Donner une histoire des voies de communication tant par terre que par eau dans le Hainaut.

ENSEIGNEMENT.

XII. — Examen critique de nos lois sur l'enseignement.

SCIENCES. — GÉOLOGIE.

XIII. — Une étude complète et détaillée des terrains quaternaires du Hainaut, comprenant la description des fossiles que l'on y a trouvés, à l'exclusion de la partie de cette province située sur la rive droite de la Sambre.

XIV. — Rechercher les rapports des plantes avec la nature du sol sur lequel elles croissent spontanément.

CHIRURGIE.

XV. — Recherches cliniques sur la curabilité des affections cancéreuses.

MÉDECINE.

XVI. — Manuel pratique et populaire des premiers soins à donner en cas d'accident ou de maladie. L'auteur s'attachera à combattre des préjugés trop répandus.

XVII. — Comparer les avantages et les inconvénients du traitement des malades pauvres dans les hôpitaux de différents systèmes et à domicile.

BOTANIQUE.

XVIII. — Exposer les phénomènes de la vie chez les végétaux et donner la théorie physiologique des procédés de culture.

AGRICULTURE.

XIX. — De la sélection des graines et des résultats avantageux qu'on peut en attendre dans l'agriculture et la culture maraîchère.

EXPLOITATION DES MINES.

XX. — Rechercher les causes de ce fait que le bassin du Couchant de Mons n'a pas, dans ces trente dernières années, développé autant sa production que les bassins du Centre et de Charleroy, et étudier les moyens d'introduire dans le premier, les grandes industries qui sont florissantes dans les deux autres.

ÉCONOMIE INDUSTRIELLE.

XXI. — Décrire avec détails, les conséquences funestes de l'ivrognerie pour l'individu qui s'y livre comme pour la société; indiquer les moyens préventifs et répressifs les plus propres à extirper ce vice ou tout au moins à en arrêter l'extension.

DEUXIÈME PARTIE.

QUESTIONS PROPOSÉES :

a. Par le Gouvernement.

XXII. — Une appréciation raisonnée des ouvrages de J.-F. Le Poivre, géomètre montois.

XXIII. — Discuter à fond la question du traitement en grand du minerai de fer en Belgique au moyen de la houille crue.

b. Par la Députation permanente du Conseil provincial.

XXIV. — Indiquer et décrire, d'une manière générale, le gisement, les caractères et les traitements des divers minerais de fer exploités dans la province de Hainaut.

Énumérer les caractères géognostiques qui doivent servir de guide dans la recherche des gîtes de minerais de fer qui peuvent exister dans la province de Hainaut, et discuter leur valeur.

XXV. — Indiquer et décrire les réactifs chimiques les moins coûteux et les manipulations les plus simples pour précipiter tous les corps dissous dans les eaux sortant des fabriques de sucre, de noir animal, des divers produits chimiques et des teintureries, de manière qu'il suffise de filtrer les eaux ainsi traitées, pour les obtenir limpides et ne contenant aucune matière organique ou inorganique en dissolution.

Le prix pour chacun de ces sujets est une médaille d'or.

Les Mémoires devront être remis franco, avant le 31 décembre 1872, chez M. le Président de la Société, rue des Compagnons à Mons.

Les concurrents ne signent pas leurs ouvrages : ils y mettent une devise qu'ils répètent sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse.

Sont exclus du concours, ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit ou qui envoient des mémoires après le terme fixé, ou des œuvres déjà communiquées à d'autres Académies.

La Société devient propriétaire des manuscrits qui lui sont adressés; cependant, les auteurs qui justifient de leur qualité, peuvent en faire prendre des copies à leurs frais.

Ainsi arrêté en séance à Mons, le 16 mai 1872.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
A. HOUZEAU DE LEHAIE.

CHANGEMENTS

survenus dans la Liste des Membres

ET DES COMPAGNIES CORRESPONDANTES

DE LA SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT

pendant l'année 1872.

MEMBRES NOUVEAUX NOMMÉS :

A. Effectifs.

HENNEBICQ, ANDRÉ, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts de *Mons*.
SEMAL, FRANÇOIS, Médecin-Directeur de l'hospice des aliénés, à *Mons*.

B. Correspondant.

DE MONTESQUIOU-FEZENSAC (Général Comte ANATOLE), à *Paris*.

MEMBRES DÉCÉDÉS :

BORNET, JULES, archiviste de l'État, à *Namur*. (Correspondant.)
DE FACQZ, EUG., 1^{er} président de la Cour de cassation, à *Bruzelles*.
(Correspondant.)
DEFONTAINE, AUGUSTE, docteur en médecine, à *Mons*. (Effectif.)
LEHON, HENRI, Major pensionné, peintre de marine et naturaliste, à
Bruzelles. (Correspondant.)
MAURY, F. astronome, à *Lexington*, en Virginie. (Correspondant.)
POLAIN, M.-L., administrateur-directeur de l'Université de *Liège*. (Cor-
respondant.)
VAN DER ELST, VALENTIN, Ingénieur civil, à *Cuesmes*. (Effectif.)

JOURNAUX

AVEC LESQUELS LA SOCIÉTÉ A FORMÉ DES RELATIONS D'ÉCHANGE :

Revue de Belgique, à *Bruzelles*.

III^e SÉRIE. — TOME VIII.

11

TABLE DES MATIÈRES

CONTENS

dans le 8^e volume de la Bibliothèque

MÉMOIRES ET PUBLICATIONS

DE LA

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

— — — — —

	PAGES.
Procès-verbal de la séance publique du 30 mai 1872.	5
Considérations sur les doctrines socialistes et sur l'association internationale des travailleurs. Discours d'ouverture, par M. A. DEVILLEZ, <i>Vice-Président</i> .	7
Rapport sur la situation et les travaux de la Société, pendant l'année 1871-1872, par M. H. DE SIMONY, <i>Secrétaire annuel</i>	43
Rapport sur les résultats des concours pendant l'année 1871, par M. HOUZEAU DE LEHAIE, <i>Secrétaire-général</i>	46
Un partisan du mariage, fable, par M. Marcel GRENIER.	53
Le Chêne, id., par le même.	54
La Vis, id., par le même.	54
Le Marais, poésie, par M. Pierre MOUTRIEUX	55
La Chevette blanche ou le feu-follet, scène lyrique, par le même	57

Les Archéologues, poésie, par M. Hippolyte LAROCHE.	61
Un proverbe, id., par le même	65
Le Lierre et le Chêne, fable, par le même	65
Les Chevaux et les Veaux, id., par le même	66
Une visite aux Châtaigniers de l'Etna, par M. Jean CHALON	67
Le Tilleul de Maibelle, par le même	86
Biographie de M. Jean-Ambroise De Puydt, par M. E. DE PUYDT	89
Programme des concours pour l'année 1872	149
Changements survenus dans la liste des membres de la Société et de ses correspondants, pendant l'an- née 1872.	153



